UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

8961
1

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE

DIRECTEUR : **HENRI BERR**

TOME VINGT-TROISIÈME

AOUT A DÉCEMBRE 1911

124673
25/10/12

PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
12, RUE SAINTE-ANNE, 12

1911

D
1
R4
t. 23

ÉTUDES SUR LE GÉNÉSIQUE

LE TOTÉMISME ET L'EXOGAMIE

D'APRÈS M. DURKHEIM

M. Durkheim, l'éminent professeur en Sorbonne et directeur de l'*Année Sociologique*, a donné à ce recueil plusieurs articles ingénieux et pénétrants sur un sujet important et obscur, — inévitablement obscur, car ses racines, si l'on peut ainsi parler, plongent dans le plus lointain passé de l'espèce humaine. M. Durkheim s'est demandé (voir *Année Soc.* : I, p. 1-70; V, p. 82-121; VIII, p. 118-147) pourquoi la plupart des sociétés ont frappé l'inceste d'une violente réprobation et l'ont puni parfois avec la dernière rigueur; et il se répond tout de suite que pour résoudre ce problème, il faut remonter dans le passé de la race humaine jusqu'aux premières manifestations d'un sentiment de réprobation appliqué aux rapports que nous qualifions encore d'incestueux. Cette recherche a conduit M. Durkheim à étudier l'exogamie.

« On appelle exogamie la règle en vertu de laquelle il est interdit aux membres d'un même clan de s'unir sexuellement entre eux. — Le clan est un groupe d'individus qui se considèrent comme parents et qui se reconnaissent pour tels à ce signe qu'ils ont le même totem. Le totem est un être animé ou inanimé, mais plus généralement un animal ou un végétal dont le groupe est censé descendre et de qui il tire à la fois un emblême et son nom collectif. Si le totem est un loup, tous les membres du clan croient qu'ils ont un loup pour ancêtre et par conséquent qu'ils ont en eux quelque chose du loup. — Le clan est une société *domestique* puisque ses membres se regardent comme issus d'une même origine... » Ceux qui font partie du clan sont parents entre

eux, non parce qu'ils ont entre eux une parenté *définie*, par exemple qu'ils sont *pères*, *frères*, ou *cousins*, mais parce qu'ils portent le même totem. — Cela posé, la pratique de l'exogamie est facile à définir : un homme du clan du Loup, par exemple ne peut épouser une femme Loup, il faut qu'il s'unisse à une femme du clan de l'Ours, ou de la Tortue ou du Lièvre.

« L'exogamie, dit M. Durkheim est donc bien la forme la plus primitive qu'ait revêtue le système des prohibitions matrimoniales pour *cause d'inceste*... On conçoit dès lors l'intérêt qu'il y aurait à savoir quelles causes l'ont déterminée. »

Un grand nombre de théories ont été proposées pour répondre à la question. — « Les unes expliquent l'exogamie par des particularités de l'existence que menaient les sociétés primitives, d'autres au contraire par quelque trait permanent de la nature humaine. Mac-Lennan, Lubbock et Spencer s'accordent à voir l'origine de l'exogamie dans un fait qui, d'abord individuel, se serait généralisé et serait devenu la pratique réciproque de ces petits peuples qu'on appelle des clans : ils se pillaient et se volaient les femmes à qui mieux mieux. Par quelle cause ces habitudes s'étaient elles établies avec cette généralité? Selon Mac-Lennan, elles furent la suite d'une première pratique — qui a été effectivement commune à beaucoup de peuples — celle de tuer leurs enfants du sexe féminin. Pour Lubbock, la cause est tout autre... Primitivement toutes les femmes du clan étaient la propriété légale, les épouses forcées de tous les mâles du clan ; il vint un moment où ces guerriers éprouvèrent l'envie naturelle de posséder chacun une femme en propre. L'opinion de Spencer se rapproche quelque peu de celle de Lubbock. Spencer pense que les guerriers en question, en allant ravir des femmes au dehors, voulaient se distinguer, acquérir par là un renom particulier de bravoure.

M. Durkheim réfute d'un mot ces explications : elles supposent toutes, dit-il, que l'exogamie était l'obligation plus ou moins formelle de n'avoir de rapports sexuels qu'avec une femme *étrangère*, mais l'exogamie n'est pas tout à fait cela : c'est la défense expresse, absolue, de s'unir à une femme de son clan, défense rigoureuse sanctionnée souvent par la peine de mort, tandis qu'on peut s'unir à une femme d'un autre clan, quand même ce clan serait un *clan réputé parent* et que par suite ses femmes ne seraient pas considérées comme des étrangères.

M. Morgan présente les choses autrement. Les hommes selon lui, auraient constaté les mauvais produits qui résultaient des mariages consanguins. Il est certain que de nos jours beaucoup de gens croient les mariages consanguins funestes à la santé physique ou à l'équilibre moral des enfants qu'ils produisent. Mais cette croyance ne date pas de loin ; on n'en trouve l'expression que dans les temps modernes ; et elle n'est jusqu'à nouvel ordre qu'un préjugé ; car les multiples enquêtes conduites avec soin sur une foule de mariages consanguins ont abouti à cette conclusion : la consanguinité ne produit aucun effet reconnaissable.

Enfin d'autres ont dit qu'il y avait dans la nature humaine un éloignement instinctif pour ces mariages. Or c'est là une hypothèse que démentent quantité de faits historiques. Un certain nombre de peuples ont pratiqué des modes de mariages qui aujourd'hui nous paraissent incestueux au plus haut degré.

En cet état de la question, M. Durkheim a été sollicité à faire des recherches personnelles qui l'ont amené à présenter à son tour une nouvelle explication. Il a pensé tout d'abord qu'on aurait plus de chances de succès en allant chercher dans les croyances religieuses des sociétés inférieures la cause demandée. « En effet, dit-il, nous allons montrer qu'elle n'est qu'un cas particulier d'une institution religieuse, qu'on trouve à la base de toutes les religions primitives sinon même de toutes les religions, et qui est le *tabou*. — On appelle de ce nom un ensemble d'interdictions qui ont pour objet de prévenir les *effets dangereux d'une contagion magique*, en empêchant tout contact de la chose ou de la personne, en qui réside la contagion, avec les choses ou les personnes destituées de ce pouvoir.

La chose ou la personne magique est dite tabouée par rapport aux autres, Toucher la personne tabouée est dangereux pour la vie de celui qui la touche ou pour son équilibre moral ; et lui-même alors devient un danger social, car les effluves mauvais, qui l'ont pénétré, sont tels qu'ils se répandent autour de lui. Pour prévenir le mal que cet homme causerait, il faut qu'il soit à son tour frappé d'un tabou.

Maintenant nous pouvons d'un mot caractériser essentiellement l'exogamie : puisque c'est la prohibition d'un contact, c'est un tabou.

Quel est le contact défendu ? Le rapprochement sexuel entre

hommes et femmes d'un même clan. Il faut qu'il y ait là dans l'un des deux sexes quelque pouvoir magique qui le rende redoutable à l'autre sexe. Lequel des deux sexes détient ce pouvoir? L'homme primitif aperçoit tout de suite que c'est la femme. « Dans ces sociétés, en effet, quand une jeune fille manifeste les premiers signes de la puberté, on l'isole aussi hermétiquement que possible. » « Ce n'est pas seulement au moment de la puberté que les femmes exercent cette espèce d'action répulsive qui rejette loin d'elles l'autre sexe; le même phénomène se reproduit, quoique avec moins d'intensité, à chaque retour mensuel... Au moment de l'accouchement les pratiques sont les mêmes... Or, un sentiment d'*horreur religieuse* (?), qui renaît chaque mois pendant une semaine au moins, et que d'autres circonstances encore réveillent, ne pouvait pas manquer d'étendre son influence sur tout le cours de la vie féminine. Un être qu'on éloigne de soi si souvent, et parfois si longtemps, ne peut manquer de garder constamment aux yeux de l'homme quelque chose du caractère qui l'isole. « Et, en effet, dans ces sociétés, la séparation des sexes est devenue chronique, chaque partie de la population vit à part de l'autre. » A la lumière de ces faits, la question de l'exogamie change d'aspect. Il est évident que les interdictions sexuelles ne sont qu'une variété des interdictions rituelles ci-dessus exposées. Les deux ont la même cause. Et cette cause n'est pas dans telle ou telle propriété des rapports sexuels, mais dans quelque vertu occulte attribuée à l'organisme féminin... Tous ces tabous commencent à l'époque de la puberté. Ils deviennent plus rigoureux au moment des menstrues et de l'accouchement qui ne va pas sans émissions sanglantes. Il apparaît donc que l'objet dans lequel réside la vertu occulte que les hommes craignent est le sang. Au reste, on *ne craint pas seulement le sang de la femme. Tout sang est redouté*. Tout contact avec un sang quelconque est prohibé par un tabou. « Or la femme est, d'une manière chronique, le théâtre de manifestations sanglantes. La femme est donc, elle aussi, d'une manière également chronique, tabou pour l'autre sexe. L'espèce de répulsion religieuse qu'elle inspire ordinairement doit naturellement se renforcer quand il s'agit de relations sexuelles, lesquelles intéressent chez la femme l'organe qui « se trouve être le foyer des manifestations redoutées ». — Mais... qu'est-ce qui a induit ces hommes primitifs à prêter au liquide sanguin de si étranges propriétés? La réponse à cette question est dans le

principe sur lequel repose tout leur système religieux, c'est-à-dire dans le totémisme.

Le totem, nous le savons, est l'ancêtre du clan. Tous les membres du clan, étant dérivés de cet être unique, sont faits de la même substance que lui. L'ancêtre revit dans tous ses descendants. Ceux-ci donc se considèrent comme formant une seule chair, qui est celle même de l'être dont ils sont descendus. « Ainsi l'être totémique est incarné dans chaque individu, et c'est dans le sang qu'il réside. Il est même ce sang. — Mais en même temps qu'un ancêtre, le totem est un dieu. Protecteur né du groupe, il est l'objet du culte national. Par conséquent, il y a un Dieu dans chaque individu, dans le sang individuel. Quand ce sang s'écoule, c'est le dieu qui se répand. Tout ce qui est divin étant taboué, le sol ensanglanté accidentellement est taboué ; la femme l'est toujours dans une certaine mesure parce qu'elle passe, pour ainsi dire, une partie de sa vie dans le sang. »

A présent, d'où vient que les interdictions sexuelles concernent exclusivement les membres d'un même clan ? C'est que le totem n'est sacré que pour ses fidèles. L'homme étranger à un clan donné, ne croyant pas au totem de ce clan, n'a rien à craindre ni à espérer du dieu de ce clan. On comprend par là que l'exogamie ne se soit imposée qu'aux hommes d'un même clan. Telles sont les origines de l'exogamie.

***

Cette thèse de M. Durkheim sur l'exogamie m'apparaît fortement liée dans toutes ses parties (ce vigoureux esprit ne pouvait pas la bâtir autrement).

En plus, elle est développée dans un style que pour mon compte je trouve admirable. Cet éloge étonnera sans doute bien des esthètes : c'est qu'ils ne comprennent rien au style du savant tout opposé, par *devoir*, aux parures qui sont légitimes dans le leur. Le style de M. Durkheim, sobre, précis, d'une propriété d'expression impeccable dans l'exposition des idées les plus délicatement nuancées ou les plus profondément liées ensemble, est, je le répète, un modèle du genre.

Cependant, je l'avoue, en ce qui concerne les origines de l'exogamie, M. Durkheim ne m'a pas convaincu. Des passages que je

n'ai pas encore cités m'ont d'abord suggéré des objections assez incertaines d'elles-mêmes. Puis peu à peu une hypothèse s'est élevée dans mon esprit, sur la base d'un principe autre que celui de M. Durkheim, mais tout de même suscitée par le sien et s'appuyant finalement sur les faits mêmes allégués par M. Durkheim pour fonder sa propre thèse. Je ne suis pas sûr d'être dans le vrai; mais si par heureuse rencontre j'y étais, le mérite en reviendrait vraiment plus à M. Durkheim qu'à moi-même.

***

« L'exogamie, nous dit M. Durkheim, est la forme la plus primitive des prohibitions matrimoniales. » Je crois qu'il a parfaitement raison. Mais est-ce la première forme matrimoniale? Non. Les traditions australiennes, qu'acceptent en général les sociologues, attestent que ces clans ont commencé nécessairement par vivre dans une solitude géographique et dans une hostilité réciproque d'esprit qui rendaient le mariage tout à fait rare entre individus de clans différents. Donc, déjà par cette raison, les clans ont dû vivre de longs siècles dans l'endogamie, qui est le contraire de l'exogamie.

M. Durkheim, il est vrai, conteste les traditions australiennes; il s'efforce de prouver que les Australiens sont dupes d'une espèce de mirage[1]. Mais les preuves de M. Durkheim sur ce point consistent toutes en raisonnements personnels. M. Durkheim nous apprend enfin que beaucoup de ces clans sont en train de passer de l'exogamie à l'endogamie. Ainsi ces clans australiens sont passés en premier lieu de l'endogamie à l'exogamie, puis passés en second lieu de l'exogamie à l'endogamie, ou sont en train d'y revenir.

On peut s'expliquer leur première évolution, en disant qu'il leur a fallu les leçons d'une longue expérience pour saisir à la fin l'in-

1. « Il faut se garder, dit M. Durkheim, de prendre à la lettre les explications populaires que les hommes imaginent pour se rendre compte des usages qu'ils suivent. On sait comment ces théories sont construites : on leur demande non d'être adéquates et objectives; mais de justifier la pratique. Or, des raisons très contraires peuvent également donner un sens à un même système de mouvements. » (*Année Sociologique*, t. Ier, p. 55.) Sans doute; mais les savants, eux aussi, imaginent bien quelquefois, pour justifier une hypothèse. M. Durkheim convient de la tradition populaire. L'existence d'une tradition est un fait qui ne se laisse annuler que par un autre fait ou à tout le moins par un raisonnement spécial, topique; surtout lorsqu'il paraît être, comme ici, déterminé par les circonstances ambiantes (l'isolement des clans).

fluence maligne du contact sexuel avec les femmes de même clan, et pour rapporter ce fait à sa cause, savoir le contact avec le sang ancestral toujours plus ou moins présent dans l'organe sexuel des femmes de leur clan. Soit, mais comment ces hommes ont-ils pu, après cette expérience, revenir au point où ils en étaient auparavant? M. Durkheim nous répondra : c'est qu'il n'y avait pas eu d'expérience vraie, rien que des croyances fausses, et que ces croyances ont disparu emportant avec elles les pratiques qu'elles avaient suggérées.

Ici l'affirmation de M. Durkheim me paraît bien absolue. Il ne me semble pas démontré que ces Australiens soient devenus infidèles à l'exogamie parce qu'ils ont cessé de croire, dans chaque clan, à leur descendance commune. Car d'abord il ne me paraît pas démontré qu'ils aient perdu l'idée même de cette descendance. Admettons qu'ils aient généralement abandonné l'usage de l'emblème totémique. C'était là une chose, après tout, superficielle, et dont on pouvait se passer. Tant que l'idée mère subsiste, l'objet fondamental de la religion australienne subsiste également. M. Durkheim va me répondre qu'ils ont perdu autre chose que l'emblême totémique : les idées qu'ils avaient de leur consubstantialité avec l'ancêtre; donc celle de la divinité du sang qui coulait dans leurs veines, et par suite celle de la malignité du sang ancestral chez la femme.

Tout cela, ils ne l'ont plus, me dira M. Durkheim. Mais... dirai-je à mon tour, l'ont-ils jamais eu? A cet égard, je confesse mes doutes. j'ai lu, relu les pages de M. Durkheim : je les ai lues cherchant attentivement si M. Durkheim alléguait dans toute cette théorie des déclarations émanées des Australiens eux-mêmes, et rapportées par les voyageurs européens, qui sont les intermédiaires obligés par lesquels nous connaissons les Australiens ; je n'ai rien trouvé en ce sens. J'ai trouvé des choses plutôt en sens contraire. Quand on demande aux Australiens pourquoi ils pensent ceci ou qu'ils font cela ; ils répondent invariablement : « nous n'en savons rien, nous pensons et faisons comme nos aïeux ; voilà tout ». J'ai ensuite relevé avec soin tout ce que M. Durkheim nous présentait en nature de faits précis et communément allégués par nos témoins obligatoires; j'ai rapproché cette partie, purement objective, des conclusions auxquelles aboutit M. Durkheim et il m'a bien semblé voir qu'il y avait entre les deux toute une série d'inférences qui

appartiennent à M. Durkheim, qui sont peut-être des inférences vraies ou plausibles, mais qui constituent finalement une théorie hypothétique, comme on est si souvent obligé d'en faire.

***

Nous devons considérer anneau par anneau la chaîne étroitement forgée par M. Durkheim.

Le clan, groupement primitif, se croit formé de membres qui descendent tous du même ancêtre, lequel était un animal, ou un végétal ou même un objet inanimé.

Je l'avoue, j'ai peine à admettre qu'un homme, si primitif soit-il, ait pu croire avoir été fait par un objet inanimé tel qu'une pierre ou un morceau de bois. J'ai peine même à admettre qu'il ait pu se croire descendant d'un végétal. M. Durkheim ajoute en plus à ceci une inférence, à savoir que cet homme se tient pour absolument consubstantiel avec son ancêtre et que cette consubstantialité, il la place surtout dans le sang. Son sang à lui est celui même de l'ancêtre. Il me parait psychologiquement invraisemblable qu'un homme, si primitif qu'il soit, ait pu *spontanément* s'imaginer cela, sachant certainement, tout primitif qu'il est, que ni la pierre, ni le bois, ni même le végétal n'ont de sang.

Je ne vois pas qu'on ait étudié spécialement les clans qui se croient descendus d'un objet inanimé ou d'un végétal, ce qui était à faire; et je remarque que M. Durkheim nomme exclusivement des clans à totems animaux (le loup, la tortue, etc.).

Et il me vient malgré moi, une supposition ; c'est que le totem n'est pas ce que le croit M. Durkheim. Le totem et l'ancêtre ne sont pas une même chose. Le totem n'est que le nom de l'ancêtre, ce qui est bien différent. — Dès que des hommes vivent ensemble, il faut qu'ils trouvent des mots pour pouvoir parler entre eux de l'un d'eux qui est absent et que le geste ne peut montrer ; il faut qu'ils *inventent les noms personnels*. Ces noms sont forcément choisis parmi les noms des objets environnants, et il leur importe peu de choisir des noms d'objets inanimés ou des noms d'objets animés. Une fois le nom de l'ancêtre adopté, il devient le nom collectif de ses enfants, de ses descendants. Ceux-ci se multiplient, se divisent, s'éparpillent, pour trouver plus facilement — et sans querelle — une nourriture rare. Pour se reconnaître à l'occasion, on crée

l'emblème, le totem dessiné ou colorié; on le crée d'après le nom ; et c'est comme un passeport ou un extrait des actes de naissance. Puis cela devient une tradition. Les traditions, nous en avons des exemples fort nombreux, sont au bout d'un temps interprétées d'une façon singulière ; elles sont prises *à la lettre*. Le respect *absolu*, qu'on a pour elles, est cause qu'elles sont prises ainsi : nous sommes des loups, parce que notre ancêtre s'appelait le loup, et donc était un loup ; n'en doutons pas. — Et le même homme qui spontanément, je le répète, n'aurait pas cru cela, le croit parce que c'est la tradition qui le lui apporte.

Seule, la tradition fait croire aveuglément, obstinément contre la vraisemblance, fait croire l'impossible et l'absurde. *Credo quia absurdum*. Les exemples en sont innombrables. Nous en avons un tous les jours, sous nos yeux, au beau milieu de notre civilisation, à tant d'égards supérieure ; et un exemple qui ne s'éloigne pas beaucoup en espèce des superstitions australiennes. Un bon catholique qui communie doit croire, et croit en effet, qu'il reçoit dans ses entrailles le corps et le sang de son dieu. — Sur la tradition et son rôle, M. Durkheim et moi, au fond, sommes d'accord. Pour s'en apercevoir, il n'y a qu'à lire ce qu'il a écrit touchant le fondement essentiel de toute religion.

Ceci dit, j'observe que M. Durkheim donne à l'idée vague de l'Australien un développement précis que je ne trouve pas dans les témoignages allégués. Je doute donc du concept de consubstantialité et de divinité héréditaires que M. Durkheim, avec son intelligence d'homme très civilisé, attribue au sauvage australien.

Maintenant la règle exogamique qui régit ce peuple, qu'est-ce au fond ? une prohibition de contact, autrement dit, selon M. Durkheim, un tabou. — Dans les sociétés primitives rien n'est plus abondant que le tabou. La règle exogamique n'est qu'une espèce du genre. — La règle spéciale qui nous occupe porte sur les femmes. Toutes les femmes d'un clan sont tabouées pour tous les hommes du clan... En certaines circonstances les toucher, les approcher ou même les voir, est sévèrement interdit aux hommes : quand elles ont leurs menstrues, quand elles accouchent et plus ou moins longtemps après leur délivrance. C'est que, dans ces circonstances, il y a chez les femmes émission de sang.

Jusqu'ici nous sommes en présence du fait, il est incontestable.

Dans les circonstances citées, les femmes du clan sont incontestablement tabous.

Est-ce pour le même motif ou pour un motif dérivé de celui-ci que l'homme du clan ne doit en *aucun cas*, en *aucun temps*, se permettre un rapprochement sexuel avec la femme de son clan? M. Durkheim l'affirme, selon moi, c'est sa *seconde* inférence. Je prie qu'on relise la page 24 *in fine*.

Or dans l'un quelconque de ces clans qui pratiquent l'exogamie, il y a les femmes mariées, qui sont des exogènes au clan, et il y a les filles nubiles indigènes. Seules, celles-ci portent en elles le sang redoutable qui est le sang même de l'ancêtre. Les premières n'ont qu'un sang, où vit un totem étranger, et dont par conséquent les membres du clan considéré « n'ont rien ni à espérer, ni à craindre », nous a dit M. Durkheim.

J'en augure qu'elles doivent être, dans les circonstances ci-dessus exemptées du tabou qui pèse sur les filles indigènes; mais point; j'apprends par M. Durkheim qu'elles sont taboues, elles aussi. M. Durkheim a prévu notre étonnement, notre objection, et il y pare comme le voici: « Le sentiment qu'inspiraient les femmes du clan se généralisa *en partie* et s'étendit dans une certaine mesure jusqu'aux étrangères. Les manifestations des unes et des autres sont trop semblables... La femme, en général, quel que fût son clan, devint l'objet de certains tabous. » Ces expressions, *certains tabous*, en *partie*, dans une *certaine mesure*, nous laissent en peine. Nous voudrions savoir avec précision dans quelle mesure le tabou des femmes étrangères diffère de celui des filles du clan ; une enquête, qui nous fixerait sur ce point, serait presque décisive.

En attendant, je crois comprendre que les femmes étrangères, quand elles ont leurs menstrues ou qu'elles ont accouché, sont tabouées comme les autres. Effet de la ressemblance physique des manifestations sanguines, dit M. Durkheim. C'est bien mon avis ; mais il reste qu'en cette occasion ce n'est pas la théorie religieuse, exposée par M. Durkheim, qui fonde le tabou, c'est simplement l'impression physique, la vue du semblable. Et cela porte à soupçonner que cette cause a pu opérer de même dans le cas des filles indigènes. M. Durkheim, au reste, nous dit, à un moment, que tout sang est taboué, donc fait horreur. Et cela me paraît vrai dans une certaine mesure, non seulement chez les

Australiens, mais chez nous-mêmes — et non pas seulement le sang, mais tout viscère humain, toute partie intérieure de l'homme qui nous est montrée encore chaude. — Il ne faut pas cependant s'exagérer cette répulsion, nous le verrons tout à l'heure.

M. Durkheim nous dit que la femme indigène reste taboue constamment parce qu'elle vit pour ainsi dire dans le sang, un sang redoutable qui est celui de l'ancêtre.

C'est un fait qu'entre ses menstrues, la femme indigène ne vit pas plus dans le sang que l'exogène ; et que son contact sensuel n'est pas plus sanglant que celui de l'exogène.

Voici un autre fait : pendant des siècles, avec les mêmes concepts que M. Durkheim attribue à l'Australien, celui-ci a vécu dans l'endogamie. Pendant des siècles, il a couché sans crainte avec une femme de son clan, si nous en croyons la tradition que les Australiens livrent à nos voyageurs. M. Durkheim répond : c'est une tradition fausse, imaginée pour justifier une pratique nouvelle. Mais cette tradition, contée à nos voyageurs, c'est ici le fait, l'élément objectif : et l'imputation de fausseté de M. Durkheim est une interprétation personnelle. L'avantage, au point de vue de la méthodique objective, est du côté du fait.

Admettons que des Australiens se trompent sur la pratique de leurs ancêtres. Comment n'hésitent-ils pas à attribuer à ces ancêtres, qu'ils continuent à révérer, une pratique, qui naguère était marquée d'un caractère si criminel qu'elle entraînait la peine de mort; et qui même encore, chez certains groupes, a ce caractère et emporte ces conséquences. Il y a là quelque chose qui étonne. Il nous semble que les Australiens actuels devraient douter que leurs ancêtres aient jamais professé la croyance de leur identité de nature avec leur totem. On ne nous dit pas, il est vrai, ce qu'ils en pensent.

En fait, la règle exogamique défend aux individus d'un même clan de s'unir entre eux. « Mais très généralement c'est dans un autre clan de la même tribu ou tout au moins de la même confédération que les hommes vont prendre leurs femmes et que les femmes trouvent leur mari. Les clans qui s'allient ainsi se considèrent même comme parents, loin d'être en état constant d'hostilité. » — « Si le mariage est exogame pour le clan, il est généralement endogame par rapport à la société politique (c'est-à-dire à la *Tribu*). » — Voilà qui est *très* clair. On ne se marie pas

dans son clan, mais on se marie très bien avec un membre de clan parent, c'est-à-dire en somme avec un individu de même sang que soi. Que devient alors cette horreur religieuse de l'homme pour l'organe féminin rempli du sang redoutable de l'ancêtre totémique ?

On abhorre la femme parente du clan dont on est, mais on va sans difficulté chercher, dans un clan voisin, une femme parente, de la parenté essentielle, celle qui lie les descendants d'un même ancêtre totémique.

Ce sont des contradictions évidentes, si l'on accepte la théorie de M. Durkheim. Mais peut-être ces contradictions disparaîtraient-elles, si on faisait sur l'origine de ces coutumes une hypothèse différente, fondée sur un sentiment tout autre qu'une horreur religieuse pour un objet physique.

***

En notre sujet, quelle est la première donnée ? Le clan, le clan isolé, solitaire. Celui-là est par force endogame, ou peu s'en faut ; on en convient. D'ailleurs les traditions de tous les peuples australiens alléguent l'existence première de ce régime. Tel est notre point de départ.

Cependant le clan multipliait, il croissait en nombre; et le gibier environnant diminuait d'autant. Alors le clan se divisait, il essaimait ; une partie de ses membres allait s'établir ailleurs. Ce clan, issu du premier, gardait sans doute le souvenir de son origine et de sa parenté. Mais n'empêche que les intérêts alimentaires et génésiques brouillaient souvent les deux frères. On se pillait, on s'enlevait des femmes réciproquement, d'où la guerre. Les voyageurs nous l'apprennent, les guerres étaient fréquentes. D'autre part, des clans circonvoisins, d'une autre souche, multipliaient ; ils essaimaient à leur tour et commençaient à remplir les espaces vides. Des contacts avaient lieu, tantôt paisibles, plus souvent peut-être guerriers. Ces guerres, en somme, ne profitaient à personne. Tout le monde finissait par y trouver de la perte. Des chefs de clans, ambitieux ou prudents, pensèrent à trouver un remède à cet état fâcheux. On projeta des traités de paix, d'abord sans doute entre clans déjà liés par la parenté. Ceci n'est pas encore de l'hypothèse, puisqu'en fait ces alliances ont existé et existent actuellement. Pour répondre aux desseins des deux peuples,

lassés de la guerre, il fallait que l'alliance projetée fût aussi solide, aussi longue que possible. A cette époque, on n'écrivait guère, et pour cause. Et puis eût-on écrit un traité de paix, comment le faire observer ? par la contrainte, par la force ? C'eût été une nouvelle cause de guerre. On recourut au seul procédé pratique. On pensa à mêler le sang des deux parties contractantes par des mariages. (Cela s'est fait ainsi, en bien d'autres pays que l'Australie.) — En Australie, et j'imagine, ailleurs aussi, il fut décidé que le mélange des sangs, c'est-à-dire l'échange des femmes, serait obligatoire entre les contractants et obligatoire à toujours. On convint que chacun des clans contractants ferait à ses membres une obligation absolue d'aller chercher femme dans l'autre clan ; et conséquemment chacun des clans s'obligea à céder ses filles à l'autre. Bref, on établit de l'un à l'autre clan ce que les Romains appelèrent plus tard le *connubium*. On déclara traître à son pays et partant punissable quiconque violerait cette convention, en prenant femme dans son clan. Traître aux siens, il le serait, en effet, parce qu'il pourrait mettre l'existence de son clan en danger, en rouvrant de son fait l'ère des guerres détestables et détestées.

Je suis, pour mon compte, très enclin à croire que les hommes de ce temps-là ont été mus par le motif que je viens d'indiquer, plutôt que par la crainte de voir quelques-uns de leurs compatriotes commettre un inceste, crime privé, qui, après tout, ne fesait dommage à personne [1]. — M. Durkheim parle de l'horreur inspirée par ceux qui se mariaient dans leur clan ; je dirai, moi, plutôt indignation, détestation très compréhensible, fondée qu'elle était sur un intérêt très évident et très sérieux. Mais ici ni M. Durkheim ni moi ne pouvons juger avec certitude de la nuance du sentiment qui animait les Australiens en cette affaire. Nous sommes trop loin d'eux, et pas seulement par l'espace, mais par la nature d'esprit.

1. Je dois noter, en passant, un fait qui, d'après les témoignages cités par divers sociologues, mais notamment par Sparke, me semble bien près d'être avéré et qui, s'il l'était entièrement, ruinerait à lui seul la thèse de l'horreur religieuse inspirée par le sang ancestral. Sparke et d'autres prétendent que les relations furtives et passagères entre jeunes garçons et jeunes filles du même clan sont fréquentes, mais qu'elles ne comptent pas aux yeux du public exogamiste du clan. Seul, à ce point de vue, le mariage, c'est-à-dire l'union publique et plus ou moins permanente est prise au sérieux et punie. Au reste, d'après les dépositions générales des voyageurs, chez tous les sauvages, la conduite de la jeune fille n'est l'objet d'aucune surveillance.

Ainsi, je suppose, furent créées en premier lieu les alliances entre clans parents, que M. Durkheim nomme des phratries. Ce procédé d'une efficacité prouvée par les résultats, des clans d'origine différente, pour le même motif, en vue du même but, l'employèrent plus tard; ils établirent entre eux le connubium; et la tribu prit naissance.

Examinons maintenant cette institution de la tribu chez les Australiens.

Généralement la tribu se compose de deux phratries, dont chacune est composée de deux ou trois clans. Les phratries sont exogames absolument, et par suite les membres des clans, qui forment l'une des phratries, ne se marient que dans l'un des clans de l'autre. Mais s'il arrive que dans cette seconde phratrie l'un des clans soit parent, soit censé avoir la même origine que les hommes de la première, cela ne fait pas obstacle au mariage. Ce point, que nous avons déja relevé est remarquable; il prouve qu'on ne craint pas tant que cela d'unir le sang ancestral au sang ancestral.

Dans notre hypothèse l'exogamie serait donc une institution *politique* et non une institution religieuse. Institution temporaire, simple moyen, en somme, inventé par l'instinct politique de l'homme en vue d'une fin politique, rien d'étonnant, si l'exogamie a perdu de son importance, ayant produit son effet. Aujourd'hui le groupement prépondérant, la tribu, est endogame. Tout le monde en convient.

***

Il est bon de revenir et d'appuyer sur quelques-uns des points que nous avons touchés en passant.

La religion totémique, ou religion des clans, nous est apparue jusqu'ici comme un culte consistant en une prohibition matrimoniale. Elle contient en sus deux défenses qui lui sont également essentielles. Il est défendu à un membre du clan de verser le sang d'un autre membre, par quelque motif que ce soit. Il est défendu de tuer ou de manger l'animal ou la plante qui est censé l'auteur du clan, qui lui donne son nom et son totem. Regardons de près, comment ces prohibitions sont observées.

On ne nous dit pas s'il n'arrive jamais qu'un membre du clan viole la défense qui lui interdit de verser le sang de son concitoyen

de clan ; il est assez probable que cela arrive bien quelquefois, étant données les passions humaines; mais nous devons tenir pour certain, je crois, que le meurtrier est toujours puni. En est-il de même pour le meurtre de l'animal totémique, kangourou, opossum, ou émou. D'abord aujourd'hui, d'après les derniers témoignages (ceux de MM. Spencer et Gillon) qui sont les plus explicites, nous sommes assurés du contraire. On mange parfaitement; et par conséquent on tue très bien l'émou, par exemple, qui est le totem de la tribu des Aruntas. M. Durkheim en convient, mais il ajoute ; c'est que l'institution totémique est en décadence ; dans le beau temps de cette institution on ne mangeait pas l'émou, on ne le tuait pas; ou en tout cas, on était puni de mort. Mais voici que, de nouveau, M. Durkheim se met en contradiction résolue avec la tradition des parties intéressées. La tribu des Aruntas (dont il s'agit) prétend au contraire que, dans l'ancien temps, celui qui précisément aurait précédé la décadence prétendue par M. Durkheim, on mangeait et donc on tuait librement l'émou. Cela n'est pas admissible, proteste M. Durkheim. — Voici d'abord l'observation préjudicielle qu'il nous présente.

« Le territoire (de ces Aruntas) est couvert d'arbres, de bosquets sacrés, de grottes mystérieuses, dont on n'approche qu'avec un sentiment de terreur. L'animal sacré ne peut y être poursuivi sans sacrilège. Ce sont de véritables lieux d'asile... » — (Je dirai tout à l'heure ce que je pense de ces lieux d'asile.)

Après cela M. Durkheim nous présente un argument qui serait très fort, si c'était un fait, au lieu d'être un raisonnement, une déduction. « Dès lors que le clan ou la tribu a eu édicté la règle qu'en aucun cas, il n'était permis de tuer un membre du clan, il n'a pas été permis de tuer l'animal totémique, représentant de l'ancêtre et à ce titre membre du clan, au premier chef, si l'on peut ainsi parler. »

C'est bien raisonné; cependant voici un fait dont tout le monde convient, sans en excepter M. Durkheim. Une fois au moins dans l'année, on ne lève pas seulement la défense de manger de l'émou, on commande d'en manger. De ce fait, qui nous étonne, à bon droit, je pense, M. Durkheim nous offre une explication très simple, à première vue.

« Il y a un moment dans l'année où l'on mange de son totem, où on est même tenu d'en manger... S'ils s'abstenaient, le lien de parenté qui les unit à l'espèce totémique serait rompu, et ils

perdraient du même coup les vertus et les pouvoirs *sui generis* (lesquels?) qui sont censés résulter de cette parenté... Puisque les hommes du kangourou sont des kangourous, ils ne peuvent garder cette qualité qu'à condition de renouveler en eux, périodiquement, la substance qui fait d'eux des kangourous. »—Est-il bien avéré que les Australiens aient cette idée? Ne serait-ce pas là plutôt une interprétation, une explication hasardeuse des voyageurs qui nous renseignent... à moins que ce ne soit une interprétation de M. Durkheim lui-même. N'est-il pas permis de se défier, en présence d'une contradiction profonde? M. Durkheim nous a expliqué que les Australiens avaient dû respecter rigoureusement la vie de leur totem, dès lors qu'ils s'étaient fait une règle absolue de respecter la vie de tout membre de leur clan. Et maintenant on nous dit, qu'à certains moments, ils sont obligés de le manger, donc de le tuer préalablement. Je ne vois pas d'accord possible entre ces deux obligations. Il me semble que l'obligation de manger le kangourou devrait disparaître, aisément vaincue par l'obligation autrement sérieuse de ne tuer aucun des membres du clan (dont je le répète, le kangourou est certainement le membre *capital*). A moins que le kangourou lui-même ne se soit offert en sacrifice et qu'il n'ait ordonné sa propre consommation!... Ou que l'idée, qu'on prête ci-dessus aux Australiens, ne soit une supposition erronée.

Il est instructif de rapprocher l'obligation, dont nous venons de parler et une cérémonie qui nous est donnée comme le rite principal du culte totémique; on l'appelle l'*Intichiuma*. Cette fête est célébrée chaque année à l'entrée de la belle saison « au moment où les germes de la vie sont à la veille de se développer » (Et je pense la saison où les animaux s'accouplent.) Les hommes alors s'assemblent pour exécuter des scènes mimiques. Ce qu'on y joue, c'est l'émou. Les acteurs se font autant qu'ils peuvent la tête, le corps de l'animal en question; ils imitent ses poses, sa démarche, voire ses mouvements, et aussi probablement ses cris. Vont-ils jusqu'à représenter le rapprochement des deux sexes? On ne nous le dit pas, mais ce qui nous est donné, c'est l'impression d'un témoin de ces scènes. Selon Frazer ce rite a pour objet d'assurer, ou plus exactement « de provoquer une reproduction régulière et aussi abondante que possible de l'espèce totémique ». « Et le moyen qu'on emploie pour obtenir ce résultat, consiste en somme, dit avec raison M. Durkheim, en des procédés connus de la magie sympa-

thique ». Mais, en somme, dirons-nous à notre tour, que demandent ces hommes-là ? de s'assurer une alimentation aussi abondante que possible. Je ne crois pas que ce soit pour elle-même et pour elle seule, qu'ils souhaitent la multiplication de l'espèce totémique. Puisqu'ils la mangent, ils y ont un autre intérêt ; il est bien permis de supposer que cet intérêt, fort sérieux dans un pays où la nourriture n'abonde pas, n'est pas tout à fait oublié. Mettons que cette préoccupation soit secondaire. Encore est-il que la religion du totem n'est pas l'unique agence ; ici comme partout, l'estomac sait rappeler aux hommes à quels besoins ils sont soumis.

Nous avons vu que, selon les indigènes, jadis la liberté de manger de l'émou (ou du kangourou) était entière, et que, selon M. Durkheim au contraire, cette liberté était nulle. Actuellement les membres du groupe de l'émou peuvent en manger les œufs, quand ils sont à court de nourriture, mais avec *modération*. Pour la chair, ils en peuvent consommer plus librement, mais encore avec modération. Il y a ici une différence significative et le sens en est très clair. Manger l'œuf est du gaspillage ; un seul homme peut consommer sous la forme de l'œuf une quantité de nourriture à venir qui aurait nourri plusieurs hommes. Remarquons que la défense de manger de l'émou n'est pas si absolue ; ce n'est pas l'abstention que l'on commande, c'est seulement la modération qu'on recommande. Ce n'est pas la religion qui parle, visiblement c'est la prudence économique.

M. Durkheim nous apprend une circonstance que je dois relever. On n'a le droit de manger de l'émou qu'en société, et en cérémonie. Cette condition me paraît être la sanction de la règle ou de l'ordre que nous venons de voir : « Mangez de l'émou, soit ! mais avec modération. L'émou est un assez gros gibier ; la consommation individuelle, ou même ménagère, entraînerait certainement de la déperdition et du gaspillage. »

Maintenant, c'est le lieu de reparler de ces asiles sacrés que le territoire des Aruntas offre à l'animal totémique, et dont M. Durkheim s'est prévalu pour appuyer sa thèse. Je ne puis m'empêcher de les rapprocher de ces précautions que nous-mêmes prenons pour borner la destruction du gibier. Nous avons des parcs de réserve pour le faisan, pour le perdreau, pour le chevreuil ; nous défendons la chasse dans une grande partie de l'année. Au Japon, en Chine, les animaux de trait ou de labour comme le bœuf ont été tabonés

si souvent ou si longtemps que nombre de populations se sont déshabituées de la grosse viande ; ils vivent de riz ou de poisson. Dans toutes les îles polynésiennes, dès que le poisson devient rare dans un parage, il est momentanément taboué. Ce sont là des équivalents de ces asiles qu'on nous offre, comme couverts d'une horreur religieuse ; et qui, en réalité, garantis par un tabou, inspirent la crainte du châtiment très rigoureux attaché généralement à la violation des tabous.

***

Ceci m'amène, assez naturellement, ce me semble, à reprendre la question de l'horreur absolue du sang que M. Durkheim prête aux Australiens.

Quand l'Australien fait cuire l'animal totémique, l'émou, par exemple, qu'il a pris soin d'assommer et d'étouffer, pour éviter autant que possible d'en répandre le sang à terre, n'est-il pas averti par là même qu'il va manger un animal plein de sang divin[1] ? A-t-il l'idée que le sang cuit n'est plus du sang ? Evidemment, ce qu'il pense revient à cela ou à quelque chose d'équivalent. Mais qu'est-ce qui l'induit à penser ainsi ? rien que la volonté d'accommoder sa croyance à son désir, à son besoin, en payant sa conscience religieuse d'un subterfuge. L'homme a toujours et partout agi de même ; toujours il a trouvé avec le ciel des accommodements (voir notamment de quelle manière il trompait le mort qui selon sa croyance avait, comme le vivant, besoin d'être nourri). Quand on parle de l'influence capitale de la religion dans telle ou telle civilisation et qu'on dit qu'elle se mêlait à tout, il faut bien cependant savoir qu'en certaines occasions, sous la pression d'influences plus puissantes qu'elle, on faisait jouer à la religion le personnage d'une dupe. — Ce que je dis là, je l'applique à la religion de la grande majorité des hommes. Il y a eu sans doute toujours des croyants exceptionnels ; c'est sur ceux-là qu'on se forme l'idée de l'influence transcendante de la religion.

Pas plus que l'horreur pour le sang de l'émou, n'est absolue l'horreur pour le sang de la femme, si redouté, à ce qu'on prétend. Voici ce que M. Durkheim nous apprend : « D'ailleurs le sang mens-

1. Et peut-il le prendre sans jamais le blesser d'abord ? Il faudrait savoir comment il le chasse.

truel était très souvent employé comme médicament. On s'en servait contre toute espèce de maladies de la peau, contre la fièvre de lait, contre la lèpre surtout. Starke a montré que cette pratique avait été générale et persistante. On la retrouve en Arabie aussi bien qu'en Germanie ou en Italie. Et elle était encore très en vogue au moyen âge ». — « On employait également le sang de l'accouchée ; celui d'une primipare, de même que le premier sang de la puberté, passait pour avoir des propriétés exceptionnellement curatives. »

Si la religion du sang a existé, telle que la conçoit M. Durkheim, elle a comporté de singulières indulgences, il faut en convenir. On nous dit « non pas dans son état primitif ! Ne la jugeons pas sur l'état actuel, après les atténuations qu'elle a subies ». Mais qu'elle ait subi des atténuations, c'est un point contestable. Son autorité, sa sévérité primitive, on tâche de nous les prouver par des raisonnements ; rien de plus licite ; mais tout de même, la preuve objective, si elle a jamais existé, n'existe plus. — Et il y a un fait contradictoire, ce sont les souvenirs traditionnels des hommes qui pratiquent cette religion.

(*A suivre.*)

PAUL LACOMBE.

REVUES CRITIQUES

LES
RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT
DANS L'EMPIRE ROMAIN
A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT [1]

Pour se reposer, apparemment, du labeur colossal que représentent les quatre volumes de sa passionnante *Histoire des Lagides*, l'éminent professeur de la Sorbonne est revenu au cycle d'études qui a fondé sa haute réputation. Pourtant il ne s'agit plus cette fois des aberrations du sentiment religieux, dont l'examen patient et sagace a produit ces ouvrages célèbres : *La Divination dans l'antiquité* et *L'Astrologie grecque ;* comme s'il voulait montrer que les lettres classiques sont d'un intérêt toujours actuel et fournir un exemple probant aux adversaires de certain régime pédagogique (qu'un zèle démocratique mal entendu porte beaucoup de gens à exalter sans mesure), l'auteur a fait choix d'un sujet qui ne concerne pas moins le XXe siècle que les premiers temps de notre ère : les rapports des institutions civiles et de l'idée religieuse, disons même nettement : de l'Église et de l'État. *L'Église* (au singulier) ; car, pour les empereurs romains, la religion chrétienne seule a été un embarras insurmontable, comme aujourd'hui le

1. A Bouché-Leclercq, *L'Intolérance religieuse et la politique* (Bibliothèque de philosophie scientifique). Paris, E. Flammarion, 1911, XII-370 pp. in-12.

catholicisme seul constitue, pour le parti au pouvoir en France, l'adversaire. M. Bouché-Leclercq ne prétend point d'ailleurs que la même histoire exactement continue ou recommence ; mais il lui paraît que l'exposé d'un long et fondamental malentendu peut conduire à une solution raisonnable ; tous ceux qui, à notre époque, demeurent rebelles à la doctrine du Christ sont du moins, bien mieux que les Césars, en mesure de s'en enquérir et de la juger ; et pour ceux qui l'acceptent, la connaissance de ses débuts dans le monde leur pourra épargner bien des erreurs de tactique.

L'auteur n'est pas de ce dernier groupe ; son scepticisme s'affirme, honnêtement et à découvert, dans le récit des faits et jusque dans l'idée directrice de son livre, énoncée dans l'Avant-propos : « Les calomnies dirigées contre les chrétiens ont été cent fois réfutées ; celles qui défigurent encore leurs adversaires ont été à peine atténuées. Pour juger les hommes, il faut se placer, autant que possible, dans leur état d'esprit... J'ai rempli un devoir de conscience en prenant la défense de la société antique. » Cette défense est très habilement présentée.

Une sorte de préface rappelle l'incapacité de spéculations métaphysiques du peuple romain ; sa religion nationale est un agrégat de recettes empiriques, que ne détient aucune caste sacerdotale ; elle n'a peut-on dire, ni théodicée ni morale. L'expansion de la puissance romaine, l'attrait des modes exotiques firent affluer en Italie des cultes étrangers, plus riches de mystère, et dont l'étrange nouveauté parut troubler bien des têtes. Un des premiers actes d'Auguste fut de favoriser le retour à la religion nationale, en tolérant les autres, reléguées dans la banlieue ; et le pouvoir civil lui-même (qui n'était point dissocié du pouvoir religieux) entreprit la réforme des mœurs. Seule, la religion judaïque, d'un caractère tout spécial, demandait des ménagements ; aux Juifs dispersés dans l'Empire, on accorda la liberté religieuse, et l'autonomie à la Judée. La politique d'Auguste, en somme, ne fut point tracassière ; il n'y a pas à le nier.

Tibère (dont l'histoire générale semble bien ici un hors-d'œuvre) s'inspira de cet exemple, n'eut de rigueurs que pour les abus

qu'entraînaient certains usages : les sacrifices humains, le droit d'asile et les réunions équivoques auxquelles les cultes égyptiens servaient de paravent. Le culte impérial fut définitivement organisé ; il nous faudra y revenir. Caligula, un fou, compte à peine ; les dispositions de Claude à l'égard du catholicisme naissant restent mal connues. La lutte commence sous Néron, à la suite de l'incendie de Rome. Catastrophe énigmatique, interprétée de toutes manières, même par les contemporains. M. Bouché-Leclercq incline à supposer un embrasement spontané, que s'efforcèrent d'étendre, dans le désarroi général, quelques chrétiens exaltés par l'attente de la fin prochaine du monde, et qui n'auraient point devancé l'initiative providentielle, mais croyaient aider à l'œuvre divine. J'accepte volontiers la première hypothèse, mais la seconde est fort en l'air ; un texte isolé de Tacite, récusé lorsque (avec d'autres) il incrimine Néron, ne doit pas valoir davantage quand (seul) il *insinue* contre les chrétiens, non moins détestés de l'annaliste que le César de 64. J'accorde après cela qu'une grande obscurité enveloppe les martyres de cette année.

La dynastie des Flaviens, dès la première heure, fut amenée à soumettre les Juifs, qu'avaient révoltés les exactions des procurateurs ; Rome avait affaire en Judée, non seulement à une religion, mais à une race, cantonnée en majeure part dans ce pays. On épargna la première, ne voulant pas supprimer la seconde ; mais on ne permit pas que l'une se propageât en dehors de l'autre, et on accapara au profit de Jupiter Capitolin le didrachme jadis réservé à Jéhovah. Ces Flaviens sont des monnayeurs : Titus, avant l'avènement de son père, ne dédaignait point la dot de Bérénice, et Domitien, pour recouvrer plus sûrement l'impôt judaïque, fit recenser les Juifs et les Judaïsants. Ce dernier posa le principe de la raison d'État, qui allait dominer les persécutions contre le christianisme : il y voyait une religion sortie de Judée, donc un effet de la propagande interdite.

Trajan figure dans l'hagiographie parmi les persécuteurs ; sa correspondance avec Pline le Jeune au sujet des chrétiens, probablement authentique, montre qu'il défendait en pratique de rechercher ces coupables et menaçait les dénonciateurs. L'État romain, du reste, souvent ferme les yeux sur la complaisance des geôliers ; il ne poursuit pas les coreligionnaires qui accompagnent le condamné au lieu de son supplice et recueillent ses restes pieu-

sement. Le seul martyre alors certifié est celui d'Ignace d'Antioche, et les détails du procès sont fort suspects.

Il y eut sûrement des persécutions sous les Antonins, malgré le scepticisme d'Hadrien, l'esprit débonnaire d'Antonin, les vertus de Marc-Aurèle ; ce dernier surtout veut proscrire toute prédication propre à troubler les esprits, à bouleverser l'état moral de la cité. Ces princes, auxquels l'histoire est si favorable, constataient par intervalles des crises de passions populaires, des réveils de haine contre des gens considérés comme les ennemis de la société. L'ordre public ! c'est toujours la grosse préoccupation, au nom de laquelle Hadrien fait aux Juifs une guerre acharnée, alors que les autres religions étrangères sont en pleine floraison : les cultes égyptiens parce qu'on les trouve inoffensifs, le mithriacisme parce qu'il a un caractère monarchique et militaire.

Les Antonins n'ont donc point été ébranlés par les discours et raisonnements des apologistes chrétiens ; ceux-ci ne faisaient point l'éloge de leur croyance sans y joindre un violent réquisitoire contre cette civilisation gréco-romaine, dont les empereurs et leur entourage étaient imprégnés jusqu'aux moelles. Tertullien a vainement ouvert un débat sur la moralité comparée des religions ; la question, pour le pouvoir, n'était point religieuse, mais politique ; on ne croyait point le christianisme compatible avec les devoirs du citoyen. Les chrétiens disaient volontiers n'obéir qu'à Dieu ; ils tenaient des réunions occultes et faisaient à leur gré un triage entre les lois de l'Empire ; un trop grand nombre considéraient le mariage comme une imperfection tolérée et abhorraient le service militaire ; la paix des familles était troublée par des conversions unilatérales ; enfin le civisme de la secte ne s'affirmait toujours point par l'hommage à l'empereur, qui en eût semblé la manifestation la plus frappante. Au surplus, les chrétiens ne s'en prenaient pas qu'au paganisme ; le dogme ne s'était pas formé tout d'un coup dans son intégrité ; il fallut de longues années pour fixer une orthodoxie ; pendant cette période préparatoire, les théologiens se disputent et s'invectivent ; le moindre soupçon d'hérésie fait surgir, à l'adresse du dissident, les vieux reproches d'athéisme et d'immoralité dont on usait d'abord contre les seuls adorateurs des faux dieux. Et l'excommunication réciproque se fonde sur des griefs bien faits pour frapper les esprits, sur des accusations de magie, que rendent vraisemblables pour le pouvoir civil les exor-

cismes et les miracles, dont les récits se répandent parmi la foule et dans les actes apocryphes. L'impression générale que devait laisser aux gens du dehors le spectacle de ces discordes, c'est qu'il n'y avait à attendre des chrétiens que turbulence et anarchie.

Aussi la raison d'État resta debout pour souffler la persécution ; celle-ci fut intermittente dans ce troisième siècle incohérent, et où tant d'empereurs ne firent que passer sur le trône au milieu des insurrections. Le christianisme profita largement de ces alternatives, s'étendit, s'affermit, s'organisa, s'afficha davantage ; contre lui la tactique ne se renouvela qu'à peine, sauf l'innovation de Maximin et Valérien : désorganiser les églises, les atteindre à la tête, en frappant le clergé et confisquant les biens des riches convertis. La tentative la plus systématique fut celle de Dioclétien, hésitante encore au début ; mais bientôt ce rude soldat précisa sa méthode : intimider les faibles, faire le plus possible de renégats. Il semble, au résultat, que par ce dernier effort l'ancienne société ait épuisé sa vigueur et hâté le dénouement. La conversion de Constantin, pour des motifs surtout politiques — je le crois volontiers avec M. Bouché-Leclercq — vint renverser les rôles : le christianisme à son tour eut sa raison d'État et se fit persécuteur, plus brutalement que le paganisme.

***

Cette conclusion, et l'épilogue qui s'y ajoute, appelle quelques réflexions à côté de celles de l'auteur.

Oui, on a exagéré la cruauté des Césars, fermé les yeux à leurs raisons, amplifié le nombre de leurs victimes[1]. Mais pourquoi ? On dirait que le triomphe du christianisme soit l'unique cause de cette injustice (« les vaincus ont toujours tort », dit le proverbe). Je n'en crois rien, et aujourd'hui toute pensée d'au delà rencontre assez de détracteurs systématiques pour que le christianisme ait cessé de bénéficier, à titre universel, de cet avantage du succès. En fin de compte, quelle est la grande excuse aux mesures san-

1. Il faut remarquer que ces idées pénètrent les milieux ecclésiastiques, nullement d'ailleurs pour leur tranquillité. Parmi les considérants qui accompagnent la condamnation de l'*Histoire ancienne de l'Église* (traduction italienne) de Mgr Duchesne, nous relevons surtout les griefs suivants : tendance à réduire le nombre des martyrs, et par là le rôle du surnaturel dans l'expansion du christianisme; indulgence dangereuse à l'égard de la société païenne.

glantes ordonnées par les empereurs ou leurs délégués? C'est qu'*ils ne comprenaient pas*...

Ils n'ont pas compris (aucun avant Constantin) que le culte impérial pût enchaîner une conscience, qu'un chrétien se dût de refuser à la divinité du prince, ou même à son *génie* (suivant toutes les distinctions qu'on y veut mettre) une adoration qui, selon lui, n'était due qu'à Dieu. Le culte impérial, dit M. Bouché-Leclercq, n'était qu'un moyen pratique de relier toutes les races de l'Empire. Il y a autre chose : Pour un *gentil*, l'acte religieux n'est jamais qu'un contrat tacite ; j'estime qu'il en était de même en la circonstance : on rendait un culte à l'empereur, à charge pour lui de protection et de bon gouvernement ; au moindre grief, les adorateurs de la veille massacraient sans vergogne cette divinité qui n'avait point tenu ses engagements. L'esprit païen ne pouvait donc concevoir, et les empereurs ont repoussé le genre d'hommage que les apologistes leur proposaient: une prière, sinon à leur adresse, du moins à leur bénéfice.

Ils n'ont pas compris davantage l'immense supériorité du christianisme — vrai ou faux dans son point de départ — auprès des superstitions qu'il aspirait à remplacer — et telle est, selon moi, la cause primordiale de son développement continu. — « C'est une usurpation, écrit M. Bouché-Leclercq (p. 360), de prétendre qu'avec la foi chrétienne disparaît dans la conscience toute croyance à l'immortalité de l'âme, aux peines et récompenses de la vie future. C'est là un bien commun à toutes les religions qui y puisent leur véritable raison d'être... et à bon nombre de philosophies... »

Écrite en considération du temps présent, cette assertion est juste ; elle ne le serait pas pour l'antiquité. La vie future était bien un des concepts du paganisme ; la rémunération après la mort, nullement. L'antiquité l'a enseignée, il est vrai, mais hors des temples, dans les écoles des philosophes, ouvertes aux riches, aux gens de loisirs ; le christianisme, fait pour tous, et qui d'abord conquit les humbles, introduisit la morale dans la religion. Le judaïsme se repliait trop sur lui-même pour bénéficier d'un avantage analogue, qu'il possédait.

Au surplus, on cite des martyrs du paganisme (p. 334-5) : mais le souvenir s'en est presque perdu, malgré quelques allusions d'Eunape, d'Ammien, de Damascius. Encore une fois, est-ce là

l'infortune ordinaire des vaincus ? Nullement ; le cas de ceux-là n'est point le même : quelque courage qu'ils aient pu montrer isolément dans la torture, leurs figures demeurent moins imposantes : ce ne sont pas des suppliciés volontaires, et pour l'exemple ; ce ne sont que des victimes, comme cette Hypatie, lâchement assommée sans être conviée à l'apostasie. Ils ne défendent pas des croyances, mais des habitudes, des traditions sans vie, depuis longtemps bien effritées.

Bref, le Christ a perdu nombre de fidèles ; du moins les dieux qu'il menaçait ne lui sont plus opposés ; et ceux qui le nient n'ont aucune tendresse pour l'absolutisme impérial étayé d'un droit divin. Qui donc aujourd'hui invoquerait pour ce dernier les circonstances atténuantes ? A l'avoir fait il y autant de mérite que de nouveauté.

Aux chrétiens d'aujourd'hui de comprendre à leur tour ce que n'ont pas compris ceux de l'âge héroïque, dans l'ivresse de la victoire soudaine. La théocratie est définitivement morte dans les pays de haute culture ; un particulier peut l'admettre pour sa conduite propre ; un État, non. L' « athéocratie », si j'ose dire, va-t-elle s'y substituer ? M. Bouché-Leclercq voudrait conjurer cet autre péril. « L'Église n'a qu'à conserver sa foi en usant du droit commun ; l'État, à protéger sa seule religion à lui, le civisme ou patriotisme... Il ne connaît plus, en France, de crime de lèse-majesté... Quel est donc, en dehors du civisme, le principe qu'il voudrait mettre à l'abri de toute atteinte et déclarer intangible ? » Il peut et doit fonder l'école neutre, mais n'a pas à prétendre éliminer les opinions qu'il ne partage pas, en établissant le monopole de l'éducation ; à « surveiller l'enseignement religieux pour lui interdire d'interpréter à son gré l'histoire du passé, qui appartient à tout le monde ». Ajoutons qu'il n'a pas à éteindre les étoiles dans le ciel du contribuable, à exiger, quand l'obéissance suffit, l'adhésion de cœur à des lois qui répugnent à un idéal tout autre que le sien. Il est intolérable que, pour tant de fonctions qui ne demandent que la conscience professionnelle et le savoir technique, le loyalisme constitutionnel ne compte pas et qu'il faille y ajouter l'esprit de parti ; que l'anticléricalisme, jugé utile au capitaine et indispensable au magistrat, soit nécessaire au cantonnier.

Libre à l'Église de prétendre à l'immutabilité, d'opposer sans

discussion à l'infirmité de l'intelligence humaine une révélation qui ne se transmet que par cette dernière, de garder la légende en guise d'histoire, et de s'ensevelir, par crainte du *modernisme*, dans la philosophie de saint Thomas. En interdisant comme abus tout blâme exercé par elle au nom de ses dogmes, et accompagné de sanctions purement canoniques, on ne peut que lui attirer les sympathies, sans accord doctrinal, de ceux que révoltent les mesures d'exception.

Un ouvrage fondamental comme celui-là invite aux commentaires de longueur, et je m'y suis attardé. Je voudrais dire en terminant tout le plaisir que j'ai éprouvé à cette lecture, le charme de cette exposition très claire et très simple, la dextérité et la finesse narquoise d'une critique qui semble agiter négligemment, et presque sans y tenir, des arguments décisifs. L'auteur espère « bon accueil auprès des esprits vraiment libéraux, s'il en reste encore ». Il en est bien peu, je le crains ; mais trois fois heureux qui se contente de leurs suffrages ; ils iront droit à ce petit livre, de sereine et calme raison.

VICTOR CHAPOT.

NOTES DE LITTÉRATURE COMPARÉE

A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS

PAUL HAZARD, *La Révolution française et les Lettres italiennes, 1789-1815* (Paris, Hachette, 1910, in-8 de XVIII-572 pp.).

GEORGES GENDARME DE BÉVOTTE, *La Légende de Don Juan*. Son évolution dans la littérature. I : Des origines au romantisme. II : Du romantisme à l'époque contemporaine (Paris, Hachette, 1911, 2 vol. in-16, VI-316 et XII-289 pp.).

GABRIEL MAUGAIN, *Documenti bibliografici e critici per la Storia della fortuna del Fénelon in Italia* (Bibliothèque de l'Institut français de Florence, Université de Grenoble, première série, tome I, Paris, Champion, 1911, in-8 de XXI-229 pp.).

CARLO SEGRÉ, *Relazioni letterarie fra Italia e Inghilterra* (Florence, Le Monnier, 1911, in-12).

M.-A. GARRONE, *L'Orlando Furioso considerato come fonte del « Quijote »* in *Rivista d'Italia* (Rome, janvier 1911, pp. 95-124).

Les travaux d'histoire littéraire comparative que j'ai à signaler dans cette première étude se rapportent presque tous plus ou moins directement à l'Italie, qui y entre comme une des données essentielles du problème. Mais, comme on l'aperçoit aussitôt à leurs titres, ils sont non seulement d'importance inégale, mais de genre différent. Dans le vaste domaine de ces études si nouvelles, et dès aujourd'hui si abondamment cultivées un peu partout, il y a place pour bien des initiatives diverses. Les uns choisissent un écrivain et cherchent l'influence qu'il a pu avoir, soit par la lecture directe, soit par les traductions, soit par les imitations, non seulement sur la littérature, mais sur l'esprit d'un pays étranger ; on détermine ainsi d'une manière aussi nette que possible un élément qui est entré, à une heure donnée, dans la vie intellectuelle et morale de

telle nation. D'autres suivent à travers les siècles, et au travers des frontières des principales nations européennes, un mythe, une légende, un sujet; et, par la comparaison des œuvres d'art que ce sujet a inspirées, appuyée sur la connaissance des influences réciproques, éprouvent comme sur une pierre de touche le tempérament propre de chaque littérature, de chaque époque, de chaque écrivain. D'autres encore mettent en face l'un de l'autre deux peuples à un moment précis de leur histoire, et se servent de la littérature de l'un des deux pour déterminer dans quelle mesure et de quelle façon son être moral et son idéal artistique ont été influencés par l'autre.

C'est à ce dernier genre de recherches, le plus vaste sans doute et le plus ardu, que M. Hazard a consacré de longues années de travail en Italie et en France, et ce sont les résultats de cette immense enquête que son excellent livre nous offre, avec une précision et une plénitude, une force et une clarté qui font le plus grand honneur à l'auteur. La grandeur et la difficulté du sujet ajoutent singulièrement à son mérite, et l'on trouve dans ce gros volume, qui se lit avec tant de facilité et d'intérêt, à la fois la pure méthode scientifique et les qualités proprement littéraires, ou plutôt l'on y voit comment l'une et les autres ne devraient faire qu'un. C'est un essai remarquable, et des plus originaux, de *synthèse* et d'histoire; car il s'agissait de confronter constamment la pensée italienne avec la pensée française, et cela à une époque singulièrement complexe et troublée des relations politiques entre les deux peuples. — L'empire de la langue, de la littérature, des idées françaises, est absolu un peu avant 1789. Comment la Révolution, dès avant la conquête, fait naître la réaction contre la France; comment la conquête de 1796, d'une part, développe infiniment l'influence française, et, d'autre part, donne lieu à une violente protestation, à une perception plus claire de l'unité intellectuelle de l'Italie, à la proclamation des droits de la langue nationale, à un grand effort vers la nationalisation de la littérature; comment cette influence et cette réaction se répètent après la seconde conquête de 1800, mais dans des conditions un peu différentes et dans des proportions bien plus considérables; comment les littératures du Nord augmentent leur prise sur l'esprit italien, influent sur lui et par elles-mêmes et à travers la littérature française; comment l'hégémonie française est dissoute et détruite par tous ces agents combi-

nés, auxquels il faut joindre l'effort des idéologues de l'Empire, qui contribuent à fonder en raison et à établir historiquement le droit de chaque littérature particulière : telles sont les principales questions que traite successivement cet important ouvrage.

Il est impossible de relever, dans un bref compte rendu, ne serait-ce que les plus intéressants des faits nouveaux ou peu connus que l'auteur fait connaître ou met en lumière. C'est tantôt l'influence personnelle de tel écrivain sur le mouvement national (Cuoco par l'histoire, Cesari par la langue). Tantôt c'est un sondage poussé à fond sur un point particulier : en ce qui concerne les actes officiels, arrêtés préfectoraux, discours publics, journaux, pamphlets et registres de police, l'auteur a concentré ses investigations sur le département du Taro (Parme) : il est arrivé ainsi à donner, dans un cadre réduit, une fidèle image de l'état des esprits dans le Royaume d'Italie à un certain moment. Ailleurs, c'est comme un tableau de toute la littérature italienne de 1796 à 1815, considérée du point de vue des préoccupations nationales ; c'est, aussi bien, le point de vue le plus important pour toute cette période. Les écrivains tiennent ici la place que leur assignent leur valeur ou leur crédit, et les plus en vue sont l'objet d'une véritable étude particulière. — Enfin, le jeu des influences étrangères, et le problème, qui passionnait l'Italie lettrée, de savoir si ces influences seraient nuisibles à l'italianité de la littérature, ou au contraire ne contribueraient pas à la fortifier, tout cela est, vers la fin de l'ouvrage, diligemment examiné. — On a pu reprocher à l'auteur la multiplicité des problèmes qu'il aborde : l'essentiel est que l'unité de l'ouvrage n'en souffre pas.

Au point de vue matériel, félicitons l'auteur d'avoir adopté un dispositif tel qu'on le lit aisément. Les questions traitées sont déjà assez nombreuses — et l'on vient de voir quelle vaste complexité de faits l'auteur n'a pas craint d'étudier — l'enchaînement des idées est déjà assez délicat à suivre par le sérieux et la densité de la pensée : au moins le lecteur peut-il écouter d'un bout à l'autre le *discours* du texte sans être interrompu à chaque instant par des parenthèses ou des discussions adventices : les notes se contentent de donner les références. Cette disposition était possible ici, parce que les citations un peu longues sont rares, et que le sujet est un sujet général, où un récit continu s'étaie d'innombrables exemples particuliers incorporés dans le texte. — L'index bibliographique, très développé, rendra d'excellents services.

On se rappelle l'importante thèse de M. Gendarme de Bévotte sur *La Légende de Don Juan* (Hachette, 1906). N'étudiant cette fois-là l'histoire de la légende que des origines au Romantisme, il promettait une seconde partie qui examinerait Don Juan du Romantisme à nos jours. Des deux volumes qu'il publie maintenant, le premier est une réédition remaniée et un peu abrégée de son premier ouvrage; le second est entièrement nouveau : il contient l'histoire de la légende après Byron (depuis Pouchkine, Musset, Mérimée) jusqu'à nos jours : les plus récents ouvrages examinés sont les Don Juan de la comtesse de Noailles (1907), de M. H. de Régnier (1910), etc...; soit quelque quatre-vingt-dix ans de Donjuanisme et soixante-quinze œuvres ou parties d'œuvres examinées. Un tel sujet pourrait paraître fatigant à la longue par sa monotonie; mais l'auteur a su tirer habilement parti des différences profondes qui séparent, non seulement les actions contées ou mises à la scène, mais surtout les tempéraments des auteurs et les significations ou les intentions de leurs ouvrages. Il s'est livré à une analyse psychologique, des plus ardues et délicates, des sentiments divers qui par leur amalgame constituent le type ou les types de Don Juan. La littérature, ainsi considérée, est le meilleur des instruments de précision pour apprécier l'état moral d'un peuple à un moment de la durée. Elle est d'autre part, le réactif le plus sensible pour nous faire lire au plus profond de nous-mêmes : soit qu'elle ne retienne que ce qui est commun, soit qu'elle note de préférence ce qui est divers. Aussi une étude comme celle-ci est-elle une remarquable contribution à l'histoire générale, non seulement des littératures, mais de l'homme moral et social. On lira, par exemple, avec le plus vif intérêt, les pages relatives à l'interpénétration des deux légendes de Don Juan et de Faust.

Une ou deux petites chicanes montreront à l'auteur qu'on l'a lu tout entier, et de près. Peut-on dire (II, p. 3) que « le Romantisme à ses débuts fut sous l'influence de Novalis, de Léopardi, du Werther de Gœthe... » ? Il s'agit, d'après le contexte, du Romantisme français. Celui-ci n'a pas ressenti, dans son ensemble, l'influence de Novalis, au moins directe. Celle de Leopardi ne pourrait remonter plus haut que 1830 et ne date en réalité que de l'édition de Ranieri en 1842. Rappelons que Leopardi, né en 1798, entre Vigny et Hugo, n'a guère publié avant 1828. Enfin, l'influence de *Werther* est déjà ancienne lorsque se dessine le Romantisme français; elle appartient au

XVIIIe siècle, mais se prolonge, il est vrai, jusqu'au delà de 1830. — Quelques remarques se présentent en lisant le chapitre V du tome I : par exemple, *Der gottlose Don Juan* AUS *Molière* n'est pas bien traduit par *Le Don Juan athée* DE *Molière* ; — dans la Table, il n'aurait pas fallu écrire : *Le « De Maeltyt van Don Pederos Geest... »*, *Le « De Gestrafte Vrygeest »* ; pas plus que M. G. de Bévotte n'aurait l'idée d'écrire *Le Il Convitato di pietra*, ni *Le El Burlador de Sevilla*. Il écrit plus loin fort correctement, sans répéter l'article : *Le « Steinerne Gast... »*. L'article néerlandais, à la différence de ses frères des autres langues, n'est pas senti comme tel. — Simple vétille, d'ailleurs, je le répète : et on serait embarrassé d'en faire beaucoup d'autres à ces deux volumes, auxquels il faut une fois de plus rendre justice pour la sûreté de la documentation, l'intérêt de la discussion, l'agrément du plan et de la forme.

L'ouvrage de M. Maugain sur Fénelon en Italie appartient à un genre tout différent. C'est un sondage très consciencieux et très complet sur un point particulier des relations intellectuelles entre France et Italie. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, c'est la France qui est tributaire de sa voisine ; au milieu du XVIIIe siècle, la situation réciproque des deux nations a changé : l'hégémonie littéraire de la France ne fera plus que grandir jusqu'au début du XIXe siècle, où M. Hazard nous la montre décidément battue en brèche par des influences contraires. L'étude générale de ce revirement intellectuel de l'Italie était traitée dans l'une des thèses de M. Maugain (*L'Évolution intellectuelle de l'Italie de 1657 à 1757 environ*. Paris, Hachette, 1909). — Fénelon est un des premiers Français du grand siècle qui s'imposent au goût italien. Critique de la langue française et de sa versification, il flatte le sentiment naissant de l'indépendance de la langue italienne en face de toute imitation étrangère ; théologien, il plaît au clergé romain pour s'être tenu éloigné du gallicanisme et pour avoir soutenu une lutte contre Bossuet : il est apprécié par tous ceux qu'effraient les progrès commençants de l'incrédulité comme l'apologiste le plus éloquent et surtout le plus sympathique, le plus approprié aux circonstances, que puisse trouver la tradition chrétienne ; politique, il rêve d'un certain libéralisme qui a des échos en plus d'une partie de la péninsule ; éducateur, il a répandu des idées sur l'éducation des filles qui

éveillent une générale approbation; romancier, son *Télémaque* est accueilli, adopté, traduit, imité d'une façon qui atteste une extraordinaire popularité; écrivain, il devient classique de la langue française, ses ouvrages sont réédités, mis entre les mains de la jeunesse, fournissent des éditions scolaires, des extraits. Cette grande influence de Fénelon s'accuse une première fois vers 1750, passe par un maximum entre 1785 et 1830, et remonte presque au même niveau vers 1870.

On voit à quelles conclusions intéressantes arrive l'auteur par le dépouillement méthodique de près de deux cents ouvrages, éditions, extraits, traductions, adaptations, publiés en Italie de 1700 jusqu'à nos jours. Il a, de plus, relevé dans quantité d'écrivains italiens les citations de Fénelon ou la trace indubitable de son influence. Le livre se présente, en général, comme nne simple liste, un index raisonné, où l'auteur n'intervient que par les quelques lignes nécessaires. Sous cette forme simplifiée à dessein, il rendra les plus grands services, en lui-même et comme modèle de travaux analogues.

M. Carlo Segré a réuni en un volume des essais importants, dont quelques-uns avaient déjà paru, notamment dans la *Nuova Antologia* en 1909 et 1910. Ils ont trait aux relations littéraires entre l'Angleterre et l'Italie, mais à des époques diverses et dans des genres différents. C'est tantôt une étude de sources (*les Sources italiennes d'Othello*); tantôt deux figures de poètes où se mire l'influence remarquable de l''Italie sur l'Angleterre, l'italianisme ou l'italomanie étudiés chez Thomas Wyatt et Henry Surrey (*Deux Pétrarquistes anglais du XVIe siècle*); tantôt une comparaison entre deux productions littéraires du même genre, deux périodiques d'intention sociale, morale, éducative, dont l'un imite l'autre mais lui reste bien inférieur à tous les points de vue, parce que la Venise de 1761-62 n'offrait pas le même public ni les mêmes intérêts que l'Angleterre de 1711-12 (*Le Spectator d'Addison et l'Osservatore de Gasparo Gozzi*); deux autres études nous transportent en Angleterre pour nous montrer, l'une au XVIIIe siècle, les rapports de l'Italien Baretti avec un milieu où Johnson joue un grand rôle (*Baretti et Esther Thrale*); l'autre, au début du XIXe, le salon de Holland House où passèrent, on pourrait presque dire où vécurent, tant d'Anglais et d'étrangers illustres, parmi lesquels,

au premier plan, le sombre, le fougueux, l'inquiet et inquiétant Ugo Foscolo (*Le Salon de lady Holland*). — M. Carlo Segré est bon connaisseur en littérature anglaise, et il est de ceux qui cultivent avec succès les divers domaines de l'histoire littéraire comparative. Les problèmes qu'il s'est posés sont tous bien limités, d'ailleurs extrêmement différents de genre et de portée : les solutions qu'il y apporte sont également variées et ont toutes de l'élégance avec de la solidité, mais peut-être un certain vague dans les contours ; on aimerait des conclusions absolument nettes, dont l'évidence s'imposerait au lecteur. — Nulle part on ne mesure mieux l'importance d'une étude méthodiquement comparative des littératures, que lorsque l'on considère l'Angleterre et l'Italie, qui ont dû tant l'une à l'autre, non seulement pour les lettres, mais pour les mœurs.

La méthode de M. A. Garrone est moins sûre, ou ses résultats sont moins clairs, à en juger par son travail sur *Roland Furieux* comme source de *Don Quichotte*. Non qu'il ne connaisse parfaitement la bibliographie de la question, et qu'il n'apporte des rapprochements curieux et des vues de détail très utiles. Mais son développement est volontiers diffus et s'égare dans les à-côté du sujet : ses conclusions ne sont pas formulées avec clarté. Il serait long et peu utile d'indiquer par quelle méthode un problème bien circonscrit comme celui-là peut être traité : et certes, cet article répond à presque toutes les exigences, mais il lui manque cette subordination des parties sans laquelle l'effet total se produit moins sûrement. Il ne faut pas que le lecteur ait à refaire le plan et à chercher les conclusions. Celles que donne l'auteur sont générales : il se borne à opposer nettement le *Roland* au *Don Quichotte*, à montrer combien, malgré les nombreuses analogies, l'idéal de l'un est loin de celui de l'autre, et à préférer hautement, comme valeur et portée, le roman espagnol au poème italien.

P. Van Tieghem.

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

VIII

LA LORRAINE

LE BARROIS ET LES TROIS-ÉVÊCHÉS

IV [1]

HISTOIRE PAR PÉRIODES

A) *Période préhistorique et période romaine.* — Les études préhistoriques ont eu en Lorraine un promoteur dont le nom sera toujours prononcé avec respect, le docteur Gustave Bleicher, ancien directeur de l'École de Pharmacie à l'Université de Nancy, assassiné dans des circonstances tragiques pour avoir accompli son devoir professionnel. Lorsqu'il suivait l'armée en Afrique comme médecin militaire, il s'intéressa aux objets anciens, haches de pierre ou de bronze qu'il découvrait ; il poursuivit ses études après avoir été nommé professeur, et il a publié, avec le docteur Faudel, ces admirables *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace* [2] où tous les objets trouvés sur le sol, soit isolés, soit groupés en stations, soit cachés dans les *tumuli*, sont signalés, décrits et

1. Voir *Revue*, t. XXII, pp. 162 et 317.
2. 5 fascicules in-8, parus dans le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 1878-1888.

comme étiquetés. Mais déjà ses conclusions débordaient hors de l'Alsace, sur la région voisine de la Lorraine. Des matières premières dont se sont servi les plus anciennes populations ayant habité l'Alsace et la Lorraine, ambre, corail, lignite, il tirait des conclusions sur leur migration, leurs rapports avec les pays lointains, les grandes voies commerciales [1]. Et bientôt la Lorraine devint son champ d'études ; il l'explorait en tout sens, et à chaque fois qu'une découverte était signalée, il était aussitôt présent, soit que le génie militaire, pour construire sa route stratégique, eût percé une tranchée dans les deux remparts du fameux camp d'Afrique, soit qu'en décapant les collines bordant la vallée de la Moselle à Villey-Saint-Étienne, la maison Solvay eût mis au jour des sépultures de l'âge de bronze avec un mobilier si curieux ; toutes ces découvertes étaient signalées par lui en de courts et substantiels articles. Puis, à côté de ces études de détail, il publia, en collaboration avec J. Beaupré, un petit *Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France* [2], où il donnait d'excellents conseils sur la manière de conserver et de dater les objets découverts. Enfin M. Bleicher a formé deux excellents élèves qui ont marché sur ses traces, F. Barthélemy et J. Beaupré.

A la suite d'un concours à l'Académie de Stanislas, M. F. Barthélemy obtenait, en 1889, le prix Herpin pour ses *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire* [3]. Le titre est inexact : M. Barthélemy ne s'est pas occupé de la Lorraine, mais du département de la Meurthe tel qu'il existait en 1870. Mais l'ouvrage n'en est pas moins excellent. Tous les objets tant de l'époque paléolithique que de l'époque néolithique trouvés en ces limites sont décrits avec une grande précision. M. Barthélemy nous conduit aux diverses stations qui ont été des centres de population primitive; il passe en revue les trésors trouvés, les *tumuli* qui ont été signalés dans les forêts (lui-même en a fouillé un certain nombre dans la Haye), les anciennes enceintes qui coupent les éperons des collines. Un travail de ce genre demande a être tenu à jour ; car les trouvailles se multiplient et peuvent parfois modifier les

1. *Commerce et industrie des populations primitives de l'Alsace et de la Lorraine.* Même *Bulletin*, 1891.

2. Nancy, A. Crépin-Leblond, 1896. VIII-118 pages in-12. Le guide se rapporte aux époques préhistorique, gallo-romaine et mérovingienne.

3. Nancy, Sidot frères, 1880, 302 pp. in-8. Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*

conclusions des archéologues. En 1902, M. J. Beaupré reprit l'œuvre où M. Barthélemy l'avait laissée; il nous montre ce que furent les *Études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902*[1], et changeant le cadre topographique, élargissant le cadre chronologique où s'était enfermé son prédécesseur, il termina par un *Aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovingienne dans le département de Meurthe-et-Moselle* ; il énumère les centres de population à ces époques et les principaux objets trouvés. Mais déjà à son tour cet ouvrage a vieilli d'autant plus que, depuis cette date de 1902, de nombreuses découvertes ont été faites par J. Beaupré, infatigable chercheur, véritable explorateur de la préhistoire dans notre pays. Qu'il refonde son volume de 1902, pour y ajouter ses dernières trouvailles : l'ouvrage doublera d'étendue[2]. Une brève mention doit être faite du travail de G. Bernhardt, *Les peuples préhistoriques en Lorraine*[3], assez bon ouvrage de vulgarisation, sorti du même concours que le travail de M. F. Barthélemy. Le volume du docteur Liétard, *La population des Vosges*[4], est plus important. L'auteur fait connaître les découvertes préhistoriques dans ce département; il présente sur les principaux caractères physiques des Vosgiens à l'heure actuelle, sur leur taille, leurs maladies, des observations d'un spécialiste exercé ; il cherche à deviner quelle fut la race primitive de ces habitants et se lance dans des conjectures hasardées ; il distingue les petits hommes bruns de complexion sèche et nerveuse qui seraient des Celtes, les grands hommes blonds aux yeux bleus, au teint blanc et frais qui seraient des Gaulois : hypothèses ingénieuses, mais simples hypothèses.

Après avoir signalé les travaux d'ensemble sur la préhistoire, est-il nécessaire de mentionner les très nombreuses études de détail? Le sol de la Lorraine n'a point livré beaucoup d'objets de la période paléolithique, et évidemment il était habité à cette époque par une population très clairsemée. Les grottes de Sainte-Reine et du Trou des Celtes, situées en face de Pierre-la-Treiche, près de Toul,

1. Nancy, A. Crépin-Leblond, 1902, 1 vol. in-8 de XXVIII-267 pp., orné de 258 figures et 30 plans.

2. La plupart de ces découvertes sont décrites dans les *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine* et dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*. Cf. J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, Paris, Picard, 1908, t. I, pp. 643, 665, 681.

3. Nancy, G. Crépin-Leblond, 1890, 163 pp. in-8.

4. Paris, G. Masson et Cie, 1902, 339 pp. in-8. L'ouvrage est extrait du t. IV du *Département des Vosges*, de Léon Louis.

explorées par M. Husson et le docteur Godron [1], la grotte de la Roche-Plate à Saint-Mihiel qu'a découverte le docteur Mitour, la grotte du Géant, près de Maron, où M. J. Beaupré a pénétré [2], ont fourni un petit nombre de fragments d'andouillers de renne, et aussi (Trou des Celtes) des os de mammifères fendus dans le sens de la longueur, avec des tentatives de gravures. Les objets ne deviennent abondants qu'à l'époque néolithique. Sans doute les monuments mégalithiques sont excessivement rares ; on ne peut guère signaler que le menhir, la Pierre au Jô, sur le territoire de Norroy, près de Pont-à-Mousson ; et même si l'on admet qu'autrefois il existait d'autres menhirs au pays d'Abreschwiller que signalent les archéologues anciens, et que dans beaucoup de villages les lieux dits Haute-Borne, Haute-Pierre, etc., doivent leur nom à des mégalithes, le chiffre auquel on arriverait de la sorte resterait très bas ; en revanche, nombreuses sont les stations de cette époque ; de véritables ateliers se trouvaient à Morville, à Salival, sur le plateau de Malzéville, à Saint-Nicolas, à Vaudémont : les trouvailles qu'on y a faites ont été fréquentes. Et avec l'âge des métaux les découvertes se multiplient. Depuis longtemps elles excitaient l'attention. Le libraire Jean-François Nicolas consigne en son *Journal*, à l'année 1729 : « Dans le mois de juin, l'on trouva dans la rivière (*la Meurthe*) entre Rosière et Lunéville, près de mille flèches de cuivre, des enclumes et autres instruments de fer, sans savoir d'où pouvaient venir toutes ces ferrailles et la raison pourquoi on les a jetées dans cet endroit [3]. » C'était bien des trésors de l'âge de bronze et des premiers temps de l'âge du fer. Les découvertes de pareils trésors n'ont pas été rares dans la suite, à Plappeville, à Pouilly non loin de Metz [4], à Vaudrevange, aujourd'hui province rhénane, autrefois capitale de la Lorraine allemande [5], à Gerbéviller [6], à Frouard [7]. Peut-être tous ces objets ont-ils été voués en masse aux dieux et enfouis dans quelque cachette en leur

1. Husson, *Notes pour servir aux recherches relatives à l'apparition de l'homme sur la terre. Alluvions des environs de Toul*, Toul, Bastien, 1863, 18 pp., et série de brochures les années suivantes. — Godron, *L'âge de pierre en Lorraine*, dans les *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1867, p. 266.

2. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1909, p. 4.

3. Dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1899, p. 287.

4. *Das Reichsland Elsass-Lothringen*, au nom de ces communes.

5. V. Simon, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1851-1852, p. 232.

6. Piérot-Olry, *Notice sur Gerbéviller*, Paris, 1851, p. 20.

7. Les cinquante et un objets de bronze qui composaient cette trouvaille se trouvent au Musée lorrain. Cf. *Catalogue*, p. 19.

honneur. D'autres ustensiles, bracelets, colliers, vases en terre grossière, ont été enterrés avec les morts, soit que ces morts aient été simplement enfouis dans l'intérieur de la terre, soit qu'ils aient été recouverts par des tertres funéraires artificiels de terre ou de pierre, de forme en général circulaire, des *tumuli*. Le hasard a amené la découverte de beaucoup de sépultures de la première sorte [1] ; les *tumuli* ont été fouillés méthodiquement, dans les Vosges par MM. de Saulcy, Maud'heux, Thomas et Renault [2] ; dans la Meurthe par Beaulieu, Cournault, de Martimprey [3]. Depuis quelques années, ceux qui avaient échappé aux précédentes investigations ont été explorés de façon systématique par J. Beaupré. Quelques-uns de ces *tumuli* remontent aux époques les plus lointaines, peut-être à l'âge de bronze, d'autres ont servi jusqu'à l'époque qui précéda l'arrivée des Romains, plus tard encore. En même temps qu'on fouillait les *tumuli*, on signalait les enceintes qui coupent les promontoires du plateau lorrain. Sans doute la Lorraine ne possède point de monument grandiose comparable au mur païen de Saint-Odile ; mais les enceintes de la Lorraine au-dessus de Champigneulles, de Gugney, de Montenoy, de Tincry [4], de Sexey-aux-Forges [5] et, dans le pays messin, de Rombas [6], sont curieuses et offrent des types variés de lieux de refuge. Puis nous pouvons présenter un exemple typique d'enceinte vitrifiée. Le camp d'Afrique qui domine le village de Ludres, se compose de deux énormes retranchements ; le retranchement intérieur a été calciné pour lui permettre de résister davantage aux assauts [7].

Un « monument » d'une autre nature avait depuis longtemps excité la curiosité générale. Un ingénieur français, d'Artezé de la

1. Par exemple, à Villey-Saint-Étienne. Dr Bleicher et L. Wiener, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1886, p. 63.

2. De Saulcy, dans la *Revue archéologique*, 1861, 1866 et 1867. — Maud'heux, dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1860-1861, 1865.

3. Cournault, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1887, p. 118 ; de Martimprey, *Les tumuli de la Naguée*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1889, pp. 75-85. Cf. Bleicher, dans le volume du Congrès de l'Association française des sciences, 1886 ; voir aussi *Revue alsacienne*, 1885-1886, pp. 385 et 461.

4. Ce refuge a été signalé par Cournault dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1873, p. 152. Sur tous ces camps, voir Barthélemy, *o. c.*, pp. 203 et suiv.

5. J. Beaupré, dans les *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine*, 1907, p. 13.

6. *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, 1906, p. 536.

7. Barthélemy, p. 210. J. Beaupré, *Fouilles exécutées en 1908 au camp d'Afrique*, dans les *Bulletins*, 1910, pp. 187-193.

Sauvagère, envoyé en Lorraine au XVIIIe siècle pour relever les fortifications de Marsal, constata que le sol était jonché et comme formé de monceaux de terre cuite de toutes dimensions et de toutes formes, qui s'étendent jusqu'à Moyenvic, Vic, Salone, Burthécourt[1]: ce *briquetage de la Seille* a longtemps intrigué les érudits qui ont publié à ce sujet une foule de dissertations[2]. On prétendait que ces briques avaient été jetées sur un marais pour consolider le sol, ou encore que le briquetage, partie d'un marais rendu solide, mais entouré d'eau de tous côtés, servait de retraite aux anciens habitants, semblable à celle qu'offraient les cités lacustres de la Suisse. Les fouilles faites par la société d'archéologie lorraine (allemande) de Metz en 1901 ont montré combien toutes ces hypothèses étaient vaines et donné la solution du problème. Toutes ces briques servaient, dans les temps lointains, à la fabrication du sel qui longtemps encore fut la riche industrie de la région. Ces morceaux de terre cuite, disposés en un certain ordre, étaient chauffés par un feu de bois, puis arrosés d'eau salée ; après l'évaporation, les habitants grattaient le briquetage et recueillaient le sel. Les briques ne pouvaient servir que trois ou quatre fois ; il fallait en refaire d'autres et les débris se sont ainsi accumulés en couches successives[3]. Il subsiste aussi en Lorraine des traces des habitations où ces lointaines populations vivaient pêle-mêle avec le bétail. Ce sont les *mardelles* (en allemand mertel), sorte d'excavations, au sol formé d'argile battue. Elles étaient recouvertes jadis d'un toit conique en branchages dont les bords posaient sur la terre. L'argile, la hutte une fois détruite, a retenu l'eau de la pluie, et l'excavation est devenue une mare où ont pourri les branchages. Ces mardelles sont restées très nombreuses dans les forêts des Vosges[4] et dans les parties les plus pauvres du pays ; ailleurs les travaux de culture les ont fait disparaître. Des archéologues ont relevé avec soin l'emplacement de ces mardelles et en ont dressé une liste. M. Wich-

1. *Recherches sur la nature et l'étendue d'un ancien ouvrage des Romains, appelé communément briquetage de Marsal*, Paris, Jombert, 1740, VIII-54 pp. in-8.

2. Elles sont indiquées par Barthélemy, p. 223 ; voir surtout Dr Ancelon, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1870, pp. 277-289.

3. Les résultats de ces fouilles ont été publiés par le Dr Keune dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte*, 1901, pp. 366-402. Cf. J.-B. Keune, *Das Briquetage im obern Seillethal*, dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. XX (1901), pp. 227-289, avec une bibliographie complète du sujet.

4. Maud'heux, *Mares, maies ou mortes*, dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1860, pp. 173-189.

mann n'en a relevé pas moins de cinq mille dans le pays messin [1].

En descendant le cours du temps, nous arrivons à l'époque gauloise pour laquelle nous pouvons déjà tirer quelques renseignements des écrivains grecs et latins. Le pays qui plus tard devait constituer la Lorraine est partagé en *civitates* : c'est celle des *Mediomatrici*, peuple qui s'étendait d'abord jusqu'au Rhin, mais qui fut rejeté à l'ouest des Vosges par les Triboques germains, avec la cité de *Divodurum* ; c'est celle des *Leuci* dont les principaux centres étaient *Tullum* et *Nasium*, région très vaste — ce qui fera que plus tard le diocèse de Toul sera l'un des plus étendus de la chrétienté. La *civitas Virodunensisum* n'apparaîtra que beaucoup plus tard, au IVe siècle de l'ère chrétienne. Quelques parties de la future Lorraine au Nord relevaient de la cité des Trévères et voilà pourquoi, pendant tout le moyen âge et jusqu'à la Constitution civile du clergé de 1790, Longuyon et Longwy ont appartenu au diocèse de Trèves. Il serait peut-être possible de retracer un tableau de la civilisation gauloise dans nos régions, à l'aide des monnaies trouvées sur le sol, rouelles ou *chèvres de Moïse* découvertes en si grande abondance à Boviolles, pièces portant le nom du chef leuque Matugiinos, pièces des Médiomatrices avec au droit une tête cerclée d'un diadème et au revers un griffon ; à l'aide de certaines inscriptions romaines où des divinités gauloises sont associées aux dieux du Panthéon romain, Borvo, Mogounos, Grannus à Apollon, la déesse Rosmerte à Mercure (elle était particulièrement honorée sur la colline de Vaudémont où la Vierge l'a détrônée), Visucius au même Mercure, ou bien citées à part, comme la déesse Épona, Solimara, les *Tres Matres*, le dieu Bugius ; à l'aide aussi de certains monuments figurés, comme le cavalier écrasant le monstre anguipède (groupe de Portieux [2] et de Grand [3]), comme la femme assise avec un serpent sur ses genoux (groupe de Xertigny [4]).

Les peuples de notre région se soumirent facilement aux Romains. Les Médiomatrices et les Leuques se donnèrent à eux sans avoir

1. *Ueber die Maren oder Mertel in Lothringen*, dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, 1903, pp. 218-262.

2. Voulot, *Le monument de Portieux*, dans la *Revue archéologique*, 1880, II, pp. 291-298.

3. Gaston Save et Ch. Schuler, *Le groupe équestre de Grand*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1899, pp. 1-34, avec l'indication de tous les monuments analogues trouvés et une bibliographie abondante.

4. Voulot, dans la *Revue archéologique*, 1883, II, pp. 65-68.

combattu. Dès l'an 58 avant notre ère, les Leuques fournissent du blé à César dans sa campagne contre Arioviste et l'on peut considérer, dès l'an 57, leur territoire comme appartenant à Rome[1]. Même lors de la grande insurrection à laquelle se rattache le nom de Vercingétorix, en l'année 52, si les Médiomatrices envoyèrent un contingent de cinq mille hommes, les Leuques ne bougèrent pas. Lors de l'organisation de la Gaule, l'un et l'autre peuple furent englobés dans la province de Belgique et ils demeurèrent, ce semble, obstinément fidèles à Rome.

Jusqu'à quel point se laissèrent-ils absorber par la civilisation romaine? Telle est la question qui se pose. Il semble bien que l'ancienne langue celtique disparut, pour faire place au latin, qu'il y eut mélange des divinités celtiques et romaines, que les usages latins prévalurent. De cette domination romaine de nombreux vestiges sont restés sur le sol, inscriptions, monuments figurés, ruines de cités avec des aqueducs, des amphithéâtres, des arcs de triomphe, de somptueuses demeures particulières. Les inscriptions sont aujourd'hui recueillies dans le *Corpus* qui rend inutiles tous les recueils antérieurs; mais on consultera toujours le beau volume de Charles Robert : *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*[2], à cause du commentaire si abondant et si précis de certains textes. Beaucoup des monuments ont été décrits par Jean-Louis Dugas de Beaulieu (1861) dans ses deux volumes : *Archéologie de la Lorraine ou recueil de notices et documents pour servir à l'histoire des antiquités de cette province*[3] qui rendent encore service ; et l'on citera, à côté de lui, l'ouvrage de Jollois, ingénieur en chef du département des Vosges : *Mémoires sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges*[4], avec de nombreux dessins. Les trois volumes de Liénard, *Archéologie de la Meuse*[5], relèvent toutes les découvertes gallo-romaines faites sur le territoire de ce département. Puis chaque centre romain a eu *son* ou *ses* archéologues. De toutes les villes, la plus grande était assurément celle de Divodurum, qui, au IIIe siècle, prit le nom du peuple des Medioma-

1. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. III, pp. 243-244.
2. Paris, Didier, 1873, VIII-177 pp. in-4.
3. Paris, Le Normant, 1840-1843, XII-288 et 271 pp. in-8.
4. Paris, Derache, 1843, XXXVII-200 pages in-4. Important pour les ruines de Grand. Soulosse et les antiquités du Donon.
5. *Archéologie de la Meuse. Description des voies anciennes et des monuments aux époques celtique et gallo-romaine*, Verdun, Ch. Laurent, 1881-1885, VII-125, 191, II-144 pp. in-4. avec de nombreuses planches.

trices et est devenue aujourd'hui Metz. Elle était environnée de belles murailles et alimentée par les eaux de Gorze que lui amenaient les arches de Jouy. Bientôt elle déborda hors de son enceinte, et de nombreuses villas se bâtirent à Montigny et au Sablon ; là était l'amphithéâtre dont Montfaucon a encore pu faire dessiner les ruines. Tout ce qui se rapporte à Metz romain est fort bien élucidé par le Dr Keune[1]. De Metz, une grande voie menait à Reims, par Verdun; l'ouvrage de Liénard nous renseigne amplement sur Verdun romain. Une seconde voie aboutissait à Reims en faisant un long détour par Scarponne, Toul, Naix, *Caturiges* (au pied de Bar-le-Duc). La légende a fait de Scarponne une très grande ville ; elle lui attribue sept lieues de tour ; elle se trompe manifestement : Scarponne n'était qu'une ville de second ordre, sans théâtre ni amphithéâtre; mais, à cause de cette réputation, quelques travaux lui ont été consacrés. Au XVIIIe siècle, un curé de Dieulouard, village construit sur la rive droite de la Moselle avec les débris de Scarponne, le P. Lebonnetier, a, pendant quarante-cinq années et davantage, réuni toutes sortes de notes sur les antiquités qu'on y a découvertes, et ses six volumes manuscrits figurent aujourd'hui à la bibliothèque de Nancy[2]. Des travailleurs, parmi lesquels nous citerons l'abbé O. Mathieu[3], ont poursuivi au XIXe siècle ces recherches. Pour les antiquités de Toul nous devons renvoyer aux histoires de cette ville ; Naix et *Caturiges* ont été le champ d'exploration d'un archéologue bien connu, M. Léon Maxe-Verly. Il a signalé toutes les tombes funéraires, les cachets d'oculistes et les monnaies trouvées dans les ruines de *Nasium*, les substructions romaines de *Caturiges*, etc.[4].

De cette voie romaine se détachait une autre à l'ouest de Toul, et elle gagnait Langres par *Solimaricia*, *Noviomagus* et *Mosa*. Solimaricia semble être incontestablement le hameau de Soulosse, dépendant de la commune de Saint-Elophe, puisqu'aussi bien on a trouvé sur son territoire deux dédicaces faites par les *vicani Solima-*

1. Voir l'article *Zur Geschichte von Metz in römischer Zeit*, dans le *Jahrbuch*, 1898, pp. 1-71.

2. Ms. 942-947 (59).

3. *Recherches sur Scarponne*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1886, pp. 275-300. Cf. Charles Bussienne, *Les colonnes milliaires de Scarponne*, dans les *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine*, 1910, pp. 231-237.

4. Ces dissertations ont paru dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* et dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*. Voir les tables.

riacenses. L'hypothèse de M. Longnon[1] distinguant *Solimaricia* et *Solicia* est aujourd'hui généralement abandonnée. *Noviomagus* est Nijon, dans le département de la Haute-Marne, où ont été trouvées à diverses reprises des antiquités romaines ; *Mosa*, l'endroit où la route franchissait la Meuse naissante, à Meuvy. Entre *Solicia* et *Noviomagus* se détache, sur la table de Peutinger, un chemin secondaire qui conduit à un grand établissement de bains. Sur cet établissement est écrit un nom qu'on peut lire : *Indesina* ou *Andesina*. Cette localité doit être identifiée avec le village de Grand, où sont encore debout deux arcades appartenant à un vaste amphithéâtre, où l'on a mis au jour une superbe mosaïque et tant de monuments curieux. Elle a pris sans doute le nom d'Apollon Grannus qui présidait aux eaux minérales. Il y a en archéologie une question *Andesina* qui a suscité de très nombreux mémoires[2].

Les itinéraires nous font connaître les grands centres de population gallo-romaine ; mais le sol était couvert de nombreuses *villae*, maisons de ferme isolées ou groupées dans les campagnes, villas de plaisance, constructions fort luxueuses présentant un caractère monumental, où les riches citadins venaient chercher le repos. Ce sont les débris de ces *villae* que mettent au jour nos archéologues. Nul n'est aussi actif que M. Welter. Après avoir exploré toute la région de Lorquin[3], il continue ses fouilles aux environs de Metz et a pu nous décrire récemment les *villae* d'Urville et de Courcelles[4]. M. Albert Grenier a fait en quelque sorte la synthèse de toutes ces découvertes dans son charmant ouvrage : *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des*

1. *Solimaricia n'est pas Soulosse*, dans la *Revue archéologique*, 1877, II, pp. 128-132.

2. Beaulieu, *De l'emplacement de la station romaine d'Andesina*. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1849; Aug. Digot, *Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la table théodosienne appelle Andesina*, Nancy, 1851. Rapports sur des fouilles faites à Grand, *Société d'émulation vosgienne*, 1860, p. 123 ; 1884, p. 125.

3. Nous signalons comme particulièrement instructif son article sur les habitations et les anciennes sépultures gallo-romaines sur le versant ouest des Vosges, à Niederhof, La Frimbole, Voyer, La Valette, Hültenhausen. *Die Besiedelung der Vorstufen der Vogesen mit besonderer Berücksichtigung des gebirgigen Teiles des Kreises Saarburg in Lothringen*, dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, 1906, pp. 371-418.

4. *Die gallo-römischen Villen bei Kurzel in Lothringen*, *ibid.*, 1906, pp. 413-449. Les objets trouvés sont étudiés par Keune. Cf. du même Welter, *Die gallo-römischen Villen bei Lörchingen und Saarwaltdorf in Lothringen*, *ibid.*, 1908, pp. 152-176.

Médiomatrices, étude sur le développement de la civilisation gallo-romaine dans une province gauloise [1].

A la fin du IIIe et au début du IVe siècle, le christianisme se répand dans ce coin de la Gaule. Sans doute un certain nombre d'auteurs s'obstinent à prétendre que les églises « lorraines » remontent au temps même du Christ, et font des premiers prédicateurs de l'Évangile dans nos régions, saint Clément à Metz, saint Mansuy à Toul, saint Santin à Verdun, des compagnons des apôtres et des disciples mêmes du Christ ; mais la thèse de l'apostolicité des églises de Gaule nous paraît en tous points fausse. Nous sommes très mal renseignés sur la propagation du christianisme dans nos régions. Il ne nous reste comme ancien monument qu'une épitaphe à Metz [2] et le chaton de la bague dite de saint Arnoul : sur l'agate sont gravés trois poissons, l'un s'engageant à moitié dans une nasse, les deux autres se dirigeant vers elle, telles les âmes qui se laissent prendre dans les filets du Seigneur. Le bas-relief ancien, jadis encastré dans les murs de Toul et où l'on a prétendu voir une allusion à la légende de saint Mansuy ressuscitant le fils du gouverneur n'est qu'une stèle funéraire élevée à Carosa, fille de Mélindus [3], et ne présente aucun caractère chrétien. Mais, à défaut de monuments authentiques, une foule de légendes se sont formées ; celles qui se sont groupées autour de saint Clément de Metz sont particulièrement riches. Elles ont été étudiées avec un soin minutieux par M. Aug. Prost, dans ses *Études sur l'histoire de Metz* [4] où il s'efforce de montrer comment elles se sont constituées et quels éléments elles renferment, éléments savants : des érudits ont identifié de bonne heure Clément avec T. Flavius Clémens, consul en l'an 95 et dont nous parle Suétone ; éléments populaires ou métaphoriques : saint Clément a chassé les ténèbres de l'erreur ; aussi l'on raconte qu'il a expulsé les serpents de l'amphithéâtre, ordonné à ces monstres de se rendre de l'autre côté de la Seille, et l'image du *Graoulli* est comme l'illustration de cette légende ; éléments réels : on a fait remonter à saint Clément les premières églises chrétiennes construites en dehors de la cité, Saint-Pierre-aux-Arènes, Saint-Pierre du Sablon

1. Fascicule 157 de la Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, 200 pp. in-8.
2. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 321.
3. C. I. L., t. XIII, n° 4672.
4. Metz, Rousseau-Pallez, 1865, VIII-511 pp. in-8.

et Saint-Jean-Baptiste. A l'apostasie de Julien se rattachent, en nos régions, d'autres récits. L'empereur, venu à Grand et excité par les Juifs, aurait fait poursuivre les chrétiens. Saint Elophe subit le martyre sur les bords de la Vaire et porta sa tête sur le sommet de la colline où se dresse le village qui porte son nom [1] ; sa sœur, sainte Libaire, fut mise à mort à Grand même [2] ; son frère, l'évêque Euchaire, périt, dans un combat livré à Pompey aux païens, avec deux mille deux cents chevaliers et alla, sa tête entre ses mains, jusque sur la colline de Liverdun [3] ; une autre sœur d'Elophe, sainte Menne, aurait créé le monastère de Poussay [4]. Ce cycle de légendes n'a pas encore été étudié scientifiquement ; assez insignifiants sont les livres de piété qu'elles ont suscitées.

Sur les périodes préhistorique et romaine nous avons surtout signalé des monographies ; nous souhaitons qu'un jeune historien reprît ses travaux et publiât en trois cents ou quatre cents pages un tableau de nos régions jusqu'au jour où Rome retira ses légions des bords du Rhin. M. Albert Grenier ne serait-il pas tout désigné pour écrire ce beau livre ?

B) *Période mérovingienne et carolingienne.* — Les invasions des barbares, au début du ve siècle, mirent fin à la domination romaine. A vrai dire, ces invasions n'avaient pas cessé au cours du IVe siècle, et les régions de la future Lorraine furent, aussi bien que l'Alsace, le théâtre de nombreux combats entre Romains et barbares. Le maître de cavalerie Jovin défit, en l'an 366 de notre ère, une multitude d'Allamans qui s'étaient avancés jusqu'à Scarponne [5]. Puis beaucoup de Germains furent établis par les

1. Aug. Digot, *Souvenirs du martyr de saint Eliphius*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1864, pp. 18-36 ; Zeller, *Saint Elophe, sa famille, sa vie, son culte*, Neufchâteau, Kienné, 1875, 236 pp. in-8. — Nous possédons une biographie ancienne très médiocre, de saint Élophe. *Acta sanctorum octobris*, t. VII, pars II, p. 812.

2. J.-L. L'Huillier, *Sainte Libaire et les martyrs lorrains au IVe siècle*, Nancy, Vagner, 2 vol. in-8 de IX-400 et 442 pp.

3. Abbé Marchal, *Saint Eucaire, sa parenté, son épiscopat à Grand, son martyre à Pompey et ses reliques à Liverdun*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1866, pp. 69-86. Abbé L. Mirguet, *Saint Euchaire, sa vie et son culte*, Nancy, Vagner, 1897, 94 pp. in-8.

4. Deblaye, *Notice sur les reliques de sainte Menne, vierge touloise au IVe siècle transférées à Puzieux*, Mirecourt, 29 pp. in-8.

5. Aug. Digot, *Mémoire sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1865, pp. 30-42.

Romains eux-mêmes comme soldats ou comme colons sur des terres vacantes. Nous trouvons un détachement de *laeti* aux confins mêmes du pays, à Eposium (Ivois, aujourd'hui Carignan [1]). Mais c'est au ve siècle que les barbares s'installèrent en maîtres dans la région. Une tribu de Francs, les Ripuaires, fonda un royaume à Cologne, et ces barbares s'avancèrent jusqu'à Trèves. Ils essayèrent de pénétrer plus loin encore ; mais il paraît bien qu'ils furent arrêtés par les murs de Metz : cette cité fut ainsi le rempart de la civilisation contre la barbarie. Les Ripuaires se sont établis en masse dans la région conquise par eux ; ils ont exterminé ou absorbé l'élément ancien. La ligne qui dessine aujourd'hui la limite des langues semble marquer à peu près la limite de leur domination au ve siècle. Au nord-est de cette ligne, la langue allemande avec ses divers dialectes est seule parlée ; une partie de notre Lorraine, avec Sarreguemines, Forbach, Fénétrange, Boulay, se trouve du côté allemand ; au sud-ouest, retentit seule la langue française, dérivée du latin qui était exclusivement parlé au IVe siècle dans cette partie de la Gaule. Un certain nombre de travaux ont été publiés sur cette limite des langues [2]. Cette ligne est-elle toujours restée identique à elle-même au cours des âges, ou s'est-elle modifiée ? Il semble que le français a gagné un peu de terrain depuis quatorze siècles. Audun-le-Tiche (Deutsch Oth [3]) s'opposait à Audun-le-Roman ; or, dans les deux localités on parle aujourd'hui le français. Mais le gain du français est mince ; c'est peut-être une bande de deux à quatre kilomètres au plus. L'histoire des invasions du ve siècle, l'opposition de Metz au flot germanique, reste comme écrite sur le sol.

Ce n'est pas seulement les Ripuaires qui menaçaient nos régions. Les Allamans, maîtres de l'Alsace, voulaient étendre leur domination au delà des Vosges et s'avançaient du côté de l'Ouest ; les Francs saliens, qui venaient de défaire Syagrius, se dirigeaient vers l'est [4] ; les deux peuples devaient se heurter. La

1. *Notitia dignitatum*, éd. Seeck.

2. Nabert, *Ueber Sprachgrenze, insbesonders die deutsch-französische*, Hannover, 1856, 36 pp. in-8 ; *Die Sprachgrenze in Elsass-Lothringen*, dans les *Mittheilungen* de Petermann, 1875, p. 321, carte 17 ; Constant This, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in Lothringen*, Strassburg, Heitz, 1887. Cf. *Bulletin de la Société de géographie de l'Est*, 1890, pp. 59-71 et 317-343.

3. Après la guerre, Audun-le-Tiche a été réuni à l'Allemagne, tandis qu'Audun-le-Roman est demeuré à la France.

4. Les écrivains allemands ont cherché à déterminer, d'après la terminaison des noms

victoire se déclara en 496 pour Clovis qui, quelque temps après, assassina les rois des Ripuaires et se trouva maître de tout le pays. Il est certain qu'à la suite de ces événements, des Germains, allamans, francs saliens ou francs ripuaires, s'établirent même dans la partie de nos régions qu'au début les Ripuaires avaient dû respecter. Au sud de la limite des langues, beaucoup de localités perdirent leur ancienne dénomination et reçurent une appellation germanique ; des barbares, Bodon, Gerbert, Gondon, Gondulf, Alman donnèrent leur nom à Badonviller, Gerbéviller, Goncourt, Gondreville, Amanvillers. Mais quelle fut, dans nos régions, l'influence germanique ? Question troublante entre toutes et à laquelle il est bien malaisé de donner une réponse. Il semble bien qu'au Sud de la limite des langues, les Germains furent peu nombreux : ce furent des chefs militaires ayant reçu de riches domaines sur lesquels continuaient de vivre des colons, des lides ou des esclaves gallo-romains ; ce sont ceux-ci qui ont formé le fond de la population laborieuse et active. Les Germains eux-mêmes ne tardèrent pas à être gagnés par la civilisation romaine, à adopter la langue et les usages des vaincus, à être flattés des vers latins que leur adressait un poète comme Fortunat. Puis entre les deux races la religion jetait comme un pont : le christianisme fut entre elles un lien et un ciment.

De 496 à 843, depuis la soumission à Clovis jusqu'au pacte de Verdun, l'histoire de la Lorraine n'est point originale. Le pays fait partie du royaume mérovingien, puis du vaste empire de Charlemagne. Il a cessé d'être un pays frontière — et c'est la seule période où il jouit de cet avantage, — puisque les populations de la rive droite du Rhin sont tributaires en partie des Francs et que Charles achève la soumission de la Germanie. Bien plus, ce pays devient, vers le milieu du VIIIe siècle, le vrai centre de la domination franque. Les Carolingiens sont originaires de nos régions où ils se plaisent à séjourner. Ils y tiennent volontiers leur cour et y convoquent leurs assemblées. Louis le Pieux demandera à être enterré dans l'église des Saints-Apôtres devant Metz qui, du nom de son ancêtre, sera appelée bientôt l'église

de lieux, quelles tribus occupèrent la future Lorraine allemande. Selon Arnold (*Deutsche Verfassungsgeschichte*) les noms en *heim* seraient d'origine franque, ceux en *ingen* d'origine allémanique. Cette thèse a été justement combattue par Hans Witte, *Zur Geschichte des Deutschthums im Elsass und im Vogesengebiete*, 1897, 128 pp. in-8. ; mais la théorie nouvelle de Witte ne saurait être admise sans réserve.

Saint-Arnoul. L'histoire de nos régions pendant cette période doit être cherchée dans les histoires générales des Francs ou encore dans les histoires d'Austrasie. On lira avec fruit la consciencieuse *Histoire du royaume mérovingien d'Austrasie*, par M. Alexandre Huguenin[1], qui raconte avec simplicité les faits dans l'ordre chronologique ou encore les deux volumes de P.-A.-F. Gérard, *Histoire des Francs d'Austrasie*[2], tout remplis de passion. L'Austrasien Gérard reproche à Charles Martel et à Charlemagne de n'avoir pas été assez Austrasiens, d'avoir abandonné la cause germanique, en allant au secours du souverain pontife, en protégeant les abbayes — il a le pape et les moines en horreur. Nous avons déjà dit les mérites très solides de l'histoire du royaume d'Austrasie de Digot[3]. L'attention des historiens locaux s'est concentrée, pour cette période, sur certains épisodes. Où était situé le *castrum Vabrense* — ce château-fort de la Woëvre — dans lequel se réfugièrent, en 587, Ursion et Berthefried, deux seigneurs révoltés contre la tyrannie de Brunehaut[4] ? Les vallées supérieures des Vosges étaient-elles habitées ou formaient-elles un véritable désert lorsque les Irlandais, comme Déodat[5], comme Gondelbert, dont la tradition a fait un archevêque de Sens[6], vinrent l'habiter ? Quelle fut la condition juridique du monastère qu'un seigneur austrasien Romaric fonda sur la montagne de *Habendum* qui, depuis, a porté son nom, *Romarici mons,* Remiremont[7] ? Quelle est la véritable portée du diplôme d'immunité que, le

1. Paris, Durand, 1862, VII-615 pp. in-8.
2. Paris, A. Durand, 1864, 422 et 413 pp. in-8.
3. Cf. *supra*.
4. Les divers ouvrages sur cette question sont énumérés par Mlle Buvignier-Clouet, *Notice bibliographique des dissertations relatives au Castrum Vabrense*, Verdun, 1896.
5. Déodat était évêque irlandais, comme nous l'avons montré dans notre étude, *La légende de saint Dié et de saint Hidulphe* (le fondateur de Moyenmoutier), dans les *Annales de l'Est*, t. III, pp. 377-407 et 536-588. On a lu *episcopus Nivernensis* au lieu de *episcopus Hibernensis*, comme on a lu *Nerimonasterium* (Noirmoutier) au lieu de *Herimonasterium*.
6. Gondelbert est devenu archevêque de Sens, à cause de l'analogie entre Sens et Senones.
7. Abbé Didier-Laurent, *L'abbaye de Remiremont. Contribution à l'histoire critique des cinq premiers siècles de ce monastère*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1897, pp. 258-498 (s'est servi du *Liber Vitæ* de Remiremont qu'Ebner avait trouvé à l'Angelica à Rome et dont il a donné des extraits dans le *Neues Archiv*, t. XIX). Du même, *Le mariage et la donation de Saint-Romary*, dans le *Bulletin de la Société philomatique de Saint-Dié*, t. XXVII (1901-1902), pp. 159-266 et 353-361. A propos du faux-titre du pape Jean IV en faveur de Remiremont et de ses différentes rédactions se pose la grosse question des monastères exempts.

22 janvier 775, Charlemagne accorda à l'évêché de Metz[1] ? D'autres problèmes ont été moins bien étudiés. Quel historien voudra étudier scientifiquement les légendes qui se sont accumulées autour du nom de saint Arnoul[2] ou autour de celui de l'évêque de Verdun, saint Airy (*Agericus*) ? Qui réunira les documents sur l'industrie et le commerce de nos régions durant cette période ? Grégoire de Tours nous parle de l'association des marchands de Verdun : les salines de la vallée de la Seille étaient exploitées ; les collines des environs de Metz étaient recouvertes de ceps de vigne. Nous demandons surtout, comme pour la période romaine, qu'on nous donne un tableau d'ensemble de nos régions sous la domination franque ; les éditions des *Scriptores rerum merovingarum*, la publication récente des diplômes carolingiens, les admirables Régestes de Böhmer-Mühlbacher faciliteront la tâche de l'historien qui entreprendra ce travail.

Au mois d'août 843, le royaume carolingien est partagé en trois tronçons par le pacte de Verdun. Lothaire, le fils aîné de Louis le Pieux, obtient pour sa part, avec le titre d'Empereur, l'Italie et une longue bande de territoire entre le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut, d'une part, les Alpes, l'Aar et le Rhin de l'autre. On voulait réunir sous sa domination Rome et Aix-la-Chapelle, la capitale de l'Empire et la ville où se plaisait Charlemagne. En 855, l'empereur Lothaire, avant de se retirer au monastère de Prüm, partage ses États entre ses trois fils : Louis, l'aîné, garde l'Italie avec le titre impérial ; Charles obtient la Provence ; Lothaire II un royaume singulier qui comprend Besançon, Toul, Metz, Aix-la-Chapelle, Liége, la Frise. Aucun nom géographique ancien ne permettait de désigner ce dernier territoire ; faute de mieux, on l'appela *Lotharii regnum*, le royaume de Lothaire, et de là devait venir le nom de Lorraine. Jusqu'en l'année 923, ce royaume eut des destinées fort troublées ; et nul exemple ne peut servir à mieux montrer que royaumes, duchés ou comtés ne doivent souvent leur existence qu'à un concours singulier d'événements, qu'ils ne sont

1. *Monumenta Germaniæ. Diplomata Karolinorum*, p. 131, n° 91. Voir les deux opinions contraires, d'une part Aug. Prost, *L'immunité*, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, 1882 ; d'autre part Fustel de Coulanges, *Les origines du régime féodal. Le bénéfice et le patronat*, pp. 336 et suiv. Cf. Beauchet, *Histoire de l'organisation judiciaire en France*, pp. 418 et suiv. : Maurice Kroell, *L'immunité franque*, Paris, Rousseau, 1910.

2. Le travail de H.-E. Bonnell, *Die Anfänge des karolingischen Hauses*, Berlin, 1866, demande à être refait.

conditionnés ni par la géographie, ni par la race, ni par la langue. A la mort de Lothaire II en 869, ses deux oncles Louis le Germanique, de la France orientale, et Charles le Chauve, de la France occidentale, se jettent sur l'héritage de leur neveu, qui aurait dû revenir, selon les règles du droit, au frère survivant de celui-ci, l'empereur Louis II, et se le partagent par la convention de Meerssen. Louis le Germanique a pour sa part Besançon, Remiremont, Saint-Dié, le Saintois, le Soulossois et, avec Bar-le-Duc, il enfonce un coin dans le bassin de la Seine ; il a Metz, Trèves, Aix-la-Chapelle et la Frise, tandis que Toul, Saint-Mihiel, Verdun, Mézières et Liége sont attribués à Charles le Chauve. Si ce pacte avait été maintenu, que serait devenue la Lorraine ? L'entité que nous appelons de ce nom eût été détruite ; la frontière passait à ce moment sur le territoire où devait s'élever, deux siècles plus tard, la ville de Nancy ! Mais, à cause de toutes les difficultés qu'ils trouvèrent dans l'intérieur de leur royaume, les petits-fils de Charles le Chauve, Louis III et Carloman, renoncent, en 880, par le traité de Ribemont, à la moitié de la Lorraine qui avait été attribuée à leur grand-père, en faveur d'un fils de Louis le Germanique, Louis le Jeune. La Lorraine est de nouveau reconstituée dans toute son étendue, après dix années de partage ; elle est possédée tour à tour de 880 à 882 par Louis le Jeune, de 882 à 887 par son frère Charles le Gros qui reconstitue même à son profit tout l'ancien royaume carolingien, de 888 à 895 par un bâtard appartenant à la famille carolingienne, le roi de Germanie Arnulf. Le désordre est fort grand dans le pays, exposé aux incursions des Normands, aux usurpations des seigneurs féodaux : pour y rétablir la tranquillité, Arnulf reconstitue le royaume de Lorraine, qui n'existait plus depuis 869, au profit d'un de ses bâtards qui, ayant eu pour parrain un duc des Moraves, portait le nom de Zwentibold, bizarre aux Occidentaux. Cette royauté n'eut qu'une courte durée, de 895 à 900. Quand Zwentibold eut été tué dans un combat contre les grands et enterré au monastère de Süsteren, il n'y eut plus de roi de Lorraine ; mais le royaume subsista sous la suzeraineté de l'Allemagne ; il garda une chancellerie spéciale et le duc Gebhard le gouverna au nom de Louis l'Enfant, fils d'Arnulf. Avec Louis l'Enfant s'éteignit en 911 la dynastie carolingienne allemande ; et les Lorrains, fidèles à cette race qui était leur orgueil, se donnèrent au Carolingien français que l'histoire a eu le très grand tort de flétrir sous le nom de

Charles le Simple. Charles fut roi de Lorraine de 911 à 923. A cette dernière date les Lorrains appellent Henri Ier de Saxe, roi de Germanie, et désormais la Lorraine — dans le sens étendu — suivra les destinées de l'Allemagne ; elle cessera d'être un royaume, pour devenir un simple duché.

L'histoire de l'Allemagne pendant cette période de 843 à 923 a été traitée dans la belle collection des *Jahrbücher zur deutschen Geschichte* par deux historiens de très grand mérite, Dümmler[1] et Waitz[2] ; l'histoire de France dans le même intervalle a été ou sera bientôt traitée par MM. Ferd. Lot, Halphen, E. Favre, Eckel, dans la collection des *Annales Carolingiennes*, entreprise jadis sous la direction de M. Giry[3]. M. Robert Parisot a écrit l'histoire du royaume carolingien intermédiaire, le royaume carolingien de Lorraine[4]. Il connaît admirablement les documents de cette époque ; il est au courant de toutes les discussions qu'ils ont soulevées ; il manie avec sûreté comme un instrument de précision la méthode historique. Sans doute il s'est épris d'une trop grande passion pour le royaume carolingien de Lorraine dont il paraît regretter la disparition ; sans doute il croit trop aisément que ce royaume était le premier des royaumes carolingiens et aurait dû commander en droit strict aux autres — ce qui n'est vrai que pour la courte période de 843 à 855 ; — mais si la *thèse* paraît excessive, les faits sont établis avec solidité, les déductions sont sagaces et les conclusions bien tirées des prémisses. Le livre de M. Parisot rendra inutile tout autre livre sur cette période ; avec lui, l'histoire de la Lorraine de 843 à 923 est faite.

Avec la période suivante qui commence en 959, nous retrouvons M. Rob. Parisot. Mais comme il est dommage qu'il n'ait pas traité les années intermédiaires, 923 à 959 ! En cet intervalle la suzeraineté allemande achève de s'établir sur la Lorraine. Sans doute le roi de France Raoul s'avance en 923 à travers le pays jusqu'à Saverne ; en 939 le duc de Lorraine Gilbert (*Giselbertus*), appelle Louis d'Outre-Mer qui vient à Verdun ; mais le « roi des Saxons » Otton le Grand

1. *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, 2e édit., Leipzig, 1887-1888, 3 vol. in-8.
2. *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich I*, 3e édition, Leipzig, 1889, 1 vol. in-8.
3. MM. Lot et Halphen doivent traiter la période de 843 à 887 (des fragments de leur étude ont paru) ; Favre a publié le règne d'Eudes, Paris, 1893, Eckel celui de Charles le Simple, Paris, 1899.
4. *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens* (843-923), Paris, Picard, 1898, XXXI-820 pp. in-8.

est victorieux ; Gilbert se noie dans le Rhin et l'Allemagne garde la Lorraine. Il y aurait à étudier de plus près ce personnage de Gilbert dont le chroniqueur Richer de Reims a tracé un portrait célèbre. Jusqu'à quel point ce portrait est-il ressemblant? Puis quel fut au juste le pouvoir de Conrad le Rouge à qui Otton conféra le duché et qui se souleva en 953 contre son beau-père ?

C) *Le duché de Lorraine et les Trois-Évêchés de 959 à 1552.* — La date de 959 est dans l'histoire de Lorraine décisive. L'archevêque de Cologne, Brunon, frère d'Otton le Grand, partagea à ce moment le grand-duché de Lorraine en deux parties : le duché de Basse-Lorraine qui fut confié à Godefroy Ier, un de ses élèves, et le duché de Haute-Lorraine ou Moselanne qui fut confié à Frédéric, probablement comte épiscopal de Metz. Le mot Lorraine fut peu à peu appliqué exclusivement à ce duché de Haute-Lorraine. Ce duché comprenait encore toute la province ecclésiastique de Trèves avec le diocèse de Trèves et s'étendait sur un certain nombre de *pagi* de la province de Reims, les *pagi Castricensis*, *Mosomensis* et *Dulcomensis*. Dans cette Lorraine — au sens nouveau — sont comprises les cités de Metz, de Toul et de Verdun, et ce n'est pas un non-sens historique que de dire : Metz en Lorraine. Bar-le-Duc, Vaucouleurs et Domrémy font partie de cette Lorraine et ce sens a toujours survécu dans la mémoire des hommes ; c'est avec raison qu'au xve siècle Villon a chanté Jeanne la bonne Lorraine, encore que Domrémy n'eût point relevé du duché féodal de Lorraine, au sens plus étroit que nous définirons tout à l'heure.

A la tête du duché se place une famille qui descend du comte de palais Voiry (Wigeric) mort entre 916 et 917 : les ducs successifs sont Frédéric Ier (959-978), Thierry Ier (978-1027) et Frédéric II (1027-1033). On appelle parfois ces ducs les ducs bénéficiaires, pour les opposer aux ducs héréditaires de la maison d'Alsace ; mais cette distinction est tout à fait erronée ; ces ducs se sont succédé de père en fils comme le feront les autres. Frédéric II n'eut pas de fils et voilà pourquoi sa descendance a cessé de régner. De ses deux filles, l'une, Béatrice, épousa le marquis de Toscane, Boniface et sera la mère de la comtesse Mathilde : l'autre, Sophie, se maria à Louis de Montbéliard et hérita des biens patrimoniaux de ses ancêtres, notamment du comté de Bar. De ce premier duché nous entretient

avec une science très sûre M. Rob. Parisot dans son livre : *Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale* (959-1033)[1]. Toutes les questions qui touchent cette période sont examinées et contrôlées. M. Parisot s'efforce surtout de déterminer quels étaient les pouvoirs exacts du duc ; il tire des rares textes de cette époque tout ce qu'ils contiennent et se garde bien d'y rien ajouter.

C'est pendant cette époque que les principautés féodales achèvent de se constituer. L'archevêque de Trèves devient maître dans ses terres et l'archevêché de Trèves se détache de la Lorraine. Les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun constituent des états ecclésiastiques qui découpent la Lorraine de la façon la plus bizarre et les évêques ne veulent plus obéir au duc, prétendant relever directement de l'Empire. Alors apparaît la distinction entre les Trois-Evêchés et la Lorraine, qui persistera jusqu'en 1789. Les Trois-Evêchés seront occupés par la France dès 1552 et, même après la réunion de la Lorraine à la France en 1766, il n'y aura point fusion entre les deux pays : la province des Trois-Évêchés et celle de Lorraine coexisteront avec leurs multiples enclaves. Vers la même époque, les comtes lorrains se rendent indépendants dans leur comté ; les comtes de Bar, de Lunéville, de Blâmont, ne veulent reconnaître l'autorité du duc que d'une façon toute théorique. Lorsque, après une union momentanée des deux duchés de Basse et Haute-Lorraine sous Gozelon et après la révolte de Godefroy-le-Barbu, fils de Gozelon, l'Empereur Henri III accorda le second duché à Adalbert d'Alsace (1046), quand le neveu de celui-ci, Gérard d'Alsace, en reçut l'investiture en 1048, le mot duché de Lorraine désigna sans doute les droits vagues que le duc conservait sur l'ensemble de la région ; mais territorialement il tendit à désigner les pays qui étaient sous l'autorité directe du duc, qui formaient son domaine. Au cours des temps, le duc reconquit certains comtés comme ceux de Lunéville ou de Blâmont ; un comté resta longtemps indépendant, celui de Bar qui fut érigé en duché en 1356 ; des seigneuries eurent aussi longtemps leurs maîtres propres ou vinrent en possession de princes étrangers. Commercy eut ses

1. Paris, Alphonse Picard, 1909, 614 pages. Le volume est extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1907 et 1908. Il est le remaniement, avec de nombreuses additions, de la thèse latine de l'auteur, *De prima domo quæ superioris Lotharingiæ ducatum quasi hæreditario jure tenuit*, Nancy, Berger-Levrault, 1898, XVIII-158 pp. in-8.

damoiseaux : Vaucouleurs fut possédé par les Joinville, puis par les rois de France. Les Trois-Évêchés, le comté de Bar et les seigneuries s'opposèrent au duché de Lorraine, domaine direct des ducs, et ainsi le mot a pris le sens restreint sous lequel il nous est connu.

Faire l'histoire de ces ducs, qui sans interruption se sont succédé de 1048 à 1737, c'est certainement la première tâche de l'historien de la Lorraine. Pour faire cette histoire ducale au moins jusqu'à la période moderne en 1508, avènement du duc Antoine, l'historien doit avant tout dresser le catalogue des actes imprimés et manuscrits qui émanent d'eux. Ces actes, d'abord très rares, deviennent au xve siècle plus nombreux : mais ils ne le sont pas assez pour qu'un pareil travail devienne fastidieux et inutile. La publication d'un *régeste* est la préparation indispensable d'une histoire de chaque règne. Quelques-uns de ces régestes, quelques-unes de ces monographies ducales ont déjà paru ou sont en préparation. Ils ont été entrepris par d'anciens élèves de l'École des Chartes, rompus aux bonnes méthodes. M. Émile Duvernoy nous a donné un excellent catalogue de quatre-vingt-dix pièces émanées du duc Mathieu Ier (1139-1176) [1], et, dans une substantielle introduction, il examine toutes les questions qui se posent à propos de ce règne et il fait une bonne étude de diplomatique. Depuis quelques années, M. Duvernoy réunit tous les actes des prédécesseurs de Mathieu Ier et il nous donnera bientôt — nous le souhaitons vivement — les régestes de Gérard d'Alsace (1048-1070, de son fils Thierry Ier (1070-1115) et de son petit-fils Simon Ier (1115-1139). Les actes émanés d'eux ne sont d'ailleurs pas abondants. Il se propose aussi de dresser les régestes du fils et successeur de Mathieu Ier, Simon II (1176-1205), du neveu de celui-ci Ferri II (1206-1213) [2], de Thiébaut Ier (1213-1220). Mais voici que pour l'important règne suivant satisfaction nous est déjà donnée. Mathieu II (1220-1251), frère de Thiébaut, a attiré l'attention de M. Le Mercier de Morière ; celui-ci releva tous les actes émanés de lui — il en trouva 381 — et ce travail important lui valut en 1883 le diplôme d'archiviste paléographe. Une mort prématurée frappa le jeune auteur, et longtemps après

1. *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, 1 vol. in-8 de 222 pages.

2. Ferri de Bitche, père de Ferri II, doit être rayé de la liste des ducs de Lorraine, comme l'a prouvé le comte de Pange, *Ferri de Bitche*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1892, pp. 51-81.

la société d'archéologie lorraine publia avec soin son œuvre [1]. Ce catalogue et celui de M. Duvernoy sont les seuls qui aient paru. Deux autres pourtant sont prêts. M. Lepage avait jadis tenté une sorte de catalogue des actes de Ferri III (1251-1303) [2], uniquement pour prouver que jamais ce prince n'avait été prisonnier quelques années dans la tour de Maxéville ni ailleurs, puisque ses diplômes forment une suite ininterrompue. Un élève de l'École des Chartes, Jean de Pange, a repris ce travail, a établi un catalogue qui s'élève à 1500 numéros ; malheureusement de cet ouvrage il n'a publié que l'introduction [3] : le catalogue est encore inédit. Il en est de même de celui que Henri Levallois a dressé des actes du duc Raoul (1329-1346) [4], arrière-petit-fils de Ferri III, qui règna après Thiébaut II (1308-1312) et Ferri IV (1312-1329). Comme il est regrettable que ces deux catalogues qui ont coûté tant de recherches n'aient pas encore vu le jour ! Espérons que la société d'archéologie lorraine pourra les faire paraître dans une nouvelle série de ses *Documents inédits*. Et après Raoul aucun travail de ce genre n'a été fait. Ni Jean Ier (1346-1390), ni Charles II (1390-1431) n'ont trouvé un érudit qui voulût s'occuper d'eux. Le catalogue de leurs actes n'a pas été dressé et l'histoire de leur règne demeure obscure [5]. Quand René d'Anjou obtint le duché de Lorraine par suite de son mariage, on trouve à glaner quelques renseignements sur le pays dans les biographies qui lui sont consacrées [6] ; mais on n'a pas relevé ses actes touchant l'administration du duché, non plus que ceux de son fils Jean II (1453-1470) et de son petit-fils Nicolas (1470-1473). René II, l'heureux vainqueur de Charles le Téméraire, a souvent attiré l'attention des historiens et nous signa-

1. Nancy, René Wiener, 1893. 1 vol. de XI-390 pp. in-8. Fait partie du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. XVII (1893).

2. *Opinion de Dom Calmet sur l'emprisonnement de Ferri III. Catalogue des actes du règne de ce prince*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1876, pp. 164-308. Le catalogue comprend 604 actes.

3. *Introduction au catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine*, Paris, Honoré Champion, 1905, 121 pp. in-8. Cf. *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1903, pp. 123-133.

4. *Position des thèses de l'École des Chartes*, 1902, pp. 93-99.

5. M. Géant a traité pour le diplôme d'études supérieures à Nancy, en 1901, le règne de Charles II. Cf. *Annales de l'Est*, 1902, p. 148.

6. De Villeneuve Bargemont, *Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine et comte de Provence*, Paris, J.-J. Blaise, 1825, 3 vol. in-8. De Quatrebarbes, *Histoire de René d'Anjou*, Angers, 1853, in-12 (De Quatrebarbes a publié les *Œuvres complètes du roi René*, Angers, 1845-1846, 4 vol. in-4). Lecoy de la Marche, *Le roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires*, Paris, Firmin-Didot, 1879, 2 vol. in-8.

lons plus loin les ouvrages relatifs à la guerre bourguignonne ; M. P. Marichal, qui lui a consacré sa thèse de l'École des Chartes[1], n'a encore publié que certains chapitres isolés de son important travail[2]. On nous annonce une thèse de doctorat sur le duc Antoine (1508-1544), à laquelle M. l'abbé Hamant a travaillé depuis de longues années.

Pendant cette longue période de 1048 à 1552, la situation politique de la Lorraine se modifie profondément. Au début, le duché fait partie intégrante du Saint-Empire romain germanique et est mêlé à sa vie intime ; les ducs sont les vassaux des empereurs, assistent aux diètes impériales, descendent en Italie avec les Barberousse et les Frédéric II, s'allient en général à des princesses allemandes, à des filles des Hohenstauffen, des Wittelsbach ou des Würtemberg. L'histoire de Lorraine est comme un fragment de l'histoire d'Allemagne. Mais, après le grand interrègne (1250-1273), au moment où péniblement se reconstitue la royauté germanique, les Lorrains commencent à regarder de l'autre côté. Ils sont attirés vers la France dont les rois, devenus maîtres de la Champagne, se sont rapprochés d'eux. En 1301, une partie du Barrois reconnut la suzeraineté française et s'appelle désormais le Barrois mouvant. La France devint suzeraine des ducs de Lorraine eux-mêmes pour certains fiefs, Neufchâteau, Châtenois, Grand, Frouard aux portes de Nancy. Elle essaie d'intervenir dans les affaires intestines des Trois-Évêchés et offre sa garde et sa protection à Toul et à Verdun. Les ducs de Lorraine, attirés par la civilisation française, se tournent vers cette France dont ils parlent la langue. Ils assistent à quelques assemblées des États-Généraux français : ils vivent à la cour de Paris : ils se battent pour les rois de France sur les champs de bataille de la guerre de Cent Ans. Sans doute il est faux que Ferri IV soit mort à Cassel[3], mais son fils Raoul succombe à la journée de Crécy ; le duc Jean combat dans les rangs français à

1. Il a étudié du moins : *René II et l'héritage de la maison d'Anjou*, *Positions des thèses de l'École des Chartes*, année 1891, pp. 24-30. Un autre élève de l'École des Chartes, M. Albert Cicile, a étudié l'histoire du grand-père de René II, Antoine, comte de Vaudémont, qui disputa à René d'Anjou la succession du duché. *Positions des thèses*, année 1883, pp. 23-30.

2. *Le lieu de naissance de René II*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1890, pp, 388-395 ; *Traité de 1497 entre le duc René II et Robert de la Marck*, *ibid.*, 1892, pp. 32-50, etc.

3. Voir à ce sujet un article de l'abbé Idoux, *La mort de Ferry IV*, *duc de Lorraine*, dans le *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine*, 1911, pp. 57-71 et 75-91.

Auray et à Rosebecque. Si Charles II a longtemps une politique hésitante, il se rallie franchement au parti français en donnant sa fille Isabelle en mariage à René d'Anjou, à la fois petit-cousin et beau-frère du roi de France Charles VII : avec René, c'est un prince français qui occupe le duché de Lorraine. Il reçoit à Nancy Charles VII et célèbre en son honneur des fêtes magnifiques ; et au roi de France dont les ancêtres ont obtenu des comtes de Joinville la châtellenie de Vaucouleurs, se donne la ville d'Épinal, en haine des évêques de Metz[1]. Les ducs de Lorraine, s'étant rapprochés de la France, cessent de prêter hommage à l'Empire pour le duché ; ils ne relèvent plus de lui qu'un certain nombre de fiefs, et la signification de certains d'entre eux s'est perdue, la vouerie de Toul, la vouerie du monastère *in Rumelsberg* (Remiremont), le conduit sur terre et sur eau à travers le duché, la ville d'Yves[2] avec le droit d'y battre monnaie, le droit de présider les duels entre le Rhin et la Meuse, les droits sur les bâtards des prêtres dans leurs terres. Enfin, après de longues péripéties, Charles-Quint, pour gagner contre François Ier l'amitié du duc Antoine, reconnut au traité de Nuremberg, le 26 août 1542, l'indépendance de la Lorraine ; le duché est autonome, *incorporabilis ducatus* ; le duc est souverain et ne relève de personne. Ce beau sujet sur les relations de la Lorraine avec la France et l'Allemagne au moyen âge n'a pas été traité d'ensemble ; certaines dissertations allemandes l'ont simplement abordé[3]; mais elles nous paraissent tendancieuses et peu claires.

Deux épisodes de l'histoire de Lorraine pendant cette longue période appartiennent à l'histoire générale, la lutte de René II contre le duc de Bourgogne de 1475 à 1477 et la victoire remportée par le duc Antoine sur les Rustauds.

La mort de Charles le Téméraire sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477, a véritablement changé la face du monde. Il était anéanti, le rêve que le grand-duc d'Occident avait formé de créer une puissance intermédiaire entre la France et l'Allemagne et de ressusciter l'ancien royaume carolingien de Lorraine. Louis XI

1. M. Émile Dantzer a traité comme mémoire de diplôme d'études supérieures d'histoire en 1901, *Les relations des ducs de Lorraine avec la France pendant la guerre de Cent Ans*. Voir *Annales de l'Est*, 1902, p. 137.

2. Arrond. de Philippeville, province de Namur. Cf. Châlon, *Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies*, 1868.

3. Cf. Siegfried Fitte, *Das staatsrechtliche Verhältnis des Herzogtums Lothringen zum deutschen Reich seit dem Jahre 1542*, Strassburg, Heitz, 1891, 102 pp. in-12, dans les *Beiträge zur Landes-und Volkeskunde von Elsass-Lothringen*.

met la main sur la partie française de l'héritage, s'empare même de la Franche-Comté : et, pour sauver les provinces du Nord, Marie de Bourgogne épouse l'Autrichien Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III. Tous ces événements excitèrent la stupeur; on admira beaucoup ce petit peuple qui, aidé des Suisses et des Alsaciens, avait lutté avec tant de courage pour son indépendance. Le nom de Lorraine devint populaire. Les chroniqueurs français, bourguignons, suisses, sont remplis de lui. Les historiens, à leur tour, sont revenus souvent sur ces faits. Le plus ancien d'entre eux est un haut fonctionnaire de la Lorraine, le procureur général du duché, Nicolas Remi, auquel son zèle à poursuivre les sorciers a valu un sinistre renom. Mais Remi était aussi un esprit nourri de la moëlle de l'antiquité, humaniste distingué et, dans son *Discours des choses advenues en Lorraine depuis le décez du duc Nicolas jusqu'à celuy de René II*[1], il se montra historien aimable, recourant aux documents que son ami Thierry Alix venait de classer, mais empruntant aussi à la tradition orale des détails suspects. Au XVIIIe siècle, un Cordelier, originaire de Liffol-le-Petit, le P. Aubert Roland raconta *La guerre de René II contre Charles Hardy, duc de Bourgogne*[2], de façon très convenable, mais en termes secs. Puis tous les historiens du XIXe siècle, Michelet, de Barante, Emmanuel von Rodt[3], Forster Kirck[4], s'arrêtent avec complaisance sur cet épisode qu'ils racontent avec une éloquence imagée. Le baron Marie-Théodore de Bussières s'appuie sur les témoignages alsaciens négligés jusqu'à lui[5], et A. Berlet fait un honnête résumé des ouvrages que nous venons de citer[6]. Il a appartenu à un auteur allemand, Heinrich Witte, en compulsant les archives de l'Alsace, en se servant du *Diarium* du chanoine de Bâle Knebel, de renouveler le sujet et d'indiquer de manière plus

1. L'ouvrage a paru à Pont-à-Mousson, chez Melchior Bernard, 1605, in-4. Il a eu deux autres éditions à Épinal, chez Pierre Houion, 1617, petit in-4, et 1626, petit in-8.

2. Luxembourg, 1742, 349 pp. in-12.

3. *Die Kriege Karls des Kühnen, Herzogs von Burgund, und seiner Erben*, Schaffhouse, 1844, 2 vol. in-4.

4. *History of Charles the Bold.*, Londres, 1863-68, 3 vol. in-8. Le début a été traduit par Ch. Flor ó Squar, Paris, Lacroix, 1866, 3 vol. in-8.

5. *Histoire de la ligue formée contre Charles le Téméraire*, Paris, Lecoffre. 1846.

6. *Charles le Téméraire et René de Lorraine*, Dijon, Darantière, 1892, 216 pp. in-8.

précise l'itinéraire de René II, de 1475 à 1477 [1]. M. E. Toutey, en nous montrant comment les villes alsaciennes concluent entre elles contre le Téméraire la Basse-Ligue, comment Sigismond d'Autriche s'allie aux Suisses, le 30 mars 1474, par la ligue de Constance, comment ces ligues s'unissent l'une à l'autre et accueillent René II, a tenu le fil des intrigues qui furent ourdies contre le duc de Bourgogne, au nom de l'indépendance locale [2]. En 1850, l'abbé Marchal [3], que suivra en 1860 le capitaine Ferd. de Lacombe [4], indique quelles furent, à la journée du 5 janvier 1477, les positions des deux armées en présence. La bataille de Nancy a suscité des œuvres littéraires, drames et romans, et des œuvres d'art dont la nomenclature exacte et élégante est faite, en divers articles, par M. Albert Collignon [5].

Les ouvrages sur la guerre des Rustauds sont un peu moins nombreux et se rapportent plutôt à l'Alsace, puisque c'est en terre alsacienne, à Saverne et à Scherrwiller que le duc Antoine écrasa les paysans révoltés. Les travaux d'Alexandre Weill [6], du vicomte de Bussière [7], du Dr Atorf [8] et de M. Émile Huber [9] doivent être pris en considération. Que M. Collignon donne un pendant à sa première étude, en réunissant les souvenirs littéraires et artistiques qui se rattachent à la défaite des paysans.

Les mêmes travaux que nous réclamons pour les ducs de Lorraine, nous les demandons aussi pour les comtes-ducs de Bar. Il serait vivement à souhaiter que nous possédions un excellent régeste de ces princes, depuis le jour où Louis de Montbéliard prend le titre de comte de Bar jusqu'à celui où René d'Anjou, duc

1. *Lothringen und Burgund*, dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, t. II (1890), pp. 1-100, III (1891), pp. 232-292, et IV (1892), pp. 74-147).

2. *Charles le Téméraire et la ligue de Constance*, Paris, Hachette, 1902, 475 pp.

3. *Mémoire sur la bataille de Nancy gagnée par René II, duc de Lorraine, sur Charles de Bourgogne*, Nancy, Vagner, 1851, 31 pp. in-8, avec une carte.

4. *Le siège et la bataille de Nancy*, Nancy, Maubon, 1860, 158 pp. in-8. Deux dissertations sur la bataille de Nancy ont paru à Erlangen en 1891 (Robert Schreber) et à Rostock en 1895 (Max Laux) : elles n'ont aucune valeur.

5. *Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1894, pp. 291-338. *Notes sur les monuments, l'iconographie et les légendes de la bataille de Nancy*, dans les *Annales de l'Est*, 1899, pp. 497-528.

6. *La guerre des paysans*, Paris, Amyot, 1847, XXXVI-288 pp. in-12.

7. *Histoire de la guerre des paysans*, Paris, Sagnier et Bray, 1852, 2 vol. de 318 et 367 pp. in-8.

8. *La guerre des paysans sous le duc Antoine de Lorraine*, traduit de l'allemand par Camille Massing, Forbach, Hupfer, 1890, 32 pp. in-4.

9. Dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1905-1906, pp. 138-188.

de Bar, du chef de sa mère, devient en 1431 duc de Lorraine et unit sous sa domination personnelle ces deux États. Mais le travail pour les comtes de Bar n'est même pas commencé ; aucun régeste n'est encore entrepris. On nous annonce une thèse qui doit être présentée devant la Sorbonne sur les plus anciens comtes du XIe et XIIe siècles. Pour le XIVe siècle, Victor Servais a écrit, sous le titre : *Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411*[1], l'histoire du premier duc de Bar, Robert, un des princes les plus braves et en même temps les plus habiles et les plus sages de son siècle. L'auteur s'est servi des plus anciens registres de comptes du duché et il en a tiré mille renseignements un peu touffus. Le livre est d'une lecture un peu difficile ; mais il atteste une grande probité scientifique. Servais mériterait d'être pour le Barrois un précurseur. Le premier volume de Jules Baudot. *Les princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille de Valois*[2], traite à peu près de la même période que Servais ; on y trouve une histoire des comtes et ducs de Bar, depuis la bataille de Cassel à laquelle prit part Edouard Ier (1328) jusqu'à la mort de Robert Ier (12 avril 1411). M. Baudot n'est original que pour la période de 1328 à 1352 ; puis, au lieu de raconter l'histoire de ces princes qu'il appelle de la façon la plus impropre princes « de la famille de Valois[3] », il insiste surtout sur Yolande de Flandre, femme du comte Henri IV, et sur Marie de France, une fille de Jean le Bon, femme du duc Robert, et il prétend prouver une opinion nouvelle sur le roman de *Mélusine*, qui aurait été composé par Jean d'Arras pour l'éducation des onze enfants de Robert et de Marie. Dans le tome suivant, il entend poursuivre cette histoire du duc de Bar de 1411 à 1431 et mettre en vedette deux autres Yolande, Yolande de Bar, une des filles de Robert et de Marie, qui épousa le roi Jean d'Aragon et surtout Yolande d'Aragon, la mère du roi René, qui donna à son fils ses droits sur le duché de Bar.

Il serait à souhaiter que des régestes fussent de même publiés pour les trois évêchés de Toul, de Verdun et de Metz ; un catalogue des actes des prélats qui ont occupé ces trois sièges rendrait les services les plus précieux. On peut dès maintenant se rendre

1. Bar-le-Duc, Contant Laguerre, 1865-1867, VIII-520 et 500 pages.
2. Paris, Alphonse Picard et fils, 1900, XII-393 pp. in-8.
3. Ils étaient contemporains des Valois de France, et Robert a épousé la fille de Jean le Bon.

compte quelles précisions apporte à l'histoire de l'église de Strasbourg le travail commencé par Hermann Bloch. Pour Toul et Verdun, rien de pareil n'a encore été tenté ; quelques rares monographies qui sont consacrées à des prélats, Gérard [1], Brunon qui devint le pape Léon IX [2], Nicolas Psaulme [3], peuvent être signalées. Un élève distingué de l'École des Chartes, Alfred Bourgeois, a voulu dresser un répertoire des actes des prélats messins et montrer les accroissements successifs de leur temporel ; il a succombé à la tâche et l'œuvre n'a point paru [4]. Des étudiants de l'Université de Strasbourg ont pris volontiers comme sujets de thèse pour le doctorat la biographie d'un évêque de Metz [5]. Wichmann a écrit la vie d'Adalberon Ier (929-962) [6], Karl-L.-Ferd. Reuss celle de Thierry Ier (962-984) [7], Gunth. Voigt celle de Bertram (1180-1212) [8] et d'autres travaux sont en préparation. Un érudit allemand qui a publié d'excellents travaux. H.-V. Sauerland a donné une histoire de l'évêché de Metz pendant le XIVe siècle [9].

Dès la fin du XIIIe siècle, après le règne de Louis IX, les rois de France prirent l'habitude de regarder du côté de l'Est. S'ils n'éprouvèrent pas encore ces *Rheingelüste*, — ces désirs du Rhin — dont parle Janssen dans une histoire qui est un pamphlet, ils entrèrent en relations avec les trois cités de Verdun, de Toul et de Metz, devenues peu à peu indépendantes de leur évêque, et ils cherchèrent à étendre leur autorité sur ces villes. En juillet 1315, Louis X le Hutin signa avec Verdun un traité de sauvegarde, qui fut souvent renouvelé; les rois de France et les ducs de Lorraine se disputèrent

1. Benoist-Picart a écrit *La vie de S. Gérard, évêque de Toul*, Toul, E. Rollin, 1700, LXIV-360 pp. in-8.

2. Abbé Eug. Martin, *Saint Léon IX*, dans la collection des Vies des saints, Lecoffre ; Delarc, *Un pape alsacien. Essai historique sur saint Léon IX et son temps*, Paris, E. Plon, 1876, VIII-576 pp. in-8 ; Brucker, *L'Alsace et l'Église au temps du saint pape Léon IX*, Strasbourg, Roux, 1889, 2 vol. in-8.

3. Gabriel, *Etudes sur Nicolas Psaulme, évêque et comte de Verdun* (1518-1572), Verdun, L. Doublat, 1867, 171 pp. in-8.

4. *Etude sur l'organisation du domaine des évêques de Metz. Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1888, pp. 9-19.

5. Cf. Osk. Dœring, *Beiträge zur ältesten Geschichte des Bistums Metz*, Innsbruck, 1886. *L'archevêque de Metz Drogon* (823-856), dans les *Mélanges* de Paul Fabre, 1900.

6. A paru dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, t. III (1891), pp. 104-174.

7. *Das Leben des Bischofs Theoderich I. von Metz*. Eilenburg, 1882, in-8.

8. Dans le *Jahrbuch*, t. IV (2e partie), pp. 1-65, et t. V, I, pp. 1-91.

9. *Geschichte des Metzer Bistums während des vierzehnten Jahrhunderts*, dans le même *Jahrbuch*, t. VI (1894), pp. 119-176, et t. VII (1895), 2e partie, pp. 69-168.

à la même époque la garde de Toul; Charles VII vint, en 1444, mettre le siège devant la ville de Metz, à l'appel de son beau-frère le duc de Lorraine René d'Anjou. La réunion de ces trois villes à la France fut préparée par plus de deux siècles et demi de politique patiente et de pénétration diplomatique. L'histoire des relations des souverains français avec Toul et Metz de 1270 environ à 1552 est encore mal connue ; mais celle de leurs relations avec Verdun vient d'être traitée avec le plus grand détail par Ch. Aimond[2]. Son livre, thèse présentée à la Faculté des lettres de Nancy, est un peu compact et touffu ; pourtant j'en connais peu de plus instructifs : il nous apporte de nombreux documents inédits, nous apprend une foule de faits ignorés jusqu'ici et montre comment les rois de France, poussés par les baillis de Vitry, gardiens de Verdun, n'ont jamais perdu de vue cette cité de la Meuse, dont ils voulaient faire comme un avant-poste français contre les « Allemaignes ».

Les histoires dont nous avons parlé jusqu'ici nous renseignent sur la vie des ducs, des seigneurs, des évêques, sur les événements qui se sont déroulés; ils nous apprennent peu sur les phénomènes sociaux et la lente évolution des classes. Un remarquable mouvement s'est produit en Lorraine comme dans les Trois-Évêchés pendant le XIIe et le XIIIe siècles. Les bourgeois se font une place à côté du seigneur; enrichis par l'industrie et par le commerce, ils veulent gérer eux-mêmes leurs affaires et réclament des libertés. Les ducs de Lorraine tiennent compte du vœu des populations et font en quelque sorte la part du feu. Ils ne créent pas de véritables communes qui constituent des états féodaux; mais ils donnent, à la fin du XIIIe siècle, aux habitants des villes — Nancy, Saint-Nicolas-de-Port, Gerbéviller, Lunéville, Bruyères, Dompaire dans les Vosges — la charte de Beaumont en Argonne qui permet à ceux-ci d'élire annuellement un maire et des jurés, qui fait disparaître les derniers restes du servage dans l'étendue de la banlieue et remplace les redevances arbitraires, jadis exigées d'eux, par des redevances fixes. Les bourgeois, tout en restant sous l'autorité ducale, se gouvernent désormais eux-mêmes, font la police de la cité et ont des droits de justice assez étendus. Le livre de M. Bonvalot nous retrace ce que fut cette charte de Beaumont et nous montre

1. *Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552. Avec de nombreuses pièces justificatives et une carte du Verdunois*, Paris, Honoré Champion, 1910, XVIII–574 pp. in-8.

comment elle s'est propagée en Lorraine[1] ; mais il ne fait pas assez la différence entre les communes indépendantes et ces villes qui demeurent soumises à leur seigneur, et où commande, à côté du maire, un prévôt ducal. Le duché de Lorraine, au sens étroit, n'a pas possédé de commune, sinon Neufchâteau[2] qui était fief français et s'est appuyé sur la France pour se rendre entièrement libre. Mais Verdun, Toul et Metz, se sont affranchies de bonne heure de la domination de leur évêque : ce sont des états distincts s'opposant à l'évêché; elles forment entre elles, à la fin du XIIIe siècle, des ligues pour maintenir leurs droits. A Verdun et Toul les citoyens n'arrivent toutefois pas à se dégager entièrement de l'autorité de leur prélat, malgré l'appel qu'ils font au roi de France. Metz seule constitue une véritable république libre. Seulement dans cette république le pouvoir est absorbé par les paraiges. C'étaient sans doute à l'origine des associations de bourgeois qui s'étaient unis pour la défense de leurs intérêts privés ; elles se mettent à la tête du mouvement communal et s'efforcent d'annuler l'évêque; une fois victorieuses, elles absorbent à leur profit tous les droits de la communauté urbaine et forment un gouvernement aristocratique qui interdit à la démocratie l'accès du pouvoir. Fort compliquée est la constitution de Metz, sur laquelle les travaux de Klipffel[3] et d'A. Prost[4] ont fait la lumière.

Dans ces villes lorraines se créent des corporations ouvrières, actives et prospères. Mais ces corporations sont de date relativement récente ; l'ancienne théorie qui les rattachait aux collèges romains est aujourd'hui reconnue comme inexacte. Elles ne remontent pas en Lorraine plus haut que le XIVe siècle, et sans doute la confrérie religieuse y a précédé la corporation. Les ouvriers d'un même métier s'associent d'abord pour célébrer en commun le culte de leur saint, pour rendre les honneurs funéraires à leurs camarades décédés; puis ils s'efforcent d'obtenir dans un certain rayon le monopole du métier qu'ils règlementent. M. E. Duvernoy a

1. *Le Tiers-État d'après la charte de Beaumont et ses filiales*, Paris, A. Picard, 1884, XXV-557 et 88 pp. in-8.

2. Aug. Digot, *Essai sur l'histoire de la commune de Neufchâteau*, dans les *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1847, pp. 59-158.

3. *Metz cité épiscopale et impériale*, Bruxelles, Hayez, 1867, IX-416 pp. in-8. Extrait des *Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique.*

4. *Le patriciat dans la cité de Metz*, Paris, 1873, 275 pp. in-8. Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de France. Les institutions judiciaires de Metz.* Extrait des *Annales de l'Est.* Cf. *supra.*

publié une excellente étude sur *Les corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar aux XIVe et XVe siècle*[1] : c'est son ancienne thèse de l'École des Chartes augmentée et tenue à jour[2]. Un semblable travail sur les Trois-Évêchés fait encore défaut. Quelle belle étude à écrire : les corporations ouvrières à Metz !

L'histoire des classes rurales en Lorraine pendant le moyen âge n'est pas faite, et l'on ne saurait assez le regretter. M. Charles Guyot a sans doute rédigé un mémoire tout à fait remarquable : *Situation des campagnes en Lorraine sous le règne de Mathieu II*[3]; mais ce n'est qu'un chapitre isolé de cette grande histoire que nous réclamons. Pour quelles raisons le servage a-t-il subsisté plus longtemps en Lorraine que dans l'ouest de la France ; pourquoi ce servage a-t-il été plus dur qu'ailleurs? Le problème mérite examen. Peut-être est-ce parce qu'en Lorraine la propriété ecclésiastique était très répandue et l'Église est conservatrice de tous ses droits; peut-être aussi la population lorraine a-t-elle été plus fixe qu'ailleurs: les seigneurs n'ont pas repeuplé le sol, en faisant venir des habitants du dehors et en leur donnant par des contrats des conditions plus avantageuses. Peut-être aussi le Lorrain, dur au travail et fort patient, se résigne-t-il plus aisément à la situation héritée des ancêtres. Les riches archives ecclésiastiques de Remiremont et de Beaupré, près Lunéville, celles de Saint-Dié ou de Bouxières-aux-Dames, les anciennes chartes publiées par dom Calmet, permettraient, ce nous semble, de traiter l'ensemble de cette question. Puis, en ces derniers temps, quelques règlements colongers de la Lorraine allemande ont été publiés[4] : ces documents ont une grande importance, et il est du devoir de celui qui a la bonne fortune d'en trouver de semblables de les signaler.

Il manque aussi une histoire de l'industrie et du commerce de la Lorraine au moyen âge. Mais nous nous demandons si une telle œuvre peut être écrite. La Lorraine au moyen âge était surtout agricole ; elle exploitait les ressources naturelles d'un sol fertile.

1. Nancy, A. Crépin-Leblond, 1907, 40 pp. grand in-4.
2. *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1885, pp. 61-69.
3. Dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1895, pp. 165-225. On lira l'important article du même : *Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain à partir du XVe siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1888 pp. 1-130.
4. Gritzner, *Drei Lothringer Weistümer aus dem 14 und 16 Jahrhundert*, dans le *Jahrbuch* de Metz, 1908, pp. 423-441 (Il s'agit de Créhange et de deux villages de la seigneurie). Cf. Louis Benoît, *Étude sur les institutions communales du Westrich*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1866, pp. 174-259.

L'industrie était confinée dans les villes : c'était une petite industrie pour la consommation courante. Seul le sel de Lorraine était exporté au loin [1]. La Lorraine était un lieu de passage pour les marchands qui se rendaient d'Allemagne ou d'Italie aux foires de Champagne et qui souvent y tenaient des étapes, déballant leur cargaison ; pourtant à Saint-Nicolas-de-Port où les reliques de l'évêque de Myre attiraient de nombreux fidèles, où saint Louis envoya une nef d'argent, une foire assez importante s'ouvrait en même temps que le pèlerinage [2].

Pendant cette vaste période du moyen âge, la Lorraine a été entraînée par les grands mouvements qui ont agité l'Europe ; mais les historiens n'ont point encore essayé de montrer la répercussion de ces faits sur notre région. Quelle fut la part de la Lorraine dans les croisades? Nul n'a jusqu'ici essayé de le déterminer. Elle fut, ce semble, assez considérable. Des bandes de pèlerins de nos régions se rendent, au début du XIe siècle, en Terre-Sainte, comme celle que dirigea l'abbé de Saint-Vanne de Verdun, Richard; saint Bernard a prêché à Metz la seconde croisade, et de nombreux chevaliers lorrains accompagnèrent en Palestine Conrad III ou Frédéric Barberousse. La grande querelle des investitures a eu son contre-coup en Lorraine. Grégoire VII pouvait s'appliquer la parole de la Bible : « Je suis venu apporter non la paix, mais la guerre. » Dans chaque diocèse, il y eut comme une réduction du grand combat. Henriciens et grégoriens se livrèrent une lutte acharnée à Metz, à Toul, et surtout à Verdun. Les incidents de Verdun nous sont assez bien connus grâce à Hugues de Flavigny et Laurent de Liège. Les chanoines qui appartenaient au parti impérial ne pouvaient rencontrer les moines de Saint-Vanne sans en venir aux mains avec eux; et il y eut dans la cité des journées fort pittoresques, comme celle du 11 novembre 1111 où l'évêque organisa contre Saint-Vanne une véritable émeute [3]. Deux siècles et demi plus tard, le grand schisme d'Occident vint de nouveau troubler

1. A l'époque carolingienne, une partie des salines de Vic appartenait à l'abbaye de Prum et l'on trouvera des détails curieux sur l'exploitation de ces salines dans le *Registrum* de cette abbaye, publié au t. I de l'*Urkundenbuch der Bezirke Coblenz und Trier*, de H. Beyer, Coblenz, 1860.

2. On trouvera quelques détails dans Munier-Jolain, *L'ancien régime dans une bourgeoisie lorraine*, Paris, 1885, XXIV-416 pp. in-8.

3. André Dautzer, *La querelle des investitures dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun jusqu'au concordat de Worms* (*1122*), dans les *Annales de l'Est*, 1902, pp. 85-100.

les âmes. La Lorraine se partage entre les deux obédiences : l'évêque de Toul, Jean de Neufchâtel, et le duc de Bar prirent parti pour le pape d'Avignon Clément VII ; le duc Jean de Lorraine se déclara pour celui de Rome, Urbain VI ; mais son successeur Charles II revint au pape français. Les bourgeois de Toul seuls demeurèrent urbanistes par esprit d'opposition. Autre joli livre à écrire : La Lorraine et le grand schisme !

Le concile de Constance rétablit l'unité dans l'Église d'Occident ; mais il fit faillite à une tâche beaucoup plus difficile, la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres. Cette réforme que les pères ne surent pas accomplir et qu'au cours du xve siècle la papauté éluda, se fit contre l'Église au xvie siècle. Les écrits de Luther pénétrèrent en Lorraine dès 1521 ; mais le protestantisme trouva dans le duché un terrain mal préparé. Les ducs de Lorraine, qui avaient reçu de la papauté de nombreux privilèges, ne voyaient aucun intérêt à se séparer de Rome ; ils profitaient des abus que les réformateurs dénonçaient avec véhémence ; leurs cadets, comme Jean de Lorraine, fils de René II, comme plus tard Charles de Lorraine, fils de Claude de Guise, cumulaient les bénéfices dans les régions les plus diverses et menaient une vie de grands seigneurs, sans remplir les offices de leurs charges. Énergiquement les ducs se déclarèrent contre Luther et Calvin, et méritèrent d'être appelés les boucliers de la foi et de nouveaux Machabées. Cependant, malgré leurs édits, la Réforme se propageait dans les centres urbains, à Nancy, à Saint-Mihiel, à Saint-Nicolas-de-Port, dans le Barrois ; des membres de la noblesse embrassèrent les nouvelles doctrines : quelques hommes qui furent d'ardents propagateurs du protestantisme naquirent dans le duché même, Pierre Tousain, l'organisateur de l'église de Montbéliard, à Saint-Laurent-sur-Othain ; Wolgang Musculus à Dieuze. Le sculpteur Ligier Richier réclama en 1562, avec d'autres habitants de Saint-Mihiel, la permission de « vivre en liberté chrétienne » et dut chercher un refuge à Genève. Cette histoire du protestantisme dans le duché est difficile à écrire, puisque les fidèles se cachaient pour assister au prêche et s'appliquaient à ne laisser aucun document accusateur ; mais, à l'aide de quelques pièces mises au jour, elle peut être faite. Nous espérions que M. Dannreuther, qui avait recherché avec soin toute trace de protestants en Lorraine, qui s'était appliqué à reconstituer leur état civil, composerait un jour cette histoire dont

il a raconté quelques épisodes saillants [1] ; mais voici qu'une mort prématurée vient de l'enlever. A quelques exceptions près, — Cologne, la cité des rois mages et de sainte Ursule, et certaines cités de la Décapole alsacienne, — toutes les villes libres allemandes embrassèrent les nouvelles doctrines ; aussi il ne faut pas s'étonner que la Réforme ait pénétré à Toul, à Verdun et à Metz. Dans les deux premières cités où l'autorité du prélat, ainsi qu'il a été dit, s'était maintenue, le protestantisme n'a pas poussé des racines très profondes. Mais la ville de Metz a failli devenir protestante. Dès 1561, les reformés avaient leur temple au Sablon et bientôt élevèrent dans la ville même le temple du Retranchement ; ils formèrent une communauté prospère, célébrant environ cent mariages par an, ayant ses écoles, ses imprimeurs, ses libraires. La révocation de l'Édit de Nantes seule porta à cette communauté un coup mortel, en décidant plus de cinq mille habitants à émigrer. Au moment même où Louis XIV prenait les premières mesures qui devaient aboutir à la révocation de l'Édit de Nantes, le R. P. Meurisse écrivait son *Histoire de la naissance, des progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz et le pays messin* [2], et ce fut comme une invitation au roi de France à continuer la persécution. Au XIXe siècle, M. Maurice Thirion a fait paraître comme thèse de doctorat ès lettres une honnête *Étude sur le protestantisme à Metz et dans le pays messin* [3] où les faits sont exposés avec impartialité, mais où l'on doit regretter un peu de confusion. Quelques faits nouveaux ont été révelés par un pasteur allemand, F. Dietsch [4].

La Lorraine a-t-elle produit au moyen âge des littérateurs, à part les chroniqueurs dont nous avons déjà parlé, et y aurait-il une matière assez riche pour un livre qui porterait ce titre : La Lorraine littéraire au moyen âge et dans les premiers temps de la Renaissance? Nous ne saurions le dire : tant nos revues locales sont pauvres en études littéraires ! C'est probablement en Lorraine qu'a pris naissance l'épopée animale. Dans un poème latin rédigé à Toul

1. *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1883, p. 91 ; *Le martyr Augustin Marlorat et son frère Martin*, dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme*, 1891, p. 2 ; *Requête des protestants de Toul au roi de France (1571)*, *ibid.*, 1903, p. 554, etc.

2. Metz, J. Antoine, 1670, XVI-588 pp. in-8.

3. Nancy, F. Collin, 1884, 480 pp. in-8.

4. *Die evangelische Kirche von Metz*, Wiesbaden, Bechthold, 1898.

au xe siècle, l'*Ecbasis cujusdam captivi*, une fable est développée et traitée comme le sera plus tard le Roman du Renard, et il semble bien qu'Isengrin, le nom donné au loup, soit lorrain [1]. On pourrait aussi examiner jusqu'à quel point la célèbre chanson de geste Garin le Lorrain appartient à nos pays ou reflète ses mœurs féodales. En tout cas, les ducs de Lorraine revendiquaient Garin comme leur ancêtre et, au xive siècle, Raoul faisait dire une messe pour lui le 10 février à la collégiale Saint-Georges de Nancy [2]. Vers la fin du xiie siècle, un groupe d'habitants de Metz firent traduire en français les évangiles et quelques autres livres de la Bible, et en 1199 Innocent III ordonna la destruction de ces ouvrages [3]. Au xive siècle la papauté fut plus tolérante et, de cette époque, date le Psautier de Metz qu'a édité M. Bonnardot [4]. C'est un Lorrain qui, en 1247, compila en six mille six cents vers octosyllabiques cette grande encyclopédie qui porte le titre : *l'Image du monde* et dont le texte nous a été conservé en de nombreux manuscrits ; on l'appelle d'ordinaire Gautier de Metz, mais il vaut mieux le nommer Gossuin [5]. Il insiste en son esquisse de géographie générale sur les eaux chaudes de Plombières et les eaux salées de Vic. Il n'appartient sans doute pas à la Lorraine, mais au nord de la France, à la Picardie ou à l'Artois, le poète Jacques Bretex qui, en quatre mille sept cent trente vers, conserva le souvenir d'un grand tournoi célébré en nos régions, dans le comté de Chiny, le tournoi de Chauvency près Montmédy (1er, 2 et 4 octobre 1285), et ce poème [6], où figurent tant de héros lorrains, appartient à la littérature de la Lorraine. Le duc Ferri III,

1. Gaston Paris, dans le *Journal des savants*, septembre-octobre 1894.

2. J. Favier, *Tradition de Garin le Loherain à la cour de Nancy au XIVe siècle*, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1891, p. 298.

3. G. Paris, *La littérature française au Moyen Age*, p. 202.

4. T. I, Paris, Vieweg, 1884, 464 pp. in-12, dans la *Bibliothèque française du Moyen Age* (Le t. II qui devait contenir la préface et des observations critiques n'a pas paru). Le même texte avait déjà été édité, d'après l'unique manuscrit de la *Mazarine* par F. Apfelstedt, dans l'*Altfranzösische Bibliothek* de Fœrster, t. IV, Heilbronn, 1881, in-12.

5. L'ouvrage dont il nous reste un très grand nombre de manuscrits a été traduit en hébreu, en anglais et plusieurs fois imprimé au xve siècle. Cf. Ch.-V. Langlois, *La connaissance de la nature et du monde au XIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1911, pp. 49-113.

6. Le poème a été publié par M. Delmotte, d'après le manuscrit de Mons, Valenciennes, 1835, 165 et 28 pp. in-8 : plus récemment par M. Gaëtan Hecq, Mons, LII-200 pp. in-8. Supplément, 1901, XIII-90 pp. Cf. É. Duvernoy et R. Harmand, *Le tournoi de Chauvency de 1285*, dans les *Annales de l'Est et du Nord*, t. I (1905), pp. 368-416.

n'était pas au tournoi ; mais il était représenté par son porte-enseigne, le seigneur de Prény :

Prény ! Prény !
L'ensaigne au riche duc Ferry,
Marchis entre les trois royaumes.

Et comment ne pas citer cette Isabelle de Lorraine, fille de Ferri de Rumigny, femme de Philippe Ier de Nassau-Sarrebrück, qui traduisit au XVe siècle en allemand, sous le titre de *Hug Schapler*, un célèbre poème du cycle des chansons de geste, *Huon Chapet*[1] ?

Au moment où la Renaissance révélait au monde l'antiquité et où les esprits eurent un désir immodéré et comme un besoin d'apprendre, la Lorraine ne possédait point d'Université ni même de collège ; ses jeunes gens suivaient les cours des Universités françaises ou allemandes ; ils allaient à Paris, à Orléans, à Heidelberg ou à Bâle, et faisaient souvent leurs études secondaires au collège de La Marche à Paris, créé par un seigneur barisien. Ils étaient initiés aux éléments auprès des églises collégiales ou des abbayes ou dans les écoles villageoises dont le nombre était plus grand qu'on le croit d'ordinaire. Malgré tout, la Lorraine a eu sa part dans le mouvement humaniste. Le duc Antoine s'attacha le médecin Symphorien Champier qui, outre ses travaux sur la Lorraine, a écrit une charmante biographie de Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche[2]. Il attira dans sa capitale le Normand Pierre Gringore qu'il nomma son héraut d'armes et qui fit jouer en Lorraine farces et « momeries[3] » ; et le frère du duc, le cardinal Jean de Lorraine, fut en relations avec tous les littérateurs de l'époque qui lui dédièrent pièces de vers, longs poèmes, savants ouvrages en prose dans toutes les langues[4]. Puis, dans une vallée reculée des Vosges, s'était constituée une petite association, qui exploitait une librairie, créée par le chanoine Vautier Lud et son frère Nicolas, et qui se livrait à toutes sortes de travaux littéraires et scientifiques. Le « Gymnase vosgien »,

1. Le poème a été publié en 1864 par le marquis de La Grange dans la collection des *Anciens poètes de la France*. Voir la préface, p. LVI. La traduction allemande d'Isabelle de Lorraine, a été imprimée à Strasbourg en 1501 chez Grüniger et eut plusieurs éditions. La même a traduit le roman de *Lother et Maller*.

2. Cf. P. Allut, *Étude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier*, Lyon, 1859.

3. Charles Oulmont, *Pierre Gringore*, 1911. Thèse présentée à la Sorbonne

4. Albert Collignon, *Le Mécénat du cardinal Jean de Lorraine* (1498-1550), Nancy, Berger-Levrault et Cie, 175 pp.

voulut doter le monde d'une superbe édition de Ptolémée, enrichie de cartes ; il fit appel à un jeune clerc du diocèse de Constance, Waldseemüller, dont le nom grécisé devint Hylacomylus, et à un jeune Alsacien très versé dans la langue grecque, Mathias Ringmann, dit Philésius. Comme préface à cette grande œuvre, Waldseemüller et Ringmann publièrent, en 1507, un petit traité élémentaire intitulé : *Cosmographiæ introductio*[1] ; ils y ajoutèrent une traduction en latin, faite par le chanoine Jean Basin de Sandaucourt sur une traduction française, de la relation des quatre voyages accomplis par Améric Vespuce, et, ignorant les exploits de Colomb qui, au demeurant, ne voulut jamais avoir découvert de nouveau continent, ils donnèrent à ces terres révélées aux Européens, le nom d'Amérique. Saint-Dié a ainsi pu être dénommée la marraine de l'Amérique[2]. La *Cosmographiae introductio* était accompagnée de deux cartes, l'une devant être montée sur mappemonde (les fuseaux en ont été découverts en 1894 par M. L. Gallois dans la collection du prince de Lichtenstein à Vienne[3]) ; l'autre, une vaste carte plane qui fut tirée à mille exemplaires, mais dont un seul subsiste aujourd'hui au château de Wolfegg en Würtemberg, retrouvé en 1900 par le jésuite Fischer (elle a été publiée par ce dernier en collaboration avec le professeur von Wieser d'Innsbruck[4]). Les deux cartes dont l'une est une œuvre admirable portent le nom d'Amérique. Waldseemüller, nommé chanoine à Saint-Dié[5], y fit graver en 1516 une autre carte, une carte marine des plus curieuses. Le Gymnase vosgien a ainsi enrichi le monde de connaissances géographiques nouvelles ; et une place lui doit être faite dans une histoire générale de l'humanisme.

L'histoire littéraire de la Lorraine au moyen âge se présente à nous de façon fragmentaire ; mais une histoire de l'art formerait une suite ininterrompue. La Lorraine possède de superbes monuments de toutes les périodes. Elle montre une série d'églises rurales de l'époque romane ; Relanges dans les Vosges, Laitre-sous-

1. Le traité a été reproduit par l'héliogravure et publié en 1907 à Strasbourg par von Wieser, 1907, et à New-York, la même année.

2. H. Bardy, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, t. XVIII, pp. 388-398. G. Save, *Vautrin Lud et le Gymnase vosgien*, *ibid.*, t. XV, pp. 253-298. Cf. le même *Bulletin*, année 1910-1911.

3. *Les Géographes allemands de la Renaissance*, Lyon, 1894.

4. Avec la carte marine de 1516. Innsbruck, 1902.

5. L. Gallois, *Waldseemüller, chanoine à Saint-Dié*, dans le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est*, 1900, pp. 221-229.

Amance, près de Nancy, Olley, non loin de Conflans. L'église Notre-Dame de Saint-Dié, séparée de la cathédrale par un cloître célèbre, a gardé la pureté de son style, tandis que Saint-Maurice d'Épinal a été modifiée au XIIIe siècle d'après le système gothique et a subi plus tard toutes sortes d'altérations [1]. L'évêque Albéron de Chiny reconstruisit au XIIe siècle la cathédrale de Verdun dans le style des églises romanes de la vallée du Rhin; mais, après l'incendie de 1755, elle fut rebâtie dans le goût de l'époque et complètement défigurée [2]. De bons articles traitent de ces édifices et l'on nous annonce que bientôt doit paraître une étude d'ensemble sur l'architecture romane en Lorraine, due à M. Georges Durand, un vosgien qui est l'auteur de la belle *Monographie de la cathédrale de Chartres* [3]. La Lorraine peut montrer avec orgueil deux des plus beaux monuments de l'époque gothique, les cathédrales de Metz et de Toul, sans parler de l'église de Saint-Nicolas-de-Port que le curé Simon Moycet éleva à la fin du XVe et au début du XVIe siècle. M. Aug. Prost a publié une bonne étude sur la cathédrale de Metz [4]; mais la meilleure partie de son livre est consacrée aux édifices qui ont précédé le monument actuel, pour reprendre les termes de son sous-titre. Il reste à écrire une monographie vraiment artistique. Au début de 1908, un prospectus annonçant ce livre qui nous manque a été lancé par la maison Alphonse Picard; mais on en est demeuré au prospectus. Pour la cathédrale de Toul, les anciennes études de Bataille [5] et de l'abbé Guillaume [6] sont insuffisantes ; l'abbé Clanché a signalé les découvertes de vieilles peintures et de tombeaux qui ont été faites lors des dernières réparations [7], et un

1. A. Philippe, *L'église Saint-Maurice d'Épinal*. Extrait des *Marches de l'Est*, 1909-1910 et 1910-1911.

2. Ch. Aimond, *La cathédrale de Verdun*, Nancy, Royer et Cie, 1909, 226 pp. gr. in-8.

3. Voir son étude sur l'église de Relanges, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1885, pp. 229-242.

4. *La cathédrale de Metz. Étude sur ses édifices actuels et sur ceux qui les ont précédés ou accompagnés depuis le Ve siècle*, Metz, Even, 1885. Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie de la Moselle*. Déjà Émile Bégin avait publié une *Histoire et description pittoresque de la cathédrale de Metz*, Metz, Verronais, 1843, 2 vol, in-8, XII-362 et 480 pp.

5. *La cathédrale de Toul offerte aux visiteurs, aux étrangers, aux savants*, Toul, A. Bastien, 1855, 94 pp.

6. *La cathédrale de Toul*, Nancy, L. Wiener, 1863, 196 pp. in-8. Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*.

7. *Découverte du tombeau de Jean Forget à la cathédrale de Toul*, dans le *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine*, 1911, pp. 244-256. Quelques, anciens monuments de la cathédrale sont décrits par le comte E. Fourier de Bacourt *Épitaphes et monuments funèbres inédits de la cathédrale et d'autres églises de l'ancien diocèse de Toul*, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 4 fascicules in-4.

élève de l'École des Chartes, M. François Boucher, consacrera en 1912 sa thèse à cet édifice. Nous exprimons le souhait qu'on nous donne une bonne monographie de l'église de Saint-Nicolas, et aussi une étude d'ensemble sur les caractères de l'architecture gothique en Lorraine, qui fut si profondément influencée par l'architecture française. Et peut-être pouvons-nous revendiquer la belle église d'Avioth, encore qu'Avioth fît partie, au moment de sa construction, du comté de Chiny et qu'elle ne fût réunie à la France, à la province des Trois-Évêchés, que par le traité des Pyrénées en 1659, après avoir dépendu du duché du Luxembourg et des Pays-Bas espagnols. M. Louis Schaudel a écrit sur l'église d'Avioth un livre fort estimable [1]; mais sans doute longtemps encore les archéologues discuteront sur la « Recevresse », à la fois lanterne des morts, tronc où les fidèles pèlerins déposaient leurs offrandes, et autel sur lequel, en certaines circonstances, était célébrée la messe.

Le roi René se plaisait à s'entourer d'artistes, sculpteurs et enlumineurs, et sans doute il en a amené un certain nombre avec lui en Lorraine au temps où il régnait sur le duché. Son petit-fils, René II, partageait ses goûts artistiques et l'on a pu relever sur ses comptes — puisque nous avons désormais à notre disposition ces documents — mention d'un grand nombre de tailleurs de pierre et de peintres, sans qu'il soit toujours facile de distinguer les véritables artistes des simples praticiens [2]. C'étaient de véritables artistes que Jean Crocq qui sculpta en la collégiale de Saint-Georges de Nancy le tombeau de Charles le Téméraire, que Mansuy Gauvain, l'auteur de la statue de la Vierge de Miséricorde à Notre-Dame de Bon-Secours, de la « portraiture » du duc Antoine sur le portail du Palais ducal, et ces artistes ont été les véritables maîtres de Ligier Richier, qui point n'avait besoin de se rendre en Italie pour trouver des modèles. Courajod avait tort de dire que la question de Ligier Richier était un point d'interrogation dans l'histoire de la sculpture. Ligier Richier s'expliquera mieux encore lorsqu'aura été étudié, en un travail d'ensemble, tout ce mouve-

1. *Avioth. A travers l'histoire du comté de Chiny et du duché de Luxembourg*, Arlon, V. Poncin, 1903, 246 pp. grand in-8.

2. Lepage, *Sur quelques artistes lorrains du XVe siècle*, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1859, p. 102. Gaston Save, *Les peintres verriers nancéiens sous René II* dans le *Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est*, 1897, pp. 124-128.

ment artistique lorrain au temps de René II et dans les premières années du règne du duc Antoine. Au moins les œuvres du sculpteur de Saint-Mihiel ont été scrutées de près. M. Paul Denis, archiviste de la ville de Nancy, les a étudiées dans un beau travail [1] ; il insiste naturellement sur les grands monuments, le squelette de Bar, l'effigie funéraire de Philippe de Gueldres, le sépulcre de Saint-Mihiel :

> Illud, quisquis ades, Christi mirare sepulcrum ;
> Sanctius, at nullum pulchrius orbis habet.

Mais il s'efforce de donner un catalogue exact des autres travaux, d'en dire le véritable mérite, et de définir le génie du plus grand artiste que la Lorraine ait jamais produit.

(*A suivre.*)

CHR. PFISTER.

1. *Le maître de Saint-Mihiel, Recherches sur la vie et l'œuvre de Ligier Richier*, Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1906, 323 pp. in-8. Une seconde édition augmentée et très bien illustrée doit paraître incessamment.

REVUES GÉNÉRALES

LES ÉTUDES RELATIVES
A L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ESPAGNE
ET LEURS RÉSULTATS

L'ESPAGNE CHRÉTIENNE MÉDIÉVALE (711-1453).

(*Les sources et les ouvrages généraux*).

Tandis que la civilisation de l'Espagne musulmane parvenait à son apogée (VIIIe-Xe siècle), les petits royaumes chrétiens du Nord de la péninsule vivaient dans un état de demi-barbarie, sous la menace perpétuelle de l'invasion arabe. La vie économique y était rudimentaire. C'est seulement à partir du XIe siècle que cette vie se développa, à mesure que les Castillans, les Navarrais, les Aragonais et les Catalans reconquéraient morceau par morceau le sol de leur pays sur l'infidèle. Lorsque les Castilles et l'Andalousie presque entière furent tombées aux mains des rois des Asturies et de Léon (XIe-XIIIe siècle), lorsque les rois d'Aragon et les comtes de Barcelone eurent repris de leur côté la vallée de l'Ebre, Valence et les Baléares à l'ennemi héréditaire, l'Espagne chrétienne rivalisa dans le domaine de la production et dans l'acquisition de la richesse avec sa devancière et sa rivale.

L'histoire de la naissance, du progrès et de l'épanouissement de la prospérité matérielle des royaumes ibériques au Moyen Age n'est malheureusement connue que dans ses grandes lignes et sous quelques-uns de ses aspects. Les matériaux gisent encore inutilisés, disséminés dans les nombreux dépôts d'archives de la péninsule, ou dans un nombre considérable de publications documentaires. Une masse énorme de documents reste inédite. Une partie trop restreinte de ces richesses a été éditée dans les collections d'en-

semble, telles que les *Fuentes para la historia de Castilla*[1], la *Colección de documentos inéditos para la historia de España*[2], le *Semanario erudito*[3], le *Memorial histórico-español*[4], l'*Asturia epigrafica y diplomatica* de Vigil[5], l'*Indice de los documentos del archivo general de la provincia de Guipuzcoa*[6], la *Colección de cedulas, cartas patentes, provisiones, ordenes y otros documentos concernientes á las provincias Vascongadas*[7]; dans les publications spéciales de Fidel Fita[8], de Barrau-Dihigo[9], de Llorente[10], de Novina y Salcedo[11], pour la Castille, Léon et les provinces basques; aussi bien que dans celles de L. Cadier[12], de J.-A. Brutails[13], de Yanguas y Miranda[14] et d'Arigita y Lasa[15] pour la Navarre; de don Prospero et de don Manuel de Bofarull[16], d'Ybarra y Rodriguez et de Sararllana y Dios pour l'Aragon[17]; de Pierre de Marca[18], de J. Coróleu[19], de Montsalvatge y Fossas[20], de d. José Balary y Jovany[21]

1. Tome Ier de cette collection paru en 1906 (publie surtout des cartulaires).
2. Citée ci-dessus, chap. Ier.
3. *Idem.*
4. Notamment, aux tomes I et II de ce recueil, les « *Documentos de la epoca de Alfonso el Sabio* »; au tome V, les « *Documentos relativos al reino de Enrique IV* ».
5. Recueil publié à Oviedo, 1887, in-4.
6. Inventaire publié à San Sebastian, 1887, 2 vol. in-f°.
7. Recueil publié à Madrid, 1829-33, 4 vol. in-4.
8. *Escrituras inéditas de los siglos XI al XVI*, *B. r. Acad. hist.*, III, 215 et suiv.
9. *Notes et documents sur l'histoire du royaume de Léon* (41 chartes) (912-1037), *Rev. hisp.*, X (1903).
10. *Noticias históricas de las tres provincias Vascongadas*, 3 vol. in-4, Madrid, 1801-07).
11. Dans *Defensa histórica, legislativa y ecónomica del señorio de Vizcaya*, 4 vol. in-4, Bilbao, 1851-52.
12. *Les Archives d'Aragon et de Navarre*, *B. Éc. des Ch.*, 1888, XLIX, 47-90.
13. *Documents des Archives de la Chambre des Comptes de Navarre*, in-8, XXXVI + 194 p., 1891, Paris.
14. *Diccionario de las Antigüedades del reino de Navarra*, 3 vol. in-4, Pampelune, 1836-1840. — *Adiciones*, etc., in-4, 1845.
15. *Colección de documentos inéditos para la historia de Navarra*, tome Ier, in-4, 1906.
16. *Colección de documentos inéditos del archivo general de la corona de Aragon*, 40 vol. in-4, 1847-1876; tome XLI, in-4, 1910, par don Francisco de Bofarull.
17. *Colección de documentos para el estudio de la historia de Aragon*, tomes I et II, in-4, 1904-1905.
18. *Marca hispanica, seu Limes hispanicus*, éd. Baluze, Paris, in-f°, 1688.
19. *Colección de documents catalanes historichs del siglo XIV*, Barcelona, 1890, in-4, 161 p.; *Rev. de cienc. hist.*, 1887.
20. *Colección diplomática del condado de Besalu*, 15 vol. in-4, 1902-1908, Olot. Au tome IIIe, par exemple, documents de premier ordre sur le soulèvement des serfs catalans au XVe siècle.
21. *Origenes históricos de Cataluña*, Barcelona, in-4, 751 p. (IXe-XIIe s.), recueil de documents en forme de dictionnaire, de très grande importance pour l'histoire économique.

pour la Catalogne. Beaucoup de ces documents présentent un intérêt capital pour la connaissance des conditions de la vie économique et sociale.

Ceux qui proviennent des seigneurs ecclésiastiques forment pour l'histoire d'Espagne, comme pour celle des autres pays d'Occident, autant de sources indispensables d'information. Mais, en dehors des pièces analysées ou publiées en appendice dans les innombrables monographies relatives aux évêchés, aux églises et aux monastères espagnols, peu ont fait l'objet de recueils spéciaux. Les plus utiles de ces derniers, outre l'*España Sagrada* d'E. Florez, rééditée par l'Académie de l'histoire [1] et le *Viaje Literario* de Jaime Villanueva [2], sont les *Noticias* relatives aux monastères de San Millán, de la Cogolla et de San Pedro de Cerdeña publiées dans le *Memorial histórico español* [3], les cartulaires de Valpuesta [4], du chapitre de Leon [5], de San Torribio de Liebana [6], de Covarrubias [7], de San Salvador del Morral [8], de Santo Domingo de Silos, la célèbre, abbaye bénédictine [9]; des monastères San Servando de Tolède [10]; de Sahagun [11]; du comté de Besalu [12] (en Catalogne); des églises de Galice [13]; ouvrages dus à de remarquables érudits, à savoir les membres de l'Académie d'histoire, le savant français E. Barrau-Dihigo, les savants espagnols Eloy Diaz Jimenez, dom Luciano, dom L. Serrano, dom Ferotin, le P. F. Fita, Vicente Vignau, Mont-

1. Cité ci-dessus, chap. Ier.
2. *Idem.*
3. *Memorial histórico-español*, tome II. — L'Académie d'histoire a publié l'*Indice de los monasterios de N. Señora de la Vid y de San Miguel de Cogolla*, à part, in-4.
4. *Chartes de l'église de Valpuesta*, IXe-XIe siècles, *Rev. hisp.*, 1900, p. p. B. Dihigo.
5. *Archivo de la iglesia catedral de Leon*, p. p. Diaz Jimenez, *Bol. r. Acad. hist.*, XIV, 369.
6. *Doc. inéd. del cartulario de San Torribio*, *ibid.*, XLVI, 69; XLVIII, 131.
7. *Cartulario del Infantado de Covarrubias*, p. p. d. Luciano (*Fuentes para la historia de Castilla*), Valladolid, 1907, in-4.
8. *Colección diplomática de S. Salvador del Morral*, p. p. Serrano (*ibid.*, tome Ier), 1906, in-4.
9. *Recueil des chartes de l'abbaye de Silos*, p. p. dom M. Ferotin, 2 vol. in-8, Paris, 1896-97.
10. *Cartulario del monasterio Toledano de San Servando*, p. p. F. Fita, *Bol. r. Acad. hist.*, XLIX, 280.
11. *Indice de los documentos del monasterio de Sahagun*, p. p. V. Vignau, Madrid, 1874, gr. in-8.
12. *Noticias históricas de los monasterios del antiguo condado de Besalu*, p. p. Montsalvatge, 7 vol. in-8, Olot, 1902-1906.
13. *Los codices de las iglesias de Galicia en la edad media*, par Villtamil Madrid, 1874, in-12 (étude bibliographique).

salvalje y Fossas, Villaamil y Castro. Il y faudrait joindre les bulles pontificales qui ont fait l'objet du magistral recueil d'ensemble de Jaffé[1].

Pour utiliser les données des nombreux documents des archives municipales qui présentent tant d'intérêt pour la vie économique, il faudrait entreprendre le dépouillement presque impraticable des histoires locales qui pullulent en Espagne, et qui sont le plus souvent dépourvues de critique. Il serait plus utile d'avoir des recueils de pièces provenant de ces archives. On n'en possède encore qu'un nombre trop restreint, relatifs aux villes de Madrid[2], de la Guardia[3], de Yepez[4], d'Oviedo[5], de Malaga[6], de Saint-Sébastien[7], de Tudela[8], de Barcelone[9], de Lerida[10], d'Olot[11] et de Carthagène[12]. Tant que ce travail préliminaire, qui consiste dans la publication de ces divers textes originaux ne sera pas plus avancé, on devra se résigner à ne connaître que d'une manière imprécise la civilisation matérielle de l'Espagne chrétienne.

L'abondance des documents d'ordre législatif contraste avec la pénurie des collections générales ou particulières de pièces originales. Ils constituent dans leur ensemble les sources actuellement les plus importantes que l'on possède sur l'état économique et social de l'Espagne chrétienne médiévale. Les délibérations et les canons des conciles, qui ont été groupés par Sirmond[13],

1. *Regesta pontificum romanorum*, 2e édit., 1885 et sq.

2. *Colección de documentos del Archivo del ayuntamiento de Madrid*, 5 vol. in-8, 1888-1907, p. p. D. Palacio.

3. *Datos históricos sobre la villa de la Guardia*, *B. r. Ac. hist.*, XI, 135.

4. *Ibid.*, XI, 352, 354.

5. *Colección histórico-diplomática del ayuntamiento de Oviedo*, in-f°, 1889-1903, p. p. Vigil.

6. *Documentos históricos de Málaga*, tome Ier, in-8, Granada, 1906, p. p. Morales.

7. *Colección de documentos inéditos del archivo municipal de San Sebastian* (1200-1813), in-4, Madrid, 1895. — Mugia, *Indice de los documentos del archivo de San Sebastian*, 1895, in-8. — D. Carmelo de Echegaray, *Los archivos municipales como fuentes de la historia de Guipùzcoa*, 1905, in-8.

8. *Diccionario histórico-politico de Tudela*, in-4, 1823, p. p. Yanguas y Miranda.

9. *Colecció de documents historichs inédits del Auxim municipal de la ciutad de Barcelona*, 3 vol. in-4, 1890-94, p. p. Schwarts et Carreras y Canels. — *El libro Verde de Barcelona*, p. p. Juan y José, 1848, gr. in-8.

10. *Catalogo de los privilegios y documentos originales en el archivo de la ciudad de Lérida*, 1897, in-8, p. p. Gras.

11. *Noticias históricas de Olot*, p. p. Monsalvatge, 12 vol. in-8, 1900 et sq.

12. *Biblioteca histórica de Cartagena*, p. p. Vicente y Portillo, Madrid, 2 vol. in-8, 1889.

13. *Concilia omnia*, Venise, 1585, 5 vol. in-f°.

Hardum [1], N. Coleti [2], Mansi [3], Aguirre [4], Gonzalez [5], Tejáda [6], sont complétés peu à peu par des publications de détail, parmi lesquelles celles d'un infatigable érudit, le P. Fidel Fita [7], peuvent servir de modèles. La vie matérielle de la péninsule ibérique se reflète dans les préoccupations de ces assemblées, autant et peut-être plus que la vie spirituelle.

Les questions d'ordre économique et social tiennent une place non moins considérable que les questions politiques dans les discussions et les décisions des assemblées nationales des royaumes espagnols. Les actes des Cortes forment maintenant d'importantes collections qui ont été publiées sous les auspices de l'Académie d'histoire de Madrid par divers érudits, tels que M. Colmeiro, A. Rodriguez Villa, B. Oliver, F. Fita. Celle qui concerne les Cortes des royaumes de Castille forme déjà plus de 30 volumes, dont les quatre premiers s'étendent de l'année 1020 à 1473 [8]. Yanguas y Miranda a analysé les délibérations des Cortes de Navarre [9], Bofarull les procédures des Cortes aragonaises, catalanes et valenciennes au xve siècle [10]. L'ensemble des actes des Cortes de Catalogne a fait l'objet d'une monumentale publication qui embrasse cinq siècles de l'histoire de la civilisation catalane (1064-1422) [11]. C'est la meilleure des parties de ces publications, auxquelles on a reproché l'absence de commentaires explicatifs et quelque négligence dans l'établissement critique des textes.

1. *Collectio maxima conciliorum*, 1700-1716, 12 vol. in-f°.
2. *Sacrosancta concilia*, 21 vol. in-f°, 1728-33.
3. *Sacrorum conciliorum collectio nova*, 1759-98, 31 vol. in-f°, Lucques.
4. *Collectio maxima conciliorum Hispaniæ*, 1693-95, 4 vol. in-f°, éd. Catalano, 6 vol. in-f°, 1753-59.
5. *Collectio canonum ecclesiæ Hispanæ*, Madrid, 1808, in-f°.
6. *Colección de canónes de la iglesia Española*, 6 vol. in-f°, 1859-62.
7. Par exemples, actes du concile national de Burgos, dont plusieurs concernent l'histoire économique ; conciles de Braga, de Séville, de Palencia, de Girone, de Salamanque, de Valladolid (xie-xiie siècles), *B. r. Acad. hist.*, XXII, 209, 215, 299, 449; XLIX, 337-384, etc. Les conciles espagnols, surtout aux ixe, x^e xie siècle, ont les mêmes attributions d'ordre civil qu'au temps des Wisigoths.
8. *Cortes de los antiguos reinos de Léon y Castilla*, introduction en deux parties par Colmeiro, gr. in-4, 1883-84. — *Cuadernos* (cahiers de requêtes), 1 vol. in-f°. — *Actas*, 30 volumes in-f° publiés de 1861 à 1909 ; les trois premiers tomes contiennent les actes antérieurs à 1473. — L'Académie d'histoire a publié le *Catalógo de la colección de Cortes de los antiguos reinos de España*, in-4, 1855.
9. Dans le *Diccionario de antigüedades del reino de Navarra* et dans les *Adiciones*, déjà citées.
10. *Procesos de las Antiguas Cortes y Parlamentos de Cataluña, Aragon y Valencia*, 1403-1618, dans la *Colección de doc. inéd.*, tomes I à VIII, Barcelone, 1847-51, déjà citée.
11. *Cortes de los antiguos reinos de Aragon y Valencia y principado de Cataluña*, 1re série, *Cataluña*, tomes I à XIII, 1896-1906, in-4.

Pour pénétrer plus profondément dans l'existence des peuples chrétiens de l'Espagne médiévale, on possède encore un riche ensemble de lois et de coutumes (*codigos y fueros*), les unes générales, les autres particulières. Les premières seraient encore plus précieuses pour les économistes et les historiens, si elles n'avaient été compilées d'une manière arbitraire, sans souci des variantes, sans comparaison des manuscrits, et si elles n'étaient formées de matériaux de dates ou de provenances différentes, arrangés par les juristes. L'ensemble de la législation espagnole et surtout castillane a été ainsi condensé dans les recueils de Hugo de Celso [1], de Pérez y Lopez [2], de Martinez Alcubilla [3], de B. Gutierrez [4]. Les fueros royaux de Castille ont été au Moyen Age plusieurs fois codifiés. L'Académie d'histoire a édité le *Fuero juzgo* qui s'était maintenu comme loi commune [5]. Le *Fuero real*, œuvre du grand roi Alphonse X le Savant (*el Sabio*) (1254), où se trouvent résumées les dispositions essentielles des coutumes locales combinées avec les coutumes générales et avec le *Fuero juzgo*, a été publié et commenté par Alonso Diaz de Montalvan [6]. Un autre recueil fort curieux, le *Fuero Viejo de Castilla*, que publièrent au XVIIIe siècle ordan de Asso et Manuel y Rodriguez [7], n'est qu'une compilation particulière qui date du XVe siècle et qui est dépourvue de caractère officiel, comme l'a démontré Muñoz y Romero [8], mais il mérite d'être consulté à côté du *Fuero real*. La première rédaction de ce dernier, œuvre d'Alphonse X, étudiée par le savant juriste González Llanos [9], porte le nom de *Miroir des lois* (*Especulo de las leyes*),

1. *Las Leyes de todos los reynos de Castilla*, Valladodid, 1533, in-f°; autres éditions, 1538, in-4. 1546, in-f°.

2. *Teatro de la Legislación universal de España*, Madrid, 1791-98, 28 volumes petit in-4.

3. *Códigos de España, colección completa de los códigos antiguos desde el Fuero juzgo hasta la Novisima Recopilación*, Madrid, 1886, in-4, 2042 pp. — Autre édition anonyme intitulée *Los Códigos Españoles concordados* (depuis le *Liber judicum* jusqu'aux *Ordenanzas de Bilbao*), 12 vol. in-f°, Madrid 1900 (p. p. la librairie Fernando Fé).

4. *Códigos ó estudios fundamentales sobre el derecho español*, Madrid, 1862-1863, in-4.

5. *Fuero juzgo en latin y castellano, cotejado con los mas antiguos códices*, Madrid, 1815, in-f°.

6. *Fuero real de España*, 1544, in-f°; 1569, in-f°; 1781, 2 vol. in-f°.

7. *Fuero el viejo de Castillo*, Madrid, 1771, in-f°.

8. Dans son mémoire *Del Estado de las personas*, 2e part., chap. Ier (*Discursos leidos, Acad. hist.*, 1860).

9. Dans *Rev. Univ. de Madrid*, 1873. — L'*Espéculo* se trouve dans la collection d'Alcubilla et dans celle des *Códigos españoles*, tome VI.

suivant le terme favori du temps. Elle est aussi une source utile pour l'histoire des institutions, non moins que les fameuses *Siete Partidas*, combinaison de divers fueros, du droit coutumier et du droit romain, en sept divisions, conçue par saint Ferdinand et exécutée par Alfonse X (1256-1263). Ce recueil imprimé dès 1491 à Séville, a été réédité et commenté par Gregorio Lopez, puis par l'Académie d'histoire, qui a aussi publié les opuscules législatifs du même roi [1]. Llamas y Molina [2], E. Nys [3], et Ed. de Hinojosa [4] l'ont étudié spécialement. Les autres ordonnances ou compilations légales tentées au XIVe et au XVe siècle, *Especulo* ou *Espejo de todos los derechos* d'Alfonse XI, *Fuero General* de 1302, *Ordenamiento de las Cortes de Alcala*, recueil interprétatif des *Partidas* (1346-48) et premier code général obligatoire des États castillans, sont connues, soit par les diverses codifications appelées *Recopilaciones* [5], exécutées depuis la fin du XVe siècle, soit par la publication de Jordan de Asso et de Manuel y Rodriguez [6]. On possède ainsi pour les royaumes de Castille un ensemble de documents législatifs de premier ordre qui permet de connaître la politique économique de la royauté et l'évolution des institutions sociales. La Galice et les Asturies ont eu leurs lois spéciales, étudiées par Villaamil y Castro [7] et par R. Jové y Bravo [8]. Le Guipuzcoa et la Biscaye, fort jalouses de leurs coutumes (*fueros*), les ont codifiées dès le XIVe siècle, puis éditées et rééditées, moins par intérêt historique, que par intérêt politique [9].

1. *Las Siete Partidas por Alfonso el Sabio*, 1491, in-f°, Sevilla — édition avec commentaire par d. Gregorio Lopez, 7 tomes en 3 vol. in-f°, Salamanca, 1576, — réédition de l'œuvre de López, Madrid, 4 vol. in-f°, 1829-31, — édit. de l'Académie d'histoire, Madrid, 1807, 3 vol. in-4. — *Opusculos legales del rey d. Alfonso el Sabio*, par la même Académie, 2 vol. in-4, 1836. — *Las Siete Partidas* (texte et commentaire) édition Berni, Valencia, 6 vol. in-f°, 1767.

2. *Disertación histórico-critica sobre la edición de las Partidas del rey d. Alonso el Sabio*, Madrid, 1820, 158 pp. in-4.

3. *Las Siete Partidas et le droit de guerre*, *Rev. du Droit intern.*, Bruxelles, 1882.

4. Étude sur les *Partidas*, dans l'ouvrage intitulé *Influencia que tuvieron en el derecho*, etc. (1890), déjà cité.

5. *Leyes de recopilación*, 7 vol. in-8, Madrid, 1786-87 ; *Novisima Recopilación de las Leyes de España*, Madrid, 1805-29, 6 vol. in-f°. — Voir aussi le recueil d'Alcubilla et les *Códigos españoles*.

6. *El ordenamiento de las leyes, que d. Alfonso XI hizo en las Cortes de Alcala de Henares (1348), con notas*, etc., Madrid, 1774, in-f°.

7. *La cuestión de los foros en Galicia*, Lugo, 1888, in-4, 73 pp.

8. *Los foros, estudio histórico-bibliográfico-critico de los foros en Galicia y Asturias*, in-4, 1902.

9. *Fueros, privilegios, franquezas y libertades dél... señorio de Vizcaya*, 1575, in-f°, Medina. — *Nueva recopilación de los fueros, privilegios, buenos usos*

Il en a été de même de la Navarre, dont Javier[1], Yanguas y Miranda[2], Pablo Ilaregui et Segundo de la Puerta[3], ainsi que Zuaznavar[4], ont successivement publié ou étudié les Fueros. Les *Fueros* d'Aragon, codifiés en huit livres par Jacme Ier à Huesca (1247), puis par Jacme II et Pedro IV au XIVe siècle en douze livres, et ensuite en 1404 en quinze livres, compilés dès le siècle précédent sous le nom d'*Observaciones*, colligés de nouveau par Martin de Aux (XVe siècle), puis par Miguel de Molina (1513), ont eu depuis l'invention de l'imprimerie de nombreuses éditions[5], dont les premières ont fait l'objet des recherches du savant historien du droit, R. de Ureña[6]. Leur totalité forme une source capitale pour l'histoire de l'organisation économique, au même titre que la fameuse législation catalane des *Usages* (*Usatges, Usatici*) adoptée en remplacement du *Fuero Juzgo*, rédigée successivement en 1068 et en 1413, accrue ensuite de constitutions ou de pragmatiques royales, de coutumes locales, de décisions des Cortes. Souvent édités[7], sans qu'on en possède une seule édition critique, ces textes législatifs qu'ont examiné ou discuté Coroleu et Pella y Forgas[8], B.

y costumbres, leyes y ordenes, etc., de Guipuzcoa, 1re éd., Tolosa, 1696, in-fº. — Gonzalez, *Colección de cedulas, cartas patentes, provisiones, etc., concernientes à las provincias Vascongadas*, 5 vol. in-4, 1829-30. — *Fueros, privilegios, franquezas y libertades del señorio de Vizcaya*, Bilbao, 1865, in-4; autre édition, 1897, p. p. d. C. de Echegaray.

1. *Fueros del reyno de Navarra y recopilacion de las leyes* (des origines à 1685), Pamplona, 1686, in-fº. — *Los fors et costumas deu royaume de Navarre*, Pau, 1722, in-4.

2. *Diccionario de los fueros del reino de Navarra y de las leyes vigentes*, 1828, in-4; *Adiciones*, in-4, 1829.

3. *Fuero general de Navarra*, Pamplona, 1869, in-fº.

4. *Ensayo histórico-critico sobre la legislación de Navarra*, Madrid, 1828, 2 vol. in-4.

5. *Fueros y Observancias del reino de Aragon*, 1547, in-fº; 1623-47, in-fº; 1678-84, 2 vol. in-fº, Sarragosse.

6. *Las ediciones de los fueros y observancias de Aragon* (antérieures à 1547), in-4º, 40 p., Madrid, 1900.

7. *Nueva recopilación de los usages vigentes, constituciones, capitols y actas de Cortes, pragmaticas reales*, p. p. Pomet, Barcelona, 1585-89, 3 vol. in-fº. — *Capitols del general del principat de Cathalunya*, 1630, in-4. — *Sumari index de gracias, privelegios, libertats et imunitats de Cathalunya, Rossellon y Cerdanya*, Perpinya, 1628, in-fº. — *Pragmaticas y altres drets de Cathalunya*, Barcelona, 1704, 2 tomes in-fº. — *Los Usajes y demas derechos de Cataluña*, traducidos al castellano por P. N. Vides y Cebria, Barcelona, 1832-38, 5 vol. in-4. — M. de Broca, *Taula de les stampacions de la constitucions y altres drets de Cathalunya y de las costumes y ordenacions de sos diverses paratges*, Barcelona, 1909, in-4.

8. Coroleu, *Estudio critico de los Usages de Barcelona*, 1878, in-8. — *Los Usatges de Barcelona*, *España regional*, 1890. — Coroleu et Pella y Forgas, *Fuero de Cataluña*, Barcelona, 1876, in-4.

Olliver[1] et F. Fita[2], font connaître l'époque féodale mieux que tous les autres documents de même ordre. On a enfin pour les *Fueros* généraux du royaume de Valence, codifiés dès 1239[3], et pour ceux de Majorque[4], des éditions du XVIe et XVIIe siècle, ainsi que des publications dues à Danvila y Collado[5], à R. Chabas[6], et à Quadrado[7].

Les *foros* ou *fueros* représentent les coutumes devenues lois ; mais il y a encore pour étudier les institutions économiques et sociales d'autres sources, celles du droit coutumier que représentent les *usos* ou usages régionaux et locaux généralisés. Altamira[8] et J. Costa[9] en ont montré l'importance, et tous deux ont présidé à la publication de monographies relatives à la législation coutumière et à l'économie populaire des diverses provinces de l'Espagne[10]. Le premier a entrepris d'étudier l'influence du droit musulman, juif et français sur le droit espagnol[11], sans négliger le droit canonique[12], pour lequel on a des collections d'ensemble bien connues, mais dont certaines sources restent inédites.

Aussi riche que celle de nos chartes de coutumes locales, aussi indispensable qu'elle pour la connaissance de la vie des classes populaires, est la collection des *fueros* municipaux de la péninsule

1. *Historia del derecho en Cataluña, Mallorca y Valencia*, 4 vol. in-4, Madrid, 1904-06 (2e édit.); 1re, 1876-81.

2. *Cortes y usatges de Barcelona en 1064, El obispo Guisliberto y los Usajes de Barcelona, B. r. Acad. hist.*, XVII, 351, 385, 228. Voir aussi Ed. de Hinojosa, *La réception du droit romain en Catalogne, Mélanges Fitting*, Montpellier, II (1908).

3. *Privilegios* ou *Aureum opus regalium privilegiorum civitatis et regni Valentiæ*, édit. 1482 et 1515, in-f°. — *Fueros del reino de Valencia*, 1548-1635, 3 vol. in-f°. — B. Giñart, *Repertorio general y sumari de totes les materies dels Fors de Valencia*, etc., 1608, in-4.

4. *Ordinations y sumari dels privilegis, consuetuds y bons usos del regno de Mallorca*, Palma, 1663, in-8.

5. *Estudios criticos acerca de los orígenes y vicisitudes de la legislacion escrita del antiguo reino de Valencia*, Madrid, 1905, gr. in-8, 376 p.

6. *Genesis del derecho foral de Valencia*, in-8, 68 p., 1902.

7. *Indice de los privilegis y franquezas de Mallorca*, 1896, in-8.

8. *La costumbre en la historia del derecho*, dans *Cuestiones preliminares de historia del derecho español*, 1903, in-8.

9. *Derecho consuetudinario*, ouvrage cité, chap. Ier de nos études.

10. Ouvrages cités, chap. Ier. — Ajouter Bujano, *Costumbres juridicas de la sierra de Gata*, 1901, 29 p. in-8.

11. *Origen y progresos del derecho civil en España* (ouvrage sous presse en 1910). — Voir aussi les ouvrages d'Ureña, cités aux chap. Ier et III.

12. La plus connue, *Corpus juris canonici*, édition Friedberg, 1879, Leipzig. — Voir aussi Schulte (A.), *Die Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts*, Stuttgart, 1875, 1880, et A. Tardif, *Histoire des sources du droit canonique*, in-8, Paris, 1887. — Pour l'influence de ce droit en Espagne, voir Altamira, *op. cit.*

ibérique. Il faut placer à part, après les recueils d'ensemble de Gonzalez [1] et de Munoz y Romero [2], ce dernier resté incomplet, la compilation antérieure, au XIIe siècle, appelée le *Becerro* (*cartulaire*) relative aux communautés indépendantes connues sous le nom de *behetrias* [3]. Dès 1852, Muñoz éditait ou analysait cent chartes de coutumes ou de peuplement. Le nombre des publications de ces textes s'est singulièrement accru, grâce au zèle des érudits, dont beaucoup se sont malheureusement peu préoccupés d'étudier la composition, l'authenticité, les analogies de ces documents. On peut cependant citer parmi les meilleures de ces éditions, celles qui sont dues à Lopez Ferreiro, à Catalina Garcia, à F. Fita, à R. de Ureña. Parmi les *fueros* municipaux les plus curieux, figurent ceux de Cuenca [4], de Najera [5], de Montereal [6], de Canales de la Sierra [7], d'Aviles [8], de Salamanque [9], d'Usa, de Pontevedra [10], d'Ilescas [11], d'Isznatoraf [12], de Ribas del Sil [13], de Logroño [14], de Santo Domingo de la Calzada [15], de Madrid [16], de Sanabria [17], de la Rioja [18], de Brihuega [19], de Santiago

1. *Colección de privilegios, franquezas, fueros, etc., concedidos á varios pueblos y corporaciones de la corona de Castilla* (337 doc^ts), 2 vol. in-4, Madrid, 1833.

2. *Catalógo de fueros y cartas pueblas de España*, 1852, in-4, 309 p. (p. p. l'Acad. d'histoire). — *Colección de fueros municipales y cartas pueblas*, publié par Muñoz, tome Ier, in-4, 1847 (doc. de 780 à 1144), seul paru.

3. *Libro famoso de las behetrias de Castilla*, Santander, 1866, in-4.

4. S. Catalina, *El fuero municipal de Cuenca y sus reformas*, 1897, in-8.

5. *El fuero de Najera*, por el señor C. Garran, critique par F. Fita, *B. r. Acad. hist.*, XIX, 50 p.; Garran, *El fuero de Najera* (*XIe s.*), *ibid.*, XIX, 1 à 6 (1891). — V. de la Fuente, *Observationes sobre el fuero de Najera, texto y confirmaciones*, *ibid.*, I, 273 p.

6. *Carta puebla de Montereal*, *B. r. Acad. hist.*, *ibid.*, XIX, 1.

7. *Los ocho villas del valle de Canales, sur fueros*, p. p. F. Fita (très import. publication pour l'histoire économique), *ibid.*, L, 314-320, 359-395.

8. Fernández Guerra y Orbe, *El fuero de Avilès*, 1865, gr. in-8. — F. de Selgas, *Origen, fueros y monumentos de Avilès*, 1907, in-8.

9. *Fuero de Salamanca*, 1re édit., p. p. Sanchez Ruano, 1870, in-8. — Peña, *Ensayo para un estudio histórico-critico comparado del fuero de Salamanca*, 1905, in-4.

10. *Privilegios de Pontevedra* (1169), dans la revue *Galicia*, II, n° 3.

11. *Carta-puebla de Illescas* (1154), p. p. Cedillo, *B. r. Acad. hist.*, LII, 16.

12. *El fuero de Iznatoraf* (XIIIe s.), p. p. Sanjuan Moreno, *ibid.*, LVIII, 66 et sq.

13. *Fuero de Ribas del Sil* (1225), p. p. V. Vignau, *ibid.*, XLVIII, 53.

14. *El fuero de Logroño* (*1322*), *su extension*, etc., par N. Hergueta, *ibid.*, L, 321, 325, 412.

15. *Diploma* (*1172*) *en favor de Santo Domingo*, p. p. A.-M. de Armas, *ibid.*, XLIX, 255-257.

16. Publié par Palacio dans le recueil cité ci-dessus.

17. *El fuero de Sanabria*, p. p. C. Fernandez Duro, *B. r. Acad. hist.*, XIII, 281.

18. *Fueros inéditos de la Rioja* (XIIe s.), p. p. N. Hergueta, *ibid.*, XXVI, 55.

19. *El fuero de Brihuega*, p. p. Cat. Garcia, 1887, in-4 (excellente édition); date de ce fuero, discussion, par F. Fita, *B. r. Acad. hist.*, XIX, 123. — Autre article par Jimenez de la Rada sur ce fuero, *ibid.*, X, 338.

de Galice[1], de Belanchon[2], de Pera[3] (province de Tolède), d'Ucles[4], des villages d'Alcala[5], d'Alhondiga[6], de Castellon Gebollero[7], de Cirueña[8], de Santoná[9]. On peut citer encore dans les Vascongadas ceux de Vitoria édités par Urbina[10], de Saragosse (*privilegio de los Veinte* 1199)[11], de l'Albarracin[12], d'Usagre[13], de Teruel[14], de Viguera et du val de Funes[15] en Aragon, du val d'Andorre[16], dont on a de bonnes éditions dues à Sanz y Ramón, à R. de Ureña et à Bonilla, à Aznar y Navarro, à N. Hergueta, à Catalá y Albosa. Pour la Catalogne, on possède les fameuses coutumes de Tortosa, rédigées dès 1277 et souvent éditées[17], celles de Lérida[18] et de Girone[19] codifiées dès le moyen âge, les livres des privilèges de Tarrasa[20] et de Villafranca de Paredes[21], ainsi que la charte de peuplement d'Agramunt[22]. Règlements de police rurale et de corps de métiers, prescriptions d'ordre économique et social, tout ce qui intéresse l'évolution des classes paysannes et bourgeoises au Moyen Age se

1. *Fueros municipales de Santiago y de su tierra*, 1895–96, 2 vol. in-8 (par Lopez Ferreiro) ; bonne publication.
2. *Fuero de Belanchon* (1198), *B. r. Acad. hist.*, VIII, 146.
3. F. Fita, *Carta puebla de Pera* (1208), *ibid.*, XI, 334–339.
4. *Fuero de Ucles*, *ibid.*, XIV, 105, 302.
5. F. Fita, *Fuero de las aldeas de Alcala*, etc., *ibid.*, IX, 230, 270.
6. J. Catalina Garcia, *Carta puebla de Alhondiga*, *ibid.*, XXV, 470.
7. *Ibid.*, XXXVII, 235.
8. *Ibid.*, XXXIX, 345.
9. *Ibid.*, XXXIII, 122.
10. *Privilegios y memorias de Vitoria*, Bilbao, 1897, 188 p.
11. *El privilegio de los Veinte*, par Sanz y Ramón, 1891, in-f°.
12. *Summa de fueros de las ciudades de Albarracin*, etc., Valencia, 1531, in-f°.
13. *El fuero de Usagre*, p. p. Ureña et Bonilla, Badajoz, in-8, 325 p., 1907 (excellente publication).
14. *Forum Turolii*, in-8, 300 p., publ. par Aznar y Navarro, 1910 (excellente édition), (intéressant la police économique et les gremios).
15. *Fueros inéditos*, p. p. N. Hergueta, *B. r. Acad. hist.*, 1900, 6, XXXVII, 449, 366.
16. *Carta puebla de Andorra* (IX° s.), p. p. Catala, *ibid.*, LVII, 128-131.
17. *Libre de les costums generals escrits de la insigne ciutat de Tortosa*, 1539, in-f°. — D.-R. Faguet, *Código de Tortosa*, in-f°, 1890. — B. Oliver, *Historia del Derecho*, etc., *Código de las costumbres de Tortosa*, in-4, 1876–81. — B. Olivier, *Libre de los costumes generals de Tortosa*, Madrid, 1881, in-8.
18. *Consuetudines civitatis Ilerdæ*, dans le Viaje de Villanueva, XVI, 161. Les titres des chapitres (*de vino*, *de gallinis et venationibus*, *de carnibus*, *de sale*, *de oleo*, *de mensura*, *de molendino*, *de tendariis*, *de coto vinearum*, *de viis*, *de corredoribus*) indiquent assez l'intérêt de ce document et des autres pour l'histoire économique. La coutume de Lerida est datée de 1229.
19. La coutume de Gerona a été rédigée au XV° siècle par Thomas Mières, célèbre juriste.
20. *Llibre dels privilegis de Tarrasa*, p. p. D.-J. Soler y Palat, Barcelona, 1899, in-4, 116 p.
21. *Privilegis de Villafranca de Paredes*, 1894, in-8, 118 p.
22. Circar, *Carta puebla de Agramunt*, Barcelona, 1884, in-4.

rencontre dans ces textes, dont on s'est à peine servi jusqu'à présent.

Il resterait encore à étudier et à publier nombre d'autres documents, tels que ceux de l'ordre judiciaire, provenant des chancelleries royales [1], des audiences, des tribunaux ecclésiastiques [2], qu'on n'a encore ni inventoriés ni édités pour la presque totalité ; les registres administratifs, dont l'intérêt est démontré par une publication partielle due à Manuel de Bofarull [3] ; les règlements municipaux, dont un grand nombre furent édités au XVIe et au XVIIe siècle, mais qui sont devenus difficiles à consulter en raison de leur dissémination. Un petit nombre, par exemple, ceux de Saragosse [4], de Jaca [5], d'Orduña [6], de Baena [7], de Barbastro [8], d'Alcira [9], ont été publiés récemment. Parmi les pièces d'ordre privé, quelques ordonnances relatives à la maison des rois d'Aragon [10], et quelques inventaires de biens meublés [11], montrent le parti qu'on pourrait tirer de cette variété de pièces pour l'histoire économique, mais le travail de publication est sur ce point à peine commencé.

Les documents narratifs édités sont infiniment plus nombreux, et es historiens de la vie économique peuvent y puiser des données précieuses. L'Espagne détient en effet une riche collection de chroniques générales et locales, dont on trouvera la liste dans les études

1. Par exemple, P. Vignau et Salcedo, *El real Archivo de la chancilleria de Valladolid*, *B. r. Acad. hist.*, XLIX, 265-279.

2. Par exemple, P. de Los Angeles, *Compendio del orden judiciario y practica del tribunal de religiosos*, Barcelona, 1702. in-4 ; l'Index chronologique du cartulaire de la curie ecclésiastique de Gerona publié sous le titre de *Cartoral de Carlos Many*, 1905-1909, in-4.

3. *El registro del merino de Zaragoza, el caballero d. Gil Tarin* (1291-1312), in-4, Saragosse, 1889.

4. Moro Gandi, *Ordenanzas de la ciudad de Zaragoza durante la Edad media*, 2 vol. in-4, 1909.

5. B. Oliver, *Ordenamientos de la cindad de Jaca* (1238), *B. r. Acad. hist.*, LII, 345-361.

6. *Reales ordenanzas de la ciudad de Orduña*, Bilbao, 1789, in-4.

7. Valverde Perales, *Antiguas ordenanzas de la ciudad de Baena* (XVe-XVIe s.), Córdoba, 1908, in-4.

8. Mariano de Pano, *Ordinaciones y paramientos de la ciudad de Barbastro*, *Rev. de Aragon*, 1903 ; Saragosse, 1905, in-4.

9. R. Chabas, *Libro de las Ordenanzas municipales de Alcira*, *El Archivo*, 1893.

10. Exemple, *Ordenanzas (de Pierre IV) acerca de los oficios de su casa y corte*, *Colección doc. inéd. R. de Aragon*, V. — Carreras y Candi, *Ordenanzas para la casa y corte de los reyes de Aragon*, *Cultura Española*, 1910.

11. Par exemple, *Inventari dels bens mobles del rey Marti d'Aragó*, *Rev. hisp.*, XII (1905), p. p. Maso Torrents.

de Ballester y Castell[1], et de Ménendez Pidal[2]. Ad. Ebert[3] et G. Cirot[4] dans des travaux remarquables en ont étudié la valeur. La Castille, la Navarre, l'Aragon, la Catalogne, Valence, Majorque ont une série plus ou moins riche de ces *Annales*, de ces *Chroniques* générales et particulières, qui ont été réunies dans des collections d'ensemble, telles que celles d'A. Schott[5], de l'Académie d'histoire[6], de Rivadeneyra[7] qu'on réédite aujourd'hui, d'après de meilleures méthodes, et auxquelles on a ajouté la publication de récits inédits[8]. Des érudits, tels que Ménendez Pidal[9], A. Morel-Fatio[10], Paz y Melia[11] ont donné des éditions de quelques-uns de ces ouvrages, de manière à satisfaire les plus difficiles critiques.

Dans l'enquête qui sera nécessaire pour constituer l'histoire économique et sociale de l'Espagne médiévale, il faudra encore avoir

1. *Las fuentes narrativas de la historia de España en la Edad media*, 1910, in-4.

2. *Catálogo de la real biblioteca, Crónicas generales de España*, Madrid, 1898, 164 p. in-8.

3. *Quellenforschungen aus der Geschichte Spaniens*, Cassel, 1849, gr. in-8, 224 p.

4. *Les histoires générales d'Espagne, d'Alfonse X à Philippe II*, in-8, 1905, Paris.

5. *Rerum hispanicarum scriptores*, p. p. A. Schott, Francfort, 1579-81, 3 vol. in-f°. — *Hispania illustrata*, 1603, 4 tomes en 3 vol. in-f°. — On trouve aussi des Annales, comme celles de Compostelle, de Tolède, d'Alcala, dans l'*España Sagrada*, tomes XIV, XXII, XXX. — Les compilations de *Roderic de Tolède* et de *Lucas de Tuy* (XIIIe siècle) se trouvent dans le recueil de Schott.

6. *Colección de Crónicas*, Madrid, 1779-1787, 7 vol. in-4.

7. *Crónicas de los reyes de Castilla*, p. p. C. Rosell et autres, 3 vol. in-4 (Biblioteca Rivadeneyra), 1875-1878.

8. Parmi les chroniques publiées à part, noter la *Chronica Benedictina*, p. p. le P. Yepes, Madrid, 1852 ; les *Memorias de d. Fernando IV de Castilla*, p. p. Benavides, 2 vol. in-4, 1860 ; — les *Chroniques* de Ximenez de Rada et d'Hinojosa, évêque de Burgos, *Colección doc. inéd. h. de Esp.*, tomes CV-CVI ; le *Cronicón de Enrique IV*, p. p. l'Académie d'histoire, 1860, in-4 ; la *Relación de los fechos del Condestable de Castilla, 1458-71*, dans le *Mem. hist. esp.*, VIII ; la *Biographie d'Alfonse IX*, par Gil de Zamora, p. p. F. Fita, *B. r. Acad. hist.*, 1888[2] ; la *Crónica de los reyes de Navarra*, par le prince de Viane, p. p. Yanguas, 1843, in-8 ; la *Crónica de S. Juan de la Peña*, p. p. T. Ximenez de Embron, 1876, in-8 ; la *Chronique de Jaime Ier*, p. p. Aguiló y Fuster, 1876, in-4 ; Barcelona, autre édition, 1873-1903, 2 parties, 563 p. ; la *fi del conde d'Urgel, crónica del siglo XV*, 1897, in-4 ; la *Crónica universal* de G. Pujades, 8 vol. in-4, Barcelona, 1829-32 ; les *Crónicas catalanas*, 1858, 3 vol. in-4 ; la *Chronique de Miguel Carbonell* (XVe s.), p. p. M. de Bofarull, 2 vol. in-8, 1876 ; la *Cronica de d. Pedro IV*, trad. en cast. par A. de Bofarull, 1850, in-4 ; le *Cronicon Mayoricense*, p. p. Campaner, Palma, 1881 ; le *Crónicon Mallorquin* (1031-1239), dans le *Mem. hist. esp.*, tome II ; la *Crónica de Valencia*, p. p. Viciana, 1884, in-4.

9. *Primera Crónica general de España*, tome Ier, in-4, 776 p., Madrid, 1906.

10. *Chronique des rois de Castille*, par Jofré Loaisa (1248-1305), *B. Ec. Chartes*, 1898, 325-378, à part, 1899, 56 p.

11. *Crónica de Enrique IV escrita por Alonso de Palencia*, 3 vol. in-4, 1904-06.

recours à des sources spéciales, glossaires juridiques[1], ouvrages des jurisconsultes[2], des théologiens, des écrivains politiques, des moralistes[3], qui renferment de nombreux renseignements sur les idées et les mœurs, les usages et les traditions. On devra de même consulter les traités des savants[4], dont les doctrines sociologiques, par exemple celles de Raimond Lull[5], ne manquent pas d'intérêt, ainsi que les encyclopédies spéciales de ce temps[6]. La vie matérielle du Moyen Age n'apparaît pas moins dans la poésie épique, notamment dans le Romancero[7], dans la poésie lyrique, satirique, didactique des Castillans et des Catalans[8], jusque dans les refrains, les chants, les sentences, les proverbes, les traditions du folk-lore espagnol[9].

Dès maintenant, malgré la pénurie de documents de certaines catégories, une immense moisson de textes s'offre à l'activité de

1. Exemple, le glossaire juridique catalan de Coroleu, *B. r. Acad. hist.*, nov. 1907. — Yanguas, *Diccionario de las palabras anticuadas que contienen los documentos*, Pamplona, 1854, in-4. — *Le Glossaire de du Cange*, etc.

2. Voir à ce sujet Ureña, *Observaciones acerca del desenvolvimiento de los estudios de historia del derecho español* (*Discurso*, *Univ. Madrid*, 1906).

3. Sur ce qu'on peut tirer de ces auteurs, tels que Pélage, Eximenis, Eymerich, Castrillo, voir Hinojosa, *Influencia que tuvieron*, etc., Madrid, 1890. — Fr.-Fr. Eximenis, *Tractat de regimen dels princeps de comunitate*, p. p. *Rev. de Catalunya*, 1896.

4. Exemple : *Les Quatre llibres de somnis*, du catalan Bernat Metje : *le Disputa del ase sobre la natura dels animals*, de fr. Alonso Turmeda; les lapidaires; les traités de botanique et de médecine. Llabres y Quintana a publié le *Llibre de saviesa del rey en Jaime Ier*, 1908, in-8, Santander.

5. *Obras del illuminat doctor*, p. p. Roselló, 1886-1903, 3 vol. in-8 ; p. p. Obrador y Sennassar, Palma, 1906, in-8.

6. Exemple : *Le Lucidario*, écrit à l'époque de Sancho IV. — P. de Gayangos a édité un choix d'*Escritores en prosa anteriores al siglo XV*, 1860, gr. in-8.

7. Consulter les diverses histoires littéraires de l'Espagne et les collections d'auteurs telles que celles d'Ochoa (71 vol. in-8, 1846-1880). — Sources épiques, voir M. Pidal, *La leyenda de los infantes de Lora*, 1896, in-8. — *Poesia heroico popular castellana*, par Milá y Fontanals, 1874, Barcelona; le travail de J. Costa, *Programa politico del Cid Campeador*, 1885; Ed. de Hinojosa, *Le droit dans le poème du Cid*, *rapports du droit et de la poésie* disc. de réception Acad. espagnole, 1881 ; Costa (J.), *El derecho en la poesia popular española*, 1884; *Representación politica del Cid en la epopeya española*, 1884; opuscules recueillis dans *Estudios juridicos y politicos*, Madrid, 1884. — Voir le *Romancero general*, p. p. A. Duran, 2 vol.

8. Villaverde, *La poésie espagnole à sujet politique, didactique ou satirique en Castille*, *XVe siècle* (Disc. récep. Acad. Esp., 1902). — Voir T.-A. Sanchez, *Colección de poesias castellanas anteriores al siglo XV*, Madrid. 1779-90, 4 vol. in-8, et Ménendez y Pelayo, *Antologia de poesias liricas castellanas*, 10 vol. in-8, 1890-1900.

9. Voir *El refranero general Español*, Madrid, 1870 et sq. 7 vol. in-8. — J. Costa, *Poesia popular española*, 1881, in-8. — J.-M. Sbarbi, *Monografiá sobra los refranes, adagios y proverbios castellanos*, Madrid, 1891, in-8. — Vergara, *Refranes y cantares geográficos de España*, Madrid, 1906. — G. Correas, *Vocabulario de refranes y frases proverbiales*, 1906, in-8. — Maestres, *Folk-Lore Catalá*, Barcelona, 1895, in-8. — Torras y Bages, *La Tradició catalana*, 1893, in-8, 753 p. — A. Machado Alvarez, *Biblioteca de las Tradiciones populares españolas*, Sevilla, 1884, 3 vol. in-8.

ceux qui auront la persévérance et le courage d'entreprendre l'étude vraiment scientifique du passé économique de l'ère médiévale espagnole. Jusqu'ici, les ouvriers ont manqué à l'œuvre, bien plus que les matériaux.

L'histoire économique de l'Espagne chrétienne médiévale ne pourrait être actuellement approfondie qu'au prix d'un long travail préliminaire de dépouillement des textes originaux. Aussi, ne saurait-on demander aux ouvrages généraux, dont les auteurs se placent le plus souvent au point de vue narratif, autre chose que des aperçus superficiels. C'est ce que l'on trouve dans les travaux de Romey [1], de Rosseeuw Saint-Hilaire [2], de d. Modesto de Lafuente [3], voire même dans ceux plus récents et mieux informés de Schirrmacher [4], de Juan de la Rada [5], de d. Colmeiro [6], de Catalina Garcia [7].

L'essai louable d'*Histoire critique*, tenté par Masdeu, ne dépasse pas le XIIe siècle [8] et a été d'ailleurs composé à une époque où les faits de l'ordre économique et social sollicitaient moins l'attention des historiens. Cette préoccupation apparaît encore fort peu dans la plupart des études qui concernent l'histoire particulière des divers royaumes chrétiens, Castille, Asturies, Galice, Vizcaye, Guipuzcoa, Navarre, Aragon, Catalogne, Valence et Majorque. Les plus récentes font cependant une place parfois considérable à l'évolution économique et sociale. Parmi les plus importantes, on peut citer celles de Catalina Garcia [9] et de Schirrmacher [10], de Fabié [11], d'Aramburu y Zulyaga [12], de Canella y Belmunt [13], de Perez de Guzman [14],

1. *Histoire d'Espagne*, tomes V à VII, in-8, Paris, 1858.
2. *Histoire d'Espagne*, tomes III et suiv., in-8, 1844.
3. *Historia general de España*, tomes I à IV.
4. *Geschichte Spaniens*, tomes II à V, Hambourg-Gotha, in-8, 1844-1890.
5. *Historia de España*, sous la direction de Cánovas (*Espagne chrétiene, IXe–XIIe siècles*), in-8, 1891.
6. *Ibidem* (*royaumes chrétiens depuis Alfonse VI jusqu'à Alfonse XI*), in-8, 1892, exposé narratif peu critique.
7. *Ibidem* (*histoire des royaumes espagnols au XIVe et au XVe siècle*), 3 vol. in-8, 1892-1900.
8. *Historia general de España*, ne va pas au delà du tome XX, in-8, 1807.
9. *Castilla y Leon durante les reinados de d. Pedro I, Enrique II, Juan I y Enrique III*, 3 vol. in-4, 1898-1900.
10. *Geschichte Castiliens im XII und XIII Jahrhunderten*, Gotha, 1881, in-8. — On peut également citer le travail de Barrau-Dihigo, *Notes et documents sur l'histoire du royaume de Léon*, *Rev. hisp.*, XVI (1907).
11. *Principado de Asturias*, in-4, 1880.
12. *Monografia de Asturias*, Oviedo, 1899, in-4.
13. *Asturias*, 1899, 3 vol. in-f°, Gijon.
14. *El principado de Asturias, bosquejo histórico monumental*, Madrid, 1880, in-4.

de Ménendez y Valdès[1], de C.-M. Vigil[2], de Gascón de Gotor[3], de Lopez Ferreiro[4] et de Martinez Salazar[5], de P. de Alzola y Miñondo[6], de M. Miñoa[7], de G. de Echegaray[8], de Mendic y Elijalde[9], de Becerro de Bengoa[10], d'Artiñano y Zuricalday[11], de Labayru[12] et de Gorosabel[13], d'A. Campion[14], d'A. Schmidt[15] et de Martinez[16], de Ximenez de Embun[17] et de Vicente de la Fuente[18], de Jimenez Soler[19] et de Martinez de Velasco[20], de Balari y Jovani[21], de Pella y Forgas[22], de Reig y Vilardel[23], de Martinez Mir[24], de Montsalvatge[25], de Botet y Siso[26], de Sampere y Miquel[27], de

1. *Historia critica de la monarquia Asturiana*, Madrid, 1880–81, in–4.

2. *Asturia monumental, epigráfica y diplomatica, datos para la historia de la provincia*, Madrid, 1887, in–f°.

3. *Asturias y Aragón en la reconquista de España*, in–4, Huesca, 1910.

4. *Galicia en al ultimo tercio del siglo XV*, Coruña, 1896–97, 2 vol. in–8.

5. *La Edad media en Galicia*, *Rev. crit. de hist. y lit. Española*, 1897.

6. *Regimen económico, administrativo, antiguo y moderno de Vizcaya y Guipuzcoa*, in–4, Bilbao, 1910.

7. *La Democracia Vascongada y las Democracias modernas*, San Sebastian, 1905, in–8.

8. *Las Provincias Vascongadas á fines de la Edad media*, in–8, San Sebastian, 1895. — *Investigaciones históricas referientes á Guipuzcoa*, San Sebastian, 1893, in–8.

9. *Historia del condado de Ayala*, Vitoria, 1892, in–4.

10. *El libro de Alava*, Vitoria, 1877, in–8.

11. *El señorio de Vizcaya histórico y foral*, Barcelona, 1885, in–4.

12. *Historia general del señorio de Vizcaya*, Bilbao, 1895–1903, 6 vol. in–f°.

13. *Noticia de las cosas memorables de Guipuzcoa* (avec Echegaray), Tolosa, 5 vol. in–4, 1889-1901.

14. *Ensayo acerca de los origines de la monarquia Nabarra*, Tolosa, 1892, in–4. — Voir aussi Barrau-Dihigo, *Les origines du royaume de Navarre*, *Rev. hisp.*, 1900. Comme ouvrage d'ensemble, on n'a encore que les *Anales de Navarra*, des PP. Moret et Aleson, 5 vol. in-f°, 1684–95, Pamplona.

15. *Geschichte Aragoniens im Mittelalter*, Leipzig, 1828, in–8. L'ouvrage d'ensemble capital reste celui de Zurita.

16. *Sobrarbe y Aragó, estudios históricos sobre la fundación y progresos de estos reinos*, 2 vol. in–4, 1904.

17. *Ensayo histórico acerca de las origenes de Aragon y Navarra*, Saragosse, 1878, in–8.

18. *Estudios sobre la historia y el derecho de Aragón*, 3 vol. in-8, 1884.

19. *La corona de Aragón á Granada*, in-f°, 1908, Barcelona.

20. *La corona de Aragón desde el año de 850 al 1350*, Madrid, in–4, 1882.

21. *Origines históricos de Cataluña*, Barcelona, 1899, in–4 (très important recueil pour la civilisation catalane médiévale).

22. *Historia del Ampurdan*, 9 vol. in–8, Barcelona, 1883–90.

23. *Monografias de Cataluña*, Barcelona, 1890 et suiv.

24. *La fundacion y origen de la Seo de Urgel*, Tortosa, 1884, in–8.

25. *Besalù, su historia, sus condes*, etc., Olot, 1889–91, 3 vol. in–4.

26. *El condado de Gerona*, 1890, in–4.

27. *Origen y fonts de la nació Catalana*, Barcelona, 1878.

Bofarull y Broca [1], d'Aulestia [2], de Miret y Sans [3], de Campaner y Fuertes [4] et de Llabres [5].

On rencontrerait aisément dans les nombreuses histoires provinciales et municipales, dans les monographies qui abondent en Espagne, des éléments utiles pour retracer la vie matérielle de l'époque médiévale, mais au prix d'un labeur pénible et ingrat. La plupart, en effet, sont composées sans méthode et écrites avec une regrettable prolixité. Les meilleures sont celles que composèrent les érudits de l'âge d'or espagnol, contemporains de Jéronimo de Zurita et de Diego Ortiz de Zuñiga [6]. Ce n'est guère que depuis un demi-siècle que l'historiographie provinciale et locale s'est améliorée dans la péninsule ibérique. Au milieu de ses productions les plus récentes, en dehors de celles qui ont été déjà signalées [7], on peut citer les recherches de Catalina Garcia [8], de F. Fita [9], de Salva [10], d'Ortega y Rubio [11], de Calleja [12], de Danvila y Collado [13], d'A. Fernández de Mirando [14], de Varela y Escobar [15], de Gonzalez Garcia [16], de Rodriguez y Fernández [17], de Blasco [18], de T. Ximenez de Embun [19], de J. Soler y Palat [20], de Carreras y Candi [21]. Parmi les études d'histoire biographique, il convient de mentionner celles de B. Gahot [22], de Saavedra [23], de Secousse [24],

1. *Historia critica de Cataluña*, 1876–78, 9 vol. in-8.
2. *Historia de Catalunya*, 2 vol. in-4, 1880.
3. *Investigacion historica sobre el Vizcondado de Castelbó*, 1900, in-8.
4. *Chronicon Mayoricense*, in-f°, 1881-86.
5. *La conquista de Menorca por Alfonso III*, 1896, Barcelona.
6. Voir ci-dessus, chapitre Ier.
7. *Ibid.*, *Rev. Synthèse hist.*, 1910^6^.
8. *La Alcarria*, *Discursos leidos*, *Acad. hist.*, 1896.
9. *Fuencarral en el siglo*, *XV*, *Bol. r. Acad. hist.*, 1899^2^.
10. *Cosas de la Vieja Burgos*, 1902, in-8. — *Remembranzas Burgalentes*, 1894, in-8.
11. *Pueblos de la provincia de Valladolid*, 1895, in-8.
12. *Aleala la Vieja*, Guadalajara, 1898, in-8.
13. *Palencia en el siglo XV*, *B. r. Acad. hist.*, XXVI, 118.
14. *Grado* (*Asturies*) *y su concejo*, in-4, Madrid, 1907.
15. *Bosquejo histórico de la cindad de Ecija*, in-8, Séville, 1906.
16. *Valladolid*, *historia*, *comercio*, *industria*, 3 vol. in-8, 1900-02.
17. *Historia de Medina del Campo*, Madrid, in-4, 1904 (très importante étude de ce centre commercial).
18. *Historia de Zaragoza*, 1882, in-8.
19. *Descripción historica de la antigua Zaragoza*, 1901, in-12.
20. *Historia de la ciudad de Tarrasa*, 1895, in-f°.
21. *Hegemonia de Barcelona en Cataluña durante el siglo XV*, 1893, in-8. Voir aussi Andres Avelino Pi y Arimon, *Barcelona antigua y moderna*, 1854, 2 vol. gr. in-4.
22. *Jofre lo Pelos*, *primer conde de Barcelona*, 1894, in-8.
23. *Pelayo*, in-8, Madrid, 1906.
24. *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II*, *roi de Navarre*, 2 vol. in-4, 1755–58.

de Settier[1], de Laurentie[2], de d. Pedro Gomez de la Serna[3], de Ch. de Tourtoulon[4], du marquis de Mondejar[5], de J. Guichot[6], de T. Dominguez Arevallo[7], de Desdevises du Dézert[8].

Des liens étroits rattachent l'histoire économique et sociale à l'histoire politique, administrative et financière. Comme dans le reste de l'Europe, le développement de la vie économique dépendit en Espagne, partiellement du moins, du progrès des institutions gouvernementales. La prospérité matérielle grandit à mesure que progressa l'autorité royale. On n'a malheureusement sur les institutions politiques qu'un petit nombre d'ouvrages, ceux de Sangrador[9], de Colmeiro[10] et de Campogrande[11], de Cosgayon[12], de Torreanaz[13], du marquis de Pidal[14], de V. de la Fuente[15], d'Olozaga[16], de Ribera Tarrago[17], de V. Balaguer[18], de Bové[19], de Seijas Lozano[20], de M. Danvila[21]. Ce dernier a le mérite d'avoir exécuté un travail d'ensemble, mais qui est mal composé et peu pratique, si l'on en croit les meilleurs savants espagnols. Dans ces diverses recherches, la politique économique de la royauté n'a guère attiré l'attention des historiens. Elle mériterait pourtant d'être étudiée d'une manière

1. *Vita del santo rey don Fernando III*, Barcelona, 1889, in-8.
2. *Saint Ferdinand* (1198-1252), in-16, Paris, 1900.
3. *Sobre el reinado de don Alfonso el Sabio é influencia que ha ejercido*, *Disc. leidos Acad. hist.*, 1856-58, 607-657.
4. *Jayme Ier le Conquérant, roi d'Aragon*, 2 vol. in-8, Montpellier, 1863-67. Voir aussi Beazley, *James I of Aragon*, Oxford, 1890, in-8.
5. *Memorias históricas del rey don Alonso el Sabio*, 1775, in-f°.
6. *Don Pedro I de Castilla, estudio histórico*, Sevilla, in-4, 1878. — L'essai de Mérimée, *Histoire de don Pedro* (*Rev. des D.-M.*, 1847-48), est conçu au point de vue narratif.
7. *Los Teobaldos de Navarra, ensayo de critica historica*, gr. in-8, 1909, Madrid.
8. *Don Carlos de Viane*, 1889, in-8.
9. *Historia de la administracion de justicia y del gobierno del antiguo principado de Asturias*, Oviedo, in-8, 1865.
10. *Los Consejos del rey durante la Edad media*, *Mem. Acad. ciencias politicas*, 1869.
11. *Los consejos del rey durante la Edad media*, 2 vol. in-8, Madrid, 1890.
12. *Historia de la Administracion publica en España*, Madrid, 1881, in-4.
13. *Estudios*, cités plus haut.
14. *Lecciones sobre la historia del gobierno y legislacion de España*, Madrid, 1880, in-4.
15. *La Constitucion politica de Aragon en 1300*, *Mem. Acad. ciencias mor. y pol.*, VIII (1893), 167-216.
16. *Sobre las libertades de Aragon*, *Discursos leidos Ac. hist.*, 1852, p. 85-145.
17. *Origenes del justicia de Aragó*, 1897, in-8.
18. *Instituciones y reyes de Aragon*, 1896, in-4.
19. *Instituciones de Catalunya*, 1896, in-4.
20. *Teoria de las instituciones juiciales*, 1841, in-8.
21. *El Poder civil en España*, 1885-86, 6 vol. in-8, Madrid.

spéciale. L'activité des souverains espagnols a été en effet tout à fait remarquable. Soucieux de l'intérêt général, ils ont, surtout depuis le XIIe siècle, essayé de stimuler et de régler la production sous toutes ses formes, multiplié les ordonnances relatives aux défrichements, à l'exploitation agricole et industrielle, à l'amélioration des conditions d'existence des paysans, des artisans, des marchands. Dans les *Siete Partidas* [1], le grand roi Alphonse X énonce clairement à cet égard l'idéal que poursuivirent les chefs d'État. On voit les princes édicter une foule de règlements sur les métiers (*ordonnances gremiales*) [2] et se préoccuper de susciter ou d'augmenter les diverses formes du travail. Ils cherchent à favoriser la production locale ou nationale, à attirer la main d'œuvre étrangère, partout où la main-d'œuvre indigène ne suffit pas, à fixer les salaires des laboureurs et des ouvriers. Ils s'efforcent au XIIIe et au XIVe siècle, comme nos Capétiens et nos Valois, de décréter le prix des journées de travail et des divers produits naturels ou fabriqués [3]. Concessions de foires et de marchés, exemptions et privilèges douaniers, institutions favorables au commerce, régime de douanes, protection des marchands, ouverture des marchés extérieurs, toutes ces manifestations d'une politique réaliste qu'on croyait à tort réservées aux gouvernements modernes, tiennent déjà une grande place dans la politique des royaumes de l'Espagne chrétienne au Moyen Age. Le savant qui se donnerait la peine d'étudier cette question avec l'ampleur qu'elle mérite pourrait aisément en tirer un ouvrage à la fois neuf et attrayant qui fait encore défaut.

Les efforts des pouvoirs publics pour établir un peu d'ordre dans la société médiévale contribuèrent aussi à l'essor de la vie économique trop longtemps troublée par ces guerres privées, dont Coroleu [4] a tracé l'esquisse pour la Catalogne, et par les habitudes invétérées de pillage de la classe militaire. A cet égard, l'action de l'Église qui institua en Roussillon et en Catalogne dès la fin du Xe siècle et au XIe, les associations de *paix* ou de *trève de Dieu*, a été à peine effleurée dans les études de Fidel Fita [5] et d'Huberti [6],

1. *Siete Partidas*, loi 1, titre XI, partie II.
2. Voir ci-dessous.
3. Par exemple, ordonnances de Jerez, 1268, de Valladolid (1351), etc.
4. *El desafio y las guerres privadas*, *Rev. histórica*, 1877.
5. *El obispo Guistiberto y los Usages de Barcelona*, *Bol. r. Acad. hist.*, 1891[1].
6. *Gottesfrieden und Stadtrecht von Barcelona*, 1892, in-8, Leipzig.

Nul n'a encore abordé spécialement l'examen des efforts tentés en ce sens au XIIe, au XIIIe et au XIVe siècle par quelques grands seigneurs ecclésiastiques, tels que l'archevêque de Santiago, ainsi que par les ordres mendiants, par les milices locales (*concejiles*), et par les rois de Castille ou d'Aragon. La royauté mêle à ces préoccupations, si favorables à la prospérité matérielle, d'autres soucis, qui contrarient en partie l'effet de ces mesures bienfaisantes. Déjà une fiscalité oppressive ou maladroite frappe les producteurs ou la production. Les impôts sur la propriété ou sur les cultivateurs (*censos, tascas, pechas, pechos, servicios, moneda forera*), les droits de gîte ou de réquisition, les impôts indirects, droits sur les vins, les sels, les objets de première nécessité, les taxes sur la circulation des marchandises, *leudes, péages, passages, albergues*, vont se multipliant sans mesure, prélevés, soit par les féodaux, soit par les souverains. L'influence du système fiscal sur l'évolution économique de l'Espagne n'a été mise en relief dans aucun travail particulier, mais on a sur les institutions financières créées par le gouvernement central quelques ouvrages, ceux de F. Cos Gayon [1], de Macañaz [2], de Piernas y Hurtado [3], d'Espejo [4], et surtout l'œuvre capitale de D. Franscisco Gallardo Fernández [5].

L'histoire économique des États chrétiens de la péninsule pourrait tirer un bon parti des publications des juristes, qui ont essayé de décrire l'ancienne législation nationale, régionale ou locale, depuis Rodriguez de Cepedo [6], Sempere y Guarinos [7], Martinez Marina [8], Ortiz de Zarate [9], dans la première moitié du siècle, jusqu'à Oliver y Esteller [10], Ed. de Hinojosa, J. Costa, Altamira et Ureña [11],

1. *Historia de la Administracion publica en España*, Madrid, 1851, in-4.
2. *Regalias de los señores reyes de Aragon*, Madrid, 1879, in-8.
3. *Tratado de hacienda pública*, in-8, 5e éd., 1900.
4. *Sobre organisacion de hacienda española*, *Cultura Española*, 1907.
5. *Origén, progresos y estado de las rentas de la corona de España, su gobierno y administracion*, 7 vol. in-4, 1805-1808.
6. *Lecciones sobre la historia de la legislacion Castellana*, Valencia, 1836, in-8.
7. *Historia del Derecho español*, éd. Moreno, Madrid, 1847, in-4.
8. *Ensayo histórico-critico, sobre la legislacion de los reynos de Castilla y Leon*, Madrid, 1834, 2 vol. in-4.
9. *Analisis histórico-critica de la Legislacion española*, Vitoria, 1844, 2 vol. in-4.
10. *Historia del derecho en Cataluña, Mallorca y Valencia*, Madrid, 1876-81, 4 vol. in-4.
11. Ouvrages cités ci-dessus, chapitre Ier, *Rev. Synthèse hist.*, 1910e; en même temps que ceux de Marichalar et d'Antequera.

Gutierrez Fernández[1], Ximenez de Embun[2], A. Salvi[3], Pella y Forgas et Coroleu[4], R. Chabas[5], Lopez Ferreiro[6], Brutails[7], E. Lehr[8], Broca et Amell[9].

Parmi les histoires d'ensemble de la civilisation espagnole, la seule qui compte aujourd'hui, celle de R. Altamira[10], fait une large place aux faits économiques et sociaux. Mais les monographies font encore en grande partie défaut. On ne peut guère mentionner pour la période médiévale, que celles de Sanz Arizmendi[11], d'A.-M. Fabié[12], de R. Altamira[13], de Sanpere y Miquel[14], d'A. Rubio y Lluch[15], des auteurs groupés par l'Ateneo Barcelones[16], et de G. Maura Gamazo[17]. Les rapports du régime économique et social avec le droit privé et avec le droit pénal, ne sont guère abordés qu'accessoirement dans les travaux de Pedro Cogliolo[18], de Ferrero Lago et de Carreras y Martinez[19], de Bernaldo de Quiros[20], d'A. du Boys[21] et de Ch. de Tourtoulon[22], de Villáamil[23] et de Camenge[24].

1. *Codigos ó estudios fundamentales sobre el derecho civil español*, Madrid, 1878, 7 vol. in-8.
2. *Origen de los Fueros*, Saragosse, 1887, in-12.
3. *Páginas historico Burgaluesas*, Burgos, in-8, 1907 (étude sur les *fueros* et les *hermandades*).
4. *Los Fueros de Cataluña*, Barcelona, 1878, in-8.
5. *Genesis del derecho foral de Valencia*, Valence, 1892, in-4.
6. *Los fueros municipales de Santiago y su tierra*, 2 vol. in-8, 1895-96 ; c'est le plus remarquable et le plus original des travaux de ce genre.
7. *Le droit de l'Andorre*, *Mém. Acad. Sc. Bordeaux*, 1898.
8. *Éléments de Droit civil espagnol* (avec historique), Paris, 1880, in-8.
9. *Instituciones de derecho civil Catalan*, 1890, in-8.
10. *Historia de la civilizacion Española*, 4 vol. in-8, 1904-1910.
11. *Organizacion social de Sevilla en el reinado de Alfonso XI*, 1902, in-8.
12. *Estudios sobre la organizacion y costumbres del pais Vascongodo*, in-4, Madrid, 1897.
13. *Costumbres Aragoneses á fines de la Edad media*, *Rev. de Aragon*, 1902.
14. *Costumbres catalanes en tiempo de Juan I*, Geróna, 1879, in-8.
15. *Documents per l'historia de la cultura catalana migeval*, in-8, 1908, Barcelona.
16. *Estado de la cultura española y especialmente catalana en el siglo XI*, in-8, 1893, Barcelona (Pedrell, Sanpere y Miquel, Torres y Bages, Carreras Candi, Rubio y Lluch, etc.).
17. *Rincones de la historia*, *apuntes pura la historia social de España*, tome I (VIIIe-XIIIe s.), in-8, 1910, Madrid.
18. *Estudios sobre la evolucion del derecho privado*, trad. esp. et notes par d. Rafael Ureña y Semenjaud, in-4, 1908.
19. *La Legislacion penal española*, in-4, Madrid, 1888.
20. *Alrededor del delito y de la pena*, in-8, 1904 (résumé historique et bibliographique du droit criminel espagnol).
21. Ouvrage cité, chapitre Ier, *Rev. Synth. hist.*, 1910[6].
22. *La procédure symbolique en Aragon*, Montpellier, 1868, in-8.
23. *Del uso de las pruebas judiciales llamadas vulgares* (jugement de Dieu), *Boletin histórico*, Madrid, 1881.
24. *Perdra lo puny*, *B. r. Acad. hist.*, Barcelona, 1901-1902.

L'organisation de la famille a subi fortement l'influence de l'évolution des phénomènes économiques. Cette influence apparaît dans la constitution des communautés familiales, unies par des liens étroits de solidarité, groupées traditionnellement sous la direction d'un chef unique (l'*hereu* catalan), dans un domaine inaliénable et impartageable, vivant des fruits de ce domaine fécondé par le travail de tous. La forme communautaire qui prévalut longtemps dans la vie rurale des Castilles, des Asturies, de la Galice, de la Navarre, des provinces Basques, du Haut-Aragon et de la Catalogne, et qui, depuis le XIIIe siècle surtout, fut entamée par l'individualisme économique croissant, par la transformation des modes de travail par la liberté testamentaire, mériterait une étude approfondie. On peut en dire autant de la curieuse institution de la fraternité artificielle et des conditions variables du mariage, de la situation des femmes, des enfants, des orphelins, dans les divers royaumes espagnols Quelques savants seulement, Moret y Prendergast et Silvela[1]. A. du Boys [2], Ed. de Hinojosa [3], N. Plá [4] et Desdevises du Dézert[5] ont abordé l'examen de ces intéressants problèmes de sociologie économique. On n'a pas non plus étudié, en dehors de quelques essais, tels que ceux de Sampere y Guarinos[6], de Miret y Sans[7], de Fr. Danvila y Collado[8], les manifestations du progrès de l'aisance, voire même du luxe. dans les conditions de la vie matérielle, dans le vêtement, la nourriture, et l'habitation des diverses classes, On ne connaît guère davantage dans ce détail précis qui prépare les synthèses solides, la persistance de ce profond courant de misère qu'on tenta d'endiguer au moyen des œuvres charitables, dont Lopez Ferreiro[9] et Fernandez Iglesias[10] ont essayé de

1. *La Familia foral y la familia castellana*, Madrid, 1863, in-8.
2. *L'influence des fueros sur la constitution de la famille*, *Rev. hist. dr. fr. et étr.*, XII (1886), 188-202, Paris.
3. *La fraternidad artificial en España*, Madrid, in-8, 26 p., 1905.
4. *La condicion civil y politica de las mujeres en Cataluña*, *Rev. jurid. de Cataluña*, 1897-98.
5. *De conditione mulierum juxta forum Navarrensium*, in-8, 1888, Caen. — *De la Condition de la Femme mariée en Navarre* (*XIVe-XVe s.*), *Rev. des Pyrénées*, 1890[4].
6. *Historia del Lujo y de las Leges suntuarias de España*, Madrid, 1788, 2 vol. in-8.
7. *Apuntaciones por la historia de les costums privades*, 2e série, Barcelona, 1906, in-4.
8. *Trajes y armas de los Españoles*, 1876, in-4.
9. *Reseña histórica de los establescimientos de beneficencia en Galicia durante la edad media* (*Galicia historica*, 1902).
10. *La Beneficencia en España*, Madrid, 1876, 2 vol. in-8.

se faire les historiens. La pénurie est encore plus grande si l'on aborde le domaine des idées. On n'a pas cherché en Espagne, en dehors de quelques essais relatifs aux doctrines sociologiques du célèbre « docteur illuminé » Ramon Lull[1], du travail général de Ménendez y Pelayo[2], et de l'esquisse de R. de Hinojosa[3], à étudier les conceptions des politiques, des juristes, des théologiens, des penseurs de tout ordre en matière d'économie sociale.

P. Boissonnade.

1. F. de Canalejas, *Las doctrinas del doctor illuminado, R. Lulio*, in-8, 1870. — Menóndez y Pelayo, *R. Lull*, in-8, 1884, 30 p. — M. Obrador y Benassar, *Estudi de las doctrinas sociologiques de R. Lull*, 1905, 55 p., Palma.
2. *La Ciencia Española*, in-8, 1884.
3. *Influencia que tuvieron*, etc., ouvrage déjà indiqué.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

TRAVAUX RÉCENTS SUR LA MARINE MILITAIRE DE LA FRANCE.

M. Lacour-Gayet vient de publier un nouvel ouvrage d'histoire maritime, qui est sorti, ainsi que les deux volumes qu'il a consacrés à la marine militaire sous Louis XV et sous Louis XVI [1], du cours qu'il professe à l'École supérieure de Marine. La période envisagée dans ce nouveau livre, 1624-1661 [2], avait déjà été étudiée par Jal à propos de Du Quesne [3], et par M. de la Roncière dans le tome IV de son *Histoire de la Marine française*. Mais M. Lacour-Gayet ne se place pas au même point de vue que ces deux auteurs ; son sujet est plus étendu que celui de Jal et moins que celui de M. de la Roncière, puisqu'il laisse de côté la marine marchande. Son ouvrage constitue aujourd'hui un exposé clair, maniable et suffisamment détaillé.

M. Lacour-Gayet indique en note les ouvrages imprimés dont il s'est servi. Mais bien que pour cette période leur nombre soit relativement peu considérable, il aurait été utile et commode d'énumérer à part dans un index bibliographique la liste des principaux travaux antérieurs. Un ouvrage général comme celui-ci doit en effet pouvoir servir de répertoire pour qui veut pénétrer plus à fond dans le détail des événements. Pour la même raison il était à souhaiter que M. Lacour-Gayet ne se contentât pas d'indiquer en note les cotes d'archives, mais qu'il fît précéder son étude d'une brève introduction nous renseignant un peu sur les différents fonds et sur leur maniement. Sans doute il existe un *État sommaire des Archives de la marine* par M. Neuville, auquel on peut se reporter ; mais quelque mérite qu'ait un inventaire général, il est toujours instructif d'avoir sur une période déterminée les indications d'un auteur qui doit mieux que tout autre connaître cette partie des fonds.

1. *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, Paris, Champion, 1910, 2e édition, in-8. — *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI*, Paris, Champion, 1905, in-8.

2. G. Lacour-Gayet, *La Marine militaire de la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*. — Tome I, *Richelieu, Mazarin, 1624-1661*, Paris, Champion, 1911, in-8, x-268 pp., 2 planches.

3. *Abraham Du Quesne et la Marine de son temps.*

M. Lacour-Gayet s'est servi judicieusement des documents publiés, comme les *Lettres* et les *Mémoires* de Richelieu, la *Correspondance de Sourdis*, publiée par Eug. Sue, et le *Recueil général des anciennes Lois françaises*, d'Isambert. Il les a utilisés pour l'histoire des institutions maritimes sous Richelieu et pour l'histoire des campagnes. Il a eu recours aussi aux ouvrages de Jal et de La Roncière, ainsi qu'aux articles du commandant Chabaud-Arnault dans la *Revue Maritime et Coloniale* (1885 et 1886). Pour la période Mazarine, M. Lacour-Gayet s'est servi surtout, parmi les documents imprimés, des *Lettres* de Mazarin publiées par Chéruel, et des pièces publiées dans l'*Histoire de la France pendant la minorité de Louis XIV* du même auteur.

Quant aux sources manuscrites elles sont presque uniquement constituées par les Archives de la Marine, M. Lacour-Gayet semble y avoir eu recours principalement pour le récit des campagnes. Il en a tiré notamment les détails qu'il met en note sur la composition des escadres. Quant aux renseignements biographiques, qui proviennent sans doute de la même source, on aimerait à avoir sur leur origine des indications plus précises.

M. Lacour-Gayet place à la fin de son livre deux chapitres qui semblent un peu longs : l'un traite de *La Marine anglaise au milieu du XVIIe siècle*, l'autre de *La guerre entre l'Angleterre et la Hollande*. L'auteur se contente d'y exposer les résultats d'ouvrages antérieurs. Bien qu'ils paraissent se rapporter assez peu au sujet, ils se justifient par l'influence que les deux marines du Nord et le conflit qui les mit aux prises, eurent dans la suite sur la marine française. Il est regrettable qu'il n'y ait pas de cartes. Il est à souhaiter que M. Lacour-Gayet comble cette lacune dans le tome II de son ouvrage, à moins qu'il ne publie à part un jour et pour l'ensemble de ses études d'histoire maritime un fascicule de cartes et de plans.

***

Il existe sept registres in-folio de lettres écrites par Vivonne en qualité de général des galères : les uns — des copies de la fin du XVIIe siècle — appartiennent au duc de Polignac ; les autres — copies ou originaux, c'est ce que M. Cordey ne dit pas dans le volume dont nous allons parler — à la Bibliothèque nationale. Ces lettres ne forment pas une suite : la Société de l'histoire de France a déjà publié celles qui se rapportent à l'expédition de Candie de 1669 (*Correspondance du duc de Vivonne. Expédition de Candie*, Paris, 1911, in-8) ; elle compte en publier d'autres relatives à la campagne de Sicile de 1671 à 1677. M. Jean Cordey n'a pas voulu laisser dans l'oubli le troisième groupe des lettres, celles qui se rapportent à l'administration des galères pendant l'année 1671 [1]. Ce n'est pas

1. *Documents publiés par la Correspondance historique et archéologique. I. Correspondance de Louis-Victor de Rochechouart, comte de Vivonne, général des galères de France pour l'année 1671*, par Jean Cordey, Paris, Champion, 1911, XV-136 pp. in-8.

une publication complète, l'éditeur s'étant borné aux documents « les plus dignes d'être connus ». Comme il n'a eu à sa disposition que la copie appartenant au duc de Polignac, il n'a pas jugé utile de conserver l'orthographe et il a eu raison. Le volume se termine par un index alphabétique des noms propres.

L'intérêt de cette publication est de nous faire saisir sur un point la vie de l'ancienne marine à l'époque de sa plus grande prospérité. On trouve des détails sur la discipline des troupes d'embarquement, sur les chiourmes, sur la façon de manœuvrer des galères, leurs avantages et leurs inconvénients. Vivonne donne également des détails sur des affaires personnelles. Il apparaît comme un chef très actif et plein d'initiative.

ALBERT GIRARD.

LA GRÈCE ACTUELLE

A PROPOS D'UN GUIDE-JOANNE[1].

Si l'on ne lisait que les journaux, on croirait que la Grèce s'épuise en luttes stériles, en rivalités intestines. Grave erreur ; pour en revenir bien vite, il suffira de feuilleter le présent volume, et en outre, si on le peut, de le comparer avec ses éditions antérieures. On sera surpris des progrès constants et rapides du petit royaume qui, au sortir d'un long esclavage, n'a rien ménagé pour prendre rang parmi les États européens les plus civilisés. Ce rapprochement m'a frappé plus que personne : j'ai parcouru, il y a une dizaine d'années, bien des sentiers de Thessalie, de Grèce centrale et du Péloponèse ; le Guide de M. Fougères m'apprend que beaucoup d'entre eux ont été remplacés par des routes carossables, dont le réseau va s'étendre et sillonner tout le pays. Le pittoresque n'y perdra rien, et ces facilités nouvelles attireront les voyageurs. L'électricité a pénétré dans les principaux centres, pour l'éclairage et la locomotion ; à Athènes, des tramways luxueux ont succédé, paraît-il aux *vis-à-vis* sans prétention qui, de mon temps, circulaient inlassablement d'un bout à l'autre de la rue du Stade. Les voies ferrées se multiplient ; encore quelques 80 kilomètres de rails à poser, et l'on pourra venir rien que par terre, en Grèce comme en Italie, rafraîchir ses grands souvenirs classiques. J'estime, pour moi, que c'est d'un pont de bateau qu'on doit jeter le premier regard sur l'Acropole, mais il en est que la mer effraie.

Le format très maniable de ce petit livre ne permet pas de soupçonner

1. Collection des Guides-Joanne : *Grèce*, par Gustave Fougères, 2e éd. rev. et corrig., 27 cartes, 56 plans, 30 illustrations et 1 tableau. — Paris, Hachette, 1911, LXXXVI 520 pp. in-16.

tout d'abord les peines qu'il a dû coûter. Il réalise un double objet : longtemps on reprocha aux Guides-Joanne de négliger trop le côté pratique et terre à terre du tourisme ; le grief ne serait plus fondé ; la précision à cet égard va jusqu'à la minutie, jusqu'aux horaires de véhicules ; le voyageur fera même bien de prévoir des changements possibles. D'autre part nous avons là comme un *Corpus* de la Grèce ancienne, par ordre géographique ; il est parfaitement tenu à jour, et l'auteur a su rendre accessibles à tous les questions les plus techniques. Il lui a fallu plus que de la conscience et du savoir, l'amour de ce pays. Malgré la louable sobriété du commentaire, la concision voulue, presque télégraphique, de l'information, on devine, à tel mot jeté en passant, à telle expression qui évoque tout un paysage, l'écho de quelque forte impression personnelle.

L'extrême abondance des plans et cartes rend l'ouvrage précieux même au savant de cabinet; à ce titre j'énoncerais un léger regret : M. Fougères nous donne une bibliographie globale[1] où figurent, il est vrai, quelques travaux un peu vieillis; très au courant des recherches les plus récentes, il aurait pu, sans accroissement sensible, indiquer par des références précises les comptes rendus de fouilles et descriptions des ensembles. Les noms grecs sont soigneusement transcrits avec leur prononciation approchée ; les voyageurs apprécieront cette attention. Ils se seraient bien passés du gros appendice de réclames ; peut-être lui doit-on un abaissement du prix ; pourtant Baedeker nous épargne cette surcharge et n'en est pas plus onéreux.

VICTOR CHAPOT.

BENEDETTO CROCE, *La filosofia di Giambattista Vico; Saggi filosofici*, II, Bari, Laterza, 1911, IX-316 pp. in-8[2]. — Livre bref, réfléchi, médité, synthétique, tel nous apparaît tout d'abord le travail consacré par le fécond et brillant auteur qu'est M. B. Croce à la philosophie de Vico; livre objectif, où M. Croce, s'il a rejeté dans une note globale à la fin de son volume les principales références aux textes de Vico, s'est efforcé d'analyser la pensée du philosophe telle qu'elle se dégageait de ses œuvres; livre trop purement idéologique cependant, car M. Croce, qui sait si finement saisir les phases de l'évolution d'une société ou d'un caractère individuel, expose comme un tout en une fois constitué la philosophie de Vico, où il ne s'essaie pour ainsi dire pas, sauf dans le tout début de son livre, à

1. Il est bon de citer les livres en grec moderne, quand ils sont indispensables ; mais ce n'est pas toujours le cas ; ainsi je m'attendais à voir mentionner, — au lieu de Tsoundas, Μυκῆναι, — Tsoundas-Manatt, *The Mycenean Age*, plus lisible et d'ailleurs plus nouveau.

2. Nous publierons prochainement une étude de quelque étendue sur ce livre qui intéresse particulièrement la *Revue*. (*N. de la R.*)

démêler s'il y a eu mouvement, changement, contradiction, et, rejetant en appendice ce qui concerne la vie et l'influence de Vico[1], ne recherche pas dans quelle mesure l'existence de Vico et les influences mêmes qu'il a subies ont déterminé le contenu et la forme de son œuvre. Ces réserves faites, on sera reconnaissant à M. Croce d'avoir dégagé les idées maîtresses de la métaphysique et de l'historiographie de Vico : les qualités personnelles, multiples de M. Croce, le méttaient à même de le faire d'une façon pleine, qui donne à son analyse l'aspect du définitif. La conclusion montre l'importance des idées de Vico, d'où sont sorties à la fois les thèmes essentiels de la philosophie idéaliste et les règles, ou, si l'on veut, les tendances de la méthodologie du XIXe siècle. — GEORGES BOURGIN.

***

La *Revue d'histoire ecclésiastique* — numéro de juillet, p. 598 — donne quelques indications sur une intéressante brochure, qui ne nous est point parvenue, *The présent state of historical writing in America*, rédigée par MM. J. Franklin Jameson, J. Bach Mc Master. E. Channing (Extrait des *Proceedings of the American antiquarian Society,* Worcester, The Davis press, 1910, 29 pp. in-8). « M. Jameson nous parle surtout des entreprises historiques collectives, c'est-à-dire de l'activité du gouvernement fédéral, des divers gouvernements particuliers, des universités, des revues et des sociétés historiques. Le relevé est assez pessimiste pour ce qui regarde les publications gouvernementales et l'activité universitaire, plus encourageant quant à la production des sociétés et des revues..... Si l'aperçu de M. Jameson est surtout théorique, signalant les lacunes à combler et les points faibles, la part de M. J. Bach Mc Master dans le coup d'œil d'ensemble est surtout historique. C'est un aperçu rapide du développement de l'historiographie américaine jusqu'à nos jours. Enfin, M. E. Channing envisage le sujet à un autre point de vue. Il groupe l'activité historique en 1° recherche et publication des sources ; 2° critique ; 3° travaux historiques ou de synthèse. L'auteur établit d'une façon rigoureuse quelle doit être la mentalité, quel doit être le travail d'un historien digne de ce nom, et déplore la crise de « commercialisme » que traverse le peuple et aussi la science américaine en ce moment. »

***

Nous empruntons à la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* — numéro de septembre-octobre 1911, p. 253 — de judicieuses réflexions sur

1. M. Croce connaît particulièrement bien la vie de Vico, témoin son édition de *L'autobiografia*, à laquelle il faut joindre ses trois volumes de *Bibliografia vicchiana*. Dans le volume dont nous donnons le compte rendu on trouvera également à l'appendice de fort utiles *anni bibliografici*.

une nouvelle entreprise historique qui répond à un besoin incontestable. « La nécessité de posséder un dictionnaire de biographie nationale a été maintes fois signalée par les érudits. Quiconque a travaillé et a eu besoin de se renseigner rapidement sur un personnage de notre histoire, a constaté l'insuffisance des dictionnaires que nous avons à notre disposition et leurs lacunes. Les Biographies universelles, comme celle de Michaud et celle d'Hoefer, les dictionnaires encyclopédiques, comme la *Grande Encyclopédie*, renferment certes de bonnes notices, mais mêlées à de médiocres ou de mauvaises, et surtout ces répertoires ont trop souvent éliminé les personnages secondaires, réservant toute la place aux individus illustres. Quant aux publications spéciales, consacrées à des régions particulières ou à des groupes déterminés, elles ont le défaut d'être peu accessibles et d'obliger le chercheur à de longs et parfois inutiles tâtonnements. Les pays étrangers possèdent désormais, pour la plupart, des répertoires nationaux ; il existe des biographies nationales pour l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Belgique, l'Angleterre, le dictionnaire anglais étant considéré comme un modèle,

« Plusieurs érudits viennent de se grouper pour essayer de nous donner bientôt l'œuvre qui nous manque. Sous la direction de MM. Louis Didier, agrégé de l'Université, Albert Isnard, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, et Eugène-Gabriel Ledos, conservateur-adjoint à la même Bibliothèque, se prépare un « *Dictionnaire de biographie française* », devant paraître chez les éditeurs Letouzey et Ané. Le programme que nous avons sous les yeux paraît excellent. « Il ne s'agit ici, disent les directeurs, d'une œuvre ni de rhétorique, ni de polémique. Le premier mérite d'un dictionnaire est d'être un organe d'informations précises, exactes et impartiales. Le désir de rendre celui-ci plus utile, en y faisant rentrer le plus grand nombre possible de notices, exige dans la rédaction une grande sobriété, dans le fond ; pour les faits et pour les dates, une précision rigoureuse ». On ne saurait mieux dire et il faut espérer que les collaborateurs sauront s'inspirer de ces principes. On a surtout recours à un dictionnaire pour vérifier les dates de vie, un titre, la chronologie des événements, non pour y puiser des appréciations artistiques et littéraires ou des jugements historiques et moraux. Un curriculum vitae très complet des personnages nous paraît devoir être la base des notices pour les hommes d'action ou de gouvernement, et nous espérons que les auteurs sauront faire place aux fonctionnaires, aux administrateurs, surtout à ceux de l'ancien régime, qui sont si rarement représentés dans ce genre d'ouvrages et qu'il importe aux érudits de connaître. Pour les écrivains et les artistes, la notice comprendra sous la rubrique : *œuvres*, la liste chronologique de leurs principaux écrits à moins qu'il ne soit possible de renvoyer à des bibliographies ou catalogues déjà établis. Chaque notice se terminera par une *bibliographie* formant un paragraphe spécial et divisé en deux sections, l'un pour les sources, l'autre pour les ouvrages à consulter ; les sources manuscrites seront mentionnées le cas échéant. »

***

Réunissons, d'après la *Revue d'Histoire ecclésiastique* (15 avril 1911, p. 378) quelques renseignements sur une entreprise américaine dont le caractère et la méthode méritent d'être signalés ici.

Le département historique de la Carnegie Institution de Washington a organisé la publication d'inventaires systématiques des documents relatifs à l'histoire américaine. M. J.-A. Robertson a ouvert la série, en s'occupant des archives espagnoles [1]. L'inventaire du professeur Russel Fish, consacré aux archives de Rome et des principaux dépôts italiens, paraîtra prochainement. Ceux du professeur Allison, consacré aux documents d'histoire ecclésiastique américaine conservés dans les archives des églises protestantes et en d'autres dépôts, et du professeur Bolton, relatif aux dépôts mexicains, sont prêts pour l'impression. M. Marion D. Learned travaille à un inventaire des documents intéressant l'histoire américaine qui se trouvent dans les dépôts d'archives allenands. On complète et on refond, par suite de certaines circonstances, le répertoire de M. Leland pour les archives de Paris et celui de M. Andrew pour les archives de Londres. Le professeur Paxson a inventorié en Angleterre les documents qui concernent l'histoire d'Amérique depuis 1783. M. Parker prépare à Ottawa un répertoire des archives du Canada et M. Roscoe R. Hill, de la Columbia University, est parti pour l'Espagne, afin de dresser un *calendar* des documents concernant l'Amérique qui se trouvent aux archives des Indes à Séville.

***

L'infatigable abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, nous envoie quelques brochures qui renferment, comme toujours, des documents utiles : *Le premier généralissime de la grande armée... de la Vendée* (éloge funèbre de Cathelineau en 1793) ; *Les archives anciennes du greffe du tribunal de première instance d'Angers ; Les Angevins et la Révolution de 1848*. — G. W.

***

Dans l'article que nous écrivions *au bout de dix ans*, — numéro d'août 1910, — nous disions : « *Tout en ménageant les personnes*, nous avons largement usé de la critique. Les collaborateurs de la *Revue* savaient

1. M. Robertson s'est contenté de compléter l'inventaire des archives d'Espagne de Sheferd en donnant la liste des documents relatifs à l'histoire américaine (de 1500 à 1848) qui ont été *imprimés* ou dont des *copies* existent en Amérique.

qu'ils étaient libres, dans l'intérêt de la science, et que *tout ce qui n'était pas l'intérêt de la science nous était étranger.* » — Nous publions une nouvelle lettre de M. Mathiez, en répétant qu'une polémique de ce genre nous afflige profondément. Nous avons fait ce qui dépendait de nous pour l'éviter, puis pour en modifier le caractère : personne ne doutera que là se soit borné notre rôle.

Monsieur le Directeur,

Le triste sire dont vous avez fait un collaborateur s'est jeté dans l'insulte et la diffamation la plus grossière comme dans une dernière ressource.

Je l'ai déjà convaincu par deux fois d'imposture. Il en a imposé à vos lecteurs quand il m'a accusé de m'être livré contre Danton dans mon livre sur les Cordeliers à des insinuations calomnieuses. Je n'ai eu qu'à citer le texte qu'il visait pour le confondre.

Il en a imposé quand, acculé à l'évidence, il s'est écrié pour se tirer d'affaire qu'*on* ne me répondait plus ! La lettre qu'il m'adressait après le compte rendu de son livre, lettre qui pue le jésuite, le jésuite vaniteux qui fait le généreux et qui flatte tout en menaçant, cette lettre est là pour le confondre une fois de plus.

Il faut être sot comme il l'est pour s'imaginer que je redoutais la publication de sa lettre. Je l'appelais au contraire de tous mes vœux et vous ne l'ignoriez pas, Monsieur le Directeur, puisque je vous ai écrit que je me proposais de la publier, au besoin en fac-similé. Vous connaissiez la fausseté de l'allégation de votre collaborateur, et cependant vous l'avez laissé passer sans la rectifier. Je ne veux pas supposer que, connaissant par vous mon intention de publier sa lettre, il s'est empressé de prendre les devants dans l'espoir de donner le change.

Ce drôle, qui a toute honte bue, abrite sa couardise derrière mon « infirmité ». J'ai perdu l'œil gauche au tir il y a quatorze ans. En quoi cette infirmité me rend-elle invalide et me donne-t-elle « la faculté de tout me permettre » ? Quelle est donc l'infirmité qui permet à M. Fribourg d'écrire sur moi ce qu'il écrit ? Je collabore depuis onze ans à la *Revue Critique*. Aucun de mes comptes rendus n'a été l'occasion d'une polémique. Je n'ai jamais eu de ma vie maille à partir qu'avec une coterie accapareuse et sans scrupules que tout le monde connaît et que je m'honore d'avoir démasquée, en m'exposant à ses rancunes et à ses vengeances.

Je suis infirme, Monsieur le drôle, mais vous savez bien que je suis capable de vous infliger la correction que vous méritez et que vous recevrez, tenez-vous-le pour dit, car votre compte n'est pas réglé. En attendant, mon infirmité vous est un prétexte commode à vous et aux vôtres de m'insulter et de me diffamer tout en vous dérobant. Les honnêtes gens ont déjà fait justice de ces bassesses.

Je suis « mal équilibré » ! Comment ce Monsieur le sait-il ? Il ne me connaît pas, il ne m'a jamais rencontré. Il lui a suffi d'entendre sur mon

compte les commérages misérables de ses bons amis. Il se proclame indépendant, dans la mémorable lettre qu'il m'a écrite, d'une « indépendance ombrageuse », et il va prendre conseil de mes ennemis personnels et il suit docilement le mot d'ordre qu'ils lui donnent ! Pour cette révélation seule je lui pardonne beaucoup, car il n'est qu'un instrument, un instrument maladroit. Et c'est au moment même où il apporte inconsciemment la preuve qu'un concert existe entre lui et mes adversaires qu'il me raille de me croire persécuté !

J'abandonne à l'opinion publique ce Basile doublé de Jocrisse.

Puisque vous avez inséré, Monsieur le Directeur, les honteuses personnalités de votre collaborateur, vous voudrez bien insérer aussi cette réplique qui est la dernière.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

ALBERT MATHIEZ.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES

Léonce Celier, **Les dataires du XVe siècle et les origines de la daterie apostolique** (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 103), Paris, Fontemoing et Cie, 1910, [II-] 175 pp. in-8. — C'est une contribution intéressante que nous apporte, dans ce livre, M. Léonce Celier à l'étude d'une des institutions les moins connues et les plus difficiles à connaître de la Curie. On ne trouve plus aux archives du Vatican que des fragments des archives de la Daterie, et dans les services actuels de la Daterie, il n'y a à peu près rien ; de sorte que c'est en utilisant des documents répartis entre les diverses fractions des archives romaines, les textes publiés par Forcella, Ottenthal, Tangl, Pastor, le diaire de Burchard et le dictionnaire de Moroni, que M. Celier a pu arriver à certaines précisions sur le service et le personnel de la Daterie. L'essentiel du travail de M. Celier, c'est la liste des *Dataires*, qu'il a établie, de façon critique, pour l'époque de Martin V à Alexandre VI ; il y rattache l'étude des attributions de chancellerie et de finance du dataire, qui, tendant à élargir le système des « compositions », devenues de véritables taxes, devint un des personnages essentiels de l'économie pontificale, et, par suite, de la cour romaine. Sur les services dépendant du dataire, et qui ne semblent pas avoir été organisés avant Alexandre VI, M. Celier ne donne d'indications que dans son introduction ; c'est là également qu'il nous renseigne, très succinctement, sur le difficile problème des origines de la Daterie : il est regrettable qu'il n'ait pas été plus complet sur ces deux sujets, qu'il connaît nécessairement, et l'on peut souhaiter qu'il y revienne prochainement. La fin du volume est occupée par seize pièces justificatives, dont certaines sont importantes, et qui nous renseignent toutes sur le mécanisme de l'institution. — Georges Bourgin.

Colonel Borrelli de Serres, **Recherches sur divers services du XIIIe au XVIIe siècle**, t. III, *Notices relatives aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Picard, 1909, 591 pp. in-8. — Les notices nouvelles du colonel Borrelli de Serres témoignent de la même précision documentaire et de la même sûreté d'intelligence ; toutes concernent l'histoire financière de la France, à une époque où justement s'organise son système financier, dans ses traits principaux. Au Trésor royal de Philippe IV à Philippe VI, de plus en plus important, installé au Louvre, puis au Temple et encore au Louvre, aux Trésoriers de France, aux Clercs et changeurs du Trésor, aux Officiers de la Chambre aux deniers et de l'argenterie, aux Trésoriers de guerre, à la répartition des feux dans le Languedoc, il consacre des pages minutieuses, dont le seul défaut est d'être insuffisamment élaborées. D'une valeur moins analytique sont les notices biographiques concernant le plus ancien président au Parlement, et divers grands personnages financiers dont Enguerrand de Marigny, Jacques Cœur, les Bureau. Enfin, on notera deux études inédites : l'une sur les variations des monnaies, répondant à diverses objections faites par MM. de Vienne et Dieudonné aux idées exposées par l'auteur dans un mémoire de 1902, l'autre sur la date de l'*Estat des Offices*, attribué par M. N. Valois aux premières années de Charles VIII, et que l'auteur estime être de 1450-52. — G. B.

Ludovic Langlois, **La communauté des notaires de Tours de 1512 à 1791**, d'après ses archives inédites, Paris, Champion, XII-523 pp. in-8, 1911. — L'œuvre de M. Langlois est tout à fait consciencieuse et méritoire, elle présente un effort considérable ; on y trouvera une foule de renseignements judicieusement ordonnés. — M. Langlois expose d'abord la création, par Louis XII, des notaires tabellions de Tours, et consacre un chapitre au nombre des notaires royaux de Tours de 1512 à 1791, un autre chapitre à la vénalité, transmissibilité et hérédité de leurs offices ; puis étudie successivement les tabellions, gardes-scels et gardes-notes, les créations d'offices se rapportant aux fonctions des notaires, les privilèges et prérogatives des notaires, leurs charges fiscales, taxes et impositions, leurs rapports avec les représentants de l'administration, les magistrats du siège royal, les seigneurs justiciers et leurs juges greffiers et notaires, les notaires royaux du plat pays de Touraine ou d'autres communautés de notaires, les huissiers et procureurs; il passe ensuite à l'organisation intérieure de la communauté, à ses statuts et règlements, à ses finances, tandis que les dernières pages sont consacrées aux doléances de la communauté en 1789 et à sa dissolution en 1791. — A. F.

Georges-Cahen, **Les fonctionnaires**, Paris, Armand Colin, 1911, VII-394 pp. in-12. — Ce volume inaugure très heureusement une nouvelle collection, la « Bibliothèque du mouvement social contemporain ». C'est

une étude d'ensemble sur le problème des associations de fonctionnaires. L'auteur expose d'abord les origines et les causes du mouvement ; contraste de plus en plus marqué entre la vie nationale, où se développent l'esprit, la liberté, l'association, et la vie administrative, dominée par la centralisation et la hiérarchie ; abus du favoritisme bureaucratique ou parlementaire ; mécontentement du public devant les progrès du fonctionnarisme et les défectuosités de plusieurs services d'État. Puis vient l'histoire de l'œuvre accomplie par les fonctionnaires : naissance des premières associations avant 1898 ; passage des associations aux grandes fédérations entre 1898 et 1905 ; lutte violente contre le ministère, de 1905 à 1909 ; apaisement et détente de 1909 à 1910. Une troisième partie expose les changements survenus en dehors des fonctionnaires : la naissance de plusieurs ligues désireuses d'améliorer le fonctionnement des services publics ; l'évolution de la jurisprudence, qui supprime l'irresponsabilité du fonctionnaire et qui permet aux inférieurs de faire casser les décisions illégales des supérieurs ; enfin les divers projets déposés devant le Parlement. L'auteur nous montre ensuite les diverses orientations actuelles et possibles du mouvement, depuis le syndicalisme intégral jusqu'au réformisme très modéré. M. Georges-Cahen, qui ne cache point ses sympathies pour l'action corporative des fonctionnaires, démontre d'une manière irréfutable qu'il ne s'agit point là d'un mouvement éphémère et factice, mais d'une transformation profonde aux conséquences durables. — Georges Weill.

A. Lawrence-Lowell, professeur de science politique à l'Université Harvard, **Le gouvernement de l'Angletere**, traduction française par A. Nerincx (*Bibliothèque intern. de droit public*), Giard et Brière, 1910, t. I, 696 pp. in-8, t. II. — C'est un ouvrage capital que celui de M. Lawrence-Lowell et c'est un grand service que rend au public français la Bibliothèque internationale de droit public, que de la lui rendre aisément accessible.

Le tome I traite : de la Couronne, du Cabinet et des différents Ministères, de la Chambre des Communes, de sa formation et de son fonctionnement, de ses « procédures », du contrôle respectif des Communes et du Cabinet, des Lois et bills privés, de la Chambre des Lords, des rapports des Lords et du Cabinet ; dans une Deuxième Partie du « Système des partis ».

Le tome II est spécialement consacré au Gouvernement local, à l'Enseignement, à l'Église, à l'Empire, aux Cours de Justice, et se termine par des réflexions où sont envisagés les problèmes de l'heure présente, Aristocratie et Démocratie, Étatisme, Législature de classe.

Les ouvrages anglais qui ont traité des institutions politiques de l'Angleterre sont tombés souvent dans l'un ou l'autre de ces deux écueils : ou un « historisme » pénible par l'accumulation lassante de précédents parmi lesquels on a peine à suivre l'évolution des institutions, ou un

« juridisme » d'autant plus aride et déroutant que les « formes » anglaises sont particulièrement minutieuses, archaïques et par leur originalité, inintelligible pour des étrangers.

Le livre de M. Lawrence-Lowell échappe à ce double écueil.

Résolument il se place dans le présent. C'est l'état actuel des choses qu'il prétend décrire, ce n'est pas leur lointaine genèse et leur tâtonnant développement au cours des siècles.

Résolument aussi il écarte tout ce qui est technique, juridique pour montrer les pouvoirs de l'Etat remplissant leurs ordinaires fonctions sans s'embarrasser dans la minutie des règles de procédure.

Résolument encore il abandonne ce qui est mort pour se porter uniquement sur ce qui vit, sur ce qui agit et sur ce qui croît.

M. Lawrence-Lowell comprend les institutions politiques comme des forces et les problèmes politiques comme des sortes de problèmes de mécanique politique. Le gouvernement de l'Angleterre est « un organisme qui s'adapte constamment au milieu, lit-on dans la préface de l'édition américaine. On a essayé de reproduire la forme actuelle de cet organisme et de décrire les forces qui le maintiennent en équilibre ». C'est ainsi que nous le voyons au sujet de la Couronne se préoccuper de déterminer son rôle, son influence, s'attacher à l'étudier successivement comme « force politique » comme « force sociale et morale » comme « symbole », etc. C'est ainsi que les problèmes sur le rôle respectif des quatre grands organes politiques, Couronne, Cabinet, Communes, Lords, dominent ce volume. C'est ainsi que l'étude des « partis » y tient une place importante, car les « partis » sont les canaux par lesquels les pouvoirs politiques s'alimentent de vie, qui mettent ceux-ci en communication avec la nation elle-même, réservoir unique de force dans une société politique moderne.

C'est pour beaucoup dans le commerce des hommes politiques actuels et dans les mémoires que leurs prédécesseurs ont laissés, que M. Lawrence-Lowell a puisé sa documentation ; et, étant donné le but et le caractère de son livre, c'est bien là qu'il devait puiser.

Son ouvrage est écrit d'une manière alerte et vivante, qui elle aussi s'harmonise avec son objet et son esprit.

On lira, aux heures de la crise présente, quand le sort de la Chambre des Lords est si violemment débattu, avec un intérêt palpitant les pages sur cette assemblée, où tout le problème actuel se trouve pressenti, ainsi que les difficultés d'une solution, que les plus perspicaces osent à peine entrevoir.

M. Lawrence-Lowell nous apprend dans sa préface qu'il a été soutenu dans son entreprise par M. Bryce, il est bien en effet de l'école de l'illustre auteur de la « République Américaine ». — M. D.

Pierre Chasles, **Le Parlement russe**, Paris, Rousseau, 1910, xv-218 pp. in-8. — Nous ne connaissons le Parlement russe, tel qu'il

fonctionne depuis quelques années, que par les nouvelles fragmentaires et partiales que donnent les journaux. Voici une étude sérieuse, équitable, faite par un jeune juriste qui sait le russe et qui est allé à Saint-Pétersbourg assister à des séances, causer avec des hommes politiques. L'introduction historique nous montre l'absolutisme triomphant au XVIIe siècle, puis créant et développant au XIXe siècle le Conseil d'Empire ; enfin la révolution impose au XXe siècle la Douma d'Empire, déjà deux fois dissoute. L'auteur examine ensuite, dans une première partie, la composition et l'organisation de la Douma et du Conseil d'Empire ; la seconde partie est consacrée au fonctionnement des Chambres. Tout cela est intéressant et utile à connaître, comme le montre la préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu ; mais le récent coup d'État de M. Stolypine vient nous rappeler combien est précaire l'autorité du jeune Parlement russe. — G.W.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET HISTOIRE DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES.

ÉTIENNE-MARTIN SAINT-LÉON, **Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791**, suivie d'une étude sur l'évolution de l'idée corporative de 1791 à nos jours et sur le mouvement syndical contemporain, Paris, Alcan, 1909, XXIII-79 pp. in-8. — M. S.-L. a apporté quelques remaniements à son livre, dont la première édition remonte à 1897; ces remaniements concernent les origines des corporations, la réglementation du travail au moyen âge, la situation des corporations au moyen âge, l'évolution de l'idée corporative au XIXe siècle. C'est un manuel clair, commode, assez objectif, assez timide aussi, dangereux sur un point, c'est qu'il donne l'impression que la seule forme du travail dans l'ancienne France, c'était le travail corporatif, alors que des métiers libres ont existé, qui ont même engagé très virilement la lutte, du plat pays où ils se développaient, contre les monopoles corporatifs des villes. — G. B.

G. DES MAREZ, **Pages d'histoire syndicale. Le compagnonnage des chapeliers bruxellois**, Bruxelles, Lamertin, 1909, 113 pp. in-8. — Utile complément au livre d'E. Vandervelde (Les associations professionnelles. Bruxelles, 1891), le petit livre de G. des M. fournit des indications intéressantes sur l'évolution du groupement professionnel des chapeliers de Bruxelles du XVIe siècle à nos jours. Deux faits s'en dégagent, qui ont une valeur générale, c'est que le groupement est sorti non seulement de la nécessité de résister aux prétentions patronales, mais encore du besoin de préparer une main-d'œuvre indispensable dans un métier où le machinisme n'a guère d'emploi ; d'autre part, c'est que les efforts législatifs et administratifs, — en particulier au temps de la domination française, — pour briser l'organisation syndicale n'ont pas abouti. — G. B.

Albano Sorbelli, **Il comune rurale dell' Apennino Emiliano nei secoli XIV e XV**, Bologne, Zanichelli, 1910, IX-366 pp. in-18. — Sur une documentation originale et étendue, M. Sorbelli a pu faire reposer une étude précise de la vie des communes d'Emilie aux XIVe et XVe siècles. Il passe en revue successivement l'administration communale, définitivement organisée au XIIIe siècle, les fédérations de communes, dont les premières apparaissent au XIIe siècle, puis l'organisation familiale, qui conserve en plein moyen âge une partie de la force coercitive et sociale qu'elle possédait dans le prémoyen-âge, l'organisation de la propriété, — biens communaux, culture, contrats agraires, — la vie économique et sociale enfin. Il est regrettable que M. Sorbelli n'ait pas groupé en une conclusion synthétique les résultats auxquels il est arrivé et dont certains mériteraient d'être mis en parallèle avec ceux qu'on a obtenus pour d'autres pays, — pour la France septentrionale, en particulier, où le système fédéral pour les communes rurales a été en honneur. On le félicitera du moins de s'être préoccupé du jeu même de ces institutions et de ne pas s'en être tenu à l'analyse purement juridique des statuts, dont il a dressé, à la fin du chapitre II, la très intéressante liste. — Georges Bourgin.

Giuseppe Prato, **La vita economica in Piemonte a mezzo il secolo XVIII** (Documenti finanziarî degli stati della monarchia piemontese, a cura del laboratorio di economia politica della università di Torino, I, II), Turin, Società tipografica editrice nazionale, 1908, XVII-470 pp. in-4. — Nous avons ici même qualifié l'excellente méthode suivie par les collaborateurs du *Laboratorio* de Turin [1]. Nous n'y reviendrons pas à l'occasion de l'énorme travail de M. Prato, qui est un modèle d'érudition et d'intelligence des faits économiques. M. Prato a su utiliser pour son exposé de la situation économique du Piémont, aux environs de 1750, c'est-à-dire à la fin d'une crise qui gêna le développement du pays, des statistiques bien faites, consécutives à une circulaire du 7 mars 1750, et il a su les interpréter avec une critique pénétrante et vigilante. Habité par une population assez dense (68-09 au kmq.), répartie en villages ruraux, que tend à diminuer, à la fin du XVIIIe siècle, et malgré les efforts du gouvernement, une émigration permanente, le Piémont est un pays d'économie rurale presque exclusive ; l'agriculture souffre bien de certains maux, — sécheresse combattue par Charles-Emmanuel I et II, inondations, pénurie de cultivateurs, technique insuffisante, étendue trop grande des terres incultes, — elle n'en est pas moins essentielle, d'autant que la petite propriété n'est pas écrasée par le développement de la grande propriété privilégiée des nobles et du clergé, qui reste exceptionnelle ; ainsi s'expliquent l'accroissement de la valeur des produits ruraux et de la rente foncière, et celui, beaucoup moins rapide, des salaires

1. Voy. la *Revue*, t. XVII, p. 360-36.

agricoles. L'industrie reste au contraire médiocre ; soutenue par le gouvernement, elle est factice, sauf en ce qui concerne la soie : c'est que les capitaux mobiliers, qui pourraient être incorporés aux entreprises industrielles sont médiocres, et encore sont-ils aux mains des Israélites. Aussi le commerce international porte-t-il surtout sur les produits agricoles, propres à l'exportation.

M. Prato étudie dans ses derniers chapitres l'organisation de l'assistance publique, établie par l'édit de mai 1717 et où peu à peu se développe un esprit de laïcité remarquable, les impôts et charges publiques, enfin la richesse du pays piémontais, considérée dans ses sources par région et dans son ensemble. Sur ces derniers points, il ne prétend avancer que de provisoires hypothèses, mais la méthode même qu'il emploie pour y arriver et les critiques qu'il adresse à des entreprises similaires sont d'un intérêt au moins égal, et les spécialistes de l'histoire économique lui en sauront le gré le plus vif.

Toute la conclusion, en outre, est à lire : elle groupe, en quelques pages intelligemment synthétiques, la matière si copieuse, si diverse des chapitres et des tableaux statistiques du livre de M. Prato. — G. B.

Louis Viala, **La question des grains et de leur commerce à Toulouse au XVIIIe siècle (de 1715 à 1789)**, Toulouse, E. Privat, 1909, 118 pp. in-8. — Estimable et utile monographie. L'auteur a consciencieusement exploré les différents fonds d'archives et en a tiré un ensemble assez complet de renseignements inédits qui nous permettent une fois de plus de pénétrer dans le détail de la politique royale en matière de grains et celle des différentes administrations locales, Capitouls, États, Parlement. Un tableau donnant la moyenne mensuelle du prix des grains sur le marché de Toulouse, à partir de 1715 jusqu'en 1789, complète l'ouvrage. Le livre de M. V. contient en outre une bibliographie des sources détaillée et d'abondantes références. — René Girard.

E. Tarlé, **L'industrie dans les campagnes en France à la fin de l'ancien régime** (Bibl. d'hist. mod. publiée sous les ausp. de la Soc. d'hist. mod., fasc. XI), Paris, Cornély, 1910, 84 pp., in-8. — « Dans les pages qui suivent, nous essaierons de déterminer : 1° le degré d'extension de l'industrie rurale à la veille de la Révolution, et les différents types de l'organisation du travail industriel dans les campagnes françaises ; 2° les formes de production industrielle dans ces campagnes ; 3° le rôle que l'industrie des campagnes joua dans l'ensemble des faits qui aboutirent à l'abolition de fait de la réglementation de la production dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. » Voilà en quels termes l'auteur définit son programme. Voici maintenant, après une étude en trois chapitres des trois questions qu'il s'est posées les conclusions auxquelles il arrive : « Le travail industriel dans les campagnes françaises a exercé une puis-

sante action sur toute la production nationale. — Les pouvoirs publics dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ont eu constamment tendance à protéger l'industrie rurale ». — C'est la pauvreté du sol ou l'insuffisance du travail agricole qui a poussé les villageois à s'occuper d'industrie, en même temps que d'agriculture. — « L'industrie rurale a, par le fait même de son existence, porté un coup mortel aux corporations et réduit à néant la réglementation de l'industrie ». — A. F.

Paul Cornu, **Grèves de Flotteurs sur l'Yonne, au XVIIIe et XIXe siècles**, Les Cahiers du Centre, janvier 1911. — Nous tenons à signaler cette brève esquisse des coalitions des flotteurs de l'Yonne, d'abord parce qu'en elle-même elle est intéressante et très neuve, ensuite parce qu'elle n'est que la préface d'une *Histoire économique du flottage sur l'Yonne et ses affluents* que nous promet M. C. et dont nous rendrons compte plus complètement, enfin parce que l'entreprise même des Cahiers du Centre, qui n'est pas sans offrir quelque analogie avec celle des Cahiers de la Quinzaine, mérite qu'on l'encourage et qu'on parle d'elle. — A. F.

Marcel Marion, **Les impôts directs sous l'ancien régime principalement au XVIIIe siècle**, Paris, Cornély, 1910, 434 pp. in-8. — Ce volume est le premier d'une *Collection de textes sur l'histoire des institutions et des services publics de la France moderne et contemporaine*, entreprise par la librairie Cornély, sous la direction de M. Camille Bloch, inspecteur général des bibliothèques et des archives. Extraire d'ouvrages anciens, souvent rares ou volumineux, et des fonds d'archives, pour les mettre à la portée de tous, les principaux documents législatifs ou critiques relatifs à l'histoire de nos institutions à la fin de l'ancien régime et au cours du XIXe siècle, suggérer en même temps au lecteur, par le contact direct des textes, le goût des recherches personnelles, tout en le dirigeant dans celles-ci, ainsi pourrait être défini le double but que se propose cette entreprise, tel qu'il ressort de l'examen du présent livre. Chaque volume de la collection se composera essentiellement de trois parties : le recueil de textes, qui en sera toujours la partie la plus importante, une introduction et une bibliographie. Les textes qu'on trouvera dans celui-ci sont relatifs aux grands impôts fondamentaux de l'ancien régime : taille, capitation, dixièmes, vingtièmes et cinquantièmes ; il convient enfin d'y ajouter, dans la mesure où la tentative pour la transformer en un impôt en argent permet d'assimiler ce dernier impôt aux précédents : la corvée. Pour chacun de ces différents impôts l'auteur a groupé les textes publiés sous les rubriques suivantes : Actes royaux ; Arrêts et remontrances des Cours souveraines; Correspondance administrative ; Mémoires et rapports des assemblées provinciales ; Cahiers de doléances ; Extraits d'auteurs anciens. Ce dernier titre groupe les juge-

ments les plus caractéristiques portés par les écrivains contemporains sur les différents impôts. Ce sont surtout les textes de la première catégorie, qui contiennent à proprement parler la législation, et de la troisième, composés d'extraits de la correspondance des intendants, que M. M. s'est particulièrement attaché à développer. Ces extraits, généralement inédits, sont presque toujours empruntés à la série C. des archives du département de la Gironde. — Une excellente introduction, de dimensions étendues (elle ne compte pas moins de 123 p.) précède le recueil de textes. On peut la considérer comme l'étude d'ensemble la plus complète et la plus suggestive existant actuellement sur l'histoire des impôts directs sous l'ancien régime. M. M. y a retracé en détails et avec beaucoup de clarté l'histoire des très nombreux essais de réforme, tentés successivement en vain, mais dont l'échec, à son avis, doit être plus souvent imputé à la résistance tracassière des Cours souveraines qu'à la mauvaise volonté du gouvernement. C'est là, pourrait-on dire, l'idée maîtresse qui se dégage de son étude et qu'il importe d'autant plus de signaler qu'elle va, comme on le sait, à l'encontre de l'opinion généralement reçue. — L'ouvrage se termine par la reproduction de différents modèles de rôles d'impositions, une table analytique des matières et une bibliographie. Celle-ci, bien développée, contient, en outre d'une liste d'ouvrages anciens et modernes relatifs à la matière, des indications générales sur les sources manuscrites utilisées par l'auteur, qui seront précieuses pour quiconque voudra entreprendre une étude de détail. — C'est là, en résumé, un excellent instrument de travail et qui ne peut faire que préjuger d'un brillant avenir pour la nouvelle collection. — René Girard.

Georges Weulersse, **Les manuscrits économiques de François Quesnay et du Marquis de Mirabeau** aux Archives nationales (M. 778 à M. 785). Inventaire, extraits et notes, Paris, Geuthner, 1910, vii-150 pp. in-8. — Comme le titre l'indique, ce volume comprend à la fois un inventaire d'archives, et une publication de textes ; l'inventaire détaillé des cartons M. 778 à 785 va de la page 1 à la page 18, les textes et les tables occupent le reste de la publication. Les textes publiés sont uniquement d'ordre économique « au sens large où le docteur et le marquis entendent ce mot », et ont été rédigés entre les années 1756 et 1766 ; des textes importants ont été laissés de côté que doit publier la « Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales » ; c'est d'ailleurs à la publication des manuscrits Quesnay que l'auteur s'est plus particulièrement attaché. — A. F.

André Boidin, **Un impôt sur le Revenu sous la Révolution. La Contribution patriotique**. Son établissement, son organisation, son fonctionnement dans la province de Lorraine et Barrois puis dans le dépar-

tement de la Meurthe (Bibl. de la Conférence Rogéville), Paris, Berger-Levrault, 1910, xx-342 pp. in-8. — L'effort de M. Boidin nous paraît tout à fait méritoire. Il a su utiliser les archives départementales de Meurthe-et-Moselle, les archives municipales de Nancy, et nous présenter un tableau du fonctionnement de la contribution patriotique dans la province de Lorraine et Barrois. et des modifications successives apportées à ce fonctionnement. Les historiens feront leur profit de cette thèse de droit, dont la valeur est très supérieure à la valeur moyenne des travaux de ce genre [1]. — A. F.

Martin Saint-Léon, **Le petit commerce français**, Paris, Gabalda, 1911, xii-289 pp. in-12. — L'auteur de plusieurs livres bien connus sur les questions économiques aborde ici un sujet à propos duquel, nous n'avions pas encore une étude complète. Le tableau qu'il présente de la situation actuelle est intéressant et vivant, fondé sur des recherches minutieuses et des enquêtes personnelles ; nous voyons les dangers qui menacent le petit commerce, attaqué par les grands magasins, par les coopératives, par le socialisme. Contre ces ennemis la défense depuis peu s'organise ; nous apprenons à connaître les diverses Unions créées dans ces dernières années, leurs tentatives de résistance politique ou économique. Enfin l'écrivain nous révèle de nouveaux moyens de défense, plus efficaces, plus radicaux, les uns déjà essayés à l'étranger, les autres qui ne sont pas encore expérimentés. Comme il est un partisan chaleureux du petit commerce, on peut se demander si parfois cette sympathie ne lui inspire pas quelques illusions sur les bienfaits de ce régime économique. Et les vastes groupements qu'il propose, pour l'achat ou la vente en commun, laisseraient-ils subsister autre chose que le nom du commerce de détail actuel? — G. W.

Paul Louis, **Histoire du mouvement syndical en France**, 2e édit., Paris, Alcan, 1910, 300 pp. in-12. — La seconde édition de ce livre, paru d'abord en 1907, contient un certain nombre de corrections et d'additions. L'ouvrage dans son ensemble demeure tel qu'il était, un très utile manuel du syndicalisme. Si la période des origines est un peu négligée, à partir

1. M. Boidin a l'air d'accorder à la collection des *Archives parlementaires*, une valeur que jusqu'à ces jours derniers, elle n'a *absolument pas* méritée. Je me permettrai de lui reprocher d'avoir écrit dans sa préface (p. xiii) ces phrases : « C'était donc aux sources seules que nous devions recourir... Les *Archives parlementaires*, les *Archives départementales de Meurthe-et-Moselle* et les *Archives municipales de la ville de Nancy* nous ont fourni de précieux renseignements... » Je sais bien que M. Boidin ne prend pas les *Archives parlementaires* pour un dépôt public, mais il est inadmissible de ranger sur la même ligne, les documents des Archives départementales ou municipales, qui eux sont des sources véritables, et la collection des Archives parlementaires, compilation mal faite, qu'on peut utiliser mais qu'on doit toujours très exactement contrôler. — P. 16, lire Gouy d'*Arsy* au lieu de Gouy d'*Arcy*.

de 1848 l'exposé devient beaucoup plus vivant et précis. Mais c'est surtout depuis 1884 que les détails abondent sur les diverses étapes du mouvement ouvrier, syndicats isolés, bourses du travail, fédérations nationales, puis la C. G. T. et les groupements internationaux. Tout cela est raconté par un socialiste ardent, qui entretient des rapports personnels avec ces groupes, et qui est persuadé que le socialisme parlementaire doit s'effacer devant le syndicalisme révolutionnaire. — G. W.

Auguste Pawlowski, **Les syndicats jaunes**, Paris, Alcan, 1911, 176 pp. in-12. — Le rédacteur du *Journal des Débats*, qui nous a donné déjà une étude intéressante sur la C. G. T., fait connaître aujourd'hui l'organisation rivale. Sa sympathie pour les « jaunes » a quelques dangers ; il méconnaît le caractère nettement clérical de leur politique ; il prend au sérieux les chiffres d'adhérents qu'ils indiquent ; chiffres certainement exagérés, comme l'ont reconnu beaucoup d'observateurs impartiaux. Mais une histoire précise des origines, un résumé consciencieux des congrès, surtout un exposé clair et complet de la doctrine des jaunes rendent ce livre très utile. — G. W.

Antonelli, **La démocratie sociale devant les idées présentes**, Paris, Marcel Rivière, 1911, 267 pp. in-12. — En 1905, plusieurs hommes politiques formèrent le « Comité de la démocratie sociale », pour hâter l'élaboration de diverses réformes; ce comité a disparu, mais un journal, la *Démocratie sociale*, a essayé de continuer l'œuvre commencée ; M. Antonelli, rédacteur en chef de ce journal, réunit dans le présent volume des articles critiques publiés à propos de divers ouvrages. Il expose dans l'avant-propos l'idée commune qui relie ces articles. Son but est de trouver un principe convenant aux réformateurs sociaux, d'origines diverses, qui repoussent à la fois le dogmatisme individualiste et le dogmatisme marxiste. Ce principe, c'est le syndicalisme intégral des intérêts, c'est-à-dire « l'organisation générale de la société par l'association librement consentie des individus en vue de la défense de leurs intérêts communs ». Le syndicalisme ouvrier grandit chaque jour ; le syndicalisme patronal s'organise en face de lui ; le syndicalisme des fonctionnaires est à ses débuts ; nous voyons naître le syndicalisme agraire, l'organisation du petit commerce, la ligue des consommateurs. Tout cela prépare une société fondée sur l'équilibre des divers groupements, et délivrée de la tutelle oppressive de l'État. M. Antonelli est un disciple de Proudhon, mais un disciple modéré, qui évite de tomber dans l'utopie anarchiste. — G. W.

J.-A. Ryan, **Salaire et droit à l'existence**, trad. de L. Collin, études économiques et sociales, VIII, Paris, Giard et Brière, 1910, xlviii-

355 pp. in-8. — La thèse chrétienne-sociale en matière de salaire est bien connue. Son exposé par Ryan valent-ils les honneurs d'une traduction, je ne le pense pas tout à fait. M. Brocard, dans une introduction étendue, s'est bien efforcé de montrer les origines historiques de cette thèse, et on lui saura gré d'avoir su grouper de façon suggestive les textes des Pères de l'Église touchant la notion de propriété et celle de juste prix. Pratiquement, Ryan aboutit au salaire minimum, variable selon les milieux, mais toujours en rapport avec les nécessités physiologiques, morales et familiales du producteur, et à l'interventionnisme. Il est radicalement hostile à l'action révolutionnaire. En somme, nous avons là la plupart des idées propres, soit aux catholiques sociaux, soit à l'école d'A. Menger. — G B..

A. Procès, **La Transcription. Essai d'un aperçu historique des principes généraux**, Bruxelles, Bruylant, 1910, xv-200 pp. in-8. — La Transcription est une forme quasi-universelle de publicité pour les aliénations : M. Procès, ancien bâtonnier du bureau de Namur, en suit la fortune dans un ouvrage qui est plus que sommaire pour le droit romain et barbare. Pour la période féodale et royale, il distingue mal la transcription des autres formes d'ensaisinement. Il est plus précis et plus utile lorsqu'il aborde le droit révolutionnaire, depuis la loi du 19 septembre 1790 à celle du 11 brumaire an VII, encore qu'il s'en soit tenu à un exposé externe de la législation, où manque une étude de l'application réelle des textes. Un dernier chapitre fournit quelques indications sur l'élaboration du droit belge en matière de transcription (loi du 6 décembre 1851). — G. B.

Emanuele Sella, **La vita della richezza**, Turin, Bocca, 1910, 252 pp. in-8. — Les idées de M. Sella, professeur à l'Université de Pérouse, sont originales, et il les exprime en une langue très personnelle. Toute la production de la richesse s'organise, selon lui, autour du concept de *meizofilia*, c'est-à-dire d'amour du supérieur, concept qui se substitue à l'égoïsme et à l'altruisme, qui plonge dans la réalité psychologique de l'humanité et explique tout le processus économique. Mais le contenu même de ce concept est relatif, et les actions d'ordre économique, comme les actes relevant de la moralité sociale, sont diversement appréciés par la société au cours des âges et dans ses diverses localisations. Le fait dominant est que les parents capitalisent pour la génération qui sort d'eux ; mais cette génération a des idéaux en partie nouveaux, qui aboutiront à une redistribution de la richesse, matérielle et intellectuelle, transmise. Toute la thèse repose sur une analyse intelligente des phénomènes sociaux (nuptialité, protectionnisme démographique, crises). Il est regrettable que certains développements soient si abstraitement traités, que la pensée de l'auteur est saisie parfois avec assez de difficulté. Nous pensons qu'une adaptation de ce travail, qui a été publié dans la *Biblioteca di Scienze sociali*, mériterait d'être confectionnée pour le public français. — G. B.

Filippo Ravizza, **La conquista dell' Atlantico**, Milan, Trèves, 1910. 267 pp. in-18. — C'est une histoire de l'Atlantique que M. Ravizza a voulu faire dans ses rapports avec la civilisation européenne, mais cette histoire est écrite dans une langue tarabiscotée et avec des préoccupations si peu scientifiques qu'elle sera à peu près entièrement inutilisable. L'idée centrale autour de laquelle s'ordonne tout le livre, c'est que l'Atlantique s'est substitué à la Méditerranée comme lien entre peuples de civilisation commune, et qu'il y existe aujourd'hui comme une « race atlantique ». — G. B.

La Chambre de commerce de Marseille d'après ses archives historiques, conférence par Joseph Fournier, Marseille, 1910, gr. in-8 de 47 pp., 7 planches. — Cette conférence retrace brièvement l'histoire de la Chambre de commerce de Marseille. M. Fournier y indique quelles ont été ses origines et ses fonctions. Il donne des indications qui peuvent être utiles sur les catégories de documents que contiennent ses archives. Des planches reproduisent quelques-uns des documents les plus anciens ou les plus importants. — Albert Girard.

Jules Saurin, **Le peuplement français en Tunisie,** Paris, Challamel, 1910, viii-461 pp. in-16. — C'est là avant tout un ouvrage de propagande, mais de propagande, je me hâte de le dire, à base rigoureusement scientifique, consciencieux et documenté. Le problème que l'auteur y aborde et dont il s'occupe de rechercher la solution, est sérieux et immédiat : c'est celui des dangers, chaque jour grandissants, que présente pour l'avenir de notre Protectorat africain, l'immigration italienne. A ce danger que les chiffres empruntés aux plus récentes statistiques ne permettent pas de taxer d'imaginaire, M. S. propose un remède : constituer enfin en Tunisie, suivant une méthode persévérante et rationnelle, le régime de la petite propriété, qui, seule, permettra d'asseoir sur de solides et durables bases le peuplement français ; pour cela renoncer résolument au système de la culture en grand des céréales, presqu'exclusivement pratiquée par les colons jusqu'à ce jour, et à laquelle on imagine faussement que la prospérité de la Tunisie est indissolublement liée, pour développer, ou plus exactement, créer de toutes pièces des cultures fourragères et l'élevage. Telle est la thèse qu'une expérience personnelle de plus de vingt ans a suggérée à l'auteur et qui est développée par lui dans ce livre avec une vigueur et une conviction dont il est difficile de ne pas subir l'impression. La lecture de cet ouvrage suggestif et original doit être recommandée à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire économique de la Tunisie. — René Girard.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

E. Quesada, *La enseñanza de la historia en las Universidades alemanas,* La Plata, Facultad de ciencias juridicas y sociales, 1910, in-8.

Abel Rey, *Leçons de Psychologie et de Philosophie,* 3e éd. revue et augmentée, Paris, Cornély, 1911, in-8.

W. Metzger, *Die Epochen der Schellingschen Philosophie von 1795 bis 1802, Ein problem geschichtlicher Versuch,* Heidelberg, Winter, 1911, in-8.

J. Redlich et F.-W. Hirst, *Le gouvernement local en Angleterre*, trad. par W. Oualid (*Bibl. int. de Droit public*), t. II, Paris, Giard et Brière, 1911, in-8.

Jean Calvin, *Institution de la Religion chrétienne,* texte de la 1re éd. fr. (1541), réimprimé sous la direct. de A. Lefranc, par H. Chatelain et J. Pannier, Paris, Champion, 1911, 2 vol. in-8.

P. Vitry et G. Brière, *Documents sur la Sculpture française, Renaissance,* 1re partie, 92 planches, Paris, Longuet, 1911, in-fo.

L. Gielly, *Giovan-Antonio Bazzi, dit Le Sodoma* (Les Maîtres de l'Art), Paris, Plon-Nourrit, s. d. (1911), in-8.

H. Rousseau, *La Sculpture aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Coll. des Grands Artistes des Pays-Bas), Bruxelles, Van Oest, 1911, in-16.

A. G. S. Josephson, *A liste of books on the history of science,* Chicago, The John Crerar Library, 1911, gr. in-8.

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

HISTOIRE TRADITIONNELLE

ET SYNTHÈSE HISTORIQUE

Dans mon article : *Au bout de dix ans* (août 1910), j'ai dit ici que je m'efforçais de condenser le travail théorique des vingt premiers volumes de la *Revue*, le résultat des discussions récentes, en un ouvrage qui allait bientôt paraître. J'ajoutais : « Il provoquera, sans doute, des discussions nouvelles que la *Revue* est prête à recueillir. » En publiant ce livre, *La Synthèse en Histoire*, j'ai répété, dans la Préface, que, bien loin d'appréhender les critiques, je les sollicitais, que, préoccupé de science à fonder et non de système à défendre, je serais heureux de combler des lacunes ou de corriger des erreurs. Je saisis donc avec empressement une première occasion, sinon d'amender mes idées, tout au moins de les préciser.

A la suite d'une conversation, notre collaborateur Louis Halphen m'a adressé par écrit, sur ma demande, quelques objections qui me paraissent caractéristiques d'un état d'esprit intéressant. Louis Halphen est bien connu des lecteurs de la *Revue* : chartiste d'origine, médiéviste distingué, critique d'une intelligence aiguë, il est trop avisé pour se soustraire de parti pris à des préoccupations qui ne lui sont pas familières ; mais, d'autre part, sa pratique d'historien le prévient invinciblement contre une conception qui tend à jeter quelque trouble dans ses habitudes intellectuelles. Il me semble qu'en lui répondant, je répondrai du même coup à toute une classe d'historiens qui, s'ils veulent bien lire mon ouvrage, seront enclins à de semblables méfiances.

***

Bordeaux, le 13 octobre 1911.

Mon cher Directeur,

Je ne vous ai pas caché que la lecture de votre volume sur *La Synthèse en Histoire* n'avait pu réussir à dissiper tous mes préjugés d'historien « historisant » et d'érudit impénitent. Cet aveu me vaut aujourd'hui la peine du pilori, puisque vous m'invitez à dire publiquement aux lecteurs de votre Revue les raisons de ma méfiance.

Je confesserai donc que j'ai été arrêté dès l'abord par la définition que vous donnez de l'histoire synthétique, de la *vraie* histoire, de celle qui, pensez-vous, pourra seule être légitimement considérée comme une science au même titre que la physiologie ou la chimie. Il n'y a, rappelez-vous, de science que du général : l'histoire sera donc une science le jour où elle se préoccupera non d'établir des faits particuliers, de les lier entre eux et d'analyser les raisons des changements politiques, sociaux ou moraux que les textes nous révèlent à un moment donné, mais de rapprocher les faits semblables à quelque moment qu'ils se soient produits pour en tirer des lois de répétition et d'expliquer, en un mot, pour quelles raisons profondes, dans telles conditions, tel peuple, tel groupement d'individus devra nécessairement se trouver entraîné à telle conduite. Qu'une pareille préoccupation soit légitime, qu'elle puisse même aboutir à des résultats dont l'historien, au sens habituel du mot, devra faire son profit, je suis le premier à le reconnaître, tout en pensant que le lot des contingences est d'ordinaire trop considérable dans tout enchaînement de faits pour qu'on ait chance de voir une situation se répéter identique. Mais j'avais cru jusqu'alors que c'était là le domaine d'une science distincte de l'histoire, la sociologie, et que l'histoire avait seulement pour rôle d'expliquer les faits dans leur particularité. En d'autres termes, ce que vous appelez synthèse historique ou histoire scientifique diffère, à mes yeux, de l'histoire proprement dite comme la paléontologie, par exemple, diffère de la géologie, avec laquelle elle est cependant en contact étroit.

Je crains qu'on ne s'abuse, quand on parle d'histoire *scientifique*,

sur la valeur de ce qualificatif accolé au mot histoire, et il est peut-être temps de renoncer enfin à ce puéril débat : l'histoire est-elle une science ou un art? L'histoire, certes, n'est pas une science du même ordre que la mathématique ou même que la physique ou la biologie ; quoi qu'on fasse, elle n'en aura jamais la rigueur ; les données d'après lesquelles elle procède la condamneront toujours à n'être qu'une suite d'hypothèses suggérées par le hasard des documents, et si le métier d'historien n'est pas entièrement stérile, c'est qu'on peut espérer, par une méthode sévère, restreindre chaque jour davantage le champ des quelques hypothèses que ces documents nous autorisent à former.

L'histoire continue donc à m'apparaître comme une science du particulier. Non qu'elle doive s'interdire de confronter des événements et des institutions éloignés dans le temps et dans l'espace, car je suis de ceux qui croient à l'utilité de l'histoire comparée, tout en me défiant des assimilations hâtives ; mais ce n'est là pour l'historien qu'un moyen d'approcher de plus près la vérité.

Vous voyez à quel point, — si j'ai bien compris votre pensée, — le désaccord est profond entre nous sur cette question du but et des méthodes de l'histoire. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'historien vieux-jeu que je suis n'en a pas moins tiré très grand profit des pages si pleines et si suggestives où vous avez étudié les causes les plus générales des phénomènes sociaux, car je suis également de ceux qui pensent qu'un historien n'a qu'à gagner au contact des philosophes.

Agréez, etc.

LOUIS HALPHEN.

***

L'auteur de cette intéressante lettre se qualifie d' « historien vieux-jeu » ; mais ce n'est qu'une boutade et, au fond, une ironie à l'égard de ceux qui prétendent innover : car il maintient très fermement ce qu'il appelle ses préjugés « d'historien « historisant » et d'érudit impénitent », c'est-à-dire ce qu'il considère, en réalité, comme la conception saine et définitive de l'histoire.

Ici nous ferons une remarque préalable. Il importe de distinguer nettement ces deux termes : histoire « historisante » et érudition.

L'érudit accomplit une tâche indispensable : il prépare les maté-

riaux dont la science a besoin pour se constituer, sans lesquels la synthèse ne peut être que de la métaphysique ou de la littérature. On ne saurait donc *opposer* l'érudition à la synthèse historique, — pas plus que, dans les sciences de la nature, on n'oppose l'observation à la généralisation. Bien loin qu'elles s'opposent l'une à l'autre, c'est sur l'une que l'autre repose. Pour notre part, nous n'avons jamais méconnu le prix des recherches érudites : nous nous sommes contenté de déclarer — et ceux-là même qui s'arrêtent au premier stade du travail historique ne peuvent guère nous contredire — que l'érudition ne se suffit pas, que l'analyse tend à la synthèse et que les matériaux n'ont d'intérêt qu'en vue de la construction qui les utilisera.

Pour l'histoire « historisante », c'est une tout autre affaire. Il y a là une forme d'histoire qui, se suffisant à elle-même, prétend suffire, en outre, à la connaissance historique. Or, utile certainement, nécessaire peut-être, mais traditionnelle, empirique, limitée à un rôle tout pratique, elle ne doit pas être confondue avec la science. Et c'est là-dessus qu'il faut insister.

***

L'érudition établit des faits particuliers : l'histoire historisante les « lie entre eux » et « analyse les raisons des changements politiques, sociaux ou moraux que les textes nous révèlent à un moment donné ». — Mais comment les lie-t-elle, précisément, et de quelle nature sont ces raisons qu'il s'agit d'analyser ?

Si « analyser les raisons » veut dire chercher les causes particulières des faits particuliers, c'est un travail qui n'est pas *scientifique*, étant purement descriptif; et c'est un travail qui se fait, en général, au petit bonheur. Les causes d'un changement quelconque sont infiniment complexes : l'historien qui n'a pas une clef pour s'y reconnaître n'est jamais assuré d'en démêler la complexité, et il risque de prendre à tort pour déterminante, voire pour unique, la cause — parlons plus exactement, la condition que ses préoccupations propres ou des circonstances fortuites mettent pour lui en évidence.

Si, au contraire, on entend par « analyser les raisons » chercher le rôle de certaines causes qui, intervenant d'une façon générale

dans le cours des faits humains, ne peuvent manquer d'avoir agi dans tels faits humains, ne voit-on pas que ce travail, véritablement scientifique, doit reposer sur une étude préalable de la causalité, sur la connaissance des divers ordres de causes, sur une méthode consciente, c'est-à-dire sur la théorie ou la logique de l'histoire ?

Pour sa part, L. Halphen parle des « raisons profondes » qui font que, « dans telles conditions, tel peuple, tel groupement d'individus devra nécessairement se trouver entraîné à telle conduite ». Il distingue donc des raisons pures et simples, les causes particulières, et des raisons profondes, les causes générales. Il déclare que l'étude de ces raisons profondes est légitime, qu'elle peut être profitable à l'historien « au sens habituel du mot ». Et voilà, semble-t-il, une concession capitale. Mais deux objections en diminuent immédiatement la portée, — deux objections qui auraient demandé à être développées : car elles impliquent, selon nous, la conception traditionnelle plutôt qu'elles ne la justifient, et elles s'opposent à la synthèse historique sans la discuter.

L. Halphen « pense » que « le lot des contingences est d'ordinaire trop considérable dans tout enchaînement de faits pour qu'on ait chance de voir une situation se répéter identique ». — Avons-nous dit que la synthèse historique comportait des répétitions identiques, ou encore qu'elle ne s'intéressait qu'aux répétitions ? Nous avons montré, au contraire, qu'il faut faire la part de la contingence, ou du changement fortuit, et aussi déterminer le rôle de la logique, ou du changement *orienté*; nous nous sommes attaché particulièrement à déterminer toutes les modalités de la contingence et tous les aspects de la logique. Mais nous n'estimons pas nécessaire, pour qu'on puisse atteindre du « général », qu'il y ait une *identité absolue* des phénomènes considérés. Ne suffit-il pas qu'il y ait une constance relative dans les combinaisons changeantes ? Or, non seulement les faits humains enferment un élément de constance, — le facteur social, — mais quelque constance se manifeste dans l'action même des facteurs du changement. Nous avons essayé d'établir que, la contingence se mouvant dans certaines limites, l'étude du facteur contingent peut être menée de façon à dégager du « général », et que l'étude du facteur logique en procure sûrement puisqu'elle permet — et permet seule — d'atteindre les causes profondes, réelles et permanentes.

Sans insister sur sa première objection, L. Halphen passe aussitôt à la seconde. « J'avais cru jusqu'alors », dit-il, que l'étude des répétitions était le « domaine d'une science distincte de l'histoire, la sociologie, et que l'histoire avait seulement pour rôle d'expliquer les faits dans leur particularité ». C'est la thèse même des historiens « historisants », lorsqu'ils veulent bien reconnaître qu'il y a quelque chose à faire, qu'ils ne font pas. Ce « quelque chose », ils l'écartent en l'appelant sociologie. Tout au plus consentent-ils à s'y intéresser de loin.

D'après le texte que nous discutons, la sociologie fournirait à l'historien des indications utiles pour mieux procéder à sa tâche propre et distincte. La comparaison, en histoire, a son opportunité, pourvu — bien entendu — qu'on ne se contente pas d'assimilations hâtives. L'historien ne doit pas s'interdire de « confronter des événements et des institutions éloignés dans le temps et dans l'espace ». Mais il n'y a là, pour lui, qu'un *moyen*, « un moyen d'approcher de plus près la vérité ». Les données d'après lesquelles il reconstitue le passé sont fortuites et incomplètes ; l'histoire est et sera toujours « une suite d'hypothèses suggérées par le hasard des documents » : pour restreindre le champ de l'hypothèse, il peut donc être bon de recourir aux similitudes ; elles faciliteront l'analyse de tel cas particulier. J'espère ne pas trahir ici la pensée de Louis Halphen en la développant : l'hypothèse dont il parle, celle que l'historien a le droit d'émettre, n'a rapport qu'à l'établissement des faits et à leur liaison particulière ; il s'agit de la reconstitution et non de l'explication véritable du passé. Personne n'ignore que, dans la science explicative, l'hypothèse est tout autre chose : c'est l'idée générale qui sort des faits, c'est la loi présumée, la théorie plus ou moins provisoire, qui permet de les systématiser. De telles hypothèses, en ce qui concerne les faits humains, L. Halphen les réserve, je suppose, au sociologue. Et, selon lui, si la sociologie, en constituant un répertoire de similitudes, certaines ou hypothétiques, concourt à l'œuvre de l'historien, ce n'est que comme discipline auxiliaire pour l'étude de ce « particulier » qui — répétons-le — resterait l'objet exclusif de l'histoire. La sociologie ou histoire scientifique et l'histoire traditionnelle ne seraient pas moins différentes — malgré la relation de l'une à l'autre — que la géologie et la paléontologie, par exemple, dont la seconde soutient des rapports

étroits avec la première. (Ce rapprochement me paraît, d'ailleurs, contestable : tandis que la paléontologie et la géologie ont des objets différents, étudient, l'une des êtres, l'autre des choses, l'histoire scientifique et l'histoire « historisante » ont le même objet : ce sont les points de vue seuls qu'on persiste à différencier.)

Donc les historiens continueront leur tâche traditionnelle. Les sociologues accompliront la leur séparément. — Et, en fait, trop souvent, les sociologues travaillent à leur façon, — c'est-à-dire sans connaissance suffisante de l'histoire, comme les philosophes d'autrefois. Ou bien, — je parle des meilleurs d'entre eux, de ceux qui pratiquent une méthode réfléchie, — en face d'historiens qui les suspectent et dont les préoccupations ne sont pas scientifiques, ils prétendent absorber toute l'histoire pour la convertir en science, et ils en viennent à faire du facteur social le facteur explicatif unique.

Or, précisément, je me suis attaché dans mon livre à circonscrire le domaine de la sociologie. C'est ma faute, certainement, si je ne me suis pas fait bien comprendre. Je n'ai pas voulu « étudier les causes les plus générales des *phénomènes sociaux* », mais déterminer les causes les plus générales qui interviennent dans les *faits humains*, — parmi lesquelles figurent les *nécessités sociales*. Pour moi, la sociologie, bien loin d'être mise à part, doit être intégrée dans l'histoire-science, dans la synthèse. Mais elle n'est qu'un des points de vue de la synthèse. Elle étudie un des éléments constitutifs de l'histoire, l'élément proprement social, ce qui résulte du besoin qu'ont les hommes de s'associer, les institutions où se manifeste la société en tant que société. Elle étudie des répétitions, par conséquent ; mais des répétitions qu'affecte la contingence, d'une part, sur lesquelles agit, d'autre part, la logique.

L'explication intégrale et profonde des faits humains consistera donc à considérer les trois ordres de causes, à les considérer en eux-mêmes et dans leur relation, dans leurs réactions mutuelles. Mais un semblable programme demande à être précisé de plus en plus et veut être réalisé sans hâte. Des travaux en apparence modestes, limités à tel ordre de causes, à telle portion étroite de l'espace et du temps, peuvent être animés de l'esprit de synthèse et font plus pour l'explication définive que les efforts trop ambi-

tieux. Ici comme ailleurs, c'est la méthode suivie, et non l'étendue embrassée, qui caractérise la science.

Voilà comment je crois qu'il faut concevoir la synthèse. Et c'est tout autre chose que de la *philosophie*. Dire qu'un historien n'a qu'à gagner « au contact des philosophes », aboutit, malgré le vœu aimable d'un commerce occasionnel, à écarter respectueusement, comme philosophiques, les préoccupations que je cherche ici à préciser. Ce que j'ai voulu faire dans ma *Synthèse en Histoire*, c'est l'opposé précisément de la philosophie, — au sens spéculatif de ce mot, — l'opposé de l'ancienne philosophie de l'histoire. J'ai voulu faire ce que fait, dans les sciences de la nature, le logicien qui, s'intéressant à telle science, en possédant les résultats, en ayant à quelque degré la pratique, cherche à la rendre plus consciente, à l'acheminer vers ses fins plus directement : là, logique et science sont étroitement unies. Il en doit être de même, dans les sciences de l'humanité, pour la logique de l'histoire et la science de l'histoire. La théorie de la synthèse, en mettant à profit les tâtonnements antérieurs, en systématisant les résultats de toute sorte qui ont été obtenus, malgré tout, et par les historiens empiristes et par les philosophes de l'histoire, tend à promouvoir, à diriger la synthèse effective.

Louis Halphen établit, lui aussi, des comparaisons entre l'histoire et les sciences, — mais pour exprimer la crainte « qu'on ne s'abuse, quand on parle d'histoire *scientifique*, sur la valeur de ce qualificatif... L'histoire, certes, n'est pas une science du même ordre que la mathématique, ou même que la physique ou la biologie ; quoi qu'on fasse, elle n'en aura jamais la rigueur. » — *Du même ordre?* Non, en vérité ; mais les diverses sciences sont toutes d'ordre différent. Il est de plus en plus solidement établi que chaque science a ses procédés spéciaux, — donc sa logique, — en rapport avec son objet propre, bien qu'il y ait des conditions générales et une *attitude* qui s'imposent au savant dans n'importe quel canton de la science. L'histoire n'a que trop souffert de l'effort qui a été fait souvent pour l'assimiler arbitrairement à telle ou telle discipline hétérogène. Elle n'a pas les mêmes caractères que la mathématique, que la physique, que la biologie, parce qu'elle est l'histoire. Mais dire qu'elle est une « science du particulier », voilà qui est véritablement abuser du terme de science et créer une alliance de mots contradictoire. Elle ne sera une science au même

titre que les autres qu'à condition de chercher et d'établir du général. Or, cela elle le peut faire ; et il s'agit qu'elle le fasse méthodiquement.

Si on objecte que son « général » à elle n'a pas la même stabilité, la même amplitude que celui de telle science, la réponse consistera — nous ne pouvons que l'indiquer ici — à étudier le concept de loi : il apparaîtra peut-être que les lois de la nature ne sont pas, pour la plupart, ces nécessités inattaquables qu'on s'imagine parfois, mais que précisément leur stabilité et leur amplitude sont variables. Il est donc bien vrai que la question : si l'histoire est une science ou un art, ne doit plus se poser, mais parce que l'histoire doit être définitivement promue à la dignité de science et traitée comme telle. De l'art, si elle retenait quelque chose, ce serait une intuition de la vie, un certain don de pénétration psychologique, qui peut aider l'historien, qui peut faire la vocation d'historien, mais qui ne supplée pas à la méthode scientifique.

***

Il faut, en somme, chercher à mettre de la clarté là où jusqu'ici ont régné la confusion et l'arbitraire. Il importe que le travailleur, dans l'ordre des études historiques, sache exactement ce qu'il fait et où il tend, que le lecteur sache à quel genre d'ouvrages il a affaire. Plusieurs attitudes sont possibles pour l'historien : mais il doit prendre l'une ou l'autre résolument et consciemment.

Je ne prétends pas que la synthèse historique soit la « vraie » histoire, si cela devait signifier qu'elle est la seule forme légitime du travail historique. Mais elle est la seule forme pleinement scientifique de l'histoire. L'érudition, ou l'analyse, représente le travail préparatoire, d'ailleurs indispensable, — nous ne saurions trop le répéter. L'histoire « historisante » est un mode empirique d'histoire : elle narre, elle décrit, elle expose ; quelquefois elle explique dans une certaine mesure, mais ces explications vont à tâtons, ne reposent pas sur une méthode précise, sur la conscience claire des problèmes à résoudre. Telle quelle, l'histoire « historisante » n'en est pas moins utile, je dirai même qu'elle est provisoirement nécessaire. Il est nécessaire qu'un peuple se situe dans le temps, que la

jeunesse d'un peuple s'enracine, jusqu'à un certain point, dans la tradition. Bien plus, il est nécessaire que les travailleurs aient une première notion empirique de la réalité évanouie, pour fonder sur cette donnée l'étude scientifique du passé. Toujours, l'humanité va de la connaissance superficielle à l'exploration intime et méthodique. En ce qui concerne la nature, la prise de possession par l'intelligence est précédée d'une prise de possession par les sens : on conçoit que la synthèse explicative, en histoire, soit précédée d'une approximative vue d'ensemble. Mais les progrès de la synthèse transformeront peu à peu l'histoire « historisante » elle-même. A la limite, quand l'histoire sera pleinement consciente et définitivement organisée, pas plus que la forme érudite, la forme historisante ne prétendra encore à l'indépendance : au lieu d'un mode particulier d'histoire, ce ne sera plus que la vulgarisation de l'histoire scientifique.

HENRI BERR.

HISTOIRE ET LINGUISTIQUE

Il y a quelques années déjà, nous examinions ici-même certaines manifestations d'un esprit nouveau, de méthodes et de tendances nouvelles chez les linguistes[1]. Manifestations particulièrement intéressantes pour les historiens, et notamment pour ceux que préoccupent les questions si obscures d'origine, de peuplement, de migrations : en l'absence de textes, ne leur faut-il point savoir s'ils pourront utilement compter sur leurs voisins ? Or, le mouvement que nous croyions saisir dès lors s'est-il continué ? Les possibilités de collaboration entre historiens et linguistes, entre historiens et dialectologues se sont-elles accrues ? Quelques travaux ont-ils attesté avec précision la fécondité de rapports si désirables ? Sans autre intention, cette fois encore, que de fournir aux lecteurs curieux d'information générale un certain nombre de suggestions précises ; sans aucun dessein, surtout, de passer la revue complète de manifestations fort nombreuses que nous n'oserions et ne saurions juger — évoquons devant nous quelques souvenirs de lectures récentes : ils répondront partiellement aux questions posées.

Un linguiste, un dialectologue nous aidera dans cette tâche. Connu d'abord des spécialistes par une étude de géographie phonétique sur une région de la Basse-Auvergne, M. Albert Dauzat a composé un *Essai de Méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*[2] qui permet opportunément à tout esprit cultivé de s'initier aux procédés et aux espérances d'une science jeune, mais robuste et désireuse de vivre. Puis, dans le

1. Febvre (L.), *Histoire et Dialectologie*, Rev. de Synthèse historique, t. XII-3 (n° 36), juin 1906, p. 249-261.
2. Paris, Champion, 1906, VIII-295 pp. in-8.

dessein d'atteindre un plus grand public, M. Dauzat s'est fait vulgarisateur. En deux petits volumes clairs, faciles et maniables, il a étudié *la Langue française d'aujourd'hui* et, plus récemment, *la Vie du Langage*[1]. Pour la promenade intellectuelle que nous projetons, ses livres nous seront d'aimables, d'utiles compagnons.

***

On sait l'intérêt que, de plus en plus, les linguistes semblent prendre à l'étude des patois ; on sait aussi comment, de mieux en mieux, ils conçoivent cette étude. En tête d'un travail récent et considérable sur la Dialectologie landaise[2] : « Ce livre, écrit M. G. Millardet, est un essai d'histoire naturelle. Comme le botaniste parcourt la campagne, emportant dans sa boîte les plantes qu'il a récoltées de ci de là et qu'il classe ensuite avec soin, l'auteur de cet ouvrage a recueilli, dans le pays des Landes, des mots, des formes et des phrases et les a réunis dans ce recueil comme dans un herbier. » Mais, de son côté, au cueilleur de mots voici le programme que trace M. Dauzat[3] : « Il s'installera dans un village, qu'il choisira de préférence loin du chemin de fer et de toute grande exploitation industrielle. Il se logera chez des paysans dont il partagera la vie ; il les suivra aux champs, dans la grange, dans la basse-cour; il vivra au milieu d'eux non en « Monsieur » mais en ami, pour leur inspirer confiance et les rendre familiers ; il s'intéressera à leurs travaux, à leurs récoltes... Alors, il n'aura plus qu'à noter sans cesse... » Jules Renard, dans ses *Histoires Naturelles*, nous a conté la journée du Chasseur d'Images : « Il saute du lit de bon matin et ne part que si son esprit est net, son cœur pur, son corps léger comme un vêtement d'été... » D'une passion semblable, sinon d'un même style, nos dialectologues célèbrent à l'envi le Chasseur de Patois.

Or, qu'au silence du cabinet ils préfèrent l'agitation de la ferme, qu'ils descendent dans la rue et même dans la basse-cour ; qu'ils ne se bornent plus à feuilleter sur la table les pages de dictionnaires, de glossaires faits (et mal faits) par d'autres ; s'il leur faut des herbiers pour la commodité, qu'ils prétendent du moins les fabriquer

1. Paris, Colin, 2 vol. in-18, 1908-1910.
2. Thèse de doctorat (Sorbonne); Introd., p. XI, Toulouse, 1910, in-8.
3. *Essai*, pp. 265-66.

eux-mêmes et sachent voir en vie, puis récolter sur place les plantes à dessécher : c'est une révolution ; elle ne va pas sans conséquences profondes. Les géographes, naguère, en ont connu une toute pareille ; on sait de reste ce qu'ils y ont gagné, quelle masse de questions, partant d'idées neuves, ont surgi devant eux. Même gain pour les linguistes. Ils sont partis, ils sont allés dans les faubourgs et les villages écouter l'ouvrier ou le paysan ; ils ont voulu travailler à même la vie, sur la réalité mouvante du langage parlé — et la vie, la vie souveraine, qui brise les vieux cadres, a posé devant eux mille problèmes réels ; elle leur a montré l'action sur les parlers, le jeu incessant de mille influences, toutes proches ou très lointaines ; enfin, les poussant, sur des chemins encore vierges, vers les confins de sciences limitrophes, elle leur a fait, elle devait leur y faire rencontrer, soucieux de la vie humaine saisie dans son présent ou dans son passé — les historiens, les géographes ou même les sociologues.

Aussi, dans la monographie bien faite d'un patois, qu'on ouvre aujourd'hui, simplement, le glossaire ; par exemple, dans cette Franche-Comté qui déjà possédait, avec le *Glossaire de Bournois*[1], un des modèles du genre, qu'on feuillette le recueil tout récent de M. F. Boillot[2] : liste des noms propres, des noms de famille, des sobriquets ; des noms de lieux aussi, de rues, de terroirs ; vocabulaire proprement dit avec des dessins explicatifs, des schémas simplifiés évoquant à nos yeux les objets d'usage local, précisant les sens, éclairant les explications ; riche moisson, dans les champs de folk-lore, de proverbes et de locutions, de formules et de devinettes, de contes même et de légendes : on est loin, bien loin des vieux recueils factices, encombrés de dissertations pseudo-grammaticales, où d'intrépides auteurs prétendaient classer *le* patois tourangeau, normand ou savoyard... En fait, c'est toute la vie, matérielle et morale, d'une communauté paysanne que nous restituent les glossaires modernes : incomparables documents pour les historiens des civilisations rurales — nous ne parlons pas ici au nom des sociologues, ni même des psychologues.

Et puis, il n'y a pas que les glossaires. Toute monographie intelligente, toute monographie consciencieuse d'un patois français

1. Ch. Roussey, *Glossaire du parler de Bournois (Doubs)*, Paris, 1894, in-8.
2. F. Boillot, *Le patois de la commune de la Grand'Combe (Doubs)*, Paris, Champion, 1910, in-8.

pose cent questions, dont la solution n'importe pas qu'aux seuls linguistes. Comment, par exemple, sous l'action de quelles forces les parlers locaux, tous issus du latin vulgaire parlé en Gaule au moment des grandes invasions, se sont-ils peu à peu diversifiés ? Comment d'autres forces tendirent-elles, au contraire, à unifier cette multiplicité ? quelle fut, à cet égard, l'action des langues plus littéraires, du latin d'abord, puis du français de Paris ? quelle, la réaction des patois voisins, l'influence des petits centres de foires ou de marchés ? héritière de l'ancienne paroisse, la commune moderne est-elle bien, ou non, la « cellule linguistique[1] », l'unité de base dans la masse hétérogène des parlers ? Questions spéciales de dialectologie sans doute ; mais qui nierait leur intérêt pour l'historien ? Suivre, dans un pays donné, les progrès d'abord lents du français ; noter à quelle époque — infiniment variable suivant les régions — l'influence du langage parisien se manifeste dans les textes locaux ; étudier de près les véhicules, les centres, les moyens d'une telle influence ; en Auvergne par exemple, dégager le rôle de Clermont et de son français régional[2] ; noter, dans les patois encore sains, combien se fait plus rapide la marche de cette gangrène de cette contamination par la langue littéraire à mesure que l'exode rural se précipite, que la natalité diminue, que les voies de communication : routes ponts, lignes ferrées se multiplient ; démêler la part de tous ces facteurs : le service militaire obligatoire, la diffusion de l'enseignement primaire, le rayonnement de la presse quotidienne — n'est-ce pas écrire un beau, un riche chapitre d'histoire : histoire ancienne de la centralisation monarchique, histoire moderne de la centralisation capitaliste et industrielle ? C'est tout cela qu'implique, en réalité, la monographie d'un patois.

***

Aujourd'hui il est vrai, maints dialectologues critiquent avec vivacité la notion même de patois. Unité factice, professent-ils, « fausse unité linguistique » ; conception erronée, celle d'une commune, d'une paroisse qui serait restée, à travers les âges, le dépositaire fidèle d'un patrimoine latin : à l'étude du patois, ils

1. C'est la théorie de M. Dauzat (*Essai*, p. 3). Contre sa conception d'un isolement presque complet des anciennes communes, cf. les réserves de M. Bourciez (*Revue Critique*, 21 février 1898). Sur le fond même de la question, cf. plus bas.
2. Dauzat, *Essai*, pp. 174 et 191.

opposent celle du mot[1]. Mais cette étude même, si vivante grâce aux atlas et aux méthodes de cette discipline nouvelle : la géographie linguistique, dont nous avons noté l'avènement[2] — quel intérêt souvent n'offre-t-elle pas pour nous? L'opuscule manifeste de MM. Gilliéron et Mongin : *Scier dans la Gaule Romane*, nous l'a montré déjà. A M. Dauzat — qui n'accepterait pas dans leur totalité les conclusions des géographes linguistiques — empruntons deux ou trois exemples, assez typiques, de recherches sur des mots.

Voici le terme de « paroisse[3] ». Dans la majeure partie de la France, il paraît que le latin *parochia* sous la forme *parocia* pénétra dans la langue assez anciennement « pour suivre le sort du groupe *cy* des mots populaires — donc avant l'altération du *c* dans cette position ». En Auvergne par contre, la forme actuelle *parotsa* prouve indubitablement que *parocia* n'a pénétré dans la langue du pays qu'au moment où le *c* était déjà fort ébranlé devant *a*, c'est-à-dire beaucoup plus tard que dans le reste de la France : vers le IXe siècle. Remarque intéressante : il est inutile d'en souligner la portée. Autre question. Dès le IIIe ou le IVe siècle, l'influence du latin savant sur les parlers locaux se marque par l'invasion d'une série de mots, apportés ou restaurés par les maîtres d'école, et qui ont formé des doublets ; elle se marque surtout, aux temps de la Renaissance Carolingienne, par l'incorporation, sous l'action du clergé, d'un nouveau contingent de vocables aux caractères nettement tranchés, à l'allure franchement savante, et dont la phonétique est en contradiction flagrante avec la prononciation du latin vulgaire. Or, pour prendre un exemple, nous savons que le mot *huile*, dans toute la France, est d'origine savante : *Oleum*, qui avait disparu de la langue, au moins dans son sens primitif, n'y serait rentré qu'au IXe siècle au plus tôt, sous sa forme classique qui a donné *olé* au midi, *huile* dans le Nord. « L'huile n'avait certainement pas disparu de la France depuis l'époque latine ; comment la

1. Cf. dans notre article antérieur : *Histoire et Dialectologie*, un texte, cité en note, de MM. Gilliéron et Mongin. Nous n'avons naturellement pas à entrer ici dans ces questions : notons simplement que d'un point de vue spécial, M. L. Gauchat, après avoir étudié minutieusement le parler de Charmey, un village assez isolé de la Gruyère orientale, a été amené à conclure, lui aussi, que *L'unité phonétique dans le patois d'une commune* — c'est le titre même de son travail — n'existait pas en réalité.

2. Dans l'article cité. M. Gilliéron, tantôt seul, tantôt en collaboration a poursuivi dans la *Revue de Philologie Française* notamment, les intéressantes études de géographie linguistique qu'annonçait son premier opuscule.

3. Dauzat, *Essai*, p. 178.

nommait-on dans l'intervalle? à quelle époque et sous l'influence de quelles circonstances économiques ou sociales le mot *oleum* a-t-il reparu dans la langue populaire, en chassant sur tout le territoire le ou les termes qui désignaient le même objet? » Sans la résoudre, M. Dauzat pose la question [1] : avec sagesse ou témérité? nous n'avons pas à le rechercher; avec ingéniosité en tout cas. Mais ce que nous voulons redire encore une fois, c'est quelle riche et curieuse contribution elles apporteraient à l'histoire de la culture française, les monographies des mots les plus vulgaires, les plus usuels, de ces termes si riches d'humble et profonde vie, qui servent à désigner les objets familiers, le matériel domestique, les actions quotidiennes. Espoir chimérique? Mais M. Meillet, dans une leçon d'ouverture [2], ne déclarait-il pas, en 1906 « que l'étude des mots ne peut se séparer de l'étude des choses désignée par les mots » ? Des linguistes, en Allemagne, en 1909, ont créé, avec le concours de quelques historiens une Revue au titre significatif : *Wörter und Sachen* [3] — et c'est pareillement le titre d'une rubrique nouvelle, ouverte la même année dans le fascicule IV de la *Zeitschrift für romanische Philologie* [4]. Il y a là des promesses qu'il nous faut retenir.

1. Dauzat, *Essai*, p. 177.

2. Meillet (A.), *L'État actuel des études de linguistique générale*, leçon d'ouverture du cours de grammaire comparée au Collège de France, lue le mardi 13 février 1906, p. 12.

3. *Wörter und Sachen, Kulturhistorische Zeitschrift für Sprach- und Sachforschung*. hgg. von R. Meringer, W. Meyer-Lübke, J.-J. Mikkola, R. Much, M. Murko: Heidelberg, 1re année, 1909 ; 2e année, 1910-1911.

4. Elle a été inaugurée (t. XXXIII, 1909) par une note bien intéressante de Schuchardt, signalant, à propos de l'espagnol *horcajo* (confluent de deux cours d'eau), l'étrangeté de cette image de « fourche » attribuée à la réunion de deux lignes en une seule, alors qu'ailleurs elle s'applique à la division d'une ligne en deux. Il y a différence, cependant, entre le schéma qui est celui d'une fourche — et le schéma qui est celui d'un confluent si on tient compte de la direction du courant. Mais cette différence nous échappe aujourd'hui, parce que notre éducation nous donne des aspects de la nature une représentation cartographique. Sch. donne des exemples de l'influence des représentations cartographiques sur l'expression des faits géographiques en allemand, — et il s'efforce de rendre compte de l'image de fourche appliquée aux cours d'eau par des remarques de « psychologie géographique », pourrait-on dire, faite sur certains indigènes d'Afrique. Remarques intéressantes; il est certain qu'il y aurait de curieuses études à faire sur les représentations géographiques et, en particulier, sur l'imagination topographique des barbares et des primitifs — simplement même des hommes du Moyen Age, d'après les chartes et les cartulaires. — Sur les localités assises auprès de confluents, et tirant leurs noms d'une semblable assiette (*Confluentes, Condate, Interamnes*, etc.) cf. deux notes de linguistes, toutes deux fort suggestives : l'une de Meyer-Lübke, dans les *Mélanges Chabaneau* (Erlangen, 1907, in-8) ; l'autre de Schuchardt, dans la *Ztschr. für roman. Philologie*, XXXII (1908), p. 77.

***

Des promesses... Mais des réalités présentes, n'y en a-t-il point? Sur un point tout au moins il semble que, depuis longtemps, l'accord s'est fait entre historiens et linguistes sur la possibilité, la fécondité d'une entr'aide mutuelle : nous voulons parler des questions de peuplement, soit en pays sauvages, habités par des peuples sans annales, soit en terres de vieille civilisation, mais aux époques troubles et reculées des grandes migrations et des invasions. Au Soudan par exemple, mis à part les Haoussas et les gens du Bornou, les populations actuelles n'ont que de vagues traditions sur leur origine et leurs migrations. Ne serait-il pas bienvenu, le linguiste qui, par l'étude des parlers, parviendrait à jeter quelques lumières sur un passé douteux et par exemple, à confirmer les traditions qui font venir du Nil les Baguirmis [1]? Des études de ce type, il en paraît encore assez fréquemment; mais avec quelle prudence doivent-elles être conduites? Dans un cahier récent de la *Deutsche Dialektgeographie* — recueil destiné à l'étude des cartes de l'Atlas linguistique allemand de Wenker — un exemple très net en était apporté [2]. Il y a en plein domaine bas-francique, au Nord de la ville de Goch et au Sud de Clève, une colonie palatine de trois villages, fondée là au milieu du XVIIIe siècle. Quelle était l'origine exacte des colons? Problème simple, semblait-il; ils avaient gardé leur langue à eux, bien distincte du parler de leurs voisins; il ne fallait que l'étudier, en dégager les particularités saillantes, puis rechercher dans le Palatinat le parler local qui serait le plus semblable... Un philologue, Böhmer, procéda de la sorte; son enquête faite, il trouva trait pour trait, le dialecte des colons dans celui des habitants actuels de Kusel, au N. W. de Kaiserslautern, dans le Palatinat Bavarois : donc, ces colons provenaient de Kusel.

L'erreur était complète. Des textes historiques révélèrent à Böhmer, sans contestation, que les émigrés des trois villages étaient originaires des environs de Kreuznach, que la ressemblance de leur dialecte avec celui de Kusel était illusoire et qu'elle ne

1. Ce qu'a essayé de faire H. Gaden, dans son *Essai de Grammaire de la langue baguirmienne*, Paris, Leroux, 1908, in-8.

2. *Deutsche Dialektgeographie, Berichte und Studien uber G. Wenkers Sprachatlas des D. Reichs*, hgg. von F. Wrede, Heft 3, Marburg, 1909.

prouvait rien. De fait, si l'on y réfléchit un peu, comment deux fractions du même groupe linguistique, séparées, dissociées l'une de l'autre, soumises dans des milieux différents à des influences toutes dissemblables, auraient-elles pu suivre la même évolution et se retrouver, après cent cinquante ans de séparation, en possession d'un même langage? Belle leçon de prudence et qu'il faut méditer.

Encore s'agit-il là d'une question fort simple, et sur laquelle des textes ont permis de faire la lumière, de rectifier à point nommé les inductions hasardeuses de la linguistique. Pareille fortune ne se rencontre pas toujours; ceux-là le savent, que préoccupe la répartition des populations barbares dans le domaine romain, lors des grandes invasions. Nombreux sont les érudits qui, depuis plusieurs années, se sont attaqués à tel ou tel point du problème, et par exemple, pour n'en citer qu'un, à la grosse question des noms de lieu en *-inge* ou *-inges*, *-enges*, *-anges*, *-in* ou *-ins*, *-ens* ou *-eins*, *-ans*. Ces noms abondent dans la nomenclature géographique de la France orientale et de la Suisse romande. D'où proviennent-ils ? Évidemment, du suffixe germanique *-ing*; ils désignent donc des établissements germaniques en terre gallo-romaine, et qui en dresse la carte, qui en étudie la répartition, dresse par là même la carte, étudie la répartition des barbares dans l'Empire.

C'était la thèse, pour citer quelques œuvres, de Hans Witte [1], qui, examinant en Lorraine les noms de lieux fournis par les chartes antérieures au XIe siècle, et ne considérant que leur terminaison, établissait que toutes les localités en *ingen*, comme celles en *heim*, *hof*, *hausen*, *dorf*, *stadt*, *brunnen*, *bach*, etc., avaient été le siège d'établissements germains, tandis que les noms en *acus*, *acum*, *iacum* et *dunum* étaient restés les demeures des Gallo-Romains [2]. Plus tard, c'était la thèse, également, de Schiber, qui lui aussi,

1. Dans son ouvrage : *Deutsche und Keltoromanen in Lothringen, nach der Voelkerwanderung*, Strassburg, 1891.

2. Aucune conclusion à tirer, selon lui, des noms en *villare*, *curtis*, *mesnil*, *mons*; même lorsqu'ils sont unis à un nom propre germanique (*Gerberti-villare*, Gerbévillers; *Romarici-mons*, Remiremont), on ne saurait conclure de la race du propriétaire baptisant la villa à la race des manants qui en exploitent le sol ; du reste, les personnages à nom germanique ne sont pas nécessairement d'origine germanique — et c'est pour cela que H. Witte agit prudemment en ne considérant que la terminaison des noms des lieux qu'il étudie, abstraction faite de la première moitié du nom. — Sur les noms en *-acum*, cf. la compilation récente de P. Skok, *Die mit den Suffixen* -acum, -anum *und* uscum *gebildeten südfranzösischen Ortsnamen*, Halle, 1907, in-8.

préoccupé surtout de l'Alsace-Lorraine, essayait de distinguer les établissements des Francs de ceux des Alamans [1] ; celle de Philipon, dans un article, resté inachevé, de la *Revue de Philologie Française* [2] ; celle de Zimmerli, cherchant à préciser les limites linguistiques du Français et de l'Allemand en Suisse [3], ou de Stadelmann étudiant les noms de lieux en *-ens* du canton de Fribourg et des districts vaudois d'Avenches ou de Payerne [4] ; celle de Perrenot, qui étudiait dans le pays de Montbéliard les noms de lieux comtois en *-ans* ou en *-ange* et concluait à des établissements burgondes [5] ; celle de Jaccard enfin, dans un essai de toponymie sur l'origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande [6]. En dépit de divergences de vues sur les formes grammaticales exactes du suffixe patronymique d'où découlaient les noms étudiés, l'unanimité, on le voit, existait pleinement sur l'origine germanique de tous ces noms.

Or, en 1908, dans la *Romania*, paraissaient deux copieux articles où, reprenant la question d'ensemble et attirant l'attention sur les vues antérieures d'un érudit Savoisien [7], M. E. Muret introduisait dans le bloc des noms envisagés une série de distinctions, séparait les noms en *-ens*, *-enge*(*s*) ou *-ange*(*s*), de ceux en *-in*(*s*) et *-inge*(*s*), et niant l'origine germanique de ces derniers, y reconnaissait des

1. *Die fraenkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien, besonders in Elsass-Lothringen*, Strassburg, 1894, in-8. — Dans cette brochure, Sch. réfute la théorie suivant laquelle les noms en *ingen* seraient alémaniques.

2. *Le suffixe burgonde* -inga *dans la formation des noms de lieu; R. de Phil. franç. et de littér.*, t. XI (1897).

3. *Die deutschefranzösische Sprachgrenze in der Schweiz*, 1899.

4. *Études de toponymie romande*, Fribourg, 1902.

5. *Les Établissements burgondes dans le pays de Montbéliard* (*Mém. Soc. Émul. Montbéliard*, 1904). — On sait que l'auteur, établissant d'après ses calculs que 70 noms de la région étaient d'origine celtique et romaine contre 140 d'origine burgonde, voyait dans cette proportion de 1 à 2 une conséquence de l'occupation par les Burgondes des deux tiers des terres gallo-romaines : hypothèse ingénieuse sans doute, mais qui souffre bien des difficultés. — Du même auteur, cf. *Les Alamans et les Burgondes dans la trouée de Belfort vers la fin du Ve siècle* (*Mém. Soc. Belfortaine d'Émul.*, t. XXVII, 1908) — et, dans les *Mém. Soc. Émul. Jura*, 1908, la conclusion, avec carte, d'une grosse étude d'ensemble sur les noms de lieu en *-ans*, *-ange* dans la Franche-Comté, considérés comme anciens établissements burgondes, qui paraîtra l'année prochaine et la suivante dans les *Mém. Soc. Émul. Doubs*.

6. *Mém. et Doc. p. p. la Société d'Hist. de la Suisse Romande*, 2e série, t. VII, Lausanne, 1906.

7. M. Ch. Marteaux qui, dans un article de la *Revue Savoisienne* (Les noms de propriétés après le Ve siècle, R. S., 1900), avait montré qu'une partie des prétendus noms en *-ingen* de la Haute-Savoie pouvaient s'expliquer par des noms latins, des dérivés en *-inius*, *-incus*, *-anus* et *-anicus* de gentilices et de *cognomina* romains.

noms de personnes et des suffixes gallo-romains[1]. Déjà, peu avant, en 1906, M. Philipon, revenant sur son opinion première, avait montré dans un article de la *Romania* que beaucoup de noms de lieux, où on croyait reconnaître le suffixe germanique *-ing*, venaient en réalité d'un suffixe *-incus*, peut-être ligure. A nouveau, dans les *Mélanges de Saussure*, en 1908, M. Muret reprenait la question[2] et, dans la *Romania*, M. Philipon dressait contre sa thèse quelques objections[3]. Heurts et conflits, discussions et remaniements : voilà brisée l'ancienne unanimité et l'historien fort en peine, devant les divergences de linguistes qualifiés et sagaces. Est-ce donc une leçon de scepticisme que nous donne cette revue ?

Non. De telles oppositions, de semblables controverses sont le gage même de la vérité qui de plus en plus, par approximations successives, sort des brumes et s'avance. Elles sont, en un sens, plus rassurantes pour nous que les accords trop faciles d'autrefois. Elles nous promettent un avenir plus sûr, où nous saurons enfin les limites possibles, les limites provisoires de nos ignorances et de nos certitudes. Elles sont la rançon peut-être, mais à coup sûr l'annonce, la promesse du progrès ; et si d'aventure elles nous mettent en garde contre les hypothèses trop vastes, les généralisations trop brillantes, les imaginations trop promptes faudra-t-il crier au mauvais service ? Non pas qu'en un domaine où il y a tout à faire nous répugnions aux hardiesses fécondes. Dans un article de la *Revue du Mois*, M. Dauzat, tout dernièrement, s'efforçait de montrer quel secours pouvait apporter à l'histoire, l'étude critique des principales limites phonétiques qui séparent du domaine provençal le domaine français[4]. Partant de cette idée qu'entre les phénomènes ethniques et phonétiques[5], il y a lien manifeste et indis-

1. E. Muret, *De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquents dans la Suisse Romande et en Savoie ; Romania*, 1908.

2. *Le suffixe germanique* ing *dans la formation des noms de lieu de la Suisse Romande et autres pays circonvoisins ; Mélanges de Saussure*, Paris, Champion, 1908, in-8.

3. *Le suffixe* -in, -ina *en moyen rhodanien* (*Romania*, XXXVIII, 1909).

4. *Les mouvements ethniques d'après les limites phonétiques ; Revue du Mois*, t. XI (1911).

5. C'est-à-dire entre le langage et la race, responsable de la structure particulière des organes vocaux chez les hommes de même sang. Déjà dans son *Essai*, M. D. invoquait la race pour rendre compte de ce fait qu'en dépit de l'isolement des communautés, isolement à peu près complet selon lui, certains phénomènes linguistiques coïncidaient sur des aires très vastes. Cf. également plus loin, p. 143. Dans son article, il cite comme exemple d'une influence de race sur le langage la théorie bien connue d'Ascoli, selon laquelle l'*ou* latin a passé à l'*u* dans tous les pays de l'empire romain habités par des

cutable, et cherchant à éclairer les premiers par les seconds, il tire de l'observation de toutes les grandes limites entre le Français et le Provençal, cette conclusion d'allure paradoxale : qu'à latitude égale, dans le centre de la France, l'élément celto-latin était en proportion plus grande à l'Est qu'à l'Ouest ; en d'autres termes, que l'Est de la Gaule fut moins germanisé que l'Ouest. Puis, très curieusement, il montre comment l'examen des anciens types d'habitation, de l'aire occupée par la maison gallo-romaine au toit presque plat, confirme de façon imprévue, mais frappante, cette intuition d'origine phonétique. Hypothèse échafaudée sur des hypothèses, terrain de « croulières » dangereuses et mouvantes : ce sont de belles témérités ; mais elles ont leur valeur, leur valeur de « provocation » si l'on veut, de sollicitation aux recherches et aux trouvailles. En courant au mirage, ne risque-t-on pas, après tout, de plus découvrir qu'en restant immobile, oisif et sédentaire ?

***

Du reste, ce n'est pas seulement par leurs conclusions propres, c'est par leur méthode que les travaux récents dont nous parlons méritent vraiment de nous intéresser. Lorsqu'on suit soi-même, de près, l'évolution de sa propre discipline, n'est-il pas curieux de voir à ses côtés le voisin — en l'espèce le linguiste — connaître des illusions, abjurer des erreurs, lutter péniblement contre des préjugés que l'on a partagés jadis, comme lui et avant lui ?

Reportons-nous par exemple à quelque cinquante ans en arrière. C'était l'époque où, dans le passé de l'ancienne France, un grand fait s'imposait à tous les historiens : l'existence, la réalité vivante de ces « provinces », si odieuses aujourd'hui à M. Armand Brette [1]... Du moment que la province apparaissait comme l'unité constitutive, l'unité de premier ordre du pays ; du moment qu'elle semblait avoir été le groupement administratif, judiciaire, financier, militaire le plus puissant, le mieux caractérisé de la France, — on n'aurait pas conçu qu'à chaque province un dialecte distinct n'eût

Celtes, et dans ceux-là seuls. Mais il n'ignore pas que beaucoup de linguistes n'acceptent pas cette théorie, et par exemple, pour prendre le dernier venu de ces « gens vétilleux », M. Philipon (*L'U latin dans le domaine rhodanien, Romania*, 1911).

1. Cf. son petit livre : *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789*, dont nous avons ici même discuté les conclusions (*R. de Synth.*, t. XVI-1, février 1908).

pas correspondu. Aussi, très simplement, l'existence de dialectes provinciaux était alors universellement admise. Des érudits pleins de bonne volonté en étudiaient la grammaire, en dressaient le dictionnaire. Ainsi le travail linguistique paraissait une sorte d'annexe du travail historique et semblait s'inspirer de principes analogues.

Mais tout changea bientôt. De même que les historiens à la notion de province, les linguistes s'attaquèrent à la notion de dialecte. Et en mai 1888, dans un discours célèbre prononcé à l'assemblée de clôture du Congrès des Sociétés Savantes[1], Gaston Paris déclara tout net : « Dans une masse linguistique de même origine, comme la nôtre, il n'y a réellement pas de dialectes. Il n'y a que des traits linguistiques, qui entrent respectivement dans des combinaisons diverses. » Chaque trait linguistique occupe d'ailleurs une certaine étendue de terrain dont on peut reconnaître les limites ; « mais ces limites ne coïncident que très rarement avec celles d'un autre trait ou de plusieurs autres traits ; elles ne coïncident pas, surtout, comme on se l'imagine souvent encore, avec des limites politiques anciennes et modernes ». Et il concluait : « Tout le travail qu'on a dépensé à constituer dans l'ensemble des parlers de France des dialectes... est un travail à peu près complètement perdu. »

Ainsi, plus de synthèse, des analyses ; plus d'unités dialectales, des phénomènes linguistiques étudiés, monographiés isolément ; chimérique, toute tentative pour tracer une limite nette, une limite « linéaire » entre la langue d'oc et la langue d'oïl, entre tel groupe de parler et tel autre : d'aucuns même, volontiers, trouveraient Gaston Paris trop peu radical et protesteraient contre son opinion que, si les limites des traits linguistiques « ne coïncident pas avec les limites politiques anciennes ou modernes », il en est parfois autrement pour les limites naturelles : montagnes, grands fleuves, espaces inhabités. M. Dauzat, par exemple, déclare « qu'il ne le croit pas en principe » et il soumet ses objections : « Les Pyrénées, dit-il, forment une limite dans leur partie centrale, mais non à l'Est. Et cependant, dans cette dernière région, il y a une limite, mais plus au Nord, entre Roussillon et Languedoc. Les Alpes neigeuses et escarpées ne constituent nulle part une limite linguis-

1. *Bull. de la Soc. des parlers de France*, n° 1.

tique, tandis que la minuscule chaîne du Forez en constitue une assez nette. » Faut-il dire que ces objections ne nous paraissent pas toutes également probantes, et qu'elles ont peut-être leur origine dans une conception trop linéaire de la limite naturelle? Si les Pyrénées, par exemple, font limite entre les parlers au Centre, mais non à l'Est, n'est-ce pas qu'elles ne sont en réalité une limite, une barrière naturelle qu'au Centre et non à l'Est[1]. Quant aux Alpes, ce pays de montagne, les relations les plus naturelles et les plus fréquentes sont entre hautes vallées, sans distinction de versants[2].

Mais laissons l'objection — d'autant que M. Dauzat n'est pas à court d'argument. Pourquoi, nous demanderait-il, le désert de la Crau, pourquoi les solitudes de la Sologne, les steppes des Causses, les Landes ne séparent-elles pas les parlers, n'en rompent-elles pas la continuité? Le désert de la Manche, l'estuaire de la Gironde font limite; pourquoi non l'embouchure de la Seine, ou celle de la Loire? Autant de difficultés qu'il serait intéressant de chercher à résoudre; mais, pour l'auteur, elles l'amènent à envisager le problème « sous son véritable aspect : la question ethnique ». La cause des évolutions phonétiques, écrit-il, nous la connaissons : « elle réside dans le changement de conformation des organes de la parole. Pourquoi le latin n'a-t-il pas évolué de la même façon à Paris, à Toulouse, à Madrid, à Florence? Parce que les habitants de chacune de ces régions avaient des organes vocaux dissemblables. Parce qu'ils n'étaient pas de même race. » Et reprenant d'ensemble la question : « Je souscris pleinement au jugement de Gaston Paris, lorsqu'il compare les parlers de France, dans leur bizarrerie, à une vaste tapisserie. Mais les tons ne se fondent pas sur tous les points en nuances insensiblement dégradées. Parfois, pour continuer la comparaison, on voit de larges touches aux teintes assez homogènes; parfois, au contraire, on remarque des

1. Cf. Barré, *L'architecture du Sol de la France*, Paris, Colin, 1903, p. 246 : « La partie centrale des Pyrénées constitue une véritable barrière que franchissent seulement quelques sentiers, et ce n'est que dans le voisinage des côtes que le réseau routier se développe et qu'apparaissent les voies ferrées. » Cf. également Vidal de la Blache, *Tableau de la France*, Paris, Hachette, 1903, p. 355-356, et, sur le col du Perthus et le Roussillon, la monographie de Calmette et Vidal : *Le Roussillon*, dans la *Rev. de Synth. Hist.*, t. XVII-3, décembre 1908, p. 310 et *passim*.

2. Vidal de la Blache, *op. cit.*, p. 358 : « Dans les Pyrénées comme dans les Alpes, les nécessités de la vie pastorale protestent souvent contre les séparations factices introduites par la politique s'inspirant d'une fausse géographie. »

heurts brusques, des transitions précipitées. Il n'y a pas de dialectes aux limites nettes ; mais on peut distinguer un certain nombre de *régions linguistiques naturelles*, caractérisées par la présence de plusieurs phénomènes importants...

Singulière fortune, singulière attraction, en vérité, de cette notion de région naturelle dont un beau livre de M. Gallois a éclairci, comme on sait, les origines; mais surtout, parallélisme d'efforts remarquable chez l'historien et chez le linguiste, aux prises avec une réalité dont la complexité leur apparaît croissante et forcés de tenir compte, dans leur double désir de la classer en l'embrassant toute, d'éléments sans cesse plus riches et plus nombreux. Notions de province d'abord et de dialecte, d'unité provinciale et dialectale ; puis, critique vigoureuse, analyse destructive, dissolution d'unités reconnues et proclamées factices ; mais les éléments isolés, dissociés, n'est-il pas possible et légitime de les recomposer en ensembles nouveaux ? Et voici qu'apparaît, en linguistique comme ailleurs, une notion commode, compréhensive, séduisante — mais que d'autres, déjà, s'appliquent à critiquer...

Faut-il d'autres exemples de cette parenté des attitudes intellectuelles chez les linguistes et chez les historiens ? N'est-il pas intéressant de voir nos voisins aux prises avec cette vieille, cette instinctive illusion de la permanence et de la continuité des phénomènes — avec cette illusion tenace d'une évolution toujours pacifique et sans heurts, sans chocs, sans traumatisme, que nous aussi nous avons bien connue ? On constate l'existence d'un mot, en latin, et, dans un parler français moderne, on rencontre son représentant phonétiquement correct. Comment ne pas croire d'abord que ce mot s'est simplement transmis de génération en génération? C'est d'hier seulement que les philologues sont en garde contre un tel préjugé; c'est d'hier que « la géographie linguistique, combinée avec l'examen des choses et l'histoire des choses [1] », en leur montrant que cette vue simple était une vue inexacte, leur a révélé la puissance et le rôle de l'emprunt. Mais y a-t-il si longtemps que

1. A. Meillet, leçon citée, p. 13. — Sur l'importance à ce point de vue des études de géographie linguistique, cf. la brochure citée de Gilliéron et Mongin : *Scier dans la Gaule Romane*, p. 24-25 : « Elle (la géographie linguistique) met en pleine lumière le danger couru par l'étymologiste, appuyé sur la phonétique pure : celui d'interpréter comme le produit d'une évolution autochthone régulière et en partant du latin une forme qui ne s'est implantée sur un point qu'au milieu du XIXe siècle peut-être — une forme d'une romanité tertiaire ou quaternaire, immatriculée par les patois. »

le médiéviste a cessé de conclure, de similitudes extérieures et d'identités verbales, à l'origine romaine directe, à la transmission directe du IIIe ou du IVe siècle après J.-C. au XIIe ou au XIIIe, des libertés municipales dans les communes françaises — ou le celtisant, de l'existence actuelle des parlers bretons à la perpétuité sur le sol armoricain d'une race bretonne? Illusions pareilles et progrès identiques.

***

Concluons en deux mots. Qu'ils en aient tous ou non conscience, une évolution profonde s'accomplit dans les idées des linguistes — qui forcément, pour les historiens et pour les géographes, rend leurs études plus présentes et plus accessibles. Au lendemain de la publication des *Mélanges de Saussure*, nous rencontrions, dans le *Bulletin* de la Société de Linguistique de Paris [1] un témoignage tout spontané et bien intéressant du renouveau des études linguistiques : c'étaient quelques lignes de M. Havet, où se trouvait notée l'impression de vie, de jeunesse, de travail allègre et joyeux que donnent ces pages choisies de linguistes qualifiés.

Le langage, écrivait M. Havet, le langage tel qu'il apparaît à travers un tel livre ressemble vraiment à un organisme vivant — non plus, comme jadis dans certains ouvrages, « à une collection d'anatomie ». Et il ajoutait : « Partout, on nous fait entrevoir derrière lui l'humanité dont il est l'œuvre, la pensée dont il est l'instrument. Les exemples sont tirés non plus des dictionnaires, qui mêlent tout, mais des documents directs. Dans toutes les questions d'origine, le point de vue évolution est substitué au vain point de vue création. La chronologie, lumière de l'histoire, devient aussi la lumière de la linguistique. L'histoire des mots enfin devient psychologique. » Eh oui, ce sont les nouveautés vivantes et fécondes d'aujourd'hui. N'en retenons qu'une seule : « Partout on nous fait, derrière le langage, entrevoir l'humanité dont il est l'œuvre, la pensée dont il est l'instrument. » Le langage, fait social : on sait sur ce point les beaux travaux de M. A. Meillet [2]. Comment,

1. T. XVI-1, sept. 1909, p. LIV.

2. Cf. notamment son étude : *Comment les mots changent de sens* (*Année Sociologique*, 1904-05). Cf. également, entre autres travaux du même auteur qui rentrent dans le cadre du présent article, son mémoire de 1906 : *Quelques hypothèses sur les interdictions de vocabulaire dans les langues indo-européennes*. Il y montre ingénieusement que l'étude des noms de certains animaux, l'ours notamment, atteste l'usage

aujourd'hui, expliquerait-on les faits linguistiques à l'aide des seules considérations physiologiques et psychologiques? Le langage n'évolue-t-il pas dans un milieu social? Son objet n'est-il pas de permettre des relations sociales? N'est-il pas maintenu et conservé par ces relations mêmes? Hier encore, dans un mémoire que nous n'aurons pas l'impertinente prétention de louer [1], M. Jules Bloch, par la discussion critique d'une enquête menée en pays tamoul montrait curieusement que la distinction des castes — distinction d'ordre social entre toutes — que « la division en Brahmanes, Sudras et impurs domine l'état linguistique du pays tamoul », comme elle domine les autres manifestations de la vie sociale : usages religieux, règles relatives au mariage, à la nourriture, au vêtement, répartition des métiers, distribution des habitations, etc. Confirmation bien nette, bien ingénieuse aussi parmi tant d'autres, d'idées qui de plus en plus se montrent bonnes et fécondes à l'expérience. Mais les limites des langues elles-mêmes, quelques restrictions, quelques précisions qu'il convienne d'apporter à cette affirmation, ne coïncident-elles pas avec celles des groupes sociaux? Si ces remarques sont justifiées — et elles le sont — on voit aisément quels liens de réciprocité doivent se nouer forcément et de plus en plus entre les linguistes, les sociologues et, dans la mesure où ils collaborent à l'étude des milieux et des relations sociales, les historiens et les géographes.

Nous parlions tout à l'heure de l'emprunt. Qu'on lise à ce propos les premières pages de la thèse, parue en 1909, de M. A. Ernout sur *Les éléments dialectaux du vocabulaire latin* [2], ces éléments d'emprunt que la phonétique signale comme tels, mais dont seule l'étude des conditions géographiques, historiques et sociales du peuple romain peut expliquer l'introduction dans un vocabulaire primitivement homogène ; qu'on suive, dans le premier chapitre de

ancien du tabou chez les populations de langue indo-européenne. R. Gauthiot, dans un travail sur *Les noms de l'abeille et de la ruche en indo-européen et en finno-ougrien*, a développé depuis des conclusions analogues (*Mém. Soc. Linguistique Paris*, t. XVI, 1910-11) et révélé l'usage d'un tabou portant sur le nom d'une bête non hostile, mais bienfaisante à l'homme. De plus, il a montré d'une façon fort intéressante comment l'étude du vocabulaire permet de reconstituer, avec une précision très appréciable, la technique de l'apiculture la plus primitive ; toute sa deuxième partie témoigne excellemment du profit que les linguistes peuvent retirer de la connaissance des choses passées : *Wörter und Sachen*.

1. *Castes et dialectes en tamoul* (*Mém. Soc. Linguistique de Paris*, t. XVI, 1910-1911).

2. Paris, Champion, 1909, in-8.

ce livre vraiment neuf, l'exposé des conditions historiques de l'emprunt à Rome, et de la manière dont, de tout temps et dès les origines, le parler de la ville s'est trouvé en contact étroit avec des parlers très voisins de lui, comme celui des paysans du Latium, et aussi avec des dialectes de même origine mais d'évolution différente : l'osque, l'ombrien, le sabin, le falisque ; qu'on apprécie ainsi la justesse pénétrante d'une vue de M. Meillet sur la coïncidence de l'évolution linguistique, particulièrement rapide en latin, avec les changements, également rapides et profonds, qu'ont subis à Rome les institutions familiales, économiques, politiques et l'étendue de la cité même — peu de lectures sans doute peuvent donner plus net à l'historien le sentiment que, s'il n'a pas à s'improviser linguiste, il peut du moins trouver chez le linguiste, en maintes circonstances, plus qu'un auxiliaire, plus qu'un collaborateur indépendant : un éveilleur d'idées, un entraîneur.

LUCIEN FEBVRE.

LEIBNIZ HISTORIEN[1]

I

Les biographes de Leibniz n'ont pas coutume d'insister sur ses travaux historiques; ils les signalent en passant, mais une brève mention suffit pour que tout lecteur réfléchi se demande : « Dans quel esprit, selon quelles méthodes, ce philosophe a-t-il traité l'histoire? Par quels liens ses recherches érudites se rattachent-elles à sa pensée spéculative? » La curiosité redouble quand on se rend compte que ces recherches, loin de n'être pour Leibniz qu'une occupation accessoire, ont accaparé la plus grande part de son temps et de ses efforts. Pourtant le problème est resté longtemps à peine effleuré ; les quarante-cinq pages consacrées à Leibniz dans un ouvrage sur l'historiographie allemande[2] ne répondent pas encore à l'ampleur du sujet. C'est que, pour une enquête approfondie, « il ne suffit pas de connaître les œuvres historiques de Leibniz qui ont été éditées, il faut encore recourir à celles qui sont restées en manuscrit ; on doit les éclairer non seulement par l'étude des œuvres politiques et philosophiques de l'auteur, mais encore par celle de son immense correspondance, dont une partie reste inédite ». Lorsqu'il s'est engagé dans une telle entreprise, M. Davillé n'en ignorait point les difficultés. En un sens, les circonstances l'ont bien servi, puisque l'Institut, sur la recommandation de M. Boutroux, l'a chargé de missions en France, en Angleterre et aux Pays-Bas, pour y rechercher les œuvres encore

1. *Leibniz historien*, essai sur l'activité et la méthode historiques de Leibniz, par Louis Davillé, docteur ès lettres. — In-8 de XII-798 p., Félix Alcan, éditeur.

2. *Geschichte der Deutschen Historiographie seit dem Auftreten des Humanismus*, par Fr.-X. von Wegele, 1885.

inédites de Leibniz, puis à Hanovre, pour y étudier les manuscrits et la correspondance relatifs aux ouvrages d'histoire. Mais, pour des fouilles si étendues, le temps lui fut strictement mesuré ; ensuite il en a dû classer les résultats loin de toute grande bibliothèque, aux rares heures de loisir que lui laissait son emploi de professeur de collège, puis de chargé de cours dans un lycée. On comprend que ses juges de la Sorbonne aient tenu à proclamer l'estime — l'un d'eux a même dit : le respect — que doit inspirer un si énergique, un si patient labeur. Sous le titre modeste d'un Essai, la thèse de M. Davillé nous apporte plus qu'une esquisse ou qu'une contribution partielle ; c'est un ouvrage d'ensemble, où nul aspect de la question n'est négligé. On ne refera pas l'ouvrage, on ne pourra qu'y apporter des corrections et des compléments. L'auteur lui-même a tout fait pour faciliter cette révision : sachant quelles peines sa riche documentation lui avait coûtées, et qu'il serait presque impossible de la rassembler à nouveau, il a tenu à nous la livrer tout entière. Aussi bien ne l'a-t-il pas parfaitement dominée ; de ce luxe de références, la rédaction et la composition ont quelque peu souffert ; le livre se prête mal à une lecture suivie ; et, malgré le secours d'un index très soigné (p. 747-788), on ne s'y oriente point sans quelques tâtonnements. Surtout les idées générales ne se dégagent pas avec une clarté suffisante. Non qu'elles ne soient exprimées toutes ; mais, obscurcies par la profusion des détails et séparées par de trop longues suites de citations ou d'exemples, elles perdent par là même en netteté, et, ce qui est plus grave, en cohérence. L'auteur ne les aurait pas seulement mieux expliquées, il en eût pris lui-même possession plus sûre, si, les détachant enfin de leurs preuves, il avait tenté de les rassembler, de les enchaîner en une sorte de libre discours.

II

La première partie (p. 1-333) décrit, suivant un ordre presque strictement chronologique, l'*activité historique* de Leibniz, principalement considérée dans la production de ses grandes œuvres. On comprendra qu'un tel récit se laisse à peine résumer.

Tout enfant, Leibniz s'intéresse aux lectures d'histoire sacrée et

profane ; dans la bibliothèque de son père, il lit Tite-Live, Hérodote, Xénophon, l'Histoire Auguste. Vers l'âge de treize ou quatorze ans, les « matières de méditation » le détournent « des humanités et des histoires », sans les lui faire prendre en dégoût. Il ne sent point, comme Descartes, le besoin d'un choix exclusif. La révolution cartésienne est accomplie, le prestige de l'autorité est rompu ; il n'est plus vrai qu'à se montrer « curieux des choses qui se pratiquaient aux siècles passés », on se condamne à demeurer « fort ignorant de celles qui se pratiquent en celui-ci [1] ». Bien plus, entre les multiples curiosités de Leibniz, il n'en est pas une seule qui ne le dirige en quelque manière vers l'étude du passé. En philosophie, un souci d'éclectisme le dispose à renouer les liens avec la pensée des Grecs et même des scolastiques. Sa théorie du mouvement, ses travaux mathématiques lui font désirer de connaître le développement des arts mécaniques et des sciences chez les anciens. De même ses travaux juridiques le ramènent sans cesse à l'histoire du droit ; ses vastes desseins politiques et ses visées religieuses l'intéressent à la formation des États et des Églises. Or les histoires déjà faites ne sont pas de nature à le contenter ; il faut qu'il les corrige et qu'il les continue, qu'il recueille de toutes parts une information de première main. Il possède la qualité indispensable à cette tâche : l'amour des textes et des faits. Bien assuré de sa puissance de travail, il n'ira pas se dérober, par impatience des résultats, à la lenteur des vérifications minutieuses. Il lui plaît d'organiser une matière encore informe et d'éprouver là comme ailleurs, par l'invention des méthodes les plus fécondes, les ressources de son esprit. En cela se marque un génie non seulement encyclopédique, mais proprement universel.

Pourtant Leibniz est sincère quand il range « la connaissance des coustumes, des généalogies, des langues, et même toute connaissance historique des faits tant civils que naturels » parmi « les pensées confuses qui ne nous rendent pas plus parfaits ». Nous devons l'en croire quand il déclare : « Si j'avais le choix, je préfèrerais l'histoire naturelle à la civile, et les coustumes et les lois que Dieu a établies dans la nature, à ce qui s'observe parmi

1. *Discours de la Méthode*. 1re partie. — Cf. la lettre de Leibniz à Huet, évêque d'Avranches, où il explique la réaction cartésienne contre l'humanisme par le développement des sciences de la nature, mais aussi par le souci d'originalité et la paresse des nouveaux auteurs. V. aussi son mémoire intitulé : *Spongia Exprobrationum, seu quod nullum doctrinæ veræ genus sit contemnendum*. — Davillé, p. 358-59.

les hommes » ; et, plus tard : « Depuis ma jeunesse mon grand but a esté de travailler à la gloire de Dieu par l'accroissement des sciences... quoique les conjonctures m'ont obligé d'entrer dans les charges où j'ai eu la justice, l'histoire et les affaires politiques pour objet[1]. » Il faut faire en effet la part des conjonctures, ou plutôt des nécessités de l'existence. Lorsqu'en 1674, à l'âge de 28 ans, Leibniz accepta la charge de bibliothécaire à Hanovre, qui touchait de près à celle d'historiographe, il ne songeait pas que ses protecteurs la regarderaient bientôt comme la plus importante de ces fonctions. Dès lors il avait, comme dit Couturat, « un boulet rivé au pied, qu'il devait traîner toute sa vie ». Presque aussitôt on l'emploie à soutenir les prétentions de la famille des Guelfes ; il rédige une biographie du duc Jean-Frédéric, puis un opuscule sur « la grandeur de la Sérénissime maison de Brunsvic-Lunebourg ». Ses doutes critiques l'engagent dans une correspondance assidue avec des érudits de tous pays ; pour consulter sur place les pièces nécessaires, il fait un voyage de trois années (1687-90). Il se dépense en démarches pour l'institution d'un Collège Historique Impérial. A plusieurs reprises, il esquisse, sur un plan très large, l'histoire du duché de Brunswick, la liant toujours davantage à l'histoire de l'Allemagne entière et même à celle de l'Europe[2]. Il publie en 1692 le *Codex juris gentium diplomaticus*, contenant « toutes sortes d'actes publics qui ont du rapport aux droits et aux intérêts des princes[3] » et précédé d'une préface « qui vaut bien un livre tout entier ». Tout en poursuivant ses recherches spéciales sur « la connexion des maisons de Brunsvic et d'Este », il néglige peu à peu l'histoire du duché pour s'enquérir des origines des Germains et projeter une histoire de l'empire d'Allemagne ; c'est dans cette pensée qu'il édite en 1697, sous le titre d'*Accessiones historicæ*, une série de chroniques du Moyen Age ; et que dans sa *Mantissa* (1700), supplément au *Codex Diplomaticus*, il borne son choix à des textes concernant la seule Allemagne. Pourtant il paie sa dette au duché en publiant (1707-11) les *Scriptores Brunsvicensia illustrantes*. Il voue enfin ses dernières années à la rédaction des

1. V. Davillé, p. 360-61. — Ici l'on songe à Gœthe, se plaignant d'avoir été trop distrait des sciences et de la poésie par ses fonctions à la cour de Weimar.

2. Comparer, dans Davillé, le premier et le deuxième plan (p. 100-101), au troisième (p. 113 et suivantes).

3. V. p. 126 sqq.

Annales Imperii[1] ; et quand la mort l'interrompt, il n'a pu mener à bien que le récit des deux premiers siècles à partir de Charlemagne.

Les documents amassés par Leibniz rendent encore service à nos contemporains ; et plus d'un médiéviste allemand regarde les *Annales Imperii* comme une œuvre « fondamentale ». Il est d'ailleurs édifiant, il est beau qu'un philosophe ait travaillé plus que personne à entretenir dans son pays une tradition d'érudition consciencieuse. Mais pour cela, c'était assez qu'il fournît quelques modèles ; mieux secondé, il n'eût pas lui-même exécuté maintes besognes que son vrai rôle était plutôt d'inspirer et de surveiller. Si d'ailleurs nous avions signalé tous ses écrits de circonstance, on jugerait mieux à quel point l'a gêné le soin de fournir des titres aux prétentions territoriales, ou simplement à la vanité des princes ; que de fois revient, dans ses lettres, le nom de l'obscur Azon, commun ancêtre des maisons d'Este et de Brunswick ! Il est probable aussi que, livré à lui-même, Leibniz ne se serait pas confiné dans l'étude du Moyen Age, c'est-à-dire de l'époque la moins connue, la plus confuse, et qui se prêtait le moins aux vues d'ensemble dont il était capable. A le voir sans cesse assouplir ou briser le cadre étroit de ses travaux, et proposer par endroits, sous le nom d'*Histoire littéraire,* quelque chose comme une histoire de la civilisation, on se laisse d'abord aller à croire qu'un plus libre emploi de ses forces eût produit une œuvre d'un nouveau genre, une histoire telle qu'un philosophe pouvait seul, alors, en avoir l'idée. Peut-être serons-nous pourtant d'un autre avis, si la construction de ses livres nous révèle qu'il s'est soumis sans effort à l'esprit de son époque, ainsi qu'aux traditions de l'histoire érudite.

III

« La seconde partie expose, dans un ordre logique, quelle était, pour Leibniz, la nature de l'histoire, par quels procédés il essayait d'en établir et d'en exposer les faits, à quels résultats généraux il

1. Les Annales devaient être précédées par deux dissertations, l'une « *de antiquissimo harum regionum statu, qui ante historicos ex naturæ vestigiis haberi potest* », l'autre « *de migrationibus gentium, præsertim quæ in has regiones venere* ». Nous possédons la première, le *Prologée;* les notes destinées à l'autre montrent quel parti Leibniz voulait tirer des monuments préhistoriques et de la comparaison des langages.

parvenait. » Au premier regard, en effet, on peut estimer logique un ordre qui paraît suivre de près les étapes successives du travail historique, montrant d'abord comment Leibniz définit et conçoit l'histoire (ch. I); ensuite, quels matériaux il met en œuvre, et à quelles sciences auxiliaires il a recours pour les élaborer (ch. II); puis, quels sont les procédés et les règles de sa critique (ch. III); comment il choisit et classe les faits (ch. IV); comment il construit et formule son récit (ch. V); pour aboutir enfin aux généralisations les plus vastes, à la philosophie de l'histoire (ch. VI). Mais ce bel ordre n'est pas obtenu sans artifice. Les chapitres II à V forment un tout qui pourrait se suffire [1]; ils s'appuient sur des preuves empruntées presque toutes aux ouvrages d'histoire; on y voit l'esprit de Leibniz réagir directement, spontanément, au contact des faits et des textes, et se modeler autant qu'il peut sur son objet. Par contre, le chapitre I ne devient pleinement intelligible que si, franchissant un long intervalle, on le relie au ch. VI [2]. Dans l'un et l'autre, les citations essentielles sont tirées des œuvres logiques et métaphysiques. On y voit Leibniz marquer la place qui revient aux faits historiques dans le système des réalités; à la science de ces faits dans le système des connaissances. L'entrecroisement ou le mélange de réflexions si différentes n'est pas seulement cause de confusion; il entraîne de plus un risque de méprise : le lecteur peut s'exagérer tantôt ce que l'histoire, chez Leibniz, doit à la philosophie, et tantôt ce qu'elle lui donne en retour. Entre ces deux activités d'un seul et même génie, il existe assurément une solidarité profonde. Préciser leurs relations, leur influence mutuelle, c'était bien le problème central de cette deuxième partie. Mais pour avoir quelques chances de le résoudre avec rigueur, il convenait d'en isoler soigneusement les termes, avant d'établir entre eux point par point cette correspondance et cette harmonie qui sont ici, dès le début, trop facilement présumées.

1. J'y joindrais la fin du ch. I (p. 362-83) sur les motifs de cultiver l'histoire. Des thèmes de philosophie traditionnelle et populaire s'y mêlent à l'expression de préférences personnelles, sans relation profonde avec le système de Leibniz. Et peut-être encore faudrait-il y rattacher la *philosophie de l'histoire a posteriori* (ch. VI, p. 722-741).

2. A ce second ensemble il faudrait rapporter les pages 547-53 concernant le *principe de certitude morale,* les degrés de probabilité et l'art de les évaluer. On s'étonne de les trouver au ch. IV; l'auteur les aurait sans doute insérées dans le chapitre de la critique (soit au début, soit à la fin) s'il avait pu dériver d'affirmations aussi abstraites les procédés réellement employés par Leibniz pour passer des documents aux faits.

Observons donc d'abord Leibniz, aux heures où il néglige *Théodicée* ou *Monadologie*, pour s'appliquer aux *Annales*. Nous apprenons qu'il examine telles sortes de « monuments », et qu'il prend telles précautions contre l'erreur. Discerner quels procédés lui sont propres, en quoi sa technique s'écarte de celle de ses devanciers, voilà qui nécessiterait des comparaisons nombreuses. M. Davillé ne pouvait à ce propos passer en revue toute l'historiographie du XVIIe siècle ; du moins, par ses recherches sur la Lorraine, connaît-il les Bénédictins — Mabillon et Dom Calmet — et ses brèves indications préparent une confrontation plus attentive. En ce qui concerne les sources, il semble bien, par exemple, que Leibniz ait élargi l'usage des documents figurés, en y comprenant : « tous les produits de l'industrie humaine, ustensiles, tombeaux, constructions ». Certainement, il fut des premiers à tenir les divers langages pour « les plus anciens monuments des peuples », et qui peuvent nous révéler leurs « cognations et migrations » ; il conclut même trop simplement, des rapports entre les langues, à des rapports entre les races ; mais n'est-ce pas un préjugé vivace encore de nos jours ? Parmi les sciences auxiliaires, il n'oublie donc pas la philologie ; il accorde à la géographie plus d'importance que ne faisaient ses contemporains ; son souci d'organisation se marque bien dans ses projets de bibliographie. Il n'est pas indifférent de savoir qu'il transcrivait ses renseignements sur des feuillets détachés, sur des fiches, au lieu de les aligner d'une suite, comme Du Cange, Bossuet et Mabillon, sur des cahiers ou des registres.

M. Davillé s'aventure beaucoup en avançant que « Leibniz aurait fait, le premier, l'application du doute critique à l'histoire ». Leibniz s'attache bien à discerner « les monuments légitimes de ceux qui ne le sont pas..., le supposé du véritable et la fable de l'histoire ». Mais ce scrupule ne lui est point particulier ; et, sauf les perfectionnements qu'il apporte à l'*herméneutique* (ou critique d'interprétation), il n'y a pas un de ses procédés critiques dont il soit vraiment l'inventeur. Au lieu de compter les témoignages, il a raison de les peser ; mais fussent ils contradictoires et de valeur fort inégale, rarement il renonce à les concilier. Du reste les deux principes qui dominent, nous dit-on, sa « critique d'exactitude », sont : que le faux contient le vrai, et que le meilleur est plus croyable que son contraire. Il est donc naturel qu'il s'évertue à chercher trace de quelque événement réel sous chaque tradition

et sous chaque légende. A l'égard des miracles, son attitude reste indécise. Ici plus qu'ailleurs, il faudrait provisoirement écarter les textes métaphysiques, car la pratique de Leibniz n'est pas dominée par sa théorie. Raisonne-t-il sur le miracle en général? il tient à se montrer orthodoxe, à n'être pas confondu avec le monstre Spinoza; la part qu'il fait aux « opérations extraordinaires de Dieu » ne s'accorde que par de subtils détours avec le déterminisme, avec l'harmonie préétablie, avec la notion de l'ordre universel. Mais trouve-t-il dans une chronique l'attestation d'un fait miraculeux? rarement il hésite à supposer, comme Hume le fera plus tard constamment et par système, une illusion des témoins.

« L'analyse des documents, guidée par la largeur des vues philosophiques, a conduit Leibniz à exposer dans ses ouvrages à peu près tous les ordres de faits dont l'historien peut s'occuper aujourd'hui. En cela, il diffère profondément de ses contemporains. » On ne fera pas reproche à M. Davillé de prodiguer ici les références (pp. 558-601); son assertion en vaut la peine, et je crois bien qu'il réussit à la prouver. Pourtant l'énumération des divers « ordres de faits » nous laisse ignorer encore la part faite à chacun d'eux dans l'ensemble du récit. Il ne suffit pas de nous dire lesquels reviennent le plus souvent; il faudrait nous désigner ceux autour desquels les autres sont groupés, ceux qui reçoivent la plus vive lumière. La composition des Annales est toute réglée par la chronologie[1]; Leibniz n'en est-il pas gêné quand il s'agit de décrire des institutions durables? Nous apprenons qu'il s'intéresse avant tout aux personnes, à leurs actes, aux événements de leur vie; s'ensuit-il qu'il relègue à l'arrière-plan les transformations du droit, des sciences, des arts et des mœurs? M. Davillé souligne si fort toutes les intentions de Leibniz, que chacune à son tour paraît la principale[2]. On sent qu'emporté par son zèle, il attribuerait volontiers au philosophe l'honneur d'avoir réalisé plus qu'à demi une forme de l'histoire qu'il a tout juste pressentie.

1. V. Davillé, p. 649 : « Si, comme l'a dit Gœthe, « toute la force d'un livre est dans la composition et dans le plan », il n'y en a guère dans les *Annales*. »

2. Non pas si l'on se reporte aux références. Nous lisons (p. 584) : « C'est pour l'étude des mœurs, des coutumes et des traditions que Leibniz paraît avoir le plus de penchant »; — les exemples cités en note sont très faibles. Quant aux faits économiques, les lettres de Leibniz attestent l'importance qu'il leur accordait; mais il en est à peine question dans son histoire. Etc...

Aussi se voit-il forcé d'atténuer sa louange quand, de l'examen des faits, il passe à la construction historique. Les questions que Leibniz se pose, l'analyse à laquelle il soumet les textes, vont toujours à la découverte du détail individuel. Leibniz recourt à l'hypothèse, et compare son rôle en histoire à celui qu'elle joue en astronomie; mais toutes ses conjectures sont de portée fort restreinte; elles reconstituent des faits particuliers, elles ne remontent pas à des lois. Leibniz croit autant que Voltaire à l'action des petites causes qui souvent engendrent d'immenses effets. Autant que Voltaire, non dans le même esprit : car pour lui les causes minimes ne doivent rien au hasard; elles se relient à « la connexion universelle des choses [1] »; mais qu'importe, si pour nous le lien reste caché? Les citations ne nous présentent aucune réflexion sur les rapports entre l'individu et la société, ni sur la régularité des faits sociaux. En somme « rarement Leibniz a généralisé, sauf quand les documents le lui permettaient facilement. Peut-être s'est-il défié en histoire de la généralisation, dont il connaissait toute la difficulté dans les sciences de la nature..... Le souci de la clarté lui fait choisir la méthode analytique, mais ce choix résulte moins, peut-être, d'un système conscient, que du fait *qu'il a simplement suivi l'exemple des chroniqueurs de son temps,* qui ne généralisaient pas *parce qu'ils n'en avaient pas l'idée C'est évidemment pourquoi il préfère les faits particuliers aux faits généraux,* ou, du moins, il leur donne une plus grande place dans son œuvre, puisque l'histoire des individus et l'histoire politique et militaire priment chez lui l'histoire des institutions et des faits économiques [2]. » Enfin les jugements de valeur que Leibniz porte sur les faits ne semblent pas davantage en étendre la portée : ils ne dépendent pas d'un critère objectif; en dépit d'un visible effort vers l'impartialité, ils trahissent les partis-pris naturels d'un bon Allemand et d'un bon luthérien.

IV

Avant de demander à Leibniz une définition philosophique de l'Histoire, il convient de rappeler la signification très large que le mot devait aux précédents d'Aristote et de Bacon. L'Histoire,

1. V. p. 158 de cet article, note 1, citation finale.
2. Davillé (p. 622-3).

pour ce dernier, étant science de mémoire, recueil, description et classement des faits, s'oppose à la philosophie, science de raison, science explicative, recherche des lois. Mais, au-dessus des lois dégagées par l'instruction baconienne, Leibniz admet qu'il existe des vérités nécessaires qui ne dépendent point de l'expérience. A la distinction trop simple entre les *théorèmes* et les *observations*, il lui faut donc substituer une division de la connaissance en trois classes : « Toute proposition est, soit singulière : d'où l'*Histoire*... ; soit universelle mais contingente : d'où l'*Observation*[1] ; soit universelle nécessaire, et démontrable à partir de la définition même de ses termes : d'où la *Science* ». Leibniz, suivant toujours Bacon, se garde bien de confondre, avec l'histoire naturelle, l'histoire civile ou humaine, qui correspond au monde des esprits. Mais il continue de ranger l'histoire des lieux, ou géographie, à côté de l'histoire des temps. Il n'insiste aucunement sur le caractère spécial que présente le récit d'un devenir sans répétitions, d'une succession irréversible. Aussi bien, pour rencontrer une classification des sciences où le point de vue propre à l'histoire soit nettement reconnu, faut-il attendre les récentes tentatives de MM. Naville et Goblot. L'idée semblait aller de soi ; faute de s'y arrêter, on ignorait — Leibniz ignore — les problèmes, familiers aux lecteurs de cette Revue, que soulève aujourd'hui l'opposition entre les sciences de la durée et les autres sciences du réel.

Nous revenons à la même définition, par un détour, mais en pénétrant plus avant dans la pensée leibnizienne, si nous partons à présent — comme M. Davillé l'a fait d'abord — de la différence essentielle entre les vérités nécessaires et les vérités contingentes. Au regard de l'esprit divin, tout se résout en nécessité ; mais la nécessité logique, qui détermine les possibles, reste distincte de la nécessité morale, qui détermine le réel : la première est fondée sur les principes d'identité, de contradiction et du tiers exclu ; la seconde est régie par le double principe de raison suffisante. Pour l'entendement humain, incapable de l'analyse infinie qui rendrait compte de chaque chose par la totalité de ses raisons, la nécessité morale se traduit en contingence. Le souci d'échapper au

1. *L'Observation*, c'est la science inductive ; *les observations* n'en sont que les matériaux. Donc, malgré ce qui nous est dit (p. 340 et note 4) Leibniz ne confondra jamais l'Observation ainsi définie avec l'histoire, simple « catalogue d'observations ».

fatalisme contraint Leibniz à donner cette contingence pour le contraire de la nécessité. Néanmoins la différence entre les propositions *a priori* et les propositions *a posteriori* demeure toute relative à la limitation de notre esprit; on ne peut donc l'assimiler à celle que Kant établit entre les propositions analytiques et les propositions synthétiques; on doit s'en garder d'autant plus, que l'usage de ces deux termes répond chez Kant à l'intention de dresser une logique nouvelle contre celle même de Wolf et de son maître Leibniz [1]. — Ajoutons que le domaine des vérités contingentes déborde celui de l'histoire. Car « les lois mêmes de la nature, qui gouvernent les mouvements, ne sont ni tout à fait nécessaires, ni tout à fait arbitraires »; on doit les dire contingentes, puisque d'autres systèmes de lois étaient logiquement possibles, et qu'elles ont été choisies en raison de leur perfection. Au sens large, l'histoire est donc l'étude des *vérités contingentes singulières;* au sens étroit, elle ne comprend que celles de ces vérités qui concernent le développement des esprits (autrement dit, des monades douées de perceptions claires et distinctes).

La dignité d'une telle étude sera placée plus ou moins haut, selon le degré de réalité qu'on reconnaît aux êtres singuliers. Or, maints passages de Leibniz nous orientent vers la conclusion suivante : chaque essence individuelle n'est rien de plus qu'un certain entrelacement de propriétés générales [2]. Mais l'auteur de la Monadologie aurait sans doute protesté contre cette interprétation

1. M. Davillé n'aurait pas risqué ce rapprochement, s'il avait alors eu sous les yeux une phrase qu'il cite beaucoup plus loin (p. 697) et que Leibniz a souvent répétée : « En consultant la notion que j'ai de toute proposition véritable, je trouve que *tout prédicat*, nécessaire ou contingent, passé, présent ou futur, *est compris dans la notion du sujet*. » Ceci ne contredit pas le passage de la *Théodicée* (cité p. 338) selon lequel les propositions *a priori* ont leurs termes identiques, et les propositions *a posteriori* ne les ont pas. Il y a bien en effet chez Leibniz une synthèse, mais une seule : celle par où le principe de raison, irréductible aux principes logiques, se joint à eux pour déterminer, entre tous les systèmes de *compossibles*, le meilleur système, le meilleur monde, seul digne d'être réalisé. Une fois posée cette synthèse primitive, toutes les vérités, toutes les existences, toutes les notions des sujets réels en découlent avec une nécessité analytique. — Or c'est tout justement cette unique synthèse que M. Davillé méconnaît, quand il affirme par ailleurs (p. 696) « que le principe de raison se ramène en quelque sorte au principe d'identité ».

Non moins imprudent est le rapprochement esquissé (p. 339) entre la notion de la *contingence* chez Leibniz et celle du *hasard* chez Cournot. Car pour Cournot le hasard résulte, non, comme il est dit, « d'un entrecroisement de lois », mais d'une rencontre entre des séries causales indépendantes. La finalité universelle selon Leibniz exclut l'indépendance des séries. A ses yeux, « la fortune et le hasard ne sont que des apparences, qui viennent de l'ignorance des causes, ou de l'abstraction qu'on en fait ».

2. V. Davillé, p. 339, et la note, qui se réfère à Couturat : *La logique de Leibniz*.

de sa doctrine. Il se réclame fréquemment d'Aristote; au premier dicton de l'école : « Il n'y a de science que du général », il n'a jamais sacrifié le second : « Rien n'existe, que le particulier. » Le problème de l'individuation n'est pas à ses yeux résolu par la nature de l'espace et du temps [1], ni, semble-t-il, par le principe de raison [2]. Il y faut un principe irréductible, que le philosophe marque d'un accent énergique : « *Ce qui n'est pas véritablement* UN *estre n'est pas véritablement un* ESTRE. » Ainsi, dans tout jugement de réalité, les prédicats dûment analysés ont beau se ramener à des notions communes, le seul sujet auquel ils puissent se rapporter sera toujours la notion d'une ou de plusieurs substances individuelles. Leibniz ne ressemble donc point à ceux-là qui professent le mépris de l'histoire parce qu'ils tiennent l'individualité pour une simple illusion.

En dehors de ce cas extrême, il n'y a pas une philosophie qui ne comporte à sa manière une justification de la connaissance historique. Nous ne pouvons lire une preuve du contraire dans des textes de Malebranche ou de Descartes [3] qui ne condamnent rien de plus que l'abus de l'érudition en des matières où suffisent l'observation et le bon sens. Spinoza même ne donne-t-il pas l'exemple d'interpréter les prophéties d'après tout ce qui nous renseigne sur les coutumes et le génie des anciens Juifs ? Toutefois sa maxime : « Quo magis res singulares intelligimus, eo magis Deum intelligimus [4] » s'applique à peine à la physique, et point du tout à l'histoire : le sage qui sait contempler toutes choses *sub specie æternitatis* ne se laissera pas volontiers distraire par le spectacle des modes passagers. Quant à Descartes, l'idée qu'il s'est formée de la nature humaine contient en germe une certaine conception de l'histoire [5] : Si des êtres libres existent, leurs décisions, interférant avec l'action des causes nécessaires, doivent modifier le cours du devenir. Il y a donc des événements tels qu'aucune science de lois

1. Car l'un et l'autre n'exprime qu'un ordre de relations entre des termes réels qui d'abord doivent être posés.

2. *S'il existe des monades*, le principe du meilleur exige qu'il en existe une infinité, réalisant tous les degrés de perfection. Mais ce n'est pas lui qui fonde l'unité propre à chacune d'elles. L'affirmation que *le meilleur doit exister* ne contient pas identiquement cette autre : que *l'unité est une perfection.*

3. Cités p. 357-8.

4. Éthique, V, 33.

5. Pour la développer, il semble légitime de recourir aux théories de Renouvier et d'Hamelin.

ne permet de les prévoir ni de les expliquer intégralement. Nous pouvons les constater, les ordonner en une narration suivie ; mais cette sorte de connaissance, pour indispensable qu'elle soit à l'intelligence de l'état actuel, n'en reste pas moins d'ordre inférieur, et ne mérite pas le nom de science. Car non seulement les actes libres et leurs résultats immédiats sont pour nous de pures données empiriques ; mais comment les détacher du déterminisme obscur qui les prépare ou en prolonge les effets ? Les histoires les plus fidèles « omettent presque toujours... les plus basses et moins illustres circonstances, d'où vient que le reste ne paraît pas tel qu'il est [1] ». — Pour Leibniz, il importe moins que les données de l'histoire soient incomplètes ; leur complexité confuse ne dissimule du moins aucune trace de contingence, puisqu'en vertu de la « nécessité morale », rien n'aurait pu se passer autrement. Le déroulement des faits n'est que l'accomplissement d'un plan providentiel dont aucun arbitraire ne dérange les lignes. Ce plan n'est pas étalé sous nos yeux ; mais quand, fragments par fragments, nous tentons d'en retracer une ébauche, nous savons d'avance que le moindre fait s'y rattache par des rapports intelligibles et contribue à le manifester. Dans l'ensemble et dans le détail, *tout le réel est rationnel* [2].

En commençant d'après Leibniz l'exposé de ce qu'il nomme : la *philosophie de l'histoire a priori*, M. Davillé a raison de poser d'abord ensemble le principe d'individuation et le principe d'analogie. D'une part, toute réalité est singulière, et « l'individualité enveloppe l'infini ». D'autre part l'harmonie universelle se définit : *diversité compensée par identité*. « La nature est uniforme dans le fond des choses, quoiqu'il y ait de la variété dans les degrés de la perfection... On peut toujours dire : *C'est tout comme ici*, la différence n'est que du plus au moins. » — Ensuite intervient, pour régler l'usage de l'analogie, la loi de continuité ; mais sous quelle forme sied-il de l'introduire ? L'énoncé très général : « *Ubicumque principia sunt ordinata, omnia etiam derivata ordinate progredi* [3] » affirme un

1. *Discours de la Méthode*, 1re partie.

2. Hegel, inventeur de cette formule, ne l'appliquera qu'aux traits principaux du développement humain (genèse de la famille, de l'État, etc.), en admettant pour le détail des faits, une contingence Zufall, mal définie.

3. A cet énoncé seulement se rattache l'idée de *l'art combinatoire*. On s'étonne qu'il en soit fait mention plus loin, et mieux valait n'en point parler du tout. Il n'est pas exact que Leibniz veuille transporter cette méthode des mathématiques « en histoire

ordre en toutes choses, sans ajouter que cet ordre soit nécessairement continu; d'ailleurs, on entrevoit à peine comment il s'appliquerait à l'histoire. Mieux vaut donc choisir la formule plus populaire et moins profonde : « *Natura non facit saltus* » en la précisant par cette autre : « Tout changement naturel se faisant par degrés, quelque chose change et quelque chose reste ». Mais M. Davillé est trop prompt à conclure que, chez Leibnitz, « l'idée de continuité correspond à la conception actuelle d'évolution, c'est-à-dire de changement lent, provenant d'une cause naturelle et intérieure, qui s'oppose à celle de révolution ou de changement brusque, dû à une cause le plus souvent extérieure ». Dans les exemples trop nombreux qu'il emprunte à toutes les sciences, il s'agit le plus souvent soit d'une continuité d'ordre entre des termes abstraits, soit d'une continuité de qualités ou de formes entre des faits simultanés ou des êtres contemporains. Ce qui nous intéresse uniquement ici, c'est la continuité du devenir humain, c'est l'assertion que tout grand changement historique peut se décomposer en une infinité de changements insensibles. Les mathématiques pures sont hors de cause, et même la dynamique : car, les mouvements n'étant que « phénomènes », la continuité qu'on y remarque pourrait n'être qu'une apparence. Mais les phénomènes sont « bien fondés »; la même loi de continuité reste valable pour les seuls changements réels, c'est-à-dire pour les perceptions des monades[1]. Comment douter — même en l'absence de toute formule explicite — qu'elle ne s'applique également aux transformations des sociétés humaines? Partout Leibniz l'y suppose, partout nous le voyons soucieux de relier le présent au passé, de combler par ses conjectures les lacunes entre les faits, et d'établir à travers la durée des enchaînements continus[2].

Quelque importance qu'on attache à la loi de continuité, on ne

aussi bien qu'en philosophie ». En histoire comme ailleurs, il faut séparer d'abord le certain de l'incertain. Mais les faits les mieux prouvés ne sont point des termes si simples et clairs que, les ayant définis, on puisse par leur combinaison engendrer les vérités les plus complexes.

1. « Les perceptions remarquables viennent par degrés de celles qui sont trop petites pour être remarquées. »

Rappelons aussi cette phrase concernant l'évolution des espèces : « *Non concedendum quidem est... in prima creatione omnes fructus, arbores, plantas, animalia præsentia fuisse ; admitti vero potest, viventia tunc jam fuisse, e quibus præsentia, attamen non sine multis mutationibus, et præformationibus, fuerint exorta.* » L'idée de continuité apparaît nettement, bien que sous entendue. V. Davillé, p. 674.

2. Davillé, p. 687-694.

saurait pourtant concéder qu'elle entraîne, à titre de conséquences, le déterminisme, l'optimisme et la croyance au progrès. M. Davillé n'aurait pas entrepris cette déduction illusoire, s'il avait d'abord développé les notions de cause efficiente et de cause finale. L'idée de continuité ne contient pas, n'engendre pas celle de déterminisme; elle s'y ajoute et la précise. Sans doute, l'une et l'autre se fondent sur le principe de raison. Mais le déterminisme ne suppose que la première partie de ce principe, celle qui rend compte des effets par des causes antécédentes; tandis que la continuité, selon Leibniz, « a son origine dans l'infini »; or l'existence d'un infini réel ne se trouve elle-même justifiée que par une raison de perfection, par le principe du meilleur. — De ce même principe, l'universelle finalité dérive directement, sans l'intermédiaire de la continuité. Nous sommes dès lors en présence d'un optimisme radical, sans exceptions, ni restrictions [1] : l'historien pourra constater sans trouble les malheurs, les faiblesses et les crimes des hommes, s'il voit en chacun de ces maux la condition du plus grand bien possible. N'oublions pas, en effet, que l'optimisme s'applique au monde des créatures, qui ne saurait être, en aucun temps, souverainement parfait, sans se confondre avec Dieu même et par là cesser d'exister. « On pourrait dire que toute la suite des choses à l'infini peut être la meilleure qui soit possible, quoique ce qui existe par tout l'univers et dans chaque partie de l'univers allât toujours de mieux en mieux, *si telle était la nature des choses, qu'il ne fût point permis d'atteindre au meilleur d'un seul coup*[2]. » Le plus grand bien consiste donc en « un progrès perpétuel de l'univers entier »; car, « bien que nombre de pensées déjà parviennent à une grande perfection, pourtant, à cause de la divisibilité infinie du continu (*ob divisibilitatem continui ad infinitum*), toujours dans l'abîme des choses il reste encore des parties endormies qui doivent être excitées, élevées à un degré plus haut, à une meilleure culture (*et ut verbo dicam, ad meliorem cultum*); et par suite ce progrès jamais ne parvient à son terme[3] ». — Comme on voit, la loi de continuité ne fonde pas la nécessité du progrès; mais il faut recourir à elle pour comprendre que ce progrès ne doit jamais finir, et que de plus il s'accomplit sans révolutions, ni mutations brusques. C'est

1. Quoi qu'en dise Davillé, qui parle de *correctifs* à cet optimisme.
2. *Théodicée*, § 202. Cité par Davillé, p. 709.
3. *De rerum originatione radicali*. Cité par Davillé, même page.

ce dernier caractère qui comptera surtout aux yeux de l'historien : La conviction que tous les faits qu'il étudie ont été, pour le bien, des moyens efficaces, encourage peu ses recherches et risque de les égarer; mais, combien sa curiosité ne sera-t-elle pas stimulée, si, croyant d'avance à la continuité de tous les changements sociaux, il espère tirer des moindres documents quelques indices éclairant l'obscurité des origines, les préparations lentes, les formes de passage, les innombrables transitions !

L'exposé devrait se clore sur cet exemple d'une idée *a priori* guidant et fécondant la science positive. M. Davillé le termine par un décevant abrégé de l'histoire universelle. Ce tableau n'est pas de Leibniz ; son œuvre n'en fournit que les membres épars. Nous y relevons peu de traits qui ne fussent, dès cette époque, vérités incontestées et près de devenir banales. Les appréciations seules nous intéressent, parce qu'on y voit alterner ou se croiser, sans entrer encore en conflit, deux tendances, deux façons de mesurer les valeurs : tantôt Leibniz, à la suite de saint Augustin et de Bossuet, estime les événements selon qu'ils avancent ou retardent le triomphe du christianisme ; tantôt il les juge par rapport aux progrès de la civilisation matérielle, des sciences et de la raison ; il nous laisse alors pressentir les théories qu'édifiera le « siècle des lumières » au sujet de l'éducation du genre humain. Faut-il dire que de telles réflexions constituent une *philosophie de l'histoire a posteriori* ? L'expression conviendrait mieux pour désigner un ensemble d'inductions tirées de l'expérience par un emploi plus ou moins sûr de la méthode comparative. Or, — dès le début du chapitre nous en sommes avertis, — « Leibniz n'a jamais recherché, comme devaient le faire quelques-uns de ses disciples, l'enchaînement des causes et des effets en histoire, ni tenté de dégager les lois qui régissent les phénomènes historiques [1] ».

V

Pour ne pas allonger son livre jusqu'à l'excès, l'auteur a provisoirement renoncé à décrire l'*influence de Leibniz historien*.

1. Nous laissons de côté la *psychologie* de Leibniz (v. Davillé, p. 711-16), parce qu'il n'en a pas fait à l'histoire une application méthodique. Quelques remarques pénétrantes sur le pouvoir de l' « enthousiasme » sont inspirées du chapitre de Malebranche sur *la contagion des imaginations fortes*.

Sous ce titre unique pourraient se ranger trois études différentes.

On doit se demander, en premier lieu, quels résultats des travaux de Leibniz restent acquis à l'histoire d'Allemagne ; comment les recueils entrepris par lui ont été complétés par d'autres ; quelle impulsion directe il a donnée aux recherches érudites. Cette question est capable d'une solution très précise ; M. Davillé l'a fait sérieusement avancer par un article sur Eckart, secrétaire, continuateur et plagiaire de Leibniz[1].

On peut ensuite examiner si l'exemple et les conseils de Leibniz ont modifié les méthodes qu'on employait avant lui. Problème délicat, puisqu'à cette influence d'autres se sont assurément mêlées. Pour en tenter le départ, il faudrait d'abord avoir discerné quels procédés sont propres à Leibniz, et font de lui un véritable initiateur.

On peut enfin se proposer de mieux connaître la très grande influence exercée par Leibniz sur la philosophie de l'histoire en Allemagne et dans l'Europe entière, au XVIIIe siècle et jusqu'à nos jours ; mais cette influence ne serait plus celle de Leibniz *historien*. Ni Lessing, ni Kant, ni Herder n'ont seulement parcouru les *Annales de l'Empire*[2] ; et quand ils les auraient lues, ce n'est pas d'elles qu'ils auraient pu s'inspirer. La métaphysique leibnizienne est donc la source unique de ces pensées qui ont peu à peu pénétré jusque dans la science elle-même, suscitant plus d'une synthèse prématurée, mais provoquant aussi mainte analyse par l'espoir d'une synthèse future. L'action de Leibniz eût été plus sûrement bienfaisante, s'il avait produit lui même quelque synthèse de faits, où l'esprit philosophique s'alliât étroitement à l'érudition. Mais ce génie d'une hardiesse si prudente, respectueux des traditions et qui jamais n'innovait, pour ainsi dire, que malgré lui, aurait sans doute reculé devant une telle entreprise. Délivré des charges qui l'accablèrent, il aurait écrit des livres d'histoire plus sobres et plus vigoureux ; nous devons les regretter, mais rien ne permet de croire qu'il eût pu s'élever au dessein tout moderne d'un *Essai sur les Mœurs* ou d'un *Esprit des Lois*.

MARCEL DROUIN.

1. *Revue Germanique*, mars-avril 1911.
2. L'ouvrage est resté manuscrit pendant plus d'un siècle. Davillé, p. 745.

ÉTUDES SUR LE GÉNÉSIQUE

LE TOTÉMISME ET L'EXOGAMIE

D'APRÈS M. DURKHEIM [1]

La tribu australienne est généralement composée de deux phratries. Chaque phratrie se compose de trois clans. Les trois clans d'une même phratrie présentent une subdivision en deux parts, lesquelles portent les mêmes dénominations dans les trois clans. Exemple : La tribu des Kamilaroi contient : 1° Les phratries Dibbi et Kupathin ; 2° la première phratrie contient les trois clans suivants : Opossum, Kangurou, Lézard ; la seconde phratrie contient les clans Émou, Bandicot, Serpent noir ; 3° dans les trois clans de la première phratrie, les hommes sont distingués en Murri et en Kubbi, les femmes en Mata et en Kubbota ; dans la seconde phratrie, les hommes sont les uns des Kumbo, les autres des Ippaï ; les femmes sont les unes des Buta, les autres des Ippata.

Une subdivision, une classification qui s'étend ainsi au travers de trois *totems* différents, partageant en deux les membres composants de chaque totem, n'a évidemment aucun rapport de dépendance à l'égard du totémisme qu'elle traverse. D'ailleurs, elle ne touche pas au totémisme ; elle ne change le nom totémique de personne ; un Murri du clan Opossum, première phratrie. reste à ce double égard ce qu'il était. Qu'est-ce donc que ces catégories sous-ajoutées, que ces classes ?

Voici les renseignements qui nous sont donnés : Si vous prenez à un moment quelconque un homme du clan Opossum, par exemple,

1. Voir *Revue de Synthèse*, t. XXIII, p. 1.

et que cet homme soit un Murri, vous apprendrez que ce Murri est issu d'un père qui était un Kubbi, et que le fils de ce Murri sera un Kubbi comme l'était son grand-père. Lui-même, ce Kubbi à naître, quand il sera père à son tour, produira un Murri, et ainsi de suite indéfiniment. Qu'est-ce à dire? La chose est claire. Les générations successives portent deux dénominations qui alternent entre elles. On a tenu, on tient à distinguer, dans chaque couple de génération, celle qui précède de celle qui suit. Pourquoi? à quelles fins? Pour marier l'homme d'une certaine façon, s'il est Murri, d'une façon différente s'il est Kubbi, rien de plus; du moins nous ne voyons, *a priori*, dans les faits donnés, rien de plus que ceci : l'homme Murri ne peut épouser qu'une femme de la seconde phratrie qui soit une Buta; l'homme Kubbi devra épouser dans cette phratrie une femme qui soit une Ippata. Ceci connu, notre curiosité est-elle satisfaite? Pas du tout, et nous en revenons à dire : mais pourquoi force-t-on l'homme Murri à épouser nécessairement une Buta, au lieu d'une Ippata? — Nous sommes sollicités à faire une hypothèse et nous n'y manquons pas; M. Durkheim d'abord; et moi-même, à la suite, je ne puis m'en empêcher.

M. Durkheim remarque très bien que la loi d'exogamie primitive, celle qui prohibait tout mariage à l'intérieur du clan, et l'enjoignait entre les deux clans primaires qui composaient alors la phratrie naissante, ne semblait pas devoir conduire nécessairement d'abord à l'exogamie de phratrie à phratrie; et encore bien moins à cette exogamie si étroitement déterminée des classes que nous venons d'exposer. D'autre part, M. Durkheim repousse les motifs que d'autres sociologues ont cru pouvoir attribuer à la création des classes.

Je relève avec intérêt que M. Durkheim se refuse à voir dans cette création l'intention (au moins une intention déterminante) de prévenir des relations incestueuses quelconques; la preuve en est pour lui que le système des deux classes était par lui-même impuissant à empêcher l'union très incestueuse entre grands-parents et petits enfants. Et cependant, conclut M. Durkheim, cette création des classes est, en dépit des apparences, une extension qui est sortie de l'exogamie primitive par une déduction très rationnelle. Pour le prouver, M. Durkheim nous rappelle d'abord les origines de l'exogamie : la crainte et l'horreur qu'inspirent à l'Australien, dans certaines circonstances, le contact de la femme de son clan,

de la femme portant en elle le sang de l'ancêtre divin. De ce point de départ à l'invention des classes, continue M. Durkheim, le processus obéit à une logique qu'on va comprendre. Le clan exogame primitif s'est, au cours du temps, amplifié puis segmenté. La phratrie qui en est résultée a éprouvé à l'égard de ses membres, tous parents ou censés tels, la même répugnance matrimoniale qu'avaient eue ses ancêtres du clan primaire. La phratrie a donc été exogame comme le clan d'où elle descendait. Maintenant, souvenons-nous que le régime général d'alors était le totémisme féminin, la filiation utérine. L'enfant appartenait à la mère ; à un moment dont la date est incertaine, il s'est produit, sans que cette filiation changeât, une coutume nouvelle. Le père, qui laissait sa femme vivre avec l'enfant, chez ses parents à elle, a contracté l'habitude d'emmener femme et enfant chez lui, dans sa cabane héréditaire. Cet enfant a donc été élevé au milieu du clan paternel, sans cesser d'être, par son totem et par le culte de ce totem, le représentant d'un autre clan. Le jeu de ces deux conditions (le totémisme féminin, le séjour chez le père) a produit ce résultat singulier que, d'une génération à une autre, le clan se trouvait peuplé, tantôt d'enfants nés chez lui, lui appartenant réellement et par sa naissance et par l'habitude, et tantôt d'enfants élevés chez lui, mais relevant d'un autre clan, d'une autre phratrie. Donc, comme le dit M. Durkheim, tantôt la jeune population d'un clan était *endogène*, et tantôt elle était *exogène*. Comme naturellement il restait dans le clan des membres de la génération précédente, le clan, en fait, contenait dans le même temps des endogènes et des exogènes. Ces individus, d'après la règle primitive de l'exogamie, pouvaient se marier ensemble, parce qu'ils étaient de sang et de totems différents. Mais alors il vint à l'esprit des Australiens un scrupule très compréhensible. Il leur parut que la règle de l'exogamie, encore observée en apparence, était esquivée en fait. Un enfant, opossum par son titre, mais né parmi les émous, élevé avec eux, n'ayant de relations toute sa vie qu'avec eux, n'était plus réellement qu'un émou. L'exogamie réelle allait se perdant. Ce scrupule fit inventer les classes.

Reprenons notre exemple. Les trois clans de la phratrie Dibbi eurent dès lors leurs Murris et leurs Kubbis, ceux de la phratrie Kupathin eurent leurs Kumbos et leurs Ippais, et il fut décidé que les Murris épouseraient uniquement des Butas, et les Kubbis

des Ippatas, etc. Quel était le résultat de ces arrangements? le résultat visé et atteint? C'est que, de par les classes établies, l'opossum élevé parmi les émous ne pourra prendre pour femme une émou que si celle-ci a été élevée chez les opossums. Réciproquement, un émou élevé parmi les opossums ne pourra prendre qu'une opossum élevée chez les émous. On voit que par là l'exogamie est retrouvée; le mariage n'ayant plus lieu qu'entre individus qui diffèrent non seulement par leurs totems, mais aussi par leur éducation. — Telle est l'hypothèse de M. Durkheim. Pour l'apprécier comme elle le mérite, il faut la lire chez M. Durkheim lui-même (*Année sociologique*, t. I, p. 17 à 20).

M. Durkheim a mis une patience surprenante, une ingéniosité infatigable à poursuivre l'explication des divers systèmes de classes par lesquelles ont été subdivisées les tribus australiennes ; c'est le fait d'une conscience scientifique poussée jusqu'à l'extrême scrupule, et rien n'est plus honorable. Mais en l'état actuel de nos connaissances, et avec les contradictions qu'on aperçoit entre les voyageurs, qui nous renseignent, je tiens que la tentative de M. Durkheim ne pouvait pas aboutir à un résultat définitif. Si la vérité qui se dérobe avait pu être saisie dès maintenant, nous la posséderions. M. Durkheim nous offre le seul résultat possible pour le moment, c'est-à-dire une hypothèse plausible.

***

Cependant des objections se présentent à notre esprit. M. Durkheim, pour soutenir sa thèse, a dû nous demander de lui accorder d'abord un premier postulat, savoir que la filiation utérine était le régime absolument régnant encore au moment où le père prenait la nouvelle habitude d'emmener sa famille dans le clan paternel; et puis un second postulat : que l'exogamie, les classes, le totémisme, tout cela disparaît très vite, ou tout de suite, dans toutes les tribus où la paternité du mari est reconnue, où l'enfant appartient au clan et à la phratrie de son père. Or les faits ne sont pas confirmatifs. Et cela nous le tenons de M. Durkheim lui-même. Il nous apprend, en effet, qu'il existe actuellement encore des classes dans la presque totalité des tribus, qui habitent la partie septentrionale de l'Australie Centrale. (Je ne vois citée chez lui

qu'une exception, la tribu des Urubunna.) Et non seulement dans toutes ces tribus règne le régime des quatre classes que nous avons exposées chez les Kamilaroi; mais de plus quelques-unes ont un système de huit classes dont nous parlerons tout à l'heure, système, qui est sans conteste un redoublement et un perfectionnement du système des quatre classes. Ainsi, bien que les tribus paternistes (qu'on nous passe le mot) aient renoncé aux classes, elles en ont au contraire compliqué la pratique.

A divers moments de son argumentation, M. Durkheim a supposé que deux coutumes contraires s'étaient succédé, la première ayant été universelle, unique en son temps; et la seconde l'étant devenue à son tour. Il n'est pas suffisamment établi que la filiation masculine n'ait pas d'assez bonne heure disputé la place à la filiation féminine; il n'est pas assez prouvé que la coutume prise par le mari d'emmener sa femme dans le clan paternel, sans lui enlever ni son totem ni l'appartenance de l'enfant, ait eu l'universalité que lui prête M. Durkheim; en supposant l'universalité de cette coutume M. Durkheim a été induit à imaginer entre les phratries des chassés-croisés perpétuels qui ont un air assez paradoxal. (Voyez *Année sociologique,* t. I, p. 16 et suiv.; t. V, p. 102 et suiv.) On se demande forcément si vraiment tous les pères (ou la généralité) ont pu supporter longtemps que les enfants, nés d'eux, fussent élevés et vécussent toute leur existence dans un clan, dans une phratrie différente des leurs, et par suite en contact journalier avec des pratiques religieuses, avec un culte qui n'étaient pas les leurs. M. Durkheim nous présente ces pères comme très pénétrés du culte de leur totem propre. On a peine à accorder une religiosité sérieuse avec les pratiques d'une telle tolérance.

***

Maintenant revenons au point de départ; rappelons-nous l'explication que M. Durkheim nous donne de l'exogamie dans sa forme première. Ce qui a poussé les hommes hors de leur clan, à la recherche de la femme étrangère, c'est une sorte d'horreur sacrée pour le contact avec la femme indigène à raison du sang ancestral que les organes de cette femme contiennent et laissent trop souvent découler (il faut bien dire les choses nettement). Quand

avec cette cause initiale dans l'esprit, je considère la suite et les formes successives de l'exogamie, telles qu'on nous les donne, j'ai peine, je l'avoue, à y apercevoir cette logique que M. Durkheim y voit. Il me semble que la logique aurait dû arrêter les hommes à la simple obligation de rechercher les femmes au dehors, *indifféremment*. Pourquoi ces obligations en plus d'aller les chercher dans telle phratrie et dans telle classe de la phratrie, exclusivement; obligations aussi rigoureuses, nous dit M. Durkheim, que l'exogamie proprement dite. Ces obligations surajoutées ne s'expliquent pas, puisque l'observation de la première donne déjà toute satisfaction au sentiment d'aversion sacrée, allégué par M. Durkheim.

Et voici que nous sommes encore plus surpris, quand nous rapprochons du point de départ le point d'arrivée, tel qu'il est avoué par M. Durkheim lui-même. En dernier lieu, il est avéré que l'une des phratries contient parfois un clan, reconnu pour avoir le même totem que l'un des clans de l'autre phratrie, par suite le même sang ancestral; et cependant l'homme du premier clan a permission de se marier avec une femme du second, laquelle a le même sang ancestral que lui; il suffit que cette femme soit de l'autre phratrie. Là vraiment toute logique fait défaut [1].

Et comme il en est ainsi, l'esprit à qui l'explication de M. Durkheim ne donne pas un entier contentement, est sollicité à chercher une autre hypothèse. Le champ reste ouvert. Pourquoi ne pas hasarder la nôtre?

***

J'ai déjà risqué mon hypothèse au sujet des causes qui ont amené la seconde forme de l'exogamie, celle de la phratrie. Il s'agit maintenant d'essayer l'explication des classes.

Ce sont les tabous qui attirent d'abord mon attention. J'entends les tabous qui régissent les relations des membres de la famille.

1. « Actuellement aucun groupe n'est confiné dans une seule phratrie. Le groupe du Kangourou, par exemple, a des représentants chez les Bulthara-Panunga, les Kumara-Purula. C'est même ce qui rend possible le mariage entre individus du même totem. *Si chaque totem était tout entier dans une même phratrie, le groupe totémique serait forcément exogame comme l'est la phratrie dont il fait partie.* » Il apparaît de ceci que ce n'est pas le clan, le totem primitif qui est exogame, mais bien la phratrie. M. Durkheim qui nous livre ces renseignements n'a pas pris garde à l'induction qu'on en pouvait tirer.

Je laisse d'abord de côté les tabous qui séparent passagèrement le mari et la femme ; ils doivent avoir pour causes les maladies de la femme. Les tabous qui concernent le beau-frère et la femme, le mari et la belle-sœur, sont bien, je crois, des précautions prises pour soutenir la vertu vacillante des deux parties. Le tabou qui défend toute familiarité aux époux envers leurs beaux-parents ; celui même qu'on affirme (avec moins de certitude) exister entre le jeune ménage et les parents du mari, au début du mariage, sont évidemment des règles inventées pour maintenir la subordination, la discipline et le respect à l'intérieur et par suite la paix de la famille.

Rapprochons ce sujet d'un autre dont le débrouillement présente les plus grandes difficultés ; je veux parler des dénominations usitées pour désigner les diverses espèces ou les divers degrés de parenté; je veux parler des *classifications* que l'on a essayé d'établir d'après ces dénominations. On sait généralement que l'enfant appelle mère non seulement sa mère, mais les sœurs de sa mère, voire même les belles-sœurs de sa mère. Et cela dans un grand nombre de tribus, d'habitats différents ; mais avec cette notion vulgaire, combien on est loin de compte ! Il faut lire dans Westermarck, ou plutôt encore dans Lubbock, la diversité déconcertante des modes de parenté qui ont été adoptées et pratiquées par nos semblables.

Westermarck démontre avec une presque certitude que les appellations, qu'on a cru fondées sur l'intention de marquer les degrés de la parenté, s'expliquent moins bien, dans leur vague extension, par cette hypothèse que par une autre : elles deviennent plus claires, si on les rapporte au régime disciplinaire de la famille ; des gouvernants d'un côté, des dépendants, des subordonnés d'autre côté. Ces rapports eux-mêmes dépendent généralement ou du sexe ou de l'âge; le sexe féminin est parfois considéré comme inférieur au masculin, mais plus constamment le moins âgé est considéré comme l'inférieur du plus âgé, d'où il suit généralement que c'est l'âge qui fait l'individu supérieur ou subordonné au regard d'un autre individu.

Je croirais volontiers que même en dehors de la famille, dans la vie sociale du clan, ce principe régit le cérémonial de personne à personne, et que partout le moins âgé reste l'inférieur du plus âgé. N'avons-nous pas encore le même sentiment ? Un enfant qui

prétend disputer le pas à un vieillard n'excite-t-il pas l'indignation de tout le monde et plus vivement peut-être celle de l'homme du peuple ? Les hommes n'ont donc pas tant changé, sur ce point.

Demandons nous d'où nous vient à nous, modernes, notre système de dénominations parentielles ; à quelles fins il a été inventé par nos aïeux de race. Leur but a été, ce me semble, de l'ordre juridique et politique ; ils ont voulu régler les droits divers des membres de la famille dans la jouissance et à l'occasion dans le partage du patrimoine familial, meubles et immeubles, — et régler aussi les droits divers des membres à exercer le commandement dans la famille ou à participer à son gouvernement (d'où nécessairement ressortaient des différences d'attitude, de langage, de procédés des uns à l'égard des autres).

Précisons ma pensée. On n'a pas inventé directement les différents degrés de parenté ; mais ce sont les droits divers attribués qui ont au contraire donné aux hommes l'idée nette des divers degrés de parenté. Il est clair qu'au fond, en dessous, il y avait dans ces esprits une considération obscure, implicite, quelque chose comme l'idée que tel membre de la famille, en partant d'un père donné, était moins éloigné de ressemblance ou d'identité avec ce père, qu'il le représentait plus exactement, ou bien encore que si le père était vivant, tel membre serait pour lui son suppléant préféré, tel autre préféré après, et ainsi de suite.

Revenons maintenant, et *mutatis mutandis*, appliquons cela à nos Australiens.

Chez eux les intérêts économiques ne sont pas si compliqués ; la propriété privée est de bien mince valeur ; la plupart des ressources élémentaires sont communes, en tous cas la principale, ce semble, je veux dire les produits de la chasse et de la pêche ; mais un intérêt subsiste, d'un autre ordre, l'intérêt de maintenir la paix dans la famille, ce qui a pour condition absolue une certaine mesure de hiérarchie, sans quoi la vie familiale deviendrait bientôt insupportable.

Appendice ajouté à l'exogamie primitive, ce système des classes est né, je crois, d'une idée, d'une intention essentielle que j'énoncerais volontiers sous la forme d'un commandement impérieux que voici : « Murri, fils de Kubbi, ou Kubbi, fils de Murri, il importe que les pères et mères (en nombre) qui forment la famille, obtiennent de toi respect, déférence, obéissance. En conséquence

tu n'épouseras qu'une femme qui ait dans sa famille natale la même situation hiérarchique, les mêmes devoirs que tu as ici comme fils ; afin que cette femme n'apporte pas ici l'habitude, l'humeur d'une situation supérieure — et la contagion du désordre. »

Bref j'incline à penser que le système des quatre classes, chez les Australiens, relève du même intérêt que les classifications, si nombreuses et si diverses, que présente le monde des peuples peu avancés. Ce n'est pas avec l'exogamie que ces classes ont du rapport, mais avec une autre sollicitude, ajoutée à celle qui motivait l'exogamie. Je viens de dire laquelle.

Cette humanité australienne me paraît (ce qu'elle est au reste chez bien d'autres tribus) une humanité où la vie en commun, dont on sent tout de même la nécessité, rencontre un terrain encore mal préparé ; autrement dit cette humanité n'a pas encore contracté le degré de pouvoir de contrainte sur soi que demande la vie familiale. Et comme, je le répète, on veut tout de même conserver celle-ci, on a dressé un code de politesse, de déférence, de soumission qui est destiné à prévenir beaucoup de chocs ; code d'autant plus rigoureux qu'on se méfie, avec juste raison, du tempérament des gens pour lesquels il est fait.

***

En ces derniers temps on a découvert que certaines tribus possédaient huit classes au lieu de quatre. C'était un nouveau problème à résoudre. M. Durkheim l'a attaqué avec sa vaillance ordinaire et son opiniâtreté très honorable. Partant logiquement de l'idée que cette duplication devait tenir à une cause de même espèce que la création première, il a supposé que les huit classes répondaient à l'institution nouvelle de la filiation masculine. Des tribus, l'une possédant encore la filiation utérine, l'autre gagnée à la nouvelle institution, ont néanmoins voulu pratiquer ensemble le connubium. Elles ont dû, pour atteindre ce résultat, imaginer une combinaison qui satisfit à la fois les habitudes invétérées de l'une des tribus et les récentes aspirations de l'autre. Et en effet, ajoute M. Durkheim, la combinaison, quand on la sonde d'un œil un peu pénétrant, semble bien procurer le résultat désiré.

L'exemple de M. Durkheim m'incline à penser de mon côté que les huit classes procèdent du même principe que les quatre. Seulement le principe, à mon sentiment, est autre. Le système des quatre classes ayant été inventé en vue de maintenir la subordination et par suite la paix dans la maison familiale, je crois que les huit classes ont eu pour but de perfectionner le code de l'obéissance et du respect, dus par les uns, exigibles par les autres. Les huit classes doivent probablement servir à nuancer, à préciser davantage la hiérarchie intime de la famille. On a fait dans l'ensemble de la maison, contemporaine et vivante, un plus grand nombre de tranches, de générations conventionnelles. Je n'essayerai pas de préciser davantage ; les documents, ceux du moins que je connais, ne m'autorisent pas à pousser plus avant mon hypothèse.

***

Le travail de M. Durkheim est tellement suggestif, il suscite tant de réflexions (j'ai dû supprimer bon nombre des miennes), que j'allais oublier la question de l'inceste qui a été pourtant la cause première de la laborieuse et consciencieuse enquête de M. Durkheim.

L'exogamie affecte, avec notre prohibition actuelle des unions dites incestueuses, une ressemblance suffisante pour qu'un esprit aussi avisé que l'est M. Durkheim, ne manquât pas à étudier de très près ce sujet. Si M. Durkheim n'a pas établi, avec la dernière évidence, la dérivation directe et continue de l'antique exogamie à notre inceste, c'est qu'en l'état actuel, il n'est au pouvoir d'aucune tête intelligente, je crois, de réussir cette démonstration. Mais on peut, en attendant, proposer des hypothèses propres à diriger, canaliser les recherches.

Ce n'est à pas dire que l'exogamie primitive soit demeurée cependant tout à fait étrangère à l'accomplissement de l'évolution qui nous a donné sur certaines unions les sentiments que nous avons.

Sans viser précisément et pour eux-mêmes ce résultat, l'exogamie a imposé aux peuples (pas à tous, mais à un assez grand nombre) certaines restrictions, qui sont venues d'elle jusqu'à nous. Je précise. L'exogamie a, indirectement, je le répète, habitué les hommes à ne pas épouser leurs mères, les pères à ne pas épouser leurs filles, et même les sœurs et frères à ne pas

s'épouser entre eux. Là où ces habitudes ont longuement duré, il est certain que l'individu a dû contracter une certaine répugnance ou une certaine appréhension à l'égard des unions contraires à l'usage général ; et plus certain encore que l'opinion publique a frappé ces unions d'une improbation plus ou moins vive. Mais ce n'était pas là tout à fait le sentiment actuel que nous éprouvons pour l'inceste. Il y a chez nous, modernes, un dégoût, une horreur qui nous semblent s'être constitués d'un apport étranger à l'influence exogamique.

La cause que je soupçonne d'avoir apporté sa collaboration aux influences de la coutume, très faible au début, a dû croître en force à mesure que l'homme s'élevait au-dessus de l'animal, montait à l'*humanité*. Cette cause est un genre d'orgueil dont on n'a pas assez remarqué le rôle très effectif sur nos destinées. Je l'appelle, pour mon compte, l'orgueil de l'espèce. L'homme craint et évite de ressembler à l'animal ; ce qui peut le faire ressembler lui impose une souffrance morale. J'ai dit, je le répète, quand l'homme est arrivé à un certain point de développement ; car tel se grise et se roule dans le ruisseau, qui en rira le lendemain, tandis que tel autre n'osera se montrer.

L'acte sexuel, est marqué d'un caractère tout particulier d'animalité — et c'est la véritable raison, je crois, pour laquelle nous évitons de le commettre publiquement.

Pourquoi les parents répugnent-ils plus à se montrer faisant cet acte devant leurs enfants que devant toute autre personne ; et réciproquement les enfants devant leurs parents ? Les parents, parce que, à raison du caractère animal de l'acte, ils sentent qu'ils paraîtraient moins respectables ; les enfants, parce qu'ils craindraient d'être outrageants envers leurs parents. — Pourquoi le fils répugne-t-il fortement à penser que son père et sa mère l'ont créé en cherchant le plaisir sexuel ? Pourquoi repousse-t-il cette image qui se présente parfois à lui, malgré lui ? Pourquoi le *fils naturel* souffre-t-il de ne pouvoir pas se faire d'illusion sur ce point ? (J'en ai des exemples certains.) — Ne boudons pas ici les mots qui sont nécessaires. Faire la bête avec sa mère, abaisser sa mère jusqu'à la faire coopérer à l'acte bestial, quelle horreur pour un fils un peu délicat Quelle horreur pour une fille qui s'imagine dans ce même rapport avec son père ! — Le sentiment de répulsion est beaucoup moins fort de frère à sœur, car ce sentiment-là n'est qu'un dérivé du

précédent. Aussi bien ce genre d'inceste n'a pas été aussi rare que les deux autres dans l'histoire, et il n'est pas si rare non plus dans la vie actuelle. Reste qu'il est encore assez répugnant à la majorité des hommes cultivés.

Si, au lieu de nous paraître bestial, l'acte sexuel eût paru si peu que ce soit religieux, comme le veut M. Durkheim, on l'aurait commis sans distinction avec tous ses semblables, plutôt qu'on ne l'aurait repoussé.

Et pourquoi encore, chez un homme cultivé, la découverte de l'infidélité de sa femme est-elle si douloureuse ? « La jalousie », dira-t-on. Oui, sans doute. Mais il s'y mêle un autre élément, particulièrement amer pour l'homme qui estimait celle qu'il aimait. Il la voit obstinément dans une attitude qu'il trouve bestiale et méprisable, maintenant qu'elle est prise pour un autre que lui. Passer de l'affection à l'aversion, c'est dur ; mais passer de l'estime au mépris, est peut-être la révolution sentimentale la plus pénible.

***

Si l'organe de la génération chez la femme était une ouverture au milieu de la poitrine, au lieu de voisiner avec le bout du canal digestif (comme j'ai entendu une femme très lettrée et très fière le rêver pour l'avenir), nos sentiments seraient peut-être notablement changés.

Ce qu'il me semble résulter des renseignements historiques et sociologiques, c'est, qu'effectivement, l'inceste des parents avec leurs enfants a été très rare. Les hommes ne l'ont certainement commis, avec quelque fréquence, que dans la période où ils étaient encore presque des animaux. Plus tard, aux époques historiques, nous avons quelques exemples d'incestes commis, au contraire, en suite de desseins politiques ou dans un intérêt dynastique, par des souverains, qui semblent bien n'avoir pas, pour cela, révolté le sentiment de leurs peuples. — L'inceste du frère avec sa sœur a été assez répandu. Nombre de peuplades l'ont pratiqué entre les demi-frères et demi-sœurs. Un exemple très frappant, à raison de leur renom de sagesse, c'est celui des anciens Égyptiens. Ces mariages incestueux furent presque de règle chez eux. Et, à ce propos, je n'ai garde d'oublier l'exemple des Weddhas de Ceylan, qui autorisent

très bien le mariage du frère aîné avec sa sœur cadette, tandis qu'ils regardent avec horreur le mariage de la fille aînée avec son frère cadet. (Les Weddahs sont parmi les plus *primitifs* des hommes.) On n'a pas fait assez attention à cette coutume. La raison en est connue : c'est que la fille aînée tient lieu de mère à l'occasion. Son mariage avec son frère cadet est un inceste très horrible, parce qu'il met sur le même pied deux êtres qui occupent dans la famille deux rangs hiérarchisés, dont la conservation importe à celle de l'ordre et de la discipline domestique. Pour mon compte, je tire de là une forte présomption en faveur de la thèse que j'ai exposée plus haut. Un exemple pareil, si l'on le trouvait répété chez un certain nombre de peuples distants les uns des autres, pourrait presque établir la vérité de cette thèse.

***

M. Durkheim exprime et développe cette opinion : Si les hommes avaient accepté les mariages que nous jugeons incestueux, entre parents et enfants, entre frères et sœurs, l'histoire était profondément changée. Le ton des relations entre membres de la famille aurait été autre ; et autre aussi, parallèlement, le ton des rapports amoureux en dehors de la famille, ce qui se serait répercuté (avec dommage pour nous probablement) sur les œuvres du génie littéraire et ensuite sur les autres productions artistiques, peinture, sculpture, musique, etc... Je tiens cette vue, qui paraît hasardeuse, et dont la justesse en effet ne peut pas *être démontrée,* puisque les faits qui seraient démonstratifs n'ont pas existé, je tiens, dis-je, cette vue pour la conception d'un esprit singulièrement étendu et profond. Il faut lire ces pages (p. 63 et suiv., *Année sociologique*, t. I), que j'ai le regret de ne pas pouvoir citer, à cause de leur longueur.

***

Il est facile de reconnaître que les opinions de M. Durkheim, les hypothèses élaborées par lui sur le totémisme, l'exogamie, les classes, les unions incestueuses, dérivent de conceptions qui lui sont propres (mais qu'il a inculquées à un certain nombre de

sociologues) touchant les sentiments religieux dans l'humanité, et touchant ce que cette école nomme l'être social (c'est-à-dire, en termes vulgaires, la société) dont elle fait un être parfaitement distinct des individus qui la composent. Il serait plus difficile (à moi du moins), de dire laquelle de ces deux conceptions, de la religion ou de l'être social, a primé l'autre, a engendré l'autre, dans l'esprit de M. Durkheim. Il serait, certes, fort intéressant de tenter cette recherche, d'autant qu'il y aurait à discuter, chemin faisant, les concepts mêmes que M. Durkheim s'est formés de la religion et de l'être social... mais ce serait une besogne ardue et presque un livre qu'il y faudrait ; en tous cas, un long chapitre. Il ne peut pas être question ici, en ce moment, d'entreprendre une pareille tâche.

PAUL LACOMBE.

L'ÉVOLUTION DU CHARTISME

(1837-1839)

DU RÉFORMISME A LA VIOLENCE

IV [1]

Entre le 17 juin et le 1er juillet, les Conventionnels se multiplient pour haranguer les auditoires chartistes des grands meetings « réunissant une nombreuse assistance [2] » et qui adoptent le manifeste. Chacun, selon ses inclinations particulières, développe ses thèmes favoris, et, parmi les questions que la Convention a posées au peuple, insiste sur celle qui est son dada préféré, Richardson conseille la « descente sur les Banques » et Brenterre O'Brien, la politique des candidatures chartistes aux prochaines élections : « La Chambre actuelle des Communes, dit Bronterre au meeting de Glascow, ne représente pas le peuple; elle représente les gaillards qui vivent de profits et d'usure; elle représente aussi une bande de canailles, hommes de lois, évêques, prêtres, agioteurs et prêteurs sur gage; elle représente des hommes qui n'ont aucun intérêt à la prospérité du pays : l'agioteur a le même intérêt à la calamité publique que le prêteur sur gage à la détresse privée. Elle représente aussi les officiers, les militaires, et c'est un fait qu'à Londres, près de deux mille tenanciers de maisons publiques ont des votes. » Pour le Dr Taylor, le boycottage est le meilleur moyen de forcer leurs ennemis à résipiscence : « Marquez à la craie, de chaque

1. Voir la *Revue*, t. XXI, p. 280 et t. XXII, pp. 41 et 269.
2. Lovett, p. 216; *Northern Star* du 25 mai, des 1er, 15, 18 et 22 juin.

côté de la rue, les portes des boutiquiers qui ne vous aideront pas à conquérir la liberté, et vous les amènerez ainsi à penser que la classe laborieuse a toutes les qualités requises pour l'exercice du droit de vote. Que la musique des pennies, la seule qui charme ses oreilles, cesse, que les coffres-forts restent vides, et le boutiquier reconnaîtra vite le droit du peuple à être représenté. Si vous adoptez cette tactique et si vous la mettez immédiatement en pratique, par ce seul procédé vous obtiendrez la Charte : votre Comité n'a qu'à ouvrir boutique et vous trouverez bientôt de chaque côté de la rue bon nombre de concurrents qui rivaliseront avec vous pour la défense des principes chartistes. » Et au même meeting de Glascow, Peter Bussey renchérit sur ces paroles : « Il n'existe aucune sympathie entre les classes, il n'existe qu'une question de livres, de shillings et de pennies. L'OR est le Dieu des Boutiquiers et, si le chemin pour arriver à la tête d'un anglais est à travers son ventre, je crois que le chemin pour atteindre la tête d'un bourgeois est à travers ses poches [1]. » De son côté Robert Lowrey, qui, toujours guidé par son intransigeante sensibilité, préconise la violence, en recommandant le droit de s'armer, demande à ses auditeurs écossais s'ils sont prêts à tenir leurs engagements : « Aucun homme ne doit affirmer avec sa langue ce qu'il n'est pas prêt à exécuter avec son bras. Vous ne permettrez pas que la Convention porte le bonnet d'un fou sur la tête, mais vous prouverez que vous êtes fils de ceux qui abandonnèrent leurs foyers pour gagner la montagne, le sabre au côté. »

De toutes les questions présentées à l'agrément de la volonté populaire, celle qui allait concentrer l'attention des Conventionnels ne paraît pas avoir été mise en relief d'une façon particulière par les orateurs de ces grands meetings : l'idée de la grève générale était acclamée comme les autres par les auditoires enthousiastes, mais sans qu'elle provoquât des applaudissements plus précis que ceux qui allaient en bloc à toutes les questions du *manifeste*. La grève générale avait été acceptée, sauf quelques opposants, par tous les Conventionnels, qu'ils appartinssent au parti de la force morale ou à celui de la force physique; seulement si l'idée du *mois sacré* avait été acceptée par tous, tous n'étaient pas d'accord sur l'opportunité de sa mise à exécution : si l'on en croit Lovett [2], pour

1. Gammage, *op. cit.*, p. 121.
2. Lovett, *op. cit.*, p. 216 et 217.

les modérés, la grève générale n'était qu'un épouvantail : « Aussi n'étaient-ils pas opposés à voir discuter cette question par la Convention le 1er juillet comme un moyen de négocier avec nos adversaires. » Et un mot du délégué écossais Abraham Duncan résume très vigoureusement cette politique : « Nous devons faire trembler nos oppresseurs en les tenant suspendus jusqu'au-dessus de la gueule de l'enfer, mais nous ne devons pas les y laisser tomber. » Dans l'esprit de ces modérés, la grève générale n'était donc qu'une menace, un moyen d'intimidation pour forcer la main au Parlement. Lovett pensait même qu'on pouvait aller jusqu'à conseiller la cessation du travail à un ou deux grands métiers : les modérés n'avaient en vue qu'une simple mise en application partielle.

Si pour les modérés la grève générale se réduisait à un procédé d'intimidation et à la possibilité d'une manifestation partielle, elle apparaissait aux protagonistes de la violence comme une des formes les mieux adaptées à la réalisation de leurs désirs et de leurs revendications : n'attendaient-ils pas du mouvement chartiste autre chose que la Charte du peuple? N'était-ce pas toutes les espérances socialistes qui miroitaient à leur esprit? Sans doute la Charte était seulement à leurs yeux l'instrument le plus sûr pour y atteindre, puisque aussi bien la pure démocratie politique doit nécessairement conduire au socialisme ; mais ne pouvait-il y avoir des chemins moins longs et des moyens plus expéditifs pour entrer directement dans les palais de l'Égalité sociale, sans subir l'obligation d'attendre au seuil que les lents débats de la démocratie parlementaire en ouvrissent toutes grandes les portes? La grève générale pouvait forcer le vote des deux Chambres, l'adhésion du Gouvernement à la Charte du peuple; mais ne pouvait-elle mieux encore? Et sa mise à exécution n'était-elle pas le commencement même de la révolution rêvée?

Les uns et les autres, partisans de la force morale ou apôtres de la violence, ignoraient qu'en préconisant avec des visées différentes la grève générale, ils servaient les intérêts et obéissaient aux secrets désirs de ceux qu'ils combattaient, de ceux qu'ils jugeaient les pires ennemis des classes laborieuses. L'idée de la grève générale avait été lancée très innocemment par Thomas Atwood ; mais il est probable que le leader de la Birmingham Political Union avait été le jouet inconscient des capitalistes et des industriels. Dans une

lettre du 31 juillet[1], Feargus O'Connor reconnaît que « les patrons considéraient le projet de grève générale comme une bonne aubaine. » La naïveté vaniteuse de Thomas Atwood n'a-t-elle pas été habilement exploitée dans le dessein de préparer l'opinion ouvrière ? Il semble en effet que la grève générale était souhaitée par les milieux industriels qui y voyaient un remède à la crise de surproduction : les entrepreneurs n'osaient pas prendre la responsabilité d'un arrêt momentané du travail, mais ils auraient été satisfaits d'en voir prendre l'initiative par les travailleurs. C'est à la réalisation de ce vœu secret que l'imprudente Convention va dépenser ses plus grands efforts.

Cependant, tout d'abord, ce n'est pas la grève générale qui est l'objet des premières discussions de la Convention. A peine celle-ci vient-elle de se réunir à Birmingham le 1er juillet, que déjà certains conventionnels demandent son retour à Londres. Hugh Craigh croit cette mesure opportune et il est appuyé par Moir qui présente la motion suivante : « L'état des affaires publiques exige que le siège de la Convention soit immédiatement transporté à Londres. » Aussitôt Feargus O'Connor, à qui était dû le déplacement de Birmingham, dépose un amendement : « Les Conventionnels expriment leurs plus vifs remerciements au peuple de Birmingham pour l'excellente réception qu'ils en ont reçue et déclarent qu'ils continueront à siéger à Birmingham[2]. » Mais, comme il craint peut-être un vote contraire à son amendement, il ajoute que, quant à lui, « il ira partout où la majorité de la Convention désirera aller ». Le démagogue irlandais s'assure ainsi contre les risques d'un échec. Dans la même séance, il parle du procès auquel il a assisté la semaine précédente à Mansfield : « puisque les riches s'arment et s'exercent même au maniement des armes sous la direction de la police métropolitaine, les Conventionnels ont le devoir d'avertir le peuple qu'il a le droit de posséder des armes. Quoi, les riches auraient le droit de s'armer pour opprimer le peuple et on refuserait à celui-ci les moyens de se défendre, quelle violation flagrante de toute justice ! » Puis, pour tenir la balance égale entre la force morale et la force physique, il raconte aussi que « les femmes de Mansfield, par protestation, ont adopté le système du boycottage et ne veulent plus dépenser un shilling dans les boutiques des

1. *Northern Star* du 3 août.
2. *Northern Star* du 6 juillet.

commerçants qui s'arment contre le peuple, si bien que tel individu qui recevait £ 15 par jour verra bientôt le gazon pousser dans sa boutique. Ce qui prouve que le peuple a assez de force morale pour repousser les actes d'oppression ». Et, après avoir recommandé tout d'abord un moyen de force physique, il conseille ensuite le moyen légal de la pétition au Parlement [1].

Dans le discours d'O'Connor, un seul fait aurait dû attirer l'attention de la Convention ; c'est que le jour même, à Birmingham, trois cents constables avaient prêté serment ; et ce fait à lui seul aurait pu être un argument assez fort pour justifier la proposition de retour à Londres que Moir reprend le lendemain 2 juillet. Mais les raisons que le délégué écossais fait valoir en faveur de sa motion sont tout différentes : « Il faut retourner à Londres sans délai, car le Gouvernement est aux prises avec les plus grandes difficultés, il n'a qu'une majorité très faible qui varie de deux à dix voix et il a beaucoup de peine à se maintenir : sa situation financière est critique et la Convention doit être à Londres pour en profiter. » Deegan seconde la motion et Feargus O'Connor s'y oppose naturellement : « Nous ne sommes pas encore restés à Londres assez longtemps pour être autorisés à adopter une telle résolution... Il s'est passé cette nuit à Birmingham des événements qui réclament notre présence ici. Nulle part la Convention ne pourra être plus en sûreté ni mieux protégée contre le danger que là où elle se trouve. C'est pourquoi je demande que la Convention se transporte à Londres lundi prochain [2]. » Contradiction nouvelle de la part d'O'Connor, mais qui s'explique, soit par le désir de gagner du temps, soit encore par celui de concilier les deux opinions entre lesquelles étaient partagés les Conventionnels et de se faire un mérite de son intervention auprès de chacun d'eux.

A l'appui de sa proposition, Moir apporte des chiffres ; il les emprunte au *Sun* du 1er juillet : du 20 au 26 juin 49,090 onces d'argent en lingots, 247,344 onces de monnaie d'argent, 11,750 onces de monnaie d'or et 6,570 onces d'or en lingots ont été exportés : « Je pense, ajoute-t-il, qu'on peut douter que la Banque d'Angleterre puisse payer plus de 18 d. par livre, et, si telle est la situation, je souhaite que la Convention se rende à Londres le plus tôt possible. » Le Dr Fletcher et Craigh appuient cette

1. *Northern Star* du 6 juillet.
2. Le 8 juillet.

motion ; Pitkeithly déclare que la Convention sera mieux à même de délibérer et de donner des ordres à Londres qu'à Birmingham ou dans toute autre ville de province. Au contraire, le Dr Taylor et Cardo se prononcent en faveur de l'amendement d'O'Connor, qui semble, d'après les débats, réunir treize Constitutionnels contre dix.

Peter Bussey propose alors que la Convention reste à Birmingham jusqu'à ce qu'elle ait reçu les réponses aux questions du manifeste. Le D Fletcher et Richards s'opposent à cette motion. Richards observe que le peuple se demande quand la Convention publiera ses instructions et quand commencera la mise à exécution des mesures ultérieures ? Le peuple attend avec anxiété les ordres de l'Assemblée. A Londres, étant donné la situation dans laquelle se trouve le Gouvernement, la Convention serait près de la Chambre des Communes, prête à toute éventualité. Feargus prend la parole : « Le devoir de la Convention est maintenant non de recevoir, mais de donner des ordres. La question qui se pose est de savoir si nos instructions auront plus d'efficacité parties de Londres ou de Birmingham ; en restant à Birmingham jusqu'à lundi prochain, beaucoup de bonne besogne peut être faite. »

Au milieu de cette discussion, semblable à tant de débats parlementaires, Lovett seul apporte un peu de clarté et présente le seul argument qui vaille en faveur du séjour à Birmingham ; le secrétaire de la Convention dit qu'il ne voit pas l'avantage qu'il peut y avoir pour la Convention, comme l'a affirmé Moir, à se trouver près de la Banque : « Il suffit que nous exprimions à nos commettants notre désir de les voir convertir leur papier en or pour que cette conversion ait lieu. Notre ordre sera obéi tout aussi bien que s'il vient de Londres. De plus je pense qu'en déplaçant le siège de la Convention, nous ferions preuve d'indécision de caractère et nous marquerions que nous n'avons pas apporté assez de circonspection dans nos décisions avant que de les adopter. Certes, si jamais il a été nécessaire de venir à Birmingham, il est nécessaire aussi que nous y restions plus longtemps que nous ne l'avons encore fait. » C'était là le seul motif raisonnable que l'on put faire valoir ; il était dicté à Lovett par le bon sens et la droiture de son âme d'honnête homme. Lovett a le sentiment, ignoré des autres Conventionnels, de la

constance dans les paroles et dans les actes, nécessaire à toute assemblée qui veut s'assurer le respect et l'autorité. Le secrétaire de la Convention veut éviter à celle-ci le ridicule de « *porter un bonnet de fou sur la tête* ». Depuis la séance du 10 mai, Lovett s'est ressaisi et le débat sur la grève générale montrera encore sa prudence et son habileté.

Après lui, Neesom reprend les théories d'O'Connor : « Selon moi la population de Birmingham a une plus grande confiance dans la Convention que celle de Londres ; je pense que nous pouvons donner l'ordre des mesures ultérieures aussi bien de Birmingham que de tout autre endroit... Le peuple est déterminé à ne pas attendre plus longtemps pour obtenir ses droits politiques ; et en vérité il saura les conquérir pacifiquement, s'il le peut, et par la force, s'il y est obligé. Je sais que le sentiment général est favorable à une action immédiate conformément au manifeste » Collins veut donner satisfaction aux partisans de l'action immédiate et limiter les risques en restreignant les ordres de la Convention aux mesures les plus inoffensives : « La crise est arrivée, dit-il ; les banques sont aux prises avec les plus grandes difficultés. Mon opinion est que nous perdrions notre temps si nous ne voulions pas concentrer notre attention sur une ou deux mesures ultérieures. Je suis partisan de faire vite ; il ne faut pas de longues heures pour placarder par toute l'Angleterre les conseils de la Convention au peuple : la descente sur les banques et l'abstention de tout article soumis à l'accise sont, plus que toutes les autres, les deux mesures capables de provoquer une grande agitation. »

Ainsi se poursuivent ces discussions dont nous reproduisons fidèlement la confusion pour donner l'idée exacte de ce qu'étaient ces séances critiques de la Convention. Chacun parle selon son tempérament et malheureusement, sauf Lovett qui consulte sa raison et deux ou trois modérés obéissant à leur bon sens, ces hommes n'écoutent que leurs instincts, les conseils de leur sensibilité aveuglée, ou les intérêts de leur ambition.

La motion Bussey repoussée, la Convention adopte une proposition du Dr Taylor par laquelle elle s'engage à se réunir à Londres le mercredi 10 juillet. Le même jour, le 2 juillet, les délégués rendent compte de leurs missions. Pour la plupart ils se répètent. Dans le comté d'Ayrshire, à Leicester, à Nottingham, à Derby, à

Liverpool, le peuple est prêt à obéir aux ordres « légaux et constitutionnels » de la Convention, dit Craigh, et le manifeste a été adopté avec une surprenante unanimité, déclare Deegan. Puis c'est Cardo : « A Penzance, dans les Cornouailles, le peuple retire son argent des Caisses d'Épargne ; les pauvres mineurs, qui ne gagnent que cinq shillings par semaine et qui ignorent les choses de la politique, ont décidé de mettre en application les principes du manifeste [1]. » A Leicester, selon Dean, le peuple est impatient d'en arriver aux mesures ultérieures. A Bath, à Bristol, à Cheltenham, dans le Wiltshire, le Somersetshire, et le Leicestershire, Neesom prétend que le peuple attend la mise à exécution des mesures ultérieures et n'est pas disposé à attendre longtemps.

Le discours d'O'Connor, rendant compte de sa mission, est un nouvel exemple de ses procédés de bluff : « Aux meetings de Peep Green, de Birmingham et de Kersallmoor, plus d'un million d'individus ont décidé de conquérir le suffrage universel par la force morale, s'ils le peuvent, sinon par la force physique. Nous avons créé une opinion publique, nous l'avons organisée, il ne nous reste plus qu'à la diriger... Nous nous trouvons dans une position si forte que nous pouvons dire aux whigs : donnez-nous le suffrage universel ou sinon nous le prendrons. » Si l'on en croit Donaldson, à Stourbridge, à Lye Waste, et à Dudley, le peuple ne peut plus endurer la misère et attend seulement les ordres de la Convention pour agir. Selon Marsden, Lancaster, Burnley, Chorley ont répondu affirmativement aux questions du manifeste. Dans le Cheshire, le peuple, dit Richards, est décidé à tirer vengeance de ses oppresseurs, s'il n'est pas donné satisfaction rapide à ses revendications. A tous les meetings auxquels le Dr Taylor a assisté, les résultats ont été excellents, et Collins dit que partout, à Greenock, à Bannockburn, à Alloa, à Montrose, à Dundee, à Pert, à Edimbourg, la Convention a été acclamée et l'ardent conventionnel affirme que jamais dans toute sa vie il n'a vu se manifester un tel enthousiasme ni une telle ardeur. Quel optimisme, quel illusionnisme ! et même quelle naïveté, peut-on dire, lorsqu'on entend Burns reprocher à Hartwell d'avoir omis de donner cette preuve des progrès de la cause chartiste, la présence

1. Cardo donne des détails intéressants.

parmi les membres des associations radicales de policemen occupés activement à recueillir les souscriptions[1].

Le lendemain, 3 juillet, après que Woodhouse et James Taylor ont rendu compte de leur mission, la Convention aborde la discussion des mesures ultérieures. Tous les délégués viennent de déclarer que le peuple est prêt à agir et qu'il n'attend qu'un signe de la Convention; aussi cette assemblée est-elle comme déterminée par tout ce qu'elle vient d'entendre à examiner immédiatement la mise à exécution des mesures ultérieures. Parmi celles-ci une seule va concentrer l'attention, non parce qu'elle apparaîtra le moyen le plus efficace de réalisation, mais parce qu'elle se recommande aux démagogues par ses aspects de révolution prolétarienne comme un admirable moyen de réclame et que les autres Conventionnels, sauf quelques exceptions, n'oseront pas y paraître opposés. Tous, en effet, ou presque tous, se déclareront partisans de la grève générale : les uns, plus pressés parce qu'ils ne s'inquiètent pas des risques et veulent seulement satisfaire aux exigences de leur réputation de démocrates trop impatients du bonheur du peuple pour supporter aucun délai, vont demander qu'on fixe au mois sacré la date la plus rapprochée; les autres, désireux en leur âme et conscience d'écarter une si grande folie, approuveront le principe, mais, pour des raisons d'opportunité, réclameront son application à terme. Entre les uns et les autres, Lovett, comprenant le danger, et aussi qu'il est impossible de heurter de front l'opinion la plus bruyante, essaiera par une mesure dilatoire d'écarter la mise à exécution immédiate de la grève générale qu'il considère irréalisable.

Le Dr Taylor prend le premier la parole : « J'ai visité ma circonscription et j'ai demandé à mes commettants leurs réponses aux questions du manifeste : sur les grands principes, le peuple est en accord parfait avec la Convention et il est décidé à conquérir la Charte, quelles qu'en puissent être les conséquences ; il ne désapprouve aucunes des démarches de la Convention ; tout au contraire, il est unanime à penser qu'elle a plus fait qu'on n'en pouvait attendre. J'ai assisté à vingt-six grands meetings en Écosse et j'y ai posé les questions du manifeste qui, d'une façon générale, ont reçu des réponses affirmatives ; mais, en ce qui concerne le

1. *Northern Star* du 6 juillet : « M. Hartwell a omis de dire qu'il se trouvait même des policemen parmi les membres des associations radicales. »

mois sacré, le peuple croit qu'il ne conduirait à rien moins qu'à la Révolution. Cependant, si la Convention dit un mot en faveur de cette mesure, le peuple est prêt à la suivre. Ma première intention était de fixer un jour, le lundi 15 juillet par exemple ou toute autre date, pour que la Convention publie ce jour-là ses ordres. Mais je propose à la Convention de publier immédiatement une adresse au pays tout entier pour demander au peuple de retirer son argent des Caisses d'épargne, d'opérer la descente sur les banques, de commencer le boycottage, de s'abstenir de la consommation des objets soumis à l'accise, et d'user de leur privilège constitutionnel pour s'armer le plus vite possible. » On remarquera la réserve du Dr Taylor en ce qui concerne la grève générale ; cette réserve paraît être aussi celle des meetings auxquels il a assisté ; il convient de lire entre les lignes dans ce discours qui écarte le mois sacré : la grève générale, ce n'est rien moins que la Révolution et le peuple y est-il bien prêt ?

Feargus O'Connor se lève pour appuyer la motion du Dr Taylor ; mais indirectement, selon sa manière, il va amorcer la discussion de la grève générale : « Je considère que les mesures ultérieures sont le plus grand sujet d'examen qui se pose à la Convention, la question la plus importante à résoudre. Car nous n'avons pas à attendre simplement ce qu'il peut advenir de la pétition, mais nous devons conquérir la Charte ; et je suis convaincu que, tant que nous n'aurons pas un mois sacré, nous n'aurons jamais le suffrage universel. » Ainsi Feargus fait dépendre l'obtention du suffrage universel de la grève générale : cette fois encore il est l'un des auteurs responsables et, peut-on dire même, l'instigateur de la plus grande folie de la Convention ; peut-être que, si sa voix influente n'avait pas prononcé cette parole, un autre après lui ne l'aurait pas transformée en un acte, en une proposition. Mais il n'était pas non plus dans les habitudes de ce grand politique de s'engager à fond dans une circonstance décisive ; aussi ne recommande-t-il pas la mise en application immédiate de la grève générale ; et, comme par cette phrase il craint de s'être peut-être trop avancé, après avoir poussé la Convention vers le mois sacré, il cherche ensuite en la flattant à la retenir : « La Convention est maintenant la seule autorité qui existe dans ce pays ; mais je pense que nous ne devons pas faire sentir trop soudainement au peuple le pouvoir qui est entre nos mains. Nous avons conquis une grande impor-

tance dans le pays, et il ne faudrait pas risquer une défaite générale pour un triomphe partiel. » Par ces paroles, Feargus se réserve, pour l'avenir, le droit de dire qu'il a déconseillé l'opération.

Ce que Feargus n'avait que suggéré, Peter Bussey va le faire : « L'opinion de mes électeurs est qu'il faut retirer l'argent des Caisses d'épargne, et ils sont en train de le faire. En ce qui concerne le droit de s'armer, le bon vieil esprit anglais les anime ; ils ont des candidats chartistes tout prêts ; ils sont disposés à faire du boycottage dans toute la mesure désirable ; ils sont convaincus de la nécessité de ne consacrer leurs efforts à aucune agitation qui ne mène au suffrage universel. Si la Convention donne le mot d'ordre pour le mois sacré, mes électeurs sont prêts à ne reprendre leur travail que lorsque la Charte sera devenue la loi du pays. Aussi, présenterais-je un amendement (à la motion du Dr Taylor). » Et Peter Bussey propose que la Convention recommande au peuple d'agir conformément au manifeste le 15 juillet. L'amendement Bussey diffère de la motion Taylor parce qu'il ne fait pas de distinction entre la grève générale et les autres mesures ; Bussey n'exclut pas la grève générale d'une réalisation qu'il veut immédiate et qu'il fixe au 15 juillet, tandis que le Dr Taylor remettait le soin de discuter cette grave question à une délibération ultérieure.

Cinq Conventionnels appuient immédiatement l'amendement de Bussey. Cardo considère que la descente sur les banques suffira amplement à provoquer l'essor de la grève générale ; le Dr Fletcher pense que la grève générale serait la meilleure méthode pour amener la réalisation des projets chartistes : « une descente sur les banques serait suffisante pour provoquer la grève générale ; et, si ce jour arrive, il faudra se nourrir, mais qui osera refuser cette nourriture ? Si un sentiment de justice et un sentiment d'humanité ne suffisent pas à nous la faire donner, nous l'obtiendrons de la crainte ». Le Dr Fletcher soulève donc une objection contre la grève générale, mais il ne s'y arrête pas. Le Dr Mac Douall dit que le peuple d'Ashton a décidé de se munir d'armes : « Je désire voir la grève générale adoptée aussi vite que possible et, comme juillet est un mois célèbre pour la Révolution et la Réforme, je conseillerai le mois de juillet, car nous avons en perspective une bonne récolte que nous pourrons moissonner. » Warden appuie la proposition

de Bussey parce qu'il pense que « la grève générale est l'équivalent d'une insurrection nationale » ; et Brown qui vient d'être mis en liberté exprime sa satisfaction de l'amendement Bussey : « Si jamais j'ai senti du plaisir à recouvrer ma liberté, c'est à présent, parce qu'elle me fournit l'occasion de soutenir l'amendement de M. Bussey. Il est impossible que le mouvement actuel se continue plus longtemps sans que quelque chose soit fait pour fixer une date précise et mettre un terme aux souffrances des classes laborieuses opprimées ; et, en fait, je considère comme absolument indispensable que cela soit fait. »

De l'aveu même de ses défenseurs, la grève générale apparaît la voie qui mène à la révolution : elle est, selon le mot de Warden, l'équivalent d'une insurrection. Et c'est sans doute aussi le motif pour lequel quelques Conventionnels refusent de prendre la responsabilité d'une telle décision : Deegan est très fermement d'avis de placer la grève générale en dehors de leurs résolutions et de ne proposer à l'adoption du peuple que les autres mesures du manifeste. Collins appuie énergiquement la motion du Dr Taylor et considère qu'il vaut mieux laisser la question de la grève générale pour plus tard. Craigh est plus prudent encore : il avoue qu'il n'a reçu aucune instruction de ses commettants pour hâter les mesures ultérieures et il est d'avis que la Convention doit attendre encore une réponse précise à la pétition. L'attitude prudente de Craigh n'avait aucune chance de rallier la majorité des Conventionnels et William Lovett s'en était rendu compte. Aussi, lorsqu'à la reprise de la séance, il prend la parole pour appuyer la motion Taylor, il ne veut pas contredire trop directement les partisans de la grève générale, mais seulement obtenir leur consentement aux propositions dilatoires qu'il va leur faire. Son discours est à fois un nouvel exemple de son sens exact du réel et une preuve de l'expérience que lui ont donnée quelques mois de vie parlementaire.

« Je suis, dit William Lovett, en parfait accord avec la motion du Dr Taylor ; mais en même temps aussi je ne puis m'empêcher de penser avec M. Bussey et les autres partisans de la grève générale qu'un *holiday ou mois sacré* serait le seul remède efficace aux souffrances du peuple ; mais, tout en partageant cette opinion, je suis d'avis qu'il faut savoir ce qu'on peut attendre de la Chambre des Communes et quelle est sa réponse à la motion

Atwood relative à la Charte avant de recommander une démarche aussi sérieuse et solennelle que le mois sacré. Je pense aussi qu'il doit être fait provision de vivres pour le peuple avant de lui donner l'ordre de cesser le travail. Je pense qu'il vaut mieux nommer un comité de dix à douze personnes chargées de chercher les meilleurs moyens de réalisation pour le mois sacré. Je crois également qu'un excellent moyen serait de choisir quelques métiers qui, en se mettant en grève, amèneraient tous les autres métiers à abandonner le travail, et de réunir des fonds pour les soutenir. Ce serait une excellente façon d'éprouver l'opinion publique, car, si les Chartistes ne sont pas capables de souscrire 1 s. ou 6 d. par semaine pour une telle œuvre, on pourrait émettre de sérieux doutes sur la possibilité de les voir abandonner eux-mêmes l'atelier. Telles sont les raisons pour lesquelles je suis d'avis qu'il faut voter la motion Taylor et ensuite nommer un comité pour le dessein dont je viens de vous entretenir. » En se prononçant pour la nomination d'un comité chargé d'examiner les possibilités d'une application partielle de la grève générale, Lovett espère ajourner à l'infini et même arriver complètement à écarter la grève générale, dont il redoute les conséquences autant pour les travailleurs Chartistes que pour la Convention ; il sait ce qu'on peut attendre en mettant à l'épreuve les puissances de sacrifice des Chartistes et ce que doit donner l'expérience de leurs dispositions réelles en faveur du mois sacré ; et, dans son autobiographie, il ne craint pas de nous révéler les motifs qui lui avaient fait adopter cette tactique pour écarter la grève générale : « si les Chartistes n'étaient pas disposés à payer chaque semaine une petite somme, on ne pouvait guère espérer d'eux l'unanimité d'adhésion nécessaire à la grève générale ; et alors nous aurions, dit-il, une excuse véritablement raisonnable pour abandonner le projet [1]. » Quel sens politique profond dans cette phrase et dans cette attitude ; quelles ressources l'expérience parlementaire et le gouvernement des hommes font apparaître en des individus qui semblent mal préparés par leur caractère, par leur éducation ou même par leurs idées !

Le débat sur la grève générale continue, mais, quoique aucun des Conventionnels n'y apporte la même lucidité, il ne manque pas d'intérêt, parce que les discours des uns et des autres mettent en

1. Lovett, *op. cit.*, p. 217.

relief les raisons secrètes de Lovett[1]. C'est John Frost qui se déclare d'accord avec ses collègues sur la nécessité du mois sacré ; mais ajoute « je ne pense pas que nous soyons prêts à en donner l'ordre au peuple anglais » ; Richards demande que la Convention ne se presse pas trop de fixer une date ; Skevington confirme ces paroles ; et Moir dit que proclamer la grève générale serait agir contrairement à la plus élémentaire sécurité. Lovett veut profiter des sentiments exprimés par les précédents orateurs pour reculer la délibération sur la grève générale et la faire rejeter bien au delà de la décision que la Chambre des Communes prendra le 13 juillet à l'égard de la Charte : le 1er août lui paraît l'époque convenable pour examiner cette question. Collins, Hartwell[2] et Pitkeithly viennent apporter leur concours à Lovett : « Je veux attirer votre attention, dit Pitkeithly, sur un fait : si le peuple commence la lutte lorsqu'il n'est pas encore préparé à la soutenir, il ne fera que river ses chaînes plus fortement, comme le peuple français l'a fait dans les deux luttes qu'il a entreprises. Notre devoir est de faire tout ce qui est possible et tout ce qui apparaît essentiel à la sécurité et aux progrès de la cause et nous avons toutes les chances en notre faveur, si nous n'agissons pas d'une façon imprudente, car le gouvernement tombe de plus en plus bas chaque jour, tandis que le peuple s'élève en dignité : si nous commettons la faute d'agir prématurément en ce qui concerne l'une des mesures, fût-ce seulement de quelques jours,

1. Après Fletcher demandant que, si le 20 juillet la Charte n'a pas obtenu force de loi, la grève générale soit proclamée, John Frost dit : « Je suis d'accord avec mes collègues sur la Nécessité du mois sacré, mais je ne pense pas que nous soyons prêts à en donner l'ordre au peuple anglais. » Puis c'est Richards qui raconte que dans le Nord du Staffordshire et dans le Sud du Cheshire le manifeste a amené sans aucun ordre de la Convention un retrait général de l'argent des caisses d'épargne et que dans les Potteries les Chartistes se livrent de préférence au boycottage : « Mes commettants m'ont donné pour instructions de déclarer à la Convention que, si elle donne le mot d'ordre pour le mois sacré, elle sera obéie, mais qu'ils préféreraient que la convention ne se presse pas trop, en fixant une date, afin de permettre au peuple pendant quelques semaines de s'y préparer. » Et Skevington confirme les paroles de Richards. Moir pense que le temps n'est pas encore venu pour proclamer la Grève générale, qu'il faut attendre que la chambre sanctionne ou rejette la grève générale ; partisan de la descente sur les Banques, il est opposé à la fixation d'un jour pour le commencement de la grève générale : ce serait agir contrairement à la plus élémentaire sécurité.

2. Hartwell déclare qu'il n'a pas reçu d'instructions de ses commettants pour voter la date du mois sacré tant qu'on ne saura pas le sort de la Charte ; Collins dit qu'en adoptant certaines mesures seulement, les Conventionnels gagneraient la confiance du peuple plus facilement que s'ils fixaient témérairement un jour pour le mois sacré.

cette imprudence peut nous ramener vraisemblablement de vingt ans en arrière. »

La grève générale est actuellement prématurée, disent les Conventionnels qui ont encore quelque modération, ou même seulement le sens du possible et le souci de ne pas exposer à d'inutiles dangers les ouvriers chartistes. « Les temps sont proches », affirment au contraire les partisans de la révolution immédiate ; Neesom et Marsden soutiennent énergiquement la nécessité de fixer au plus tôt le jour de la grève : « Je désire seulement, dit Marsden, faire luire aux yeux du peuple des espérances que nous puissions compter réaliser. » Mac Douall dit qu'il est autorisé par les mineurs de Stockport à déclarer qu'en bloc ils sont prêts à défendre la Convention et à exécuter ses ordres et qu'ils sont prêts aussi à le faire avec QUELQUE CHOSE dans leurs mains. Le Dr Fletcher prétend que, dans tous les meetings auxquels il a assisté, les mesures auxquelles le peuple attache le plus d'importance sont la descente sur les banques et la grève générale ; et avec Dean, il est le seul à présenter la grève générale comme l'expression du vœu des meetings : on a l'impression que ceux même qui, parmi les conventionnels, préconisent la grève générale immédiate, obéissent plutôt à un sentiment personnel qu'aux sentiments ou aux injonctions de leurs commettants.

Si l'esprit de surenchère, la misère exaspérée, le mysticisme révolutionnaire ou une sensibilité enthousiaste et crédule ont aveuglé Neesom, Marsden, Mac Douall et Fletcher au point de leur masquer l'évidence, c'est-à-dire le fait que le peuple chartiste n'est ni prêt ni disposé à la grève générale, et que ceux qui abandonneraient leur travail ne seraient ni suivis ni soutenus par la grande masse des travailleurs, comment nommer les sentiments sur lesquels repose l'opinion de Dean? Son discours manifeste une naïveté telle qu'on peut se demander si elle est involontaire ou non. « J'ai reçu, déclare Dean, des instructions de mes électeurs pour voter immédiatement la fixation du jour où la grève générale doit commencer, car beaucoup d'entre eux meurent de faim et ne savent pas, quand ils se lèvent le matin, où ils pourront trouver un seul repas ; si vous retardez la grève générale afin que le peuple puisse faire des provisions en vue de cette éventualité, il ne restera plus parmi eux personne pour la promouvoir. Les maîtres des fabriques d'Ashton et du voisinage ont déclaré qu'ils réduiraient les salaires

de leurs ouvriers et feraient marcher les usines seulement trois ou quatre jours par semaine ou qu'ils les fermeraient pendant un mois entier. » Dean est convaincu que, si la Convention ne fixe pas une date, le peuple entrera en collision avec les autorités ; son discours éclaire le mystère de cette course folle à la grève générale, à laquelle, dans cette séance du 3 juillet, s'abandonnent les Constitutionnels, qu'ils soient partisans ou secrètement effrayés de l'entreprise.

En effet, bien qu'il se dise d'accord avec William Lovett pour attendre le sort réservé à la Charte, le Dr Taylor n'a sans doute pas compris la tactique de Lovett et il propose, au lieu du 1er août, la date du 13 juillet pour discuter le jour de la grève générale ; désirant, dit-il, présenter une motion qui réunisse l'unanimité des Conventionnels, il amende sa première résolution ainsi : « La Convention publiera sans délai un appel au pays tout entier, conviant le peuple à retirer son argent des Caisses d'épargne et des mains des banquiers hostiles à la Charte du peuple ; à convertir toute monnaie en or ; à s'abstenir de tous articles sujets à l'accise ; à commencer le boycottage et à user de leur privilège constitutionnel pour s'armer ; les membres de la Convention se réuniront le 13 juillet afin de fixer le jour où le mois sacré devra commencer, si la Charte n'est pas encore devenue loi. » Skevington seconde cette motion, le Dr Fletcher l'appuie, et Peter Bussey consent à retirer son amendement, car il a eu du reste complète satisfaction : le Dr Taylor, qui était d'avis de réserver la question de la grève générale, a fait sienne la motion plus truculente du démagogue ; et, par sa résolution amendée, il s'est mis lui-même et il a mis ses collègues dans l'obligation de voter le mois sacré malgré lui et malgré eux aussi peut-être.

Le Dr Taylor s'est-il abusé sur la force de l'opinion adverse ou s'est-il trompé sur la mesure des concessions qu'il a cru faire ? en cédant complètement, il s'est imaginé trouver une transaction, et une fois de plus la minorité réelle l'a emporté sur la majorité ; car, si l'on dénombre les voix, on constate que huit conventionnels seulement s'étaient prononcés d'une façon formelle pour la grève générale : c'étaient Bussey, Brown, Warden, Neesom, Marsden, Mac Douall, Fletcher et Dean, auxquels il convient d'ajouter Cardo qui avait secondé l'amendement Bussey et Stowe qui avait déclaré que ses commettants étaient prêts à soutenir la Convention en

faisant grève. Tous les autres, Craigh, Collins, Deegan, Pitkeithly, Richards, William Lovett, John Frost, Skevington Hartwell, Smart[1], Moir, le Dr Taylor lui-même y étaient plus ou moins opposés et il faut leur adjoindre Feargus O'Connor qui, bien qu'ayant dit que, tant qu'on n'aurait pas le mois sacré, on n'aurait pas le suffrage universel, devait voter le 13 contre la grève générale : soit treize Conventionnels contre dix. En présence de ce partage des Conventionnels entre les deux opinions, si l'excellent docteur n'en était pas incapable, on pourrait voir quelque ironie dans les paroles du Dr Taylor se félicitant de l'unanimité qui s'était manifestée et disant qu'il n'avait jamais assisté à une discussion conduite avec tant d'agrément et des sentiments si cordiaux.

La résolution adoptée par la Convention la mettait dans l'obligation de voter le 13 le mois sacré, si la pétition était rejetée ; or déjà on pouvait escompter ce rejet. L'attitude des conventionnels dans cette séance même fournissait au gouvernement des arguments pour qualifier le mouvement chartiste de révolutionnaire et par là le disqualifier, et, alors même que la Chambre des communes aurait été disposée à accueillir la pétition, elle ne pouvait plus le faire sous la menace de la grève générale ; on pouvait dire que d'ores et déjà la grève générale était votée et qu'il n'y avait plus qu'à en fixer le jour. Et quels faits avaient donc amené les conventionnels à cette mesure extrême ? De simples acclamations de meetings. Dans ce débat du 3 juillet, sauf des démagogues de la trempe de Bussey et de Neesom ou des illuminés comme Mac Douall et Marsden, tous les autres proclament bien haut leur adhésion au principe, mais souhaitent en reculer l'application à l'infini. Cependant leur lâcheté et l'esprit de surenchère, qui s'est glissé à la Convention et est devenu l'âme des discussions, les empêchent de s'opposer d'une façon assez ferme à une entreprise qu'ils sentent impraticable et les amènent à donner l'unanimité à la motion Taylor. Il faut dire toutefois, à l'honneur de Lovett, que celui-ci comprit cette folie et qu'il chercha à l'éviter en demandant la nomination d'un Comité de six membres chargé de trouver les meilleurs moyens de mettre à exécution « cette grande entreprise » [2]. Malheureusement les événements de Birmingham et son arrestation

1. *Northern Star*, 6 juillet : Smart avait dit qu'il ne fallait pas prendre une décision hâtive.
2. *Northern Star* du 13 juillet : séance de la Convention du 6 juillet.

empêchèrent le secrétaire de la Convention de poursuivre le dessein si habilement combiné de faire remettre la grève générale aux lenteurs d'une procédure moins expéditive, aux soins d'un comité peu nombreux et qui par suite avait chance d'apporter dans ses délibérations plus de réflexion et moins d'entraînement que l'assemblée. Ces événements allaient aussi précipiter encore d'un élan plus rapide les Conventionnels dans la voie dangereuse où la discussion du 3 les avait engagés et dans une entreprise qui, comme l'avait dit l'un d'eux, « n'était rien moins que la Révolution ».

(*A suivre.*)

ÉDOUARD DOLLÉANS.

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

VIII

LA LORRAINE

LE BARROIS ET LES TROIS-ÉVÊCHÉS

IV (*suite*[1])

D) *Le duché de Lorraine de 1552 à 1737.* — Toute cette période peut être considérée comme une longue préparation de l'annexion des Trois Évêchés et de la Lorraine à la France. En 1552, les villes de Toul, de Verdun et de Metz sont simplement occupées par le Roi de France en qualité de vicaire du saint empire germanique ; les princes allemands lui ont cédé ces villes et Cambrai, où seule la langue française retentissait, pour prix de son intervention en faveur des « libertés germaniques » et, dans une promenade triomphale, Henri II s'est emparé, sans coup férir, des trois cités des bassins de la Moselle et de la Meuse. Les Français tiennent garnison dans l'intérieur des remparts et ils vont chercher à changer cette occupation en une annexion véritable et à étendre l'annexion à toutes les terres des Trois-Évêchés. En 1648, cette annexion est achevée, et par l'article 72 du traité de Munster, l'Empire germanique reconnaît à la France *supremum domi-*

1. Voir *Revue*, t. XXII, pp. 162 et 317, et t. XXIII, p. 35.

nium, jura superioritatis aliaque omnia in episcopatus Metensem, Tullensem et Virodunensem Urbesque cognomines eorumque Episcopatuum districtus, en réservant seulement les droits du métropolitain de Trèves. Quelle intéressante histoire à écrire que celle de la réunion progressive de chacun des Trois-Évêchés à la France ! Mais cette histoire n'a encore été faite que pour l'évêché de Toul par le marquis de Pimodan[1], appartenant à l'antique maison de Rarécourt-la-Vallée, à laquelle était aussi rattaché Christophe de la Vallée, le dernier évêque de Toul qui, dans son serment au roi de France, dut réserver les droits de l'Empire. Nous réclamons un travail analogue pour Verdun — et nous osons espérer que M. l'abbé Aimond, continuant sa belle thèse, nous le donnera un jour, — et aussi sur Metz ; il n'a paru sur l'histoire de cette annexion de Metz à la France que des fragments dus à M. Sauerland[2] et au baron de Hammerstein[3]. L'attention des historiens paraît s'être concentrée sur l'histoire du siège de la ville fait en 1552 par Charles-Quint ; de nombreuses plaquettes nous racontent l'héroïque résistance de François de Guise[4] et comment Metz, faisant reculer l'aigle impériale, mérita le surnom de Metz la Pucelle, souvenir importun aux vainqueurs de 1870, puisqu'ils se sont hâtés de faire disparaître sur la porte Serpennoise l'inscription qui le rappelait. La France a surtout tenté d'établir son autorité sur les pays occupés par elle au moyen d'arrêts rendus par une cour judiciaire. Quand Richelieu voulut faire définitivement des Trois-Évêchés des terres françaises, il créa, en 1633, le Parlement de Metz ; un conseiller à la cour de Metz, M. Emmanuel Michel, a écrit, en 1845, l'histoire de cette institution jusqu'à la Révolution française[5] ; et il a complété cet ouvrage, en faisant la biographie de tous les membres du Parlement[6] — parmi eux figure le père de Bossuet — qui ont

1. *La réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtés souverains*, Paris, Calmann-Lévy, 1885, XL-441 pp. in-8. L'ouvrage ne saurait passer pour définitif.

2. *Der Metzer Bischof Kardinal de Givry (1609-1612) und die französischen Annexionsabsichten auf das Fürst-Bisthum*, dans le *Jahr-Buch* de Metz, t. X (1898), pp. 153-173.

3. *Die Annexion des Fürstbisthums Metz an Frankreich im Jahre 1613-1614*, dans le même *Jahr-Buch*, t. V (1893), pp 188-201, et t. VI (1896), pp. 281-283.

4. Nous avons sur ce siège de Metz les relations contemporaines de B. de Salignac (collection Michaud et Poujoulat), de Villiers, d'Ambroise Paré. Cf. Rahlenbeck, *Metz et Thionville sous Charles-Quint*, Bruxelles, Weissenbruch, 1880, 364 pp. in-8.

5. *Histoire du Parlement de Metz*, Paris, J. Téchener, 1845, 548 pp. in-8.

6. *Biographie du Parlement de Metz*, Metz, Nouvian, 1853, VII-653 pp. in-8.

hâté l'assimilation de Toul, Verdun et Metz à la France. Le Parlement de Metz ne devait pas seulement contribuer à l'annexion des Trois-Évêchés. Déjà Richelieu avait songé à revendiquer les terres qui, au moyen âge, relevaient de ces évêchés et que les prélats, parents de la maison de Lorraine, avaient aliénées à leur famille ; il faisait dresser, dès 1624, la liste de ces terres par des commissaires du Parlement de Paris, à la tête desquels était Le Bret : ce fut comme une première ébauche de la Chambre de Metz composée surtout de parlementaires. Cette Chambre, créée en septembre 1679, a pour tâche de juger tous les procès que les évêques, désormais serviteurs de la France, intenteraient en réclamation des terres et droits de leurs évêchés jadis usurpés ; elle accueille les demandes les plus extraordinaires et unit sans autre forme à la France une série de terres lorraines, Épinal, Commercy, Sarrebourg, Nomeny, Briey, etc., et finalement, le 10 septembre 1683, la Lorraine elle-même avec Nancy et sa prévôté. L'histoire de cette Chambre, dite de réunion, qui tint ses séances du 12 avril 1680 au 10 septembre 1683, a été faite avec beaucoup de conscience par Hermann Kaufmann [1] : nous voudrions qu'elle fût reprise par un historien français [2].

La réunion de la Lorraine, arrêtée par la Chambre de Metz, n'eut aucune suite ; mais, depuis 1552, il était évident qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, le duché serait absorbé par la France. Nous avons déjà dit comme les possessions des Trois-Evêchés étaient enchevêtrées dans celles de la Lorraine. Quand l'Alsace fut cédée à la France, en 1648, la Lorraine fut prise, en plus, entre elle et la Champagne comme dans un étau.

C'est ce qu'a fort bien vu Joseph-Bernard Othenin de Cléron, comte d'Haussonville, dans les quatre volumes qu'il a consacrés à ce sujet, de 1854 à 1859 [3]. Ayant hérité des biens et du titre d'une ancienne maison lorraine, née dans la province même, il a écrit cet ouvrage avec une sorte de piété filiale. Tous les principaux documents ont été consultés ; il a vu à la bibliothèque de Nancy ou à la

1. *Die Reunionskammer zu Metz*, Metz, 1899, 313 pp. in-8. (C'est une Inaugural-Dissertation de l'Université de Strasbourg ; le travail a paru dans le *Jahr-Buch* de Metz.)

2. Il y aurait à y ajouter des développements sur les tentatives de réunions faites par Richelieu, d'après les mémoires de LeBret, aux archives du ministère des affaires étrangères, *Correspondance politique*, *Lorraine*, t. VII.

3. *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, Paris, M. Lévy, 4 vol. in-8. Une deuxième édition, revue et corrigée, a été publiée à Paris, M. Lévy, 1860, 4 vol. in-12.

bibliothèque nationale les chroniques demeurées manuscrites ; sur le règne de Charles IV, il a compulsé les mémoires du médecin Forget, du président Canon, du P. Donat et de Nicolas Guillemin ; il a pu pénétrer dans les archives du ministère des affaires étrangères, qui restaient alors obstinément fermées aux autres travailleurs, et il a dépouillé la correspondance politique de Lorraine où il a peu laissé à glaner après lui ; il y a fait quelques découvertes sensationnelles, entre autres cet acte de 1737 par lequel Stanislas Leszczynski abdique toute autorité entre les mains de son chancelier La Galaizière. Et ces documents sont admirablement mis en œuvre. L'exposition est toujours attachante et les personnages revivent avec un singulier relief. M. d'Haussonville passe sans doute rapidement sur Charles III et Henri II ; il entre véritablement dans son sujet avec Charles IV dont il trace un inoubliable portrait. Il sait tous les défauts de ce personnage, égoïste, inconstant, volant toujours à de nouvelles amours et prenant des maîtresses de plus en plus jeunes à mesure que lui-même avançait en âge, perfide en politique, infidèle à la parole donnée ; mais, avec tous ces vices, demeuré populaire en Lorraine, parce qu'il fut un général plein de courage et parce qu'aussi le peuple devinait qu'une volonté supérieure, celle d'un Richelieu, d'un Mazarin, d'un Louis XIV, menait les événements dont le prince n'était pas responsable. Et précisément le comte d'Haussonville place les ministres ou le roi français au premier plan ; il nous dévoile leurs desseins et le secret de leur politique ; il montre, par des incursions dans l'histoire générale, que ce sont eux qui décident du sort de la Lorraine. Après Charles IV, il nous présente son neveu Charles V qui, sur les champs de bataille de la Hongrie, devint un héros de la chrétienté. L'histoire de Léopold, celle de l'installation de Stanislas dans son duché sont comme des épilogues de ce bel ouvrage. Ce livre est véritablement son chef-d'œuvre ; plus que son *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848*, plus que l'*Histoire de l'église romaine et du premier Empire*, ces quatre volumes sur la Lorraine lui vaudront une place des plus honorables parmi nos célèbres historiens du XIXe siècle.

L'ouvrage de M. d'Haussonville embrasse toute cette quatrième période sur laquelle les monographies sont assez peu abondantes. N'est-il pas étonnant que nous ne possédions point une histoire du duc Charles III qui, pendant plus de soixante années (1545-1608), fut

placé à la tête de la Lorraine ? Et si quelques faits, au début du XVIIe siècle, annoncent les tristesses de l'époque suivante, ce règne fut glorieux entre tous. Une période de longue paix permet au commerce et à l'industrie de se développer, aux arts de jeter un vif éclat ; les institutions se fixent et se consolident. A défaut d'histoire d'ensemble de ce règne, qui exigerait des recherches fort longues, certains épisodes ont retenu l'attention des historiens. La publication des *Mémoires*, puis celle de l'*Éphéméride* de Michel de La Huguerye, a poussé des érudits à étudier de très près l'expédition, à travers la Lorraine, en 1587, des reîtres et lansquenets qui allaient porter secours au roi de Navarre, le futur Henri IV [1]. M. Louis Davillé nous a montré comment, à la mort du roi Henri III, Charles III chercha à revendiquer la couronne de France, soit pour lui-même comme descendant des anciens Carolingiens, suivant les fausses généalogies qui venaient d'être répandues, soit pour son fils, le marquis de Pont, comme petit-fils d'Henri II [2]. Mais il vit de bonne heure qu'il faisait fausse route et ne tarda pas à se réconcilier avec Henri IV au traité de Folembray. M. Davillé a fort bien indiqué quelle part la Lorraine a prise aux troubles de la Ligue, et, dans d'autres travaux [3], il a étudié les relations de Henri IV et de Charles III, maintenant réconciliés. La sœur du Béarnais, Catherine de Bourbon, épousa le marquis de Pont et, au grand scandale des Lorrains, fit célébrer le prêche dans le château de La Malgrange, aux portes de Nancy ! Mais elle ne devait point régner en Lorraine ; quand Henri II devint duc (1608-1624), il avait perdu sa première femme et était remarié à la très catholique Marguerite de Gonzague. Sur Henri II, nous n'avons point d'ouvrage d'ensemble ; M. Cohen, étudiant à la Sorbonne, a pris son règne comme sujet de son mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie (1909) et il publiera peut-être un jour son travail.

1. Voir le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1882, pp. 43-58 ; Fournier, *Chaligny, ses seigneurs et son comté*, pp. 174 et suiv. M. l'abbé Chatton doit reprendre prochainement toute l'histoire de cette invasion, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie*, 1911.

2. *Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France*, Paris, F. Alcan, 1908, XVI-320 pp. in 8. Cf. É. Henry, *Intervention de Charles III, duc de Lorraine, dans les affaires de la Ligue en Champagne*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1864, pp. 72-136.

3. *Instructions données par Henri IV à ses députés en Lorraine*, dans les *Annales de l'Est*, 1901, pp. 72-109 ; *Le mariage de Catherine de Bourbon*, *ibid.*, 1901, pp. 386-436 ; *Les relations de Henri IV avec la Lorraine de 1608 à 1610*, dans la *Revue historique*, septembre-décembre 1901, pp. 32-69.

Sous le règne de Charles IV (1624-1675), devait éclater cette terrible guerre de Trente ans qui faillit faire de la Lorraine un véritable désert; tous les partis aux prises, Allemands, Suédois, Français, Espagnols, la foulèrent, la saccagèrent, la crucifièrent; son duc Charles IV y porta de son côté la guerre, et, pour la recouvrer, acheva sa ruine. Un avocat habitant Nancy, Jean Héraudel, chanta, en latin et en français, ses malheurs [1] : puis, de nombreux documents furent publiés pendant cette période en plaquettes, qui aujourd'hui sont rarissimes. Or, il s'est trouvé un érudit fort modeste, Joseph-Alexandre Schmit, pour faire un *corpus* de ces documents qu'il a publiés en trois volumes dans le recueil de la Société d'archéologie lorraine [2]. Son *corpus* imprimé s'arrête avec la prise de la Mothe en 1645; mais il a copié d'une très belle écriture les plaquettes postérieures qu'on trouvera en manuscrit à la bibliothèque de Nancy; il a tiré aussi de la *Gazette de France*, du *Journal de Verdun* et d'autres périodiques, toutes les indications relatives à la Lorraine jusqu'en 1737 [3]. Schmit, mort le 5 janvier 1879, a travaillé ainsi pour les historiens de l'avenir et leur a évité un dépouillement fastidieux. Nous ne saurions lui témoigner assez notre reconnaissance; personne ne pourra s'occuper du XVIIe siècle en Lorraine, sans consulter ces manuscrits, Et tout en copiant ces extraits, il a rédigé une série d'articles sur la guerre de Trente ans, parus dans les *Mémoires* de la Société d'archéologie lorraine [4]; il y a donné ses *Promenades antiques aux alentours de Château-Salins* [5], où il est question surtout du XVIIe siècle et il a préparé les matériaux pour une édition du poète Gilbert qui malheureusement n'a pas vu le jour [6].

La haute valeur du livre du comte d'Haussonville n'a point détourné certains érudits de s'occuper du règne de Charles IV.

1. *Deplorandi Lotharingiæ status ab aliquot annis Elegia*, Nanceii, A. Charlot, 1660, 21 pp. in 4; *Elegie de ce que la Lorraine a souffert depuis quelques années par peste, famine et guerre*, Nancy, A. Charlot, 1660, 32 pp. in-4.

2. Tomes XI, XII et XIII (1866-68).

3. Ms. 811-812 (551); 815 (573); 816 (554); 817 (558); 828-829 (555); 832 (556). M. Schmit a même continué ce travail pour l'époque de Stanislas; Petits courriers de Lunéville du temps de Stanislas, extraits des journaux du temps, Ms. 833 (557).

4. *Catalogue descriptif des estampes relatives à la guerre de Trente ans en Lorraine*, dans les *Mémoires*, 1868, pp. 310-345; *Les campagnes de Louis XIII en Lorraine écrites de sa propre main*, *ibid.*, pp. 346-360; *Chanson politique de 1634, épisode de l'invasion française en Lorraine*, *ibid.*, 1874, pp. 344-365, etc.

5. Années 1872, 1874, 1875, 1876, 1877, 1879.

6. *Gilbert (biographie, bibliographie et iconographie)*, dans les *Mémoires*, 1890, pp. 193-271.

M. d'Haussonville, de parti pris, avait laissé de côté les opérations militaires du duc dont la vie fut un perpétuel combat, depuis le jour où, au début de 1634, après un pèlerinage à Notre-Dame de Sion, il quitta furtivement la Lorraine qu'occupaient les Français, jusqu'à celui où, en 1663, on lui rendit sa capitale démantelée; et, si de 1663 à 1670, il resta à peu près tranquille dans son Palais ducal, il lutta contre les Français pendant la guerre de Hollande et il s'éteignit le 18 septembre 1675, après avoir battu à Consaarbruck le maréchal de Créqui. M. Ferd. des Robert s'est imposé la tâche de raconter ces expéditions, et, en trois volumes, il a atteint l'année 1661. L'ouvrage est compact et embrouillé; on se prend parfois à regretter que l'auteur n'ait pas publié simplement les très nombreux et très intéressants documents inédits qu'il a copiés aux archives du ministère de la guerre; mais il serait injuste de ne pas reconnaître ce qu'il y a ajouté par ses observations personnelles. Une étude nous montrant Charles IV dans sa prison de Tolède, vient de paraître et est comme un épilogue à son troisième volume[1]. Pendant que Charles IV errait en Allemagne et en Franche-Comté, le maréchal de la Ferté-Senectère gouverna la Lorraine, au nom de Louis XIV, de 1643 à 1661. Il la gouverna rudement et n'épargna point la population : son avidité et son avarice étaient bien connues. Ce que le pays eut à souffrir de ses exigences, M. Pierre Braun nous le dit en un excellent article, puisé aux sources[2]. M. J. Favier a tiré des papiers du P. Donat, confesseur du duc, une série de documents sur sa vie privée si orageuse[3], et nous pensons avoir épuisé de la sorte les ouvrages dignes d'être consultés sur ce règne[4].

Le neveu de Charles IV, Charles V (1675-1690) ne devait jamais venir en Lorraine pendant son règne. Il se battit contre les Turcs

1. *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté, en Alsace, en Lorraine et en Flandre*, t. I, 1633-1638, Nancy, Sidot, 1883, XII-548 pp.; t. II, 1638-1643, *ibid.*, 1888, XIV-413 pp. — *Charles IV et Mazarin* (1643-1661), Nancy, Sidot, 1899, XVI-795 pp. L'étude sur la captivité de Tolède dans les *Mémoires de la Société d'archéologie*, 1910, pp. 333-420.

2. *La Lorraine pendant le gouvernement de La Ferté-Senectère*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1906, pp. 109-266.

3. *Documents inédits sur la vie privée de Charles IV, tirés des papiers de son confesseur*, dans la *Revue historique*, 1886, II, pp. 73-97. — *Notes et documents sur la vie privée de Charles IV*, Nancy, A. Voirin et L. Kreis, 1895, 24 pp. in-4.

4. On trouvera naturellement de nombreux renseignements dans l'histoire des diverses villes. Nous citerons ici spécialement René Perrout, *Histoire d'Épinal au XVIIe siècle :* t. I, Histoire politique; t. II, Histoire administrative, économique et des institutions, Épinal, Ch. Huguenin, 1907 et 1908, 2 vol. in-8.

et aussi contre les Français pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg. La ville de Vienne le regarde comme son libérateur et lui a élevé une statue équestre. Il parut, au lendemain de sa mort, une biographie en français[1], qui fut aussitôt traduite en allemand et en anglais; de Pont, « gentilhomme portugais », publia à Nancy en 1701 un abrégé de sa vie[2] pour commenter des planches très médiocres ; mais nous n'avons point une histoire de Charles V. Qui nous racontera ses exploits, après avoir compulsé les archives d'Autriche et les archives impériales ?

Le traité de Ryswick appela au duché de Lorraine le fils de Charles V, Léopold, qui devait y régner de 1697 à 1729 : le pays était rendu à l'ancienne dynastie qui le gouvernait depuis 1048. Sur ce règne, les documents abondent ; nous avons dit l'importance du journal du libraire Nicolas ; M. Alexandre de Bonneval a publié les lettres de la duchesse Elisabeth-Charlotte à la marquise d'Aulède (1715-1738)[3], dont les originaux ont malheureusement brûlé dans l'incendie du musée lorrain, en juillet 1871. Les édits et ordonnances rendus par Léopold ont été réunis en quatre volumes très compacts[4] ; et les pièces manuscrites sont innombrables. Puis, Léopold a joui d'une très grande popularité qu'il doit d'abord à Voltaire. Celui-ci, dans son *Siècle de Louis XIV*, écrit en 1751, fait du duc de Lorraine un éloge enthousiaste : « Il est à souhaiter que la dernière postérité apprenne qu'un des moins grands souverains de l'Europe a été celui qui a fait le plus de bien à son peuple... Pendant tout son règne, il ne s'est occupé que du soin de procurer à sa nation de la tranquilité, des richesses, des connaissances et des plaisirs... Il a laissé en mourant son exemple à suivre aux

1. (La Brune), *La vie de Charles V, duc de Lorraine et de Bar*, Amsterdam J. Garrel, 1691, 447 pp. in-12.

2. *Abrégé historique et iconographique de la vie de Charles V*, Nancy, R. Charlot et P. Deschamps, 28 pages et 28 pl. in-fol.

3. Dans le *Recueil des documents sur l'histoire de Lorraine*, t. X (1865).

4. *Recueil des édits, ordonnances, déclarations, traitez et concordats du règne de Léopold Ier*, Nancy, J.-B. Cusson, 4 vol. in-4. — Ce recueil fut ensuite continué pour les règnes de François III, de Stanislas, et pour ceux de Louis XV et Louis XVI. La collection complète comprend 16 volumes. Elle est connue sous le nom d'*Ordonnances de Lorraine*, et s'arrête à l'année 1784. En 1777, Guillaume de Rogéville a donné le *Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois*, Nancy, Ve Leclerc, 2 vol. in 4, VIII-621-88 et 702 pp., où il renvoie par ordre alphabétique des matières (amortissement, bâtard, taille, etc.) aux ordonnances publiées jusqu'en 1777 dans cette collection et publie souvent des ordonnances antérieures à 1698. Ce recueil est des plus importants pour l'histoire de la Lorraine au XVIIIe siècle.

plus grands rois et il n'a pas peu servi à préparer à son fils le chemin du trône de l'Empire. » Pour faire la leçon aux *plus grands rois*, Voltaire magnifia le duc Léopold; et les écrivains lorrains devaient tout naturellement suivre, mais pour un autre motif. Léopold était le dernier prince de la Lorraine indépendante; le louer, c'était rappeler le beau temps où la Lorraine avait un duc issu de son sein ; c'était opposer cette époque à celle où un étranger, venu des steppes de la Pologne, et plus tard le roi de France, imposaient leurs ordres, où des impôts rigoureux étaient sans cesse exigés de la nation. Une auréole entourait ainsi le souvenir de Léopold; le poète Gilbert faisait l'éloge de ce « vrai sage[1] », et dans une histoire du règne, parue sous le nom du comte de Foucault, mais dont le véritable auteur paraît être Marquis, le futur préfet de la Meurthe, le fils de Charles V est comparé à Titus, à Trajan, à Marc-Aurèle, à tous les bienfaiteurs de l'humanité, et sa vie devient « le tableau de toutes les vertus[2]. » Les historiens du XIXe siècle, Noël[3], Digot, d'Haussonville lui-même, nous laissent sous la même impression. Il a fallu déchanter. L'histoire vraie de ce prince nous a été racontée dans une excellente thèse de doctorat ès lettres, soutenue devant la Faculté des lettres de Nancy, le 14 avril 1894, par un professeur du collège de Lunéville, M. Baumont. Il fut démontré que le duc Léopold eut d'étranges faiblesses pour Mme de Craon dont le mari fut comblé de dignités ; que son administration financière fut des plus déplorables ; que ce duc, qu'on nous montrait si dévoué aux Lorrains, ne demandait qu'à échanger le duché contre le Milanais. M. Baumont nous a donné son histoire dépouillée de sa légende[4], sans peut-être avoir osé conclure nettement ; c'est dans son livre qu'on ira chercher le véritable Léopold, comme aussi un tableau exact de l'administration du pays, des lettres et des arts sous son règne. Un livre sur son fils

1. L'éloge parut à Luxembourg, 1774, 52 pp. in-8.

2. *Histoire de Léopold Ier, duc de Lorraine et de Bar, père de l'empereur François Ier*, Bruxelles, E. Flon, 1791, XVI-449 pp. in-8.

3. Noël, *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, n° 5. Règnes des ducs Léopold, François III et Stanislas, 2 vol. in-8. C'est de beaucoup la partie la plus intéressante de ces *Mémoires*. Les quatre premiers numéros traitent de questions spéciales, des histoires de Lorraine de Dom Calmet, des archives de Lorraine, de Châtel-sur-Moselle et du domaine public ; le n° 6 est consacré au règne de Thiébaut Ier et n'a pas grande valeur.

4. *Études sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar (1697-1729)*, Nancy, Berger-Levrault, 1894, X-638 pp. in-8.

François III (1729-1737) fait encore défaut ; mais François est à peine un Lorrain ; il partit jeune encore pour la cour de Vienne dont il prit les manières gourmées. La véritable Lorraine est sa mère, Elisabeth-Charlotte, la nièce de Louis XIV. François était tout prêt à abandonner sa couronne de Lorraine pour de plus brillantes perspectives ; sa mère quitta inconsolable Lunéville en 1737 [1], pour s'éteindre en 1744, au château de Commercy, dont la France avait bien voulu lui laisser l'illusoire souveraineté.

Le 8 février 1737, Stanislas faisait prendre possession en son nom du Barrois, le 21 mars, de la Lorraine. A quelque temps de là, le 3 juin, le prince de Craon prenait possession de la Toscane pour François III, qui allait devenir le successeur des Médicis [2]. C'en était fait de l'indépendance de la Lorraine où le règne de Stanislas va préparer la domination de la France [3].

Pendant cette dernière période d'autonomie, les institutions du duché s'étaient modifiées profondément. Les ducs ont voulu rendre leur autorité absolue, sans voir ce qu'ils enlevaient de force vive à la nation. Dès 1625, ils cessent de convoquer les états généraux ; ils ne rétablissent point les tribunaux des assises [4] que les Français ont supprimés en 1633, lors de la première occupation. Ils soumettent tout le pays, Barrois et Lorraine, à une Cour souveraine que Charles IV a créée en 1641. L'histoire de cette Cour, que les Français maintinrent en 1737 et 1766, a été écrite de façon fort aimable par M. Krug-Basse [5]. Il nous en montre la composition et la compétence ; il nous raconte ses multiples querelles avec le gouvernement français. Emmanuel Michel, après avoir exposé

1. Louis Lallement, *Le départ de la famille ducale de Lorraine* (*6 mars 1737*), dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1860, pp. 6-18 et 24-38.

2. Comment le comte Nay de Richecourt gouverna la Toscane au nom de François III et y attira de nombreux Lorrains, M. Henry Poulet nous le dit en un livre charmant, richement illustré, *Les Lorrains à Florence* (1737-1757), Nancy, 1910, 73 pp. in-4. Édition de la *Revue lorraine illustrée*.

3. Pour les destinées ultérieures de François Ier, on consultera le livre d'Arneth, *Maria-Theresia*, 10 vol. in-8, Vienne, 1863-1879. Charles-Alexandre, frère de François III, devenu l'empereur François Ier, fut nommé gouverneur des Pays-Bas. Son histoire a été racontée par Lucien Perey, *Charles de Lorraine et la cour de Bruxelles sous le règne de Marie-Thérèse*, Paris, Calmann Lévy, s. d., 356 pp. in-8.

4. Sur le tribunal des assises, voir l'article de Georges Meaume, *Les assises de l'ancienne chevalerie de Lorraine*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1873, pp. 161-228.

5. *Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois*, Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1899, VII-420 pp. in-8. (La Cour souveraine prit le nom de Parlement quand, en 1771, on lui unit le Parlement de Metz ; elle le garda, quand le Parlement de Metz fut rétabli en 1775.)

l'histoire du Parlement de Metz, a composé la biographie de ce Parlement. Cette tâche a été remplie, pour la Cour souveraine de Nancy, par le comte A. de Mahuet[1], et, comme tous les conseillers étaient choisis dans l'ordre de la noblesse, nous avons dans son livre un véritable armorial du duché. A côté de la Cour souveraine unique continuaient de fonctionner deux chambres des comptes, l'une pour le Barrois, l'autre pour la Lorraine. Un ancien conseiller de la chambre de Bar, C.-P. de Longeaux, avait fait au XVIIIe siècle un travail généalogique sur les conseillers de la chambre de Bar ; c'est ce travail que vient de publier le baron de Dumast, non sans l'avoir enrichi de ses observations personnelles[2]. Il manque encore un livre sur le rôle de cette Chambre des comptes, et l'histoire de celle de Nancy reste à écrire tout entière.

L'Université de Pont-à-Mousson, fondée en 1572, pour combattre les progrès du protestantisme, à une date où retentissait le toscin de la Saint-Barthélemy, a trouvé plusieurs historiens. Au XVIIe siècle, le P. Nicolas Abram a rédigé en latin les annales de cette institution depuis les origines jusqu'en 1650[3] ; ce travail fut traduit en français au XVIIIe siècle par un prévôt de Pont-à-Mousson, Ragot qui, en veine de traduction, latinise son nom français en Murigothus[4] ; et, en 1870, le P. A. Carayon traduit à son tour des passages du P. Abram et les fait imprimer[5]. Et voici qu'on vient de découvrir le *Diarium* de cette Université depuis l'origine jusqu'en 1764, où, au jour le jour, étaient inscrits les actes officiels, les nominations des recteurs et des professeurs, les promotions des étudiants aux divers grades, où étaient relatés tous les événements, grands et petits, de la vie universitaire. Ce *Diarium* a été publié avec beaucoup de soin par M. G. Gavet, aux frais de la Société des amis de l'Université de Nancy[6]. L'historien moderne de l'Univer-

1. *Biographie de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy* (1741-1790). Ouvrage orné de 42 portraits et de 280 blasons, Nancy, Sidot frères, 1911, XX-314 pp. gr. in-8.

2. *La Chambre des comptes du duché de Bar*, manuscrit de C.-P. Longeaux, publié et annoté par le baron de Dumast, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1907, XXV-541 pp. in-8.

3. De cette histoire nous avons deux copies manuscrites, l'une à la bibl. de Nancy, ms. 41 ; l'autre à celle d'Épinal.

4. Le ms. à la bibliothèque de Nancy, n° 40.

5. *L'Université de Pont-à-Mousson*. Histoire extraite des manuscrits du P. Abram. Paris, Lécureux, 1870, LV-552 pp. in-8.

6. *Diarium Universitatis Mussipontanæ* (1572-1764). Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1 vol. in-4 de XXVIII pages et 748 colonnes.

sité est M. l'abbé Eug. Martin[1], dont nous avons déjà prononcé le nom. Il nous expose la splendeur de l'institution à une époque où deux mille étudiants suivaient les cours du collège et des facultés supérieures ; il nous en décrit aussi la décadence à la fin du XVIIe et au cours du XVIIIe siècle, et montre la nécessité de lui infuser une nouvelle vie, en la transférant dans une cité plus prospère. Le nancéien Choiseul ordonne en 1768 cette translation à Nancy et l'Université lorraine achève de mourir dans la capitale, en l'année 1793[2].

Pendant cette période, la Lorraine ne peut revendiquer de grands littérateurs ; elle peut citer tout au plus Alphonse de Rambervillers (1552-1633), aimable poète français qui célébra le martyre de Saint-Livier et auquel MM. Emile Duvernoy et R. Harmand ont consacré une excellente étude[3], et le P. Louis Maimbourg (1610-1686), dont les ouvrages contre les protestants annoncèrent l'histoire des variations de Bossuet. En revanche le pays produisit une vaillante phalange d'artistes. Au début du règne de Charles IV, Demange Crocq gravait les effigies des monnaies ducales ; Israël Henriet burinait ses estampes ; le peintre grand seigneur, Claude Deruet, organisait les fêtes de la cour[4] ; mais si ces gloires sont restées inconnues en dehors de la province, nul n'ignore le génie d'un Jacques Callot[5] ou d'un Claude Gellée[6] ; et, au temps de Louis XIV,

1. *L'Université de Pont-à-Mousson* (1572-1768), Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1891, XIX-455 pp. in-8.

2. Sur l'Université de Nancy, voir *Annales de l'Est*, t. VIII (1894), pp. 549-582, et t. XVIII (1904), pp. 177-252 ; Dr P. Pillement, *L'ancienne Faculté de médecine de Nancy* (1768-1793), Nancy, A. Crépin-Leblond, 1910, 49 pp. in-8. Extrait de la *Revue médicale de l'Est*.

3. *Un auteur lorrain Alphonse de Rambervillers*. Essai d'histoire littéraire provinciale, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, pp. 768-801.

4. Voir sur ces artistes Ed. Meaume, *Recherches sur quelques artistes lorrains*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1851, pp. 96-157. — *Recherches sur la vie et les œuvres de Claude Deruet*, dans les *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine*, 1853, pp. 134-254.

5. La bibliographie sur Callot est très abondante : nous citons seulement, Ed. Meaume, *Recherches sur la vie et les œuvres de Callot*, Paris, Jules Hérouard, 1860, 2 vol. in-8 (catalogue très complet de l'œuvre) ; Marius Vachon, *Jacques Callot*, Paris, Rouam, *s. d.* (dans la collection des *Artistes célèbres*) ; Henri Bouchot, *Jacques Callot, sa vie, son œuvre, ses continuateurs*, Paris, 1890. M. Pierre-Paul Plan publie en ce moment à Bruxelles, chez Van Oest, un très beau volume, *Jacques Callot, maître graveur*, avec un nouveau catalogue, 3 fascicules sur 5 ont paru.

6. Mme Mack Pattison, *Claude Lorrain, sa vie et ses œuvres d'après des documents inédits*, Paris, Rouam, 1884, 312 pp. in-4 ; Ch. de Meixmoron de Dombasle, *Claude le Lorrain*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1902-1903, pp. 162-194.

le nancéien Israël Silvestre[1], neveu et filleul d'Israël Henriet, le messin Sébastien Le Clerc[2] laissèrent une œuvre considérable qui se distingue par l'exacte précision. Et les estampes de Spierre — de son vrai nom François Pierre, né à Nancy — sont fort recherchées des amateurs[3], comme aussi les ouvrages en bois de Sainte-Lucie, statuettes, coffrets, auxquels est attaché le nom des Bagard[4]. On a construit peu de monuments remarquables en Lorraine au XVIIe siècle, époque où, à partir de 1633, la misère fut si grande. Au début du XVIIIe siècle le prince Charles de Vaudémont rebâtit presque complètement à neuf le vieux château de Commercy, et Mansard vint à Nancy pour dresser le plan de la Primatiale, cathédrale depuis 1777. L'édifice était à peu près terminé en 1737, au moment où la Lorraine perdait son indépendance ; les tours que Victor Hugo appelle des « poivrières Pompadour », étaient debout en 1726[5] !

(*A suivre.*)

CHR. PFISTER.

1. L.-E. Faucheux, *Notice sur la vie d'Israël Silvestre*, avec le catalogue de son œuvre, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1856, 1857 et 1858.
2. Ed. Meaume, *Sébastien Le Clerc et son œuvre*, Paris, Baur, 1877, 370 pp. gr. in-8.
3. Nous n'avons point encore le bon travail sur cet artiste, non plus que sur son frère le peintre Claude Spierre.
4. Beaucoup de ces objets se trouvent dans la collection de Mme Waldeck-Rousseau. Voir un article de Deshairs, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1907, II, pp. 153-162.
5. Sur la cathédrale de Nancy, il y a une excellente étude : Edgar Auguin, *Monographie de la cathédrale de Nancy depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle*, Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1882, 423 pp. in-4.

REVUES GÉNÉRALES

HISTOIRE RELIGIEUSE

LE PROTESTANTISME FRANÇAIS AU XIXe SIÈCLE

L'histoire du protestantisme français au XIXe siècle est si peu connue que je crois nécessaire de la retracer à grands traits avant d'aborder les indications bibliographiques destinées aux travailleurs. Je parlerai principalement de l'Église réformée, c'est-à-dire calviniste d'origine, qui renferme la majeure partie des protestants de notre pays.

I

Délivré de la persécution par l'édit de tolérance en 1787, le protestantisme avait commencé à s'organiser sans bruit pendant l'époque révolutionnaire quand Bonaparte résolut de donner à la France un nouveau système d'administration religieuse. En même temps qu'il poursuivait les pourparlers avec Rome en vue du Concordat, son auxiliaire habituel, Portalis, était chargé de préparer les règlements concernant les cultes protestants. Les intéressés furent consultés ; le gouvernement reçut divers mémoires, entre autres celui d'un comité réformé parisien et celui de Nîmes ; des personnages bien vus du Premier Consul, comme Rabaut le Jeune, discutèrent avec Portalis les questions

litigieuses. On aboutit ainsi aux articles organiques du 18 germinal an X (4 avril 1802), qui, à part les changements apportés en 1852, sont demeurés en vigueur jusqu'à la loi de Séparation de 1905.

Il y avait une église consistoriale par six mille âmes; cinq églises consistoriales formaient l'arrondissement d'un synode. Chaque église avait un consistoire, comprenant le ou les pasteurs qui la desservaient, et des anciens ou notables laïques (de six à douze), choisis parmi les plus imposés, renouvelés tous les deux ans par moitié au moyen d'un suffrage censitaire. Quand il fallait nommer un pasteur, c'était au consistoire à le choisir ; le gouvernement se réservait de donner l'approbation, puis de faire prêter serment au nouveau pasteur entre les mains du préfet. Le consistoire ne pouvait destituer un pasteur qu'avec le consentement du gouvernement. Tous les pasteurs en exercice étaient provisoirement confirmés. Quant aux synodes, les articles organiques ne leur accordaient que des pouvoirs très restreints ; en fait, ils ne furent pas convoqués.

Ces lois furent bien accueillies par les protestants. Beaucoup trouvaient trop artificiel le groupement par églises consistoriales de 6000 âmes, qui fut bientôt corrigé dans la pratique ; plus d'un regrettait le silence gardé sur le synode national, que le gouvernement voulait, en effet, supprimer d'une manière définitive ; on redoutait la disparition de ce régime synodal qui est presque indispensable à une Église sans papauté ni épiscopat; mais la plupart virent surtout dans les articles organiques la conquête de l'égalité religieuse. Il ne s'agissait plus, comme en 1787, d'un édit de tolérance laissant l'hérésie dans une situation inférieure à celle de la vraie religion. L'État n'avait plus une religion à lui, quand même son chef était catholique ; il nommait et rétribuait les pasteurs aussi bien que les curés et les évêques. « Je ne décide point entre Rome et Genève », disait Napoléon lui-même aux délégués protestants [1]. Les adresses de remerciement au Premier Consul affluèrent dès le lendemain de germinal, et pendant tout l'Empire la prédication protestante fut un *Hosanna* perpétuel en faveur de l'homme qui avait mis les divers cultes chrétiens sur le même rang [2].

1. V. *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme, 1902, p. 304.
2. V. Frank Puaux, *La prédication protestante pendant le premier Empire* (*Revue chrétienne*, 1892).

Quelle était la situation matérielle et morale de l'Église ainsi constituée ? Sur le chiffre de fidèles, on n'avait que des indications vagues, généralement exagérées ; le gouvernement invita les préfets à dresser une statistique détaillée qui devait servir de base à la création des consistoires. Elle fut résumée dans le tableau d'ensemble que donne le rapport du 29 janvier 1806 ; à cette époque où l'Empire français avait une immense étendue, les départements de l'ancienne France comptaient 479392 réformés et 201408 luthériens[1].

L'organisation ecclésiastique se fit lentement. Le pouvoir civil ne voulait pas consacrer trop d'argent aux dépenses des cultes ; d'autre part les groupes réformés avaient peine à trouver un nombre suffisant de pasteurs ; ceux-ci faisaient leurs études à Strasbourg, à Genève, qui était alors ville française, et dans la nouvelle Faculté de théologie établie à Montauban depuis 1808. On comptait 147 pasteurs en 1802 ; à la fin de l'Empire, il y en eut 227 nommés par l'État dans les limites de l'ancienne France. Les ministres, une fois nommés, avaient à rechercher les fidèles disséminés au milieu des catholiques, à les réunir autour d'une paroisse. Il fallait aussi construire des temples, se procurer des lieux de culte : souvent on obtint du gouvernement des églises abandonnées, des chapelles de couvents ; d'autres fois, les fidèles rassemblèrent les fonds nécessaires pour un édifice nouveau. Ce travail d'organisation matérielle se fit de 1802 à 1815, peu à peu, obscurément ; les protestants gardaient l'attitude prudente, un peu inquiète, qui est naturelle à des hommes longtemps persécutés.

L'activité dogmatique et théologique était médiocre chez les réformés. Depuis la fin de l'oppression, le ressort religieux s'était quelque peu détendu chez eux ; ils subissaient l'action du rationalisme philosophique, d'autant plus que les philosophes les avaient défendus avec ardeur contre les passions fanatiques. Les campagnes de Voltaire pour Sirven et Calas disposaient beaucoup d'entre eux à bien accueillir le voltairianisme. La religion s'était donc attiédie, modérée : on réduisait le dogme à peu de chose ; le bréviaire de cette théologie simplifiée se trouvait dans le catéchisme de Jacob Vernes, « à l'usage des jeunes gens de toutes les

1. Ce rapport, conservé aux Archives Nationales, est résumé dans le *Traité de l'administration des cultes protestants* d'Armand Lods.

confessions chrétiennes » ; les pasteurs prêchaient surtout la morale, une morale déiste et spiritualiste. A leur tête se trouvait le pasteur choisi par les fidèles parisiens dès 1787, le doux et flexible Marron, qui devait rester à son poste jusqu'en 1832 ; célébrant sans cesse l'heureux changement survenu depuis sa jeunesse dans la condition légale du protestantisme, il exhortait ses ouailles à se rendre dignes de ce bonheur par leur sage conduite, leur obéissance à l'État et leurs bons rapports avec les Français des autres confessions. « Les prédicateurs prêchaient, dit Samuel Vincent, le peuple les écoutait, les consistoires s'assemblaient, le culte conservait ses formes. Hors de là personne ne s'en occupait, personne ne s'en souciait ; et la religion était en dehors de la vie de tous [1]. »

Cette indifférence pour le dogme rendait les conflits assez rares. Cependant on voyait poindre dès ce moment les deux tendances dont la lutte va remplir l'histoire du protestantisme français au XIXe siècle c'étaient, pour employer les expressions entrées plus tard dans l'usage, la tendance orthodoxe et la tendance libérale. Les orthodoxes, prenant comme point de départ l'idée de l'Église, disaient qu'il n'y a point d'Église sans une discipline commune et un dogme commun ; l'un et l'autre existaient depuis le XVIe siècle ; le dogme, formulé par le premier synode national français en 1559, avait reçu peu après une expression définitive dans la confession de foi de la Rochelle (1571) ; la discipline aussi avait été rédigée dans les synodes nationaux de l'âge héroïque. Dogme et discipline avaient pu sommeiller parfois pendant les persécutions, mais la liberté reconquise permettait d'y revenir. Les libéraux adoptaient un point de départ tout différent : pour eux, le protestantisme, c'est le libre examen ; donc il faut laisser aux individus le droit d'interpréter l'Écriture largement, d'après les conceptions philosophiques de leur époque, au lieu de leur imposer un joug confessionnel qui ferait de l'Église réformée une contrefaçon de l'Église romaine.

Le conflit apparut déjà sous le premier Empire. Daniel Encontre, ancien pasteur du Désert, était devenu un mathématicien renommé, doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier ; mais

1. *Du protestantisme en France*, 2e éd., p. 457. Cf. Kuhn, *La vie intérieure du protestantisme sous le premier Empire* (*Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme, 1902).

il gardait son intérêt pour les choses religieuses, voulait rétablir la cohésion de l'Église calviniste, et dirigeait de ses conseils la nouvelle Faculté de théologie ouverte à Montauban. Un professeur venu de Genève à Montauban, Gasc, rejeta la confession de la Rochelle, puis émit des doutes sur la Trinité ; Encontre le força de se rétracter et lutta contre lui jusqu'à la mort de l'audacieux novateur.

Une polémique de ce genre demeurait alors exceptionnelle. Bientôt une dernière poussée de fanatisme dans le Midi, pendant la Terreur Blanche, rappela aux protestants qu'il fallait rester unis[1]. Sous la Restauration, ils mirent en commun leurs efforts pour créer diverses associations indispensables aux progrès de la religion : la Société biblique de Paris surtout fut un vrai foyer d'action protestante ; celle des Missions résolut d'évangéliser les païens : parfois ils s'entendirent avec des catholiques modérés, par exemple dans la Société de la morale chrétienne, qui eut un beau moment d'activité philanthropique, surtout dans sa campagne contre l'esclavage. Parmi les hommes dirigeants du monde réformé à cette époque, un des plus remarquables était Stapfer, ancien ministre de la République helvétique en 1798, fixé à Paris sous l'Empire; homme du monde et publiciste religieux, il eut un grand rôle jusqu'à sa mort (1840).

Cependant les questions théologiques allaient reprendre toute leur importance avec le Réveil. Ce fut un mouvement religieux qui substituait au déisme simplifié de la génération précédente une foi passionnée dans les dogmes formulés par les ancêtres du XVIe siècle. Le caractère principal du Réveil était la préoccupation du salut, la crainte de la damnation éternelle, la croyance au principe de la justification par la foi. De plus le fidèle du Réveil croyait la Bible tout entière écrite sous l'inspiration de Dieu ; enfin il voulait faire partie d'une Église fortement organisée, dont tous les membres auraient accepté une confession de foi commune et publiquement formulée.

Le protestantisme français avait dû consacrer toutes ses forces pendant un siècle à ne pas mourir ; il ne pouvait être le foyer d'une renaissance théologique. Certains groupes, tels que des

1. Le principal ouvrage sur ce sujet, *La Terreur blanche*, par Ernest Daudet (2e éd., 1906), est très incomplet. Sur les haines religieuses qui existaient alors à Montauban, v. les *Mémoires* du comte de Rambuteau (1905).

communautés de Frères Moraves, préparèrent le terrain, mais l'étincelle vint du dehors, de Genève et de Grande-Bretagne. A Genève, le Réveil avait commencé dès le début du siècle ; parmi les missionnaires qui vinrent de la Suisse française dans notre pays, quelques-uns ont laissé un nom : Henri Pyt, qui évangélisa le Nord, puis le Béarn entre 1818 et 1835 ; Ami Bost, qui a laissé des Mémoires pleins d'intérêt sur sa vie agitée de prédicateur ; surtout Félix Neff, l'apôtre des Alpes, qui mourut à trente et un ans, tué par le rude climat des montagnes où habitaient les petits-fils des Vaudois. De la Grande-Bretagne vinrent les méthodistes, élèves de Wesley ; Charles Cook surtout parcourut la plus grande partie de la France avec une activité infatigable.

Cependant le libéralisme grandissait, lui aussi, et devant les exigences nouvelles du conformisme religieux, il revendiquait les droits de l'individu. Son manifeste parut en 1829 ; c'étaient les *Vues sur le protestantisme,* par Samuel Vincent, pasteur à Nîmes. « Le fond du protestantisme, disait-il, c'est l'Évangile ; sa forme, c'est le libre examen » ; il ne peut avoir de force que comme « réunion de tous les hommes qui veulent la liberté de conscience et d'examen ». Vincent réclame cependant une religion positive et une Église organisée ; mais au lieu de l'Église autoritaire que la volonté de Calvin et les persécutions catholiques imposèrent aux hommes du XVIe siècle, ce sera une Église libérale, permettant l'expression de toutes les idées sincères. Deux systèmes d'ailleurs sont possibles : ou bien, comme dans le luthéranisme allemand et l'anglicanisme, il y aura une grande Église établie admettant chez les fidèles des opinions diverses ; ou bien, comme dans l'Amérique du Nord, il se formera quantités de petites églises indépendantes. Quant au Réveil, Samuel Vincent est loin de le condamner ; tout en blâmant les excès de langage, les violences de certains missionnaires méthodistes, il affirme que leur œuvre a été utile et que, grâce à eux, la vie s'est réveillée chez les protestants.

C'étaient des étrangers qui avaient annoncé le Réveil ; mais ce furent des Français qui le propagèrent entre 1830 et 1848. Parmi les pasteurs de l'Église de Paris se trouvait Jean Monod, qui ressemblait à Marron par son goût pour la prédication exclusivement morale. Cet homme si éloigné de l'esprit du Réveil eut deux fils qui en furent, au contraire, la personnification, Frédéric et

Adolphe Monod. Frédéric fut le publiciste du *Réveil*; il en défendit pendant quarante ans les thèses dans les *Annales du Christianisme*; Adolphe Monod en fut l'orateur. Nommé pasteur à Lyon, il prêcha les dogmes oubliés, la chute, le salut par l'expiation et par la foi ; il voulut éloigner de la Cène les hommes notoirement incrédules ou vicieux. Il se mit ainsi en lutte avec le Consistoire de Lyon, présidé par le pasteur libéral Martin Paschoud, et fut destitué en 1831 ; la minorité orthodoxe du groupe lyonnais se rallia autour du ministre persécuté pour ses opinions et forma une Église évangélique séparée de l'État, mais très vivante. Nommé plus tard professeur à Montauban, puis pasteur à Paris, Adolphe Monod demeura jusqu'à sa mort (1856) le grand prédicateur du protestantisme orthodoxe. Celui-ci trouvait aussi des propagateurs passionnés parmi les laïques : un des plus actifs, le comte Agénor de Gasparin, demanda le retour à une confession de foi obligatoire, et proposa aux réformés de réclamer des établissements confessionnels, des hôpitaux protestants, des prisons protestantes. Il fonda en 1842 la Société des intérêts généraux du protestantisme français, qui disparut au bout de quelques années, laissant une seule trace de son activité, la colonie agricole de Sainte-Foy.

En somme, le Réveil n'eut qu'une action restreinte en France ; il suscita des élans de foi individuelle plutôt que des conversions collectives, mais il ranima cependant l'esprit religieux et le goût de l'orthodoxie calviniste. Ses progrès furent contrariés par la puissance du libéralisme, qui possédait la majorité dans les consistoires, et qui était défendu à Paris par un homme de grand talent, le successeur de Marron, Athanase Coquerel. Ce pasteur éloquent, actif, très influent, avait un auxiliaire dans son frère, un laïque, Charles Coquerel, qui fut le publiciste du libéralisme.

L'année 1848 arriva, suscitant un bouillonnement général d'idées, de projets, d'espérances ; tous les groupes religieux ou politiques s'agitaient, convoquaient des assemblées. Athanase Coquerel fut parmi les élus de Paris à la Constituante. Beaucoup de réformés, qui ne se résignaient pas à la disparition des synodes jugèrent le moment favorable pour les rétablir. Une assemblée préliminaire, tenue en mai 1848, prépara les élections à l'assemblée définitive ; celle-ci, réunie en septembre, était la première depuis la fin des persécutions qui eût le droit de s'intituler, comme elle le fit,

« Assemblée générale du protestantisme français [1] ». Elle fut prudente et modérée; les organisateurs avaient eu soin de tenir à l'écart Athanase Coquerel et Adolphe Monod, les deux pasteurs parisiens rivaux. Tout le monde se mit d'accord sur le texte d'une adresse aux protestants de France; on prépara également un projet de réorganisation ecclésiastique, destiné à compléter les lois de germinal. La question la plus irritante devait être celle de la confession de foi, réclamée par les orthodoxes intransigeants et repoussée par les libéraux; l'assemblée résolut de l'ajourner. Là-dessus Agénor de Gasparin et Frédéric Monod quittèrent l'Église établie pour fonder une église libre qui formulerait sa confession; mais la masse des orthodoxes ne les suivit point : Adolphe Monod déclara qu'il restait dans l'église officielle, avec l'espoir de l'amener plus tard à préciser son dogme [2].

La réforme théologique était ainsi différée. Quant à la réforme ecclésiastique, elle fut accomplie trois ans plus tard, non pas d'après le programme de l'assemblée de 1848, mais comme en 1802, par la volonté du pouvoir civil. Louis Napoléon, maître de la France depuis le 2 décembre, fit le décret du 26 mars 1852 qui renfermait trois innovations principales : les « sections » d'églises consistoriales, qui n'avaient jusque là aucun caractère officiel, devenaient des *paroisses*, nommant chacune un conseil presbytéral; dans les élections aux conseils presbytéraux, le suffrage universel était institué; enfin, à côté du ministre des cultes, on créait un Conseil central des églises réformées, non pas choisi par les consistoires, mais nommé par l'État. Ces innovations étaient conformes à la politique générale de l'auteur du coup d'État : démocratie à la base, centralisation autoritaire au sommet.

Jusqu'à 1852, en somme, les luttes intérieures du protestantisme, malgré leur vivacité, avaient révélé de graves divergences plutôt qu'une opposition absolue. Les orthodoxes, demeurant en minorité dans les consistoires, ne tenaient guère à une confession de foi qui aurait pu être rédigée contre eux; les libéraux, tout en revendiquant le droit d'interpréter l'Écriture, étaient supranaturalistes; presque tous croyaient à la divinité de Jésus-Christ. Les choses changèrent dans la seconde moitié du siècle. Parmi les libéraux se

1. V. *Le synode réformé de 1848,* par deux témoins (E. de Pressensé et Léon Pilatte), 1848, in-8.

2. V. sa brochure, *Pourquoi je demeure dans l'Église établie*, 1849, in-8.

forma un groupe radical qui niait, non seulement la divinité du Christ mais le surnaturel en général; beaucoup de modérés, voulant réagir contre ces affirmations audacieuses se rallièrent aux orthodoxes qui gagnèrent ainsi la majorité. Enfin le suffrage universel introduisit dans les élections religieuses une activité, parfois une violence inconnues auparavant.

Le caractère nouveau du libéralisme lui vint des études bibliques, de cette critique scripturaire qui a si profondément bouleversé l'Europe religieuse depuis trois quarts de siècle. Les hommes du Réveil voyaient dans la Bible toute entière l'œuvre de Dieu ; un de leurs théologiens, le Genevois Gaussen, venait d'exposer à nouveau le système de la théopneustie. Au contraire, la critique scientifique traita les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament comme des œuvres humaines. Développée d'abord en Allemagne, elle passa en France ; le principal intermédiaire entre les deux pays fut un professeur de Strasbourg, Edouard Reuss, grand savant d'esprit modéré, qui se contenta de publier les résultats de ses recherches philologiques et historiques [1]. Mais ses disciples en tirèrent les conséquences religieuses. Quelque paradoxale que la chose puisse paraître, le Réveil a contribué à ces audaces : mettant les fidèles en présence de l'Écriture, il suscita des recherches approfondies qui devaient souvent conduire au doute.

L'organe des novateurs fut un recueil fondé à Strasbourg en 1850, la Revue de théologie et de philosophie chrétienne qu'on appelle dans l'usage courant la *Revue de Strasbourg*. Le principal fondateur de la Revue était Colani, pasteur à Strasbourg, homme intelligent, ardent, résolu à discuter franchement des idées religieuses auxquelles il ne croyait plus [2]. Parmi ses collaborateurs se trouva un théoricien qui avait d'abord adopté à Genève les idées les plus extrêmes du Réveil, mais qui sentait maintenant sa foi compromise : Edmond Scherer apportait à la Revue sa critique aiguë, sa largeur de conceptions et un remarquable talent d'essayiste. Albert Réville continua l'œuvre de la critique allemande par ses travaux sur l'histoire des religions, en particulier sur l'histoire du dogme

1. V. l'article de Lobstein sur lui dans *Revue chrétienne*, 1891.

2. Colani écrivait dans le prospectus de la Revue : « Nous ne concevons point de théologie en dehors d'une exégèse sincèrement désintéressée, d'une parfaite indépendance dans la critique des textes, des récits et des enseignements de la Bible, en dehors enfin d'une dogmatique basée, non sur une autorité quelconque, mais sur une démonstration intrinsèque. »

de la divinité de Jésus-Christ. Beaucoup de savants ou de théologiens orthodoxes collaborèrent aussi à ce recueil, mais ils s'en écartèrent peu à peu. Tandis que la *Revue de Strasbourg* intéressait ou scandalisait les lecteurs par ses recherches critiques, d'autres radicaux admettaient les résultats de ces études comme définitivement acquis et vantaient la grandeur d'une église qui, renonçant à la communauté des dogmes, unirait les fidèles dans l'admiration du Christ humain, de cette vie d'héroïsme et de dévouement proposée comme un idéal : Félix Pécaut exposait la beauté de cet idéal accessible à la raison humaine, dégagé du surnaturel[1]. Clamageran montrait le rôle que le protestantisme pouvait jouer pour amener les hommes à la religion du progrès et de la solidarité[2]; Ferdinand Buisson conservait comme base du christianisme libéral une personne vivante, Jésus, et un livre qui en donnait l'image, l'Évangile[3].

Les orthodoxes entendaient avec stupeur de pareilles affirmations qui pour eux étaient des blasphèmes ; ils ne reconnaissaient plus des coreligionnaires dans les hommes qui les proféraient. Cette réprobation s'étendait au gros du parti libéral qui, sans partager ces opinions audacieuses, tolérait et parfois encourageait les radicaux. Parmi les défenseurs de l'orthodoxie le plus illustre fut Guizot : éloigné de la vie politique, il appliquait son activité aux questions religieuses, avec ce même attachement aux traditions, ce même goût pour le « juste milieu » conservateur qui avaient expliqué sa longue lutte contre l'avènement de la démocratie. Entre les journaux des deux partis la polémique devenait très vive. Les hostilités s'engagèrent à propos de quelques élections. Lorsqu'il y avait un professeur à nommer à la Faculté de Montauban, le ministre des cultes prenait l'avis des consistoires avant de se prononcer. Quand il fallut en 1856 remplacer un professeur décédé, Bonifas, les consistoires choisirent un candidat orthodoxe, Ernest Bonifas, fils du défunt et parent de Guizot, contre Albert Réville; la majorité d'ailleurs était faible, mais pour la première fois les orthodoxes prenaient l'avantage. Ernest Bonifas mourut bientôt, et les orthodoxes le firent remplacer par Charles Bois, qui triompha du pasteur

1. Pécaut, *Le Christ et la conscience*, 1859, in-12 ; *De l'avenir du théisme chrétien considéré comme religion*, 1864, in-12.

2. Clamageran, *De l'état actuel du protestantisme en France* (*Revue de Paris*, janvier 1857).

3. Buisson, *Le christianisme libéral*, 2e éd., 1865, in-12.

Viguié. Le même parti réussit quelques années plus tard à faire nommer Jean Monod professeur à Montauban.

La bataille la plus chaude se livra, comme toujours, à Paris. Les libéraux dans cette ville avaient pour eux les pasteurs titulaires, nommés avant les grandes luttes, Athanase Coquerel et Martin Paschoud; mais le véritable chef de leur parti était un pasteur suffragant, Athanase Coquerel fils. C'était un esprit très large, s'intéressant aux choses les plus diverses, passionné pour l'art, grand voyageur. Outre le journal protestant le *Lien*, il écrivait dans des périodiques non confessionnels ; à côté des sociétés protestantes, il coopérait à des œuvres philanthropiques organisées par des hommes de toutes croyances, comme les congrès de la Paix et l'Alliance chrétienne universelle. Plus radical que son père, il gardait cependant la foi au surnaturel, mais demeurait en bons termes avec les hommes de la Revue de Strasbourg et les autres protestants d'extrême-gauche.

Athanase Coquerel fils, nommé pasteur suffragant à Paris pour trois ans, avait vu cette suffragance renouvelée trois fois de suite par les actes du conseil presbytéral. Mais en 1861 le renouvellement ne fut voté que pour deux ans, ce qui était un premier signe de défiance ; les orthodoxes d'ailleurs s'irritaient de voir leurs adversaires créer une société de résistance, l'Union protestante libérale. Enfin Coquerel fournit un nouvel argument à ses ennemis en répondant à la *Vie de Jésus* de Renan ; sa réponse était une réfutation, mais une réfutation respectueuse, amicale, pleine de ménagements pour la personne et de sympathie pour les théories du nouvel Arius. Le conseil presbytéral hésita quelque temps, mais Guizot, d'abord hostile aux mesures de violence, finit par se laisser entraîner : la majorité décida que la suffragance, qui prenait fin le 31 décembre 1863, ne serait pas renouvelée.

Désormais la guerre est déchaînée. A Paris on discute âprement dans les conférences pastorales de 1864 ; les élections triennales de 1865, pour trois sièges au conseil presbytéral, affirment la victoire des orthodoxes ou, pour employer le nom qu'ils se donnent, des évangéliques. Encouragés par le succès, ils refusent les suffragants proposés par Athanase Coquerel père, et demandent la mise à la retraite, puis la destitution de Martin Paschoud, sans pouvoir l'obtenir du gouvernement. En province, tous les consistoires interviennent pour apprécier ou blâmer les décisions de Paris. Le

consistoire de Nîmes se met à la tête des libéraux ; quelques défenseurs énergiques de ce parti, comme le pasteur Pellissier de Bordeaux, mènent une propagande active à travers la France. Dans certaines villes les minorités orthodoxes, pour ne pas subir la loi des libéraux, commencent à former des églises indépendantes [1]; ailleurs les orthodoxes, ayant la majorité, décident que les fidèles, pour prendre part aux élections, devront proclamer leur foi dans la Bible et dans le Symbole des Apôtres. Le consistoire de Caen applique cette règle ; son arrêté, attaqué par quelques libéraux, est cassé par le ministre des cultes, mais le Conseil d'État décide (décembre 1869) que le ministre a outrepassé son droit. Quelques radicaux sont allés organiser à Neuchâtel l'Union du christianisme libéral, association « religieuse laïque » dirigée par Félix Pécaut, puis par Ferdinand Buisson [2].

La guerre de 1870, puis la Commune suspendirent le conflit. Mais ensuite reparut l'idée qui s'était fait jour déjà en 1869 et 1870, celle de convoquer un synode général qui règlerait les questions pendantes. L'idée venait des orthodoxes; Guizot fit accorder par son ancien rival Thiers, devenu président de la République, l'autorisation de convoquer l'assemblée. En 1872 se réunit un synode national officiel, le premier depuis celui de Loudun en 1653. Les deux partis envoyèrent leurs chefs de file; à gauche on remarquait Martin Paschoud, Athanase Coquerel fils, et les présidents des consistoires du Havre et de Nîmes, Fontanès et Viguié ; avec eux marchaient les radicaux, Félix Pécaut, Jules Gaufrès, Clamageran et le plus ardent de tous, Colani. A droite se réunissaient autour de Guizot des pasteurs comme Bastie, le « modérateur » du synode, le professeur Bois, et plusieurs laïques représentant les classes élevées, comme le général de Chabaud-Latour, Alfred André, Mettetal. Entre les deux, le centre, dirigé par Jalabert, doyen de la Faculté de droit de Nancy, demandait à la droite un peu de modération, mais votait avec elle sur les questions dogmatiques. La majorité eut ordinairement 61 ou 62 voix contre 47 ou 48. On différait d'opinion sur la compétence du synode : la gauche demandait qu'il fût purement consultatif; la

1. V. Pédézert, *De l'origine de nos Églises indépendantes*, Alençon, 1889, in-16.
2. Cette association publiait un bulletin, *L'Emancipation*, qui eut d'intéressantes polémiques avec un recueil libre-penseur de Paris, *La Morale indépendante* (v. *Morale indépendante*, mars-mai 1869).

droite décida que ses votes auraient un caractère définitif. On discuta surtout sur la confession de foi ; les orthodoxes intransigeants renoncèrent à la confession de la Rochelle ; ils firent des concessions importantes au centre droit en omettant de mentionner expressément la Trinité, la Prédestination, et d'autres dogmes calvinistes. La majorité adopta le texte présenté par le professeur Bois [1]. La gauche voulut du moins obtenir que la déclaration de foi ne serait pas obligatoire ; le synode ordonna qu'elle le serait pour les pasteurs. Les libéraux vaincus essayèrent de mettre en doute la légalité des décisions prises ; le Conseil d'État leur ayant donné tort, ils s'abstinrent d'assister à la seconde session du synode, ouverte le 20 novembre 1873 ; les orthodoxes y rédigèrent les textes définitifs qui reçurent la consécration légale par divers décrets présidentiels, surtout celui du 28 février 1874.

Il n'y eut pas de schisme officiellement proclamé, parce que le gouvernement refusa de créer deux Églises établies ; l'État continua, conformément aux usages antérieurs, de nommer les pasteurs proposés par les consistoires, ici des orthodoxes qui adhéraient à la déclaration de foi, là des libéraux qui n'en faisaient pas mention ; depuis 1880 surtout il s'astreignit à une scrupuleuse neutralité. De même il continuait à entretenir la Faculté de Montauban, acquise à l'opinion orthodoxe ; mais la Faculté de théologie de Paris, ouverte à la fin de 1877 pour succéder à celle de Strasbourg, reçut les anciens professeurs de la ville alsacienne, presque tous libéraux. Le Conseil central des églises réformées, choisi par le gouvernement, comprenait les représentants les plus qualifiés des deux partis. Ceux-ci, tout en demeurant soumis à l'union officielle, voulurent se donner chacun une organisation officieuse. Les orthodoxes commencèrent à tenir des synodes généraux, appelés « synodes des Églises évangéliques de France », qui ne demandèrent à l'État aucune sanction pour leurs votes, mais qui dirigeaient les communautés orthodoxes ; après les assemblées de Paris (1879) et de Marseille (1881), ils se succédèrent tous les trois

1. D'après ce texte, l'Église réformée de France proclame « L'autorité souveraine des saintes Écritures en matière de foi ; et le salut par la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification. Elle conserve donc et elle maintient, à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline, les grands faits chrétiens, représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses et exprimés dans ses liturgies, notamment dans la Confession des péchés, dans le Symbole des Apôtres et dans la liturgie de la sainte Cène ».

ans régulièrement. Chaque synode nommait ou réélisait diverses commissions, principalement la Commission permanente, véritable pouvoir exécutif en fonctions dans l'intervalle entre deux synodes. Les Églises libérales instituèrent aussi des réunions périodiques, renouvelant tous les trois ans la Délégation libérale qui jouait chez eux le rôle de la commission permanente.

Après quelques années de polémique et de crises locales, l'amertume causée par les souvenirs de 1872 alla diminuant. L'existence de deux organisations séparées fit disparaître les froissements quotidiens. Parmi les combattants les plus compromis, beaucoup furent emportés par la mort, hommes de gauche comme Athanase Coquerel fils, hommes de droite comme Guizot; les survivants s'apaisaient avec l'âge. Les radicaux les plus notables portaient leur activité sur d'autres terrains : Félix Pécaut et Ferdinand Buisson avaient été appelés par Jules Ferry à l'assister dans sa grande œuvre d'instruction populaire; quelques-uns de leurs amis, Gaufrès et Jules Steeg, se consacraient aussi aux questions politiques et pédagogiques; Albert Réville inaugurait au Collège de France l'enseignement scientifique de l'histoire des religions. Des protestants orthodoxes et libéraux se rencontraient dans les sociétés de bienfaisance ou d'évangélisation. Les problèmes sociaux commençaient à intéresser la France entière et suscitaient chez les réformés des bonnes volontés à droite comme à gauche.

A propos des questions religieuses elles-mêmes, l'antagonisme diminua. Parmi les orthodoxes, plusieurs acceptaient les résultats de la critique biblique depuis qu'on leur montrait ces recherches conciliables avec une foi sincère; parmi les libéraux, beaucoup renonçaient aux négations absolues formulées vers 1860. Nul ne contribua plus à ce rapprochement que le grand théologien dont l'influence devint alors si profonde; Auguste Sabatier fut avant tout un conciliateur. Il conciliait la conception individualiste du salut par la foi et la conception socialiste du royaume de Dieu sur la terre; la vie terrestre et la vie éternelle, d'après lui, se continuent l'une l'autre sans séparation; le salut a pour élément essentiel l'amour; le salut individuel « ne peut s'achever que dans et par le salut de nos frères ». Sabatier voulut aussi concilier la foi chrétienne avec les connaissances modernes : la foi, disait-il, ne repose pas sur les textes morts de l'Écriture; elle est dans

l'amour vivant et agissant des fidèles pour l'idéal personnifié par Jésus-Christ. Ces théories montraient aux orthodoxes la foi commune sauvegardée, aux libéraux la liberté de la pensée individuelle pleinement garantie.

Mais ce qui rapprocha surtout les deux partis, ce fut le sentiment du danger commun. Le mouvement catholique développé en France après l'échec des tentatives royalistes et boulangistes avait eu pour résultat le réveil de l'antisémitisme, et celui-ci entraînait à sa suite l'antiprotestantisme. Après la conquête de Madagascar, en 1895, les missions protestantes de l'île furent molestées par certains prêtres et fonctionnaires français qui leur reprochaient de favoriser l'influence anglaise. Cela décida les orthodoxes à répondre aux ouvertures des libéraux, à tenir avec eux la « conférence fraternelle » de Lyon, en 1896[1]. Cette conférence décida que, pour les questions intéressant le protestantisme tout entier, la Commission permanente du synode orthodoxe et la Délégation libérale agiraient ensemble. Désormais il y eut toujours séparation, il n'y eut plus hostilité. Une nouvelle conférence fraternelle se réunit en 1899 à Lyon; tout le monde y remarqua l'importance prise par la droite indépendante, héritière du centre droit de 1872, qui exprimait ses opinions dans un journal récemment fondé, *La Vie nouvelle*. La majorité accorda, il est vrai, à la droite orthodoxe que les conférences fraternelles ne seraient point périodiques; mais elle vota, malgré ce même groupe, un vœu tendant à ce que le Conseil central des églises réformées, jusque là désigné par le gouvernement, et dépourvu de toute activité, fût élu par les consistoires. La conférence organisa aussi une « commission d'action protestante évangélique sur le terrain moral et social ».

Je n'ai point parlé jusqu'ici d'une question qui allait devenir la plus importante de toutes, la séparation de l'Église et de l'État. On n'y songeait guère, nous l'avons vu, en 1802; la joie causée par les décrets de germinal était générale. Cependant quelques dissidents trouvèrent bientôt que l'argent donné à l'Église calviniste était payé bien cher par la suppression des synodes. Au moment où Lamennais commençait à demander la séparation pour l'Église catholique, Samuel Vincent n'hésita pas à la déclarer utile pour

1. Sur les tentatives antérieures de conciliation, v. les articles de Decoppet (*Revue chrétienne*, 1895) et de Draussin (*Revue chrétienne*, 1902).

l'avenir du protestantisme ; sans vouloir brusquer les choses, sans la croire possible pour le présent, il affirma qu'elle serait peut-être « le travail et le couronnement du XIXe siècle ». Samuel Vincent et Lamennais avaient eu un devancier : l'homme qui a le plus contribué à populariser la séparation chez les protestants fut Vinet. Cet écrivain suisse, qui s'est illustré comme critique littéraire et comme moraliste, fit en 1825 pour la Société de la morale chrétienne un mémoire où il préconisait hautement la séparation ; désormais il devait défendre sans relâche cette théorie, formulée jadis par les Anabaptistes et les Indépendants, qu'on n'appartient pas à une Église parce qu'on est citoyen d'un pays, mais parce qu'on lui a donné une adhésion volontaire. Un des principaux disciples de Vinet en France, Edmond de Pressensé, fut pendant quarante ans le défenseur de la séparation, qui plaisait aussi aux libéraux non confessionnels du milieu du siècle, aux Prévost-Paradol et aux Laboulaye [1]. Mais la plupart des réformés préféraient maintenir les liens avec l'État ; l'assemblée de 1848, par exemple, se prononça hautement pour le régime existant [2]. Au début du vingtième siècle ce fut le Parlement qui aborda la question, et bientôt les protestants durent s'en occuper ; leurs divers groupements s'entendirent en 1904 pour créer la « Réunion des représentants des Églises protestantes de France », qui, sans combattre le principe de la séparation, demanda plusieurs amendements au projet primitif, surtout afin de permettre aux associations cultuelles de s'associer à travers la France entière. La loi du 9 décembre 1905 donna satisfaction à la plupart de ces vœux [3].

Il suffira d'ajouter quelques mots sur les suites de la séparation. Un instant on put croire que les divers partis allaient arriver à une entente permanente ; précisément en 1905 on voyait s'organiser la Fédération protestante. Les décisions du synode orthodoxe de Reims, de la réunion des libéraux à Montpellier, laissaient encore place à un accord. Mais bientôt les synodes orthodoxes

1. La seconde édition des *Vues sur le protestantisme* de Samuel Vincent parut en 1860 (intitulée *Du protestantisme en France*), avec une préface de Prévost-Paradol qui vantait le régime de la séparation.

2. V. le rapport du pasteur Grandpierre au Consistoire de Paris (mai 1848); dans *Revue chrétienne*, 1904. Cependant il y eut après 1870 plusieurs vœux de principe émis par des réunions protestantes en faveur de la séparation.

3. Les *Cahiers de la quinzaine*, recueil périodique, ont publié plusieurs volumes de Raoul Allier qui sont intéressants pour l'histoire de la séparation.

d'Orléans et de Montpellier affirmèrent que le parti évangélique demeurait fidèle à ses traditions, à sa discipline. Une partie de la droite indépendante se révolta contre cet esprit intransigeant et, avec divers groupes dissidents, comme celui qu'inspirait le célèbre moraliste Charles Wagner, convoqua les hommes du tiers parti aux conférences de Jarnac, où ils arrivèrent à s'entendre. Ainsi de l'ancienne Église réformée reconnue par l'État sont issues trois Unions nationales organisées conformément à la loi de 1905 : l'Union nationale des Églises réformées évangéliques est l'ancien parti orthodoxe, l'Union nationale des Églises réformées unies est l'ancien parti libéral; l'Union nationale des Églises réformées est le tiers parti constitué à Jarnac. Chaque Union groupe des associations cultuelles, qui sont les paroisses; chacune tient des synodes périodiques. Les trois Unions ont résolu d'entretenir des rapports amicaux; elles ont participé à l'assemblée générale du protestantisme français, réunie à Nîmes en octobre 1909. Il a été convenu qu'une assemblée de ce genre, élue pour cinq ans, tiendrait sa session ordinaire après chaque renouvellement quinquennal. Les délégués de Nîmes ont aussi approuvé l'existence de la Fédération protestante et nommé pour cinq ans la Commission d'action protestante évangélique sur le terrain moral et social.

Le nombre des protestants a-t-il beaucoup changé depuis 1806? Les renseignements sont peu précis, puisque les recensements quinquennaux ont depuis longtemps cessé d'indiquer le culte des Français; d'après les recherches les plus sérieuses, au lieu des 480000 protestants de 1806, il y en avait en 1896 environ 639000, dont 540000 réformés de l'Église établie. Cette augmentation est proportionnelle à celle de la population française depuis 1806 [1].

La même statistique de 1896 indiquait 77000 luthériens. L'Église de la Confession d'Augsbourg comptait beaucoup plus de fidèles avant 1870, quand l'Alsace était française. Cette Église mena depuis le commencement du XIXe siècle une vie plus calme que l'Église réformée. Maintenue par les Bourbons après 1685, malgré diverses persécutions, elle n'eut depuis la chute de l'ancien régime qu'à poursuivre son existence traditionnelle; sa voisine, au contraire, avait tout à refaire. Les articles organiques spéciaux qu'elle reçut en 1802 lui donnèrent une organisation solide : tandis que les

1. V. Armand Lods, *Traité de l'administration des cultes protestants*, appendice IV.

synodes réformés n'existèrent que sur le papier, les « inspections » luthériennes, qui correspondaient aux synodes, furent établies, et dans chacune d'elles un inspecteur ecclésiastique remplit effectivement ses fonctions, sous la surveillance du Directoire de Strasbourg. Le luthéranisme français ne demeura d'ailleurs pas étranger aux problèmes posés dans le cours du XIXe siècle ; sa grande Faculté de théologie les discuta sérieusement ; c'est à Strasbourg que parut la Revue des Colani et des Schérer. Mais le conflit entre libéraux et orthodoxes n'était pas encore parvenu au paroxysme quand éclata la guerre de 1870. Privé alors d'une partie de ses fidèles, réduit aux deux centres de Paris et de Montbéliard, le luthéranisme français ne songea qu'à sauvegarder ces débris en évitant les querelles intestines ; le synode de 1872 accomplit cette œuvre de réorganisation d'autant plus facilement que les libéraux, depuis la perte de l'Alsace, ne comptaient presque plus en face des orthodoxes dans l'Église française de la Confession d'Augsbourg. Après avoir accueilli peu favorablement la séparation, cette Église s'y est accommodée ; l'Union nationale instituée par elle a conservé les cadres établis par les synodes antérieurs.

Les Églises libres ne formaient dans le protestantisme qu'une fraction numériquement faible, évaluée en 1896 à 11000 âmes. Quelques-unes cependant furent des foyers de vie religieuse intense. J'ai déjà indiqué l'Église évangélique fondée à Lyon par Adolphe Monod. Plus remarquable encore fut l'Église Taitbout, inaugurée à Paris en 1833, dans l'ancienne salle des prédications saint-simoniennes, et tout imprégnée de l'esprit du Réveil ; ses pasteurs, les Grandpierre, les Pressensé, les Bersier, ont attiré longtemps de nombreux fidèles [1]. En 1849 Frédéric Monod, quand il eut rompu avec l'Église officielle, décida la plupart des communautés indépendantes à former ensemble l'Union des Églises libres, qui a tenu depuis des synodes réguliers. De vigoureux évangélistes comme Léon Pilatte ont servi la cause de cette Union. Mais les Églises libres ont plutôt baissé que grandi après 1870. Bien des protestants, venus à elles parce qu'ils reprochaient à l'Église établie de ne pas avoir une confession de foi, se sont trouvés satisfaits par la déclaration de 1872 ; en 1877, l'Église officielle a reçu les adhésions d'Eugène Bersier, de Théodore Monod,

1. V. *Une Église séparée de l'État* (notice historique et discours), 1890, in-8.

le fils de Frédéric Monod[1]. L'Union de 1849 a cependant survécu à la séparation, sous le nom d'Union des Églises évangéliques libres de France. Elle a formulé à nouveau sa confession de foi dans le synode de 1909. Deux autres groupes fort peu nombreux, les méthodistes et les Églises baptistes, ont conservé chacun, depuis 1905, leur Union nationale. Quelques églises non fédérées, complètement isolées, vivent dans quelques coins de France, en particulier sur le littoral de la Méditerranée.

II

La littérature protestante concernant le XIXe siècle est très dispersée. Les sources manuscrites se trouvent surtout dans les archives de la direction générale des cultes, qui doivent être transférées prochainement aux Archives Nationales, et dans les archives des consistoires et des conseils presbytéraux, qui ont été conservées depuis 1906 par les associations cultuelles organisées conformément à la loi. Pour les imprimés, le catalogue d'histoire de France de la Bibliothèque Nationale donne la liste des livres et des brochures jusqu'à 1856 (t. V), et la liste, fort incomplète d'ailleurs, des périodiques spéciaux jusqu'à 1876 (t. IV et XI). Mais la salle de travail la plus commode pour les chercheurs est la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, à Paris ; cette bibliothèque, enrichie par de nombreux dons et dirigée depuis longtemps par un savant de haute valeur[2], est ouverte au public. On y trouve un catalogue des imprimés, par ordre alphabétique d'auteurs ; plus tard viendront le catalogue des manuscrits (qui sont fort nombreux) et celui des périodiques[3].

Périodiques. — Les périodiques protestants n'existaient pas au commencement du XIXe siècle. Le premier recueil important, les *Archives du christianisme*, fut créé par le pasteur Juillerat-Chasseur en 1818. Il passa un peu plus tard aux mains de Frédéric

1. Bersier, blâmé à cette occasion par quelques pasteurs, s'est justifié dans *Mes actes et mes principes* (Neuchâtel et Genève, 1877, in-12).
2. M. N. Weiss.
3. Les catalogues de la librairie protestante Fischbacher, à Paris, sont utiles à consulter. Je dois ajouter que j'ai reçu de M. Raoul Allier de précieux renseignements oraux.

Monod, qui le rédigea pendant quarante ans et qui en fit l'organe de l'orthodoxie et du Réveil ; quand il fut mort (1863), les *Archives* lui survécurent à peine quelques années. Dès le temps de la Restauration, le libéralisme eut également son organe pendant quelques années (1820-25) dans les *Mélanges de religion, de morale et de critique sacrée*, fondés par Samuel Vincent. Les *Mélanges* comme les *Archives* ne s'adressaient qu'aux pasteurs ou aux fidèles qui s'occupaient spécialement des questions religieuses. Quand la révolution de 1830 eut donné à la presse une impulsion nouvelle, un laïque très pieux, Henri Lutteroth, voulut fonder un journal qui s'adresserait à tous les protestants, gens du monde ou fidèles de la stricte observance, qui ranimerait chez tous l'esprit religieux et leur présenterait sur les faits contemporains, politiques ou autres, des jugements inspirés par l'esprit chrétien : ce fut le *Semeur*. Lutteroth le commença en 1831 et le dirigea pendant tout le règne de Louis-Philippe, aidé par des collaborateurs de talent comme Stapfer et Vinet ; Pressensé y débuta, G. de Félice y combattit la politique trop conservatrice de Guizot. Le *Semeur*, qui avait accueilli avec sympathie la révolution de 1848, disparut en 1850.

Le *Semeur* demeurait impartial entre libéraux et orthodoxes ; chacun des deux partis voulut avoir son organe particulier. Celui des libéraux fut le *Lien*, celui des orthodoxes l'*Espérance*. Le *Lien* qui succéda en 1840 à quelques feuilles éphémères (le *Protestant*, 1831-34 ; le *Libre Examen*, 1834-37), fut le journal des Coquerel : Athanase Coquerel père, son frère Charles Coquerel, puis Athanase Coquerel fils et son frère Etienne le dirigèrent successivement jusqu'en 1870. En 1871, il fit place à la *Renaissance* ; Étienne Coquerel, après la mort de son frère (1875), la continua quelque temps, puis devint rédacteur en chef d'un nouveau journal libéral, le *Protestant*, et garda ce poste jusqu'à sa mort (1901) ; le *Protestant* lui a survécu jusqu'à présent. L'*Espérance*, fondée à Genève en 1838 par Ami Bost et bientôt transférée à Paris, prit tout son développement depuis 1845 sous la direction de Pédézert, plus tard professeur à Montauban. Après 1870, de même que le *Lien* faisait place à la *Renaissance*, l'*Espérance* fut remplacée (1872) par le *Christianisme au XIXe siècle* ; ce journal, qui s'appelle maintenant le *Christianisme au XXe siècle*, est toujours demeuré l'organe du parti orthodoxe.

Ces deux feuilles rivales ne pouvaient remplacer le *Semeur*, qui avait un caractère beaucoup plus large. La *Revue de Strasbourg*, qui dura de 1850 à 1869, était consacrée spécialement à la philosophie, à la théologie, à la critique biblique [1]. La tradition du *Semeur* fut reprise par Edmond de Pressensé. Nature très active, historien de valeur, polémiste vigoureux, mêlé plus tard à la politique, Pressensé voulut un recueil qui mettrait ses lecteurs au courant de la vie contemporaine tout entière. En 1854, il fondait avec Henri Hollard la *Revue Chrétienne*, qui est demeurée jusqu'à l'heure actuelle la grande revue protestante française ; Pressensé inaugura dès le début les « revues du mois », précieuses pour qui veut connaître les incidents notables de la vie des églises protestantes. Tour à tour dirigée par Pressensé, Auguste Sabatier, Frank Puaux, John Viénot, la *Revue Chrétienne* a publié une *Table* pour la période de 1854 à 1903. A côté de cette revue au programme très large, on peut citer un journal d'une nature plus générale encore : le *Signal*, quotidien, quoique fondé et dirigé par des protestants, a voulu être un journal politique et littéraire, sans caractère confessionnel; mais il a vigoureusement combattu, surtout depuis sa réorganisation en 1897, les attaques des catholiques et des nationalistes ; il a disparu en 1908, après avoir vécu près de trente ans. En 1898 a commencé *Foi et Vie*, une « revue laïque pour les laïques », inspirée par les adhérents du protestantisme orthodoxe ; elle a beaucoup progressé depuis. L'église luthérienne a comme organe principal depuis 1865 le *Témoignage*. La *Revue de droit et de jurisprudence des églises protestantes*, fondée en 1884, a étudié spécialement les questions de droit ecclésiastique et administratif. Il suffit de mentionner le *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme français, fondé en 1853 ; ce recueil, si précieux pour l'étude des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, n'aborde que rarement l'histoire plus récente, sauf la période du Consulat et de l'Empire.

Les annuaires protestants nous font connaître les œuvres et sociétés diverses, et donnent la liste des pasteurs et des églises. Une note bibliographique sur les annuaires parus à divers moments du dernier siècle se trouve dans *Les œuvres du protestantisme*

1. Une étude sur les principales questions traitées par la Revue se trouve dans Rochat, *La Revue de Strasbourg et son influence sur la théologie moderne*, Genève, 1904, in-8. (Je n'indique pas le lieu de publication quand c'est Paris).

français au XIXe siècle (1893). Le principal aujourd'hui est l'*Agenda protestant*, fondé en 1880 à Paris par Frank Puaux, appelé plus tard *Agenda-Annuaire* et publié depuis 1894 par le pasteur Gambier, à Dijon. Il donne le tableau des périodiques protestants, qui atteignaient, tant à Paris qu'en province, le chiffre d'une soixantaine au 1er janvier 1911.

Livres généraux. — Il ne sera question ici que d'ouvrages ayant un caractère ou un but historique. *L'Encyclopédie des sciences religieuses*, publiée de 1876 à 1882, sous la direction de Lichtenberger, doyen de la Faculté de théologie de Paris, est un guide commode pour toutes les questions qui intéressent le protestantisme. L'histoire administrative de cette religion est exposée dans le *Traité* d'Armand Lods [1]. Il débute par une étude détaillée sur la rédaction des articles organiques de germinal et sur les changements survenus depuis. Les arrêts du Conseil d'État, les jugements des tribunaux, les circulaires ministérielles, les débats parlementaires, aucune source d'information n'est omise. Ce livre, qui traite de l'église luthérienne ainsi que de l'église réformée, nous fournit donc un instrument de travail complet pour l'étude du régime légal qui a subsisté jusqu'en 1905.

On ne peut citer qu'un essai d'histoire générale pour le XIXe siècle, celui de Mme Coignet [2]. C'est une simple esquisse, intéressante, pleine d'enthousiasme pour les idées libérales ; les questions importantes sont effleurées, mais non traitées d'une manière approfondie. Pour la première moitié du siècle, au contraire, nous avons quelques ouvrages beaucoup plus complets. Le livre anonyme du pasteur alsacien Maeder, en allemand, est rempli de détails sur la vie intérieure des églises, sur les querelles confessionnelles, sur les rapports avec l'État, sur les écrits de tout genre publiés par des auteurs protestants ; l'auteur n'aime pas les hommes du Réveil et parle très durement de ces dangereux novateurs [3]. Au contraire, c'est une grande sympathie pour eux qui inspire

1. *Traité de l'administration des cultes protestants*, 1896, in-8. Il avait publié auparavant *La législation des cultes protestants* (1887, in-8).

2. C. Coignet, *L'évolution du protestantisme français au XIXe siècle*, 1908, in-12. V. aussi la conférence suggestive de Raoul Allier, *A travers cent ans de Concordat* (*Revue chrétienne*, 1907).

3. *Die protestantische Kirche Frankreichs von 1787 bis 1846* (Herausgegeben von Dr Gieseler), Leipzig, 1848, 2 vol. in-8.

l'historien du Réveil, Léon Maury, dans son ouvrage sérieux et scientifique : le premier volume est consacré à l'exposé chronologique, le second à la théologie du Réveil, aux théories ecclésiastiques et aux œuvres qu'il a suscitées [1]. Un Danois, Lindegaard-Petersen, a complété ces deux ouvrages par diverses recherches pour écrire sa thèse, destinée à l'Université de Copenhague, sur la période de 1802 à 1852. Il serait désirable que ce travail utile et complet fût traduit dans une langue plus accessible aux Français que le danois [2]. Le manuel de G. de Félice, *Histoire des protestants de France*, va du XVIe siècle au XIXe ; l'auteur, encouragé par le succès de ce livre, l'a continué jusqu'en 1861, mais toute la dernière partie est très sommaire ; la septième édition contenait un appendice de Bonifas jusqu'à 1873, appendice fort insuffisant qui a disparu dans la huitième [3]. Les *Cinquante ans de souvenirs*, par Pédézert, contiennent un tableau d'ensemble très intéressant, composé par un homme qui a vécu les événements dont il parle ; l'ancien rédacteur de l'*Espérance* a fait cette fois de son mieux pour demeurer impartial [4]. Enfin, il faut citer un livre d'un caractère tout différent, préparé par tous les groupes du protestantisme français en vue de l'Exposition de Chicago en 1893 ; c'est un recueil de notices historiques sur les sociétés de bienfaisance, d'évangélisation, d'instruction, créées par les protestants. L'introduction de Frank Puaux présente une vue d'ensemble [5].

Biographies. — Je laisse de côté les recueils qui ne touchent presque pas au XIXe siècle, comme le *Musée des protestants*

1. Léon Maury, *Le réveil religieux dans l'Église réformée à Genève et en France*, 1892, 2 vol. in-8. On peut le compléter par l'article de Benoît sur le rôle des Frères Moraves dans le Réveil (*Revue chrétienne*, 1893).

2. Lindegaard-Petersen, *Den protestantiske Kirke i Frankrig under Germinalloven*, Copenhague, 1907, in-8. Dans la préface, l'auteur annonce l'intention de continuer cette histoire. *La Revue chrétienne* (1909) a publié un article de lui sur le régime du protestantisme français depuis la séparation. *Le Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme (1908) donne le sommaire, en français, du livre danois cité plus haut.

3. G. de Félice, *Histoire des protestants de France*, continuée depuis 1861 jusqu'au temps actuel par F. Bonifas, 7e éd., Toulouse, 1880, in-8.

4. Pédézert, *Cinquante ans de souvenirs religieux et ecclésiastiques, 1830-1880*. 1896, in-8.

5. *Les Œuvres du protestantisme français au XIXe siècle*, 1893, in-f°. On trouve aussi des indications générales dans deux ouvrages collectifs allemands : celui de Werckshagen, *Der Protestantismus in seiner Gesamtgeschichte bis zur Gegenwart in Wort und Bild* (l'article sur la France est du professeur Ehrhardt); et le dictionnaire qui a commencé à paraître sous la direction de Schiele, *Die Religion in Geschichte und Gegenwart* (Tubingen, Mohr).

célèbres, publié sous la Restauration, ou l'excellent ouvrage des frères Haag, la *France protestante*, dont la nouvelle édition n'a malheureusement pas dépassé le sixième volume. *L'Encyclopédie des sciences religieuses* contient bon nombre de notices relatives au XIXe siècle. Pédézert a publié un recueil d'articles sur des hommes tels que Grandpierre, G. de Félice, Adolphe Monod [1]. Bourchenin a retracé la vie de Daniel Encontre [2], et Dardier celle de son adversaire Gasc [3] ; Blanc a parlé de Samuel Vincent [4] ; Philippe-Albert Stapfer, dont les *Mélanges* sont précédés d'une introduction par Vinet, a fourni aussi l'objet d'une étude à Luginbühl [5]. Bost nous est connu par ses Mémoires [6] ; Félix Neff, par de nombreuses biographies, dont les plus récentes sont celles de Peloux et de Vernier [7]. On a publié les souvenirs et les lettres d'Adolphe Monod [8] ; Paul Stapfer a voulu rapprocher de Bossuet le grand orateur protestant [9]. Nous avons des biographies d'Agénor de Gasparin et de sa femme, qui fut son inspiratrice et qui a laissé un renom d'écrivain [10]. Citons aussi les biographies de quelques évangélistes notables, celle de Napoléon Roussel par sa fille [11], celle de Léon Pilatte par Draussin [12]. L'église luthérienne française présente, elle aussi, quelques grandes figures : Oberlin, ce héros du dévouement pastoral, bienfaiteur de la vallée sauvage des Vosges qu'on appelle le Ban-de-la-Roche, a été glorifié par divers biographes ; leurs livres sont cités et résumés dans le discours du professeur Grucker, à Nancy [13]. La vie de Louis Meyer, pasteur

1. Pédézert, *Souvenirs et études*, 1888, in-8.
2. Bourchenin, *Daniel Encontre*, Montauban, 1877, in-8.
3. Dardier, *Esaïe Gasc*, 1876, in-8.
4. Blanc (Maurice), *Samuel Vincent*, Montauban, 1890, in-8.
5. Luginbühl, *Ph. A. Stapfer*, 1888, in-8 (traduction). Les *Mélanges* sont de 1844 (2 vol. in-8).
6. Bost (Ami), *Mémoires*, 1854-56, 2 vol. in-8. Sur le Réveil, il faut consulter aussi la *Vie de Charles Cook* par son fils (1862, in-12) et le livre de Lelièvre, *Rostan* (1865, in-8).
7. Sur ces livres, v. Mailhet dans *Revue chrétienne*, 1911.
8. Monod, *Souvenirs. Choix de lettres*, 1885, 2 vol. in-8.
9. Stapfer (Paul), *La grande prédication chrétienne en France, Bossuet, Adolphe Monod*, 1898, in-8.
10. Borel, *Agénor de Gasparin*, 8e éd., 1880, in-12 ; v. aussi Wilmotte, *Trois semeurs d'idées*, 1907, in-12 ; Barbey-Boissier, *La comtesse de Gasparin*, 1902, 2 vol. in-12.
11. Mme Delapierre, *Un pionnier de l'Évangile, Napoléon Roussel*, 1888, in-8.
12. Draussin dans *Revue chrétienne*, 1894.
13. Grucker dans *Annales de l'Est*, 1889. Sur ses talents d'éducateur, v. Parisot, *Oberlin*, 1905.

luthérien à Paris, a été racontée d'après son journal et ses lettres [1]. Quant à Vinet, ce grand moraliste suisse appartient aussi au protestantisme français : la biographie que Rambert lui a consacrée peut être complétée par les ouvrages où l'on a publié sa correspondance [2].

Nous arrivons à la génération qui a livré les combats de 1850 à 1872. Inutile de dire que les livres abondent sur Guizot ; mais aucun n'est spécialement consacré à son rôle dans l'histoire intérieure du protestantisme. Son adversaire Athanase Coquerel fils a trouvé dans Devèze un apologiste enthousiaste, dans Strœhlin un biographe très bien informé [3]. Nous avons sur Scherer la fine étude psychologique de Gréard [4] ; sur Colani, la notice de Joseph Reinach [5] ; sur Clamageran, celle de Berthelot [6] ; sur Pellissier, le pasteur de Bordeaux, le livre de son ami Paris, qui a étudié aussi divers « libres penseurs religieux [7] ». Les études biographiques parues sur Albert Réville, sur Félix Pécaut, parlent plutôt de leur activité postérieure au temps des luttes religieuses [8]. Sur Edmond de Pressensé, on peut consulter un numéro de la *Revue Chrétienne*, en 1891, qui lui est entièrement consacré, puis la notice lue à l'Académie des sciences morales et politiques en 1894 par son successeur Théophile Roussel ; sur Madame de Pressensé, le livre de Mlle Dutoit [9]. La *Revue Chrétienne* a publié sur Bersier des études fort détaillées, faites par une personne de sa famille, d'après son journal [10]. Sur Auguste Sabatier, Henry Dartigue a entrepris un travail approfondi, en commençant par raconter son

1. *Louis Meyer, sa vie et son œuvre*, 1886, in-8. Citons aussi une notice sur F. Kuhn en tête d'un recueil de ses articles : Kuhn, *Choses anciennes et nouvelles*, 1911, in-8.

2. Rambert (Eugène), *Alexandre Vinet*. 3e éd., Lausanne, 1875, in-8. *Lettres d'A.) Vinet et de quelques-uns de ses correspondants* (publiées par Rambert et Secrétan, Lausanne, 1882, 2 vol. in-12 ; Pressensé, *Al. Vinet d'après sa correspondance inédite avec Henri Lutteroth*, 1891, in-12.

3. Devèze, *Athanase Coquerel fils*, 1884, in-8 ; Strœhlin, *Ath. Coquerel fils*, 1886, in-8.

4. Gréard, *Edmond Scherer*, 1890, in-12.

5. En tête des *Essais de critique* de Colani, 1895, in-12.

6. En tête des *Études politiques* de Clamageran, 1904, in-8.

7. Paris, *Pellissier*, 1876, in-12 ; *Libres penseurs religieux*, 1905, in-12 (il s'agit de Huet, Félix Pécaut, Edgar Quinet, Clamageran et Trarieux).

8. Le fils d'Albert Réville, Jean Réville, son successeur au Collège de France, a défendu aussi le libéralisme religieux (*Le protestantisme libéral*, 1903). Sur un autre membre de ce groupe, v. Compayré, *Jules Gaufrès*, 1909, in-12.

9. Marie Dutoit, *Madame de Pressensé*, 1904, in-12.

10. *Revue chrétienne*, années 1908 à 1911.

séjour à Strasbourg[1] et par donner une bibliographie de ses écrits[2].

Livres sur des questions particulières. — Nous ne remontons pas jusqu'à l'époque révolutionnaire, étudiée par Durand[3] et Lods[4]; mais pour la préparation et la rédaction des articles organiques il faut consulter le grand recueil de Boulay de la Meurthe[5]. Sur la vie d'un pasteur au temps de Louis-Philippe, il y a quelques détails dans le livre d'un disciple de Neff, Martin-Dupont; une bonne partie de ses souvenirs est consacrée à la colonie agricole de Sainte-Foy[6]. Divers incidents et conflits religieux vers 1850 nous sont connus par les plaidoyers de Jules Delaborde au Conseil d'État[7]. Le synode de 1872 a été raconté dans le plus grand détail, avec reproduction des procès-verbaux et de nombreux discours, dans l'ouvrage de Bersier[8]. La cause orthodoxe, après le synode, fut défendue avec vigueur par Emile Doumergue, aujourd'hui doyen de la Faculté de théologie de Montauban : son livre, *L'Unité de l'Église réformée de France* (1875), montra par de nombreux exemples que la tradition calviniste se continuait de 1559 à 1872. Les synodes officieux des églises orthodoxes depuis 1879 ont été le plus souvent suivis de publications donnant les procès-verbaux des séances, le texte des rapports, la liste des membres[9].

Je laisse de côté les études d'histoire locale; je fais exception, à cause de son importance, pour le livre d'Auguste Weber sur

1. *Revue chrétienne*, 1908.

2. *Revue chrétienne*, 1910. La même revue annonce (1910, p. 921) une biographie détaillée de Sabatier en deux volumes, l'un par Dartigue allant jusqu'à 1868, l'autre par Henri Monnier pour le reste de sa vie.

3. Durand, *Histoire du protestantisme français pendant la Révolution et l'Empire*, 1902, in-12.

4. *L'Église réformée de Paris pendant la Révolution*, 1889, in-8; *Les Églises luthériennes d'Alsace et du pays de Montbéliard pendant la Révolution*, 1898, in-8.

5. *Documents sur la négociation du Concordat...*, 1891-97, 5 vol. gr. in-8. V. aussi le *Journal* de Pictet (*Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, nouv. série, t. V).

6. Martin-Dupont, *Mes impressions*, 1878, in-8.

7. Delaborde, *Liberté religieuse. Mémoires et plaidoyers*, 1854, in-8. D'autres plaidoyers de lui ont paru en 1859 et 1860.

8. Bersier, *Histoire du synode général de l'Église réformée de France*, 1872, 2 vol. in-8.

9. Je cite, à titre d'exemples, *Actes et décisions du synode général officieux des Églises réformées de France* (Reims, 9-17 mai 1905), Alençon, 1905, in-8; *Actes et décisions du synode national des Églises réformées évangéliques de France* (Mazamet, 23-26 juin 1908), Toulouse, 1908, in-8.

l'église luthérienne de Paris [1]. Je néglige également la littérature théologique, en me bornant à indiquer la bibliographie considérable qui se trouve dans l'ouvrage d'Émery, professeur à Lausanne [2]. L'Union des églises libres a publié en 1899, pour le cinquantenaire de sa fondation, un ouvrage qui renferme des renseignements nombreux [3]. L'histoire de la Faculté de Montauban est faite par Sardinoux [4].

Sur les sociétés protestantes il faut consulter avant tout le livre indiqué plus haut, *Les Œuvres du protestantisme français au XIXe siècle*. La plus ancienne des grandes sociétés, la Société biblique de Paris, fondée en 1818, a publié son histoire en 1868, lors de son cinquantenaire [5]. On peut compléter ce livre par celui de Lortsch, qui résume l'œuvre de toutes les sociétés bibliques [6]. La Société de l'histoire du protestantisme français a présenté aussi, à l'occasion de son cinquantenaire, une étude sur les travaux accomplis par elle [7]. Les origines et le développement de quelques sociétés parisiennes de bienfaisance ont été particulièrement étudiés par Maxime du Camp [8].

Les sociétés d'évangélisation, quoique moins connues, ont une histoire intéressante. Elles essayèrent tantôt de retrouver les protestants disséminés, pour ranimer chez eux la foi des ancêtres, et tantôt de gagner chez les catholiques des recrues nouvelles. Les premières tentatives ont obtenu des résultats encourageants, mais les secondes n'ont abouti qu'à peu de chose. Le protestantisme a fait quelques conversions, soit chez des penseurs qui s'y ralliaient pour échapper au cléricalisme catholique [9], soit chez des

1. Weber, *L'Église évangélique luthérienne de Paris. 1808-1908*. Paris, in-8. On trouve bon nombre d'études locales indiquées dans la *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789*, par Pierre Caron, fascicule IV, p. 573.

2. Émery, *Introduction à l'étude de la théologie protestante*, Lausanne, 1904, in-8. Sur la prédication, v. Alfred Vincent, *Histoire de la prédication protestante de langue française au XIXe siècle* (1800-1866), 1871, in-12.

3. *L'Union des Eglises évangéliques libres, ses origines, son histoire, son œuvre*, 1899, in-8.

4. Sardinoux, *Mémoire universitaire et ecclésiastique sur la Faculté de théologie protestante et le séminaire de Montauban*, 1888, in-8. Sur la Faculté de Paris, v. les discours prononcés lorsqu'elle a célébré en 1902 le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

5. Douen, *Histoire de la Société biblique de Paris*, 1868, in-8.

6. Lortsch, *Histoire de la Bible en France*, 1910, in-8.

7. V. son *Bulletin*, 1902.

8. *Revue des Deux-Mondes*, juin et juillet 1887.

9. Renouvier l'a souvent conseillé ; Jules Favre fut un des plus célèbres convertis.

prêtres « évadés » qui abandonnaient l'église romaine tout en voulant rester chrétiens [1] ; mais en somme il n'y a pas eu de gains sérieux obtenus par une des deux religions aux dépens de l'autre [2]. Néanmoins, il y a des pages curieuses dans l'histoire de la Société évangélique de France, fondée en 1833, ou de la Société centrale d'évangélisation, née en 1835. En 1854 commença la Mission intérieure qui prit un élan nouveau après les malheurs de la guerre, en 1871, sous le nom de Mission intérieure évangélique. Ces sociétés publient des bulletins périodiques ; le principal, celui de la dernière indiquée, a pour titre, depuis 1891, la *Mission intérieure*. Sur la Mission populaire évangélique fondée en 1872 par Mac-All on trouve des renseignements nombreux dans la biographie du fondateur [3].

Le protestantisme a voulu avoir également ses missions extérieures, chez les païens ; sous la Restauration fut ouverte la maison des Missions, à Paris. Les missionnaires se sont consacrés surtout au pays des Lessoutos, dans l'Afrique du Sud ; puis sont venues les missions dans diverses parties de l'Afrique, de l'Océanie et surtout à Madagascar. Divers périodiques ont tenu les fidèles au courant de ces œuvres ; le plus ancien est le *Journal des Missions évangéliques*, fondé en 1826 ; le plus récent, *L'Ami des Missions* depuis 1904. L'abbé Pisani a présenté dans la *Quinzaine*, en 1901, un tableau d'ensemble, très impartial, des missions protestantes. Parmi les missionnaires, un des plus ardents et des plus actifs, Coillard, a été l'objet d'une biographie importante [4].

Le mouvement social dans le protestantisme est assez récent, car cette religion individualiste est demeurée longtemps étrangère à toute les théories inspirées du socialisme. Edmond de Pressensé dès 1848 exposa les applications sociales de la religion, mais il ne s'agissait que de vues théoriques et très générales [5]. Les sermons

1. Un prêtre devenu pasteur, Bourrier, a publié *Ceux qui s'en vont* (1905, in-12) et fondé un journal, le *Chrétien français*, qui s'appelle aujourd'hui le *Chrétien*.

2. Pendant ces dernières années, l'évangélisation protestante a obtenu quelques succès dans les Charentes, et plus encore dans certaines communes appartenant au bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

3. *La vie et l'œuvre de Mac-All*. Fragments et souvenirs traduits et complétés par Réveillaud, 1898, in-8.

4. Édouard Favre, *François Coillard*, I, 1908, in-8. Ce volume, qui étudie l'enfance et la jeunesse de Coillard jusqu'en 1861, est moins utile pour l'histoire des Missions que pour celle du protestantisme à Montbéliard et à Paris dans la première moitié du siècle ; le tome II (1911) aborde la carrière du missionnaire.

5. Pressensé, *Conférences sur le christianisme dans son application aux questions sociales*, 1849, in-8.

de Bersier sur la solidarité en 1870 passèrent inaperçus. Les idées nouvelles apparurent vers 1880, avec trois pasteurs, Fallot, Gouth et Comte. Le premier fut un véritable apôtre populaire [1] ; le troisième a créé de belles œuvres sociales dans la région de la Loire. Le second fut le principal organisateur de l'Association protestante pour l'étude des questions sociales. Cette association, née en 1887, a tenu depuis 1888 une série de congrès, dont le dernier s'est réuni à Besançon en 1910. Chacun de ces congrès a publié un volume sur ses travaux [2]. Il faut consulter aussi le livre sur le congrès des diaconats réuni en 1902 [3]. Le mouvement social protestant a ses périodiques, surtout une Revue qui, fondée en 1887, s'est appelée tour à tour *Revue de théologie pratique*, *Revue du christianisme social*, maintenant *Le Christianisme social*, et un autre organe paraissant tous les deux mois, *L'Avant-Garde*, fondée en 1899 par des pasteurs actifs et audacieux, les Roth, les Wilfred Monod, les Gounelle. On trouve des essais d'histoire de ce mouvement dans les livres de Ducros [4] et de Collard [5].

A notre époque on ne peut omettre les groupements internationaux. L'Alliance évangélique, formée en 1846, a réuni des protestants de toutes confessions et de tous pays, qui se rassemblent dans des conférences périodiques ; mais l'Alliance chrétienne universelle, fondée par les libéraux pour réunir protestants, catholiques romains et catholiques grecs, n'a pas duré. Les plus prospères des groupes internationaux protestants aujourd'hui sont les Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles [6] ; plus récentes sont la Société internationale des amies de la jeune fille et la Fédération chrétienne universelle des étudiants.

Il faut dire aussi quelques mots des luttes soutenues par le protestantisme. Il n'a pas eu à se plaindre des gouvernements ; l'explosion de fanatisme qui désola le Midi en 1815 fut désavouée, réprimée par Louis XVIII, et même sous Charles X les protestants constatèrent dans les régions du pouvoir une sourde malveillance

1. V. Fallot, *Christianisme social*, études et fragments, 1911, in-12.

2. Chaque volume est intitulé *Travaux du Congrès de...* V. les Congrès de Genève en 1906 et de Paris en 1908.

3. *Actes du premier Congrès des diaconats* (Lille, 23-24 octobre 1902), Privas, 1903, in-8.

4. Ducros, *Le mouvement social actuel dans le protestantisme français*, 1901, in-8.

5. Collard, *Le mouvement social dans le protestantisme français*, Dijon, 1909, in-8. A la suite des engagements pris à Besançon en 1910 le congrès de Saint-Quentin (juin 1911) a constitué le groupe français de « L'Action chrétienne sociale ».

6. V. Merlin, *Les cinquante premières années des Unions chrétiennes de jeunes gens de France*, 1902, in-12.

plutôt qu'une hostilité véritable[1]. Depuis 1830 les divers gouvernements français ont observé une attitude correcte envers les réformés, tout en s'appliquant d'ailleurs, dans l'intérêt de la paix publique, à décourager les essais de prosélytisme[2].

Mais le catholicisme n'a jamais cessé entièrement la polémique dirigée contre l'hérésie. Bonald et Lamennais la reprirent sous la Restauration ; leurs successeurs empruntèrent à l'apologiste espagnol Balmès beaucoup de ses arguments ; Auguste Nicolas montra dans le socialisme le fruit des doctrines protestantes[3] ; l'évêque de Nîmes, Plantier, entreprit de discuter avec les réformés de sa ville épiscopale[4]. De leur côté certains orateurs protestants, François Puaux, Napoléon Roussel, Léon Pilatte, menaient rude guerre vers le milieu du siècle contre les superstitions romaines. En 1895 la polémique reprit, au moment des discussions sur Madagascar : les catholiques attaquèrent cette fois leurs adversaires en invoquant le patriotisme et les traditions françaises ; on leur reprocha d'accaparer les fonctions publiques[5]. Mais la campagne antiprotestante, associée à la campagne antisémite, ne prit tout son développement qu'à l'occasion de l'affaire Dreyfus. La *Croix* et la *Libre Parole* combattirent avec ardeur les « suppôts de l'Angleterre » ; les pamphlets de Renauld dénoncèrent le péril protestant[6]. Parmi les réformés, un orthodoxe d'extrême droite voulut séparer le protestantisme du dreyfusisme, ramener les orthodoxes vers les nationalistes et laisser aux libéraux la responsabilité de la campagne entreprise en faveur du condamné de 1894[7]. Mais il est resté isolé ; la plupart des protestants, suivant l'exemple de Scheurer-Kestner, demeurèrent jusqu'au bout fidèles à la cause de la révision.

GEORGES WEILL.

1. Leur inquiétude apparaît dans un Mémoire publié par le *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme (1893).

2. V. Bonet-Maury, *La liberté de conscience en France* (1598-1905), 2e éd., 1909, in-8.

3. Nicolas (Auguste), *Du protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme*, 1852, in-8.

4. Clastron, *Vie de Mgr Plantier*, 1882, 2 vol. in-8.

5. V. les débats soulevés dans la presse par Georges Thiébaud en 1896, et à la Chambre par d'Hugues (11 mars 1897).

6. Renauld (Ernest), *Le péril protestant*, 1899, in-12 ; *La conquête protestante*, 1900, in-12. On peut citer aussi quelques campagnes locales ; par exemple Armand, *Contribution à l'étude de l'action du néo-protestantisme dans le Sud-Ouest*, s. d., in-8 (paru d'abord dans la *Revue du monde catholique*, en 1901) ; Camus, *Notes et documents relatifs à une tentative d'invasion du protestantisme anglais en Bretagne*, Saint-Brieuc, 1900, in-12.

7. Mercier (Gaston), *L'esprit protestant*, 1901, in-12.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

L'ORGANISATION SOCIALE ET LE ROLE DU « CONTRAT ».

Le livre récent de M. Gino Dallari, *Il nuovo contrattualismo nella filosofia sociale et guiridica*[1], constitue une critique très serrée des théories contractuelles modernes et une affirmation énergique, sinon des droits de l'État, de la nécessité d'une organisation supérieure dépassant et coordonnant les convenances individuelles, imposant aux volontés particulières des règles collectives auxquelles doivent se plier ceux-là mêmes qui n'ont pas participé à leur élaboration.

Mais il ne s'agit pas seulement d'établir la nécessité de cette organisation, de la prouver à l'aide de démonstrations *a priori*. Cette organisation existe, elle est un fait, un élément inséparable de la vie des sociétés contemporaines, un produit logique de leur évolution historique.

Tel n'est pas l'avis des contractualistes modernes dont les théories découlent d'une conception tout à fait opposée de cette évolution. Le contractualisme individualiste de Spencer, l'organisme contractuel de Fouillée, le contractualisme fédératif de de Greef se rattachent en effet aux travaux de Sumner Maine dont l'induction historique semble avoir établi que les races aryennes, c'est-à-dire celles qui ont créé la civilisation occidentale, sont passées progressivement d'un régime de *status* au régime contractuel. M. Dallari montre que les conclusions de Sumner Maine sont loin d'avoir cette portée générale que les partisans du contractualisme voudraient lui attribuer. Elles ne s'appliquent tout au plus qu'aux relations économiques et au droit civil; et pas même au droit civil tout entier, mais uniquement au droit pour ainsi dire patrimonial. Lorsque l'ancienne famille patriarcale s'était dissoute et que ses membres recouvrant leur indépendance ont échappé au pouvoir absolu du *paterfamilias*, il s'est établi entre membres d'une même famille et entre individus appartenant à des familles différentes, des relations fondées sur l'intérêt librement débattu et sur des concessions mutuelles librement consenties. Mais cette

1. Torino, Unione tipografico-editrice Torinese, 489 pp. in-8, 1911.

liberté d'engager, de « contracter » de nouvelles relations n'était pas illimitée. Outre qu'elle ne s'appliquait, ainsi que nous venons de le dire, qu'au droit civil ou, plutôt, patrimonial, elle était soumise, même dans les limites de ces relations, à des règles et prescriptions émanant d'une autorité supérieure, extérieure aux individus. La dissolution de la famille patrimoniale n'a été en effet que la conséquence de la formation de l'État ; dès que celui-ci se fut senti assez fort, il n'a eu rien de plus pressé que de soustraire les individus au pouvoir absolu du *paterfamilias*. Mais ce n'était pas pour leur accorder une liberté absolue, illimitée. Il avait besoin de leur concours pour réaliser ses propres fins ; et comment se serait-il servi d'eux, si, tout en leur accordant certaines libertés, il ne s'était appliqué à canaliser leur activité, à l'enfermer entre certaines limites qu'elle ne devait pas dépasser, sous peine de sanctions plus ou moins sévères ?

Il est possible que Sumner Maine se soit trompé lui-même sur la portée et sur le champ d'application de la loi qu'il avait formulée. Anglais de naissance, il vivait à une époque où le mouvement d'émancipation avait pris dans son pays un caractère des plus intenses. Ce fut un élan général vers la conquête du plus grand nombre possible de libertés sur le terrain politique, social, économique, dans le domaine du droit public et privé. Sumner Maine put avoir l'illusion d'assister au prolongement et même à l'achèvement du mouvement dont il avait saisi les origines dans les premières sociétés aryennes, et il pouvait s'attendre à voir sortir bientôt de toute cette fermentation une société nouvelle, fondée uniquement et exclusivement sur le contrat.

C'est ce qui est arrivé également à Spencer qui, ébloui et fasciné par le mouvement libéral et les tendances individualistes qui se manifestaient alors en Angleterre avec une force à peu près irrésistible, avait cru y voir le point de départ d'un régime caractérisé par l'absence complète d'un pouvoir central représenté et réalisé par l'État.

Mais les événements n'ont pas tardé à donner tort aussi bien à Sumner Maine qu'à Spencer. Certes, le champ des libertés individuelles tend à s'élargir tous les jours davantage, mais tous les jours davantage aussi se fait sentir le besoin d'un pouvoir capable de lutter contre les abus et les excès de ces libertés, de les maintenir dans de justes limites, en leur opposant le principe de la solidarité.

Avec le contractualisme individualiste de Spencer, nous aurions l'anarchie individuelle, comme le contractualisme fédératif de de Greef ne tarderait pas à engendrer l'anarchie syndicaliste. Sans doute, dans nos régimes représentatifs modernes, c'est la nation qui décide de ses destinées : toutes les lois qui doivent diriger sa vie sortent d'une libre délibération entre ses représentants. Si ce n'est pas là un régime contractuel, c'est donc quelque chose qui y ressemble de très près. Mais, à un examen plus attentif, on s'aperçoit que nos régimes n'ont de contractuel que le nom. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que chaque génération pût refaire de fond en comble tout l'édifice social qui lui vient de la génération précédente. C'est là un cas qui n'a jamais été et ne sera jamais réalisé,

et toujours et partout les hommes d'une génération seront obligés de subir des institutions créées à des époques antérieures et d'y conformer leur conduite. Mais, même dans les limites d'une seule génération, le régime contractuel éprouve des limitations considérables du fait du manque d'unanimité dans les décisions prises. Cette unanimité, à son tour, ne sera jamais réalisée, et même dans le régime fédératif ou syndicaliste il y aura toujours des dissidents et des non-conformistes qui subiront passivement et à leur corps défendant les décisions de la majorité.

Il ne reste de la conception contractualiste que le postulat moral du libre consentement de l'individu autonome aux normes collectives, destinées à réaliser l'accord des intérêts, l'harmonie des multiples activités dont se compose la vie collective. Que ces normes aient été ou non réellement consenties par les individus, que ceux-ci aient pris ou non une part active et réelle à leur élaboration, peu importe. Il suffit qu'ils les acceptent, non par crainte de sanctions et de pénalités, mais par conviction, au nom d'un principe supérieur dépassant la personnalité de chacun et la sphère étroite de ses intérêts particuliers. C'est cette forme que revêt le contractualisme chez M. Fouillée. Mais cet auteur n'a réussi à élaborer qu'une conception hybride: car ne voulant sacrifier ni l'État, ni l'individu, il a donné au contractualisme un sens équivoque, où on ne distingue pas toujours d'une façon bien précise où finit son caractère moral et où commence son caractère juridique.

Disons pour terminer que M. Dallari a réussi à écrire un livre intéressant, profondément pensé et qui vient on ne peut mieux à propos, à une heure où les organismes corporatifs se dressent contre l'Etat et se proposent de réduire ses attributions au minimum, en attendant sa disparition complète.

Dr Jankelevitch.

L' « HISTOIRE POLITIQUE D'ANGLETERRE »

DE W. HUNT ET R. L. POOLE[1].

Nous avons rendu compte ici des quatre premiers tomes de l'importante publication dirigée par MM. W. Hunt et R. L. Poole. L'œuvre est achevée maintenant. Aux quatre volumes traitant de l'histoire politique de l'Angleterre au Moyen Age, jusqu'à l'avènement des Tudors, font suite huit volumes, dont le dernier a pour terme la mort de la reine Victoria. M. Fisher a écrit l'histoire des règnes de Henri VII et Henri VIII; M. Pollard celle d'Edouard VI, de Marie Tudor et d'Elisabeth ; M. F.-C. Montague celle de Jacques I, de Charles I et de la République; M. R. Lodge, celle

1. *Political History of England*, publiée sous la direction de W. Hunt et R. L. Poole. Tomes V à XII; Londres, Longmans, 1905-1910. (Chaque volume se vend séparément 7 s. 6 d.)

de Charles II, de Jacques II et de Guillaume III ; M. Leadam, celle de la reine Anne, de Georges I et de Georges II ; un des directeurs de la collection, M. W. Hunt, a raconté le règne de Georges III jusqu'à la fin du premier ministère Pitt ; feu G. C. Brodrick et M. Fotheringham ont traité de la période 1801-1837, et l'histoire du règne de Victoria a été confiée à MM. Sidney Low et L. C. Sanders. Cette division, sauf pour ce qui concerne le long règne de Georges III, se fonde sur des dates d'avènement et de mort de rois. Elle n'est pas toujours heureuse, même dans l'exception qui est faite à cette règle : M. W. Hunt commence son récit au milieu de la guerre de Sept ans et le termine au milieu de la lutte entre l'Angleterre et Napoléon, avant la conclusion de la paix d'Amiens. Nous reconnaissons d'ailleurs qu'il est bien difficile d'éviter toute critique, lorsqu'on partage la tâche entre les ouvriers d'une telle entreprise.

Le plan limitatif imposé par les éditeurs soulève des objections plus graves. On a voulu faire une histoire « narrative », se borner aux faits d'ordre politique ; un tableau complet du développement de l'Angleterre a paru trop difficile ou trop long à tracer, et l'on s'est contenté, comme il est dit dans le prospectus, de quelques « notices of religious matters and of intellectual, social and economic progress ». Il est infiniment regrettable que dans une œuvre de telle envergure nous ne trouvions que des bribes d'histoire sociale, économique et intellectuelle. Chaque auteur a traité à sa manière les « notices » promises par les éditeurs sur ces questions, et cette manière laisse le plus souvent à désirer, parce que la conception première et directrice est défectueuse. Ainsi M. Pollard insère à la fin de son volume un chapitre intitulé : « The age of Shakespeare », en prévenant tout de suite que l'histoire littéraire de cette époque n'a rien à faire avec l'histoire politique ; et il se borne d'ailleurs à une énumération qu'on pourrait trouver facilement dans un manuel quelconque. Si l'histoire sociale et intellectuelle avait été carrément introduite dans le programme de l'œuvre, un chapitre sur le mouvement des esprits à l'époque d'Elisabeth aurait vraiment fait corps avec l'exposé, au lieu de paraître au lecteur et à l'auteur lui-même un placage artificiel et inutile. Au reste, d'autres collaborateurs se sont abstenus. M. Montague, qui traite de l'histoire du XVIIe siècle jusqu'à la Restauration, ne consacre que quelques lignes aux mœurs puritaines, et nomme à peine Milton, qui intellectuellement appartient à cette époque, et non pas au règne de Charles II. Enfin on éprouve une véritable déception à ne point trouver, dans ces huit volumes, une histoire de la constitution et des institutions de l'Angleterre moderne. S'il fallait pour cela que la collection comprît seize ou dix-huit volumes au lieu de douze en tout, les lecteurs se seraient sans aucun doute astreints de bonne grâce au sacrifice nécessaire.

Si nous exprimons un tel regret, c'est que la qualité de cette œuvre ne permet point d'espérer qu'un effort de ce genre soit de sitôt recommencé. MM. W. Hunt et R. L. Poole se sont assuré en effet des collaborateurs de premier mérite, et l'histoire politique de l'Angleterre ne sera pas retracée dans son ensemble, avec cette abondance de détails précis et cette sûreté

d'informations, avant que de longues années passent. La plupart des historiens auxquels les éditeurs ont fait appel étaient des spécialistes et avaient étudié déjà dans les textes la période qu'on les a chargés de faire connaître au grand public. Tous ont eu à cœur d'appuyer leur récit sur les documents authentiques et les meilleurs travaux de l'érudition moderne. On ne pourra relever dans leurs exposés que bien peu d'erreurs. Enfin ils s'efforcent visiblement de dire toute la vérité et de se placer au point de vue du Savant, et non à celui du Protestant ou de l'Insulaire. On pourra s'en convaincre tout de suite en lisant l'histoire de Marie Tudor, celle de la lutte avec Napoléon, et celle de la dernière guerre contre les Boers.

Chaque volume est terminé par une bibliographie, des appendices, des cartes, un index des noms. La bibliographie n'est pas dressée selon une méthode uniforme. M. Pollard a donné un aperçu des sources inédites. Les autres collaborateurs se sont contentés de dresser une liste plus ou moins longue d' « autorités », en y joignant parfois des appréciations. Ces répertoires bibliographiques rendront de grands services aux étudiants, et on peut regretter seulement leur brièveté.

Telle qu'elle est, cette collection mérite les éloges chaleureux que lui a décernés la critique anglaise, et sa place est marquée sur les rayons de nos bibliothèques publiques.

CH. PETIT-DUTAILLIS.

LES CONFINS ALGÉRO-MAROCAINS.

M. Augustin Bernard avait publié, en 1906, en collaboration avec le commandant Lacroix, un ouvrage de « géographie humaine » d'une extrême importance et d'une très remarquable originalité : *L'évolution du nomadisme en Algérie*[1]; l'étude qu'il vient de consacrer aux confins algéro-marocains[2] ne retiendra pas moins l'attention; c'est un modèle excellent de monographie d'un pays neuf, nouvellement conquis et nouvellement connu, où les notions historiques et géographiques vont donc de pair.

M. Bernard *décrit* tout d'abord la zone des confins marocains et la société qui l'habite. Il emploie le mot de confins de préférence à celui de frontière, pour éviter de faire naître dans l'esprit de ses lecteurs une idée inexacte. Une frontière pour nous, Européens, c'est quelque chose de precis, de nettement défini et tracé sur le sol; or, une telle frontière n'existe pas entre le Maroc et l'Algérie. Le traité de Lalla-Maghnia, du 18 mars 1845, n'a déterminé de frontière linéaire que de la mer au Teniet-

1. *L'évolution du nomadisme en Algérie*, Alger, Paris, 1906.
2. Augustin Bernard, *Les confins algéro-marocains*, Paris, Larose, 28 fig. et cartes h. texte, 84 photograv., XIII. 420 pp. in-8, 1911.

Sassi; en fait, on trouve à l'ouest de nos possessions une sorte de bled-baroud, de pays de la poudre, véritable marche, large de 200 à 250 kilomètres d'E. en O., longue de 1.000 kilomètres du N. au S., que le nom de confins algéro-marocains caractérise assez bien.

Comme l'Oranie, ces confins se divisent en trois zones disposées parallèlement du N. au S., une zone de Tell, pays des cultures et des forêts, une zone de steppes, pays du mouton, une zone désertique, le Sahara, pays du palmier-dattier et des cultures par irrigation dans les oasis.

M. Bernard s'attache tout particulièrement à la description de la première de ces zones, car c'est évidemment le Tell qui offre les plus larges possibilités agricoles et coloniales. En premier lieu, il étudie les massifs littoraux et les plaines de la rive droite de la Moulouya, qui ne sont que la continuation des massifs et des plaines de l'Oranie. A la suite des reconnaissances qu'il a faites dans la vallée du fleuve, il a été amené à constater que le tracé du thalweg inférieur tel qu'il figure sur nos atlas est complètement inexact, les méandres dessinés n'ont jamais existé que dans l'imagination des cartographes, la Moulouya traverse directement le massif des Beni-Snassen. En second lieu, M. Bernard insiste sur les massifs littoraux et les plaines de la rive gauche, c'est-à-dire sur les pays appartenant à ce que l'on est convenu d'appeler la « zone espagnole », et il souligne les conséquences politiques importantes qu'ont les rectifications géographiques qu'il apporte : « les voies d'accès bien meilleures qu'on ne le supposait vers ce qu'on appelle la « trouée de Taza », en raison de l'orientation des massifs ; une étendue plus grande aussi du versant méditerranéen ; enfin une valeur économique et agricole plus notable de la région, par suite de la présence de plaines fertiles et assez vastes ».

Les plaines d'Oudjda et des Angad, de Djefira et de Tafrata, constituent au sud des massifs littoraux dont nous venons de parler « le long couloir de plaines qui est la grande porte d'entrée du côté de l'Algérie », la grande voie commerciale de demain. Cette partie du Tell est moins fertile, moins riche que la zone littorale. Le couloir se continue au-delà de la Moulouya, par la plaine de Djeb, le Fahma, où l'on passe du versant de la Moulouya à celui du Sebou. C'est la trouée de Taza, la « grande voie d'Est en Ouest qu'ont suivie les conquérants et les migrateurs et qui, commençant à Tunis, mène à Fez, aux grandes plaines du Maroc occidental et aboutit à l'extrémité de la Berbérie à la Mer Extérieure ». Au Sud, la zone du Tell est bornée par la suite du massif jurassique de Tlemcen, puis par le Moyen-Atlas, dont les masses imposantes dépassent 4.000 mètres. Il apparaît nettement, au cours de cette étude géographique, que la Moulouya ne peut, en aucun cas, être considérée comme une frontière ; elle a nettement le caractère d'une vallée transversale, les mêmes populations se retrouvent de part et d'autre de son cours.

La description de la zone des steppes et de l'Atlas saharien dans les confins est un peu plus rapide que la description du Tell, et cela est parfaitement légitime ; si M. Augustin Bernard ne nous apporte point ici personnellement d'indications nouvelles précieuses, la mise au point de l'étude géographique de ces régions sera goûtée comme il convient.

Le troisième chapitre de la description des confins est consacré à la société indigène. De même qu'au point de vue physique, une sorte de confusion domine, — massifs montagneux et boisés, d'accès difficile, alternant avec des plaines immenses où rien n'arrête le regard, — de même qu'on trouve des îlots de steppes en plein Tell, et des îlots de culture en plein Sahara, on trouve une mosaïque de populations « unies ou opposées les unes aux autres par des rapports variables et complexes ». C'est cette mosaïque de populations, correspondant à une mosaïque du sol, que M. Augustin Bernard tente de nous expliquer. Il nous précise la signification des termes d'Arabe et de Berbère, de nomade et de sédentaire ; nous montre ce qu'est une tribu, comment elle est constituée, nous dit ce que sont le clan, la djemaâ, les sofs, les leffs ; quel rôle jouent les grands chefs, quelles relations les tribus entretiennent entre elles, comment au milieu du morcellement et de l'anarchie « le lien religieux créé par l'Islam est le plus puissant principe de vie générale », quel rôle multiple et complexe jouent les centres, les personnages religieux, confréries, zaouïas, marabouts et chérifs, les zaouïas étant des lieux d'asile et de prière, les marabouts, des arbitres respectés. Écrire l'histoire du Maroc, ce serait écrire l'histoire de chacun des groupements de population élémentaires que l'auteur signale dans son livre, l'histoire des tribus et de leurs leffs, l'histoire des confréries, des zaouïas. L'histoire des dynasties qui ont dominé le pays n'intéresse guère l'histoire de sa « vie profonde », car « jamais ces groupements n'ont été agrégés en un État véritable. A certaines époques, une organisation superficielle et éphémère leur a été imposée du dehors, mais à chaque défaillance du pouvoir central, tribus et ksours, Berbères et Arabes sont revenus à leur anarchie traditionnelle ».

Comment la pénétration s'est-elle exercée, s'exerce-t-elle, s'exercera-t-elle dans la zone des confins précédemment décrite ? Toute la seconde partie du livre de M. Augustin Bernard répond à cette question ; je vais essayer de résumer brièvement ces deux cents pages toutes pleines de faits, et d'aperçus ingénieux. Les modalités de l'action française dans les confins algéro-marocains sont « essentiellement déterminées par la structure physique du sol, la structure sociale des populations », mais aussi par les traités et la situation de fait que nous occupons : l'auteur commence donc par résumer l'histoire diplomatique et militaire de notre « pénétration » de 1830 à 1910, en insistant particulièrement sur les dix dernières années. Puis il se demande quels ont été les résultats politiques de cette pénétration, ses résultats économiques ; quelles conséquences a eues l'action espagnole dans le Riff, autour de Mellilla, et quel avenir paraît réservé à cette partie du Maroc ; quel rôle les confins doivent jouer dans la question marocaine.

M. Bernard analyse exactement ce qu'il appelle la « méthode du général Lyautey », c'est-à-dire le perfectionnement de l'armée d'Afrique, au point de vue militaire, et du bureau arabe au point de vue politique ; il montre ce qu'est et doit être notre attitude dans les confins : association constante de la politique et de la force ; les pages où il définit cette attitude,

où il analyse l'état d'esprit des populations en avant des confins et dans les confins, sont certainement parmi les meilleures du livre.

On lira avec non moins d'intérêt tout ce qu'il a écrit sur l'admirable effort de colonisation agricole française dans la plaine des Trifa, sur Berkane, Martimprey, Oudjda; sur les centres de la zone sud, Berguent, Beni-Ounif, Bechar, Bou-Denib; sur les progrès économiques de Melilla, sur les projets espagnols, les dangers que ces projets présentent pour nous Français, et les moyens qui nous permettront d'y remédier.

Selon M. Augustin Bernard, c'est par l'Algérie, donc par les confins, que nous devons surtout nous efforcer d'« ouvrir » le Maroc, et les dernières lignes de son volume sont un plaidoyer pour la prompte construction de la voie ferrée Oudjda-Taza-Fez; il semble que la promesse que vient de faire M. Caillaux a la Commission des affaires extérieures de la Chambre doit satisfaire à peu près M. Bernard. Les premières lignes de chemin de fer construites au Maroc seront à la fois la ligne Fez-Oudjda et la ligne Fez-Tanger; on ne peut regretter qu'une chose, c'est qu'on ait cru devoir adopter la voie étroite pour des chemins de fer d'une telle importance, tandis que les lignes algériennes qu'ils prolongeront sont à voie normale.

On voit tout l'intérêt de cet essai géographique et historique, l'un des meilleurs livres, je le répète, qu'on ait publiés sur l'Afrique mineure. On peut accepter, ou rejeter, ou discuter les conclusions politiques auxquelles l'auteur arrive, mais on accueillera avec empressement les conclusions scientifiques et historiques de cette excellente étude de « géographie humaine ».

André Fribourg.

***

Camille Vallaux, *Géographie Sociale : Le Sol et l'État*, Paris, Doin, 1911, 1 vol. in-18 de l'*Encyclopédie Scientifique*, publiée sous la direction du Dr Toulouse. — De l'auteur, outre une bonne étude de géographie humaine sur la Basse-Bretagne, nous avons déjà signalé un volume sur *la Mer*, qui fait partie lui aussi de l'*Encyclopédie Scientifique*, Doin. Dans le *Sol et l'État*, comme dans la *Mer*, on trouvera l'influence du grand géographe allemand Ratzel — le Ratzel de l'*Anthropogeographie*, plus et mieux que celui de la *Politische Geographie*. Mais cette influence n'est pas un servage ; et parlant de cette géographie politique du maître de Leipzig qui n'est « ni assez objective, ni assez dégagée du souci du présent », M. Vallaux écrit ces mots justifiés : « Nous avons essayé, nous ne dirons pas de faire mieux, mais de faire autrement — afin de séparer du journalisme la géographie politique et d'en faire, dans la mesure de nos forces, une science véritable ». En fait, on trouvera notamment, dans le *Sol et l'État*, une critique vigoureuse et pleine de bon sens de cette théorie de l'Espace que Ratzel a brillamment formulée dans sa *Politische Geographie*. Critique vigoureuse et

de bon sens — l'appréciation revient souvent sur les lèvres du lecteur qui suit M. Vallaux dans sa marche à travers les faits géographiques. Si la langue est d'aventure un peu lourde ; si l'auteur, parfois encore, cède un peu trop au goût des formules abstraites, du moins son travail abonde-t-il en remarques critiques judicieuses et qui souvent ont une portée lointaine. Telle réflexion (p. 29) sur la prédilection des géographes pour l'étude des sociétés sauvages les plus rudimentaires ; telle dénonciation de ce « préjugé du primitif » que les sociologues ne sont pas seuls à connaître et à propager ; telle discussion sobre, mais précise, de cette idée qu'il n'y a pas de géographie historique des États simples (p. 41) et que leur géographie politique diffère qualitativement, et non quantitativement, de celle des grands États ; telle distinction enfin entre le sol politique et le sol économique, attestent chez l'auteur une clairvoyance robuste et l'habitude de ne point se laisser séduire à la légère par les théoriciens, même les plus suggestifs. — Dans les premières pages de son petit livre, M. V. pose avec netteté le problème de la géographie politique. Peut-être aurait-il pu distinguer par endroits, avec plus de netteté, deux questions qui, pour être connexes, ne se confondent pas : la structure interne, la constitution intérieure d'un État peuvent ne pas être soumises aux mêmes influences, ne pas dépendre des mêmes conditions que sa vie extérieure, sa croissance, ses acquisitions, sa politique étrangère ; mais ce sont des questions sur lesquelles nous aurons sans doute à revenir prochainement ; constatons simplement que le *Sol et l'État* rendra les mêmes bons services que *la Mer* aux lecteurs et aux travailleurs français. — Lucien Febvre.

***

P. Foncin, *Les Maures et l'Esterel*, Paris, Colin, 1910, 171 pp. in-18 ; 27 grav. et 1 carte dans le texte ; 3 cartes h. t. — M. Foncin, que préoccupe depuis longtemps l'étude des « pays » de la France, a consacré à l'un d'eux, qu'il connaît bien, qu'il aime et qui mérite d'être aimé : la pittoresque région des Maures et de l'Esterel, un excellent petit livre, clair, alerte et précis — un livre de science sûre mais aimable, que la maison Colin présente coquettement. Tour à tour, l'auteur passe en revue les caractères physiques du double massif qu'il étudie ; il en dénombre les ressources naturelles, minérales ou végétales ; enfin, dans une série de quatre chapitres, il décrit à grands traits le passé mouvementé d'une région qui connut maintes aventures, maintes invasions et qui, sous son ciel bleu, n'a pas toujours souri. Des cartes, des photographies illustrent avec bonheur un texte suggestif ; le livre de M. Foncin est à recommander, en particulier, aux pèlerins des rives méditerranéennes qui aiment à prolonger dans le passé les pensées et les rêves que le présent leur inspire. — Lucien Febvre.

***

Félix Sartiaux, *Villes mortes d'Asie Mineure : Pergame, Éphèse, Priène, Milet, le Didymeion, Hiérapolis,* Paris, Hachette, 1911, 233 pp. in-16; 43 phot., 8 cartes et plans. — Il est toujours agréable de se trouver en présence d'un touriste intelligent et averti ; M. Sartiaux s'oppose nettement à ces cohues bruyantes qu'un paquebot, exprès frété, transporte périodiquement aux sanctuaires classiques. Il a de l'antiquité une connaissance générale indéniable ; il a pris soin de lire de gros ouvrages fort techniques et ces relations rebutantes que sont des procès-verbaux de fouilles ; je me trompe peut-être, mais on soupçonne, à le lire, une vocation reconnue trop tard et un goût qui se satisfait subitement, avec une pointe d'ivresse. Il a du moins largement profité de son voyage et recueilli, avec des impressions, des enseignements. Mais des amis lui ont demandé sur tout cela des conférences et l'ont pressé de les publier. Je ne saurais me rendre compte de l'effet qu'elles ont pu produire à l'audition ; à la lecture, il me semble qu'elles donneront quelques déceptions. Je ne vois guère pour elles qu'un public d'amateurs ; or il est difficile qu'un ouvrage ainsi compris ne les laisse pas en désarroi. Il fallait de la vulgarisation, genre difficile, très hasardeux, où bien peu réussissent ; M. Sartiaux a voulu être précis, complet, clair et vivant ; mais de son inexpérience est résulté un singulier mélange de banalité et d'érudition d'emprunt, toute fraîche et mal digérée. Copiant d'assez près des livres sérieux, que quelque spécialiste dut lui indiquer, il commet peu d'erreurs dans l'ensemble ; mais il se noie dans des détails qui n'ont leur prix qu'aux yeux d'un homme du métier ; quelques barbarismes, dont la répétition interdit l'hypothèse d'une faute typographique (astyonome, stéphanophore) ou qu'explique une transcription hâtive (Philétœros, Nymphœum, Oeniad*œ*, *un* grand exèdre, temple inantis), une accentuation du grec audacieuse, des formules qui sentent l'archéologue improvisé (patriciens grecs, décorations pompéiennes — à Pergame !), des citations hors de leur place ; par moments, sur un point insignifiant, une bibliographie copieuse et disparate, alors qu'elle est négligée pour l'essentiel ; des noms maltraités (Cizique, Oribaze, Hestiée, Jardet), des divagations philosophiques ou religieuses (cf. p. 219 sq.) dont un auditoire en partie féminin dut être un peu ahuri, etc., etc... ; tous ces traits, que je n'exagère point, font regretter qu'un voyageur, d'esprit très ouvert et vraiment doué, se soit laissé entraîner prématurément à imprimer sur ce qu'il ne connaît encore que de surface. J'estime en revanche que, sur le terrain, il ferait très vite un précieux cicerone prompt à saisir l'intérêt capital de quelque ruine, enthousiaste et entraînant. — Victor Chapot.

Erratum. — Fascicule d'avril 1911, p. 252. Au lieu de *la langue tahitienne est difficile, elle ne ressemble pas aux* autres *langues aryennes ;* lire : *elle ne ressemble pas aux langues aryennes.* Le mot *autres* a été ajouté par erreur ; mais il n'a pas été fait état du sens spécial qu'il donne à la phrase et les conclusions du compte rendu restent entières. — Gabriel Ferrand.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE

(MOYEN AGE ET XVIe SIÈCLE)

G. Romano, **Le dominazioni barbariche in Italia (391-5024)**, dans *Storia politica d'Italia* scritta da una Società di professori, Milan, Vallardi, XVIII-809 pp. in-8, [1910]. — L'œuvre du distingué professeur de l'Université de Pavie, parue en fascicules séparés, est enfin réunie en un volume considérable par l'étendue et par le contenu M. Romano prévient, dans un court avant-propos, qu'il a procédé pour le récit et le groupement des faits, comme pour les bibliographies qu'il publie en un ensemble à la fin du volume, à une sélection, et on serait mal venu de lui reprocher d'avoir fait un choix, lorsqu'il écrivait un livre de synthèse pour le public cultivé. Dans son plan assez souple, il a fait tenir beaucoup de choses ; mais on pourra regretter que M. Romano ne se soit pas soucié de suivre avec autant de précision l'évolution sociale et celle des institutions que l'évolution politique, qui, depuis la décomposition impériale, et à travers les dominations barbares, byzantine, carolingienne et saxonne, allait conduire l'Italie à la dissémination et à la reconstitution communale. L'absence de cartes et de tableaux généalogiques et synoptiques est impardonnable. — G. B.

Pasquale Villari, **L'Italia da Carlo Magno alla morte di Arrigo VII** (Collezione storica Villari), Milan, Hoepli, 539 pp. in-8, 1910. — L'ouvrage classique du sénateur P. Villari sur les invasions barbares méritait d'avoir une continuation. C'est pour le même public, non érudit, mais cultivé, qu'il a tenu à écrire ce livre, où il met en lumière l'importance du facteur religieux dans la vie du moyen âge italien, celle également des intérêts économiques, qui jouent un rôle prépondérant à Gênes, à Pise, à Venise, à Florence, et redonne à la civilisation méridionale la place qu'elle a effectivement occupée à ce moment de l'histoire d'Italie.

Malheureusement, on aura du mal à dégager les idées générales de M. Villari du récit strictement chronologique auquel il a réduit sa matière, et l'on regrettera qu'il n'ait pas donné la moindre bibliographie critique. Une lacune plus grave encore, c'est celle de toute conclusion : on en attendait une, qui fît comprendre le sens général de l'histoire italienne de 800 à 1313, et il faut se contenter d'une page à peine sur la disparition prochaine en Italie de la liberté politique. — G. B.

Demetrio Marzi. **La cancellaria della republica fiorentina**, Rocca San Casciano, Capelli, xxxviii-775 pp. in-8, 1910. — L'énorme travail de M. Marzi intéressera autant le diplomatiste que l'historien des institutions. Le dépouillement critique des registres florentins lui a permis d'écrire en effet une histoire très fouillée de la chancellerie de la république, depuis 1115 jusqu'à 1532. Dans les neuf premiers chapitres, il expose les transformations de la chancellerie dans son personnel, définissant à mesure les fonctions complexes et mal déterminées des notaires qui relevaient de divers services ; les trois derniers chapitres sont des chapitres de théorie et de synthèse, où M. Marzi, ayant cessé d'étudier le personnel, étudie les différentes catégories d'actes, leur contexture diplomatique, leur expédition et les procédés archivistiques des chanceliers. Près de la moitié du volume est occupée par des pièces justificatives : listes d'officiers, listes des différentes catégories de registres, — constituant un guide critique des archives florentines, — documents sur le fonctionnement de la chancellerie, répartis sur les années 1259-1420, enfin 127 lettres et instructions de la moitié du xive siècle, dictées au chancelier en langue vulgaire. Un index alphabétique copieux, où l'on regrette l'absence de renvois aux matières diplomatiques, termine cet important ouvrage. — G. B.

William Holden Hutton, **Thomas Becket, archbishop of Canterbury** (London, Pitman, xiv-296 pp. in-16, 1910, prix 3 s., 6, fait partie de la collection *Makers of national History*). — Honnête biographie du célèbre archevêque. L'auteur s'est tenu aussi près que possible des textes, dont il a donné de copieux extraits, sans d'ailleurs se préoccuper autrement des problèmes critiques, souvent très délicats, qu'ils soulèvent. Une histoire savante de Thomas Becket reste toujours à écrire. — L. Halphen.

René de Lespinasse, **Le Nivernais et les comtes de Nevers**, t. II, Paris, Champion, vi-548-vi pp. in-8, 1911. — Nous avons antérieurement caractérisé la méthode et le plan de l'ouvrage de M. de L. [1]. Il continue de s'y tenir et poursuit dans son tome II l'histoire du Nivernais sous les maisons de Donzy, de Bourbon et de Flandre, c'est-à-dire de 1200 à 1384. Sous la forte administration d'Hervé de Donzy et sa veuve Mahaut, le

1. Voy. *Revue*.

comté paraît s'organiser, encore que l'auteur ne projette sur l'histoire des institutions qu'une lumière diffuse. Lorsque le mariage d'Yolande de Nevers eut apporté à la maison de Bourgogne le comté de Nevers, la prospérité continua ; mais la décadence survint, rapide, avec les débuts de la Guerre de Cent ans, dont les effets se firent cruellement sentir dans le Nivernais. — Il est regrettable que M. de L., qui connaît bien l'histoire de son pays, ne l'ait pas davantage dégagée de l'histoire générale de la France, qu'il ait fabriqué plutôt des annales chronologiques du Nivernais, qu'écrit l'histoire proprement dite de cette région : la généalogie des familles nobles, l'analyse des chartes religieuses ne suffisent pas pour comprendre la physionomie historique du comté, et l'auteur eût dû porter une partie de son effort sur le problème, délicat d'ailleurs, des institutions dans leur évolution, et sur la description des classes dans leur vie propre et leurs heurts. — G. B.

Otto Cartellieri, **Geschichte der Herzöge von Burgund, 1363-1477** : Band I, **Philipp der Kühne, Herzog von Burgund**, Leipzig, Quelle u. Meyer, 1910, XII-190 pp. in-8. — Depuis feu M. de Barante, personne, en France ni à l'étranger, n'a pendant longtemps osé entreprendre une histoire des ducs Valois de Bourgogne. « Étant donné l'effort à faire pour suivre les princes bourguignons à travers leurs vastes États et dans toutes les manifestations de leur activité », écrivait ici-même, naguère, M. Kleinclausz, « cette timidité s'explique » ; ajoutons qu'on les comprend mieux encore, lorsqu'on sait la richesse extrême, non seulement de la littérature, mais des archives et des documents bourguignons — M. Otto Cartellieri, frère de l'historien bien connu de Philippe-Auguste, ne s'est pas laissé arrêter par de telles difficultés ; peu de temps après la publication de ce premier volume sur Philippe-le-Hardi, que M. Ern. Petit, l'infatigable historien des ducs Capétiens de Bourgogne, nous a donné récemment, en 1909 — il nous apporte aujourd'hui, à son tour, une monographie du fils de Jean-le-Bon, du prince « de souverain sens et bon conseil », par qui s'établit dans le Duché la maison de Valois. Il faut dire tout de suite que, par la précision et l'abondance de la documentation, par la méthode et la sûreté de son auteur, la tentative périlleuse de M. Otto Cartellieri se trouve pleinement justifiée. C'est, explique-t-il dans la préface, la grandeur et l'intérêt de la politique d'un Philippe le Bon et d'un Charles le Téméraire qui l'ont attiré vers l'histoire bourguignonne ; mais il s'est vite rendu compte que cette politique ne pouvait se comprendre, si on ignorait celle de leurs prédécesseurs : d'où l'étude présente, sorte d'introduction développée à des volumes qui suivront. — Le livre de M. C. est surtout riche au point de vue de l'histoire politique. Il intéresse autant que le Duché, sinon plus, la France même : la quatrième partie porte comme titre : *Burgund gegen Orléans*, et c'est la plus développée des quatre Un portrait de Philippe ; divers éclaircissements ; des pièces justificatives ; un index ; des tables généalogiques ; enfin une bibliographie riche et soignée, ne comportant que les livres ou articles

cités dans le volume, mais annonçant l'intention de l'auteur de composer à la fin de son ouvrage, une étude d'ensemble sur les sources de l'histoire des ducs : tous ces compléments précieux accroissent encore l'intérêt d'un livre bien présenté et qui inaugure brillamment une série dont nous souhaitons l'achèvement régulier. — Lucien Febvre.

Émile Colas, **Valentine de Milan, duchesse d'Orléans**, Paris, Plon-Nourrit, 441 pp. in-8, 1911. — La physionomie de cette princesse est assurément une des plus sympathiques de son époque. Venue d'Italie au moment où la Renaissance y apparaissait, elle apporte dans la France féodale ravagée par la guerre de Cent ans, une intelligence raffinée qui lui fait rechercher la compagnie des poètes comme Eustache Deschamps, celle des beaux livres et des objets d'art. C'est une femme aimante, qui s'attache passionnément à un mari quelque peu infidèle, et l'histoire sentimentale de leur ménage fait estimer son caractère à l'égal de son intelligence. La fin de sa vie met d'ailleurs cette fermeté à l'épreuve : déjà exilée en 1396 par les intrigues des Bourguignons, elle devient veuve en 1407, à la suite de la tragédie de la rue Vieille-du-Temple, et les treize mois qui lui restent à vivre sont consacrés à poursuivre le châtiment des assassins, en même temps qu'à protéger ses enfants contre ceux qui s'acharnent à les perdre.

Il y aurait assurément dans cette vie les éléments d'une biographie fort curieuse, si Valentine avait attiré davantage l'attention de ses contemporains et s'il nous était parvenu plus de traces de son activité. Mais, avec ce que nous apprennent les documents, il était impossible de faire une œuvre aussi abondante que celle de M. Colas. Il n'y est parvenu qu'en ajoutant beaucoup de choses qui se rapportent de bien loin à son sujet. Non seulement nous trouvons des détails sur tous ceux qui ont vécu auprès de la duchesse d'Orléans, nous voyons décrire minutieusement les cérémonies auxquelles elle *doit* avoir assisté, mais nous rencontrons des études de mœurs qui servent simplement à nous faire connaître le monde où elle vivait. Avec une telle méthode, toute l'histoire d'un siècle pouvait trouver place dans ce volume. Et ce serait encore acceptable, si on n'avait à chaque instant la preuve que l'auteur brode sur les documents, qu'il les défigure de parti pris, laissant le lecteur incapable de distinguer le témoignage des contemporains des fantaisies de son imagination.

Par contre, des questions essentielles sont négligées : deux surtout. D'une part, Valentine a contribué à introduire en France la civilisation d'un pays plus avancé, d'autre part, elle a établi entre les Valois et les ducs de Milan une union qui provoquera les guerres d'Italie au xvie siècle. Sur le premier point, l'auteur n'essaie jamais de nous donner une réponse précise et nous devons nous contenter d'une citation de Renan, autorité contestable en cette matière. Sur le second, c'est plus précis, mais si bref : trois lignes seulement.

Si M. Colas tenait à nous donner une biographie de Valentine d'Orléans, que ne s'est-il borné à nous exposer ce qu'on peut savoir de certain sur

cette princesse! Son livre eut été sobre, précis, et nous lui en aurions été reconnaissants. — R. Doucet.

Raimond van Marle, **Un Chancelier de France sous Charles VI, Henri de Marle**, Paris, Champion, 48 pp. in-8, 1910. — Comme l'auteur le dit dans sa préface, H. de Marle a joué sous Charles VI un rôle capital. Premier président au Parlement, il favorisa le parti des Armagnacs au cours des guerres civiles comme dans l'affaire du schisme, et fut récompensé de son dévouement en devenant chancelier lorsque ses amis eurent triomphé des Cabochiens. En 1417, il était une victime désignée aux Bourguignons victorieux qui le massacrèrent avec les autres chefs armagnacs. Si, sous cette brève notice, on devine une vie pleine d'activité, on doit pourtant reconnaître que, faute de documents, nous en ignorons presque tout et, une fois de plus, nous constatons que, pour les époques où les documents ne sont pas extrêmement nombreux, il est le plus souvent impossible de réunir sur un individu des indications suffisantes pour faire vraiment sa biographie. — R. Doucet.

Gabriel Hanotaux, **Jeanne d'Arc**, Paris, Hachette, xiv-422-xi pp. in-8, 1911, nombreuses gravures dans le texte. — Encore un livre sur Jeanne d'Arc. Et de celui-ci, l'on nous dit dès la préface qu'il « n'apporte aucune lumière nouvelle ». C'est d'ailleurs moins un livre d'histoire qu'un recueil de réflexions, qui veulent être profondes, sur la bienheureuse Pucelle, dont la mission divine est immédiatement posée comme un article de foi. N en déplaise à l'auteur, même au point de vue artistique et littéraire et malgré ses défauts, la *Jeanne d'Arc* de M. France sera peut-être plus goûtée du public cultivé. — L. Halphen.

Albert de Berzewiczy, **Béatrice d'Aragon, reine de Hongrie (1457-1508)**, t I, xxiv-268 pp. in-8, Paris, Champion, 1911. — Bien qu'il s'agisse d'une traduction, l'histoire de Béatrice d'Aragon a pour nous l'intérêt d'un livre nouveau, l'original étant écrit en hongrois et par suite peu accessible au public français.

Si la physionomie de Béatrice d'Aragon, princesse napolitaine qui devint reine de Hongrie, au moment où la Renaissance donnait aux cours italiennes un éclat si attrayant, a de quoi nous intéresser, nous ne regrettons pas moins qu'une si vaste biographie soit consacrée à un personnage de si faible importance. L'auteur sait peu de choses sur Béatrice et son livre est rempli de dissertations intéressantes assurément, mais qui auraient aussi bien trouvé leur place dans toute autre étude sur la Renaissance italienne

La biographie est un genre agréable : on le cultivera toujours, malgré les erreurs auxquelles il donne lieu, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut. Ce n'est certes pas la dernière que nous déplorerons. — R. D.

Ernest Gossart, **Espagnols et Flamands au XVIe siècle : Charles-Quint roi d'Espagne, suivi d'une étude sur l'apprentissage politique de l'Empereur**, Bruxelles, Lamertin, VIII-278 pp. in-8, 1910. — Nous avons déjà signalé aux lecteurs de la *Revue* les intéressants travaux de M. Gossart sur la Révolution des Pays-Bas au temps de Philippe II. Dans un nouveau livre, qui ne le cède pas en intérêt aux précédents, cet historien judicieux, savant et mesuré remonte pour ainsi dire aux origines de la Révolution par lui étudiée et nous donne, sinon, comme il le dit, sur Charles-Quint roi d'Espagne, du moins sur les débuts de Charles-Quint en Espagne et la révolution des *Comunidades*, un mémoire excellent et nourri de faits exacts. Que l'auteur ait abordé ce sujet, nul ne s'en étonnera. Déjà, nous lui devions, sous le titre de *Charles-Quint et Philippe II*, une excellente étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe, ainsi que des *Notes* intéressantes pour servir à l'histoire du règne de Charles-Quint : elles sont devenues l'étude sur l'apprentissage politique de l'Empereur que le titre annonce. Mais surtout, une analogie de situations devait frapper M Gossart. Comme il le dit fort bien, l'avènement de la maison d'Autriche en Espagne a été, dans ce pays, l'occasion d'une crise toute semblable à celle que provoqua, aux Pays-Bas, l'avènement de Philippe II. Comme celle des gueux, la révolution des *Comunidades* naquit, elle aussi, de la haine de l'étranger « et d'une union imposée par l'intérêt dynastique à deux peuples qui se détestaient ». Seulement, on sait de reste — et par les travaux de M. Gossart lui même — qu'entre les Espagnols et Charles-Quint, la réconciliation fut prompte · sur son prince « flamand » la Castille bientôt prit cet avantage d'en faire progressivement un prince castillan. — Dans un appendice curieux, M. Gossart examine la question fort controversée de la folie de la reine Juana. Une bonne bibliographie et quelques notes intéressantes complètent dignement un livre utile. — Lucien Febvre.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

W. Elert, *Prolegomena der Geschichtsphilosophie,* Leipzig, Deichert, 1911, in-8.

R. Nazzari, *Massimi equivoci e minimi presupposti,* Rome, tip. del *Risorgimento,* 1911, in-8.

Ernest Bovet, *Lyrisme, Epopée, Drame : Une loi de l'histoire littéraire,* Paris, Colin, 1911, in-18.

H. Brunnhofer, *Schweizerische Heldensage,* Berne, Semminger, 1911, in-8.

M. Poëte, *Formation et évolution de Paris*, Paris, Juven, 1910, in-16.

A. Luchaire, *Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs,* introd. par L. Halphen Paris, Hachette, 1911, in-8.

Abbé G. Mollat, *Études et documents sur l'histoire de Bretagne, XIIIe-XVIe siècles*, Paris, Champion, 1907, in-8.

Général de Piépape, *Histoire des princes de Condé au XVIIIe siècle*, Paris, Plon-Nourrit, 1911, in-8.

I. Lameire, *Les déplacements de souveraineté en Italie pendant les guerres du XVIIIe siècle*, Paris, Rousseau, 1911, 2 vol. in-8.

Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1911, in-8.

A. Baudrillart, *Histoire de France*, Paris, Bloud, 1911, in-16.

H. Pirenne, *Histoire de Belgique,* t. IV, Bruxelles, Lamertin, 1911, in-8.

A. Waddington, *Histoire de Prusse*, t. I, *Des origines à la mort du grand Électeur (1688)*, Paris, Plon-Nourrit, 1911, in-8.

René Fage, *Dans les sentiers de l'Histoire*, Paris, Picard, 1911, in-18.

Ernest Daudet, *A travers trois siècles,* Paris, Hachette, 1911, in-16.

Édouard Héberlin, *Doit-elle mourir? Étude sur la régression de la natalité en France*, Paris, Giard et Brière, 1911, in-18.

M. Drouilly, *Les problèmes sociaux du temps présent*, Paris, Paulin, 1911, in-16.

(*A suivre.*)

Le gérant : Paul CERF.

VERSAILLES, IMPRIMERIES CERF, 59, RUE DUPLESSIS.

LE DÉVELOPPEMENT

DE

LA MÉTHODE HISTORIQUE DE LEIBNIZ

Quand nous avons écrit notre « Leibniz historien[1] », M. Seignobos a cru pouvoir nous reprocher d'avoir trop négligé d'étudier la méthode historique de ce penseur dans son évolution[2], alors que cette évolution ne nous semblait pas plus exister en histoire qu'en philosophie[3]. M. Seignobos nous a ensuite engagé à revoir la seconde partie de notre travail en nous recommandant d'étudier la question dans le détail : il lui semblait impossible, disait-il, que la pratique de l'histoire n'eût pas modifié les idées de Leibniz, au moins dans le sens de la précision ; d'ailleurs ces idées lui paraissent devenir plus nettes à partir de 1687, c'est-à-dire du grand voyage historique que Leibniz entreprit en Allemagne et en Italie pour rechercher les origines de la maison de Brunswick.

Nous venons d'entreprendre ce travail; il ne nous a pas réservé de surprises, mais il a confirmé la dernière conception de M. Seignobos et la nôtre. Nous croyons toujours que les idées essentielles de Leibniz ne se sont pas modifiées durant sa carrière ; cependant

1. *Leibniz historien*. Essai sur l'activité et la méthode historiques de Leibniz (Collection historique des grands philosophes), Paris, Alcan, 1909, in-8 de XII-798 pages. — Nos lecteurs connaissent cet ouvrage par l'article de M. Drouin que contenait le précédent numéro : il aura servi d'introduction utile au travail que nous publions actuellement (*N. de la R.*).

2. « Je regrette seulement que l'exposé, présenté avec des divisions purement logiques... soit dépourvu de toute chronologie et ne permette pas de suivre l'évolution des conceptions et de la méthode de Leibniz — qui certainement se sont modifiées au cours de sa carrière. » Rapport à la Sorbonne du 27 mars 1908.

3. « Leibniz, en raison de sa précocité intellectuelle et de son activité universelle, est un des hommes qui ont certainement le moins varié : on peut suivre le développement de presque toutes ses idées de sa jeunesse à son âge mûr, où elles n'ont guère fait que se préciser. » Introduction, p. IX, avec citation en note d'un passage de Hannequin constatant la même chose en philosophie.

nous avons constaté que ces idées gagnaient en précision à mesure que le philosophe s'adonnait sérieusement et presque exclusivement à l'histoire. Il n'y a donc pas eu à proprement parler d'évolution dans la méthode historique de Leibniz, mais une simple progression ou, si l'on veut, un développement à peu près continu : c'est pourquoi nous avons préféré le terme de développement à celui d'évolution dans le titre de cet article.

Nous n'apportons ici à peu près aucun document nouveau ; nous nous contentons de rappeler ceux que nous avons déjà cités, en en choisissant ceux dont la date est connue. Nous empruntons à la première partie de notre livre, « l'Activité historique de Leibniz », des faits qui peuvent servir à éclaircir la seconde, « la Méthode historique de Leibniz ». Nous renvoyons aux textes et aux faits de notre ouvrage aussi sobrement que possible, afin de ne pas allonger inutilement cette étude.

Malheureusement l'examen du développement des idées historiques de Leibniz n'est pas des plus aisés : si nous avons toujours pu dater, au moins d'une façon approximative, les passages et surtout les œuvres de ce penseur qui se rapportent le plus directement à l'histoire, les éditeurs de documents inédits concernant la philosophie n'ont pas toujours réussi à faire de même : une foule de passages très intéressants, publiés par M. Couturat [1], sont, par exemple, sans aucune date. D'ailleurs, ces passages fussent-ils datés, il ne serait pas toujours facile de les rapprocher : la multitude des points de vue, parfois contradictoires, auxquels se place simultanément ou successivement Leibniz, rend très ardue l'interprétation et même la systématisation de sa pensée ; ce fait, suffirait, croyons-nous, à justifier l'ordre méthodique que nous avons employé pour la seconde partie de notre livre.

Dans cet article, nous rechercherons les déclarations capitales que Leibniz nous a laissées sur l'histoire et sur sa méthode à trois époques bien distinctes et, pour mieux les comparer, nous les publierons *in extenso* ; nous reprendrons ensuite les différentes parties de sa méthode historique sur les points où nous avons pu noter chez lui au moins deux opinions différentes dans le temps ; enfin, nous rechercherons jusqu'à quel point il y a eu chez lui un développement général et à quels résultats il a abouti.

1. *Opuscules et fragments inédits de Leibniz* extraits des manuscrits de la bibliothèque royale de Hanovre. Collection historique des grands philosophes. Paris, 1903, in-4

I

Les textes suivis sur l'histoire et sur la méthode historique sont assez rares chez Leibniz : d'ordinaire, celui-ci a exposé ses idées d'une façon incidente dans des ouvrages philosophiques ou des lettres; cependant on trouve une exposition moins fragmentaire, dans quelques lettres, dans des opuscules ou des préfaces de recueils historiques. Ce que nous connaissons de plus caractéristique à cet égard consiste en trois textes qui appartiennent aux années 1679, 1691 et 1700-1701, c'est-à-dire qui proviennent des époques où Leibniz ne s'occupait pas encore d'histoire d'une façon suivie, où il venait de faire ses premières recherches et où il s'était complètement adonné aux travaux historiques; nous n'avons malheureusement rien trouvé de semblable pour ses années de jeunesse et de vieillesse.

Le premier document, en partie inédit [1], est une lettre que Leibniz écrivit en 1679 à Eisenhard, professeur à l'Université d'Helmstedt, qui venait de lui envoyer une dissertation sur la « fides historica » [2]. Après l'avoir remercié, le philosophe ajoute :

Nam *Historicus* nihil aliud est quam *testis* qui testimonio *scripto* dicit ut publicè innotescat perveniatque ad posteritatem. Itaque hic et in *teste* et in *scriptura* fides requiritur.

Fides autem quæ *testi* habenda est, ex *animo* ejus, et *judicandi præsidiis aut impedimentis* æstimari debet. In *scriptura* præsertim antiqua hoc potissimum quærendum est an ad nos incorrupta pervenerit. Porro ANIMUS fallendi in teste partim ex *studio partium* et *venalitate* nasci potest ut in Paulo Jovio; partim ex *ambitione* dicendi res magnas et singulares, affectato quodam ingentis politici supercilio, quod Marechallus... Franciae Bassompetræus rectè in Scipione Dupleixio, Historiographo tum florente, reprehendit peculiari libello

Quod ad *Historiæ præsidia* attinet, utique est paucis suppeditantur ex voto [3]... Cæterum qui aliena fide scribere coguntur sæpe decipiuntur a malignis aut occupatis relationibus... Equidem ita arbitror : causas

1. Nous en avons donné des extraits dans notre ouvrage, p. 465, n. 3, p. 468, n. 2 et p. 530, n. 4.

2. Bibliothèque royale de Hanovre, correspondance d'Eisenhard, fol. 11-12. Copie corrigée par Leibniz. La lettre est sans date, mais antérieure au 6 mars 1679 (v. st.) où Eisenhard y répond et sûrement postérieure au 1er janvier (v. st.), car il y est question de la mort de Launoi l'année précédente; il mourut en 1678.

3. Leibniz ne sait s'il doit en excepter l'historiographe Pellisson.

veras raro subjici hominum oculis... Sibi enim qui plurimis negotiis ab eo auctore descriptis interfuerit, compertum esse quam sæpe et quam graviter erraverit homo eruditissimus cujus tamen nec judicium nec industria, nec fidem in dubium vocari possit[1]... Fatendum est tamen viros in actu rerum occupatos sæpe justissimam habere causam contemnandi scriptores umbraticos. Sed mirabilius est aliquando scriptorem egregium in illis etiam labi quæ ante pedes erant[2]...

Sequitur ut examinemus an veterum scripta ad nos incorrupta pervenerunt: de quo inquisitionis genere, et criteriis peculiarem molitur libellum vir Doctissimus Henricus Justellus, Monachorum figmenta jugulavit Launovius... multa etiam in hanc rem præclara dixit Conringius noster[3].

Sed hæc ommia nihil detrahunt fidei historicæ, si historia sobria sit, si severa, si variis adminiculis et documentis juvetur; quorum tanta potest esse multitudo et claritas, ut nullus supersit dubitationi locus. Multitudo tamen autorum per se non fidendum est, nam plerumque alter alterum exscribit[4]... Ponderanda sunt itaque testimonia non numeranda : et res omnis redit ad doctrinam de gradibus probabilitatis, quam nemo quod sciam pro dignitate tractaverit. Ubi notabile est plures probabilitates aliquando non addendas esse in unam summam sed in se invicem ducendas, quemadmodum licet pro ambitu quadrati quærendo latera addenda sint, attamen de area ejus agitur duo latera in se invicem, multiplicatione duci debent. Multa alia ejus modi observanda sunt, et exemplis ex vita civili petitis illustranda.....

Cette lettre prouve que Leibniz avait lu les principaux ouvrages parus en France, en Allemagne et probablement en Italie sur l'historiographie surtout moderne et contemporaine, qu'il avait déjà réfléchi sur la critique historique, mais n'avait encore des conditions de la vérité historique qu'une idée assez vague et un peu contradictoire. Fidèle à la méthode dichotomique, il sépare dans l'historien le témoin de son témoignage ou plutôt du document matériel qui renferme ce témoignage. C'est au premier qu'il accorde toute son attention et, à propos des causes d'erreurs chez les historiens, Leibniz formule d'excellentes observations sur la critique de sincé-

1. Il n'ignore pas cependant que les politiques ont le jugement morose et que les militaires rabaissent tous ceux qui ne sont pas de leur métier.

2. Ainsi Balzac dit dans ses lettres que Pellisson, chargé d'écrire l'histoire de l'Académie française, en a dit du mal sans mauvaise intention, « perverti certaines circonstances », et se plaint de ce qu'il faut juger des Perses et des Romains quand on rapporte si mal ses propres affaires.

3. Inghiram a imaginé des antiquités étrusques et les a décrites ; son mensonge a été dévoilé par Allatius.

4. Exemple l'histoire de Regulus, racontée par tant d'historiens et que de bons critiques mettent en doute.

rité et d'exactitude, tandis qu'il touche à peine au second et ne parle de la critique de restitution que par ouï-dire et pas du tout de la critique de provenance : déjà il a cherché à se représenter la psychologie de l'historien, mais il n'a pas pratiqué les opérations que requiert tout travail historique fait sur les sources.

Ce qui est plus grave que cette disproportion, c'est l'ordre même où Leibniz présente ses observations : la critique externe vient ici après la critique interne. Le philosophe savait bien, cependant, que toute étude d'histoire non contemporaine doit commencer par une recherche d'authenticité et d'interprétation [1] ; mais il s'est laissé entraîner par un division scholastique, dans un ordre qui lui a paru logique. Ce qui choque surtout dans sa théorie, c'est sa définition de l'historien, qu'il identifie avec un témoin : cette identification est tout au plus valable pour les historiens de première main, ayant rédigé les ouvrages qui nous servent de documents ; d'ailleurs l'auteur paraît la contredire lui-même lorsqu'il parle des documents étrangers que peut utiliser l'historien. Plus tard, Leibniz ne fera plus cette confusion : il saura distinguer de l'historien de seconde main le véritable témoin, auteur des documents [2]. La gaucherie même du mot *præsidia* au lieu de *subsidia* qui est plus précis, de *documenta* au lieu de *fontes* ou de *monumenta* qu'il emploiera plus tard [3], prouve combien était vague l'idée que Leibniz se faisait des matériaux historiques.

Après avoir montré toutes les difficultés de la connaissance historique, Leibniz paraît se contredire encore une fois, quand il dit que le nombre et la clarté des documents permet d'y arriver cependant à la certitude : il oublie que les témoignages différents peuvent se contredire et ne laisse pas assez de place au doute. Sa théorie sur la probabilité est exacte, mais trop générale ; on sen que Leibniz n'a pas encore eu à établir de fait historique et qu'il n'a pas idée des difficultés qu'on y rencontre. En un mot, il nous

1. « Ostendendum est primum, libros sacros, quos habemus, genuinos esse, et ad nos pervenisse incorruptos quoad summam rerum. Quod nemo satis potest, nisi criticæ artis mysteria intellexerit, et manuscriptorum fidem explorare possit, et linguarum proprietates, et genium illorum sæculorum, et seriem temporum novit. » Lettre à Huet du 18 octobre 1678 (original à la Bibl. nationale, *n. a. fr.* 6,202, fol. 19). Dutens, *G.-G. Leibnitii... opera omnia*, t. V, p. 459.

2. Dès 1692 ; les exemples en sont nombreux dans les *Annales Imperii* (Cités, *Leib. hist.*, p. 466–7, notes).

3. *Subsidia* en 1692 et 1700, *fontes* dès 1676 et en 1686, *monumenta* en 1693 et 1704 (*monuments* en 1692), sans parler des mots allemands. *Id.*, p. 384, notes 1-2, et 395, n. 1.

apparaît comme un théoricien subtil, un philosophe très intelligent et déjà très bien informé des conditions générales de la connaissance historique, mais qui n'a pas encore pratiqué pour son compte les opérations de l'heuristique et de la critique des documents ou des faits.

Aussi le second document, rédigé au retour du grand voyage historique de Leibniz, nous révèle-t-il chez lui un progrès considérable. C'est un mémoire qu'il a écrit en français, le 1er juillet 1692, pour le duc de Brunswick, Ernest-Auguste; ce mémoire forme une sorte de préface au plan de l'histoire que le philosophe se proposait d'écrire pour la maison ducale [1]. Après avoir montré que toutes les sciences deviennent, de son temps, de plus en plus exactes, Leibniz écrit :

Cette exactitude que les vrais sçavans demandent aujourd'huy s'est répandue jusques dans l'histoire, qui en paroit la moins susceptible et qui en effect a esté traictée autres fois d'une maniere assez romanesque par des auteurs qui ne cherchoient qu'à plaire aux grands et qu'à divertir les autres. Il y en a qui ont forgé des fables à plaisir, d'autres ont ramassé sans jugement mille contes frivoles sous prétexte de la tradition. Et on voit que surtout les auteurs des histoires particulières ou croniques se sont donnés beaucoup de liberté dans la vue de flatter les Seigneurs ou leurs compatriotes. D'où vient, qu'elles se contredisent les unes aux autres et ne s'accordent nullement avec l'Histoire Universelle. Ce qui estant honteux et indigne des lumières de nostre siecle, les sçavans ont travaillé depuis quelque temps à les purger de ces défauts [2].

Pour juger distinctement de l'Histoire, on la peut comparer avec le corps d'un animal, où il y a des os qui soutiennent tout, des nerfs qui en font la liaison, des esprits qui en remuent la machine, des humeurs dans lesquelles consiste le suc nourrissant, et enfin la chair, qui donne l'accomplissement à toute la masse. Les parties de l'Histoire y répondent assez : la chronologie aux os, la genealogie aux nerfs, les motifs cachés aux esprits invisibles, les exemples utiles aux sucs, et le détail des circonstances à toute la masse de la chair. Je considère donc la chronologie ou connaissance des temps comme la base ou esquelette de tout le corps,

1. Ed. par E. Bodemann, dans le *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen* de 1885, p. 19-24, dont nous avons donné de nombreux extraits dans notre ouvrage.

2. A la suite de ce passage, Leibniz avait d'abord écrit le suivant, qu'il a transporté ensuite plus loin (v. pl. bas, p. 264) : « Les sçavans du siecle passé et du nostre s'estant appliques à tirer de la poussiere des monasteres, des Bibliotheques et des Archifs, quantité de mss. et monumens qui ont esté rendu communs par l'imprimerie; ont donné moyen par là en confrontant les auteurs anciens tant entre eux qu'avec les modernes et en quelque temps a les purger de ces defauts. » Brouillon. Bibl. citée de Hanovre, ms. XXIII, VII, p. 12-13.

qui fait le fondement et le soutien de tout le reste. La genealogie des personnes illustres répond à mon avis aux nerfs et aux tendons de l'Histoire, car puisque l'Histoire recite ce qui s'est passé parmi les hommes, il faut bien qu'elle ait égard à la connexion naturelle des hommes, qui consiste dans la parenté. Et comme de tout temps la succession a donné beaucoup de pouvoir et d'autorité, et que la plus part des peuples y ont egard pour eviter les troubles et les difficultés qui se rencontrent dans le choix des hommes, il se trouve, que les Histoires des peuples, des royaumes et des principautés dependent beaucoup des connexions et changements des familles, d'où sont venues les guerres, des unions de plusieurs pays, pour former une grande monarchie, et des pretentions d'un Prince sur l'autre.

Or comme je compare la chronologie avec les os et la genealogie avec les nerfs, je croy, que pour ce qui est des esprits, des humeurs, et de la chair, on peut les comparer dans l'Histoire avec les motifs, les exemples utiles et le détail des circonstances. Comme les esprits tout invisibles qu'ils sont donnent le mouvement et le bransle à la machine, de meme ce sont les motifs cachés qui font agir les souverains et qui sont les veritables causes des entreprises. Mais comme dans la machine rien n'est plus difficile ny moins éclairci que la nature des esprits animaux, il faut avouer aussi que cette partie de l'Histoire est la plus sujette à caution. Or comme le sang mêlé d'autres humeurs suivant le temperament d'un chacun, nourrit toutes les parties; de meme je considere, que le veritable suc de l'Histoire consiste dans les exemples instructifs, sans lesquels la chronologie et la genealogie ressemblent à une esquelette ou à un corps amaigri. Enfin le corps d'une Histoire pour avoir toute sa beauté doit etre revetu comme de chair, c'est-à-dire il ne doit pas manquer du detail des circonstances curieuses.

Mais l'ame de tout, c'est la verité. Or puisque l'Histoire sans la verité est un corps sans vie, il faut qu'on tache de ne rien avancer sans fondement et qu'on purge l'Histoire peu à peu des fables, qui s'y sont glissées. C'est à quoy on travaille depuis quelque temps avec beaucoup d'application, particulierement en France et aux Pays-Bas, ou l'Histoire est la plus florissante. Car il faut avouer que les Italiens jusqu'icy ont esté moins exacts et que les Allemans, quoy qu'ils ayent commencé à se desabuser de beaucoup de fables, ont neanmoins eu jusqu'icy plus d'indulgence, qu'il ne falloit pour quelques erreurs populaires. Il en faut toujours excepter quelques habiles gens tant en Allemagne qu'en Italie; tel est le Cardinal Baronius, qui n'a pas fait difficulté de desavouer la donation de Constantin, à laquelle on n'aurait osé contredire autrefois sans crime d'héresie; tel est aussi Marquard Freher, conseiller de l'Electeur Palatin, qui a ouvert le chemin à ceux de nostre nation et quelques autres de cette force, dont le nombre n'est pas trop grand. Cependant la difference qu'il y a encor, c'est qu'on voit tous les jours des livres d'Histoire qui paroissent avec approbation en Allemagne et en Italie, qu'on siffleroit en France et aux Pays-Bas, ou

l'on demande de bonnes preuves touchant ce qu'on avance d'Histoire ancienne et moyenne. Car quant a la moderne, c'est autre chose.

Il faut avouer aussi, que toutes les parties de l'Histoire ne sont pas egalement susceptibles d'exactitude, car qui est-ce qui nous pourroit assurer des motifs cachés que l'Histoire ancienne rapporte [1]. On a assez de peine à les deviner dans les affaires d'aujourd'huy. Mais aussi faut-il avouer, que c'est ce qu'on demande le moins dans les affaires anciennes, et c'est plustost la chronologie et la genealogie qui ont le plus besoin de rectification. En effet, c'est à quoy les habiles gens se sont fort attachés. Et pour dechiffrer le temps, on s'est servi de quelques caracteres incontestables, sçavoir des eclipses de soleil ou de lune ; car souvent les Histoires les marquent en passant d'une maniere assez bien circonstanciée et comme l'astronomie nous donne moyen de connoistre exactement le temps de chaque eclipse, et qu'on a meme fait des machines pour savoir incontinent sans calcul, si telle eclipse a esté faite dans tel temps, c'est par là qu'on a rectifié la chronologie.

Pour ce qui est des genealogies, ce n'est pas dans le Ciel qu'on puisse trouver des lumieres... c'est sur la terre et particulierement dans la poussiere des vieux papiers, qu'on en trouve l'eclaircissement.

Car quant aux epitaphes ou inscriptions, on en rencontre peu d'antiques (j'excepte les Grecques et les Romaines), la pluspart de celles qui se voyent par cy par là en Allemagne, qu'on veut faire croire fort anciennes, ont esté faites longtemps après, par exemple l'epitaphe de Witikind, que l'Empereur Charles IV, fit faire en passant dans la Wesphalie. C'est pourquoy on a esté obligé de recourir aux manuscrits et vieux titres ou diplomes, qu'on a tirés des bibliotheques, des archifs et particulierement des monastères, ou les religieux avoient coutume de marquer quelque chose de ce qui appartenoit aux fondateurs et autres bienfaiseurs. Quantité de sçavans ont travaillé à cette recherche ayant tiré des tenebres quantité de monumens considerables qu'ils ont rendu publics et incorruptibles par le moyen de l'impression...

En conferant donc ces monumens de l'antiquité tant entre eux qu'avec les auteurs modernes qui couraient dans le monde on a decouvert dans ceux-cy une infinité d'erreurs très grossieres. Ce qui fait qu'en matiere d'Histoire les habiles auteurs, qui ont soin de leur reputation, n'osent gueres plus rien avancer que sur de bons garans, de peur d'en avoir un dementi par le moyen de quelque vieux monument qui se pourroit decouvrir un jour. Mais surtout il est necessaire d'avoir cette circonspection dans les genealogies, car comme de chaque mâle qu'on fait entrer parmy les ancestres d'une famille, depend toute la suite et que le défaut d'une seule personne la rend toute fautive, ce qui n'a pas lieu dans d'autres erreurs ; on voit par la la necessité de s'asseurer de ce qu'on avance avant que de passer outre [2].

1. Variante : « Il n'est pas possible de corriger les erreurs des Historiens du temps qui se commettent touchant les motifs ou desseins et dans le détail de mille particularités des princes. » Ms. cité plus haut.

2. Suivent de nombreux exemples de fausses généalogies.

A lire ce document, on voit que Leibniz a fait des recherches, non plus seulement dans les livres, mais dans les manuscrits et même les monuments originaux et qu'il possède à fond son sujet ; la théorie vague qu'il exposait treize ans auparavant a fait place à une systématisation rigoureuse. Il n'est plus question ici de « vérité historique » en général, mais de l'exactitude dans les sciences et des moyens d'arriver à la certitude en histoire; surtout ce qu'il y a ici de plus intéressant et de plus nouveau, c'est la manière générale dont le philosophe conçoit l'histoire.

Leibniz, se souvenant sans doute que Descartes avait comparé la science à un arbre, dont la métaphysique est la racine, la physique le tronc et les branches principales la mécanique, la médecine et la morale, et connaissant peut-être les comparaisons que l'on faisait au XVIe siècle de l'État avec un homme, compare, à son tour l'histoire à un corps vivant; c'est là une de ces comparaisons piquantes comme il les affectionnait [1] et qu'il s'efforce de soutenir jusqu'au bout, peut-être un peu aux dépens de la réalité. De cette comparaison il ressort surtout que Leibniz, parmi les sciences auxiliaires de l'histoire, met en premier lieu la chronologie et en second la généalogie : cela prouve qu'il connaît déjà le fondement de toute construction historique et qu'il le fait même passer avant le but principal de ses recherches; nous voyons aussi que Leibniz considère un peu comme secondaire cette recherche des causes sur laquelle il avait tant insisté en 1679.

Sa critique de sincérité et d'exactitude ressemble à celle de cette époque, tout en s'appliquant, à présent, aux conditions de l'historiographie médiévale; mais l'attitude générale de Leibniz est ici supérieure. Il connaît, pour les avoir lui-même recherchés, les diverses sortes de documents sur lesquels s'appuie l'histoire du moyen âge; il a reconnu que les témoignages doivent concorder entre eux et, par suite, que les faits se dégagent par la comparaison des sources anciennes entre elles et avec les ouvrages modernes. On s'aperçoit que Leibniz a manié les documents et fait déjà les principales opérations que requiert l'analyse historique ; il ne donne plus de théories générales, mais des règles pratiques qu'il

1. Voir par exemple le développement qu'il a fait de sa fameuse comparaison du cartésianisme avec « l'antichambre de la philosophie » dans E. Bodemann, *Die Leibniz-Handschriften der... Bibliothek zu Hannover*, p. 55, passage que nous reproduisons dans un article, « Le séjour de Leibniz à Paris, 1672-1676 », que nous venons de publier dans la *Revue des Études historiques* (janvier-février 1912, p. 6).

va suivre lui-même, puisque il va désormais faire rechercher par ses secrétaires les faits historiques dans les documents et les ouvrages de seconde main, puis faire établir par eux successivement la chronologie et les généalogies d'une partie du moyen âge [1].

Quelques années plus tard, nous trouvons un nouveau progrès dans le sens de la théorie. Les deux passages latins que nous allons reproduire sont beaucoup plus connus et plus faciles à trouver que le précédent [2]; mais nous ne craignons pas de les rééditer parce qu'ils sont d'une importance capitale dans la méthode historique de Leibniz. En 1700, il commence ainsi la préface de ses *Accessiones historicæ* :

Tria sunt quæ expetimus in Historia : primum voluptatem noscendi res singulares, deinde utilia inprimis vitæ præcepta; ac denique origines præsentium à preteritis repetitas, cùm omnia optimè ex causis noscantur. Accedit, quod spes posteritatis homines ad præclara gerenda inflammat, ut quemadmodum legunt veteres, ita ipsi vicissim secuturis legantur. Porro delectationem et fabulæ præstant; egregia vero documenta, præsertim quibus discamus aliquid quod ratio ipsa non facilè dictasset, rara invenio, etiam apud bonos Scriptores ; quanto magis apud illos ineptos et barbaros, quos sæcula ignorantiæ damnata produxerunt. Sed his quoque nunc et gratias habere, et pretium ponere oportet, originum causa, quando meliores desiderantur, neque aliunde gestorum seriem supplere licet. Porro Græcos et Latinos veteres et Orientales etiam Historicos (si cognoscendi omnia dulcedinem et exemplorum utilitatem seponas) maximè sacris originibus, et Religioni, divinis Christianorum libris comprehensæ, Legibusque inservire censeo; tum ut scripturis genuitas autoritasque sua asseratur, tum ut interpretatio vera cognito temporum genio, collatisque antiquorum sententiis eruatur. Sed posteriores Scriptores, quanquam semibarbari, quatenus tamen origines docent rerum nostrarum civilium, eo ipso magis quàm elegantiores : illi prosunt, res Principum et publica negotia tractantibus ac scire aventibus. Nam ex Imperii Romani veteris ruinis, postquam Germanicorum et Scythicorum populorum inundatione subversum est, nata est alia facies rerum : unde paulatim prodiere regna et principatus et respublicæ, quæ nunc quoque florent. Itaque ut horum ortus, translationes, concertationes, limites, incrementa vel decrementa, familiæ denique regnatrices cognoscantur; ad medii ævi Scriptores recurrere necesse est [3].

1. C'est le travail que feront Feller et Eckhart de 1696 à 1703 environ. *Leib. hist.*, p. 155, 188 et 299, note 1.

2. Nous les reproduisons ici d'autant plus volontiers que nous avons renvoyé pour eux, dans notre livre, au texte qu'en donne Wegele dans sa *Geschichte der Deutschen Historiographie*, p. 646, n. 2, et 649 n. 2.

3. Ed. Dutens, t. IV, part. 2, p. 53-54.

L'année suivante, dans la dissertation sur les monnaies de Gratien, après avoir rappelé les paradoxes du P. Hardouin qui prétendait que tous les écrits de l'antiquité et une partie de ceux du moyen âge avaient été inventés par des moines, il écrivait :

Mihi vero in melius omnia, qua licet, trahenti, audacior dubitatio, vel quod malim, dubitandi simulatio, tamquam jactum in medium eridis pomum, non tantum excusabilis, sed etiam utilis videtur, αγαθὴ δ'ἔρις ἥδε βροτοῖσι. Poterit etiem excitare viros doctrina et judicio præditos ad condendam, quæ nondum extat, Historiæ scientiam, quam ita accipio, ut ipsa ejus principia muniantur demonstrationibus, quas fert natura rei, quales vulgo moralis certitudinis esse dicuntur : ostendendo, ex iis quæ nunc extant, ea quæ olim extitere : sive ipsa supersint monumenta vetustatis, ut saxa et metalla verbis figurisve inscripta, sigilla item, membranæ, chartæ coævæ rebus gestis ; sive sint per imitationem repetitam ad nos delata, ut in Codicibus sæpè transcriptis, in scripturis, quas adpellant transsumtas, in linguarum denique et narrationum per manus traditarum propagatione contingit ; ubi veritatis notas et gradus fidei historicæ definire magna mea opinione par Artis Criticæ foret [1].

Ces deux passages se complètent assez bien pour que nous les commentions l'un à la suite de l'autre. Dans le premier, Leibniz indique les divers genres d'utilité de l'histoire ; dans le second, il recherche les moyens d'en faire une science. Le philosophe, qui a toujours cru que l'on devait tirer parti de l'histoire, ne parle plus seulement ici de son utilité religieuse et morale, comme il l'avait fait jusqu'alors [2], il considère à peu près tous les usages que l'on peut en tirer ; il montre, en effet, que l'histoire satisfait notre curiosité, qu elle peut donner des règles de vie, prouver la vérité du christianisme, enfin qu'elle nous fait connaître les origines du présent en donnant la cause des événements et leur suite jusqu'à nos jours ; à l'utilité pratique de l'histoire, Leibniz joint pour la première fois, l'usage désintéressé.

Ceci s'explique par le progrès même qu'il a fait dans la conception scientifique de l'histoire. A ses yeux celle-ci, se proposant pour but l'intérêt même du passé, peut se suffire à elle-même ; elle peut être une véritable discipline autonome parce qu'elle est en train de devenir une science. Et, cette fois, le philosophe ne lui attribue plus seulement, comme en 1692, l'exactitude des autres sciences ;

1. *De numinis Gratiani Aug. Aug... dissertatis*, § v, *id.*, p. 254.
2. Lettres à Huet et à Ernest-Auguste, citées plus haut, p. 261, n. 1, et p. 262-263, et nombreux passages postérieurs cités, *Leib. hist.*, p. 368-9, notes.

il la montre au contraire absolument différente des sciences exactes, puisqu'il ne lui reconnaît que la certitude morale. C'est pourquoi il lui donne comme principe le doute méthodique, qu'il oppose au doute critique, et il l'appuie sur des matériaux de toute sorte qui sont les restes des faits passés et dont il donne ici la classification la plus complète[1].

Il y a là deux idées tout à fait nouvelles, le but désintéressé de l'histoire et la valeur du doute critique, que nous ne rencontrerons plus dans l'œuvre de Leibniz; cette circonstance nous fait d'autant plus regretter que le philosophe n'ait pas eu le temps avant sa mort d'écrire pour son « ouvrage historique » la préface qu'il avait projetée et où il aurait sans doute exposé d'ensemble sa conception de l'histoire.

En résumé, les trois passages précédents, encore que se rapportant dans le fond aux mêmes idées, nous montrent chez Leibniz une progression continue. Philosophe avant tout, il commence par la théorie, qu'il appuie sur ses lectures, ses réflexions personnelles et ses propres travaux, mais qui est encore bien incomplète et inexacte ; puis la pratique des travaux historiques l'éloigne momentanément de la théorie pour lui faire développer des points moins étendus et plus précis, d'une manière à peu près complète et exacte; enfin, il revient à la théorie en émettant des idées philosophiques, fondées sur une pratique suivie des opérations historiques et, partant, non moins précises que générales. Telle a été d'ailleurs, dans l'ensemble, l'attitude de Leibniz pour les principaux points de sa méthode que nous allons successivement envisager : d'abord il fait de la théorie, puis de la pratique, enfin il érige cette pratique en système.

(*A suivre.*)

Louis Davillé

1. Il en développe ensuite quelques-unes aux § VI-VII intitulés : *De Inscriptionum, nummorum, diplomatum et codicum auctoritate*, Dutens, p. 254-6.

L'ÉVOLUTION DU CHARTISME

(1837-1839)

DU RÉFORMISME A LA VIOLENCE

V[1]

Le 4 juillet, une première émeute éclate à Birmingham[2]. Pendant l'agitation de 1832, les réformistes de Birmingham, ouvriers et bourgeois, avaient coutume de se réunir sur le Bull Ring durant les heures du dîner et de la soirée pour entendre la lecture des nouvelles de la journée. Les Chartistes avaient suivi cet exemple et s'assemblaient sur la même place. Les autorités locales comprenaient des bourgeois, réformistes en 1832, que le vote du reform bill avait rendus conservateurs : jugeant cette pratique séditieuse, elles l'avaient interdite. Cependant, malgré certaines arrestations, les Chartistes n'en continuaient pas moins leurs réunions en ce lieu consacré. Aussi les autorités de Birmingham avaient-elles réclamé à Londres un renfort qui leur arriva par chemin de fer le 4 juillet. A peine descendus du train, les hommes de la police métropolitaine sont mobilisés pour disperser sur le Bull Ring le peuple écoutant pacifiquement la lecture du journal commentée par un ouvrier : gourdins au poing, ils foncent sur la populace et il exercent leur traditionnelle brutalité sur hommes, femmes, enfants qui leur tombent sous la main. Surpris par cette attaque inopinée tous fuient; mais bientôt leur exaspé-

1. Voir la *Revue*, t. XXI, p. 280, t. XXII, pp. 41 et 269, et t. XXIII, p. 179.
2. Lovett, p. 217 à 221, et *Northern Star* du 13 juillet. Gammage (p. 131) se trompe en disant que cette émeute a eu lieu le 8 juillet.

ration triomphe de leur premier effroi, ils se retournent contre la police qui à son tour est obligée de fuir. L'arrivée de l'armée et la lecture du *Riot Act* transforment en défaite une victoire commençante; des détachements sont placés à toutes les issues du Bull Ring et d'autres circulent à travers les rues pour empêcher les attroupements. Il est dix heures et demie. Les Chartistes qui sont parvenus à se rallier parcourent la ville en chantant : à bas les tyrans, à bas. Entre onze heures et minuit, des cris s'élèvent : « à Holloway, à Holloway » ; et les manifestants se portent vers Holloway head [1], lorque, passant devant l'église Saint-Thomas, ils ont l'idée d'arracher les grilles « pour s'en faire des armes et pour se défendre s'ils étaient de nouveau attaqués [2]. » Une fois munis de ces armes formidables, ils songent naturellement à s'en servir et à tirer vengeance de la police : retournant en arrière, ils se précipitent à nouveau vers le Bull Ring lorsqu'ils rencontrent le Dr Taylor et Mc Douall. Ceux-ci ont les plus grandes difficultés à les persuader de jeter bas leurs armes et le Dr Taylor doit user de son influence pour arracher à la fureur populaire un homme de la police. Malgré cette intervention, reconnu au milieu des manifestants, le Dr Taylor est arrêté à deux heures du matin « pour avoir été vu parmi la foule [3] » et, avec dix autres prisonniers, est conduit à Warwick goal.

Le 5, dès neuf heures du matin, les Conventionnels se réunissent au Lion d'Or, tout émus des événements de la nuit, et anxieux, dit Lovett, de voir exprimer publiquement l'indignation causée par cet outrage fait au peuple : « De cœur avec eux et sentant profondément qu'une grave injustice avait été commise, je rédigeai et proposai à la Convention trois résolutions qui furent unanimement approuvées. » La Convention affirmait le droit du peuple de se réunir sur le Bull ring ou partout ailleurs ; elle protestait contre l'outrage infligé au peuple de Birmingham « par des forces de police sanguinaires et inconstitutionnelles venues de Londres, agissant sous l'autorité d'hommes qui ont autrefois approuvé ces meetings populaires et y ont même pris part et qui, maintenant qu'ils participent au pillage public, cherchent à maintenir le peuple en état d'esclavage politique et de dégradation sociale ».

1. Un des lieux habituels de meetings, un peu en dehors de la ville.
2. Lovett, p. 218 : « For having been seen among the crowd. »
3. *Ibidem.*

La Convention protestait aussi contre l'arrestation arbitraire et brutale du Dr Taylor. « Ces résolutions, ajoute Lovett, furent signées par moi en ma qualité de secrétaire et portées à l'imprimeur par l'un d'entre nous, M. John Collins. » Un grand nombre des délégués présents réclamaient l'honneur de joindre leur signature; Lovett dit avec simplicité « que le sacrifice d'un seul était suffisant et que, par suite, il signerait seul[1] ». Le 6, tandis que les résolutions de la Convention étaient affichées sur les murs de Birmingham, Lovett et Collins étaient arrêtés.

L'émeute du 4 juillet avait eu pour résultat immédiat 80 arrestations. Le Dr Taylor avait subi en prison les traitements qu'on inflige aux criminels de droit commun. En dehors de Birmingham, d'autres arrestations, celle de George Julian Harney, avaient lieu. Lovett et Collins étaient toujours emprisonnés. En présence de ces faits, les conventionnels semblent avoir perdu tout à fait la tête; au lieu d'enlever par leur conduite à leurs adversaires toute possibilité de les accuser de fomenter la révolution, ils fournissaient à ceux-ci de bonnes raisons pour garder vis-à-vis des Chartistes une attitude intransigeante.

Réunis à Londres le mercredi 10 juillet, comme il avait été convenu, à St-Johnson's Tavern, Bolt Court, dans Fleet Street, ils s'abandonnent à la colère qu'ont provoquée en eux les événements : Cardo et Neesom demandent la discussion immédiate de la grève générale ; sur les observations de Fletcher, cette proposition est repoussée ; mais Carpenter et Cardo présentent une résolution qui, vigoureusement soutenue par Hetherington, Neesom, Wood'-house et Burns, est adoptée par la Convention : « La Convention a lu, avec des sentiments d'inexprimable indignation, les déclarations qui ont été faites l'autre soir à la Chambre des Communes par le secrétaire d'État à l'Intérieur relativement à la nécessité et à l'opportunité d'employer la police métropolitaine dans différentes régions pour supprimer les réunions publiques, tenues pacifiquement par le peuple, et l'approbation que le même ministre a donnée à l'attaque sanguinaire et abominable faite contre le peuple de Birmingham par cette police inconstitutionnelle et nuisible. La Convention est d'avis que, chaque fois et partout où les hommes, assemblés pour des desseins justes et légaux et n'occa-

1. Lovett, *op. cit.*, pp. 218 et 219.

sionnant par leur conduite aucun trouble, aucune émeute, sont attaqués par la police ou par d'autres forces, tous les principes de la légalité et de la légitime défense les autorisent à repousser la force par la force, même s'il en résulte le meurtre des individus coupables[1] de si féroces attaques contre les droits et les personnes. »

Le fait qu'Hetherington et Neesom se rencontrent pour défendre cette résolution prouve qu'elle est l'expression du sentiment unanime des Conventionnels; mais aussi, par cette résolution, ceux-ci font le jeu du gouvernement et de leurs adversaires, en affirmant le principe de la force physique et en justifiant la violence. Et cela d'autant plus que la *Northern Star* s'empare de ces faits et en profite pour illustrer sa politique et exaspérer les sentiments de ses lecteurs. Dans son numéro du 13 juillet, elle raconte en termes émus l'arrestation du Dr Taylor : « *Arrestation illégale, traitement barbare et brutal, affront infligé à l'excellent Dr Taylor, auquel on met les menottes, dont on pille les poches et dont on rase les cheveux ; ses souffrances en prison et le récit de sa mise en liberté à minuit*[2]. » Et, à propos de la Convention, elle prononce dans son éditorial ce cri de guerre : *la bataille a commencé*[3].

Dans leurs discours, les leaders chartistes ne faisaient rien — tout au contraire — pour atténuer l'impression créée par les résolutions de la Convention ou les articles de la *Star*. Voici comment par exemple au meeting de Newcastle, organisé pour protester contre la conduite des autorités de Birmingham, Bronterre O'Brien illustre les recommandations de la Convention : « J'avais prévu, il y a sept ans, que les classes moyennes préféreraient verser le sang du peuple plutôt que de reconnaître ses droits. J'ai conseillé à la classe ouvrière de s'organiser... J'ai donné le conseil au peuple de s'armer jusqu'aux dents, de jeter bas les tyrans dont le pouvoir ne repose que sur la force physique de meurtriers stipendiés... La loi n'existe en Angleterre que pour 700,000 individus vivant de Rentes, de Profits et d'Intérêts, et qui tentent de gouverner l'Angleterre par la force physique Ne me parlez pas de la Reine ou de ses ministres, ou encore de la Chambre des Communes : ce ne sont là que les instruments des 700,000 mono-

1. *Northern Star*, 13 juillet, p. 5.
2. *Northern Star* du 13 juillet.
3. *Northern Star* du 13 juillet, p. 4.

poleurs dont je dénonce la conspiration contre le peuple... Les tyrans ne sont pas quelques hommes sur les bords de la Tamise. Non, les tyrans, ce sont ces hommes qui puisent leur fortune dans la sueur du peuple ; et, tant que les électeurs qui ont usurpé le gouvernement amèneront le peuple à dépenser sa force contre l'armée et la police, il n'y aura aucune paix : aussi que ces hommes soient rendus responsables, je le répète, sur leur vie et sur leur propriété. » Bonterre demande à ses auditeurs si, au cas où les Conventionnels étaient arrêtés en masse, ils seraient prêts à proclamer la grève générale, toutes les mains se lèvent et, au milieu des cris d'enthousiasme, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité : « Au cas où le gouvernement persisterait à supprimer par la force physique les meetings constitutionnels du peuple, nous, hommes de Newcastle, qui mettons notre confiance en Dieu et restons fermement attachés à nos droits et à la Constitution, nous sommes décidés à opposer à la force illégale la résistance constitutionnelle. »

On voit sous quelles impressions la Chambre des Communes, à laquelle la pétition avait été présentée le 14 juin, se réunit le 12 juillet pour entendre le discours que Thomas Atwood devait prononcer en faveur de la cause chartiste [1]. Comprenant sans doute qu'il est nécessaire de dissiper les préjugés hostiles aux Chartistes, le leader de Birmingham se défend tout d'abord d'être un agitateur et essaie de rattacher le mouvement à la réforme de 1832. Il déclare que le Chartisme n'a pas son origine dans les agissements de factieux : ce mouvement a commencé en 1829 et sa première étape s'est achevée en 1832 ; mais le Reform Bill n'a pas réussi à améliorer la condition du peuple et a même eu pour effet des mesures qui lui ont été contraires. En 1837 ses compatriotes ont fait appel à lui pour présenter leurs doléances et revendiquer le droit pour le peuple de vivre de son travail. La pétition a été signée par l'élite de la classe ouvrière, et non par des vagabonds et des voleurs : plus d'un million d'hommes, sachant écrire, ont déclaré qu'il y avait un vice dans la législation. Atwood affirme que la situation économique du pays n'est qu'une déplorable illusion ; car, si l'on objecte les énormes richesses et les superbes fabriques que le pays possède, tout cela n'est qu'apparences aussi

1. *Northern Star* du 20 juillet, p. 6, et Lovett, p. 225.

vaines qu'une noix creuse ou une bulle de savon : malgré les beaux discours que font sur leur prospérité commerçants et industriels, les quatre cinquièmes d'entre eux ne tirent aucun profit de l'argent qu'ils ont investi dans leurs affaires et, en faisant appel à leur capital pour échapper à la faillite, ils courent fatalement à la ruine : ce n'est pas là prospérité, ce n'est qu'apparence de prospérité. C'est donc sur la situation industrielle créée par la crise de surproduction qu'Atwood s'appuie pour justifier le mouvement chartiste dont il essaie de mettre en relief le facteur économique. Les pétitionnaires cherchent un remède à cette situation et ils ont la conviction que le seul remède est le suffrage universel. La Chambre des Communes, telle qu'elle est constituée, ne peut comprendre les besoins de la classe ouvrière : « les loups ne peuvent représenter les brebis, ni les éperviers les pigeons, de même aussi les riches ne peuvent représenter les désirs des pauvres. » Mais Atwood tient à affirmer ses intentions pacifistes et légalitaires : c'est seulement par les méthodes légales que le peuple entend conquérir le suffrage universel.

Le discours d'Atwood, qui, étant donné les circonstances dans lesquelles il était prononcé, ne nous paraît pas si malhabile, ne devait ni satisfaire les Chartistes ni convaincre les députés des Communes. Voici en quels termes la *Northern Star* apprécie ce discours : « La manière dont M. Atwood a mêlé à la question générale ses idées favorites et ses projets habituels sur la circulation monétaire, a permis au secrétaire d'État à l'intérieur de combattre les opinions de M. Atwood en citant les opinions opposées des autres Chartistes sur le même sujet... Comme M. Hume le lui a bien rappelé (à Atwood), la pétition ne réclame ni papier-monnaie ni abrogation des lois sur les blés ni abrogation de la loi des pauvres ; elle demande seulement l'envoi à la Chambre des Communes d'hommes qui soient prêts à abroger toutes les mauvaises lois. Le désir de M. Atwood de justifier ses anciens associés et de rester bien avec son groupe, tout en allant assez loin pour s'acquitter de sa promesse au pays, l'a amené à perdre de vue la question et à saisir l'occasion de faire de la pétition nationale une béquille pour sa marotte inflationniste [1]. »

La *Northern Star* prétend faire peser sur Atwood toute la

1. *Northern Star*, 20 juillet : c'est aussi l'opinion de Lovett, p. 225.

responsabilité de l'échec que subit la pétition. En réalité, si les pétitionnaires avaient choisi pour avocat un homme que ses théories monétaires rendaient suspect, les Chartistes eux-mêmes et les Conventionnels avaient déjà compromis la cause par leur attitude, par leurs paroles et par leur violence. C'est ce que prouve le discours de lord John Russel en réponse à Atwood. Sans doute le secrétaire d'État à l'intérieur s'attaque à l'idée qu'il existe un lien entre la crise industrielle et le système de représentation ; il prétend que le suffrage universel ne serait pas un remède aux fluctuations qui sont la conséquence de la situation manufacturière et commerciale de l'Angleterre ; car le suffrage universel serait impuissant à assurer la stabilité de l'équilibre économique et l'accroissement des dépôts dans les caisses d'épargne est là pour prouver la prospérité réelle du peuple. Mais lord John Russel cherche surtout à compromettre les Chartistes devant la Chambre des Communes et à dissiper l'impression favorable qu'aurait pu faire la profession de foi légalitaire d'Atwood ; très habilement il félicite Atwood de ses bonnes intentions pacifistes ; et il ajoute que celles-ci sont démenties par les orateurs chartistes dont le langage est aussi violent que celui des pires révolutionnaires de 1793 : l'épouvantail de la Révolution française est agité aux yeux des députés par lord John Russel. A son avis les 700,000 individus qui possèdent le droit de vote représentent mieux la nation que les pétitionnaires ; ceux-ci ne sont à peine que 1,280,000 contre six millions d'individus qui n'ont pas exprimé leur opinion : certainement cette imposante majorité ne partage point les idées de ces pétitionnaires chartistes, petite minorité de communistes partisans d'un partage égal de la propriété. C'est là dans la bouche de lord John Russel une expression grossière des intentions socialistes qui inspirent les revendications démocratiques du chartisme ; mais, parce que cette affirmation des visées sociales du chartisme devait frapper les députés du parlement capitaliste comme une menace contre les intérêts qu'ils représentaient, elle était certes l'argument le plus fort que lord John Russel put faire valoir pour réunir contre la Charte du peuple une majorité de cent quatre-vingt neuf voix. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir la motion d'Atwood, demandant la prise en considération de la pétition, rejetée par deux cent trente sept voix contre les quarante huit voix des députés radicaux dont quelques-uns, dit Lovett, avaient parlé, mais dont la plupart

s'étaient contentés de donner à la Charte un vote silencieux [1]. Ce rejet, auquel cependant les Chartistes devaient s'attendre, eut pour effet immédiat de les exaspérer davantage et de pousser les troupes à des émeutes et les chefs à un acte de folie, le vote de la grève générale.

A Birmingham « tout avait un aspect sombre et menaçant » ; l'armée et la police parcouraient les rues, dispersant la foule [2] sans craindre de blesser curieux et manifestants, accueillies du reste parfois à coups de pierres et obligées de charger ; la loi martiale avait été proclamée et toutes les public houses avaient reçu l'ordre de fermer à huit heures. L'effervescence populaire était grande lorsque le 15 on apprend que le cautionnement de Lovett et de Collins a été accepté et que ceux-ci vont être remis en liberté : ils sont attendus le soir et cette nouvelle a vers huit heures attroupé le peuple sur le Bull Ring. « L'apparition soudaine de la police sert seulement à exaspérer la foule jusqu'à la fureur [3] ». Un cri s'élève : *Eteignez le gaz*. Les becs de gaz sont éteints en présence de la police impuissante ; puis dans l'obscurité la foule se rue sur les boutiques de personnes « qui s'étaient rendues coupables aux yeux du peuple par leur conduite récente [4] » et elle y met le feu. Bientôt les flammes jaillissent de l'épicerie Bourne et de celle de Dakin et Naden, de la maison d'un marchand de plumes et de matelas, de celles du droguiste Banks et de l'orfèvre Horton. La populace entre dans les boutiques, les vide pour en porter les dépouilles, comme un trophée, sur le Bull Ring où des feux de joie sont allumés sans qu'il soit permis aux pompiers d'approcher ; en même temps, sur quatre autres points de la ville, se déclarent des incendies : « Le peuple, dit Gammage [5], montra un désintéressement digne de toute admiration. Les marchandises, même les plus précieuses, ne tentèrent pas un moment sa cupidité. Il foula aux pieds la magnifique argenterie de M. Horton, prouvant que, quelque grande qu'eût été la provocation, il n'avait pas pour objet le pillage. Il était en guerre avec les classes régnantes, mais dédaignait de se prévaloir lui-

1. Lovett, *op. cit.*, p. 225 : « Lord Russel ne se fit pas scrupule de présenter contre les pétitionnaires toutes sortes d'accusations fausses et violentes, les accusant de désirer un partage égal de la propriété. »
2. Gammage, p. 133.
3. Lovett, p. 221. Voir *Northern Star* du 20 juillet et Lovett, p. 220.
4. Gammage, p. 135.
5. *Ibidem.*

même des privilèges habituels des guerriers. S'il avait été poussé à l'exaspération, ce n'était pas sa faute : ses vices relevaient de ses oppresseurs, mais ses vertus lui étaient personnelles ». En face de l'émeute, la bourgeoisie, prise de terreur et hantée par les souvenirs de 1793, quitte en masse la ville ; les affaires sont suspendues [1].

La violence avait enfin éclaté : comme les protagonistes de la force physique l'avaient recommandé, comme la Convention elle-même l'avait conseillé, le peuple avait repoussé la force par la force et rendu les hommes de la classe moyenne, les auteurs de ses maux, responsables sinon dans leur vie, du moins dans leur propriété. Les apôtres de la violence doivent triompher de la mise en application de leurs idées ; la *Northern Star* du 13 juillet n'a-t-elle pas déclaré que *la bataille a commencé* ? elle va sans doute applaudir à l'action directe du peuple de Birmingham. Ce serait mal connaître la psychologie de ces hommes que d'imaginer qu'ils sont satisfaits des conséquences de leurs paroles : dans leurs œuvres les théoriciens de la force physique n'aiment pas à se reconnaître ; ils ne sont prêts à avouer que les actes de violence qui aboutissent à une révolution, que les émeutes qui réussissent ou celles encore qui, ayant échoué, peuvent servir de légendes au calendrier des saints révolutionnaires ; mais ils attribuent aux provocations et aux complots de leurs ennemis celles qui, n'étant que l'explosion spontanée et inefficace des instincts populaires longuement excités par les apôtres de la violence, ne peuvent contribuer à jeter aucune gloire sur la cause ni aucun lustre sur eux-mêmes.

La seconde émeute de Birmingham dépassait les désirs de Feargus O'Connor et de ses rédacteurs et devait même singulièrement les gêner dans leur ligne de conduite. Aussi comprennent-ils le tort que ces émeutes peuvent faire à leurs thèses et peut-être aussi au tirage de leur journal ; et nous voyons la *Northern Star* plaider les circonstances atténuantes, au lieu d'attribuer au peuple le mérite de la journée du 15 ; elle déclare que le peuple n'est

1. Lovett, p 221 : « Sur notre retour de Warwick à Birmingham, nous rencontrâmes très heureusement le frère de M. Collins et quelques autres chartistes qui étaient venus pour nous mettre au courant de cette lamentable affaire, ce qui nous détermina à changer de chemin afin d'entrer à Birmingham par une direction opposée; et cette rencontre fut heureuse pour nous, car sans elle nous fussions venus par le Bull Ring et nous eussions probablement été rendus responsables des incendies. »

nullement responsable des incendies qu'elle dit être l'œuvre de bandits stipendiés par les adversaires du Chartisme : « Nous ne croyons pas que la tragédie de Birmingham ait été voulue par le peuple. Nous ne doutons pas que les maisons aient été incendiées et les méfaits commis par quelques misérables payés pour l'exécution des desseins diaboliques d'un parti. Il est cependant probable que, s'il en a été ainsi, les misérables ont quelque peu outrepassé les ordres qui leur avaient été donnés, car nous apprenons que les dégâts se sont élevés à £ 40,000 [1]. » Et à cette accusation, par laquelle ils évitent de s'interroger eux-mêmes sur leur propre responsabilité, les rédacteurs de la *Star* ajoutent quelques conseils de sagesse auxquels, selon leur coutume d'appliquer à leurs lecteurs le traitement de la douche écossaise, ils entremêlent des incitations à la violence. Craignant à la fois d'encourir des poursuites et d'être accusés de reculer, ils trouvent ces formules : « Nous supplions de nouveau le peuple d'être patient et de ne pas se laisser pousser à la folie. Il n'y a aucun besoin de recourir à la violence... A-t-il obéi aux suggestions de la Convention ? Les cabarets ont-ils été désertés ? Les palais du gin sont-ils vides ? La théière a-t-elle été brisée ? Les chiffons de papier ont-ils été convertis en or ? Les sociétés de secours mutuels ont-elles retiré leur argent des caisses d'épargne ? Surtout et avant tout, chaque ouvrier a-t-il dans sa maison son fusil et une provision convenable de poudre et de balles sous la main pour régaler tout visiteur importun qui pénétrerait sans droit dans sa maison le jour ou la nuit. » Après avoir dit qu'il n'y a aucun besoin de recourir à la violence et paru condamner les émeutiers de Birmingham, la *Northern Star* incite les Chartistes à posséder des armes et à s'en servir ; contradiction ou apparence de contradiction, habileté plutôt, consistant, selon le sens des événements, à être en état de dire qu'on avait conseillé la sagesse ou qu'on avait conseillé la violence et d'ajouter : voyez comme les faits nous ont donné raison ; souci aussi de journaliste désireux d'offrir à ses lecteurs, tous Chartistes, mais de si diverses manières, des conseils à double face qui puissent plaire aux uns et aux autres selon leur tempérament.

Le vote de la grève générale devait être aussi la conséquence du

1. *Northern Star* du 20 juillet.

rejet de la pétition et plus encore des engagements antérieurs. Dès la première réunion de la Convention à Londres, Cardo et Neesom en avaient demandé la discussion immédiate; mais le Dr Fletcher[1] avait fait repousser cette motion. Le lendemain même de la séance de la Chambre des Communes, le 13[2], la Convention se réunit au cabaret de Bolt Court, Fleet Street, à l'Honourable and Ancient Lumber Troop, pour discuter l'opportunité de la grève générale. C'est Osborne qui préside; Robert Lowrey prend la parole : « Le débat de la Chambre des Communes a prouvé — s'il était besoin d'une preuve — qu'il n'y avait rien à attendre de ce Parlement pour le bien des classes laborieuses. Lord John Russel a osé déclarer que, dans la voie qu'elles ont prise, les classes laborieuses avaient pour instigateurs des personnes guidées par des motifs mercenaires. (*Marques de profonde désapprobation.*) Par cette déclaration, Lord John Russel a avancé une accusation erronée. (*Écoutez.*) Il a commis de sang-froid rien moins qu'une infamie gratuite (*Applaudissements*), le mensonge le plus mal fondé que j'aie jamais entendu. Plus n'est besoin d'adresser à la Chambre des Communes de nouvelles pétitions. La Belgique et l'Amérique n'ont conquis leur liberté que lorsqu'elles ont su la prendre ; et le peuple de ce pays n'obtiendra jamais la sienne que lorsqu'il saura s'en emparer. (*Vifs applaudissements.*) En ce qui regarde le mois sacré, pendant lequel les classes laborieuses s'entendront pour cesser en masse tout travail, le point le plus important à considérer est la détermination de la meilleure date. J'ai voyagé à travers l'Ecosse, dans le Cumberland, le Westmoreland et j'ai trouvé que les Chartistes de ces régions étaient d'avis que la grève générale devait commencer quand le blé serait mûr et les pommes de terre prêtes à butter. Conformément à leur opinion je proposerai donc la résolution suivante : La Chambre des Communes ayant refusé de prendre en considération la prière de la pétition, il est vain d'attendre une réforme de cette Chambre ; la Convention nationale est donc d'avis que le peuple ne continue pas à travailler

1. *Northern Star* du 13 juillet : le Dr Fletcher s'était vigoureusement opposé à cette motion ; il considérait cette hâte comme prématurée, puisque la convention avait décidé de fixer la discussion au 13 et ce ne serait pas correct à l'égard des membres de la Convention que quelque empêchement n'avait pas permis d'être à Londres ce jour là.

2. La *Northern Star* du 20 juillet dit le samedi 14 (*sic*), mais c'est là évidemment une erreur d'impression, car le 12 était un vendredi et la Convention ne tint certainement pas séance le dimanche.

après le 12 août à moins que d'ici là ne lui soit accordé le droit de voter pour les membres du Parlement et d'assurer ainsi la protection de son travail. » La discussion commence, mais elle est interrompue par un message d'Atwood et de Fielden « qui désirent avoir une entrevue avec une députation de la Convention sur des questions de grande importance. » A leur retour de Panton square, les délégués choisis racontent leur visite aux deux députés : Thomas Atwood conseille aux Chartistes de continuer leurs pétitions et il leur reproche d'avoir nui à la cause par les paroles de violence qui ont été prononcées dans les meetings. Le conseil est accueilli par des rires et le reproche repoussé par la Convention qui se déclare irresponsable des actes de certains individus, et qui aurait pu rappeler à Atwood qu'il avait été un des premiers à prendre l'initiative des discours inconsidérés.

Le débat sur le mois sacré est repris. La lecture d'une lettre du Dr Taylor, disant que dans les districts manufacturiers l'organisation des Chartistes pour la prochaine grève générale fait des progrès aussi rapides que les flammes dans une maison en feu, encourage les partisans du mois sacré. Cependant cette mesure n'est pas sans rencontrer de la part de certains Conventionnels une opposition plus ou moins enveloppée. C'est ainsi que Deegan, qui déjà, dans la séance du 3, avait essayé de faire écarter la grève générale, dit que la Convention doit agir avec circonspection si elle veut fixer le jour convenable : « Souvenez-vous, dit-il, qu'un certain nombre de maris démocrates ont des femmes démocrates qui forceront leurs maris à travailler pour leurs enfants démocrates. L'un des précédents orateurs vous a recommandé d'attendre jusqu'à ce que les pommes de terre soient mûres, je suis d'accord avec lui, car je suis très amateur de pommes de terre et j'aime tout particulièrement ce légume. » Moir montre à la Convention la gravité de ce débat : « La question que discute l'Assemblée est de première importance : un mois sacré, avec une complète cessation de travail, ne sera ni plus ni moins que le commencement d'une révolution. (*Cris de écoutez, écoutez.*) Si nous ne prenons pas un soin tout particulier pour créer une bonne organisation dans tout le pays avant que la grève soit déclarée, nous échouerons dans nos desseins. La grève doit être générale, autrement nous risquons d'abattre les maisons de ceux qui nous sont opposés et de sacrifier de nombreuses existences, sans réussir

néanmoins à conquérir nos droits. Je pense que nous devons délibérer longuement et sérieusement sur un tel sujet. Je pense que nous devons consacrer toute la semaine à prendre en considération une question aussi importante. »

Il ne pouvait manquer de se produire une surenchère et quelqu'un propose comme date le 22 juillet au lieu du 12 août. La discussion sur le mois sacré est remise au lundi 15 et est reprise, le mardi 16[1], sous la présidence de Mealing : la Convention donnera-t-elle l'ordre aux classes ouvrières de cesser simultanément tout travail pendant un mois? Fletcher ne fait point d'objection à la déclaration de grève générale quoiqu'à son avis seuls les Comtés de Westmoreland, de Cumberland, d'York et de Lancaster répondront à l'appel de la Convention. Bury pense que le Chartisme ne peut rencontrer l'unanimité que dans les rangs des ouvriers les plus mal payés : les hommes qui gagnent 30 shillings par semaine ne se préoccupent pas de ceux qui gagnent 15 shillings et ceux ci se soucient aussi peu de ceux qui gagnent 5 et 6 shillings par semaine ; il y a une aristocratie parmi les travailleurs comme il y en a une dans la bourgeoisie et dans la noblesse. Comme l'avait désiré Lovett, le prudent Bury voudrait que la question du mois sacré fut remise aux soins d'une Commission. Plus pressé et d'autant plus ardent démocrate sans doute qu'il représente une ville de luxe, Osborne, le délégué de Brighton, demande que le mois sacré commence le lendemain même, car, plus tôt la grève commencera, plus grandes seront les chances de succès. Au contraire Richardson s'oppose vigoureusement au projet : les manufacturiers considèreraient comme une aubaine que leurs ouvriers proposent de faire grève. Cependant la résolution Lowrey est adoptée. Le mercredi 17, le Dr Taylor propose qu'un comité de huit membres[2] soit nommé pour délibérer sur les moyens les plus efficaces de faire savoir au pays que la Convention a fixé au 12 août la date de la grève générale et pour prendre toutes les mesures possibles afin d'amener la nation à agir de concert avec elle ; le jeudi 18 ce comité est nommé[3].

1. *Northern Star* du 27 juillet 1839. La *Northern Star* se trompe ici encore de date puisqu'elle parle du mardi 18 juillet et que le mardi est le 16 ; il n'y a pas dans la *Northern Star* de compte rendu de la séance du lundi 15; y a-t-il eu séance ce jour-là ?

2. *Northern Star* n'indique pas les noms de ces huit délégués.

3. *Northern Star* du 27 juillet.

Voici donc la grève générale fixée au 12 août. C'était une folie et la plupart des conventionnels le comprirent aussitôt. On s'en rendra compte si l'on s'en rapporte aux lettres écrites par certains d'entre eux et reproduites par la *Northern Star*. Le 18 juillet, Frost adresse de Bristol à la Convention une lettre[1] : il dit avoir assisté à un meeting dans cette ville et déclare qu'à son avis les classes ouvrières ne sont pas, à l'heure actuelle, prêtes à obéir à la Convention et à suivre ses ordres pour le mois sacré. Frost conseille d'envoyer en mission dans le pays de Galles quelques Conventionnels pour créer une agitation en faveur de cette mesure, ce qui prouve qu'à ses yeux les Gallois ne sont pas plus disposés à la grève générale que les travailleurs de Bristol. Richardson qui, le 16, avait parlé contre le mois sacré, écrit de Manchester à la Convention pour lui déclarer que le peuple n'est pas prêt à la grève générale[2]. Dans le même sens, on peut faire état de la démission de Bailie Craigh qui a signé la résolution Lowrey et qui déclare que, par l'adoption de cette résolution, la Convention s'est suicidée, grave affirmation de la part de celui qui a été le premier président de l'Assemblée. Le 22 juillet, Bronterre O'Brien viendra dire à la Convention[3] qu'il a fait dans les principales villes une enquête et qu'il est persuadé que nulle part le peuple n'est prêt. Le témoignage le plus significatif est celui de Feargus O'Connor : dans une lettre adressée de Londres le 31 juillet à la *Northern Star*, le grand démagogue se livre à une critique vigoureuse de la résolution Lowrey et son argumentation est d'autant plus intéressante qu'elle vient de lui[4].

Dans cette lettre, Feargus O'Connor explique aux travailleurs les raisons pour lesquelles ils ne doivent pas se laisser entraîner à la grève générale : « Jamais, dit-il en commençant, je n'ai eu l'occasion de vous parler d'une question aussi importante, d'une affaire aussi sérieuse. » Tout d'abord, comme il a le sentiment qu'on va lui objecter ses déclarations antérieures, il essaie d'expliquer son changement d'attitude à l'égard de la grève générale qu'il a été l'un des premiers à préconiser. D'ordinaire, il se soucie peu d'être en contradiction avec lui-même ; mais il comprend bien que la

1. *Northern Star* du 27 juillet. Lettre lue à la Convention le 22 juillet.
2. *Northern Star* du 27 juillet : il est parlé de la lettre de Richardson à la Convention du 22 et à celle du 24 juillet.
3. *Northern Star* du 27 juillet : séance de la Convention du 22.
4. *Northern Star* du 3 août : *To the working millions.*

contradiction, étant trop rapprochée, est ici trop flagrante, impossible à escamoter aux yeux du public chartiste : il convient donc de se justifier en accusant les autres. Aussi rejette-t il sur Mr. Atwood la responsabilité de la vogue qui s'est attachée au mois sacré : « C'est une inspiration de Mr. Atwood. En l'automne de 1837, Mr. Salt fit un voyage à Manchester et dans d'autres villes, avec l'intention de tâter l'opinion publique sur ce projet. A Manchester, les leaders lui dirent qu'avant de se hasarder à lui répondre ils désiraient consulter Feargus O'Connor. Je m'y rendis... Je dis que c'était un projet fallacieux ; je parlai ensuite à un meeting public ; j'exprimai mon opinion en ces termes : « C'est un projet extravagant enfanté par l'esprit visionnaire de Mr. Atwood pour réduire les travailleurs par la faim [1] en chiffons de papier-monnaie. Cependant je ne fais point d'objection à un essai de cette expérience si toutefois les riches qui l'ont suggérée sont prêts à déposer entre les mains des comités soit de l'argent, soit des vivres pour la durée de la grève ; si Mr. Atwood et tous les banquiers refusent de faire des escomptes pendant ce temps, si les marchands refusent de recevoir les produits en consignation, si les maîtres refusent de vendre et les ouvriers de travailler. J'exige ces conditions afin d'égaliser les souffrances qui résulteront d'une crise dont les conséquences doivent être bienfaisantes pour tous : mais je ne pense pas qu'il puisse être permis à Mr. Atwood de continuer son commerce tandis qu'une garnison, mourant de faim, supporte tout le feu de la bataille, alors que le succès n'apportera à celle-ci qu'un surcroît de souffrances. » Ces sentiments, qui rencontrèrent une vive approbation, bannirent de l'esprit de Mr. Salt tout espoir de réussite. » Feargus reconnaît avoir fait partie du comité de la Convention qui s'est occupé de cette question ; mais, d'après lui, ce comité était unanime à réserver la grève générale pour le cas où le gouvernement attaquerait le peuple pendant l'exécution des autres mesures, et à penser que le peuple serait le meilleur juge de l'époque, du jour et de la nécessité de la grève [2]. Poursuivant cet historique, Feargus arrive à la journée du 3 juillet et dit à propos de cette séance : « La question fut de nouveau introduite par Peter Bussey dans un amendement à la résolution du docteur Taylor. Je m'opposai à

1. *To starve the people into paper money.*
2. Cependant rien dans la rédaction du manifeste n'indique une distinction entre la greve générale et les autres mesures.

l'amendement. » Est-ce exact? Dans le compte rendu de la *Northern Star*, il n'y a pas un mot qui révèle cette opposition et il serait bien étrange que la *Northern Star*, qui exalte et amplifie d'ordinaire tous les faits et gestes de son inspirateur, ait justement oublié de signaler le discours que Feargus aurait prononcé en ce sens. Feargus avait pris la parole pour appuyer la motion Taylor et, avant que Bussey ait présenté son amendement, il avait déclaré : « Tant que nous n'aurons pas le mois sacré, nous n'aurons pas le suffrage universel ». Si maintenant on lui rappelait cette parole, il pouvait en donner toutes les interprétations qu'il voulait, puisqu'ensuite, si l'on se fie au compte rendu de la *Star*, il s'était tenu coi pendant le reste de la séance, préférant sans doute par ce silence prudent laisser aux autres la responsabilité de prendre fermement position. Et précédemment, entre l'automne de 1837 et le printemps de 1839, la *Northern Star* n'avait-elle pas maintes fois préconisé la grève générale et Feargus lui-même n'avait-il pas vanté cette mesure? Mais est-il nécessaire d'insister davantage sur les piperies du démagogue irlandais? La psychologie d'O'Connor est maintenant trop évidente et on sait avec quel art cet habile prestidigitateur fait disparaître ou reparaître la muscade aux yeux éblouis de Demos.

Ce plaidoyer *pro domo*, qui n'est guère fait pour nous convaincre, ne doit pas nous faire douter de la réalité des trois arguments que Feargus développe contre le projet de grève générale pour en dissuader, s'il est besoin, les travailleurs chartistes. Bien que la résolution Lowrey ait obtenu à la Convention une majorité, si l'on pèse les voix, la balance n'est pas égale et la vraie majorité paraît être la minorité opposée à la fixation de la grève au 12 août, puisque celle-ci comprenait les délégués représentant les districts les plus importants par leur population ouvrière ; voilà une première et très forte raison d'écarter la grève générale. Les deux autres ne sont pas moins décisives : le pays n'est ni préparé ni prêt à la faire et les conséquences en seront déplorables

Et tout d'abord, si l'on considère le vote, la résolution Lowrey n'a eu qu'une voix de majorité : « C'est donc à une seule voix, dit Feargus O'Connor, que le destin du pays et de la cause a été décidé. » Quelle faible majorité non seulement par le nombre des voix, mais par leur poids ! L'importance représentative des Conventionnels, qui sont opposés à la résolution, l'emporte de beaucoup sur celle des partisans de la grève générale. En effet contre la

résolution se trouvaient d'abord les seuls représentants du Yorkshire, Bussey, Pitkeithly et Feargus O'Connor ; John Frost, le délégué des Gallois, Duncan et Burns les seuls délégués écossais se trouvant alors à la Convention ; Smart et Woodhouse représentant les vastes comtés de Leicester et de Nottingham « où règne cependant le paupérisme », James Taylor de Rochdale ; Carpenter qui, avec Warden, représentait Bolton ; et le représentant du comté de Durham, Knox. Parmi les opposants, Feargus signale encore Richardson, le délégué de Manchester [1], connu cependant pour être un adepte de la force physique ; Bronterre O'Brien « devenu grâce à huit années d'une expérience sans écarts le maître d'école de l'opinion publique » ; auxquels il faut ajouter le docteur Fletcher : « l'homme le plus distingué de la Convention et l'un des plus fermes patriotes de l'Univers a déclaré qu'elle était impraticable si tous n'étaient pas prêts à la fois » ; car en l'esprit de Fletcher, qui avait voté la date du 12 août, il s'était produit un revirement très rapide.

Pour prouver la faiblesse morale de la majorité qui a voté la résolution Lowrey, Feargus montre qu'elle avait contre elle les représentants des districts industriels du Nord et du Nord-Ouest qui forment le gros de l'armée chartiste « le cœur et l'âme du mouvement » ; mais, en tenant compte aussi de la valeur et de la notoriété des hommes et non pas seulement de l'importance numérique des circonscriptions représentées, le protagoniste de la démocratie intégrale ne porte-t-il pas à la loi implacable du nombre une atteinte contraire aux principes?

Les tenants de la grève générale, qui avaient voté la résolution Lowrey, étaient au nombre de treize : il y avait parmi eux les délégués de Marylebone [2], de Lambeth, de Southwark, de Bristol [3], de Brighton [4], de Bath [5] et de Hyde dans le Cheshire : « Or, dit Feargus, ces sept Conventionnels, qui formaient la majorité des treize, représentaient des circonscriptions électorales dans lesquelles, je puis l'assurer, à l'exception de Bristol et de Hyde, il n'y aurait pas eu plus de cinq cents grévistes. Et alors pouvons-nous

1. Feargus O'Connor semble dire qu'alors Richardson ne faisait plus partie de la Convention ; mais à quelle date a-t-il donné sa démission ? C'est ce qu'il n'a pas été possible de retrouver.
2. Cardo.
3. Neesom.
4. Osborne.
5. Mealing.

permettre aux votes de ces collèges électoraux, nullement organisés, de détruire le bloc comprenant le Nord, les comtés du Centre et l'Ecosse ? » Feargus oublie de dire que le délégué d'Hyde était ce Deegan qui, dans la séance du 3 juillet, s'était fait remarquer par son opposition à la grève générale. A ces sept délégués s'étaient joints quatre autres Conventionnels qui avaient voté la résolution Lowrey en déclarant « qu'ils n'avaient aucun espoir de voir leurs districts obéir à l'ordre de la Convention »; on voit par là l'inconséquence de ces hommes et l'étrangeté aussi des motifs qu'ils faisaient valoir pour justifier leur vote : l'un d'eux, Skevington, n'avait-il pas donné cette raison que, puisque son collègue Smart[1] votait contre, il devait voter pour, car il était naturel que tous deux diffèrent quelquefois. Sur les onze voix énumérées, neuf représentaient des circonscriptions dans lesquelles il n'y aurait pas eu de grévistes et qui n'auraient pas suivi l'ordre de la Convention ; si bien qu'on peut dire que la grève générale n'avait en réalité réuni que quatre voix, celles des délégués de Bristol et d'Hyde et celles de Lowrey et de Fletcher. Mais justement Feargus, dans sa lettre du 31 juillet, prétend que « Mr. Lowrey et Dr Fletcher qui votèrent pour la grève générale y sont maintenant opposés parce qu'ils croient que ce serait une banqueroute ». Encore faut-il ajouter que dans cette séance du 16, Birmingham n'était pas représenté : aussi peut-on se demander avec O'Connor « si la plus importante mesure qui ait jamais été soumise à la Convention devait l'être à la réunion la moins nombreuse de cette Assemblée et pendant l'absence inévitable de beaucoup de membres ». Quelle majorité de hasard et de fortune que cette majorité qui, sur treize voix, comprenait cinq Conventionnels représentant des circonscriptions illusoires et quatre qui savaient que leur vote ne serait pas suivi d'effet !

Cette analyse de la majorité qui a voté la grève générale conduit à une double démonstration : en même temps qu'elle met en relief la faiblesse de cette majorité, elle prouve aussi que le peuple n'était pas prêt au mois sacré[2]. Et, même si certains Conventionnels ont pu croire de bonne foi à la possibilité de mettre ce projet à exécution, c'est qu'ils ont manqué de discernement et qu'ils ont commis

1. Smart et Skevington représentaient tous deux Loughborough.

2. Feargus O'Connor, lettre du 31 juillet : dans les nombreux meetings auxquels il a assisté, le Dr Taylor a répété sans cesse qu'il n'a pas trouvé une seule fois le peuple préparé au mois sacré.

l'erreur de prendre pour l'expression du sentiment général des classes ouvrières les serments de quelques uns : parmi les travailleurs une minorité seulement est disposée à la grève générale et encore pour la plupart d'entre eux faut-il considérer leur promesse de cesser le travail comme conditionnelle. « Croyez-vous que les hommes qui gagnent 15, 20 et 25 shillings par semaine soient prêts à faire la grève générale ? Je dis que non, et alors qui sera sacrifié ? La réponse est facile. Ce seront les plus décidés, les plus résolus et les plus opprimés qui feront grève. En vérité, la tyrannie des maîtres a forcé depuis longtemps beaucoup de travailleurs à rester sans rien faire, et quelles garanties ont ceux-là qu'il se produira une cessation générale de travail ? Les témoignages en faveur de la grève que nous avons reçus vont jusqu'à dire ceci : « *Si cette ville fait grève et si cette autre ville encore fait grève, nous ferons grève* », mais pas autrement. Considérez alors la position dans laquelle les plus braves, les plus opprimés se trouveront placés : d'abord complètement à la merci de leur camarades plus fortunés et ensuite, dans le cas d'un insuccès, à la merci des maîtres qui neuf sur dix considèrent le projet comme une bonne aubaine. »

Cet essai de grève générale aura pour effet immédiat de combler les désirs des employeurs, de renforcer leur puissance, et les conséquences en seront désastreuses ; c'est Feargus qui l'affirme : « Je ne vous ai encore jamais averti, mais aujourd'hui je vous avertis solennellement que cette tentative pour faire grève pendant un mois aura pour résultat soit de soumettre plus que jamais les travailleurs au joug de leurs maîtres, soit de se terminer par des luttes partielles, courtes et sanguinaires dont la conséquence sera de donner licence à tout homme riche de tuer autant de pauvres gens qu'il lui paraîtra bon... Je sais que beaucoup qui meurent de faim disent : « nous ne pouvons attendre, nous n'attendrons pas ». Montrez-moi que le résultat ne sera pas de les conduire à une plus longue attente et alors je vous donnerai de tout cœur mon concours. Je ne fais que vous conseiller : c'est à vous de décider... Vous devez comprendre que mes paroles reposent sur les impressions qu'ont rapportées les délégués de leur contact avec le peuple et sur les témoignages directs de nombreux travailleurs... Si je pensais que vous puissiez vivre en paix de quelque manière que ce soit et sans vous exposer, vous et vos familles, à de plus grandes priva-

tions je vous dirais : Marchez. Mais vous savez, vous savez tous que le boulanger ne cuira plus son pain, que le boucher ne tuera plus et que le brasseur cessera sa fabrication ; et alors qu'adviendra-t-il de millions d'êtres affamés ?... Je ne pourrai jamais, sûr de mon propre dîner, recommander un projet qui peut amener des millions de travailleurs à mourir de faim. Non, je préfèrerais aller à la bataille, je préfèrerais tout braver plutôt que d'entendre le cri de pauvres affamés, vos cris et les cris de vos enfants, et de savoir que ma folie en a été la cause... Miséricordieuse providence ! jamais un mouvement a-t-il progressé comme le nôtre ? pourquoi maintenant le retarder par un projet improvisé ? Je vois le Suffrage Universel tout proche et je redoute le tort qu'un acte de folie peut faire à notre cause. *Travailleurs, avant que de vous lancer dans cette entreprise, égalisez le danger puisqu'aussi bien le bénéfice doit être universel. Ne vous lancez pas dans une entreprise partielle, car, si vous le faites, les courageux succomberont tandis que les lâches les remplaceront à l'enclume, au métier ou à l'établi.* » Pour une fois, le « *fidèle ami et fidèle serviteur*[1] *des travailleurs* » montre à ceux-ci le danger précis auquel ils s'exposent en suivant l'ordre de la Convention : ceux qui feront grève se verront remplacés par d'autres, sans qu'il en résulte aucun bénéfice puisque dans le prolétariat il existe une armée de réserve[2] destinée à permettre aux industriels d'abaisser le niveau des salaires et de vaincre toutes les tentatives de résistance ouvrière.

Feargus O'Connor conclut en disant qu'il convient de renoncer au mois sacré ; mais, comme il ne veut pas avoir l'air de se contenter d'une conclusion négative, il propose de substituer à la grève générale un « *Holiday* » de trois jours pendant lesquels les plus fortunés contribueront à la subsistance et à l'entretien de ceux qui ont été « réduits au paupérisme par le système ». Et le démagogue irlandais accompagne cette proposition des protestations dithyrambiques de son dévouement à la cause des travailleurs ; il en profite pour se faire valoir aux yeux du peuple en faisant son propre panégyrique : « Quel est l'homme du monde qui peut se réjouir davantage de la perspective du succès ? puisque j'ai été l'instrument principal et le créateur du mouvement, quel homme

1. C'est par ces mots que Feargus O'Connor fait précéder sa signature dans cette lettre du 31 juillet.

2. Voir article de la *Revue d'histoire des Doctrines*, n° 1, de 1911.

peut s'intéresser davantage à son heureuse et rapide réussite ? Je suis un otage entre les mains des classes laborieuses auxquelles je dois prouver ma sincérité : n'ai-je pas plus d'une fois promis au peuple que je conquerrais le Suffrage Universel ou que je mourrais dans la lutte ? Toutes les minutes de mon existence, depuis les origines de l'agitation, ont été un lourd fardeau et ma vie aurait pu être obtenue à bon marché si je n'avais pas cru que le peuple y attachait quelque prix. Depuis le 6 août[1], depuis que nous avons fait alliance avec les hommes de Birmingham et autres traîtres, toute parole prononcée par quelqu'un des chasseurs de popularité m'a été attribuée, et, lorsqu'ils étaient attaqués, ne les ai-je pas défendus aux dépens de ma vie ? Nos nouveaux associés, l'un après l'autre, nous ont abandonnés ; sur moi et sur moi seul, ils ont laissé retomber le poids des responsabilités et il m'a fallu répondre de leurs paroles de violence et de leurs actes de folie. Si Birmingham est mis à feu, la presse m'en rend responsable. Si des émeutes ont lieu, toutes les responsabilités sont placées sur mes épaules. Tout cela et plus encore, je suis prêt à supporter plutôt que d'affaiblir la cause en prophétisant mal du leader. Ma vie elle-même dépend du succès de la cause. Si je déserte ou si je tergiverse, aucun assassin ne méritera mieux la mort, aucun homme ne sera plus sûr de la recevoir immédiatement. N'ai-je donc pas alors le droit de donner des avis et des conseils à ceux au service desquels j'ai consacré le printemps de ma vie et à la cause desquels j'ai travaillé comme jamais auparavant aucun homme n'a travaillé ? Certes ; et ne vous méprenez pas maintenant sur mes paroles, car si le peuple persévère, je serai avec lui à l'endroit du plus grand danger. Mais je ne suis pas homme à rester honteusement tranquille, lorsque la plus glorieuse de toutes les causes, la cause de la liberté, est mise en péril par une fausse démarche. »

En lisant ces paroles, en entendant le démagogue irlandais dire qu'il mériterait la mort s'il usait de subterfuges ou d'artifices et que sa vie est entre les mains du peuple, on voit Feargus, tel que le représente le portrait du *Labourer*[2], la main droite largement ouverte, le bras gauche replié et la main sur son cœur, protestant

1. Feargus O'Connor veut parler de la grande manifestation chartiste du 6 août 1838 (*Northern Star* du 11 août 1838). Voir *Revue de Synthèse historique* de février 1911, p. 56 et 57.

2. Portrait qui se trouve en tête du vol. II du *Labourer*, *a monthly Magazine*, edited by Feargus O'Connor and Ernest Jones, London, Manchester (*1847*).

de son dévouement à la démocratie et de son amour pour les « Enfants du travail » ; c'est là un geste qui lui devait être habituel et qui s'harmonise très bien avec ses serments de fidélité, lorsqu'il jurait de mourir ou de conquérir le Suffrage Universel. Feargus est l'homme qui parle toujours de sa sincérité et qui « n'agit jamais que selon sa conscience ». Quelle connaissance vraiment admirable il a de l'âme populaire et de sa naïveté ; quel talent pour embabouiner les masses ! Il est en ce sens un artiste. A première impression il ne paraît que merveilleusement souple et capable, grâce à cette souplesse et à un manque absolu de conscience, de s'adapter à toutes les circonstances ; mais, lorsqu'après avoir réfléchi davantage à ses discours et à ses agissements, on regarde sa physionomie, on s'aperçoit que celle-ci, en voulant donner l'impression de la franchise, exprime surtout une extrême finesse qui se manifeste dans la bouche et dans les yeux. Les revirements d'O'Connor n'apparaissent plus alors comme de vulgaires volte-faces, mais on comprend qu'ils furent préparées longtemps à l'avance ; on remarquera que, dans ses discours, il introduit presque toujours des formules à double sens ou encore parle assez longuement pour pouvoir développer le pour et le contre à une distance respectable l'un de l'autre : c'est ainsi par exemple qu'il vantera tour à tour la force physique et la force morale afin de pouvoir ensuite, selon les événements, se servir de l'évocation précieuse d'une phrase pour déclarer qu'il a toujours été l'apôtre de la méthode conforme aux nécessités de l'heure. Grâce à cette tactique, il peut faire mieux que réaliser une adaptation toujours exacte de sa politique à l'opportunité, il peut aussi profiter des initiatives des autres leaders et enlever à ceux-ci le mérite des mesures qu'ils ont eu l'intelligence ou le courage de proposer les premiers ; il lui suffit de choisir dans ses précédents discours la formule qui justifie son attitude actuelle et qui a sans doute été glissée par lui dans la pensée d'être utilisée un jour, si celle qui la précède ou celle qui la suit devient superflue ou est contredite par les événements.

Dans sa lettre du 31 juillet, Feargus O'Connor use d'une double habileté. Il accuse les autres leaders d'avoir prononcé les paroles de violence et commis les actes de folie qui ont nui à la cause ; il dit qu'on cherche à rejeter sur lui la responsabilité de ces agissements dont il est innocent ; il se disculpe ainsi des discours qu'il

a pu tenir lui-même en feignant de croire que ces propos lui ont été prêtés injustement. Pour une fois où il est amené à prêcher la sagesse, il se donne le mérite d'avoir subi, sans se plaindre, la calomnie : confiscant pour lui même la vertu d'avoir été toujours le seul sage et raisonnable, il bénéficie d'une attitude qui a été sans profits pour les modérés. Puis, par un autre mensonge, il confisque aussi aux autres leaders, qu'il appelle « nos nouveaux associés », le mérite d'avoir été les initiateurs du mouvement et il les disqualifie en disant « les hommes de Birmingham et autres traîtres » expression dans laquelle il veut confondre tous les leaders qui peuvent lui porter ombrage et notamment Lovett et ses amis[1]. Feargus se donne comme le seul leader en qui le peuple peut avoir confiance, le seul ami et serviteur fidèle des travailleurs. Et il semble qu'en cette circonstance il agisse dans le véritable intérêt des classes ouvrières. Mais est-il en droit de se décerner des éloges pour le service qu'il a rendu aux travailleurs chartistes ou seulement pour l'habileté consommée avec laquelle il a servi ses intérêts ? Après avoir été l'un des premiers protagonistes de la grève générale et après avoir par son journal poussé le peuple à s'enthousiasmer pour le mois sacré, a-t-il eu le mérite d'être le premier à détourner le peuple de cette aventure en lui montrant qu'il n'est pas prêt ? Malgré les mensonges dont il accommode son conseil, n'y aurait-il pas quelque courage de la part de Feargus O'Connor à être le promoteur d'une réaction contre le vote de la Convention, à se servir de sa grande influence pour détourner le peuple de cette entreprise et à y risquer peut-être même sa réputation ?

Feargus O'Connor n'a pas été le premier à insister auprès de la Convention pour la faire revenir sur sa résolution, il craignait trop de se compromettre aux yeux de ses imitateurs et d'encourir les critiques des autres démagogues. Cet acte de fermeté et de sagesse est dû à un révolutionnaire, sinon de plus grande envergure, du moins de plus noble caractère : ce n'est qu'après l'intervention de Bronterre O'Brien que Feargus a osé prendre nettement position et exprimer tout haut ce qu'il pensait secrètement. C'est que le « Leader » attendait les initiatives dont il savait profiter : mais il voulait qu'on oubliât qu'il n'avait que suivi, car il avait l'intention d'escamoter le bénéfice (ne dira-t-il pas le 20 août 1842 qu'il était

1. Sans les nommer, il insinue, dans un autre passage de sa lettre, que les délégués de Londres poussent à la grève générale.

resté seul en 1839 à s'opposer à la grève générale ?) ; il surenchérissait en paroles et en actes et il pouvait prétendre ensuite qu'il avait été le premier inventeur d'un thème, d'une doctrine ou d'une attitude.

L'intervention de Bronterre O'Brien se produisit à la réunion du 22 juillet[1]. Ce jour là Carpenter préside[1] ; Smart, faisant fonction de secrétaire, communique à l'Assemblée une lettre « de l'Union des Démocrates français de Londres » exprimant leur sympathie au mouvement organisé en Angleterre pour conquérir le Suffrage Universel ; puis le secrétaire donne lecture de la lettre de Frost, et la discussion commence sur un rapport d'Hetherington proposant une adresse aux classes moyennes. Bronterre s'y déclare opposé parce qu'à son avis les classes moyennes sont de plus mortels ennemis pour la classe ouvrière que l'aristocratie. On discute ensuite la question de savoir si cette adresse sera publiée immédiatement ; après une demi-heure d'interruption, la séance est reprise et Bronterre O'Brien se lève pour présenter une résolution relative à la grève générale : « Le peuple n'est pas prêt ; la Convention est décimée par les désertions et les arrestations ; au dehors, il existe une très grande variété d'opinions, et, parmi les délégués, un profond désaccord sur la grève générale. Telles sont les raisons qui justifient l'attitude que je vais prendre. Mr. Frost, Mr. Carpenter, Mr. O'Connor et beaucoup d'autres membres influents de cette assemblée sont opposés à la grève générale. Il n'existe aucun témoignage qui autorise la Convention à conclure que le pays est préparé à cette entreprise. En vérité, il est sans doute du devoir de la Convention de participer au danger, mais non pas de prendre pour elle toute la responsabilité morale qui pourra résulter de l'échec et de la déception. Je serais prêt à courir bien volontiers n'importe quels risques si je pensais que l'ordre de grève sera facilement obéi ; mais, comme je crains que seuls les courageux et les enthousiastes y obéissent et que ceux-là soient sacrifiés aux mauvaises dispositions des autres, je supplie la Convention de s'arrêter dans cette démarche. J'ai fait une enquête dans les principales villes pour savoir dans quelle mesure le peuple est prêt et

1. *Northern Star* du 27 juillet. Dans cette séance l'attitude de Feargus O'Connor est peu nette et, selon son habitude, le discours qu'il prononce développe le pour et le contre.

cette enquête ne m'autorise pas à conclure que le jour du mois sacré est arrivé. Les événements de Birmingham ont considérablement accru la force du Chartisme. Mais je ne puis ratifier ce vote[1] sans un très sérieux examen. Car, en supposant par exemple que, dans vingt ou trente villes, le peuple fasse grève, pourra-t-il être contenu pendant tout un mois dans les voies de la légalité? Sans doute on pourrait trouver un nombre suffisant d'individus dans une situation assez désespérée pour les amener à donner le signal de la grève sans songer aux chances d'insuccès. La grève générale est considérée comme le commencement d'une révolution; et, si nous respectons ce vote, il s'en suivra nécessairement l'une de ces deux conséquences : soit qu'après des émeutes partielles le peuple reprenne le travail, soit qu'il s'abandonne à des attentats contre la propriété, je me soucie peu de la responsabilité légale, mais je redoute les responsabilités morales. La Convention aurait dû laisser au peuple le soin de fixer lui-même le jour, car c'est lui qui est le meilleur juge et de ses propres désirs et de ses forces. Si le peuple adopte la grève, la Convention doit participer au danger ; mais, si nous confirmons ce vote (de la proposition Lowrey), nous ne pourrons pas remplir ce devoir, parce que le tiers des Conventionnels a déjà déserté ; un autre tiers sera en prison à l'époque du 12 août ; et est-il vraisemblable qu'un gouvernement veuille permettre aux autres de rester libres et de faire bénéficier le peuple de leurs conseils et de leurs directions? (*Applaudissements.*) En tous cas, il reste encore assez de temps pour garder pour nous la date du 12, et, dans l'intérim, il n'y aurait eu ni dommage ni retard si le peuple confirmait la nécessité de fixer ce jour-là. Cette question a mis la Convention dans une situation difficile. Ce peut être un grand mal que de revenir sur ce vote ; mais la Convention n'a maintenant le choix qu'entre ces deux attitudes : ou désappointer ceux qui désapprouvent ce parti ou bien sacrifier des hommes braves et enthousiastes à l'entêtement obstiné de ceux qui ne sont pas éclairés sur cette question. Laissez le peuple décider pour lui-même ; exposez-lui les opinions diverses, en le laissant juge de leur valeur. J'ai lu le discours de M. Carpenter et je suis pleinement d'accord avec lui sur les sentiments qu'il y exprime. »

Après les discussions incohérentes auquelles nous avons assisté,

1. Le vote de la résolution Lowrey.

on a quelque étonnement du bon sens et de l'habileté de Bronterre; celui-ci ne propose pas d'annuler le vote antérieur de la Convention, mais seulement d'en réserver la publication et par là il ménage la susceptibilité et l'amour-propre de ceux qui l'ont émis ; en même temps, il permet à la Convention de faire une savante volte-face sans avoir l'air de tourner sans cesse au souffle mobile des discours.

Bronterre présentera une résolution qui ne rescindera pas le vote antérieur et qui sauvegardera en apparence la dignité de la Convention. Bronterre va déclarer la Convention incompétente pour prendre une décision définitive et, par ce procédé, il semble que ce soit plus un scrupule démocratique que ses incertitudes et la crainte des responsabilités qui dictent à la Convention son changement d'attitude ; les Conventionnels ne paraissent pas avoir changé d'avis sur la grève générale qu'ils recommandent en termes enthousiates; mais ils posent au peuple la question de savoir si le moment en est venu.

« La Convention continue à être unanime à penser que seule une grève générale par la cessation du travail à travers tout le pays pourra rendre aux classes laborieuses leurs droits et libertés; mais nous ne pouvons pas néanmoins prendre sur nous la responsabilité de fixer l'époque ou les circonstances d'une telle grève, parce que nous croyons que nous sommes incompétents pour le faire et cela pour les raisons suivantes :

1° Parce que l'assemblée a été considérablement diminuée par la désertion, l'absence et les arrestations arbitraires d'un grand nombre de Conventionnels ;

2° Parce que, parmi ceux qui restent, il existe une grande diversité d'opinion en ce qui concerne à l'heure actuelle la possibilité d'une grève générale, étant donné la situation industrielle dans les districts manufacturiers ;

3° Parce qu'il semble exister une semblable diversité d'opinion, au dehors, parmi nos commettants et les membres des classes laborieuses ;

4° Parce que, étant donné ces circonstances, il est plus que douteux que l'ordre de grève générale, émis par la Convention, puisse être obéi d'une façon générale et il est probable que la grève conduirait à une banqueroute ;

5° Parce que, bien que nous soyons fermement persuadés que la grève générale sera le salut du pays, nous sommes en même temps

également convaincus qu'une grève partielle aurait seulement pour effet d'imposer les privations et les souffrances les plus amères à tous ceux qui y prendront part; et, dans la situation actuelle, dans l'état d'exaspération des sentiments public, il n'est pas improbable qu'elle conduise au désordre et à l'anarchie ;

6° Parceque, bien qu'il soit du devoir de la Convention de prendre part à tous les dangers que court le peuple, il ne fait pas cependant partie de notre devoir de créer sans nécessité des dangers pour nous-mêmes ou pour les autres : en créer pour nous-mêmes serait une folie ; en créer pour les autres serait un crime ;

7° Parce que nous croyons que le peuple lui-même est le seul juge de son droit et de ses propres ressources en même temps qu'il est seul juge de savoir s'il est prêt à la grève et s'il est capable de faire face aux événements qu'une telle entreprise peut provoquer ;

Pour toutes ces raisons, nous décidons qu'une commission de trois membres sera nommée pour examiner à nouveau le vote du 16 juillet et remplacer ce vote par une adresse qui laissera au peuple lui-même le soin de décider s'il veut ou s'il ne veut pas commencer le mois sacré le 12 août; cette adresse expliquera aussi les raisons qui ont décidé la Convention à adopter une telle attitude et affirmera que la Convention s'engage à coopérer avec le peuple dans toutes les mesures, quelles qu'elles soient, qui lui paraîtront nécessaires pour sa sécurité et son émancipation. »

Le 22 juillet, le vote sur la motion de Bronterre est ajourné et il n'a lieu que le 24. Robert Lowrey maintient son vote antérieur ; il reste partisan de commencer la grève générale le 12 août ; et il prétend même que ses commettants — Lowrey est délégué de Newcastle — désirent une date plus rapprochée. Au contraire Fletcher, avec Lowrey l'un des membres les plus influents de la majorité du 16, dit que les « raisons qui avaient déterminé le vote étaient loin de prouver suffisament que le peuple fût préparé ». Il affirme que ses commettants sont prêts; mais son devoir est de veiller à ce qu'ils ne soient pas sacrifiés à une grève partielle. Neesom déclare que le peuple est mieux préparé que ses leaders. Douze Conventionnels votent pour la motion Bronterre, six contre et sept s'abstiennent [1].

1. Pour : Burns, Carpenter, Hetherington, Knox, O'Connor, O'Brien, Pitkeithly, Smart, Skevington, Taylor de Rochdale, Woodhouse et Cleave. Contre : Lowrey, Mealing, Marsden, Neesom, Osborne, Wolstoneholme. L'attitude de Feargus, dans cette séance du 24 où il vote la résolution de Bronterre, est bien moins nette et franche que celle du maître d'école du chartisme.

Parmi les irréductibles partisans de la grève générale immédiate nous rencontrons naturellement : Neesom, Marsden, Méaling, Osborne, Wolstoneholme et Robert Lowrey qui, si l'on en croit O'Connor, va bientôt changer d'opinion et comprendre le danger de sa résolution. Parmi les sept abstentionnistes, se trouvent plusieurs délégués qui formaient la majorité du 16, par exemple le Dr Fletcher. Skevington, qui avait donné sa voix à la résolution Lowrey pour ne pas toujours voter comme son collègue Smart, la donne cette fois à la proposition de Bronterre sans doute pour ne pas toujours voter contre lui.

Le vote du 24 réunit le même nombre de Conventionnels que celui du 16; mais cette fois les propositions sont renversées : sur les treize voix qui formaient la majorité précédente, Bronterre en a détaché sept. Cependant, voyant que sa résolution n'a pu grouper parmi les conventionnels présents une « claire majorité », le maître d'École du Chartisme propose que ni la résolution originelle ni sa propre résolution ne soient considérées comme votées. Mac Douall seconde cette motion. Mais, sur une observation de Feargus O' Connor qui proteste « contre cette façon frivole et captieuse de traiter les questions qui intéressent les droits du peuple », Bronterre veut retirer sa motion. Sur quoi le démagogue irlandais présente un amendement qui porte de trois à cinq le nombre des membres de la commission[1]; « et, dit-il, pour prouver sa sincérité, il désignerait le Dr Fletcher, Mealing et Lowrey, trois de ceux qui ont voté [le 16 juillet] pour la date du 12 août, trois hommes en qui le pays et la Convention ont confiance ». Et, grâce à cette nouvelle habileté, Feargus O'Connor, après avoir du reste prononcé un discours dont l'honnête Fletcher déclare qu'on n'en peut rien conclure ni dans un sens ni dans l'autre, pourra se faire honneur d'avoir amené à une conclusion une séance un peu confuse. Secondé par lui, Osborne propose que la commision soit nommée au scrutin secret; le vote a pour résultat l'élection de Feargus O'Connor, de Bronterre O'Brien, du Dr Fletcher, de Lowrey et de Neesom, soit deux partisans et deux adversaires de la grève générale, et un des abstentionnistes.

En réalité, dans cette commission, le seul Neesom devait être encore favorable à la grève générale. Fletcher, par son

1. La Commission que la résolution Bronterre avait proposé de nommer.

abstention, prouve que sa religion est éclairée et qu'un revirement s'est déjà produit dans son esprit ; et la lettre de Feargus O'Connor à la *Northern Star* nous apprend que Robert Lowrey a changé d'avis le 31 juillet ; cette conversion a eu lieu sans doute entre le 24 et le 31 juillet, sous l'influence de son collègue au comité Bronterre O'Brien : celui-ci sut démontrer à cet homme, aveuglé par sa sensibilité, mais profondément sincère, qu'il allait par son intransigeance précipiter le peuple dans une aventure pleine de périls et, faisant appel à sa raison, il put convaincre cet amant exalté de la démocratie des dangers qu'il allait faire courir à son idole et lui faire entrevoir des souffrances accrues par un échec presque certain.

Maintenant que Bronterre a eu le courage de réagir contre l'entraînement auquel s'étaient abandonnés les conventionnels, maintenant surtout qu'il a donné à l'assemblée le moyen de présenter aux Chartistes sa volte-face comme un hommage à la souveraineté populaire, Feargus, lui aussi, ne redoutait plus d'affronter l'opinion publique et de déclarer ouvertement qu'il avait toujours été opposé à une entreprise aussi téméraire. Il mettait d'autant plus d'ardeur à affirmer son opinion personnelle et à prodiguer ses conseils qu'il avait mis plus de lenteur à vaincre ses scrupules et à découvrir son sentiment secret. Aussi va-t-il user de toute son influence pour transformer en une manifestation inoffensive, en un « holiday » d'un jour ou deux, un projet aventureux ; il fait agir en ce sens la *Northern Star*, dont l'éditorial du 3 août s'exprime ainsi : « Nous le répétons, après les plus sérieuses réflexions, notre intime conviction est que toute tentative pour provoquer le mois sacré, avant que tous soient armés, peut tout ruiner. Le pays n'est pas prêt : l'état de préparation n'est pas suffisant ; il n'existe parmi le peuple ni propre ni adéquate organisation ; les travailleurs ne sont pas capables d'agir de concert et avec un parfait accord ; il n'y a pas un dixième des démocrates qui possèdent les moyens de légitime défense ; il n'existe aucune communauté d'opinions ni en ce qui concerne la nécessité de cette mesure, ni en ce qui concerne la possibilité d'exécuter cette entreprise[1]. » La *Northern Star* a pris soin de n'écarter la grève générale qu'en faisant luire aux yeux de ses lecteurs, comme condition du mois sacré, une

1. *Northern Star* du 3 août.

mesure de plus grande violence : l'obligation pour tous les démocrates d'être armés conduit à penser que la grève générale ne se réduirait pas à une cessation universelle et simultanée du travail dans tous les métiers, mais qu'elle implique l'éventualité d'une lutte à main armée pour laquelle il faut être prêt. Et la *Northern Star* a l'air de dire que ce n'est que partie remise. Ainsi convient-il à la démagogie d'entretenir la passion populaire en l'amusant de jeux dangereux peut-être, en remplaçant, par exemple, le jouet de la grève générale par celui de l'insurrection armée, sans se préoccuper si quelque jour ces idées ne feront pas explosion et si les armes que sont ces jouets ne partiront pas sans que l'aient voulu les hardis chasseurs de popularité.

C'est autant à l'action d'O'Connor qu'à l'initiative courageuse de Bronterre qu'est dû le revirement qui aboutit aux séances du 5 et du 6 août, tenues par la Convention à l'Arundel Coffee house, dans le Strand. C'est Bronterre O'Brien, secondé par O'Connor, qui propose les résolutions suivantes, adoptées à l'unanimité, et ce vote prouve le chemin que, depuis le 24 juillet, avaient fait, dans l'esprit des Conventionnels, les fortes raisons alléguées contre la grève générale :

« Nous supplions nos frères chartistes d'abandonner le projet du mois sacré parce qu'il est actuellement impraticable. Nous supplions les Trades Unions, si elles veulent sauver le pays d'une violente convulsion et les familles ouvrières de la ruine, d'apporter à leurs frères en détresse toute l'aide qui est en leur pouvoir pour réaliser le grand et bienfaisant objet du *holiday*... Des renseignements que la Convention a pu recueillir, il ressort que le peuple n'est pas prêt à mettre en pratique le projet du mois sacré ; mais le prolétariat peut être amené, le 12 août, à cesser tout travail pour consacrer deux ou trois jours de holiday à des processions et à des meetings solennels : il en profitera pour délibérer sur la lamentable situation du pays et décider quels sont les meilleurs moyens de détourner le terrible despotisme dont sont menacées les classes laborieuses. Il devra être recommandé au peuple, dans ces meetings, d'envoyer des adresses à la reine lui représentant la conduite illégale de diverses autorités locales et lui demandant de renvoyer les ministres coupables d'atteintes aux droits du peuple ; celui-ci devra également affirmer, par ses résolutions, sa fidélité à la Charte du peuple. »

Carpenter, appuyé par J. Mc Rea, demande que les associations radicales et les Trades Unions impriment ces résolutions pour que, dans tout le pays, les classes laborieuses puissent se préparer aux fêtes du 12 août; le drame de la grève générale se dénoue en une fête populaire de trois jours.

Avant de se séparer pour ne reprendre ses séances à Londres que le 26 août, la Convention délègue Feargus au grand meeting des délégués écossais qui doit avoir lieu à Glascow le 14. De cet échec de la grève générale, c'est encore O'Connor qui triomphe. La *Northern Star*[1], parlant du mois sacré dans son numéro du 10 août, ne manque pas de se féliciter et d'attribuer à Feargus tout le mérite du vote du 6 août : « Nous voyons que la Convention a adopté l'idée suggérée par Mr. O'Connor d'un holiday de deux ou trois jours. Rien ne peut être plus clair, selon nous, que ceci : tout l'effet bienfaisant qui peut résulter d'un « holiday » d'un mois peut également résulter d'un « holiday » d'un seul jour. La seule chose que le « holiday » peut faire, c'est de prouver que le peuple est uni et déterminé. » Feargus peut se glorifier désormais d'avoir sauvé la classe ouvrière et le Chartisme d'une aventure sans autre issue qu'une catastrophe. Et les circonstances ne favorisent-elles pas, du reste, la gloire du Descendant des rois d'Irlande en laissant celui-ci seul, ou presque seul, libre parmi les grands leaders chartistes arrêtés, emprisonnés, mis en jugement ? c'est aux assises de Warwick le procès de Lovett et de Collins, tous deux condamnés à de longs mois d'emprisonnement[2]; c'est à Monmouth, celui d'Henry Vincent ; à Chester, le procès de Stéphens[3] ; celui de Mac Douall, condamné à douze mois de prison. William Benbow, Deegan, Bronterre O'Brien vont être arrêtés.

Cependant Feargus O'Connor qui, moyennant une caution de £ 600, a pu conserver sa liberté, fait à travers l'Angleterre une de ces tournées qui lui valent le renom d'être l'infatigable apôtre de la Démocratie. Le 12, il prend la parole à Londres à la grande démonstration chartiste de Kennington Common[4]. Le soir même, il part pour Glasgow et, pendant quatorze jours, Feargus parle,

1. *Northern Star* du 10 août, p. 4. *The Sacred Month.*
2. *Northern Star* du 10 août.
3. *Northern Star* du 17 août.
4. *Northern Star* du 17 août : au meeting de Londres assistent aussi Bronterre O'Brien, Cardo, Hartwell, Carpenter.

allant de meetings en meetings[1]. Le 14, à Glasgow, il assiste à une réunion qui dure dix heures : Feargus félicite l'Écosse d'être aussi ardente que l'Angleterre à la conquête du Suffrage Universel ; il profite de cette large manifestation pour condamner publiquement le mois sacré et pour affirmer qu'il n'a jamais varié à ce sujet ; pour stigmatiser en passant la désertion honteuse des leaders de Birmingham et pour confesser les erreurs de la Convention. Le 15, au matin, il assiste à une réunion des délégués [2], et, le soir, à un meeting populaire de six mille personnes. Le 16, nouvelle réunion des délégués et nouveau meeting populaire à Renfrew; le samedi 17, meeting à Kilmarnock, que l'infatigable orateur quitte à une heure pour Perth, où il arrive à trois heures, le lundi 19, pour assister à un meeting. Dans la même journée, le mardi 20, il va à Auchterarder, qui se trouve à quatorze mille de Perth, et quitte Perth pour Dundee, où il se fait applaudir par quinze mille personnes. Le mercredi 21, il quitte, le matin, Dundee pour Edimbourg, où il reçoit, le soir, un accueil enthousiaste. Le jeudi 22, il est à Hawick, dans le Reseburghshire; parti le 23, au petit matin pour Carlisle, il y prononce un discours, au milieu d'une vaste assistance, et, le samedi matin, il revient par Newcastle et York à Leeds : « Il se félicite, dans la *Northern Star*, de sa tournée vraiment triomphale : partout il n'a rencontré, dans les sept principaux comtés de l'Écosse, qu'un peuple de démocrates à toute épreuve. »

La résistance de Feargus apportait à la réussite de ses desseins une force d'autant plus grande que ces « tournées triomphales » répondaient autant à l'avidité inépuisable de sa vanité qu'à un besoin physique d'activité et à un besoin moral de remuement toujours insatisfaits.

Cependant le mercredi 4 septembre [3] la Convention est réunie à Londres ; le Dr Taylor présente la motion suivante : « La Convention déclare ses pouvoirs expirés et prononce sa dissolution le samedi 7 du présent mois; elle recommande au pays de ne nommer à la prochaine Convention aucun des hommes qui ont été membres de celle-ci. » Peter Bussey seconde la motion, qui ne pouvait guère

1. *Northern Star* du 31 août, p. 7.
2. *Northern Star* du 24 août : cinquante-sept délégués écossais sont présents et rendent compte des progrès de l'esprit public et de la Démocratie dans les districts qu'ils représentent.
3. *Northern Star* du 7 et du 14 septembre.

plaire à Feargus O'Connor puisqu'elle atteignait ses visées d'ambition. Aussi le démagogue irlandais s'oppose-t il à la proposition du Dr Taylor dans « un puissant discours », dit la *Northern Star*, et il présente cet amendement : « La Convention se séparera samedi prochain, une Commission sera nommée et préparera un projet d'organisation pour une nouvelle Assemblée plus agissante que n'a pu l'être la présente Convention, étant donné les circonstances particulières de son existence. » Feargus O'Connor espère dominer cette Commission et préparer la nouvelle assemblée de telle façon qu'il en puisse être le maître ; il déclare que la motion du Dr Taylor, excluant de la prochaine Convention toutes les personnes qui ont siégé dans celle-ci, est une règle que la Convention n'a aucun droit de proposer au pays : « la raison qu'en donne le très distingué docteur ne peut manquer de la faire considérer comme une offense par chacun des Conventionnels ». Bronterre O'Brien seconde l'amendement de Feargus O'Connor et le débat est ajourné [1].

La discussion est reprise, le 6 septembre, sous la présidence de Frost. Bronterre expose les motifs qui justifient la dissolution de la Convention : « Notre opinion est que dans des temps ordinaires, pour assurer sa sécurité et faire progresser la cause, la Convention ne pourrait pas prendre une plus courageuse attitude ni recommander des mesures plus décisives qu'elle ne l'a fait. Mais, dans les circonstances extraordinaires de l'heure présente, si elle conseillait des mesures plus violentes, elle exposerait le peuple à des dangers ; et, si elle conseillait des mesures moins énergiques, elle assurerait la défaite parce qu'actuellement on ne conserve même pas une ombre de légalité et de justice à l'égard des classes laborieuses. » La seule conduite à tenir est de convertir les Associations chartistes en Comités électoraux et de préparer des candidatures [2] au Parlement. Bronterre O'Brien déclare qu'il est favorable à la première partie de la motion du Dr Taylor, mais très contraire à l'exclusion de toute autre Convention des membres de la présente Assemblée.

Quelques Conventionnels, comme James Taylor, Lowrey, Hartwell, Neesom sont opposés à la dissolution. Lowrey considère comme nécessaire qu'un Comité demeure à Londres, sans en donner d'autres raisons. James Taylor et Neesom estiment que la Conven-

1. *Northern Star* du 7 septembre.
2. *Northern Star* du 14 septembre.

tion, ne s'étant pas élue, n'a pas le pouvoir de prononcer elle-même sa dissolution. Hartwell propose que la Convention s'ajourne seulement et qu'un Comité soit nommé ; cet amendement obtient dix voix contre dix et une abstention ; le président donne sa voix prépondérante à l'amendement. La motion du Dr Taylor demandant la dissolution est alors mise aux voix et repoussée par seize voix contre cinq. Bronterre O'Brien présente un amendement pour fixer la dissolution de la Convention au 14 et pour exposer dans une adresse au pays les raisons qui ont amené les Conventionnels à prendre cette résolution ; l'amendement est secondé par le Dr Taylor. O'Connor fait opposition à cette proposition et est partisan d'un simple ajournement. La question est alors posée de savoir si la Convention doit s'ajourner ou se séparer le 14 : onze Conventionnels sont partisans de la dissolution et onze de l'ajournement ; le président apporte sa voix prépondérante à la proposition de dissolution[1]. Sur une question aussi grave, on retrouve parmi les Conventionnels les mêmes incertitudes et les mêmes indécisions que dans les circonstances précédentes ; après quelles hésitations, symbolisées par l'attitude du président votant tour à tour pour l'ajournement et pour la dissolution, la Convention, à égalité de voix, adopte la seconde alternative[2].

Le 21 septembre, dans la *Northern Star*, Feargus O'Connor porte son jugement sur la Convention et il fait le bilan et examine l'œuvre de cette assemblée : cherchant à expliquer son échec, il y trouve les raisons qui peuvent confirmer ses thèses et servir sa politique. « La Convention a été formée hâtivement ; elle comprenait un trop grand nombre de bourgeois ; vingt et un membres de cette assemblée ont donné leur démission, et ce sont ces démissions qui ont affaibli la Convention et ont été la cause première de son insuccès. Elle a eu à lutter contre de nombreuses difficultés et notamment elle a été victime de la conduite inconstitutionnelle des juges. Cependant, malgré toutes ces difficultés, le résultat de ses travaux a été excellent : elle a obligé la monarchie, les chambres

1. *Northern Star*, 14 septembre : les deux premiers votes réunissent 21 conventionnels et le troisième 22 : l'attitude du président est bizarre et il paraît avoir changé d'avis entre le premier et le troisième vote puisqu'il vote d'abord pour l'ajournement, puis pour la dissolution.

2. Pour : Bussey, Skevington, Richards, Barry, Jones, Cardo, Pitkeithly, O'Brien, Harney, Hetherington, Frost, Dr Taylor. Contre : Burns, Lowrey, Neesom, Hartwell, O'Connor, Carpenter, Wolstoneholme, Jackson, Smart, James Taylor, Deegan.

du parlement et toutes les classes de la société à prendre nos principes en considération ; elle a établi le droit de l'Assemblée qui la remplacera ; elle a prouvé combien est efficace l'union du peuple et a appris à celui-ci à connaître ses amis et ses adversaires ». Cette phrase découvre la seule préoccupation d'O'Connor qui est de justifier son attitude et de jeter la suspicion sur les leaders issus de la bourgeoisie : car il redoute plus leur concurrence que celle des ouvriers, plus inexpérimentés, doués de moindres puissances de séduction et aussi dupes plus faciles. Selon Feargus, la Convention était fatalement destinée à un échec dont la raison principale est sa composition ; elle a échoué parcequ'elle n'était pas un vrai parlement du peuple ; elle comprenait parmi ses membres trop de bourgeois ; et, pour le démontrer, Feargus énumère avec soin les hommes des classes moyennes qui ont donné leur démission : James Paul Cobbett, Arthur Wade, les délégués de Birmingham, Douglas, Salt, Hadley et Pierce, les délégués écossais Matthew, Craig et Villiers Sankey ; James Wroe, J. Wood, John Good, James Harris, Whittle et Benjamin Tight ; auxquels il convient d'ajouter les bourgeois qui avaient été élus, mais qui ne siégèrent pas : « R. B. B. Cobbett, Nightingale[1], Willis, Smith, Muntz, Edmunds, un épicier de Todmorden dont « j'ai oublié le nom », Ebenezer Elliot et Mr. Stephens ». N'y a-t-il pas eu aussi des Conventionnels ouvriers qui ont aussi démissionné ? Certes, dit Feargus, mais tous ont eu de bonnes excuses : « Richardson, délégué de Manchester qui a donné un motif valable, William Rider (qui a allégué une raison de conscience), James Mills, Alexandre Halley, William Gill, James Fenney (aux frais duquel les électeurs n'ont pu subvenir) soit vingt-trois délégués bourgeois contre six ouvriers. » Le démagogue veut sans doute suggérer l'illusion flatteuse que le peuple ne rencontre de vraie sincérité que dans ses enfants, hormis chez le descendant des Rois d'Irlande. Feargus O'Connor continuera à discréditer la première Convention en disant dédaigneusement qu'elle n'était qu'une Assemblée « d'Attvoodistes, de Cobbettistes et de Londonistes »[2]. En un sens il avait raison de dire que les Conventionnels, en démissionnant, avaient mal agi : leur

1. Feargus O'Connor ajoute « je crois », ce qui tendrait à prouver qu'il n'est pas certain que Nightingale n'a pas siégé.

2. *Northern Star* du 5 avril 1843 : « La Convention de 1839 n'était pas une pure représentation de la classe ouvrière. »

faute avait été de se résigner à l'inaction et, sans le vouloir, de contribuer par leur abstention à déterminer la courbe de l'évolution en modifiant les conditions dans lesquelles la Convention pouvait agir.

Dans son article du 21 septembre, Feargus O'Connor insiste aussi sur les querelles qu'ont fait naître entre les Conventionnels les questions d'argent, nous dévoilant ainsi un trait curieux de la psychologie des délégués. Les dépenses de la Convention pendant huit mois se sont élevées, en comptant les frais de mission, à £ 2,000 ; le bénéfice a-t-il été inférieur à la dépense ? Non, l'envoi des représentants en mission, a instruit le peuple : Feargus se donne l'élégance d'avouer son erreur ; il reconnaît que l'argent a été dépensé honnêtement, à une seule exception près. Et, après avoir glissé insensiblement des critiques aux éloges, l'apologie de la Convention l'amène à proposer la nomination qu'il souhaite d'un nouveau Parlement du peuple, d'une Assemblée de vingt et un membres dont il est disposé, dit-il, à payer de sa poche chaque représentant £ 2 par semaine [1] ; admirable invention qui aurait permis à Feargus d'avoir dans sa main la nouvelle Assemblée, idée qu'il reprendra pour la réaliser en 1843. Ce démocrate intransigeant n'aspire qu'à la dictature ; son tempérament autoritaire, son ambition, sa vanité ne lui permettent pas d'accepter le partage de la faveur populaire avec d'autres leaders, et, s'il est encore en bons termes avec Bronterre, il se brouillera bientôt avec celui-ci, le couvrira d'injures et de calomnies et essaiera de le disqualifier auprès des classes ouvrières. Pour le moment, Bronterre qui vient de sauver le Chartisme d'une périlleuse aventure est, avec Feargus, le leader le plus écouté : aussi la *Northern Star* est-elle obligée de le ménager, et, comme Bronterre veut lancer un journal, la *Southern Star*, elle annonce la nouvelle comme un heureux événement qui doit être accueilli avec une grande joie par les travailleurs ; elle demande à ceux-ci de se rallier autour de cet « ami inflexible et persécuté de la Démocratie » ; elle compare « le maître d'école du pauvre » à un lion « sur les talons duquel les roquets de la presse aboyent, essayant en vain de mordre ». La *Northern Star* et la *Southern Star* agiront de concert : « elles marcheront la main dans

1. *Northern Star*, 21 septembre et 14 septembre, p. 4. Dans le *Northern Star* (p. 6), 21 septembre, il expose déjà les idées du plan agraire qu'il reprendra dans la *Northern Star* et dans le *Labourer*.

la main ; il n'y a pas de raison pour que le succès de la *Southern Star* ne soit pas aussi grand que celui de la *Northern Star*... Que tous ceux qui hésitent sur le *devoir présent* rappellent à leur mémoire la conduite d'O'Brien pendant les neuf dernières années, dans toutes les situations qu'il a été appelé à rencontrer et, pendant ces neuf années, ils le trouveront luttant, souvent seul, contre les oppresseurs du peuple. Que son effort actuel puisse être couronné de succès, c'est là le sincère désir de notre cœur... Les deux Stars « fraternelles » lutteront contre les démons de la presse : seuls nous les avons tués ; à deux nous les brûlerons [1] ». La *Northern Star* est-elle désintéressée au point de ne pas se soucier de la concurrence que la *Southern Star* peut lui faire auprès des lecteurs chartistes ? Que Bronterre ne se laisse pas prendre à ces belles paroles ; la *Northern Star* ne l'accable d'éloges que pour pouvoir mieux étouffer sa voix et discréditer sa personne ; plus grands et plus nombreux seront ces éloges, plus complètes et plus profondes apparaîtront au public la sincérité de Feargus et de son journal comme la véracité de leurs dires, lorsqu'un austère devoir les forcera à se résigner par amour du peuple à dévoiler les hypocrisies et les trahisons de celui qui les aura trompés eux et lui. Il suffira d'attendre que les procès de Bronterre, en l'immobilisant en prison [2], l'empêchent pendant dix-huit mois de paraître sur la scène politique.

Après la séparation de la Convention chartiste, l'évolution du réformisme à la violence semble terminée et les mois de septembre et d'octobre 1839 confirment cette impression. Aussi bien, si elle n'avait pas été la cause première de cette évolution, la Convention, par sa faiblesse d'abord, puis par ses imprudences, avait contribué à fixer le chartisme dans cette voie et même à accroître l'élan provoqué par les protagonistes de la force physique et les propagandistes de la grève générale. Sa dissolution devait agir sur la psychologie des leaders et sur celle des troupes. Elle enlevait aux masses exaspérées leur point d'appui et la croyance qu'elles avaient de posséder en la Convention un centre de direction et de coordination pour leurs efforts révolutionnaires. Les leaders les plus violents et les adeptes les plus décidés de la force physique avaient été, au moins pour un temps, apaisés par les événements : la crainte de la

1. *Northern Star* du 28 septembre.

2. A Newcastle, le 29 février 1840, il sera acquitté, mais peu après aux assises de Liverpool il sera condamné à dix-huit mois d'emprisonnement.

grève générale, tant souhaitée en paroles, avait été pour eux le commencement de la sagesse. Le changement d'attitude de la part d'hommes comme Richardson, Bronterre O'Brien, le docteur Fletcher, la conversion de Robert Lowrey, la dissolution proposée par l'enthousiaste docteur Taylor lui-même et les motifs qu'en avait donné Bronterre, tout prouve que les mesures énergiques du gouvernement et la répression systématique avaient eu pour effet de calmer l'ardeur des esprits même les plus exaltés. Mais l'indifférence des événements pendant les mois de septembre et d'octobre était mensongère et l'évolution allait s'achever, sur des larmes et sur un sourire, par une tragédie qui devait coûter la vie ou la liberté à une poignée de soldats chartistes d'une héroïque sincérité et par une comédie qu'allaient donner deux des grands chefs en repoussant une gloire qu'ils avaient si souvent appelée de leurs vœux.

Le 4, deux mille mineurs gallois [1], armés les uns de fusils et de pistolets, les autres de piques et de pioches, la plupart de gros gourdins, s'avancent vers Newport, dans l'obscurité d'une nuit de novembre. Ils marchent à travers la tempête, sous une pluie qui bat leurs visages, s'arrêtant de temps à autre aux publics-houses et, vers neuf heures du matin, ils arrivent devant l'hôtel de Westgate où le maire et les magistrats se sont réfugiés sous la garde d'une compagnie du 45e régiment. Les Chartistes commencent l'attaque en brisant les fenêtres et en tirant sur les soldats. Le maire lit aussitôt le Riot Act et donne l'ordre aux soldats de faire feu : « La mort fait son œuvre, quatorze Chartistes sont tués et plusieurs autres blessés. Ils étaient conduits par John Frost. Ils étaient bien armés de fusils, de mousquets, de sabres, et avaient même un petit canon. Quelques-uns des constables spéciaux ont été blessés : Mr. Morgan, drapier, Mr. Williams, quincaillier, ainsi que le maire. Le gros des émeutiers a battu en retraite vers les champs. Il semble que leur intention ait été d'occuper Newport, de piller la ville et de marcher sur Monmouth pour délivrer Vincent et ses compagnons. Ils avaient juré que Vincent ne resterait pas en prison plus tard que le 5 novembre. La plus grande agitation règne dans le pays de Galles [2]. » Tel est le récit que la *Northern*

1. *Northern Star* du 9 novembre et du 16 qui donne ce chiffre de 2,000 et dit qu'on a exagéré le nombre en le portant de 8 à 100,000 : le *Times* dit 8,000.

2. *Northern Star* du 9 novembre : dix Chartistes avaient été tués et cinquante blessés.

Star donne de l'équipée tragique de ces braves mineurs Gallois, conduits par l'excellent et pacifique John Frost et prêts à payer de leur vie leur amour pour Henry Vincent.

La *Northern Star* du 16, comme celle du 9 novembre, parle de l'influence extraordinaire qu'avait sur les ouvriers gallois le jeune orateur chartiste ; et celle du 28 novembre, parmi les causes de l'émeute, indique la nouvelle loi des pauvres et le caractère religieux des Gallois. Sans doute, ces divers éléments ont pu entrer en jeu ; la personnalité de Vincent a certainement exercé sur l'enthousiasme des Gallois une grande séduction et la loi des pauvres avait sans doute aussi suscité l'exaspération de ces populations. Mais la *Northern Star* du 16 aperçoit-elle la cause première de cette échauffourée lorsqu'elle dit : « L'autre semaine nous inclinions à attribuer l'émeute à la folie de quelques-uns ; aujourd'hui nous la comparerons à un torrent de montagne longtemps contenu et cette « émeute »[1] peut être regardée comme le signe avant-coureur d'un mouvement général et irrésistible de revendications pour la Liberté » ? Du réformisme que préconisaient ses créateurs, le mouvement chartiste avait évolué vers la violence et les mineurs gallois n'avaient fait qu'appliquer en fait les théories de la force physique auxquelles ils avaient été sacrifiés.

La raison profonde de cet événement est dans l'attitude de la Convention et dans l'action exercée sur les masses chartistes par les leaders, démagogues ambitieux et sans scrupules, comme Feargus O'Connor et Bussey, ou, comme Frost et Vincent, démocrates sincères et désintéressés, mais assez faibles et assez influençables pour se laisser entraîner par leur mysticisme social et s'abandonner, après le leur avoir communiqué, à l'enthousiasme de leurs auditeurs. Fatalement cette double action devait amener des âmes simples et crédules à mettre en actes les paroles de violence. Sans doute les Gallois, que leur ardeur religieuse exposait plus complètement aux dangers de cette sorte, étaient mieux prédisposés que les autres à transformer en une foi agissante les oraisons politiques et sociales des prédicateurs chartistes ; on peut s'étonner cependant qu'ils n'aient pas trouvé des imitateurs dans quelque autre région ouvrière de l'Angleterre. En réalité, ils ont failli en avoir et, s'ils n'en ont pas eu, c'est

1. En français dans le texte.

parce que les travailleurs du Yorkshire n'ont pas rencontré pour les conduire un brave homme comme John Frost, chrétien qui aimait Dieu comme le père d'une grande famille et voulait déjà le ciel ici-bas, au reste, fidèle à la parole donnée et préférant se faire tuer plutôt que d'abandonner dans leur dessein téméraire des individus ayant mis leur confiance en lui. Si les ouvriers du Yorkshire ont été sauvés d'une aventure semblable à celle de Newport, et qui aurait pu être et aurait été certainement plus sanglante, c'est grâce à l'insincérité et aux pasquinades des deux hommes qui leur inspiraient la plus grande admiration.

Ici encore les détails que nous devons à Lovett éclairent la psychologie de cette histoire en même temps que l'âme de deux des principaux personnages. Après avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour amener une amélioration dans le traitement de Vincent en prison, John Frost, de passage à Londres, s'était plaint, en présence de deux ou trois Conventionnels, de la conduite des autorités et avait dit qu'il avait les plus grandes difficultés à empêcher les Chartistes gallois d'employer la force pour mettre Vincent en liberté. Sur quoi, l'une des personnes présentes déclara que, si les Gallois se soulevaient, les travailleurs du Yorkshire et du Lancashire étaient prêts, il le savait, à se joindre à eux pour organiser un coup de main en faveur de la Charte. Frost offrit de consulter à ce sujet les Gallois, et Peter Bussey, les ouvriers du Yorkshire et du Lancashire.

Peu après, le projet des Gallois est discuté au meeting de Heckmondwick ; certains objectent que ce soulèvement est prématuré, mais la plupart se déclarent déterminés à appuyer cette entreprise par un soulèvement dans le Nord. Les Chartistes songent immédiatement à Feargus O'Connor et lui adressent un délégué pour lui demander d'être leur chef « comme il l'avait si souvent proposé [1] ». Et voici la conversation entre ce délégué et Feargus telle que la rapporte Lovett :

Le Délégué : Mr. O'Connor, un soulèvement en faveur de la Charte va se produire dans le Yorkshire et je suis envoyé par..... pour vous demander de vous mettre à notre tête, comme vous nous avez si souvent promis de le faire quand nous serions prêts.

1. Lovett, *op. cit.*, p. 238 et suivantes. Meeting auquel assistaient quarante délégués et trois Conventionnels. Lovett dit tenir la plupart de ces renseignements de John Collins.

Feargus : Bon; quand le soulèvement doit-il avoir lieu?

Le Délégué : Eh bien, nous avons décidé de commencer samedi prochain.

Feargus : Êtes-vous suffisamment armés?

Le Délégué : Oui, nous possédons des armes.

Feargus : Bon, tout va bien, mon ami, c'est parfait.

Le Délégué : Alors, Mr. O'Connor, puis-je dire à nos hommes qu'ils peuvent compter sur vous et que vous serez leur leader?

A ces paroles, Feargus s'indigne : « Eh quoi, Monsieur, depuis quand avez-vous entendu dire que moi ou une personne de ma famille ait jamais trahi la cause du peuple? Ne nous sommes-nous pas toujours trouvé à notre poste à l'heure du danger? » Par cette rodomontade Feargus persuade au pauvre diable qu'il est prêt à tout. L'homme s'en retourne et avec assurance affirme qu'on pouvait compter sur Feargus; mais « par la suite le trop crédule individu fut jugé comme un infâme menteur et perdit toute considération », car Feargus ne craignit pas de jurer solennellement qu'il ne lui avait fait aucune promesse. Pas un instant les Chartistes ne crurent que le menteur était le descendant des rois d'Irlande.

Effrayé de s'être presque engagé par les paroles ambiguës qu'il avait été obligé de prononcer, Feargus prend ses dispositions pour faire échouer l'entreprise; après s'être renseigné et avoir été forcé de croire à la réalité du mouvement projeté, il se met en route et il ne songe qu'à annuler au plus tôt l'effet de ses conseils et de ses vantardises ; mais, comme il n'agit jamais par lui-même pour ne pas se compromettre, il envoie George White parcourir le Yorkshire et le Lancashire pour affirmer un peu partout qu'aucun soulèvement n'aura lieu dans le Pays de Galles, il envoie Charles Jones pour assurer les Gallois qu'il n'y aura pas non plus de soulèvement dans le Yorkshire et, que derrière ce projet, il ne faut voir qu'un complot de la police, une manœuvre du gouvernement. Malheureusement, lorsque Charles Jones arrive à la demeure de Frost, celui-ci est absent, il est à une conférence avec les autres leaders de la région. Charles Jones parvient cependant à rejoindre Frost, mais trop tard, car le peuple est résolu à libérer Vincent : « Mieux vaudrait, dit Frost, me brûler la cervelle que d'essayer de m'opposer à cette détermination ou de reculer. »

Aussi le pacifique commerçant de Newport supplie-t-il Charles Jones de retourner immédiatement en Yorkshire et en Lancashire, pour tenter de soulever les travailleurs de ces districts par l'exemple que leur donnent les Gallois ; et, comme Feargus n'a pas donné à Charles Jones assez d'argent pour le retour, Frost lui remet trois souverains. Mais, avant que rien pût être fait dans le Nord, les Chartistes gallois se font massacrer devant l'hôtel de Westgate.

Lorsque la nouvelle de ce désastre se fut répandue dans le Yorkshire, les Chartistes furent tellement exapérés de voir qu'ils avaient été trompés sur les résolutions des Gallois, qu'ils décident de mettre à exécution leur projet abandonné le samedi suivant A défaut de Feargus O'Connor, on avait choisi comme chef Peter Bussey qui, par ses discours et son attitude, paraissait tout désigné à ce poste de combat. Mais, malgré la vigueur de ses opinions démocratiques, Peter Bussey ne semble pas avoir goûté cet honneur; il tombe soudainement malade. Les Chartistes ont des doutes sur cette maladie improvisée, et, voulant se rendre compte par eux-mêmes de la gravité du mal, ils cherchent leur leader dans sa maison et ne le trouvent pas : on leur répond que le médecin lui a ordonné, pour sa santé, la campagne [1]. Quelques jours après, en bavardant avec les clients du café paternel, le petit garçon de Peter Bussey laissa échapper le secret ; le farouche démocrate tenait à la fois une brasserie et une boutique de revendeur : « Ah ! ah ! dit le petit garçon, vous n'avez pas pu découvrir papa l'autre jour ; mais moi je savais bien où il se trouvait : il était au grenier, caché derrière les sacs de farine. » Imprudente parole qui coûta au virulent et intransigeant démagogue sa réputation et sa clientèle, l'obligea à liquider ses affaires et à s'embarquer pour l'Amérique. Feargus O'Connor s'en tira à meilleur compte : redoutant qu'on ne vînt le chercher pour le forcer à l'héroïsme, Feargus pensa que le moment était bien choisi, il vit là une excellente occasion pour aller rendre visite à sa « malheureuse patrie » et, à une distance convenable des lieux dont il n'avait pas voulu faire le théâtre de ses exploits, proclamer qu'il était prêt à marcher à la gloire ou à la mort. Lorsqu'il revint d'Irlande, Frost et quelques autres Chartistes étaient en prison, le calme était revenu,

1. Lovett, *op. cit.*, p. 240 et 241.

il n'y avait plus rien à craindre. Cependant, pour ne pas attirer sur lui l'attention, Feargus se tenait coi ; il ne jugea décent d'ouvrir la bouche que lorsque ses disciples vinrent lui demander d'agir en faveur de Frost et des autres prisonniers : il fut trop heureux d'offrir une semaine des recettes de la *Northern Star* et d'avancer, dit-il, « mille guinées de sa poche [1] » pour payer les dépenses du procès et sans doute aussi le prix de son courage.

ÉDOUARD DOLLÉANS.

1. Dans son plaidoyer au procès de mars 1843, Feargus O'Connor déclare avoir avancé de sa poche mille guinées avant qu'un seul penny eût été souscrit par les Chartistes pour payer les frais de la défense de Frost et de ses compagnons.

REVUES CRITIQUES

LA PHILOSOPHIE DE VICO

D'APRÈS BENEDETTO CROCE [1]

Le nom de Vico est loin d'être inconnu en France. Il y a été introduit par Michelet qui, dans les dernières années de sa vie, disait, en parlant de l'Italie : « cette seconde mère et nourrice qui, jeune, m'allaita de Virgile et, mûr, me nourrit de Vico, puissants cordiaux qui tant de fois ont renouvelé mon cœur ». L'année même (1827) où la *Seconda scienza nuova* paraissait dans la traduction de Michelet, sous le titre : *Principes de la philosophie de l'histoire*, Ballanche écrivait, dans ses *Essais de Palingénésie sociale*, que si Vico avait été connu en France au XVIIIe siècle, il aurait exercé une influence bienfaisante sur les révolutions qui s'y produisirent. Parmi les autres philosophes et historiens français qui connurent les œuvres de Vico, il faut citer Jouffroy, Lerminier, Chateaubriand, Cousin et, plus tard, Laurent, Vacherot, De Ferron, Franck, Cournot, etc. Auguste Comte avait lu et admiré Vico, ainsi qu'en témoigne une lettre qu'il écrivit à Stuart Mill en 1844. Et l'énumération ne serait pas complète, si, à cette liste déjà suffisamment longue, on n'ajoutait le nom de Gambetta qui, jeune encore, nourrissait le projet d'écrire une histoire générale du commerce, d'après le schéma des *ricorsi* de Vico. Bref, la popularité de Vico en France fut telle, à un moment donné, qu'on y trouve des allu-

1. Benedetto Croce, *La filosofia di Giambattista Vico*, 1911, Bari, Laterza et figli, editori, IX-316 pp. in-8.

sions satiriques dans plusieurs passages des romans de Balzac et dans *Bouvard et Pécuchet*, de Flaubert.

Mais il est juste de dire que cette popularité fut toute de surface et que l'influence de Vico a été à peu près nulle sur les philosophes et historiens français. Ses idées n'ont laissé en France aucune trace profonde et durable, sauf peut-être, pense M. Croce, dans les théories de Fustel de Coulanges sur la cité antique et sur les origines de la féodalité.

Il n'en fut d'ailleurs pas autrement hors de France, et même dans le propre pays de Vico. Son nom était connu de quelques érudits, mais ses idées, jugées tantôt obscures, tantôt paradoxales, n'ont jamais été l'objet d'une attention et d'une discussion sérieuses.

Un pareil jugement, si toutefois il est permis de parler de jugement à propos d'une attitude purement dédaigneuse, était-il mérité? M. Croce ne le pense pas, et c'est pour réhabiliter son compatriote méconnu qu'il a écrit le livre dont nous nous occupons aujourd'hui et dans lequel se révèle une fois de plus sa vaste érudition et son admirable talent d'exposition et de mise au point.

Vico serait tout simplement, d'après M. Croce, un génie méconnu et digne d'occuper une des premières places parmi les grands philosophes des temps modernes. La méconnaissance de son génie tient à deux causes : l'une pour ainsi dire extrinsèque, fournie par les conditions politiques de son pays, l'autre intrinsèque, en rapport avec la place même que Vico occupe dans l'histoire de la philosophie.

Il est à peu près constant, dit M. Croce, que les grands hommes en général, les grands penseurs en particulier, arrivent à une notoriété d'autant plus grande que le pays qui leur a donné naissance occupe une place plus élevée dans la hiérarchie politique, exerce une influence plus grande sur les destinées générales du monde civilisé. Or, on sait à quel état misérable l'Italie se trouvait réduite politiquement à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Morcelée, partagée entre plusieurs maîtres qui s'y disputaient le pouvoir et cherchaient par tous les moyens à étouffer la moindre manifestation de la pensée libre et des aspirations nationales, l'Italie formait, dans le concert des puissances européennes, une quantité tout à fait négligeable, et tout le monde était convaincu *a priori* qu'elle n'était pas un terrain propice à la naissance de grands hommes.

Explication ingénieuse et, à la rigueur, plausible, mais la raison que nous avons appelée intrinsèque nous paraît plus vraisemblable. La philosophie de Vico est en effet avant tout une philosophie de transition, qui clôt le XVIIIe siècle et inaugure et présage le XIXe. Vico s'oppose à la fois à l'intellectualisme de Descartes, de Spinoza, de Leibniz et à la tradition chrétienne, sans toutefois oser rompre ouvertement avec cette dernière : il est obligé de donner aux audaces de sa pensée une forme souvent obscure, ambiguë, afin de ne pas s'attirer les foudres de l'Église et d'échapper à l'accusation de « libertinage », d'épicuréisme et d'athéisme.

Or, les philosophes de transition jouissent de peu de faveur auprès du grand public qui préfère les situations nettes, les affirmations univoques, susceptibles de lui fournir des règles claires et précises pour la conduite de la vie et des affaires. Les idées de Vico pouvaient être (et étaient effectivement) très profondes, géniales même, mais il fallait les débarrasser de trop de scories, pour mettre à jour l'or pur qui se cachait au fond, et le XVIIIe siècle, combattif, agressif, pressé de vivre et de vaincre la tyrannie de l'autorité politique et religieuse, de toutes les autorités, ne pouvait ni ne voulait s'attarder à ce travail de patience et allait vers qui lui parlait un langage plus assuré.

Ce siècle croyait fermement à la raison et à sa puissance efficace. Il a été élevé et fortifié dans cette croyance par toute l'évolution de la pensée philosophique. Comment pouvait-il, dès lors, accueillir avec sympathie ou intérêt une philosophie qui osait mettre en doute l'efficacité de la raison, s'opposer à l'intellectualisme et aux méthodes dont il faisait usage pour l'élaboration de la vérité?

Mais si la philosophie de Vico est une réaction contre l'intellectualisme du XVIIe et du XVIIIe siècles, est-elle pour cela antiscientifique ? Pas le moins du monde. Elle cherche tout simplement à établir, à côté des sciences du monde physique, les bases de la science du monde humain. Mais, pour réaliser cette tentative, les méthodes régnantes avaient paru à Vico d'autant plus insuffisantes que, sans s'en rendre compte, il était choqué par l'opposition dans laquelle elles se trouvaient avec les croyances chrétiennes dont il était encore tout imprégné. D'où la nécessité dans laquelle il crut se trouver de donner de sa tentative une justification gnoséologique, qui est la négation même de la gnoséologie intellectualiste.

La vérité, dit-il, ne nous est accessible que dans la mesure où notre investigation porte sur des réalités dont nous sommes les auteurs ; autrement dit, la vérité, à ses yeux, se confond avec le fait. Or, comme le monde physique, extérieur, n'est pas notre œuvre, il est impossible que nous possédions jamais à son sujet une connaissance vraie. Cette connaissance, celui-là seul la possède, qui a créé le monde, c'est-à-dire Dieu. Mais, à l'homme, la *science* du monde est inaccessible : il ne peut en avoir qu'une *conscience*, posséder à son sujet non la *vérité* (il vero), mais ce que Vico appelle *il certo*. La géométrie, semblerait-il, échappe à cette condamnation : comme il examine les points, les lignes et les figures qu'il crée lui-même, le géomètre peut se croire en possession d'une science. Mais cela n'est vrai qu'en apparence ; car les points, les lignes et les figures du géomètre sont des constructions arbitraires, et toutes les définitions mathématiques en général, quelque rigoureuses qu'elles paraissent au premier abord, ne portent que sur des noms, sur des mots, impuissantes qu'elles sont à embrasser les choses, à atteindre, à saisir la réalité dans son essence intime. Bref, la méthode mathématique consiste à créer des réalités d'après des définitions formulées au préalable, c'est-à-dire à créer le déjà connu, au lieu de suivre la marche inverse, du créé à la connaissance, qui est celle de la science vraie.

Mais si le monde physique ne nous est accessible que du dehors, parce qu'il n'est pas notre œuvre, il en est tout autrement du monde humain, c'est-à-dire des événements historiques, des institutions politiques et sociales, des manifestations de l'esprit. Ce monde-là est bien notre œuvre, notre création à nous : puisque nous l'avons fait et dans la mesure où nous l'avons fait, nous pouvons le connaître et, bien exploré, il est susceptible de devenir l'objet d'une science vraie et parfaite, d'une science quasi-divine.

Telle est la théorie de la connaissance de Vico. Pour la première fois dans l'histoire de la philosophie, se trouve exprimée aussi nettement, non seulement l'autonomie des sciences morales par rapport aux sciences physiques, mais encore la nécessité d'appliquer aux premières une méthode différente de la méthode mathématique, parce que leur objet, — au lieu d'être constitué par des réalités de construction arbitraire, comme les réalités géométriques, ou par des réalités qui, extérieures à l'homme, ne peuvent être saisies que par une perception claire et distincte, laquelle permet seule-

ment d'en embrasser les contours, — est constitué par des réalités qui sont la propre création de l'homme et dont celui-ci peut, pour cette raison même, acquérir une science complète et exacte.

Mais l'opposition de Vico à l'intellectualisme en général, au cartésianisme en particulier, ne s'arrête pas là. Elle se manifeste jusque dans le point de départ qu'il assigne à l'étude de l'histoire. Alors que le cartésianisme n'attachait d'intérêt qu'à l'universel et à l'abstrait, négligeait l'individuel et fuyait avec horreur les manifestations primitives de la vie historique de l'humanité, Vico adopte une attitude toute contraire, en s'arrêtant avec prédilection à l'individuel et aux âges primitifs, à ce que M. Croce appelle de l'expression dantesque la *selva selvaggia* de l'histoire. Et tandis que le cartésianisme généralisait la psychologie des époques civilisées, en l'étendant à tous les âges et à tous les peuples, Vico affirmait que les modes de sentir et de penser varient d'une époque à l'autre, d'un peuple à l'autre et demandent chacun une étude à part, en se plaçant au point de vue des conditions générales de l'époque considérée.

Pour dégager, sinon les lois, les tendances générales de l'évolution historique de l'humanité, Vico ne possédait, cela va sans dire, aucune des innombrables ressources dont disposent l'historien de la civilisation et le sociologue modernes. L'ethnologie et l'anthropologie n'étaient par encore nées à son époque. Mais il pouvait faire état des découvertes archéologiques de l'époque humaniste et remonter ainsi jusqu'aux premiers commencements de la civilisation italienne. Aussi a-t-il largement profité des témoignages et matériaux fournis par ces découvertes et, considérant l'histoire de Rome comme une histoire-type, comme une histoire pour ainsi dire « normale », il crut pouvoir attribuer à ses déductions une valeur universelle.

Les formes primitives de l'esprit se manifestent, d'après Vico, par la prédominance à peu près exclusive de l'imagination dans le domaine théorique, par le règne de la force et de la violence arbitraires dans le domaine pratique, et par ce qu'il appelle la civilisation barbare ou la sagesse poétique dans la science empirique correspondante.

C'est là d'ailleurs la dernière phase de l'évolution de l'esprit, dont la première est celle de la sensation pure et simple. Mais, peu à peu, l'universel imaginatif cède la place à l'universel intelligible,

la violence à l'équité, l'arbitraire à la justice, et avec l'établissement et le développement de cette troisième phase, le cycle de l'évolution historique se trouve accompli. Les peuples retombent alors dans la barbarie, pour recommencer le cycle que nous venons de décrire. C'est la fameuse théorie des *ricorsi*, la partie la plus connue de la philosophie de Vico. Il est incontestable qu'ainsi formulée, cette théorie, établie d'après la seule histoire de Rome, est sujette à de nombreuses exceptions. Mais, réduite à de justes proportions, elle renferme un grand fond de vérité, puisqu'elle représente l'histoire comme une succession de luttes, soit pour le pouvoir politique, soit pour la prépondérance sociale, ces luttes aboutissant à l'ascension de classes nouvelles, moins raffinées, plus incultes, venant se substituer à celles que la longue possession du pouvoir a démoralisées, au point de les rejeter, elles aussi, dans la barbarie. On trouve ainsi dans la philosophie de Vico les premières ébauches de la théorie de la lutte des classes et les premières « réflexions sur la violence ». C'est ce qu'a très bien vu un théoricien moderne du socialisme et de la violence, M. G. Sorel, qui, après avoir consacré une étude à Vico, a appliqué sa doctrine des *ricorsi* à l'histoire du christianisme primitif et du mouvement prolétarien moderne.

On trouve encore d'autres choses chez Vico. M. Croce nous expose notamment ses considérations très profondes et, sur beaucoup de points, très modernes, sur l'origine de la poésie et du langage, du mythe et de la religion, que Vico considère comme des productions spontanées, pour ainsi dire naturelles, de l'esprit humain, sur la conscience morale, sur le droit et sur la providence, où il se révèle, à travers des formules destinées à donner le change, partisan de la doctrine de l'immanence. Ses idées sur les sociétés primitives, ou « héroïques », sur Homère et la poésie primitive, sur le retour à la barbarie, entre la chute de l'Empire Romain et l'établissement du christianisme, révèlent une grande puissance d'analyse et une compréhension profonde de la nature du processus historique

Après avoir lu le livre de M. Croce, on n'éprouve aucune difficulté à convenir avec lui que, s'il ne fut pas un génie au sens propre du mot, Vico a été un grand, un très grand penseur qui a semé des idées à pleines mains. S'il est mort méconnu ou même ignoré, c'est parce qu'il est venu au monde trop tôt, qu'il devan-

çait son époque. Cette époque ne possédait pas la mentalité nécessaire pour le comprendre, le sens historique lui faisait totalement défaut et, avec le sens historique, son corollaire nécessaire : l'idée du développement progressif et spontané de la vie des nations. Il a été réservé au XIXe siècle de reprendre l'œuvre de Vico, avec une ampleur qui n'a fait oublier que trop facilement les modestes origines de ce mouvement. On ne peut que déplorer cet oubli et souhaiter que le livre de M. Croce contribue à réparer l'injustice dont fut victime son malheureux compatriote qu'on peut appeler sans exagération un des représentants les plus illustres de la pensée philosophique moderne.

Dr S. Jankelevitch.

LA VIE ET L'ŒUVRE D'ALFRED DE VIGNY

A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS [1]

Vigny, dont la renommée a pu un instant souffrir de l'éclat des autres romantiques, paraît aujourd'hui incomparable aux yeux des lecteurs qui demandent au poète la vigueur de la pensée et de la forme, et qui cherchent en lui, pour la conduite de la vie, un idéal et un soutien. M. Lauvrière nous donne une étude d'ensemble ; M. E. Dupuy publie un premier volume, riche en détails inédits sur les amis et contemporains de Vigny : il en annonce un second sur son influence littéraire [2]. Très modestement il déclare avoir simplement rassemblé des matériaux pour rendre possible une monographie définitive.

***

M. Lauvrière étudie en quatre parties (*l'Aube, l'Épanouissement, la Maturité, le Glorieux Déclin*) la vie et l'œuvre de Vigny. Deux problèmes, deux énigmes lui paraissent essentiels à éclaircir : l'infécondité et le pessimisme de Stello. C'est au poète même qu'il demandera la solution de ces problèmes, trouvant dans ses livres, et plus encore dans sa *Correspondance* et son *Journal* de multiples confidences. Il utilisera dans la première partie le beau livre d'E. Dupuy, la *Jeunesse des Romantiques*. La naissance triste du

1. Emile Lauvrière, *Alfred de Vigny, sa vie et son œuvre*, Armand Colin, 1909, 1 vol. in-18, 378 pp. — Ernest Dupuy, *Alfred de Vigny*. 1er vol. *Les amitiés*, Société française d'Imprimerie et de Librairie, Paris, 1910, avec un index des noms propres, 1 vol. in-18, 410 pp.

2. Au moment où paraissent ces lignes, écrites déjà depuis longtemps, le second volume de M. E. Dupuy vient d'être publié. Nous comptons parler ici, bientôt, de cette étude considérable.

poète, la fierté des Vigny et des Baraudin, le monde d'émigrés moroses qui enseignèrent à Vigny le dédain de la Révolution et de l'Empire, les premières influences qui devaient déterminer le pessimisme aristocratique « d'un petit noble dédaigneux et souffreteux » ; les mois douloureux au collège détesté ; la solitude studieuse de l'adolescent ; la vocation militaire, puis les déceptions de la vie de soldat ; le mariage ; la mise en réforme, telles sont les matières du 1er chapitre. — L'installation à Paris, les premières œuvres et les amitiés romantiques, d'abord grandiloquentes, vite désagrégées, les critiques du sournois Sainte-Beuve, la candeur fidèle de Vigny, les soirées mémorables d'*Othello* et d'*Hernani* remplissent le second chapitre. — Dans la deuxième partie M. Lauvrière aborde l'étude des *Poèmes*, analyse les influences littéraires et notamment celle de Byron, signale dans *Eloa* une certaine inégalité de forme et des efforts de virtuosité, constate dans cette période du poète un goût romantique de la couleur, avec des traces morbides du *mal du siècle*. Mais le pessimisme de Vigny s'érige déjà en stoïcisme : l'abnégation, la pitié pour les hommes lui semblent, au milieu de la méchanceté universelle, assurer à l'âme le calme et la sérénité. C'est sous la forme impersonnelle du symbole que le « moraliste épique » exprime sa pensée. Les contemporains furent dupes d'une illusion quand ils se plurent à voir un dandy d'un byronisme subtil en celui qui venait de créer le poème philosophique. M. Lauvrière a raison de penser que les *Poèmes antiques et modernes* renferment les germes d'une originalité qui s'épanouira plus tard, mais qu'en dépit du jugement de Sainte-Beuve, la personnalité de Vigny n'est pas toute, et exclusivement, dans ce mince recueil. M. Lauvrière étudie ensuite *Cinq Mars*, vrai drame romantique, ingénieux, poétique et populaire ; *Stello* où se révèle l'excentricité et aussi l'intensité d'une inspiration morbide. Déjà, avant *Chatterton*, le poète apparaît comme un malade inspiré qui se croit une mission divine : conception abstraite, romantique qui n'est certes pas sans déclamation. En jugeant les diverses pièces du théâtre de Vigny, M. Lauvrière est peut-être un peu sévère pour *Chatterton*, qui nous semble le plus pénétrant des drames romantiques et dépasse la valeur des comédies larmoyantes : il analyse avec finesse les divers personnages, Kitty Bell, sœur d'Eloa, biblique et anglaise, le mari et le lord, tous deux très britanniques, le quaker « grand prêtre de la morale », Chatterton enfin, héros symbolique sans modestie et

sans volonté, très peu semblable à « l'érotique petit poète faussaire » que fut le véritable Chatterton. Nous partageons l'admiration de M. Lauvrière pour les trois récits, d'une incomparable beauté morale, qui illustrent *Servitude et grandeur militaire*, livre unique où l'éloge de l'honneur, du devoir et de l'obscur dévouement est fait avec une poignante sobriété.

Revenant à la biographie, M. Lauvrière étudie la vie intime de Vigny : l'Anglaise Lydia ne lui apporte que procès, sans la fortune rêvée ; toujours inquiet de la santé débile d'une femme qui ne lui donna pas d'enfants, un peu commune et dont l'esprit vivait si loin du sien, il la choya avec un dévouement délicat, et nourri de pitié : héroïsme domestique qui fut, d'après M. Lauvrière, une des causes essentielles du pessimisme et de l'infécondité croissants du poète des *Destinées*. Pendant quatre ans, le fils soigne avec angoisse une mère adorée, dont la mort donna même à l'incrédule une crise religieuse ; il s'éprend de Marie Dorval, l'actrice géniale et populaire ; le rêve est vite dissipé : c'est la stupeur devant la trahison, la rupture, la haine et enfin le pardon. Une telle crise allait encore développer en lui le pessimisme, outre l'angoisse que devait causer à une âme si loyale l'oubli relatif du foyer conjugal. Des déceptions politiques l'attendaient encore. Légitimiste de naissance, mais désireux aussi du progrès social, il perdit, en face des faits, sa foi politique comme il avait perdu sa foi religieuse, et s'abstint. Il repousse les avances de Louis-Philippe, refuse même la pairie, réserve sa sympathie à une république du genre des États-Unis d'Amérique. Et néanmoins il est candidat en 1849 ; battu, il se rallie facilement à l'Empire, mais sans obtenir, sans demander d'ailleurs, par dignité, aucune charge politique ou diplomatique. Son pessimisme est augmenté par de tels déboires. D'autre part peu habile à la réclame littéraire, en froid avec Hugo surtout depuis le coup d'État de 1850, hypocritement critiqué par Sainte-Beuve, son ancien ami, généreux pour les poètes dont il eût voulu être le Mécène, mais n'ayant ni l'autorité ni les moyens suffisants pour réaliser ses intentions, quatre fois repoussé par l'Académie, maltraité le jour de sa réception par le directeur Molé, ne trouvait-il pas dans ces nouvelles déceptions un aliment à son amertume ? Incapable de gaîté, ennuyé dans les réunions mondaines qu'il trouvait insipides, mélancolique à la campagne où il se sentait, malgré la beauté de la nature, isolé, et perdu, il ne devait pas uniquement cet ennui à un culte exagéré

du *moi*, comme l'insinue trop volontiers Sainte-Beuve. Vigny fut sans doute une nature morbide : mais c'était surtout un caractère timide, une âme fière, un cœur sensible. M. Lauvrière a raison de proclamer que Stello était foncièrement tendre, que le manque de loyauté des hommes l'avait meurtri dans ses rêves, qu'il se raidissait, exagérant la politesse, et que s'il fut stoïcien, ce fut par volonté, blessé qu'il était par la vie. La mélancolie de Vigny est plus haute que celle des premiers romantiques et le rapproche de Pascal. « De sentimentale et personnelle qu'elle était chez Chateaubriand et Byron, la mélancolie romantique aspire désormais à devenir impersonnelle et philosophique ». Le penseur constate avec tristesse qu'il n'existe ici-bas ni certitude ni bonheur. La gaîté est grossière, l'espérance est mauvaise. Bien souffrir est le mérite suprême. Mais le stoïcisme de Vigny est tempéré et complété par l'amour : pitié pour les souffrances humaines ! pitié pour les méchants qui ne sont que des malades ! La religion de l'humanité a remplacé celle des cieux. Philosophie profonde et douloureuse, à laquelle M. Lauvrière reproche de ne point assez enseigner le culte de l'action.

Personnellement et comme poète, dit M. Lauvrière, Vigny manquait « d'élixir de vie » et, perdu dans son rêve, inactif, il accumulait les esquisses, attendant l'inspiration, source à ses yeux de toute poésie. La composition même est chez lui en quelque sorte automatique, mais vouée par là même aux arrêts de la fatigue et à la lassitude de l'âge. Cette inspiration ou plutôt cette extase devient une volupté. Mais l'extase va mal avec l'exécution, le rêve répugne à s'enfermer dans le moule trop précis et trop étroit des mots. Le poète arrive à dire : « Le silence est la poésie même pour moi ». Sans doute, il en faut croire Vigny. Mais M. Lauvrière pourrait aussi reconnaître que ceux qui pensent et sentent beaucoup éprouvent cette disproportion de la pensée ou du sentiment et de l'expression, que la rêverie de Vigny fut méditative plus encore que passive, que la composition est chez lui d'une fermeté qui résulte du plan intérieur, et qu'il n'a pu obtenir tant de justesse, tant de sobriété dans l'expression que par ce travail, tout classique, qu'avait prôné Boileau.

La quatrième partie du livre de M. Lauvrière est consacrée aux *Destinées* et aux derniers jours de Vigny. M. Lauvrière salue avec pleine justice les plus belles pièces du poète philosophe. Il trouve un peu de pseudo-classicisme dans la *Sauvage* et quelque inégalité

de facture, à côté de beautés suprêmes, dans la *Maison du Berger* : mais il admire et tous admirent avec lui le *Mont des Oliviers*, la *Colère de Samson*, la *Mort du Loup* et l'*Esprit pur*, où l'auteur exprime une certaine confiance dans son œuvre et cette espérance de la gloire qui compense toutes les angoisses.

M. Lauvrière conte enfin la mort de la pauvre Lydia, puis la lente agonie du poète, qui supporta sans se plaindre la souffrance et l'isolement, stoïque même dans la mort. Tout le livre d'ailleurs met en lumière la beauté morale d'une noble vie. M. Lauvrière conclut, reprenant le problème qu'il avait posé dès le début, que le pessimisme et l'infécondité de Vigny s'expliquent par le manque de vitalité physique, car le poète eut l'intelligence, la sensibilité et l'imagination ; qu'après une période d'exaltation romantique éveillée par la contagion régnante, après des œuvres plutôt hors de sa nature, il fut comme épuisé et concentra ses forces en quelques chefs-d'œuvre ; mais qu'aussi cette débilité a développé dans l'auteur de *Servitude et Grandeur militaire* une hauteur morale qui s'impose au respect.

Tel est ce livre solide, médité, intelligent, bien composé, soigneusement écrit, et qui met au point la biographie de Vigny, tout en jugeant l'œuvre du poète. C'est un bon ouvrage de vulgarisation, plus nourri que les études d'ensemble publiées antérieurement sur l'auteur des *Destinées*. Et il y faut louer une rare connaissance de la littérature anglaise.

***

M. Ernest Dupuy apporte un livre tout nouveau, où éclatent, avec la curiosité la plus affinée, un sens critique et une précision qu'on ne s'étonnera pas de retrouver chez l'auteur de la *Jeunesse des Romantiques* et de tant d'autres études remarquables. Il a dans ce premier volume limité son sujet ; il semble bien qu'il l'ait épuisé, et qu'il n'y ait plus après lui qu'à glaner.

Son ouvrage, en onze chapitres, est divisé en deux parties : la première sur *les Amitiés du foyer, du Collège, du Régiment*, la seconde, beaucoup plus considérable, sur *les Amitiés du Cénacle*.

M. Dupuy nous présente tout d'abord les parents d'A. de Vigny, le père, élégant et cultivé, la mère, artiste, musicienne, éprise de Rousseau, selon les principes de qui elle éleva son fils, développant

chez lui le goût de l'art. Il avait déjà donné, dans sa *Jeunesse des Romantiques*, des détails nombreux sur l'éducation un peu solennelle que reçut l'enfant, sur la vanité nobiliaire des parents qui exagérèrent quelque peu l'antiquité de leur famille. M. Dupuy parle avec une tendre émotion de la mère de Vigny et dessine un délicat tableau de cet intérieur où des vieillards, mécontents et distingués, étaient écoutés religieusement par le futur auteur des *Destinées*. Nous suivons Vigny au collège où il fut si malheureux, mais où il connut Xavier de Ravignan, et le comte Alfred d'Orsay. M. Dupuy, à propos de ce dernier, étudie, en des pages originales, le séjour de Vigny en Angleterre, d'après une correspondance inédite ou des ouvrages peu connus en France. Vigny avait été appelé en Angleterre pour réclamer sa part de l'héritage de Lydia Bunbury, sa femme. Il s'y éprend d'amitié pour sa jeune cousine, gracieuse et instruite, Camilla Maunoir, avec qui il devait correspondre durant douze années. Il fréquente Henri Deeve, alors âgé de vingt-cinq ans, mais esprit déjà ferme et fin, Chorley, auteur dramatique, romancier et critique ; il connaît chez la famille Austin le grand historien Grote, assiste aux réceptions de Gore House, chez lady Blessington, chez qui l'a conduit le comte d'Orsay. Cet ancien camarade de collège, gentleman accompli, arbitre des élégances londoniennes, fut, durant dix-huit ans, associé à lady Blessington par une de ces liaisons mal définies que le XVIIIe siècle avait mises à la mode ; Lady Blessington était plus âgée que le comte. M. E. Dupuy publie les lettres d'Alfred d'Orsay à Vigny et met en pleine lumière la physionomie de ce vrai gentilhomme qui fut de grande race même dans la mauvaise fortune, même devant la mort. Chez lady Blessington, Vigny a dû être présenté notamment au pamphlétaire Théodore Hook, au capitaine-romancier Marryatt, à Bulwer-Lytton, l'auteur des *Derniers jours de Pompeï*. Et sans doute aussi il rencontra les deux Disraëli et Dickens. D'Orsay le mit en outre en relations avec le grand acteur Macready, qui avait naguère joué à Paris. Macready allait alors interpréter le *Richelieu* du drame de Bulwer. Le samedi 16 février 1839, Vigny eut avec l'acteur, chez lady Blessington, une conversation sur Richelieu, revit depuis Macready, en reçut des coupons de loge pour les représentations de Covent Garden et échangea des billets intéressants avec ce comédien aussi curieux que cultivé.

Mais voici les camarades de régiment : c'est Taylor, l'heureux

Taylor qui devint commissaire du roi pour le Théâtre-Français, prêta son aide aux romantiques et fit répéter *Hernani*. Vigny lui, dut de faire jouer son *Othello*. C'est France d'Houdetot, soldat, un instant poète et disciple de Nodier. Ce sont Alphonse de Cailleux, le comte de Montcorps, Guillaume Pauthier de Censay, Gaspard de Pons, poète étriqué et attardé, qui ne fut pas sans jalousie à l'égard de Vigny.

Les amitiés du Cénacle intéressent encore davantage par l'importance littéraire des personnages que Vigny rencontra dans ce sanctuaire du romantisme. M. Dupuy nous introduit dans le salon des Deschamps où se rassemblèrent, dès 1820, les premiers combattants de l'école nouvelle. M. Jacques Deschamps, le père, octogénaire poli et d'esprit piquant, avait connu Rousseau. M. Dupuy publie une lettre aimable, un peu vieillotte, adressée par lui à Alfred de Vigny et d'où ressort l'amitié qui unissait notre poète et les Deschamps. L'aîné des fils, Émile, était l'image de son père, avec la « tenue d'un fonctionnaire ». Modeste, il professa toujours pour Vigny une grande admiration qu'il se plaisait à répandre autour de lui : Vigny goûta et partagea une tendresse si ingénue. Le cadet, Antoni, a une figure plus originale : sec, nerveux et même malade des nerfs, distrait, farouche, il ne quittait guère que la nuit les hauteurs de Montmartre et sa chambre de malade ; il mourut pourtant septuagénaire, six ans après Vigny, à l'amitié de qui il resta constamment fidèle jusqu'à le défendre en vers satiriques.

H. de Latouche (ou plutôt Hyacinthe Delatouche), traducteur de ballades allemandes, novateur qui introduisit dans le romantisme le genre « moyen âge » et orienta la jeunesse de 1820 vers les littératures étrangères, admirateur intelligent et éditeur de Chénier, bon et bourru, discerna avec sûreté les mérites d'*Eloa*, qu'il a critiquée en véritable penseur. Ses relations avec Vigny allaient être arrêtées durant quinze ans ; elles se renouèrent sur le cercueil de Nodier. Latouche devait, pendant cinq années, se survivre à lui-même, farouche, après une attaque d'hémiplégie. Il fut, dit M. Dupuy, une « sorte de précurseur, ou pour ne point exagérer, un indicateur de sentiers poétiques ».

Ce fut aussi pour Vigny, depuis 1823, un ami sûr que Nodier, dont Vigny garda jusqu'au dernier jour un souvenir attendri : témoin un billet ému du 23 mars 1862 que publie M. Dupuy (p. 195).

Voici maintenant des amis qui, encore qu'associés à la *Muse française*, ne furent que des classiques ou des semi-classiques : Ancelot, l'auteur d'*Olga ou l'Orpheline moscovite* ; Brifaut, poète favori du faubourg Saint-Germain, très fier d'avoir un château, mais sincère admirateur de Vigny ; le pétulant et bon Guiraud, auteur de *Virginie* ; Soumet vénéré et distancé par les romantiques ; Baour-Lormian. Mais un aussi sec résumé ne donne pas l'idée du relief que prennent toutes ces figures sous la plume de M. Dupuy. Quelques-unes même ne sont pas sans grandeur, comme ce Baour-Lormian qui vieilli, pauvre, aveugle, trouve dans la Muse une espérance et une foi suprêmes.

M. Dupuy consacre un chapitre (VII) aux relations de Hugo et de Vigny. Il avait déjà traité ce sujet dans son précédent ouvrage. Mais ici il est encore plus précis, plus complet, et il apporte un nouvel élément d'information tiré de correspondances récemment publiées et de lettres écrites entre 1846 et 1850 par Mme Hugo au comte de Vigny. Nous suivrons les étapes d'une amitié d'abord tendre et jeune jusqu'à l'apparition du cauteleux Sainte-Beuve, qui fraîchit à l'heure des succès théâtraux, qui se refroidit de 1833 à 1840 par l'effet des divergences politiques et des insinuations perfides de Sainte-Beuve sur le « gentilhomme ». Le bon Émile Deschamps travaille à la réconciliation des deux poètes. Vigny après la mort de Léopoldine, écrit au père malheureux une lettre émouvante où se retrouve, dit éloquemment M. Dupuy, « tout l'élan d'amitié des heures de la jeunesse avec ce son de voix viril, résigné et profond que laissent les épreuves de la vie ». De quel autre ton, avec quelle sécheresse rancunière Sainte-Beuve écrivait à Victor Pavie sur ce deuil ! Comme le cœur généreux et bon de Vigny, si calomnié par Sainte-Beuve à cet égard comme à d'autres, apparaît ici au grand jour ! Et pourquoi, après 1850, deux grands poètes si bien faits pour s'aimer et s'estimer, devaient-ils être séparés de nouveau ? C'est encore la politique qui causa la rupture, cette fois définitive.

L'amitié de Dumas, malgré une période d'oubli relatif, persista depuis la première représentation d'*Henri III et sa cour*. Avec Lamartine l'amitié fut tardive, sans être jamais très intime : Lamartine ne fut-il pas toujours loin et en dehors des groupes littéraires ? Vigny admira les *Méditations*, les *Harmonies* et *Jocelyn*, mais montra peu d'indulgence pour les autres œuvres et

surtout pour les discours de l'homme qui pactisait avec les libéraux. A partir de 1826, avec une reprise en 1828, les deux poètes ont échangé des propos et compliments courtois. Après 1841 on ne trouve plus trace de leurs relations ; 1851 les sépare. Et à la fin même Vigny condamne, silencieusement certes, mais avec une fierté dédaigneuse et implacable, les circulaires assez misérables de Lamartine demandant de l'argent à ses lecteurs. Vigny n'admet pas qu'un poète s'abaisse à « quêter ». Quand Vigny fut mort, Lamartine, dans son *Cours de Littérature*, plaça l'homme très haut, mais jugea l'œuvre (sauf *Moïse* et *Servitude*) avec une rigueur qui laisse deviner une rancune que la tombe même n'a pas éteinte.

Le xe chapitre de M. E. Dupuy est intitulé sévèrement et justement : *Deux fausses amitiés*. Il s'agit de Sainte-Beuve et de Gustave Planche. A propos du premier, M. Dupuy renvoie aux articles publiés par M. Gillet, en 1906, dans la *Revue de Paris*. Mais il les rectifie et les complète. Et nous suivons toutes les fluctuations adroites de Sainte-Beuve comme critique et comme ami. Après avoir commencé par juger sévèrement *Cinq-Mars* dans un article du *Globe*, d'ailleurs anonyme, Sainte-Beuve s'empresse d'effacer les critiques par des élans élogieux, et de cimenter une amitié utile, à la veille de publier ses propres vers. Ce sont alors des échanges de compliments. Puis Sainte-Beuve, pendant qu'on répète *Le roi s'amuse*, excite Hugo contre Vigny. Un an plus tard, quand la rupture est complète entre Sainte-Beuve et Hugo, l'amitié s'affirme entre Vigny et Sainte-Beuve. Mais elle se dénoue après l'article à demi-élogieux que Sainte-Beuve publiait le 15 octobre 1835, et surtout celui du 1er mai 1840, où le critique sous le titre de *Dix ans après en littérature*, omettait, dans la *Revue des Deux-Mondes*, de prononcer le nom de Vigny ! La rupture fut définitive quand Sainte-Beuve écrivit a Vigny, pour proclamer le droit et le devoir qu'a tout critique de dire la vérité : il se posait en « champion de la pensée », pour satisfaire son antipathie foncière. Il fut un concurrent acharné de Vigny à l'Académie. Le temps sans doute adoucit tant d'aigreur. Mais après la mort de Vigny, Sainte-Beuve écrivit sur le poète l'article recueilli au VIe volume des *Nouveaux Lundis*, que M. Dupuy a bien raison de déclarer « mesquin ». Sainte-Beuve eut décidément plus d'esprit que de cœur ou même de simple délicatesse. Et la loyauté naïve

de Vigny fait paraître assez odieux les manèges du critique qui commit plus que des *péchés mignons* !

G. Planche ne paraît pas plus sympathique. Ce fils assez mauvais d'un père fort honorable, qui affecta le dandysme avant d'afficher des allures cyniques, et qui redevint gueux après avoir dépensé l'héritage paternel, nous est révélé dès l'âge de vingt-deux ans, par une lettre à Vigny, jusqu'ici inédite, comme bouffi d'infatuation. M. Dupuy analyse finement cet esprit incapable de louer, d'admirer et surtout de sympathiser, ce goût curieux de *conversion* qui le faisait passer de l'éloge au blâme, et qu'on pourrait nommer duplicité. Planche après avoir commencé par louer Vigny comme un penseur solitaire non gâté par les salons et coteries, malmena fort *Chatterton* avec allusions à Mme Dorval. Le poète n'ayant pas caché son mécontentement, Planche lui écrivit une lettre fort étudiée, et du genre de Sainte-Beuve : il protestait au nom de la vérité avec une dignité offensée ! Puis il publia, le 1er septembre 1836, l'étude intitulée les *Amitiés littéraires*, où il bafouait les poètes qui haïssent les critiques insuffisamment enthousiastes de leurs œuvres. Dédaigneusement, Vigny ne dit mot. Mais lorsque Planche voulut, en 1856, intenter un procès au pamphlétaire Eug. de Mirecourt, et demanda à Vigny de fournir certains démentis, Vigny risposta par une lettre où, sans colère, il rafraîchissait les souvenirs de Planche, jadis son obligé. Et il inséra dans ses papiers, sur M. Planche, une note doucement ironique et savoureuse : elle dessine la physionomie d'un jeune dandy qui affectait la familiarité avec les auteurs connus et parlait d'un style méprisant, en vocables étranges, des hommes de lettres.

M. Dupuy éprouve un visible plaisir à quitter ces deux faux amis pour *trois cœurs simples* : Fontaney, Musset, Gautier. — Fontaney, simple employé municipal, mais gentilhomme de manières et peut-être de naissance, fut un poète discret, et du Cénacle. Élégiaque « à la pâleur fatale », il divulgua chez nous la poésie élégiaque anglaise. M. Dupuy cite de lui une lettre curieuse, écrite de Madrid à Vigny, toute teinte de tristesse et de regrets. Fontaney devint collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*. Puis le voilà amoureux et aimé de Gabrielle Dorval, fille de la fameuse actrice. La mère refuse le mariage, Fontaney enlève Gabrielle. Mais il fallait vivre et la plume de Fontaney entretenait maigrement le ménage. Les pauvres amoureux, après avoir connu la misère en Angleterre, devaient mourir

à Paris, minés par la phtisie, à quelques semaines de distance, l'une à vingt et un, l'autre à trente-quatre ans.

L'amitié de Musset fut vive et son admiration profonde. Ainsi le prouve le sonnet heureux qu'il improvisa à la sortie de la représentation de *Chatterton*. C'est Vigny qui fut le patron de Musset, candidat à l'Académie. Il tint un des cordons du poêle aux obsèques de l'auteur de *Lucie*. — Quant à Th. Gautier, il voua à Vigny un culte qui ne varia point. Il fit du poète défunt un éloge éloquent et délicat : l'admiration lui inspira même d'incomparables images que M. Dupuy goûte et fait valoir. Gautier n'avait pas oublié avec quelle bonne grâce Vigny avait accueilli ses débuts.

D'autres poètes ou prosateurs éminents sont aussi « venus chercher l'investiture auprès d'Alfred de Vigny ». M. Dupuy nous promet une étude sur Barbier, Brizeux, Busoni, Léon de Vailly, pour le début de son second volume. Il conclut que « pour quiconque honore Vigny, il n'est pas indifférent de savoir que Théophile Gautier tient le bout d'une chaîne qui aboutit, par l'autre extrémité, à Beaudelaire et à Mistral ».

On voit l'intérêt, la vie, la nouveauté du beau livre de M. E. Dupuy. Il est tout plein de documents. Mais M. Dupuy a le goût, non la manie de l'inédit, et il donne un bel exemple (et une bonne leçon) à ceux qui nous accablent de documents neufs, mais fastidieux. « L'inédit, dit-il (p. 135), a son charme et son utilité; l'abus que l'on en fait peut devenir insupportable. » Aussi ne copiera-t-il pas les vingt lettres adressées de 1821 à 1861 par E. Deschamps à A. de Vigny. M. Dupuy sait choisir les pièces intéressantes, analyser l'essentiel, et citer à propos. Il est homme de goût. Mais combien de richesses il nous révèle ! Je signale la lettre de M. de Frénilly, du 3 avril 1823, sur le *Trappiste* (p. 28); trois billets, d'un bel accent pieux, du P. de Ravignan (p. 39-41) ; la lettre de France d'Houdetot, datée de Saragosse (7 oct. 1823) qui respire la fougue d'un soldat et la curiosité d'un romantique (p. 101) ; une lettre d'Antoni Deschamps, datée de Rome (3 mars 1827) et une pièce de vers du même, intitulée *Souvenir à la Garde royale* (p. 160 et 162) ; des billets de Soumet (p. 209-212) et de Mme Hugo (p. 260-264) ; la réponse émue et noble de Lamartine à Vigny, après la mort du père de Lamartine, de septembre 1840 (p. 301-302) ; le singulier et court billet de Lamartine déclarant à Vigny qu'il votera pour Aimé Martin, candidat à l'Académie en même temps que Vigny même

(p. 305) ; la lettre (non inédite, mais rectifiée) dans laquelle Musset, le 17 déc. 1829, invite Vigny à la lecture de *Don Paëz*, *Portia* et *Mardoche* (p. 377) ; un billet de Musset, jeune et paresseux (p. 379) ; le billet d'Adèle Colin, gouvernante de Musset, à propos de la sépulture de son maître (p. 389) ; la lettre de la vicomtesse de Fontanges (21 sept. 1830) recommandant à l'ancien officier du 55e le jeune Th. Gautier (p. 394), etc.

Ce qu'un mince compte rendu ne peut faire valoir, c'est le mérite du style de M. E. Dupuy. Il est simple, fort, coloré, original ; les traits lumineux, les images heureuses donnent une rare saveur à un ouvrage pourtant plein d'idées et de faits. — Mais qui pouvait parler plus dignement du poète des *Destinées* que le pur et noble poète des *Parques*?

Ch. Georgin.

REVUES GÉNÉRALES

LES ÉTUDES RELATIVES
A L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ESPAGNE
ET LEURS RÉSULTATS

L'ESPAGNE CHRÉTIENNE MÉDIÉVALE (711-1453).

La Population, les Classes sociales et leur Condition économique ;
le Régime de la Propriété ;
l'Agriculture et la Production agricole.

Du IXe siècle à la fin du XVe, l'Espagne chrétienne d'abord pauvre et peu peuplée, travailla à reconquérir une part de la richesse et de la population qu'elle avait perdues depuis la fin de la domination romaine. La colonisation intérieure, aidée par l'émancipation des classes urbaines et rurales, comme par l'afflux des éléments étrangers, fit de tels progrès, que les États Espagnols, du temps d'Alfonse X et des Rois Catholiques, paraissent avoir possédé une population bien supérieure à celle de l'époque des Habsbourg, notamment dans la zone orientale, où la Catalogne, Valence et Majorque arrivèrent à l'apogée de la prospérité matérielle. Les études relatives à l'histoire du peuplement, à savoir celles d'Inama Sternegg[1] et de J. Beloch[2], qui concernent l'Europe entière, d'A. Blas[3], de D. Jaime de

1. *Die Entwickelung der Bevölkerung Europa's seit 1000 Jahren*, *Bericht über den VII Intern. hyg. dem. Kongress*, 25e fasc., Wien, 1887.
2. *Die Bevölkerung Europa's im Mittelalter*, *Zeitschrift für Socialwiss.*, III.
3. *Origen, progresos y limites de la poblacion, y exámen historico-critico de la de España*, Madrid, 1843, gr. in-8. — On estime que cette population s'élevait à 11 millions en 1482.

Caresmer [1], de J.-A. Bever [2] et de Fajarnès [3], qui ont rapport à la péninsule ibérique ou à quelques-unes de ses provinces, sont encore trop peu nombreuses et parfois trop conjecturales pour autoriser à cet égard des conclusions précises. Déjà cependant, les gouvernements essaient de se rendre compte des faits démographiques. Au XIVe siècle, Pierre le Cérémonieux, roi d'Aragon [4], fait exécuter en Catalogne un recensement, dont on a publié les résultats.

L'inégalité la plus profonde existe d'ailleurs parmi les catégories de cette population. L'Espagne chrétienne médiévale eut à résoudre à cet égard deux problèmes, dont l'un ne reçut qu'une solution incomplète, et dont le second ne put être résolu. Elle parvint partiellement à obtenir le rapprochement des classes sociales, entre lesquelles le lien religieux formait un trait d'union. Elle ne sut, faute d'esprit de patience et de tolérance, assimiler les populations non chrétiennes, les musulmans et les juifs. Deux historiens, l'un superficiel, J. Amador de los Rios [5], l'autre, savant précis et profond, Muñoz y Romero [6], ont donné des tableaux d'ensemble de l'état des personnes, des classes sociales et du régime de la propriété, soit pour l'Espagne entière, soit pour les royaumes de Castille, des Asturies et de Léon. Muñoz a bien montré les résultats acquis par les études antérieures à 1860, et les lacunes que présentait la science historique sur ces sujets capitaux. Le régime féodal en Espagne est loin d'avoir été marqué partout des mêmes caractères. Aussi, les travaux de Ch. Magnin [7], de Secrétan [8], de D. Antonio de la Escosura y Hevia [9], de Muñoz [10], de Caro, de

1. *Disertación sobre la antigua y nueva población de Cataluña. Periódico universal de ciencias y artes* (1821) (sans critique).

2. *Memoria de los pobladores de Mallorca despues de la ultima conquista por Jaime I de Aragon*, Palma, 1838, in-4.

3. *Desarrollo de la población de Calvia desde su origen* (XIIIe siècle) *á nuestros dias*, Palma, 1898, in-8, 32 p. — Voir pour la Navarre, le relevé des *feux* dressé par Yanguas dans son *Diccionario*.

4. *Censo de Cataluña, ordenado en el tiempo de d. Pedro el Ceremonioso, Colección de doc. inéd. del archivo de la cor. de Aragon*, XII (Barcelona, 1856, in-8, 376 p.).

5. *Del estado y educación de las clases sociales de España, durante la Edad media, Rev. Univ. de Madrid*, 1873, B. II, 605-620.

6. *Del estado de las personas y clases sociales en los reinos de Castilla, Asturias y Leon, en los primeros siglos posteriores á la invasion de los Arabes, Discursos leidos Acad. hist.*, 1860, Madrid, 1863, in-4.

7. *La chevalerie en Espagne et le Romancero, Rev. D. M.*, 1er août 1847.

8. *De la Féodalité en Espagne, Rev. hist. Dr. fr. et étr.*, VIII, 1862-63, p. 625-670; IX, 285-317.

9. *Juicio critico del feudalismo en España*, in-4, Madrid, 1856.

10. Ouvrage cité ci-dessus.

Torres [1], de J. Sempere y Guarinos [2], de F. de Castro [3], de F. de Uhagon [4] et de Danvila [5], devraient-ils être repris, lorsque des monographies semblables à celles de Villáamil [6], de Gama Barros [7], de Coroleu [8], de Pella y Forgas [9], de Pérez Pujol de Costa, de Balari, d'Aznar et de Hinojosa [10], auront été entreprises pour les diverses régions de la péninsule. Dans l'état actuel de nos connaissances, ainsi que l'ont démontré les conférences dirigées par Altamira, au séminaire historique d'Oviedo [11], on constate, que, si l'on en excepte les travaux de Gama Barros pour le Portugal, de Villáamil pour la Galice, d'Hinojosa pour la Catalogne, aucun ouvrage approfondi n'existe sur les diverses formes régionales de la féodalité espagnole.

On connaît fort mal l'étendue, l'importance et les variations de la propriété et des droits seigneuriaux, et on n'arrivera à posséder sur ces questions des notions précises qu'au moyen d'études locales bien conduites. Enfin, il conviendra d'étudier séparément les institutions politiques féodales et les institutions économiques ou sociales de l'ère seigneuriale. On sait actuellement beaucoup mieux à quel degré de développement atteignirent les premières, que les vicissitudes par lesquelles passèrent les secondes. On possède, en général, des notions assez exactes sur la nature du contrat féodal, sur les variations des comtés (*mandationes*) ou seigneuries, en Castille surtout, et sur les attributions gouvernementales des féodaux. On a pu constater qu'en dépit de conditions juridiques semblables à celles des autres royaumes, l'institution féodale subit un arrêt de croissance dans les Etats Castillans. On y observe surtout une classe de grands propriétaires,

1. *Historia de las ordenes militares de Santiago, Calatrava y Alcantara*, Madrid, 1629, in-f°.
2. *Historia de los vinculos y mayorazgos*, in-8, 1805.
3. *El feudalismo en relación con la propiedad y las personas*, *Rev. Univ. Madrid*, 1873, B[t], 130-151.
4. *Ordenes militares*, *Discursos leidos Ac. hist.*, 1898, in-8.
5. *Ordenes militares*, *ibid.*, 144, gr. in-8, 1898.
6. Sur la Galice ; travaux cités ci-dessus et ci-dessous.
7. *Historia da administraçao publica en Portugal* (et access. en Espagne) (XIIe-XVe s.), 2 vol. in-8, 1896 ; cf. *Nouv. Rev. hist. Dr. fr. et étr.*, 1896[6].
8. Voir ci-dessus et ci-dessous, travaux cités.
9. *Idem*.
10. Travaux cités précédemment ou ci-dessous.
11. *Universidad de Oviedo*, *Seminario de R. Altamira*, *Trabajos de investigacion*, in-8, 1907. — Altamira (R.), *Les études juridiques en Espagne*, *Bul. hisp.*, 1909, 170 et suiv.

plus qu'une classe politique. Elle y resta dans la dépendance de la royauté, dont les droits de souveraineté ne furent pas aliénés. La hiérarchie n'y eut pas la rigueur de celle des Etats féodaux. A côté des grands seigneurs (*comtes*, *ricoshombres*, *podestades*), pullula une noblesse de second ordre (*caballeros*, *milites*, *y-fanzones de fuero*), qui resta largement accessible. Du reste, la féodalité castillane, si elle n'eut pas de pouvoirs politiques légaux indépendants exerça souvent des pouvoirs de fait. Elle se fortifia par les majorats et les substitutions au XIVe siècle. Elle accapara la majeure part du sol, en fit exploiter une portion (*terræ dominicatæ*, *montes*, *bosques*) par des agents directs et concéda l'exploitation du reste (*mansos*, *casales*) à des colons ou à des serfs, à charge de services et de lourdes redevances. Le tableau dressé, il y a un demi siècle, par Muñoz [1], permet de se faire une idée d'ensemble de cette organisation économique de la classe féodale en Castille. Les documents de tout ordre (chroniques, chartes, fueros, délibérations des Cortès), montrent combien cette féodalité fut redoutable pour les classes populaires.

Ailleurs, comme en Galice, la classe féodale batailleuse et pillarde se heurta aux bourgeoisies et à l'Église [2]. Dans les provinces basques, elle déclinait dès le XIVe siècle devant la coalition des rois et des bourgeois. En Navarre, un sixième de la population entrait dansla petite noblesse des *yfanzones de carta* ; et la vieille noblesse (*richombres*) disparut devant la haute noblesse d'origine royale, dans laquelle se répandit aussi le régime des majorats [3]. En Aragon, où les études récentes d'Aznar [4] sont venues s'ajouter aux essais anciens de Montemayor [5] et aux vastes travaux d'histoire générale, on a pu démontrer que la féodalité eut, avec ses *ricoshombres de natura*, ses *mesnaderos*, ses *yfanzones*, ses *caballeros de conquista*, une hiérarchie plus nette et des pouvoirs politiques, économiques et sociaux plus étendus, plus despotiques qu'en Castille et que dans les Vascongades ou la Navarre. Au contraire, dans les royaumes de Valence, de Murcie, des Baléares,

1. Travail cité ci-dessus.
2. Voir les monographies de López Ferreiro et les travaux relatifs aux communes.
3. Voir à ce sujet les documents analysés par Yanguas.
4. *Los señores Aragoneses, atos de posesion y homenajes*, *Cultura Española*, 1907.
5. *Sumaria investigación de origen y privilegios etc. de los ricoshombres de Aragon*, Mejico, 1658, in-4.

la féodalité, subordonnée aux rois, restait peu puissante. C'est en Catalogne que le régime féodal, étudié dans de bonnes monographies, celles de Pella y Forgas [1], de Carreras y Candi [2] et surtout dans le magistral ouvrage d'Ed. de Hinojosa [3], atteignit au plus haut degré de puissance et se rapprocha le plus du régime français. Les seigneurs en vinrent à posséder au xve siècle les trois quarts du sol, à compter en 1359, 57,278 domaines en regard de 25,731 terres appartenant au domaine royal, et à exercer sur les paysans la pire des tyrannies économique et sociale. Toutefois, ils ne forment pas de caste fermée ; ils perdent le privilège de noblesse s'ils n'en exercent pas les obligations militaires, et ils ont été dépouillés à la fin du Moyen Age, d'une partie de leur autorité, au profit de la bourgeoisie et de la royauté.

La puissance économique de la féodalité ecclésiastique est, pendant cette période supérieure encore à celle de la féodalité laïque. Loin de s'amoindrir, elle s'accroît et se consolide avec le temps. Elle provient des donations incessantes des rois, des grands, des fidèles, du *tiers* des conquêtes faites sur les Maures, des défrichements entrepris par les monastères Bénédictins et Cluniciens, notamment dans les Castilles, en Navarre et en Catalogne. Pouvue d'immunités, ayant rendu la dîme obligatoire sur tous les fruits de la terre dès 1228, l'Église espagnole étend progressivement ses domaines. L'immense mainmorte ecclésiastique se forme, en dépit des requêtes des Cortès et des ordonnances royales. Les richesses s'accumulent aux mains des grands dignitaires ecclésiastiques, tels que les archevêques et le chapitre de Tolède, pourvus au xve siècle de 180,000 ducats de revenu, les archevêques ou évêques de Burgos, de Valladolid, de Séville, de Santiago, de Gérone. L'ordre de Cluny, avec ses 2,000 couvents, les grandes abbayes, comme celles de las Huelgas, de Miraflores, de Saint-Pierre de Cardègne, de Camprodón, de San Feliu de Guixols, rivalisent avec eux. Souvent dure aux serfs, par exemple en Catalogne, parfois plus clémente à l'égard des classes populaires, comme à Santiago, la féodalité ecclésiastique offre le spectacle d'un corps qui conserve à travers les siècles du Moyen Age la

1. Études citées ci-dessus.

2. *El castlá en Catalunya*, *Bol. r. Acad. B. Letras*, Barcelona, 1901[1]. — *Miscelanea histórica Catalana*, série 1re, Barcelona, 1905.

3. *El regimen señorial en Cataluña durante la edad media*, in-8, 1905, Madrid.

quasi-intégrité de son influence sociale, fondée pour une bonne part sur la possession de la fortune foncière et immobilière. L'histoire de son rôle économique et social n'a guère été qu'entrevue et non étudiée à fond dans la plupart des ouvrages généraux, dont les plus connus sont ceux de Gams [1] et de V. de la Fuente [2], qu'il conviendrait de reprendre. On trouve esquissés quelques traits de cette histoire dans les publications de Gomez del Campillo [3], de J.-R. Gra [4], de J. Amador de los Rios [5], de Rosseeuw Saint-Hilaire [6], de D. Juan Sempère [7], de Minguela y Arnedo [8], de Lopez Ferreiro [9], de Murguia [10], d'A. Lopez Pelaez [11] et surtout de Villáamil y Castro [12], de Simon y Nieto [13], de Ramirez de Higuera [14], d'Ulysse Robert [15], de F. Fita [16], de dom Férotin [17], ainsi que dans les innombrables travaux de détail dont les évêchés et les monastères [18] espagnols ont été l'objet depuis le XVIe siècle.

Au-dessous et parfois même à côté de la féodalité laïque et ecclésiastique, se constitue depuis la fin du XIe siècle et arrive à l'apogée de son influence, du XIIIe au XVe siècle, la classe bourgeoise, sur laquelle on ne possède aucun ouvrage d'ensemble. On

1. *Kirchengeschichte von Spanien*, 3 vol. in-8, Regensburg., 1862–79.

2. *Historia ecclesiastica de España*, 2e éd., 1874–76, 6 vol. in-4, Madrid, — ouvrage à reprendre aujourd'hui.

3. *Apuntes para el estudio de las instituciones juridicas de la iglesia de España, desde el siglo VIII al XI*, *Rev. de Archivos*, 1903; *Rev. de Aragon*, *id.*

4. *El pleito del obispado de Orihuela* (1383–1514), 1900, in-8, 203 p.

5. *De la representación general de la clerecia española en el Estado, durante la Edad media*, *Rev. Univ. Madrid*, 1873 B[1], 253-272.

6. *Mémoire sur l'origine des immunités ecclésiastiques en Espagne*, *Mém. Acad. Sc. Mor.*, Paris, 1841, 825-862.

7. *Historia de las rentas de la iglesia de España*, Madrid, 1793, in-8. — *Historia de la rentas ecclesiasticas de España*, Madrid, 1822, in-8.

8. *Historia de la diocesis de Siguenza y de sus obispos*, tome Ier, 1910, in-8.

9. *Historia de la santa madre iglesia de Santiago de Compostela*. 2 vol. in-4, 1898–1902 (bon ouvrage).

10. *D. Diego Galindez, obispo de Santiago*, 1898, in-8 (étude sur son rôle social et économique).

11. *El señorio temporal de los obispos de Lugo*, *Rev. Gallega*, 1896.

12. *San Francisco de Lugo*, in-8, 1895.

13. *Monasterios de Ste Clara de Astudilla, de San Salvador de Nogal, de Piasco*, *B. r. Acad. hist.*, 189[2]; 1899[1].

14. *El real monasterio de San Zoil de la ciudad de Carrion de los Condes ante la historia y arte*, Palencia, 1900, in-4.

15. *Etat des monastères Espagnols de l'ordre de Cluny* (*XIIIe-XIVe s.*), *B. r. Ac. hist.*, XX, 301 et 321.

16. *La provincia Cluniacense en España*, *ibid.*, XX, 430.

17. *Histoire de l'abbaye de Silos, dans le Recueil des Chartes de cette abbaye*, tome II, Paris, 1897, in-8 (l'étude des institutions y est faible).

18. Voir bibliographie détaillée dans le *Diccionario* de Muñoz, dans les répertoires de Potthast et d'U. Chevalier, etc.

sait, d'après les nombreuses histoires de villes et d'après les documents des archives municipales, que partout en Castille, en Navarre, en Catalogne, en Aragon, aux Baléares, à Valence, les concessions de *fueros* ne cessèrent d'augmenter le nombre des territoires privilégiés (*poblaciones*, *concejos*, *comunidades*, *universidades*), pendant près de quatre cents ans. Le mouvement ne s'arrête qu'aux débuts des temps modernes. Ainsi se forme, tantôt pacifiquement, tantôt au prix d'ardentes luttes contre les féodaux, une véritable aristocratie de bourgeois, qui obtient une représentation aux Cortès, une administration autonome dévolue à des consuls, à des *jurats* et à des *alcaldes* municipaux, qui arrache aux seigneurs la fixation ou la diminution des taxes féodales, et qui acquiert, outre la majeure part de la richesse mobilière, une notable partie des biens fonciers, sans compter la jouissance des terres communales, guérets, pâturages, bois, indivises ou réparties par lots entre les habitants.

La vie économique et sociale est très active dans ces milieux nouveaux, où peu à peu la rivalité s'établit entre la grosse bourgeoisie des marchands, des propriétaires, des fonctionnaires, et la petite bourgeoisie des artisans ou des journaliers, dont les riches s'efforcent de taxer les salaires et de déterminer la durée ou les obligations du travail. Sur les formes de cette activité, on possède, outre les notices de Martinez Marina [1], l'essai général de F. Ferraz Penelas [2], la magistrale monographie d'E. de Hinojosa [3], les études de Romera [4], de Sacristan y Martinez [5], d'Ed. Pérez y Agudo [6], de F. Fita [7], de M. Salva [8], de Tenorio y Cuezo [9], de López Ferreiro [10], de V. de la Fuente [11], de Coroleu et de Pella y

1. *Ensayo histórico-critico sobre la legislación*, etc., Madrid, 1845, in-8.
2. *Estudio histórico acerca de las costumbres é instituciones principales que formaban la vida de los municipios en la Edad media*, Madrid, 1905, in-4.
3. *El municipio en Leon y Castilla*, dans les *Estudios sobre la historia del derecho Español*, Madrid, 1903, in-8.
4. *Noticia acerca de las municipalidades de Castilla*, Soria, 1891, in-8.
5. *Municipalidades de Castilla y Leon*, Madrid, 1878, in-4.
6. *Organización municipal de Madrid en la Edad media*, Madrid, 1907, in-8.
7. *Madrid en el siglo XII y XIII*, *Bol. r. Ac. hist.*, VIII, 46, 141, 399, 439; IX, 11.
8. *Burgos en las comunidados de Castilla*, in-8, 1895.
9. *El concejo de Sevilla, estudios de la organizacion politico-social de la ciudad (1238-1321)*, 1900, in-8, 287 p.
10. *Fuero de Santiago y su tierra*, ouvrage déjà cité.
11. *Las primeras Cortes de Aragon*, *Rev. hisp. Americana*, 1881, III, 375-92; 514-530. — Sur celles de Castilles, M. Marina, *Teoria de las Cortes*, Madrid, 3 vol. in-4, 1820; et Colmeiro, les deux premiers volumes de la collection des *Cortes de Castilla* (historique).

Forgas[1], de Danvila[2], de Creus[3] et de Quadrado[4], sans compter les nombreuses histoires de villes ou de bourgs[5], qui encombrent plus qu'elles ne l'enrichissent l'historiographie espagnole. Les communautés urbaines s'associent, organisent des milices et des ligues (*hermandades*) pour la défense de leurs intérêts économiques et sociaux. Certaines, par exemple celles des villes maritimes des Asturies, de Galice et des Vascongades légifèrent même en matière commerciale et négocient des traités de commerce (XIIIe-XVe siècle). Quelques monographies, telles que celles de Serret[6], de Groizard y Coronado[7], de Jimenez de la Llave[8], d'Oliver y Esteller[9], de C. Häbler[10], ont fait connaître ces institutions spéciales. Il reste encore beaucoup à faire, notamment en Aragon, en Navarre, en Catalogne, à Valence, pour permettre de reconstituer le tableau de la bourgeoisie urbaine médiévale et pour apprécier exactement son action dans l'évolution de l'économie nationale.

Les campagnes, les villages et les bourgs à leur tour s'émancipèrent de la lourde servitude féodale et acquirent un degré plus ou moins étendu d'indépendance. Ainsi se forment d'abord ces groupements de paysans, intermédiaires entre les communes libres et les sujets des seigneuries, à savoir les *behetrias de mar à mar* et les *behetrias de linage*, investies du droit de choisir leur seigneur. La province d'Alava toute entière, la Vieille Castille, où l'on en compte jusqu'à 628 en quatorze circonscriptions (*merindades*), et l'Estremadure, ont vu se développer d'abord, puis disparaître au XVe siècle ces fédérations, connues surtout par un registre du temps de Pedro Ier ou d'Alfonse XI (*becero de las behetrias*) et

1. *Las Cortes Catalanas, estudio juridico y comparativo de su organización*, 1876, in-8. et préfaces de la Collection des *Cortes de Cataluña*

2. *Estudio acerca de las Cortes y Parlamentos del antiguo reino de Valencia*, Madrid, 1906, in-4, 376 p.

3. *Bosquejo histórico de la parte que tomaron Villanueva y Geltru en la lucha general contra el feudalismo* (*XIIIe-XVe s.*), in-8, 1895, Barcelona.

4. *Forenses y ciudadanos, historia de las disensiones civiles de Mallorca en el siglo XV*, 2e éd., Madrid, in-4, 1895.

5. Voir la bibliographie de Muñoz et ci-dessus ch. Ier et IV.

6. *Lo sometent de Manresa y su districte*, 1894, 164 p. in-8, Barcelona.

7. *Las milicias locales en la Edad media, B. r. Acad. hist.*, LV, 353.

8. *La santa hermandad en alavera de la Reina, ibid.*, XXII, 96.

9. *Las hermandades de Castilla en tiempo de Enrique IV*, ibid., XIV, 379.

10. *Etude sur les hermandades de Castille*, *Hist. Zeitschrift*, XVII (1865). — Voir aussi, *Documents sur l'hermandad de Cordoue formée sous don Sanche*, *Colección de doc. inéd. para la hist. de España*. tome CXII (1896).

sommairement étudiées par Amador de los Rios [1]. Dès le XIe siècle, les *behetrias* tendent à s'effacer devant d'autres organisations rurales, plus propices à la paix sociale, garante de la production. Les hommes des rois et des seigneurs arrivent à s'affranchir au moyen des *fueros*, des *franquicias*, des *cartas pueblas*. Les *villas*, *poblaciones*, *concejos*, où se groupent ces *vilains francs*, comme se groupaient les nôtres dans les *villeneuves*, les *villefranches*, les *sauvetés* et les *bastides*, se multiplient, à mesure que les grands propriétaires se préoccupent davantage du peuplement et de la bonne administration de leurs terres. Pourvus de libertés administratives et même politiques, d'exemptions fiscales et économiques, les *villanos* et les *vecinos* arrivent à former une classe moyenne rurale de petits propriétaires, qui grandit en richesse et en puissance, spécialement dans les provinces ou royaumes de l'Espagne du Nord. L'histoire de cette classe, qui offrirait tant d'intérêt, n'a pas été encore écrite. Les matériaux en gisent épars dans les documents d'archives municipales, dans les cartulaires, dans les textes des *fueros*, et dans de nombreuses monographies locales, composées surtout du point de vue narratif.

Les serfs formaient au IXe et au Xe siècle la masse la plus nombreuse des populations rurales. La fin de l'ère romaine et la période visigothique avaient été marquées par la généralisation du servage, qui se retrouve au Moyen Age dans tous les Etats chrétiens de la péninsule, mais sans présenter partout les mêmes caractères et sans avoir eu la même persistance.

Dans les Castilles, les serfs que distinguent des nuances parfois marquées, sont généralement attachés à la glèbe et astreints à des redevances fixes. Ils parviennent depuis le XIIe siècle à conquérir certaines libertés. *Solariegos*, *juniores*, *foreros* obtiennent en général la fixation de leurs redevances, la reconnaissance de la validité de leur mariage, le droit de ne pas être vendus avec la terre, la jouissance emphythéotique du sol, l'abolition des mauvaises coutumes (*malos usos*), tantôt à la suite de luttes violentes, tantôt en vertu de concessions volontaires de leurs seigneurs. Au XIVe siècle, ils ont la liberté personnelle et même un certain degré d'indépendance économique, sans que toutefois, notamment en Galice, ils puissent mettre fin, même par des ligues (*hermandines*)

1. *Noticia histórica de las Behetrias*, Madrid, 1876, in-8.

aux exactions seigneuriales. De bons travaux, ceux de Muñoz[1], d'Ed. de Hinojosa[2], d'Aznar[3] et de López Ferreiro[4] sont venus apporter quelque lumière sur l'évolution du servage castillan, sans qu'on puisse d'ailleurs encore, en particulier pour la fin du Moyen Age, se flatter de posséder un tableau absolument précis de la condition de fait des classes serviles émancipées.

On est encore moins avancé pour les Vascongades et la Navarre, où l'on peut suivre seulement dans ses lignes générales l'émancipation des *collazos* ou des *solariegos*, et leur transformation en hommes libres, simples censitaires (*arrendatarios*). On n'a que quelques études bien conduites, celles d'Ed. Saavedra[5] et d'Hinojosa[6], sur la question du servage en Aragon, où la condition des serfs (*vasallos de parada, mezquinos, exaricos*) d'origine chrétienne ou musulmane, loin de s'améliorer, alla empirant depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVe. Cette situation fut aussi fort dure dans les royaumes de Majorque et de Valence, où les *pageses de remensa* et les *forenses* tentèrent, spécialement au XVe siècle, de secouer par la révolte le joug intolérable de l'aristocratie seigneuriale et bourgeoise, comme l'ont montré Damians y Mante[7] et Quadrado[8]. Mais nulle part, les serfs ne souffrirent d'une oppression aussi brutale et aussi prolongée qu'en Roussillon et surtout qu'en Catalogne. A mesure que la féodalité s'y affermit, elle accumula sur les censitaires, devenus les plus malheureux des serfs et connus sous le nom de *pageses de remensa*, les charges de toute sorte, fit revivre aux dépens de plus de 30,000 familles les pires abus de l'esclavage antique et provoqua les mouvements renaissants des jacqueries rurales du XVe siècle. Le servage roussillonnais et catalan est aujourd'hui parfaitement décrit et connu

1. Mémoire déjà cité.

2. *Observaciones sobre el estado de las personas en los reinos de Asturias y León en los primeros siglos posteriores á la invasión de los Arabes*, *Rev. de Ambos mundos*, 1894-95 ; *Rev. de Archivos*, 1re série ; *Estudios sobre la historia del derecho español*, 1903, in-8, 249 p.

3. *Los solariegos en León y Castilla*, *Cultura Española*, 1904, février, mai ; août 1906.

4. *Los fueros municipales de Santiago y su tierra*, 2 vol. in-4, 1895-96, 397, 321 p.

5. *Mezquinos y exaricos. Homenaje Codera*, 1904, 523-536.

6. *Mezquinos y exaricos, datos para la historia de la Navarra y Aragon*, *ibid.*, 1904.

7. *Los pageses Mallorquinos (XVe s. (doctes)*, *Bol. Soc. Arq. Luliana*, 1902.

8. *Forenses y ciudadanos*, 2e éd., Palma, 1895.

grâce aux travaux de Coroleu é Inglada[1], de W. Piskorski[2], et surtout grâce à deux ouvrages de premier ordre, ceux de J.-A. Brutails[3] et d'Ed. de Hinojosa[4].

Parmi les anciens habitants des États musulmans, les uns restés chrétiens, les Mozarabes, conservèrent d'abord leurs coutumes (*fueros*) (XIIe siècle), pour se fondre ensuite dans la population libre des villes et des campagnes. Quelques travaux, notamment ceux de Diaz Jimenez[5], de Fernández y Gonzalez[6], et surtout de F.-J. Simonet[7], permettent de suivre ces populations jusqu'à la dernière étape de leur existence économique et sociale indépendante. Moins heureux, les descendants des populations musulmanes, connus sous le nom de *Morisques* et de *Mudejares*, durent subir la loi des conquérants chrétiens. Les uns émigrèrent : 100,000 quittèrent, dit-on, Séville ; 200,000 Valence, au XIIIe siècle. Ils refluèrent dans le royaume de Grenade ou dans l'Afrique du Nord. Mais un grand nombre restèrent fixés sur les territoires des États chrétiens, où ils obtinrent, en vertu de capitulations et moyennant le paiement de droits très lourds, un ensemble de garanties plus ou moins étendues. Les uns, comme en Aragon et dans le royaume de Valence, continuèrent à cultiver les terres, en qualité de serfs (*exaricos*), ou de cultivateurs libres. Les autres, surtout en Navarre et dans les Castilles, grossirent la population industrielle des villes. Leurs groupements (*aljamas* ou *morerias*) contribuèrent beaucoup à la prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Malheureusement, la protection des rois, qui leur avait d'abord valu la conservation des coutumes et de la religion islamiques, fut impuissante, à partir de la fin du XIIIe siècle, à les défendre contre le réveil du fanatisme religieux. Ainsi fut compromise et empêchée l'assimilation de ces éléments si utiles. La fusion

1. *El feudalismo y la servidumbre de la gleba en Cataluña*, Gerona, 1878, gr. in-8.
2. *Le servage en Catalogne au Moyen Age, Vierteljahrschrift f. Soc. und Wirthschaftsg.*, I^1, 3-4.
3. *Études sur la condition des populations rurales du Roussillon au Moyen Age*, Paris, 1891, in-8. — *L'Économie rurale du Roussillon à la fin du Moyen Age. Bull. Soc. Pyr.-Orient.*, XXX, 1889, 225-451.
4. *El regimen señorial y la cuestión agraria en Cataluña durante la Edad media*, Madrid, 1905, in-8, XVI, 379 p. — *Origen y vicisitudes de la pagesia de remensa en Cataluña*, Barcelona, 1902, in-8, 44 p. — *Le jus primæ noctis* et le servage en Catalogne, *Ann. Intern. d'hist.*, 1900, Paris (1902), 213-226.
5. Ouvrage cité ci-dessus, chap. III (*Espagne musulmane*).
6. *Sobre los Mozárabes Valencianos*, *Bol. r. Ac. hist.*, XVIII, 50.
7. *Historia de los Mozárabes de España*, in-4, 976 p., Madrid, 1905.

des races, que le temps et la modération eussent probablement assurée, devint impossible. A l'aube des temps modernes les *mudejares* demeuraient comme étrangers aux idées et aux intérêts des pays qu'ils habitaient, parce qu'on n'avait pas su leur faire accepter ou aimer la domination chrétienne. Un petit nombre d'ouvrages approfondis et quelques travaux de détail ont fait connaître la dramatique histoire des Morisques espagnols de l'époque médiévale. Ce sont ceux d'A. de Circourt[1], de Francisco Fernández y Gonzalez[2], de Florencio Janer[3], de Ch. Lea[4] et de Souben[5].

L'Espagne chrétienne ne sut pas davantage assimiler une autre classe, celle des Juifs, qui fut, dans les royaumes ibériques, un élément de vie aussi actif que l'élément musulman. Fixés en grand nombre en Espagne, où ils avaient afflué depuis l'époque romaine jusqu'à l'époque la plus prospère du califat de Cordoue, ils formaient, rien qu'en Nouvelle Castille, au xve siècle, un groupement de 160,000 âmes, et peut-être atteignaient-ils au total, avec leurs communautés florissantes d'Aragon, de Valence, de Catalogne, de Navarre, un chiffre voisin de 1 million de représentants, puisqu'on a porté jusqu'à 861,000 le nombre des Juifs castillans seuls. Non seulement, ils s'adonnaient au change et au commerce, mais encore ils exerçaient dans les villes les métiers manuels, et ils s'étaient même montrés aptes aux travaux agricoles. Groupés en *aljamas*, dans les faubourgs urbains, voire même dans les campagnes, ils apportaient à la pratique des affaires les qualités traditionnelles de la race. Leurs services furent longtemps si appréciés que les rois et les seigneurs multiplièrent en leur faveur les franchises, se contentant de leur interdire tout prosélytisme religieux, s'efforçant à retirer de leur activité économique les sources de revenus les plus abondantes. Leur histoire a séduit un grand nombre d'érudits, israélites ou chrétiens. Certains ont rassemblé ou étudié les documents, au moyen desquels on peut l'écrire, par exemple les collaborateurs de la *Revue des Études*

1. *Histoire des Mores Mudejares et des Morisques ou des Arabes d'Espagne sous la domination des chrétiens*, Paris, 1846; 3 vol. in-8.
2. *Estado social y político de los Mudejares de Castilla*, Madrid, 1866, in-4, 456 p.
3. *Condición social de los Moriscos de España*, Madrid, 1857, in-4.
4. *The Moriscos in Spain, their conversion and expulsion*, Philadelphia, in-8, 1904.
5. *L'Église d'Espagne et les Morisques*, *Sc. Cath.*, V, 336, 354, 413-438.

juives [1], et les savants spécialistes M. Schwob [2], F. Fita [3], Sánchez y Moguel [4], Danvila [5], Rodriguez de Castro [6], S. Loeb [7], Kayserling [8], Neubauer [9], J. Jacob [10]. D'autres ont écrit l'histoire d'ensemble des Juifs espagnols et de leur action multiforme. C'est ce qu'ont fait notamment A. Beugnot [11], G. A. Depping [12], Ad. de Castro [13], D. J. Amador de Los Rios [14], J. Bédarride [15], M. Kayserling [16], Braunschweiger [17], H. Grätz [18], J. S. Bloch [19], P. Casabó y Pagès [20], Fernández y Gonzalès [21], M. J. Bensasson [22],

1. Le tome LIX paru en 1910.

2. *Répertoire des articles sur l'histoire juive parus dans les périodiques de 1783 à 1900*, Paris, 1899-1903, in-8. — *Rapport sur les inscriptions hébraïques de l'Espagne*, Paris, 1907, in-8, *Nouv. Archiv. Miss.*, XIV, 266-368. — *Inscripciones hebreas de Toledo, B. r. Ac. hist.*, LVII, 133-237.

3. *Inscripciones hebreas de Sagunto, B r. Ac. hist.*, LVII (1910), 280. — *Documentos y monumentos inéditos de historia hebrea, ibid.*, XVI (1890). — *Epigrafia hebrea de Carmona, ibid.*, XVII, 1-3. — *Josef ben Zaddic de Arevalo* (chroniqueur juif espagnol), *ibid.*, XVII, 1891, f. 1.

4. *Un romance español en el dialecto de los Judios de Oriente, ibid.*, XVI, 56.

8. *Disquisiciones acerca el judaismo en España, El Archivo*, VI, 5.

6. *Biblioteca Española que contiene la noticia de los escritores rabinos Españoles y de los cristianos, hasta fines del siglo XIII*, Madrid, 1781-86, 2 vol. in-f°.

7. *Notes sur l'histoire et les antiquités juives en Espagne, Rev. Etud. Juives*, II (1881), 135-138; XXII (1891), 1.

8. *Biblioteca Española-Portugueza judaica* (Dictionnaire bibliographique des auteurs juifs, des ouvrages espagnols et portugais, et des œuvres sur et contre les Juifs), Strasbourg, in-8, XXI, 155 p. — Additions par de Molins, *Rev. crit. de hist.*, 1901, 7.

9. *Notes sur quelques mss. hébreux d'Espagne, Arch. Miss.*, V (1869), 423-455.

10. *Inquiry into the sources of the history of the Jews in Spain*, in-8, London, 1894.

11. *Les Juifs d'Occident* (France, Espagne, Italie), recherches sur leur état civil, leur commerce et leur littérature, Paris, 1824, 3 vol. in-8.

12. *Les Juifs dans le Moyen Age*, essai sur leur état civil, commercial et littéraire, Paris, in-8, 548 p., 1834.

13. *Historia de los Judios en España, desde los tiempos de su establecimiento*, Cádiz, 1847, gr. in-8.

14. *Estudios históricos sobre los Judios de España*, 1849, in-8, 655 p., trad. fr. par Magnabal, Paris, 1861, in-8. — *Historia social, politica y religiosa de los Judios de España y Portugal*, 3 vol. gr in-8, 1875-76 (ouvrage d'un médiocre hébraïsant, *Rev. crit.*, 1892, sept.).

15. *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, législation, littérature, commerce, Paris, 1859, in-8.

16. *Geschichte der Juden in Spanien* (Navarre, Biscaye, Baléares), in-8, Berlin, 1861.

17. *Geschichte der Juden und ihrer Litteratur in den romanischen Staaten* (*700-1200*), Wurzbourg, gr. in-8, 198 p., 1865.

18. *Les Juifs d'Espagne* (*945-1205*), trad. Stenne, Paris, 1872, in-8. — *Geschichte der Juden in den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart*, Leipzig, 1860-1875, 11 vol. gr. in-8 (trad. fr. par Bloch, 1887); n. éd., 1893-1906.

19. *Die Juden in Spanien, eine historische Skizze*, Leipzig, 1875, gr. in-8.

20. *La España judia*, Barcelona, 1891, in-8.

21. *Periodos de la historiografia israelita en la Edad media, B. r. Ac. hist.*, XV (1889), 152-160.

22. *Los Israelitas españoles, España y sus hijos de Oriente*, in-4, 222 p., Alicante, 1905.

Adler, Deutsch, Sola Mendès [1], R. Horner [2] et G. Caro [3].

L'établissement des Juifs en Espagne, leur diffusion, leur organisation, leur influence, ont été étudiés par F. Fernández y Gonzalez [4], F. Martinez Marina [5], D. M. de Bofarull [6], Loeb [7], Fernández Alonso [8], A. Santamaria [9], M. Arigita y Lasa [10], M. Danvila [11], A. Fernández Valbuena [12], J. Moret y Sans [13], Delgado Mercurio [14], Fajarnes [15], G. Llabres [16] et F. Fita [17].

Les groupements régionaux ou locaux des Israélites espagnols ont fait l'objet de nombreuses publications de détail, telles que

1. *The Jewish. Encyclopedia, a descriptive record of history, literature and customs of the Jewish people*, 1901, in-4, 685 p., London and New-York, tome Ier.

2. *Historia de los Judios en las edades antigua, media y moderna*, trad. esp. p. p. Ed. Tôda, in-4, 1902.

3. *Sozial und Wirthschaftsgeschichte der Juden im Mittelalter und der Neuzeit*, tome Ier, Leipzig, 1908, in-8, 514 p.

4. *Instituciones juridicas del pueblo de Israel en los diferentes Estados de la peninsula Iberica*, tome Ier, in-4, Madrid, 1817. — *Ordenamiento formado por los procuradores de las aljamos hebreas, B. r. Ac. hist.*, VIII, 10. — *Estudio sobre el rabbino Abba-Mari-ben-Moïse ben Josef, ibid.*, VII, 338.

5. *Discurso sobre la primera venida de los Judios á España, Mem. real Acad. hist.*, III.

6. *Documentos acerca de los Judios* (1336-1400), *Coleción de doc. inéd. para la hist. de Aragón*, tome XLI.

7. *Règlement des Juifs de Castille* (1432), *Rev. Ét. Juives*, XIII (1886); *B. r. Ac. hist.*, VII, 6; X, 86. — *Actes de vente hébreux en Espagne, Rev. Ét. Juives*, IV (1887), 226-235; *B. r. Ac. hist.*, V, 204; VI, 42. — *Ruedas ó marcas que llevaban los Hebreos en la edad media, B. r. Ac. hist.*, III, 66. — *Carta dotal hebrea del siglo XV, ibid.*, XLVII, 309.

8. *Cementerios israelitas Gallegos, Bol. Com. mon. hist. Orense* (1905, n° 47).

9. *Edificios hebreos en Alcalá de Henares, B. r. Ac. hist.*, XVII. — *Ritos y costumbres de los Hebreos Españoles, ibid.*, XXII, 181.

10. *Influencia social, religiosa y politica de los Judios en el pais Vasco*, San Sebastian, 1905, in-8.

11. *Clausura y delimitación de la juderia de Valencia* (*1390-91*), *B. r. Acad. hist.*, XVIII.

12. *La Bet Hum Midras, ó casa de estudio de los Judios en Toledo*, in-8, Madrid, 1910.

13. *La carta de franquicias otorgada por el conde de Barcelona á los Judios de Tortosa* (*1149*), *Homenaje Codera* (1904), 144-205.

14. *Privilegio* (*1215*) *de la aljama hebrea de Zorita, B. r. Acad. hist.*, 1902-39. — *El. fonsario de Ciudad real, ibid.*

15. *Los Judios de Mallorca* (règlements de Pierre IV, 1343), *Bol. Asoc. Arq. Luliana*, 1899, décembre.

16. *Los Judios mallorquinos, privilegios y coleccio diplómatica, 1247-1390* (publié avec F. Fita), *B. r. Ac. hist.*, 1900, p. 13-274; *franquicias por el rey don Sancho* (*1319*), *ibid.*, XXXVI, 136, 232, 273.

17. *El cementerio hebreo de Sevilla, ibid.*, XVII.

celles de Fidel Fita[1], de Masé Prat[2], de Delgado Merchan[3], de Romero y Barros[4], de R. Santamaria[5], de F. Pérez Bayer[6], d'Is. Loeb[7], de N. Hergueta[8], de Riu y Cabanas[9], de C. Groizard y Coronado[10], de J. Regné[11], de Kayserling[12], de Pastor y Lluis[13], de Vidal[14], de Girbal[15], de D. R. Corbella[16], d'A. Morel Fatio[17], de J. M. Quadrado[18], de D. G. Llabres[19], de F. Danvila y Collado[20], d'E. Fajarnes[21].

Un mouvement d'antisémitisme brutal, amené par la résistance qu'opposent les Juifs à la propagande chrétienne et par l'endettement progressif d'une partie de la population à l'égard des banquiers israélites, se déchaîne au XIVe siècle. Des bandes fanatisées, que conduisent des moines, massacrent les populations juives et saccagent les *aljamas*, en Navarre (1328), à Cordoue, à Valence (1319, 1391), à Montclus, à Majorque. Les conversions

1. *Los Judios de Madrid en 1336 et 1391*, *B. r. Acad. hist.*, VIII, 439; X, 198, 160; *la juderia de Segovia*, *ibid.*, X, 75, 79; IX, 344, 399, 460; XXXV, 319. — *Nuevos datos para la historia de los Judios españoles*, *ibid.*, XV, 376, 561; *la juderia de Jerez (1266)*, *ibid.*, X, 465-484; XII, 61; *la sinagoga de Córdoba*, *ibid.*, II, 134-400; XVII, 238; V, 361; *la sinagóga mayor de Toledo*, *ibid.*, XXXVII, 485; *la juderia y los Judios de Ciudad-Real*, *de la Rioja*, *de Abelda*, *de San Millan*, *ibid.*, XXVI, 400, 467, 481, 254, 29, 28; *la sinagoga de Rembibre y los Judios de León*, *ibid.*, XXXII, 106; *los Judios Gallegos en el siglo XI*, *ibid.*, XXII, 209; XLIV, 546.

2. *La juderia de Ste Cruz* (*Alhamie*) *en Sevilla*, *Ilustracion Españ.*, XXXI (1887), n° 30.

3. *Historia documentada de Ciudad Real*, *la juderia*, etc., in-4, 1907.

4. *La sinagoga de Córdoba*, *B. r. Ac. hist.*, V, 234.

5. *Edificios hebreos en Alcala de Henares*, *ibid.*, XVII, 184.

6. *La sinagoga del Transito de Toledo*, *B. r. Ac. hist.*, V, 331 (1880).

7. *Liste des Juifs de Barcelone en 1392*, *Rev. Ét. Juives*, IV, 57-77. — *Le nombre des Juifs de Castille et d'Espagne au Moyen Age*, *ibid.*, XIV (1887), 161-163. — *Notes sur l'histoire des Juifs en Espagne*, *ibid.*, XIV, 254-268.

8. *Los Judios de Albelda*, *de Haro*, *B. r. Ac. hist.*, 1896[1], XXVI, 55, 417; XLIX, 287; L, 77.

9. *Aljama hebrea de Solsona*, *B. r. Acad. hist.*, XXI, 20.

10. *Los Judios de Calahorra y Arnedo* (1323-1492), *B. r. Ac. hist.*, XLIX, 237, 287; L, 77.

11. *Les Juifs de Barcelone*, *Rev. Ét. Juives*, 1909.

12. *Los Judios de Tortosa*, *B. r. Ac. hist.*, XLVII, 407.

13. *Les Juifs de Barcelone*, *Rev. Ét. Juives*, XLVIII (1904).

14. *Les Juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*, *Rev. Etud. Juives*, XV et XVI (1888).

15. *Les Juifs à Girone*, 1872, in-8.

16. *La aljama de Juheus de Vich* (*XIIIe-XIVe s.*), 1909, in-8.

17. *Notes et documents pour servir à l'histoire des Juifs des Baléares* (*XIIIe-XIVe s.*), *Rev. Ét. Juives*. IV (1882), 31, 56.

18. *La juderia de Mallorca en 1391*, *B. r. Ac. hist.*, IX, 294.

19. *Los Judios Mallorquinos*, *ibid.*, XXXVI, 13.

20. *La juderia de Valencia* (1391), *ibid.*, XVIII, 142.

21. *Los Judios en Mallorca* (1343 et sq.), *Bol. Soc. Arq. Luliana*, 1897, 99.

forcées se multiplient. Le fanatisme religieux et l'aveuglement des masses populaires, que ne contient plus le pouvoir central, préparent ainsi la ruine de l'œuvre de prospérité séculaire qu'avaient édifiée les Juifs espagnols. Un certain nombre de savants, notamment Rosseeuw Saint-Hilaire [1], le P. Denifle [2], Isidore Loeb [3], L. Dolfus [4], Roque Chabas [5], Ramirez de Arellano [6], G. Llabres [7], Danvila y Gonzalez [8], Fernández y Gonzalez [9], Moret y Sans [10], F. Fita [11], M. Schwob [12], Neubauer [13] ont apporté d'utiles contributions à l'histoire de ce mouvement antisémite, de caractère mixte, à la fois religieux et social.

Au dernier degré enfin, de la hiérarchie sociale, plus bas encore que les serfs, que les Mudejares et que les Juifs, l'Espagne chrétienne a laissé vivre les races maudites, *cagots*, *bohémiens*, *tsiganes*, qui persisteront [14], à travers les siècles, sur son sol, et dont quelques érudits ont essayé de retracer l'existence. Elle a pratiqué longtemps l'*esclavage* à la manière antique. Les Maures, les Grecs, les Turcs, les Tartares ont fourni pendant tout le Moyen Age aux Castilles, à la Navarre, à la Catalogne, à Valence, à Majorque, un nombre assez élevé d'esclaves. On en compte jusqu'à 20,000 à Minorque en 1287. Les Roussillonnais et les Catalans s'en procurent par la piraterie, la guerre et le commerce. Les travaux de J.-A. Brutails [15]

1. *Les Juifs de l'Inquisition en Castille et Aragon*, *Mém. Acad. Sc. Mor.*, VII (1850), 355-381.

2. *La controverse de Pablo Christiani avec Mosé Nachmann à Barcelone* (1263), *Hist. Jahrbuch*, VIII, 2.

3. *Les tentatives de conversion des Juifs* (*XIII*e *s.*), *Rev. Étud. Juiv.*, II (1882), XVII, XXIII. — *Le sac des juiveries de Valence et de Léon* (1391), *ibid.*, XIII, 1886 — *Les Juifs Caraïtes en Espagne, persécution et disparition* (1478), *ibid.*, 1889. — *Polémistes chrétiens et juifs en Espagne*. *B. r. Ac. hist.*, XIV, 364 ; XVI, 372 ; XXIII, 370.

4. *Garci Ferrans de Jerena et le Juif de Baena* (fin XIVe s.), *Rev. h. Relig.*, 1892[6].

5. *El robo de la juderia de Valencia*, *El Archivo* (1891).

6. *Matanza de Judios en Córdoba* (1391), *B. r. Acad. hist.*, XXXVIII (1901), 29 p.

7. *La conversion de los Judios Mallorquinos* (1391), *ibid.*, XXXIX et XL, 152.

8. *El robo de la juderia de Valencia* (1391), *ibid.*, VIII, 358 ; XVIII, 142.

9. *San Vicente Ferrer y la juderia de Valencia*, *ibid.*, VIII, 397.

10. *Le massacre des Juifs de Montclus* (1320), in-8, Versailles, 1907.

11. *Templarios, Calatravos y Hebreos*, *B. r. Ac. hist.*, XIV, 261.

12. *L'enlèvement d'un enfant juif par des brigands en Castille* (XIVe s.), *Rev. Ét. Juiv.*, 1893[2].

13. *Medieval jewish Chronicles*, in-4, 1895, Oxford (massacres des Juifs en Navarre, 1338).

14. Voir les ouvrages de F. Michel, de Rochas et de Ch. Bataillard, déjà cités.

15. *L'Esclavage en Roussillon du XIIIe au XVIIe siècle*, in-8, 1890.

et de Moret y Sans [1], permettent de se rendre compte de ce fait original, qui achève de caractériser l'édifice social composite de l'Espagne chrétienne médiévale.

Non moins varié d'aspect est le régime de la propriété. On n'a, sur l'ensemble de ce sujet, que deux ouvrages récents estimables mais incomplets et parfois erronés, ceux de Cárdenas [2] et d'Azcarate [3], œuvres de juristes plus que d'historiens. Il faudrait aujourd'hui, à l'aide des textes publiés, reprendre la question, en distinguant avec soin les diverses formes d'appropriation du sol. Au premier plan, il conviendrait d'étudier le domaine de l'État ou du roi, qui fut très considérable au moment de la *reconquista*, et qui comprit, non seulement des terres vacantes, des bois, des monts, des eaux, mais encore des mines, des salines, des terres de labour, des troupeaux, jusqu'à des établissements industriels, fours et moulins. Sans doute, la couronne aliéna au profit de l'aristocratie et des roturiers une part notable des *realengos*, mais elle garda néanmoins, dans les royaumes ibériques, une puissance foncière très considérable ; le *real patrimonio*, les *regalias* figurèrent jusqu'à notre époque parmi les ressources fondamentales des souverains. La grande propriété aristocratique, formée des terres concédées par les rois, et connues sous le nom d'*honores*, de *tenencias*, de *tierras de señorio*, de *prestimonios*, d'*encomiendas* ou de *mandaciones*, de *feudos*, concédées, les unes à titre héréditaire, les autres à titre précaire, eut une grande extension, dont il est malaisé de se rendre compte, à cause de la pénurie des études approfondies sur ce point. Certaines de ces variétés, comme l'*encomienda*, disparurent ; d'autres persistèrent, et la concentration de la grande propriété féodale s'accrut, grâce à la diffusion des majorats et des substitutions (*vinculos y mayorazgos*). Les vicissitudes des *alleux* ou terres libres en Espagne sont aussi mal connues ; il semblerait qu'ils aient été assez répandus en Navarre et en Aragon. Leur histoire est encore obscure. Elle devrait être éclaircie à l'aide des documents mieux critiqués, sans

1. *Les Esclaves catalans*, dans l'ouvrage intitulé *Sempre han tengut béch les oques*, 2e série, Barcelona, 1906, in-4, 147 p.

2. *Ensayo sobre la historia de la propiedad territorial en España*, 2 vol. in-8, Madrid, 1875-76 ; résumé et trad. (faibles), par Langénieux, *Assoc. Cath.*, XXVII, 280-295 ; XXVIII, 658-670 ; XXIX, 29, 48.

3. *Ensayo sobre la historia del derecho de propiedad en España*, 3 vol. in-4, 1901-06.

recours à des sources apocryphes, telles que le *Fuero de Sobrarbe*, dont on a trop invoqué l'autorité.

La formation et les progrès de la petite propriété roturière, par suite des défrichements, de l'appropriation des terres vaines et vagues, ainsi que des concessions seigneuriales ou royales, est l'un des grands faits historiques, sur lesquels l'attention des savants espagnols ne s'est pas suffisamment fixée. Il faudrait suivre l'extension de cette propriété, qui, d'abord limitée aux terres de labour, s'étendit ensuite aux autres terres, qui profita de la désagrégation des domaines seigneuriaux au moment de la révolution municipale, et qui, depuis la fin du XIIIe siècle, se fortifia par la décadence du régime coutumier, par le triomphe de la législation romaine. Les modes divers de possession ou de transmission, tels que les censives, la location perpétuelle ou emphythéose, avec partage des fruits du sol par *moitié* ou par *quart*, les contrats de *marjardraque*, c'est à-dire avec clause de rescission quand l'acquéreur était troublé dans la possession, n'ont encore été que fort peu étudiés. On ne peut guère citer sur ce sujet que les monographies de Carreras y Candi [1] et de F. Fita [2].

La vaste enquête entreprise sur les *fueros* et sur les survivances coutumières dans l'économie nationale par J. Costa et ses émules a donné de meilleurs résultats, en faisant connaître un grand nombre de détails de l'ancienne législation foncière espagnole. Mais, il serait nécessaire de contrôler et de condenser ces résultats par voie analytique et synthétique à la fois, pour avoir une idée moins imprécise de la situation de la propriété médiévale en Espagne. On connaît aujourd'hui beaucoup mieux, grâce aux beaux travaux de J. Costa [3] et d'Altamira [4], une forme de possession du sol, dont la plupart des historiens antérieurs avaient négligé de montrer l'importance, à savoir la propriété collective. L'Espagne a eu des terres communes fort étendues, analogues aux *marches*

1. *Notas sobre las origens de la enfiteusis en lo territori de Barcelona*, in-4, 1910.

2. *Marjadraque, segun el fuero de Toledo*, *Bol. r. Ac. hist.*, VII, 360 ; VIII, 322.

3. *Colectivismo, socialismo y comunismo en el derecho positivo español*, in-8, Madrid, 1896 ; *Colectivismo agrario en España, doctrinas y hechos*, in-8, 606 p., Madrid, 1898. — *Monographies sur le droit coutumier et l'économie populaires*, citées chap. Ier de notre Étude.

4. *Historia de la propiedad comunal*, Madrid, in-8, 381 p., 1890. Voir aussi Gonzalez Cobos, *Origenes, formas y vicisitudes de la propiedad colectiva en la provincia de Salamanca*, in-8, 1906.

germaniques et aux *communaux* français. Elles ne consistaient pas seulement en pâturages, montagnes et vacants, réservés aux seuls habitants de la communauté, ou en droits d'usage, de vaine pâture et de parcours [1], mais encore en terres de labour et en prairies, qui étaient tantôt tirées au sort périodiquement entre les *vecinos*, membres de la commune, tantôt travaillées en commun, de sorte que les fruits du travail collectif fussent répartis entre les copropriétaires. Il y eut ainsi pendant le Moyen Age espagnol une sorte de collectivisme agraire, qui alla s'amoindrissant à mesure que se multiplièrent les usurpations seigneuriales ou roturières, et que se constitua la propriété individuelle. Il avait pour garant l'existence des communautés de famille dont la décadence coïncida, comme celle du régime collectif des terres, avec les derniers siècles du Moyen Age.

Moins avancée encore que l'histoire de la propriété foncière, l'histoire de la production agricole de l'Espagne médiévale est presque entièrement inconnue [2]. On n'a actuellement à cet égard que des notions superficielles ; les matériaux sont nombreux ; nul ne les a utilisés. L'évolution de l'agriculture espagnole sera d'ailleurs malaisée à décrire. Elle n'admet pas de description d'ensemble. Des différences très tranchées séparaient en effet des pays pauvres et à demi-stériles comme l'Aragon, la Haute-Navarre, la Haute-Galice, la Manche et l'Estremadure, d'un côté, et les régions, dont la prospérité agricole grandit à partir du XIe siècle, tels que la Vieille Castille, l'Andalousie, la Catalogne, Valence et les Baléares, d'autre part. Il convient aussi de noter que la production agricole était sujette à de brusques variations ; qu'elle fut généralement peu active dans le Haut Moyen Age [3], et qu'elle parvint à son apogée du XIIe au XVe siècle, avec des intermittences qu'expliquent les guerres civiles [4]. Il n'existe, en dehors de quelques ouvrages d'histoire générale, dont l'information est le plus souvent vague, aucun tableau d'ensemble de ces variations. Ce que l'on peut entrevoir, et ce qu'il faudrait aborder par voie d'études monogra-

1. Voir sur ces droits dans les Pyrénées, Cénac Moncaut, *Histoire des peuples et des États pyrénéens*, Paris, 1860, 2e édit., et le travail de Brutails, *L'article 72 des Usages de Barcelone*, *Nouv. Rev. hist. du Droit*, 1881[1].

2. L'essai de Laporta qui date de 1793, ne compte, pour ainsi dire, pas. Cité ci-dessus chap. Ier.

3. On n'a pas d'étude sur les famines en Espagne.

4. Les sources essentielles sont à cet égard les Chroniques et les actes des Cortès.

phiques qu'on résumerait ensuite dans une synthèse précise, ce sont d'abord les influences diverses qui agirent sur l'évolution de la production : améliorations du régime des personnes et des terres ; politique protectrice de la royauté, qui encouragea la mise en culture et les plantations ; progrès des défrichements, stimulés par les ordres monastiques, par les créations de *poblaciones*, par le droit d'appropriation des cultivateurs sur le sol défriché, par la déchéance du droit de propriété à l'encontre des détenteurs négligents [1].

L'irrigation, dont le comte de las Navas a essayé de dresser la bibliographie [2], joue un certain rôle dans ce développement de l'agriculture. La Castille a adopté les *norias*. En Navarre et en Aragon se multiplient les canaux d'irrigation (*azequias*) ; de grands travaux de drainage sont exécutés. La Catalogne est fertilisée en partie, grâce à des travaux d'adduction des eaux des fleuves, notamment de l'Ebre. A Valence et à Murcie, les rois chrétiens continuent sur ce point l'œuvre des musulmans.

On trouverait l'occasion d'écrire d'intéressantes études profitables à l'histoire de la civilisation, si on examinait à l'aide des documents les diverses formes de la production agricole, au lieu de se perdre dans les minuties des monographies de clochers. On connaîtrait ainsi mieux qu'à l'heure actuelle la vie infiniment complexe que menèrent les populations agricoles du Moyen Age en Espagne. On verrait quelle grande place continuaient d'y occuper les modes primitifs de la jouissance du sol. La forêt, aujourd'hui presque disparue, couvre alors d'immenses surfaces, dans lesquelles les populations trouvent en abondance les bois de construction et de chauffage. Dans les clairières, on mène paître de grands troupeaux de porcs. Les ours, les cerfs, les sangliers y abondent ; rois et nobles s'y livrent avec frénésie, au plaisir de la chasse. C'est ce côté accessoire qui a provoqué quelques rares publications, comme celles de V. de Arazandu y Unamumo [3], de Gutierrez de la Vega [4], de G. Argote de Molina [5], et de la Société des Bibliophiles Espagnols [6].

1. Les sources principales sur ce point sont les *fueros*, les *cartas-pueblas*, les actes des *Cortes*, les *cartulaires*.

2. *Materiales para una bibliografia del agua en España*, br. in-8, 1910, Madrid.

3. *La flora forestal y la toponomia euskara*. San Sebastian, 1905, in-4.

4. *Bibliotheca Venatoria Española*, Madrid, 1877, in-8, 95 p.

5. *El Libro de la Monteria del rey Alfonso XI*, 1re éd., p. p. Argote de Molina, 1586, in-f°, Seville ; autre édition, Madrid, 1877, in-8.

6. *El libro de las aves de caza, por el canciller Pero Lopez de Ayala, con glosas del duque de Alburquerque*, in-8, 1869, Madrid (*Soc. de bibliofilos Españoles*).

Le défrichement et l'élevage diminuèrent dans une proportion excessive les richesses forestières de l'Espagne chrétienne médiévale. Les défricheurs laissèrent subsister une grande quantité de terres incultes. Les pâturages et les prairies, couvrant d'immenses surfaces, offraient à cet autre mode primitif d'appropriation, représenté par la culture pastorale, un champ presque indéfini. De grands troupeaux de chevaux, de bœufs et de taureaux, de chèvres, de moutons, de brebis et de porcs existaient dans toutes les parties de l'Espagne des plateaux et des monts. Les *fueros*, les actes des rois et des Cortès montrent l'importance qu'on attache à cette richesse. De même que les cuirs, les suifs, la laine d'Espagne forment les articles essentiels du commerce extérieur. Dès le XIIIe siècle, les associations pastorales formées par villages et possédant des bergers communs, obtiennent le droit de se fédérer, de tenir des assemblées (*concejos de mestas*), de nommer des juges particuliers. C'est l'origine du grand syndicat des éleveurs Castillans, dont les privilèges ont été recueillis dès 1586[1], et qui deviendra, sous la direction d'une aristocratie, un formidable instrument d'oppression économique, aux temps modernes. L'histoire de l'élevage en Espagne n'a pas été étudiée, malgré l'extrême intérêt du sujet.

On a quelques études sur la production de la basse-cour[2], sur l'horticulture, sur l'arboriculture et leurs produits. Ainsi apparaissent les formes plus avancées de l'exploitation agricole» L'élève de la volaille et des pigeons (*palomos*) joue un rôle important dans l'économie rurale de ce temps, moins toutefois que l'apiculture; que la culture de l'olivier, qui se propage d'Espagne orientale en Aragon d'abord, puis jusque dans les Castilles, l'Estremadure et la Galice depuis le XIe siècle; que celle des arbres fruitiers de la zone méridionale, spécialement en Andalousie. Les huiles, les miels, les cires, les fruits forment autant d'éléments abondants du trafic extérieur de l'Espagne de cette époque.

La vigne surtout enrichit la péninsule. Non seulement, elle

1. *Libro de los privilegios y leyes del illustre y muy honrado consejo de la Mosta general*, 1586, in-f°, Madrid.

2. *Sur les pigeons et les colombiers en Catalogne au Moyen Age*, voir les études de Carreras y Candi, *Miscelanea histórica Catalana*, série I, Barcelona, 1905, in-8, et sous le titre de *Palomos y palomares en Cataluña durante la edad media*, *Bol. r. Acad. B. Let. de Barcelona*, 1901-02, n°s 5-7.

progresse à l'Est, mais encore elle apparaît en Catalogne vers le milieu du XIIe siècle, se propage dans la Castille du Nord, dans le Bas-Aragon et dans la Navarre. Les vins d'Espagne sont les plus connus alors en Europe Occidentale, à côté de ceux de France, et les raisins secs de Malaga rivalisent avec ceux de Corinthe. La péninsule qui devra, aux temps modernes, faire venir des grains du dehors, exporte alors les blés d'Aragon et des *campos* de Vieille Castille. La culture des céréales y est très répandue ; celle du blé, de l'avoine et du millet prédomine sur les plateaux et dans la vallée de l'Ebre. Les rizières s'étendent dans le royaume de Valence, en Bas-Aragon, en Basse-Catalogne, si bien que le riz espagnol alimente les marchés des Flandres. Il en est de même du safran d'Aragon, et d'autres produits, tels que le *cumin* et l'*anis*, qui jouent un certain rôle dans l'économie médiévale. Qu'on ajoute à ces productions celles des plantes ou matières tinctoriales, notamment de la garance (*grana*) et du kermès ; des plantes industrielles lin et chanvre, alors très florissantes en Espagne ; le développement des mûriers et de l'éducation du ver à soie dans la zone orientale (Valence, Murcie, Andalousie) et on aura une idée du progrès des formes supérieures de l'agriculture médiévale espagnole, dont le développement historique est resté jusqu'à présent en dehors des études des savants.

P. Boissonnade.

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

UNE NOUVELLE HISTOIRE GÉNÉRALE DU MOYEN AGE.

On sait avec quelle faveur a été unanimement accueillie l'histoire des temps modernes (*Cambridge modern history*) en douze forts volumes in-8, — sans parler des compléments — publiée de 1902 à 1910 par l'University Press de Cambridge. — Voici maintenant que, sur un plan tracé par M. Bury, commence de paraître à la même librairie une grande histoire du moyen âge, qui ne comptera pas moins de huit volumes in-8 très compacts. Les directeurs de l'entreprise, MM. Gwatkin et Whitney (ce dernier a remplacé la regrettée Mlle Bateson, primitivement désignée) ont recruté leurs collaborateurs en majorité parmi leurs collègues d'Angleterre, mais ont fait appel aussi aux savants d'autres nationalités que des travaux connus désignaient plus particulièrement à leur choix.

Le premier volume (*The Cambridge medieval history;* vol. I : *The Christian Roman Empire and the foundation of the Teutonic kingdoms*, Cambridge, University Press, 1911, in-8, XXII-754 pp. et un album de 14 cartes), — que nous ne faisons qu'annoncer aujourd'hui, nous réservant d'en reparler plus tard en détail quand quelques-uns des tomes suivants auront vu le jour, — prend le Moyen Age à ses origines les plus lointaines, puisque, non sans raison, il débute par un tableau de l'Empire romain au temps de Constantin et de l'établissement officiel du christianisme dans l'État. Voici l'énumération des chapitres dont il se compose : I, Constantin, par GWATKIN. II, La réorganisation de l'Empire, par REID. III, Les successeurs de Constantin jusqu'à Jovien, et la lutte avec la Perse, par Norman H. BAYNES. IV, Le triomphe du christianisme, par LINDSAY. V, L'arianisme, par GWATKIN. VI, L'organisation de l'Église, par TURNER. VII, L'expansion des Germains, par Martin BANG. VIII, La dynastie de Valentinien et Théodose le Grand, par Norman H. BAYNES. IX, Les migrations germaniques, 378-412, par M. MANITIUS. X, Les royaumes germaniques de Gaule : 1° Les Wisigoths jusqu'à la mort d'Euric, par Ludwig SCHMIDT; 2° Les Francs avant Clovis, par Christian PFISTER. XI, Les Suèves, les Alains et les Vandales en Espagne, 409-429 ; la domination vandale en Afrique, 429-533, par Ludwig SCHMIDT. XII, 1° Le monde asiatique, par

T. Peisker ; 2° Attila, par Ludwig Schmidt. xiii, 1° La Bretagne romaine, par Haverfield ; 2° Conquête germanique de la Bretagne, par Beck. xiv, L'Italie et l'Occident, 410-476, par Ernest Barker. xv, Le royaume d'Italie sous Odoacre et Théodoric, par Maurice Dumoulin. xvi, Les provinces orientales d'Arcadius à Anastase, par Brooks. xvii, Le schisme religieux au ve siècle, par Alice Gardner. xviii, Le monachisme, par dom Butler. xix, Les conditions sociales et économiques de l'Empire romain au ive siècle, par Paul Vinogradoff. xx, Le mouvement des idées, par Stewart. xxi, L'art chrétien primitif, par Lethaby. — La bibliographie remplit les pages 615-694. Le volume se termine par un copieux index et est accompagné d'un album de cartes géographiques.

Le tome II, qui doit paraître sous peu, sera consacré à la fondation de l'Empire d'Orient, à l'expansion musulmane, aux Mérovingiens et à la fondation de l'Empire carolingien. Le tome III traitera de la ruine de cet Empire et du développement de la féodalité en Europe jusque dans le courant du xie siècle. Le tome IV racontera l'histoire de l'Empire de Byzance ; le tome V, l'histoire des croisades et de l'Europe au xiie siècle ; les tomes VI et VII, l'histoire des xiiie et xive siècles ; le tome VIII, celle du xve. On ne peut que souhaiter le prompt achèvement d'un ouvrage qui, par son ampleur même, comme par la qualité de ses collaborateurs, semble destiné à surpasser tous les ouvrages similaires.

Louis Halphen.

UNE SOURCE DÉLAISSÉE : LES FONDS D'OFFICIALITÉS.

Le Moyen Age avait été l'âge d'or des Cours ecclésiastiques ; les temps modernes appauvrirent singulièrement leur compétence : et, à la veille de la Révolution, elles étaient à peu près tombées en tutelle. Pour les causes ecclésiastiques, elles partageaient avec les juges royaux la connaissance des procès criminels ; pour la plupart des causes laïques, elles n'avaient plus qu'un rôle d'enregistrement et de fulmination. Au reste, elles avaient changé de caractère ; elles ne gardaient guère de religieux que le costume de leurs juges ; elles perdaient en des soucis de procédure le souvenir de leurs origines ; elles se rapprochaient, pour l'esprit de leurs jugements, des tribunaux de bailliage et des Parlements, voisins dangereux, prompts à prouver l'inutilité des doubles emplois.

Mais ce ne fut pas une mort sans phrases que cette décrépitude. Le Clergé défendait ses droits, les Parlementaires fondaient leurs prétentions sur des amas de distinguos et d'interprétations ; en réponse aux Cahiers des Assemblées du Clergé, la Royauté publiait des Édits, combinaisons subtiles de retraits fermes et de compensations apparentes[1] ; ces Édits

1. Cf. par exemple, l'Édit, fort important, d'avril 1695.

faisaient naître à leur tour de longs commentaires[1]; enfin les Officiaux composaient des Manuels de Procédure, des Traités de Juridiction[2], des Recueils de jurisprudence[3].

Une abondante et vivante littérature est donc née de cette question. Aussi peut-on s'étonner que l'attention des historiens s'y soit, de nos jours, si peu arrêtée. Les officialités du Moyen Age ont provoqué quelques recherches importantes, et même des travaux de synthèse d'une grande utilité[4]; mais un abîme sépare les officialités du Moyen Age et celles des temps modernes. Ce n'est plus l'organisation et la vie d'une puissante institution qu'il convient d'étudier, c'est la décadence, c'est l'émiettement de cette institution, c'est la transformation d'un organisme indépendant et fort en un organe parasitaire et médiocre.

Il est malaisé d'expliquer d'où vient ce désintéressement des historiens à l'égard des Cours ecclésiastiques. D'aucuns ont vu sans doute l'importance de la question ; mais cette importance même les a détournés de la mettre en valeur : les fonds d'officialités recèlent le récit d'étranges aventures, de piquantes disputes ; pour des consciences peureuses, ou avides de faire servir l'histoire à des polémiques, ç'eût été une faute de découvrir ces tares ; et c'est si vrai que, parmi les fonds d'officialités, beaucoup ont souffert d'une épuration méthodique ou tout bonnement ont été détruits. Puis, n'avons-nous pas affaire à la période de notre histoire qui est le moins déblayée, le moins vérifiée ? Le dépouillement des archives provinciales a commencé par les fonds les mieux classés, par ceux aussi qui se rattachaient plus étroitement à l'histoire de l'administration royale, ou qui au contraire se rapportaient à des institutions ou des événements tout locaux. Il est peu de fonds d'Intendances, par exemple, ou d'abbayes, qui n'aient été, au moins partiellement, utilisés ; mais, à côté d'eux, que de trésors demeurent insoupçonnés !

Les fonds d'officialités, en particulier, sont nombreux et riches[5]. Il est naturel qu'ils servent d'abord à *l'histoire même des Cours ecclésiastiques*. Les manuels de procédure nous permettent de connaître assez exactement l'organisation des officialités, le recrutement et les droits de leur personnel, la forme des actes ; mais ils nous renseignent bien mal sur leur compétence réelle, leurs rapports avec les juridictions laïques, l'esprit de leurs jugements, et c'est là toute la question. Les plus modérés parmi ces auteurs de manuels, les plus résignés aux empiètements de la justice royale, ne parviennent pas à donner des Édits royaux une interprétation ferme, à délimiter nettement les domaines de compétence ; leurs pénibles gloses laissent place à mille incidents de frontière. On devine, à les lire, que la tradition, cette loi qui d'elle-même se transforme

1. Cf. p. ex. Du Perray, *Notes et observations sur l'Édit de 1695*, Paris, 1718; A. Jousse, *Nouveau commentaire sur l'Édit de 1695*, Paris, 1757.

2. Cf. p. ex. abbé de Bresolles, *Pratique des Officialités*, Paris, 1781.

3. Cf. p. ex. Descombes, *Recueil des Procédures civiles et des Procédures criminelles des Officialités*, Paris, 1762.

4. Cf. p. ex. Paul Fournier, *Les Officialités au moyen âge*, Paris, Plon, 1880, in-8.

5. Voir *L'Inventaire sommaire des archives départementales.*

en faveur du plus fort, est la seule règle de leur conduite; il n'existe pas un Code des officialités, elles n'ont à leur usage qu'une jurisprudence incertaine, contenue en des recueils d'arrêts touffus et contradictoires. Dès lors, l'histoire des Officialités apparaît infiniment variée et locale : elle dépend pour une large part de la personne des Officiaux et de leurs Promoteurs, des usages et des mœurs de la région, du tempérament plus ou moins audacieux des administrateurs et des juges locaux. Il est donc impossible de l'écrire à Paris; elle est tout entière dans les archives provinciales; elle a besoin, pour naître, pour se révéler dans sa vérité complexe, d'une série de monographies scrupuleuses.

En plus de ces études spéciales, les fonds d'Officialité peuvent nourrir des travaux plus généraux. Il est indispensable de les consulter, par exemple, si l'on s'occupe de *la situation et des mœurs du Clergé sous l'ancien Régime*. C'est par les officialités que sont jugés un très grand nombre de litiges pécuniaires : procès relatifs aux portions congrues, réclamations de prêtres communalistes, fondations de messes, usurpations de fonctions, etc. L'enjeu de ces procès, les frais qu'ils entraînent, l'acharnement des parties, tout cela contribue singulièrement à éclaircir cette obscure question : la situation matérielle du bas-clergé avant la Révolution. Nous assistons à mille débats, qui n'ont rien de religieux, et qui nous font connaître des curés-laboureurs, éleveurs, bûcherons, forgerons, horlogers, et par là nous sommes renseignés sur de menus détails de leur vie quotidienne. Les conflits de préséances nous révèlent au sein du clergé d'âpres et fréquentes chicanes, qui vont parfois jusqu'aux injures et jusqu'aux coups. Quant à la valeur individuelle des prêtres, à leur zèle canonique et à leur vie privée, c'est ici surtout qu'il est possible de s'en informer ; rien n'est plus vivant, ni moins flatté, que les portraits qui surgissent de ces archives, et qu'on a contraints d'avouer leurs vices : ils défilent sous nos yeux, les mauvais prêtres, que les imagiers du Moyen Age clouaient au pilori des tympans, livraient aux flammes, aux brutalités des démons, à la morsure des bêtes immondes ; simonie, non-résidence, violation du secret des confessions, oubli des fonctions sacerdotales, ce ne sont là que les moindres fautes ; les liasses d'une Officialité ne sont pas, en général, d'une lecture à recommander aux jeunes filles : elles contiennent, avec un luxe inouï de détails, les pires histoires scandaleuses, auprès de quoi les fabliaux sont des contes enfantins. Et qu'on ne plaide pas la calomnie : un tel appareil juridique fait percer la lumière : de l'amas des plaintes, des enquêtes, des interrogatoires, des confrontations, des récolements, des correspondances saisies, naissent des certitudes; ce ne sont pas des phrases ou des insinuations, ce sont des faits à plusieurs reprises vérifiés et, sans torture, souvent avoués. Sans doute serait-il absurde d'établir la valeur morale du clergé de l'Ancien Régime sur ces seuls documents; ils sont par nature défavorables au clergé ; les prêtres qu'ils citent, ce sont les brebis galeuses que spontanément le Clergé chasse du troupeau. Il est seulement nécessaire d'en tenir un compte exact, avant de porter un jugement sur le passé de l'Église. Et c'est une précaution qu'on néglige parfois.

Il est à peine besoin de montrer que *l'histoire des classes populaires* se doit de recourir aux fonds d'officialités. Le curé, dans la communauté paroissiale de l'Ancien Régime, tient une très large place : on ne connaîtra bien la paroisse qu'à la condition de bien connaître le curé. Il est en rapports constants avec les administrateurs communaux, le syndic, les collecteurs : quand il s'emporte contre eux jusqu'à les frapper, c'est à l'Official qu'ils adressent leurs plaintes. Puis, si le curé oublie ses devoirs et scandalise ses ouailles, il se forme dans le village des « cabales » qui ne désarment guère, et qui finissent par trouver le chemin de l'Officialité. En maints endroits s'élabore ainsi une sorte d'anticléricalisme paysan, tenace, têtu, qui nous est révélé par les témoins appelés devant l'Official.

L'histoire du Droit, elle aussi, et surtout l'histoire du Droit civil, gagnera beaucoup à cette étude d'archives. Les causes concernant les mariages sont à cette époque fort nombreuses encore : cassations de fiançailles, dispenses, mariages « clandestins », dissolutions de mariages, séparations *a thoro*, tout cela passe par devant l'Official.

Remarquons enfin qu'une histoire s'impose des *empiètements royaux*. Nous les connaissons mal. Nous ne savons pas au juste par quelle variété de procédés la Royauté, à la veille de la Révolution, était à peu près parvenue à paralyser les institutions rivales, féodales et religieuses. Nous ne savons pas non plus avec exactitude ce qui survivait de ces institutions, à quelle réalité correspondaient les formules des Édits, dans quelle mesure étaient observées, dans les tribunaux royaux, les défenses d'usurpation, ni quel fut le rôle véritable des appels comme d'abus.

Il serait donc intéressant à bien des égards d'entreprendre un dépouillement méthodique des fonds d'officialités. Ils doivent servir à l'histoire religieuse, sociale, politique, juridique. Ils peuvent renouveler bien des questions, et récompenseront amplement, par leur valeur documentaire, par l'attrait de leur forme originale, par le pittoresque de leurs révélations, ceux qui voudront bien les aborder.

GEORGES HARDY.

LE MOUVEMENT RELIGIEUX CONTEMPORAIN EN ALLEMAGNE.

Un petit livre, de Rudolf Eucken, *Können wir noch Christen sein*[1], produit actuellement en Allemagne à peu près le même effet que l' « Évangile et l'Église » de M. Loisy a produit à son temps en France. Et cela ne doit pas nous étonner, car l'éminent philosophe d'Iéna y traite avec une franchise et une profondeur remarquables une des questions les plus brûlantes de la vie moderne en Allemagne. On pourrait même dire que c'est une sorte de profession de foi qu'il nous donne.

1. 1 vol. in-12 de 236 pp., Leipzig, Veit et Cie, 1911.

En effet, M. Eucken se rend compte de tout ce qui, dans la vie moderne, est incompatible avec le christianisme traditionnel. Il devient, pour la conscience moderne, de plus en plus impossible de considérer l'Église comme une institution divine. Il en est de même en ce qui concerne la divinité de Jésus-Christ. Aucune puissance ne pourra nous forcer à considérer comme religieux ce que nous avons reconnu comme mythologique. Les nombreuses preuves de cruauté que l'Eglise a données dans les différentes périodes de son évolution ne nous permettent plus de lui obéir d'une manière aveugle. Ce n'est pas le Christianisme, c'est la pensée moderne qui est parvenue à faire régner plus de justice dans notre vie, c'est elle qui a aboli l'esclavage. Non moins incompatible avec la conscience moderne est le caractère essentiellement passif et surnaturel du christianisme, de même le miracle, la foi à l'immortalité personnelle.

Mais alors, que devons-nous faire ? Faut-il rompre définitivement avec le christianisme ? Pas du tout. On sait que la philosophie d'Eucken présente un caractère profondément religieux. Eucken n'est pas un admirateur enthousiaste de la civilisation du temps présent. Il condamne cette civilisation parce qu'il trouve qu'il y a une disproportion intolérable entre l'enrichissement extérieur et le contenu spirituel de notre vie. La véritable civilisation doit plutôt contribuer à l'intériorisation de notre vie, à la réalisation spontanée de la « vie de l'esprit ». Et c'est cela précisément qui constitue l'essence de la religion. Il n'y a de véritable religion que là où l'homme se considére comme un co-créateur libre de la vie de l'esprit. M. Eucken n'est pas du tout enclin à nier les obstacles qui entravent la réalisation de la vie de l'esprit. Le mal est, pour lui, quelque chose de très réel. Et ce qui l'oblige à considérer le christianisme comme la forme supérieure de la religion, c'est qu'ici la possibilité de surmonter les obstacles est très grande. Mais cela ne signifie pas qu'Eucken considère le christianisme comme la religion des religions. Il condamne tout particularisme et croit, avec saint Augustin, que la vraie religion existait avant le christianisme. C'est à partir du christianisme qu'on a commencé à l'appeler la religion chrétienne. Eucken pousse cette pensée plus loin et considère les différentes Églises comme des individualisations et des manifestations différentes d'un seul et même mouvement chrétien d'ensemble. Et il ne voit pas alors pourquoi nous devons nous cramponner aux formes existantes du christianisme et ne pas chercher des formes plus correspondantes à l'esprit de notre temps. A la différence des modernistes catholiques et du protestantisme libéral, M. Eucken prétend qu'il est impossible de réformer le christianisme au sein des églises actuelles. « Die Unmöglichkeit einer Reform innerhalb der vorhandenen Kirchen », c'est le titre d'un des chapitres du présent ouvrage. Le catholicisme est resté trop attaché à la conception médiévale de la religion pour correspondre à la conception moderne de l'intériorité. Le protestantisme présente, sans doute, un progrès par rapport au catholicisme. Mais d'autre part, ni le protestantisme orthodoxe, ni le protestantisme libéral ne nous permettent d'introduire une véritable réforme. Il nous est impossible

aujourd'hui d'accepter la conception luthérienne du péché originel et de la corruption radicale du monde. De même, la critique moderne de la Bible ne nous permet pas de donner à ce livre une aussi grande autorité que le fait la Réforme. Le protestantisme libéral est, sans doute, plus ouvert à l'esprit critique de notre temps. Mais il reste trop dépendant du panenthéisme des temps classiques de l'Allemagne. On est enclin ici à négliger ce qu'il y a d'obscur dans notre vie, en d'autres termes, on ne reconnaît pas la réalité du mal. D'autre part, la conception de la personnalité de Jésus-Christ ne présente pas ici une base assez forte et assez large pour une religion universelle. Pour ce qui est, en particulier, des églises, Eucken va même jusqu'à dire que non seulement elles ne sont pas favorables à la religion, mais encore elles lui sont nuisibles. Il est un adversaire de ce qu'on appelle en Allemagne « Landeskirche ». Il repousse l'Église comme une institution de l'État et comme « protectrice du trône et de l'autel »; car c'est là qu'il voit une des causes principales de l'indifférence religieuse contemporaine. Le « cas Jatho » dont on a tant parlé dernièrement, en Allemagne, nous montre d'une manière évidente que le système actuel est tout à fait insoutenable. C'est pourquoi M. Eucken exige la séparation des Églises et de l'État.

En résumé, M. Eucken croit que nous pouvons et devons être aujourd'hui chrétiens. Mais pour cela, il faut qu'on considère le christianisme comme un mouvement perpétuel du monde, il faut que le christianisme se réveille de l'engourdissement ecclésiastique. Ce serait la tâche du temps présent et l'espérance de l'avenir.

J. Benrubi.

LA « CRITIQUE IMPERSONNELLE » EN HISTOIRE LITTÉRAIRE.

L'ouvrage que vient de publier M. E. Lichtenberger sur le *Faust de Gœthe*[1] contient l'application de la méthode d'histoire littéraire exposée par lui dans la *Revue Germanique* (janvier 1905), méthode neuve non dans son principe, mais par la rigueur avec laquelle il l'applique. Elle consiste à recueillir et à classer les diverses interprétations présentées sur l'ensemble ou les détails de telle œuvre littéraire, par les historiens de la littérature, les érudits spécialistes ou même les simples amateurs de lettres, à l'unique condition que ces derniers soient des hommes éminents dont le jugement représente à coup sûr celui d'une importante fraction d'humanité. Une telle critique est impersonnelle. M. L. n'interdit d'ailleurs bien entendu nullement au « rapporteur de l'humanité » de présenter, au terme de son travail, une opinion personnelle, qui sera

1. *Le Faust de Goethe*, Essai de critique impersonnelle, par E. Lichtenberger, professeur honoraire à la Sorbonne, Paris, Alcan, 1911, 224 pp. in-16.

d'autant mieux fondée que par ce travail il se sera mieux muni et mis en garde contre lui-même. Ainsi la méthode de M. L. n'implique aucune abdication de la critique personnelle, aucune condamnation de la recherche originale, elle est plutôt une propédeutique de cette recherche ; et d'autre part elle présente l'immense intérêt de faire entendre sur telle question particulière toutes les voix de l'humanité, qui expriment, de façon singulièrement complexe, la multitude des tempéraments et des cultures. Enfin M. L. croit fermement que sa méthode est applicable à la discussion de tous les problèmes moraux.

La méthode de M. L., si raisonnable qu'elle semble, a rencontré des adversaires. Certaines objections sont, il est vrai, négligeables. Ce sont celles des critiques individualistes, qui reviennent à dire que ce kaléidoscope d'opinions étrangères fatigue et stérilise le critique original, ou que les livres de critique les plus vivants sont ceux où l'auteur présente les impressions immédiatement éveillées en lui par le contact des œuvres littéraires, ou enfin que la méthode proposée est une école de scepticisme. Nous accordons que de toute évidence il est plus rapide de ne pas s'embarrasser des opinions d'autrui, plus séduisant de s'engager dans des chemins non battus, et nous ne savons que trop combien nombreux sont les critiques dogmatiques qui se flattent naïvement d'éprouver devant une œuvre les seules impressions qu'il convient.

Des objections plus graves viennent des critiques savants. Ceux-ci répliquent à M. L. que l'histoire littéraire n'a pas à se préoccuper des jugements plus ou moins fantaisistes portés par les critiques impressionnistes, mais qu'elle doit chercher seulement de quels matériaux une œuvre est faite, ce que l'auteur a voulu ou pu inconsciemment y mettre, quelles influences il a subies et quelle était sa méthode de travail. Mais à cette argumentation nous nous permettrons de répondre deux choses. D'abord qu'il est impossible d'analyser une œuvre d'art comme un produit chimique, et la littérature faustienne par exemple, si variée et si peu unanime, prouve surabondamment tout ce qui reste d'arbitraire et de subjectif chez les commentateurs les plus érudits et les plus prudents. Notre seconde réplique, à laquelle nous tenons davantage encore, est qu'une œuvre d'art a une valeur en soi et la garderait encore en grande partie, alors même que nous saurions très peu de chose de son auteur ; la preuve en est qu'il existe des œuvres d'art anonymes, et universellement admirées. Au moment où il crée, assurément l'écrivain utilise ses expériences et travaille suivant un procédé à lui ; mais il pense bien que son œuvre, si personnelle qu'elle soit en son origine, n'en aura pas moins une valeur objective et typique, il ne la crée qu'en la détachant de lui et d'autre part ne la livre au public que pour susciter chez ses lecteurs des émotions. Le lecteur accepte ensuite plus ou moins naïvement cette œuvre, se l'assimile suivant son tempérament personnel, la « résubjective », s'il est permis d'emprunter ce barbarisme a M. Simmel, qui a récemment décrit ce processus ; et il faut dire encore que les œuvres les plus lues sont justement celles que le lecteur ne songe pas à laisser telles qu'elles sont, mais qu'il tire à lui et interprète, en un mot, les œuvres les plus

suggestives. Tels sont les faits, et la critique savante ne fera point qu'il ne paraisse tous les ans des commentaires nouveaux du *Faust*.

En somme M. L., sans se désintéresser le moins du monde des préoccupations des érudits, se met surtout au point de vue esthétique, au point de vue du public, et s'applique à nous renseigner sur l'efficacité psychologique et sociale de la littérature, sur le retentissement prolongé et en quelque sorte l'écho polyphone d'une même grande œuvre dans l'humanité. Nous ne voyons pas qu'il ait tellement tort, car enfin sans public il n'y aurait pas de littérature, les écrivains écrivent pour émouvoir et plaire, non pour être savamment commentés, et les commentaires savants ne viendraient jamais si les œuvres n'étaient d'abord consacrées par l'attention qu'y apportent les lecteurs naïfs.

Avec quel talent M. L. a-t-il appliqué sa méthode dans le présent ouvrage ? Nous dirions ici tout le bien que nous pensons de ce livre, s'il convenait au disciple de louer le maître. Le public goûtera certainement la simplicité et la discrétion élégante sous laquelle M. L. a dissimulé une incomparable érudition ; et tous ses anciens élèves se réjouiront de pouvoir commercer encore, grâce à ce petit ouvrage, avec la pensée du maître cher qui le leur a affectueusement dédié.

P. Roques.

Avec une belle vaillance, une inlassable énergie, sur lesquelles n'ont prise ni le poids des ans, ni la somme des efforts accumulés, M. Georges Perrot, ce glorieux vétéran des études d'art antique poursuit la gigantesque entreprise, qui nous a valu déjà neuf gros volumes ; le dernier venu est digne des précédents [1]. L'auteur s'est fait un devoir de conserver au titre général le rappel d'un collaborateur depuis longtemps disparu, laissant à son aîné la charge totale de l'œuvre, encore bien loin de son achèvement. Pensée délicate et scrupule élevé ; le savoir technique de l'architecte Chipiez n'eût plus été du même secours pour les matières du tome nouveau.

De la Grèce archaïque nous connaissions déjà le temple (t. VII) et la sculpture (t. VIII) ; cette fois nous abordons les arts mineurs. J'emploie le mot sans nul dédain, et je le crois de mise même pour la peinture, — où les Grecs ont dû passer maîtres comme en toutes sortes d'ouvrages, — parce que de leur activité en ce domaine il ne nous reste qu'un souvenir très indirect et affaibli, grâce à des monuments secondaires relevant moins de l'art pur que de l'industrie.

La science des pierres gravées, longtemps confinée chez de rares spécia-

1. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, par Georges Perrot et Ch. Chipiez ; tome IX, *La Grèce archaïque : La Glyptique — La Numismatique — La Peinture — La Céramique*, par G. Perrot, contenant 22 pl. hors texte et 367 grav. — Paris, Hachette, 1911, 703 pp. in-4.

listes, a fait un bond soudain lorsque parut l'immense répertoire de Furtwaengler ; à celui-ci M. Perrot devait naturellement beaucoup emprunter ; il a néanmoins renouvelé le sujet par de fines remarques de détail et complété l'ouvrage de son devancier par son illustration, qui met bien plus à contribution le Cabinet de Paris, fort enrichi dans ces dernières années. Très « spéciale » aussi l'étude des monnaies, à laquelle demeurent étrangers tant d'archéologues, et non des moindres. Pour ce chapitre, c'est Fr. Lenormant et M. Babelon qui ont fourni les éléments de l'exposé ; mais M. Perrot, relevant et élargissant la tâche du numismate, trop souvent limitée au classement des séries et à la recherche des pièces rares, reprend toute la question du point de vue esthétique et montre tout ce qu'a gagné l'art grec à la multiplicité des lieux de frappe. Pourquoi faut-il que les planches, d'exécution d'ailleurs parfaite, présentent gemmes et monnaies d'une façon un peu désordonnée, ce qui en complique la consultation au cours de la lecture ? Ne convenait-il pas aussi, à propos des signatures de graveurs, de citer les articles de L. Forrer dans la *Revue belge de numismatique* (1903-1906) ?

La peinture, chez les Grecs, est restée en retard sur la sculpture, parce que ce peuple s'est plu surtout à rendre la forme vivante, étudiée dans sa structure et dans ses attitudes ; on n'en déplore pas moins la perte totale, irrémédiable, des fresques et des tableaux de chevalet, et il faut se résigner à *entrevoir* les merveilles auxquelles les auteurs anciens font allusion, en se reportant aux plaques votives ou funéraires de terre cuite, aux scènes, peu variées de tons, mais si élégantes et pleines de vie, qui ornaient les sarcophages de Clazomènes. (Avec M. Perrot, je crois, contrairement à Meurer, que ceux-ci n'ont jamais dû être dressés debout et ouverts, à l'imitation des momies égyptiennes.)

Les développements consacrés aux vases peints concernent essentiellement la céramique ionienne et celle de Corinthe ; la première comprend d'abord la série d'Égypte ; l'auteur estime, et beaucoup l'en approuveront, qu'il y eut réellement une fabrique importante à Naucratis, une autre à Cyrène, quelques-unes dans les Cyclades, mais qui ne travaillaient pas pour l'exportation ; aucun doute sur l'existence des ateliers rhodiens ; mais il n'en va pas de même pour la côte d'Ionie ; on a voulu placer à Samos et à Milet les deux centres de fabrication principaux ; M. Perrot n'admet ni l'un ni l'autre ; une incertitude subsiste cependant du fait des poteries trouvées sur la côte scythique du Pont-Euxin, dont il néglige de faire état, qui ont un caractère ionien très marqué (couverte blanche, zones d'animaux, décor « en tapisserie », etc...) et n'ont dû être transportées dans ces colonies milésiennes que par des bateaux de Milet. (Cf. Ern. von Stern, dans *Klio*, IX (1909), p. 139-152.)

La céramique corinthienne, presque bornée aux menus vases à parfums, nous offre des types tout différents : la pratique de l'incision, la représentation des mythes épiques, l'abondance des inscriptions qui en nomment les personnages, tout concourt à lui imprimer une physionomie à part et vite reconnaissable. On peut regretter qu'il ne soit fait aucun emprunt dans ce livre aux fragments nombreux et de beau style

retrouvés à Delphes (Cf. P. Perdrizet, *Fouilles de Delphes*, V, 2 (1908), p. 140 sq.) ; M. Perrot eût par eux enrichi sa documentation ; il est vrai que ses conclusions n'en auraient pas été modifiées.

Les questions d'origine, de classement géographique sont à ce point délicates que, sur bien des sujets, la doctrine ici exposée trouvera des contradicteurs, en particulier parmi ceux qui, creusant le sol et ramenant au jour de nouveaux débris, tendent malgré eux à grossir l'importance de leur chantier ; c'est ainsi que les fouilleurs d'Argos voudraient, pour toute une série, substituer la qualification d' « argien » à celle de protocorinthien : ceux de Sparte engloberaient volontiers dans un groupe laconien — qui a bien pu exister — toutes les pièces longtemps dites cyrénéennes, y compris la fameuse coupe d'Arcésilas; et enfin un travailleur de Délos inclinerait à situer une fabrique de vases dans cette petite île, en réalité simple entrepôt et où manquait même l'argile plastique indispensable aux potiers. Il est bon qu'un archéologue expérimenté examine de plus haut, en toute indépendance, ces hypothèses que dicte un enthousiasme fort naturel, mais débordant. Celui de M. Perrot est constamment réglé, mais non éteint, par le jugement critique ; une sorte de flamme circule dans toutes ces pages, prête à la forme, ample, claire et brillante, une valeur d'art qui s'ajoute et s'allie à celle des documents ; aussi nulle tension apparente ; aucune fatigue (qui se comprendrait) ne vient, par quelque grisaille, se laisser percevoir du lecteur charmé. Un respect le saisit devant cette activité audacieuse, ce corps à corps avec une œuvre si étendue et si multiple qu'on ne l'envisagerait plus aujourd'hui que collective. Et l'auteur, à merveille, dissimule la charpente de son édifice ; le bas des pages ignore la marée montante des notes et références ; l'érudition apparaît un moyen, non un but. Ce tome IX, comme les huit autres, procède d'une conception bien française, en voie de disparaître avec la génération qui l'a réalisée. On célébrait récemment le jubilé de M. Léon Heuzey ; c'est un nom qu'on peut rapprocher de celui-ci : ces deux « Athéniens » de l'âge héroïque se sont imprégnés d'antiquité par un contact immédiat, sans voir s'interposer, dès les premiers temps de l'apprentissage, comme un rempart de « littérature » scolastique. Il est permis de les envier et l'on devrait, s'inspirant de cet exemple, s'élever parfois au-dessus du flux livresque pour étudier, d'un œil plus affranchi, les monuments[1].

VICTOR CHAPOT.

***

Le quatrième Congrès international d'Histoire des Religions se tiendra à Leyde du 9 au 13 septembre.

1. La maison Hachette a donné aux planches et figures le soin accoutumé. Quelques négligences seulement dans la correction des épreuves ; certains renvois aux figures sont inexacts ; la typographie, pour les noms propres, n'a pas toujours été suffisamment revue ; je m'en tiens à un exemple : Lœscheke devient invariablement Lœschke.

On prévoit les sections suivantes : 1. Religions des peuples sauvages et questions générales. 2. Chinois et Japonais. 3. L'Égypte. 4. Les Sémites. 5. L'Islam. 6. L'Inde et l'Iran. 7. Grecs et Romains. 8. Germains, Celtes et Slaves. 9. Malais et Polynésiens. 10. Le Christianisme.

Le président du Comité d'organisation est M. Chantepie de la Saussaye ; le premier secrétaire, M. B. D. Eerdmans. (Adresse du Bureau : 71, Plantsoen.)

***

Une nouvelle Revue vient de paraître : la *Revue des Études Napoléoniennes* ; son directeur est M. Édouard Driault dont les travaux sur l'époque impériale sont connus de tous nos lecteurs. Cette Revue paraîtra tous les deux mois : le premier fascicule, janvier 1912, compte cent soixante pages bien imprimées sur beau papier.

Quel sera le rôle de la *Revue des Études Napoléoniennes* ? — « Elle aidera à la découverte et à l'exploitation des bonnes sources », nous dit son directeur. « Il y a aux Archives nationales des trésors incalculables, ne fût-ce que dans les cartons de la Secrétairerie d'État... Il y a aux Archives des Affaires étrangères des richesses au moins aussi abondantes dans la *Correspondance politique* ou dans les *Mémoires et Documents*... Il y a naturellement des ressources aussi considérables dans les archives d'État des pays étrangers... Une Revue des Études Napoléoniennes aura mission de les faire connaître et d'y diriger les travailleurs... Les archives privées ne sont pas moins intéressantes... Il y a sans doute d'importantes révélations à attendre de telles ou telles archives demeurées jusqu'ici closes : une Revue des Études Napoléoniennes devra inspirer assez de confiance pour recevoir les bonnes pièces de ces archives nécessaires à l'établissement de la vérité, pour provoquer les publications indispensables. En ce sens elle aura à déterminer quels documents il importe d'abord de connaître, en en dressant une sorte d'inventaire. Ce sera l'un de ses premiers soins. — Elle sera aussi un centre d'études. » Son premier effort portera sur l'histoire intérieure du premier et du second empire, sur l'histoire économique (application du blocus continental, doctrine saint-simonienne, politique de libre-échange de Napoléon III), sur l'histoire des lettres et des arts sous les deux Napoléons ; l'histoire diplomatique, l'histoire militaire impériales seront reprises et scientifiquement traitées. « Après Thiers, Sorel, Vandal, en ne songeant qu'aux disparus..., le domaine de l'histoire napoléonienne demeure vaste et sur beaucoup de points il est neuf. Aucune des revues existantes ne peut se consacrer à l'exploiter spécialement. »

Le premier numéro de la *Revue des Études Napoléoniennes* comporte d'abord une série d' « articles » : un programme que nous venons d'analyser, des études de M. Frédéric Masson sur *Le comte de Montholon avant Sainte-Hélène*, de M. René Schneider[1] sur *L'art de Canova et la France*

1. Je rendrai compte dans un numéro prochain de l'importante et solide thèse de M. Schneider sur Quatremère de Quincy.

impériale, de M Paul Feuillâtre, *A propos de l'exposition rétrospective de la Légion d'honneur*, des notes suggestives de M. Édouard Driault intitulées *Souvenirs du Centenaire* (janvier-février 1812). Une seconde partie de la Revue est réservée aux « Mémoires et Documents », une troisième à un « Bulletin historique » (je signale le très habile et très utile bulletin de M. Roger Lévy sur l'histoire intérieure du premier empire); une quatrième et dernière partie est consacrée aux « Notes et nouvelles ».

Nous souhaitons le meilleur succès à la jeune Revue, encore que nous voyions mal comment elle remédiera au grave inconvénient qu'il y aura pour elle à étudier les périodes impériales sans rien dire des années royales intermédiaires ; j'imagine que la « Revue des Études Napoléoniennes » deviendra un peu forcément une « Revue d'histoire contemporaine de 1800 à 1870 » et je suis sûr que tout le monde s'en félicitera. — André Fribourg.

***

Victor Sanson, *Répertoire bibliographique pour la période dite « révolutionnaire », 1789-1801, en Seine-Inférieure*, tome I, Le Département, Paris, Champion, Rouen, Schneider, 278 pp., in-8, [1911]. — Des œuvres comme celles-ci sont de vraies œuvres de charité ; il faut une tournure d'esprit singulière pour entreprendre un travail long, minutieux, obscur, dont chacun se servira mais dont personne ne dira mot, sauf pour y signaler des lacunes ou des erreurs. Aussi je pense qu'on ne parle jamais avec assez de sympathie d'un livre de ce genre ; un effort comme celui de M. Tourneux a droit à toute notre admiration, à toute notre reconnaissance ; M. l'abbé Sanson a voulu faire pour la Seine-Inférieure ce que son grand devancier avait fait pour Paris ; mon premier devoir, ici, est donc de le remercier.

Son recueil comprendra cinq tomes (I, Le Département de la Seine-Inférieure ; II, Rouen-Le Havre ; III et IV, Les Communes ; V, Les Individus. Table). — Le tome I débute par un chapitre consacré aux « Principales sources générales » (Bibliothèques et Archives; puis suivent : les « Renseignements généraux sur la Seine-Inférieure » (Plans et cartes, Descriptions générales ; itinéraire et statistiques) ; l'Histoire politique (*États Généraux*, élections, cahiers, etc... ; *La Révolution*, Conseil général, représentants du peuple, etc... ; organisation du département) ; l'Histoire religieuse diocésaine (archevêques, clergé, communautés, etc...) ; l'Histoire militaire ; l'Histoire judiciaire ; l'Histoire financière ; l'Histoire économique et sociale (agriculture, routes et navigation, industrie, arts et métiers, assistance publique, mœurs et coutumes) ; l'Histoire de l'Instruction publique et des sciences ; l'Imprimerie, les journaux, les almanachs. Chacun de ces chapitres est le plus souvent divisé en deux parties : 1° Les Travaux, — ou énumération chronologique par nom d'auteur des études publiées *après* la période révolutionnaire jusqu'en 1910 inclusivement ; — 2° Les Documents, ou liste chronologique des publications faites *pendant* la période révolutionnaire.

L'impression, la disposition matérielle de l'ouvrage ont été particulièrement soignées, la consultation en est aisée, mais il présente malheureusement un défaut capital : l'auteur nous signale l'existence des documents, des publications, mais ne dit pas *où ils se trouvent* ; pas d'indication de cotes d'archives ou de bibliothèques dans son livre ; il nous dit : vous avez soif, j'ai du bon vin, mais cherchez-le ; — cela n'est plus de la charité.

Je suis sûr que M. l'abbé Sanson fera suivre chaque article de ses prochains tomes d'une cote précise, et alors il pourra dire vraiment « qu'il aide ceux qui n'ont pas le temps ou la joie de travailler pour les autres ». — André Fribourg.

***

Pierre Albin, *Les grands traités politiques,* Recueil des principaux textes diplomatiques depuis 1815 jusqu'à nos jours, Préface de M. Maurice Herbette, Paris, Alcan, xi-570 pp. in-8, 1911. — Ce livre évitera de longues recherches. M. Albin y a réuni un certain nombre de traités qu'il est essentiel de connaître et qu'on ne pouvait guère trouver, jusqu'aujourd'hui, que dans les recueils spéciaux qu'on n'a pas toujours sous la main. — Comme M. Seignobos dans son *Histoire politique*, l'auteur a pris comme date initiale de son recueil la date de 1815. Les divers actes diplomatiques de cette année connus sous le nom de « traités de Vienne » servent en quelque sorte d'introduction à l'ouvrage, divisé lui-même en six livres : Europe occidentale et septentrionale, Europe orientale, Afrique, Asie, Amérique et Océanie, Arbitrage international. Il est bien évident que cette division géographique ne peut pas être rigoureuse ; ainsi M. Albin a classé dans le livre « Afrique » les accords franco-anglais du 8 avril 1904 : or si ces accords intéressent en premier lieu l'Afrique, puisqu'ils règlent la situation respective de la France et de l'Angleterre au Maroc, en Égypte, en Sénégambie, à Madagascar, ils intéressent également l'Océanie par les articles relatifs aux Nouvelles-Hébrides, l'Amérique par les articles visant Terre-Neuve, l'Asie par la délimitation des zones d'influence au Siam. M. Albin a pris soin de pallier l'inconvénient de son classement géographique par deux tables : une table chronologique des traités publiés, une table alphabétique des principales matières contenues dans les textes, notes et notices. Dès lors la consultation du livre est grandement facilitée. Tel quel, tout en n'étant pas complet et bien qu'on puisse discuter le choix de certains textes, l'ouvrage évitera des recherches et permettra d'utiles comparaisons. — André Fribourg.

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE

(A PARTIR DU XVIIe SIÈCLE)

Dr PHILIPPE MARÉCHAL, **Une cause célèbre au XVIIe siècle**, préface d'A. CHUQUET, Paris, Champion, 1910, XV-478 pp. in-8, 41 pl. phot. — Le 6 mars 1635, Eugène-Léopold d'Oiselet, prince de Cantecroix, épousait Béatrice de Cusance. Fils de François-Thomas d'Oiselet, il tenait de celui-ci, entre autres biens, des immeubles et des terres considérables provenant de l'héritage du garde des sceaux de Charles-Quint : Nicolas Perrenot de Granvelle. Ces immeubles et ces terres devaient rester aux mains de François-Thomas et de ses héritiers mâles, à charge par eux de relever le nom des Perrenot ; faute d'héritiers, ils devaient revenir aux cousins des d'Oiselet, les La Baume Saint-Amour. — Or, le 6 février 1637, Eugène-Léopold mourait. Il ne laissait aucun héritier vivant, mais sa femme, Béatrix, était enceinte de deux mois ; elle accouchait en septembre suivant. De qui son enfant était-il le fils ? Légalement, d'Eugène-Léopold ; il devait donc hériter des biens des Perrenot, pour la plus grande satisfaction de Caroline d'Autriche, sa grand'mère, instituée d'avance sa tutrice par Eugène-Léopold. — Mais Béatrice, sitôt son mari mort, s'était unie secrètement à Charles IV de Lorraine, qu'elle aimait et qui la possédait déjà ; lorsque l'enfant fut né, elle le déclara de lui ; le 29 novembre 1637, le duc reconnaissait en effet le posthume comme son fils, cependant que le comte de Saint-Amour, arguant qu'il n'y avait pas dès lors d'enfant né ou à naître du prince de Cantecroix, revendiquait les biens des Perrenot. Enfin, peu après, nouvelle péripétie : l'enfant disparaît ; il meurt, prétendent Charles, Béatrice et le comte de Saint-Amour ; il est enlevé et caché aux Pays-Bas sous un faux-nom, riposte par contre Caroline d'Autriche, qui se met en devoir de le retrouver — et le retrouve, ou prétend le retrouver. Ainsi s'engage le plus embrouillé, le plus invraisemblable, le plus hérissé des procès...

C'est à nous en conter les péripéties que s'est appliqué M. le Dr Maréchal. Il s'est fait l'historien patient de cette mystérieuse affaire, machinée comme un roman-feuilleton, et qui avait déjà attiré la curiosité très avertie de Gachard. A la bibliothèque de Besançon, aux archives du Doubs et de la Haute-Saône, aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, il a recherché les documents assez nombreux qui s'y rapportent ; surtout, il a puisé largement dans ses papiers de famille. Le conseiller de Caroline d'Autriche, l'une des chevilles ouvrières du procès, était précisément un de ses ancêtres : le procureur de la gruerie Pierre Mareschal. On comprend l'intérêt tout personnel qu'a pris M. M. à cette curieuse histoire, intérêt fort légitime, à notre sens : même, si nous avions un reproche à lui faire, ce serait de ne pas avoir assez mis au centre de son livre Pierre Mareschal, dont il nous décrit la figure en termes qui piquent notre curiosité. Nous espérons bien qu'il tiendra sa promesse de publier le livre de raison de cet ancêtre dévoué et passionné : c'est de documents pareils que l'histoire a besoin aujourd'hui ; ce sont eux surtout, M. M. peut nous en croire, « que les érudits sauront apprécier ». — Un regret qu'il faut exprimer, c'est que l'auteur n'ait pas donné à faire à un historien de profession la révision nécessaire de son livre. L'incorrection typographique, les fautes perpétuelles de transcription des noms propres, les erreurs de traduction parfois bizarres, les inadvertances de toute nature qu'on constate presque à chaque page choquent le lecteur le mieux disposé et paraissent d'autant plus regrettables que M. M., comme il le dit, n'a reculé devant aucun sacrifice pour donner à son volume un caractère artistique, l'enrichir de portraits et le présenter avec coquetterie au lecteur [1]. Fautes vénielles, prises isolément : on en veut à l'auteur de ne pas avoir su les éviter : ç'aurait été si facile ! — Lucien Febvre.

Général de Piépape, **La duchesse du Maine**, Paris, Plon, 1910, 387 pp. in-8. — On ne saurait trop louer M. de Piépape de consacrer ses nobles loisirs à des recherches scrupuleuses et sincères d'érudition. C'est pour lui un agréable passe-temps, et ses lecteurs apprennent de

1. Quelques exemples, pris au hasard, parmi ceux qui n'ont pas été relevés déjà. Dans le tableau généalogique des Perrenot, il faut lire, pour Nicolas, 1486 et non 1468. — Dans le tableau généalogique de Caroline (après la p. 168), on trouve des rédactions bizarres : « Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, Lorraine, Franche-Comté, Belgique ». — « Ferdinand Ier hérite, après Charles-Quint, des domaines héréditaires d'Autriche. » — P. 5, *Bêvre*, l. Beure ; p. 49, *Nasey*, l. Naisey ; p. 52, *Tantouville*, l. Tantonville ; p. 72, un soldat au service de l'*Allemagne* (?) ; p. 107, *Lisirnne*, l. Lizine, Doubs, c. d'Amancey ; p. 180, anachronisme : « P. Mareschal entra *dans l'administration de la justice à Gray*, comme *employé* au bailliage » ; p. 190, curieux exemple de mauvaise transcription : M. M. imprime : « on n'a jamais veu un corps aussy sec ; enfin on ne scait... » Or, d'après le cliché publié en face, le texte véritable et très lisible est : « on n'a jamais veu un corps sec comme le sien ; on ne scait... ». — P. 321, rière ce pays veut dire dans toute la comté, et non dans les limites de la seigneurie de Valay, etc...

lui quelques faits. Ils voient aussi comment il ne faudrait pas écrire l'histoire.

Ce gros in-8, sur la si petite et si futile duchesse du Maine, tient ce qu'il promet, il l'écrase un peu. « Reine de Sceaux, instigatrice de la conspiration de Cellamare, à double titre cette princesse a droit d'intéresser l'histoire. » C'est vrai ; aussi aimerait-on voir dans ce livre et le personnel et la vie du château de Sceaux ; ensuite s'attendrait-on à pénétrer dans les secrets de cette conspiration, aujourd'hui débrouillés, grâce à M. Bourgeois, et l'on est déçu.

Le monde de Sceaux ne vit pas dans ce livre. A côté de quelques bonnes pages sur les « Nuits », toute une galerie de portraits, sans ordre, sans pittoresque, sans couleur : ces personnages sont trop souvent présentés par leurs petits côtés. Se fiant trop à la valeur des petites anecdotes, M. de Piépape donne place aux plus insignifiantes, et il les conte lentement ; une histoire en appelle une autre, puis une autre ; et l'on s'égare. Il a collectionné soigneusement une foule de fiches, et il a eu raison. Où il a tort c'est quand il les veut faire toutes servir, au risque de faire dans l'application de légères erreurs (p. ex. Sainte-Aulaire et le Cydias de La Bruyère) ; il n'en tire jamais de conclusions ; il manque de l'esprit généralisateur.

Il en est de même dans les chapitres d'événements politiques : il est difficile d'y découvrir l'ordre logique des faits. Les rôles des différents conspirateurs ne sont pas tirés au clair. Que veulent-ils ? que ne veulent-ils pas ? qui dirige ? qui prétend diriger ? et dans quel sens ? On n'en sait rien.

De plus, M. de Piépape écrit trop souvent sans grande précision. Pour lui *compendieux* veut dire : long. Il n'hésite pas, saluant le souvenir de Mme Arvède Barine, à parler de cet historien « de *regrettable* mémoire ». — Fontenelle, nous dit-il ailleurs, « neveu de Corneille, n'avait rien de *tragique* comme son oncle ». — Mais où les choses deviennent plus graves, c'est quand M. de Piépape recherche le style élégant. Ses métaphores hardies nous inquiètent. « Parlant de Louis XIV, il nous dit qu'à la fin de son règne « il ne songea plus qu'à *combler* de privilèges les *branches* parasites de sa propre *maison* », et ailleurs il affirme que Lagrange-Chancel « *cachait les appétits* d'un courtisan *sous la plume* d'un pamphlétaire ».

En vérité, il semble que M. de Piépape se soit trompé sur ses propres goûts en choisissant son sujet. Il paraît le reconnaître lui-même, quand il s'aperçoit à la page 358 de son livre, que son héroïne, petite figurine de Saxe, n'avait rien de ce qu'il fallait pour le séduire : « Et pour détacher ses yeux de la vue d'un si petit objet, pour les reporter sur un tableau qui relève le XVIIIe siècle de ses frivolités, il aime à évoquer le souvenir des héros de Fontenoy ! » M. le général de Piépape a parfaitement raison ; il eût probablement mieux fait de s'occuper d'histoire militaire ; il s'y fût plu davantage, et il aurait laissé à d'autres les petites et délicates intrigues de la société mondaine et de la diplomatie. — Georges Ascoli.

Amédée Vialay, **Les cahiers de doléances du Tiers-État aux États généraux de 1789**, étude historique, économique et sociale, préface de M. René Stourm, Paris, Perrin, xv-362 pp. in-8, 1911. — Après une étude rapide des plaintes, souffrances et doléances du Tiers en 1789, M. Vialay dit, qu'après tous les efforts faits pour remédier aux maux anciens, une « renaissance oppressive » apparaît aujourd'hui et « qu'une série de lois renouvelées de l'ancien régime se substituent aux conquêtes de la Révolution ». — A. F.

Ernest Lebègue, **Thouret (1746-1794)**, Paris, Alcan (Bibl. d'hist. cont.), lii-320 pp. in-8, 1910. — « On peut s'étonner, dit M. Lebègue, que Thouret n'ait pas encore été l'objet d'une biographie particulière » ; cependant, « peu d'orateurs ont autant que lui parlé à la tribune ; très peu s'y sont fait plus écouter. C'est à lui surtout qu'est dû le succès de deux œuvres capitales de la Constituante, la nouvelle division administrative et la réforme judiciaire. Il fut l'âme du Comité de constitution ». Mais, il ne convient pas de se borner à étudier l'œuvre de Thouret révolutionnaire ; il faut songer qu'il a quarante-trois ans en 1789, qu'il a derrière lui une longue vie provinciale, qu'il est indispensable de connaître cette vie provinciale pour bien comprendre son œuvre de député. L'auteur après nous avoir expliqué les origines de Thouret, après avoir conté ses années de jeunesse et d'étude nous le montre au barreau de Rouen (1772 à 1789), puis à l'Assemblée provinciale de Haute-Normandie (d'août à septembre 1787) et à la Commission intermédiaire nommée pour poursuivre l'exécution des décisions prises ; Thouret est également nommé avocat-pensionnaire de la ville de Rouen ; de janvier à avril 1789 il prend part à la polémique électorale, publie des brochures, est élu député. Toute la seconde partie du livre est consacrée à l'étude du rôle joué par Thouret à la Constituante ; les dernières pages racontent sa fin tragique. — L'ouvrage (qui est une thèse de doctorat ès lettres) est précédé d'une bonne bibliographie détaillée et d'un essai iconographique. — A. F.

Paul de Casteras, **La Révolution en province : Révolutionnaires et terroristes du département de l'Ariège, 1789-an VIII**, Paris, Champion, xiv-309 pp. in-8, 1911. — Ce livre apparaît plutôt comme une série d'études relatives à Vadier et à son entourage que comme une histoire suivie de l'Ariège, et ceci bien que l'auteur écrive dans son Avant-propos : « Le volume que nous publions expose le second acte de la Révolution, le drame de la Terreur, dans notre petite patrie, dans notre Ariège. » M. de Casteras a eu certainement entre les mains des documents fort intéressants (bien qu'il ne nous signale rien *précisément*) ; il n'en a peut-être pas tiré tout le parti possible. Mais il convient de ne pas oublier que nous avons à faire à un vieil historien qui le premier tenta

d'écrire l'histoire de la Révolution dans son pays et publia en 1876 une *Histoire de la Révolution française dans le pays de Foix et dans l'Ariège.* — A. F.

Marcel Treille, **Le Commerce de Nantes et la Révolution**, Paris, Larose et Tenin, 1909, 230 pp. in-8. — Nous sommes en retard pour dire tout le bien que nous pensons de cette monographie intéressante, bien documentée (surtout d'après les Archives de la Chambre de Commerce de Nantes), écrite dans une langue élégante et sobre.

L'auteur suit tout naturellement un plan chronologique et enferme son étude entre deux tableaux fort précis et dont le détail est saisissant: « la navigation, le commerce et les manufactures de Nantes à la veille de la Révolution » ont une prospérité sans égale ; quatorze ans plus tard, « le bilan de l'an X » est désastreux. Quelles sont les causes de cette crise où Nantes faillit périr ?

Nous ne les trouvons pas dans « les cahiers du Commerce » aux États de 1789 : les maux qu'ils dénoncent et les doléances qu'ils enregistrent sur les rapports de la métropole avec les colonies, sur l'organisation de la marine, sur les impôts, etc. ne paraissent pas d'une irrémédiable gravité. M Treille, abordant l'œuvre de la Constituante, recherche alors l'influence qu'ont eue les doctrines et les événements révolutionnaires sur les destinées économiques de Nantes. Sans méconnaître la part qu'ont pu avoir les bouleversements politiques intérieurs, il insiste surtout sur la cessation des relations avec Saint-Domingue, seul fait, nous dit-il, qui puisse expliquer la chute soudaine de la ville.

C'est en effet le trafic du « bois d'ébène » qui avait fait la richesse des armateurs de la « Fosse ». Lorsque la Constituante entreprit d'émanciper les noirs, le Commerce nantais essaya par tous les moyens de s'y opposer; mais la puissance des idées nouvelles était trop forte : il ne fut bientôt plus possible pour les Nantais de réclamer le maintien de l'esclavage. Alors ils parlèrent de « sauver la colonie » : c'est leur mot d'ordre au temps des hostilités avec l'Angleterre et de la guerre de « course ». Dès que la Terreur est passée, ils demandent au Comité de Salut public la paix et le rétablissement des relations avec les îles. Plus tard, enfin, on voit le Commerce de Nantes s'adresser à Bonaparte pour obtenir la faculté « de se livrer au même genre d'affaires qu'il faisait autrefois ».

Mais d'autres préoccupations ont apparu : dès 1789 le Commerce nantais a réclamé l'abolition des compagnies privilégiées, l'exclusion du commerce « interlope » de nos colonies, la création d'un Ministère du Commerce. Et par là sont jetées des semences fécondes que le XIXe siècle verra germer et qui détermineront, suivant une orientation toute nouvelle, la renaissance contemporaine du port de Nantes.

Quatre annexes permettent de suivre la rapidité de la crise économique et fournissent matière à d'utiles comparaisons : — le tonnage du port de Nantes en 1792 et en l'an X ; — le tableau des manufactures et fabriques

du département en 1788 et en 1801 ; — le relevé des faillites de 1780 à 1804-05 ; — les accords conclus entre patrons et ouvriers (cordiers, voiliers, charpentiers de navires, marins) pour la détermination des salaires.

On voit tout l'intérêt d'un pareil travail, méthodique, minutieux, intelligent. Il faut souhaiter qu'il soit continué à Nantes et imité ailleurs. — Louis Villat.

Henri Meister, **Souvenirs de mon dernier voyage à Paris (1795)**, publ. pour la Société d'Hist. contemp. par Paul Usteri et Eugène Ritter, Paris, Alph. Picard, 256 pp. in-8, 1910. — Dans une brève et précise introdution, les éditeurs nous présentent Henri Meister, pasteur zurichois, fils et petit-fils de pasteurs de l'Église réformée, descendant de protestants français chassés de France et usant du français comme langue maternelle. Précepteur à Paris il fréquente Buffon, Diderot, d'Alembert chez Mme Necker, et continue la *Correspondance littéraire* entreprise par Grimm. Il fuit Paris en septembre 1792, va à Londres, publie en 1795 ses *Souvenirs de mes voyages en Angleterre* et comme la situation d'un étranger à Paris devient moins incertaine, il y rentre à la fin de l'été de 1795, et y séjourne moins de deux mois. De retour en Suisse il écrit, sous forme de lettres, les *Souvenirs de mon dernier voyage* qui paraissent à Zurich vers la fin de 1797. — Il est regrettable que les éditeurs n'aient pas joint à leur texte un index alphabéthique des matières qui en eût grandement facilité la consultation ; ces pseudo-lettres constituent en effet un document de premier ordre et on les lit avec le plus grand plaisir. Aux « lettres » proprement dites, MM. Usteri et Ritter ont joint divers extraits de l'œuvre de Meister. Ces appendices sont : Les Prodromes de la Révolution française ; mes souvenirs personnels sur le commencement de la Révolution ; le 18 fructidor ; Paris au printemps de 1801 ; Paris en 1804 ; Paris en 1815 ; lettre de Mme de Vandeul. Ils complètent heureusement les « Souvenirs » de 1795. — A. F.

Le baron de Batz, Études sur la Contre-révolution : **Les conspirations et la fin de Jean, baron de Batz, 1793-1822**, Paris, Calmann-Lévy, 583 pp. in-8, s. d. [1911]. — Ce volume est la suite de « La vie et les conspirations de Jean, baron de Batz » (1754-1793), antérieurement paru. M. de Batz y raconte les tentatives du baron pour sauver la reine, pour faire aboutir un mouvement de contre-révolution ; puis, après les échecs, la fuite hors de France. Il est assez étrange de voir le peu d'empressement que mirent les hommes de la Restauration à reconnaître les services rendus par le baron à la cause royale. — A. F.

J. Pallu du Bellay, **Mémoire historique sur la guerre des Chouans dans le district de Château-Gontier**, Mamers, 47 pp. in-8, 1911. — On lira avec intérêt cette relation inédite, œuvre probable,

nous dit l'éditeur, d'un bourgeois de Château-Gontier « partisan ardent de la Révolution ». M. J. Pallu du Bellay nous donne le texte qu'il publie, tel quel, et sans annotations, comme il l'a imprimé dans la « Revue historique et archéologique du Maine ». — A. F.

Paul Biermanns, **Die Politik des Kurfürsten von Köln Maximilian Franz gegenüber der französischen Revolution in den Jahren 1789-1792**, Beiträge für die Geschichte Niedersachsens und Westfalens, IV, 5. 23 Heft, August Lax, Hildesheim, VIII, 66 pp. in-8, 1910. — M. Biermanns a utilisé les archives royales de Düsseldorf, Munster, Coblentz, les archives grand-ducales de Karlsruhe, les archives impériales et royales de Vienne, les archives municipales de Cologne et d'Andernach. Sa brochure est donc écrite après un dépouillement consciencieux des sources. Il étudie d'abord l'attitude de Maximilien-François au début de l'affaire des princes possessionnés d'Alsace, puis lors des empiètements du gouvernement français sur les droits et possessions des princes depuis la réunion de l'Assemblée Constituante; il consacre deux chapitres à « Maximilien François et le plan de contre-révolution », à « Maximilien François et la propagande révolutionnaire ». Le kurfürst ne s'est pas rendu compte de l'importance du mouvement révolutionnaire. — A. F.

Charles Ballot, **Les négociations de Lille (1797)**, (Bibl. d'hist. mod. publ. sous les ausp. de la Soc. d'hist. mod., t. III, fasc 2), Paris, Cornély, 353 pp. in-8, 1910. — Au cours de la longue lutte franco-anglaise, de 1793 à 1802, trois essais de rapprochements eurent lieu en 1796-1797. Le ministre anglais Wickham fit les premières avances (avances aussitôt repoussées) ; à Bâle, en mars 1796, une nouvelle tentative amena un essai de négociations d'octobre à décembre 1796 à Paris, qui n'aboutit qu'à une rupture; une troisième tentative eut lieu à Lille en juin 1797, dont M. Ballot nous raconte très habilement et très exactement l'histoire. Le premier tiers de son livre est consacré à l'étude des événements survenus entre la rupture de la négociation de Paris et l'ouverture de celle de Lille, et à deux brefs tableaux indispensables de l'état intérieur de la France et de l'Angleterre à cette date. Les deux autres contiennent le récit de la négociation de Lille et de son échec.

L'auteur croit que, s'il l'avait voulu, le Directoire aurait pu signer la paix à Lille dans les plus brillantes conditions, qu'il n'y avait aucune cause essentielle d'hostilité entre lui et l'Angleterre, que la paix d'Amiens a été brisée pour trois raisons : évacuation de Malte, question d'Égypte, entreprises coloniales de Bonaparte, et qu'en 1797 aucune de ces raisons n'existait encore. Par contre en 1802, après cinq années d'âpre lutte les haines réciproques s'étaient enracinées dans les deux pays. — D'une façon plus générale l'année 1797, le 18 fructidor marquent un tournant décisif

dans l'histoire de la Révolution, la France qui avait lutté jusque là pour l'indépendance et les limites naturelles luttera désormais pour la suprématie des mers, la domination de l'Italie et de l'Allemagne. C'est le moment précis où la décisive influence de Bonaparte s'impose. — A. F.

L. de Lanzac de Laborie, **Paris sous Napoléon : Le Théâtre Français**, Paris, Plon, IV-330 pp. in-8, 1911. — On a plaisir à signaler chaque nouveau volume du grand ouvrage de M. Lanzac de Laborie. L'œuvre avance régulièrement, méthodiquement et pour chaque étude nouvelle on a la même impression de conscience laborieuse. L'auteur avait d'abord songé à consacrer un volume à l'ensemble des spectacles parisiens sous le règne de l'Empereur, mais l'abondance et l'attrait des documents l'a conduit à ne traiter dans son tome septième que du Théâtre Français et du Théâtre de Picard ou Théâtre de l'Impératrice qu'il considère comme en étant l'annexe. Il étudie successivement l'installation et le régime administratif du théâtre, la troupe, le répertoire, les pièces nouvelles, le public et la critique ; il montre enfin le Théâtre Français comptant au nombre des institutions officielles, et les artistes mandés à Mayence, Erfurt, Dresde, etc. — Dans un dernier chapitre, M. Lanzac de Laborie raconte l'histoire du Théâtre de l'Impératrice, notre actuel Odéon, second Théâtre Français. — A. F.

Arthur Chuquet, **Ordres et apostilles de Napoléon, 1799-1815**, T. I, Paris, Champion, 400 pp. in-8, 1911. — « La gloire de Napoléon est du granit, dit M. Arthur Chuquet dans la préface du présent volume, et de même la grande *Correspondance* publiée par ordre de son neveu. Nous nous hasardons pourtant à publier nous aussi un supplément à cette *Correspondance*, à ajouter une petite pierre à ce beau et vaste monument. » Cette « petite pierre » se compose de 1140 fragments dont la longueur est variable ; les plus longs atteignent ou dépassent la page, les plus courts sont d'un mot. (Par exemple le fragment 384 comporte ce seul mot « Accordé » ; le fragment 964 ce seul mot « Refusé » ; de même les articles 1060, 1061, 1062, 1066, 1067, 1077, etc. « Cette liasse d'ordres et apostilles trouvés au cours de nos recherches dans les archives de la guerre et classés selon l'ordre chronologique, annonce l'éditeur, sera suivie d'une autre, s'il plaît à Dieu, c'est-à-dire au public, qui, je pense, nous saura gré de notre effort et de nos propres apostilles, des notes brèves mais utiles dont nous avons accompagné ces pièces inédites. » Le volume se termine non par un index des matières, mais par un index des noms (noms propres, noms de lieux, départements, armées, régiments). — A. F.

Arthur Chuquet, **Lettres de 1812**, première série, Champion, 1911, 368 pp. in-12 ; **Lettres de 1815**, première série, Champion, 1911, 413 pp. in-12. — M. C. est un travailleur infatigable, qui ne cesse de publier des

documents nouveaux. Il vient de fonder une « Bibliothèque de la Révolution et de l'Empire », collection de lettres et de courts mémoires, les unes inédites, les autres déja connus, mais rares et à peu près oubliés. Voici les deux premiers volumes de cette Bibliothèque. Les *Lettres de 1812* concernent toutes la campagne de Russie ; les *Lettres de 1815* se rapportent au retour de l'île d'Elbe. La plupart de ces documents sont intéressants ou tout au moins curieux, et l'auteur les encadre dans un excellent commentaire. Mais jusqu'où ira le débordement des publications de textes sur l'époque révolutionnaire et napoléonienne ? — G. W.

Albert Tournier, **Les Conventionnels en exil**, Paris, Flammarion, s. d., 416 pp. in-12. — L'auteur avait publié en 1900 un livre bien fait sur Vadier. Ce nouvel ouvrage contient, sur la vie des Conventionnels après 1815, bon nombre de notices utiles qui sont le fruit de longues recherches. M Tournier malheureusement est mort avant d'avoir pu mettre son travail au point ; il aurait sans doute corrigé beaucoup d'erreurs de détail qui obligent à consulter avec précaution ce recueil de biographies. — G. W.

Marcel Navarre, **La Chambre introuvable**, Paris, Bloud, 1911, 62 pp. in-12. — Ce résumé clair, précis, exact, est parfois incomplet ; on y sent trop le désir de pallier les fautes commises par la majorité ultra-royaliste de 1815. — G. W.

J. de Saint-Léger, **Était-ce Louis XVII évadé du Temple ?** Paris, Perrin, 1911, viii-245 pp. in-12. — Ce n'est pas de Naundorff qu'il s'agit, mais du personnage appelé tour à tour Charles de Navarre, Phelippeau, Mathurin Bruneau, et condamné sous ce dernier nom par le tribunal correctionnel en 1818. Les curieux documents tirés de diverses archives par Mme de S. L. montrent combien ses prétentions troublèrent le gouvernement royal en 1816 et 1817. Et cela permet aux partisans de la *survivance* de demander, non sans motif, si Louis XVIII et la duchesse d'Angoulême étaient bien convaincus de la mort de Louis XVII. — G. W.

E. Daudet, **L'ambassade du duc Decazes en Angleterre (1820-1821)**. Paris, Plon, 1910, 374 pp. in-8. — Dans les archives du château de la Grave, M. Daudet a retrouvé les lettres de Louis XVIII à son ministre Decazes. L'assassinat du duc de Berry, dont les ultras attribuèrent la responsabilité à Decazes, n'avait pas brisé les relations du ministre et du roi, toujours tendre et paternel pour celui qu'il appelait son « fils ». Mais l'évolution de la politique intérieure de la France pendant l'absence de Decazes transforma les sentiments du roi, qui désormais se mit à le fuir : au reste, dans les affections du roi, Decazes a été supplanté par la comtesse

de Cayla, sur l'épaule de qui Louis XVIII venait humer son tabac. Decazes démissionne de son poste d'ambassadeur à la chute de Richelieu, et dès lors, il resta en dehors de la politique : il semble cependant que Charles X ait songé à lui après le ministère Martignac, si l'on en croit la démarche qui fut faite auprès de lui par Polignac. Trop de longueurs n'enlèvent pas au livre de M. Daudet trop d'intérêt : on regrette qu'il y ait laissé tant de fautes dans la graphie des noms propres. — G. B.

Louis Fiaux, **Armand Carrel et Émile de Girardin**, Paris, s. d., Marcel Rivière, 365 pp. in-12. — Le duel tragique de 1836 a eu pour cause, d'après la tradition établie, un débat entre Carrel et Girardin sur la presse à bon marché créée par le second. M. F., vieux républicain, grand admirateur de Carrel, veut démontrer que celui-ci, loin de rechercher un duel pour une question de « boutique », fut contraint à cette rencontre par Girardin, qui le menaçait de révéler sa liaison avec une femme mariée. L'auteur ajoute — mais c'est pure hypothèse — que Girardin fut excité par le gouvernement de Louis-Philippe qui désirait se débarrasser d'Armand Carrel. — G. W.

H. Monin, **François-Désiré Bancel**, Paris, Cornély, 1911, 148 pp. in-8 (Bibliothèque de la « Révolution de 1848 »). — Bancel bien oublié aujourd'hui, eut son heure de célébrité en 1869, quand sa victoire électorale sur Émile Ollivier montra que les électeurs parisiens préféraient les républicains irréconciliables aux ralliés. Il avait passé les années de la proscription en Belgique où son éloquence lui assura une belle carrière de professeur et de conférencier. Son nouveau biographe a su découvrir et utiliser beaucoup de lettres de Bancel, inédites pour la plupart ; elles nous font bien connaître cette nature brillante et forte, ce démocrate qui alliait aux idées généreuses de 1848 un sens très juste du possible et des réalités. — G. W.

P. Raphael, **La loi du 31 mai 1850**, 99 pp. in-8. — Cette étude a paru dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*. « Nous avons essayé dit l'auteur, de montrer, d'après les documents manuscrits actuellement accessibles au public et d'après les textes imprimés, comment cette loi, faite par la majorité monarchiste de l'Assemblée législative pour « sauver la société », a servi à Napoléon de prétexte pour donner au Coup d'État du 2 décembre une allure démocratique ». M. Raphael a utilisé les archives de la Chambre, et a eu communication des papiers de Léon Faucher, rapporteur de la loi; il a soigneusement dépouillé les journaux et les ouvrages contemporains, et grâce à son travail solide nous connaîtrons bien maintenant la fameuse loi électorale. — A. F.

Henri Galli, **Gambetta et l'Alsace-Lorraine**, 3e édit., Paris, Plon, 1911, 325 pp. in-12. — D'après quelques témoignages récents, tels que celui de Mme Adam, Gambetta renonça de bonne heure à poursuivre la reprise de l'Alsace-Lorraine, et chercha, par une sorte d'entente secrète avec Bismarck, à détourner la France des projets de « revanche ». M. Galli s'inscrit en faux contre cette opinion ; Gambetta, d'après lui, s'efforça toujours de développer l'esprit patriotique et les forces militaires de la France, pour la mettre en état de faire valoir un jour ses droits sur les pays conquis par l'Allemagne. Cette démonstration, appuyée sur les témoignages nombreux d'hommes qui ont bien connu Gambetta, paraîtra convaincante aux lecteurs non prévenus. — G. W.

Pierre-F. Simon, **A. Thiers, chef du pouvoir exécutif et président de la République française**, Paris, Cornély, 1911, xvi-358 pp. in-8. — Ce livre, qui fut d'abord un mémoire couronné par la Faculté de Droit de Paris, est l'œuvre d'un juriste, mais aussi d'un historien qui cherche si les réalités politiques furent d'accord avec les textes légaux. Jamais chef du pouvoir exécutif ne fut, d'après la loi, subordonné aussi complètement à l'Assemblée législative que Thiers ; jamais, en fait, président n'exerça une autorité aussi grande. C'est que l'Assemblée ne pouvait se passer de lui pour les négociations avec l'Allemagne ; la majorité royaliste se vit donc obligée d'obéir aux volontés de Thiers jusqu'au jour où il ne fut plus l'homme nécessaire. Voilà ce que M. S. montre avec beaucoup de finesse et de précision. — G. W.

Eugène Reynis, **Souvenirs d'un « Vieux Journaliste »**, nouvelle série, Toulouse, imp. Saint-Cyprien, 1910, 304 pp. in-12. — M. Reynis, qui a quatre-vingts ans maintenant, est le doyen de la presse royaliste de France ; depuis cinquante ans il combat dans les journaux du Midi pour le trône et l'autel. Ses *Souvenirs* sont des causeries sans suite, sans prétention, aimable bavardage d'un vieillard qui est content de la vie. Car M. Reynis est un homme heureux : heureux d'être de Toulouse et de célébrer la Gascogne ; heureux d'avoir parfois réduit au silence des Marseillais (!) ; heureux d'assister — et de parler — aux congrès de la presse. La joie de vivre est si grande chez lui que ses imprécations contre la République sont dépourvues de tout venin. — G. W.

Georges Gazier, **Lettres inédites de Basile Alecsandri à Édouard Grenier**, Champion, 1911, 82 pp. in-12. — Ces lettres du plus célèbre des poètes roumains à un aimable poète français montrent quelles sympathies la France a toujours possédées à Bucharest. Elles peuvent aussi révéler aux chercheurs l'intérêt de la correspondance léguée par Grenier à la bibliothèque de Besançon. — G. W.

Une famille parisienne universitaire au XIXe siècle, Paris, Hachette, 1911, 407 pp. in-12 — Mme Charles Garnier, la veuve de l'architecte de l'Opéra, fille et sœur d'universitaires, publie, en les encadrant dans un récit continu, les lettres de son frère Arthur Bary, un normalien de la promotion d'About et de Sarcey, qui fut professeur à Saint-Omer, à Coutances et à Troyes de 1851 à 1857. L'auteur de ces lettres expose en détail à sa famille les vexations, grandes ou petites, que lui et ses collègues avaient à subir sous le joug de Fortoul ; néanmoins sa bonne humeur l'emporte le plus souvent, et il décrit dans des pages spirituelles, amusantes la vie des trois petites villes, les coutumes des habitants, les salons où il est reçu. Ce livre est un document précieux sur l'état de la société française vers le milieu du XIXe siècle. — G. W.

Humbert de Gallier, **Les mœurs et la vie privée d'autrefois**, Paris, Calmann-Lévy, v-384 pp. in-18, 1911. — Ce volume est constitué par une série d'études aimables sur les sujets suivants : comment on dépensait, comment on se mariait, comment on était servi, comment on se soignait. L'auteur annonce un prochain tome consacré aux voyages, à la conversation, à la table, etc..., etc. — A. F.

Capitaine Grasset, **A travers la Chouïa avec le corps de débarquement de Casablanca (1907-1908)**, Paris, Hachette, 231 pp. in-16, 1911. — On lira avec le plus grand intérêt ce récit des diverses opérations militaires conduites dans la Chaouïa par les généraux Drude et d'Amade de juillet 1907 à juillet 1908. Mais on utilisera également les appendices que le capitaine Grasset a joints à son récit, sur l'histoire, l'orographie, l'hydrographie, la géologie, la flore et la faune, le climat, les centres principaux, le commerce de la Chaouïa, et sur Casablanca ; ces renseignements sont naturellement un peu sommaires mais ils sont puisés aux meilleures sources (l'auteur s'est en particulier beaucoup servi des ouvrages ou articles du Dr Weisgerber) et leur ensemble constitue un résumé très utile Le capitaine Grasset a joint à son livre une trentaine de photographies très caractéristiques. — A. F.

HISTOIRE LOCALE

Marcel Poète, **Formation et évolution de Paris**, Paris, Juven, s. d., 183 pp. — Très modestement, M. Poète, en tête de son livre, prie le lecteur de « ne voir dans les pages qui suivent que l'humble esquisse d'un grand sujet ». Il faut regretter qu'il se soit refusé à nous donner, sur ce grand sujet qu'est en effet l'histoire topographique de Paris, l'ouvrage de fond qui nous manque. *Formation et Evolution de Paris* a été écrit pour le grand public. C'est afin d'amuser les gens du monde que

M. Poète, à plusieurs reprises, a cru devoir raconter des événements qui, pour s'être passés à Paris, n'intéressent guère l'histoire de la ville. Est-il besoin d'ajouter que l'historien trouvera dans le livre de M. Poète plus d'une indication précieuse, notamment en ce qui concerne le rôle de l'art classique dans la formation de cet idéal de régularité et de symétrie dans le tracé du plan urbain qui fut, au XIXe siècle, celui du préfet Haussmann ? Le facteur géographique a été presque complètement négligé par M. Poète[1]. — M. B.

F.-R. Hervé-Piraux, **Histoire des Petites maisons galantes : Les folies d'amour au XVIIIe siècle**, — Rue Cadet, — Porte Richelieu, — Rue Rochechouart, — Faubourg Saint-Lazare, — Rue Visconti — (Bibliothèque du Vieux Paris), d'après des notes de police, des mémoires du temps, des pièces d'archives, Paris, Daragon, 200 pp. in-8, 1911. — L'auteur a utilisé pour écrire ce livre les papiers conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, notes des inspecteurs de police sur les « demoiselles » et les « roués » du temps, etc... ; son livre n'a donc rien d'austère. — A. F.

Albert Callet, **L'agonie du vieux Paris**, Le Charme de Paris, Saint-Lazare, Le Palaisde Justice d'autrefois, Le Tombeau de La Vallière, Les légendes de la Cité, La fin de la Bièvre — (Bibliothèque du Vieux Paris), préface de Georges Cain, Paris, Daragon, 183 pp. in-8, 1911. — On trouvera dans ce volume un certain nombre de reproductions intéressantes (entre autres celle de la *Galerie du Palais* d'Abraham Bosse) ; le « grand public » s'intéressera toujours aux vieilles pierres et aux souvenirs qu'elles évoquent. — A. F.

Philippe Fournez, **Histoire d'une forteresse, Landrecies**, publiée avec une introduction par Henri-Rémy de Planterose, Paris, Perrin, IX-346 pp. in-8, 1911. — Landrecies n'est plus aujourd'hui qu'un simple chef-lieu de canton de 4,000 habitants sans importance militaire, mais jusqu'au XIXe siècle elle a joué le rôle de place d'arrêt, et de grandes batailles comme Malplaquet, Denain, Jemmapes, Wattignies, se sont livrées non loin de ses murs. Dès le XVIe siècle Français et Espagnols se disputèrent la ville qui devint définitivement française au XVIIe ; Vauban la fortifia ; en 1712, sa résistance héroïque aida Villars à vaincre à Denain ; en 1794 elle résista énergiquement aux Impériaux, en 1870 aux Prussiens ; elle fut démantelée en 1894. On lira avec intérêt cette brève histoire de Landrecies des origines à 1870 ; l'auteur a joint à son texte des plans, des gravures et des fac similés de documents importants. — A. F.

1. On ne saurait féliciter la librairie Juven de l'illustration du volume.

Roger Roux, **Notes historiques sur Vesoul**, Gray, Roux, et Paris, Champion, 1911, 106 pp. in-8. — C'est la publication d'un mémoire rédigé en 1802 par un nommé Baulmont, d'après des travaux antérieurs. Ce mémoire contient un résumé de l'histoire de Vesoul, des notices sur les principaux établissements de la ville et sur ses hommes illustres. Mais, tout cela est bien sommaire et sans grand intérêt après les travaux récents concernant l'histoire de Vesoul. L'utilité de cette publication ne se faisait pas sentir. — R. D.

F. Uzureau, **Andegaviana** (11e série), Angers, Siraudeau, Paris, A. Picard, 512 pp. in-8, 1911. — Les séries d'Andegaviana publiées par M. le chanoine Uzureau, sont une tentative intéressante de diffusion d'histoire provinciale. L'auteur imprime toute une suite d'études ou de notes intéressant l'Anjou ou les Angevins, études et notes inédites ou qu'il emprunte à des Revues, à des quotidiens, à des livres; ces Andegaviana constituent donc un peu un recueil de « pages oubliées ». La 11e série débute par une note sur l'ordre de Fontevrault (1099-1792) et s'achève sur le récit de l'inauguration de la statue de Dumnacus aux Ponts de Cé en 1887. — A. F.

Charles Dementhon, **Principales sources des Études sur le Bugey, avec esquisse sommaire et notes critiques**, Paris, Picard, et Belley, Montbarbon, 1911, in-8. — M. le chanoine Dementhon a eu l'excellente idée « d'inventorier les richesses que recèlent les bibliothèques et dépôts d'archives sur l'ancienne province de Bugey ; de coordonner, de grouper méthodiquement les renseignements les plus utiles à connaître sur la littérature bugeysienne » — bref, de doter son petit pays d'un instrument de travail comparable aux monographies provinciales de la *Revue de Synthèse*. Il est superflu de dire que le travail de M. D. est de nature à rendre de réels services ; mais si on ne peut que louer les bonnes intentions de l'auteur, il faut bien constater son inexpérience. Elle ne se traduit pas seulement par des lapsus, des omissions, des transcriptions fautives de titres ou de noms propres ; elle est attestée surtout par l'étendue excessive de certaines listes de livres bugésiens, ou encore d'ouvrages généraux que M. D. aurait dû résolument écarter de sa publication. Par exemple, pour ne nous attacher qu'à la seule géographie, il était superflu de citer « la *France illustrée* de Malte-Brun », ou « la *France par cantons et par communes* de Th. Ogier, publiée à Lyon sans date ni mention d'éditeur (vers 1860 ?) ». Pareillement, il est plus qu'abusif de classer sous la rubrique « Orographie » (!) *le Jura* de Fraipont — un livre d'étrennes sans prétentions, composé et illustré par un professeur de dessin — et il fallait sacrifier toutes ces géographies « élémentaires » de l'Ain qui occupent deux pages, sans profit pour personne. Mieux aurait valu classer un peu mieux les cartes connues du Bugey et reviser très soigneusement le paragraphe consacré

aux plus anciens cartographes. Toutes ces réserves faites, il reste que M. D. a certainement rendu service aux érudits de son pays et, comme il le dit, à toute la « clientèle des gens d'étude ». — Lucien Febvre.

Paul Pinson, **Bibliographie d'Étampes et de l'arrondissement**, Étampes, Dormann, et Paris, Champion, vi-156 pp. in-8 — Cette bibliographie comprend tous les imprimés relatifs à la ville et aux environs d'Étampes. Les 1464 articles sont classés par localités et pour chacune d'elles, par ordre alphabétique de nom d'auteur. Une section spéciale comprend les cartes et plans. Beaucoup de titres sont suivis d'une note indiquant sommairement le sujet de l'ouvrage, critiquant son contenu ou ajoutant quelques indications bibliographiques. Ce travail a été fait avec soin ; il n'y a qu'un regret à exprimer, c'est qu'un ouvrage de ce genre ne rendra certainement pas des services en rapport avec le labeur qu'il a exigé. — R. D.

René Pétiet, **Armorial poitevin**, Niort, Clouzot, et Paris, Champion, 1911, 164 pp. in-8. — Cet ouvrage contient la description des armoiries des familles nobles et de vieille bourgeoisie originaires du Poitou ou qui figurent dans l'histoire de cette province ; c'est-à-dire que le Maine, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois y sont représentés comme le Poitou lui-même. Le catalogue alphabétique par nom de famille est suivi d'un index des figures héraldiques renvoyant aux articles du catalogue. Le tout est clair, précis et pourra rendre service à ceux qui étudient l'histoire des provinces de l'Ouest. — R. D.

Ouvrages reçus par la Revue et dont il sera rendu compte ultérieurement :

J. Novicow, *Mécanisme et limites de l'association humaine* (*Bibl. soc. intern.*) Paris, Giard et Brière, 1912, in-18.

Engert, *Teleologie und Kausalität*, Heidelberg, Winter, 1911 in-8.

H. Höffding, *La pensée humaine*, trad. par J. de Coussange, Avant-propos de E. Boutroux (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1911, in-8.

B. Croce, *Philosophie de la Pratique*, trad. par H. Buriot et le Dr S. Jankelevitch (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1911, in-8.

F. Rauh, *Études de Morale* (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1911, in-8.

Græbner, *Methode der Ethnologie* (*Kulturgesch. Bibl.* I) Heidelberg, Winter, 1911, in-16.

Fr. Simiand, *La méthode positive en science économique* (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1912, in-16.

M. Andrea d'Ambrosio, *La passivité économique* (*Coll. des Ét. écon. et soc.*), Paris, Giard et Brière, 1912, in-8.

I. Fisher, *De la nature du Capital et du Revenu*, trad. par S. Bouyssy (*Bibl. int. d'Écon. pol.*), Paris, Giard et Brière, 1911, in-8.

J. Lottin, *Quételet statisticien et sociologue*, Louvain, Inst. sup. de Phil., Paris, Alcan, 1912, in 8.

M. Brillant, *Les secrétaires athéniens* (*Bibl. de l'École des Htes Ét.*, sect. des sc. hist. et phil.), Paris, Champion, 1911, in-8.

Philippson, *Neue Geschichte des Jüdischen Volkes*, t. III, Leipzig, Fock, 1911, in-8.

Ch. Gailly de Taurines, *Les Légions de Varus, Latins et Germains au siècle d'Auguste*, Paris, Hachette, 1912, in-16.

R. Jahncke, *Guilelmus Neubrigensis* (*Jenaer hist. Arbeiten* 1), Bonn, Marcus et Weber, 1912, in-8.

R. Caggese, *Firenze, dalle origini all' età di Dante*, préf. de G. Mazzoni, Florence, Seeber et Lumachi, 1912, in-16.

A. Artonne, *Le mouvement de 1314 et les Chartes provinciales de 1313* (*Bibl. de la Faculté des Lettres*), Paris, Alcan, 1912, in-8.

Fr. Gebelin, *Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne 1589-1594*, préf. de C. Jullian, Bordeaux, Monnastre-Picamilh, 1912, in-8.

M. Hume, *La cour de Philippe II et la décadence de l'Espagne* (*1621-1665*), trad. par J. Condamin et P. Bonnet, Paris, Perrin, 1912, in-8.

L. Dutl, *Lettres inédites de Mme de Mondonville, 1655-1697*, Paris, Hachette, 1911, in-8.

J. Dureng, *Le duc de Bourbon et l'Angleterre, 1723-1726*, Paris, Hachette, 1911, in-8.

Fr. Rousseau, *Mémoires du président Hénault*, Paris, Hachette, 1912, in-8.

Lettres du baron de Castelnau, 1728-1793, p. p. le baron de Blaÿ de Gaïx, préf. de A. Chuquet, Paris, Champion, 1911, in-16.

G. Esquer, *La Haute-Auvergne à la fin de l'Ancien Régme*, Paris, Champion, 1911, in-8.

L. Dutil, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 1911, in-8.

J. Loutchisky, *L'état des classes agricoles en France à la veille de la Révolution*, Paris, Champion, 1911, in-16.

H. Bourgin, *L'industrie de la boucherie à Paris pendant la Révolution* (*Bibl. d'Hist. de Paris*), Paris, Leroux, 1911, in-8.

L. Madelin, *La Révolution* (*L'Histoire de France racontée à tous*), Paris, Hachette, 1911, in-8.

Marquis de Roux, *La Révolution à Poitiers et dans la Vienne*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1912, in-8.

P. de Casters, *Révolutionnaires et terroristes du département de l'Ariège, 1789-an VIII*, Paris, Champion, 1911, in-8.

R. Guyot, *Le Directoire et la Paix de l'Europe, 1795-1799* (*Bibl. d'hist. cont.*), Paris, Alcan, 1912, in-8.

M. Pérez Bûa, *Publicación y Juramento de la Carta otorgada de Bayona*, Séville, Fr. de P. Diaz, 1911, in-8.

O.-G. de Heidenstam, *La fin d'une dynastie, d'après les mémoires et la corresp. d'une reine de Suède : Hedvige-Elisabeth-Charlotte* (*1774-1818*), Paris, Plon-Nourrit, 1911, in-8.

A. Lebey, *Louis-Napoléon Bonaparte et le ministre Odilon Barrot, 1849*, Paris, Cornély, 1912, in-8.

Colonel Blanchot, *Mémoires sur l'intervention française au Mexique*, Paris, Nourry, 1911, 3 vol. in-8.

P. Roques, *Le général de Clausewitz*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912, in 8.

H. Moysset, *L'esprit public en Allemagne vingt ans après Bismarck* (*Bibl. d'hist. cont.*), Paris, Alcan, 1911, in-8.

Oliveira Lima, *Formation historique de la nationalité brésilienne*, Paris, Garnier, 1912, in-8.

J. Arnoux, *Le peuple Japonais*, Paris, Rivière, 1912, in-18.

V. Brochard, *Études de Philosophie ancienne et de Philosophie moderne*. Introd. de V. Delbos (*Bibl. de Phil. cont.*), Paris, Alcan, 1912, in-8.

H. Denifle, *Luther et la Luthéranisme*, trad. par J. Paquier, t. II, Paris, Picard, 1911, in 12.

A. Maire, *L'œuvre scientifique de Pascal, Bibliographie critique*, préface de P. Duhem, Paris, Hermann, 1912, in-8.

P. Fleury, *La bibliothèque d'un curé de Marans au XVIIe siècle*, La Rochelle, Texier, 1911, in-8.

G. Doublet, *Godeau, évêque de Grasse et de Vence*, t. I, 1605-1639, Paris, Picard 1911, in-8.

(*A suivre.*)

Le gérant : Paul CERF.

TABLES DU TOME VINGT-TROISIÈME

TABLE DES AUTEURS

(ARTICLES ET REVUES

BERR (Henri). — Voir Halphen (Louis).

BOISSONNADE (P.). — Revue générale : Les études relatives à l'histoire économique de l'Espagne et leurs résultats (L'Espagne chrétienne médiévale [711-1453] : Les sources et les ouvrages généraux. — La population, les classes sociales et leur condition économique ; le régime de la propriété ; l'agriculture et la production agricole) . . . . . 75 et 331

CHAPOT (Victor). — Les rapports de l'Église et de l'État dans l'empire romain, à propos d'un livre récent 20

DAVILLÉ (Louis). — Le développement de la méthode historique de Leibniz. . . 257

DOLLÉANS (Édouard). — L'évolution du Chartisme (1837-1839) : Du réformisme à la violence, IV et V. . . . . 179 et 269

DROUIN (Marcel). — Leibniz historien 148

FEBVRE (Lucien). — Histoire et linguistique 131

GEORGIN (Ch.). — La vie et l'œuvre d'Alfred de Vigny, à propos d'ouvrages récents. 319

HALPHEN (Louis) et BERR (Henri). — Histoire traditionnelle et synthèse historique. 121

JANKELEVITCH (Dr S.). — La philosophie de Vico, d'après Benedetto Croce . . . 312

LACOMBE (Paul). — Études sur le génésique. — Le totémisme et l'exogamie d'après M. Durkheim, I et II. . . . . 1 et 165

PFISTER (Chr.). — Les Régions de la France : VIII. La Lorraine, Le Barrois et les Trois-Évêchés, III et IV. . . . . 35 et 197

VAN TIEGHEM (P.). — Notes de littérature comparée, à propos d'ouvrages récents. 28

WEILL (G.). — Revue générale : Le protestantisme français au XIXe siècle . . . 210

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

Chartisme (L'évolution du) (1837-1839) : Du réformisme à la violence, IV et V, par Édouard Dolléans . . . . . 179 et 269
Génésique (Études sur le). — Le totémisme et l'exogamie d'après M. Durkheim, I et II, par Paul Lacombe . . . . . 1 et 165
Histoire et linguistique, par Lucien Febvre. 131
Histoire traditionnelle et synthèse historique, par Louis Halphen et Henri Berr. 121
Leibniz historien, par Marcel Drouin. 148
Leibniz (Le développement de la méthode historique de), par Louis Davillé. . . 257

REVUES CRITIQUES

Église et État (Leurs rapports dans l'empire romain), à propos d'un livre récent, par Victor Chapot 20
Littérature comparée (Notes de), à propos d'ouvrages récents, par P. Van Tieghem 28
Vico (La philosophie de), d'après Benedetto Croce, par le Dr S. Jankelevitch. . 312
Vigny (La vie et l'œuvre d'Alfred de), à propos d'ouvrages récents, par Ch. Georgin. 319

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

VIII. La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés, III et IV, par Chr. Pfister. 35 et 197

REVUES GÉNÉRALES

Histoire économique : Espagne, par P. Boissonnade :
Époque médiévale (711-1453) : Les sources et les ouvrages généraux 75
— La population, les classes sociales et leur condition économique ; le régime de la propriété ; l'agriculture et la production agricole. 331
Histoire religieuse : France : Le protestantisme au XIXe siècle, par Georges Weill. 210

NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

Allemagne. Voir Mouvement religieux.
Angleterre. Voir Histoire politique.

Confins algéro-marocains (A. Fribourg) 244
« Critique impersonnelle » (La) en histoire littéraire (P. Roques) 359
France. Voir Marine militaire.
Grèce actuelle (La), à propos d'un Guide-Joanne (V. Chapot) 100
Histoire générale du Moyen Age (Une nouvelle) (L. Halphen). 353
Histoire littéraire. Voir « Critique impersonnelle ».
« Histoire politique d'Angleterre » (L') de W. Hunt et R.-L. Poole (Ch. Petit-Dutaillis) 242
Marine militaire de la France (Travaux récents sur la) (A. Girard) 98
Moyen Age. Voir Histoire générale.
Mouvement religieux contemporain en Allemagne (Le) (I. Benrubi). 357
Nouvelles et publications diverses. . . . . 101, 247 et 361
Organisation sociale (L') et le rôle du « contrat » (Dr S. Jankelevitch). 240
Source délaissée (Une) : Les Fonds d'officialités (G. Hardy). 354

BIBLIOGRAPHIE

BULLETIN CRITIQUE

Histoire générale : Moyen Age et XVIe siècle.

Berzewiczy (A. de), *Béatrice d'Aragon, reine de Hongrie* (1457-1508) (R. Doucet). 254
Cartellieri (O.), *Geschichte der Herzöge von Burgund, 1363-1477*, t. I, *Philipp der Kühne* (L. Febvre) 252
Colas (É.), *Valentine de Milan, duchesse d'Orléans* (R. D.). 253
Gossart (E.), *Espagnols et Flamands au XVIe siècle : Charles-Quint, roi d'Espagne* (L. F.) 255
Hanotaux (G.), *Jeanne d'Arc* (L. Halphen). 254
Hutton (W.-H.), *Thomas Becket, archbishop of Canterbury* (L. H.). . . . 251
Lespinasse (R. de), *Le Nivernais et le comté de Nevers*, t. II (G. Bourgin. 251
Marle (R. Van), *Un chancelier de France sous Charles VI, Henri de Marle* (R. D.). 254
Marzi (D.), *La cancellaria della republica fiorentina* (G. B.) 251
Romano (G.), *Le dominazione barbariche in Italia* (G. B.) 250
Villari (P.), *L'Italia di Carlo Magno alla morte di Arrigo VII* (G. B.). . 250

— XVIIe-XXe siècle :

Ballot (C.), *Les négociations de Lille* (1797) (A. Fribourg) 373
Batz (Baron de), *Les conspirations et la fin de Jean, baron de Batz, 1793-1822* (A. F.). 372
Biermans (P.), *Die Politik des Kurfürsten von Köln Maximilian Franz gegenüber der französischen Revolution in den Jahren, 1789-1792* (A. F.). 373
Casteras (P. de), *La Révolution en province : Révolutionnaires et terroristes du département de l'Ariège, 1789-an VIII* (A. F.). 370
Chuquet (A.), *Ordres et apostilles de Napoléon, 1799-1815*, t. I (A. F.). . 374
Chuquet (A.), *Lettres de 1812. — Lettres de 1815* (G. W.) 374
Daudet (E.), *L'ambassade du duc Decazes en Angleterre* (1820-1821) (G. Bourgin) 375
Fiaux (L.), *Armand Carrel et Émile de Girardin* (G. Weill). 376

Galli (H.), *Gambetta et l'Alsace-Lorraine* (G. W.) 377
Gazier (G.), *Lettres inédites de Basile Alecsandri à Édouard Grenier* (G. W.) 377
Grasset (Capitaine), *A travers la Chouïa avec le corps de débarquement de Casablanca (1907-1908)* (A. F.) 378
Humbert de Gallier, *Les mœurs et la vie privée d'autrefois* (A. F.) 378
Lanzac de Laborie (L. de), *Paris sous Napoléon : le Théâtre Français* (A. F.). 374
Lebègue (E.), *Thouret (1746-1794)* (A. F.). 370
Maréchal (Dr Ph.). *Une cause célèbre au XVIIe siècle* (L. Febvre). 367
Meister (H.), *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris (1795)* (A. F.). . . 372
Monin (H.), *François-Désiré Bancel* (G. W.). 376
Navarre (M.), *La Chambre introuvable* (G. W.) 375
Pallu du Bellay (J.), *Mémoire historique sur la guerre des Chouans dans le district de Château-Gontier* (A. F.). 372
Piépape (Gal de), *La duchesse du Maine* (G. Ascoli) 368
Raphael (P.). *La loi du 31 mai 1850* (A. F.). 376
Reynis (Eug.), *Souvenirs d'un « Vieux Journaliste »* (G. W.). 377
Saint-Léger (J. de), *Était-ce Louis XVII, évadé du Temple?* (G. W.). . . . 375
Simon (P.-F.), *A. Thiers, chef du pouvoir exécutif et Président de la République française* (G. W.) 377
Tournier (A.), *Les Conventionnels en exil* (G. W.). 375
Une famille parisienne universitaire au XIXe siècle (G. W.). 378
Vialay (A.), *Les cahiers de doléances du Tiers-État aux États généraux de 1789* (A. F.). 370

Histoire des institutions politiques :

Borrelli de Serres (Colel), *Recherches sur divers services du XIIIe au XVIIe siècle*, t. III (G. Bourgin). 108
Cahen (Georges), *Les Fonctionnaires* (G. Weill) 108
Celier (L.), *Les dataires du XVe siècle et les origines de la daterie apostolique* (G. B.) 107
Chasles (P.), *Le Parlement russe* (G. W.). 110
Langlois (Lud.), *La communauté des notaires de Tours de 1512 à 1791* (A. Fribourg). 108
Lawrence-Lowell (A.), *Le gouvernement de l'Angleterre*, trad. par A. Nerincx (M. Deslandres). 109

Histoire économique et histoire des doctrines économiques :

Antonelli, *La démocratie sociale devant les idées présentes* (G. Weill) . . 117
Boidin (A.), *Un impôt sur le revenu sous la Révolution. La Contribution patriotique* (A. Fribourg) 115
Cornu (P.), *Grèves de flotteurs sur l'Yonne, aux XVIIIe et XIXe siècles* (A. F.). 114
Fournier (J.), *La chambre de commerce de Marseille d'après ses archives historiques* (A. Girard). 119
Louis (P.), *Histoire du mouvement syndical en France* (G. W.). 116
Marez (G. des), *Pages d'histoire syndicale. Le compagnonnage des chapeliers bruxellois* (G. Bourgin). 111
Marion (M.), *Les impôts directs sous l'ancien régime, principalement au XVIIIe siècle* (R. Girard). 114

Martin Saint-Léon (Ét.), *Histoire des corporations de métiers depuis leur origine jusqu'à leur suppression en 1791* (G. B.) 111
Martin Saint-Léon, *Le petit commerce français* (G. W.) 116
Pawlowski (Aug.), *Les syndicats jaunes* (G. W.) 117
Prato (G.), *La vita economica in Piemonte a mezzo il secolo XVIII* (G. B.). 112
Procès (A.), *La Transcription. Essai d'un aperçu historique des principes généraux* (G. B.) 118
Ravizza (Filippo), *La conquista dell' Atlantico* (G. B.) 119
Ryan (J.-A), *Salaire et droit à l'existence*, trad. par L. Collin (G. B.). . . 117
Saurin (J.), *Le peuplement français en Tunisie* (R. G.) 119
Sella (Em.), *La vita della richezza* (G. B.) 118
Sorbelli (A.), *Il comune rurali dell' Apennino Emiliano nei secoli XIV e XV* (G. B.). 112
Tarlé (E.), *L'industrie dans les campagnes en France à la fin de l'ancien régime* (A. F.) 113
Viala (L.), *La question des grains et de leur commerce à Toulouse au XVIIIe siècle (1715-1789)* (R. G.). 113
Weulersse (G.), *Les manuscrits économiques de François Quesnay et du marquis de Mirabeau* (A. F.) 115

Histoire locale :

Callet (A.), *L'agonie du vieux Paris* (A. Fribourg). 379
Dementhon (Ch.), *Principales sources des Études sur le Bugey* (L. Febvre). 380
Fournez (Ph.), *Histoire d'une forteresse, Landrecies* (A. F.) 379
Hervé-Piraux (F.-R.), *Histoire des Petites maisons galantes : Les Folies d'amour au XVIIIe siècle* (A. F.). 379
Pétiet (R.), *Armorial poitevin* (R. Doucet). 381
Pinson (P.), *Bibliographie d'Étampes et de l'arrondissement* (R. D.). . . 381
Poète (M.), *Formation et évolution de Paris* (M. Bloch) 378
Roux (R.), *Notes historiques sur Vesoul* (R. D.). 380
Uzureau (F.), *Andegaviana* (11e série) (A. F.) 380

VERSAILLES. — IMPRIMERIES CERF, 59 RUE DUPLESSIS.

D
1
R4
t.23

Revue de synthèse historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY